



Document de référence 2008



CRÉDIT FONCIER
GROUPE CAISSE D'ÉPARGNE

www.creditfoncier.fr



Document de référence 2008

Incluant le Rapport Financier Annuel 2008

AMF

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2009, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document de référence est disponible sur le site www.creditfoncier.fr

Message du Président et du Directeur général

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par de nombreuses évolutions : évolutions de l'environnement d'une part, évolutions pour le Groupe Caisse d'Épargne d'autre part.

La situation économique 2008 restera effectivement marquée par différentes ruptures (augmentation des taux d'intérêt, effondrement de la titrisation, restriction des liquidités) et par une forte contraction des transactions et des financements. Dans ce contexte sans précédent et particulièrement difficile, le Crédit Foncier a encore montré cette année toute sa pertinence et sa robustesse. Ses résultats en témoignent : 19,6 milliards d'euros de production de crédit et 8,5 milliards d'euros d'émission d'obligations foncières émises.

Sur des marchés en contraction, le Crédit Foncier a renforcé son positionnement d'acteur global de l'immobilier avec une couverture de l'ensemble des agents économiques : particuliers, entreprises, secteur public, disposant des expertises nécessaires à la sécurisation de l'octroi des crédits immobiliers. Il a ainsi pu gagner des parts de marché tant sur le marché des particuliers que sur celui des corporates tout en gardant la maîtrise des risques clients.

Avec des conditions d'octroi inchangées et en poursuivant son soutien à l'accession à la propriété, le Crédit Foncier a atteint 8,2 milliards d'euros de production de crédits aux particuliers. Cette année aura été l'occasion de plusieurs initiatives parmi lesquelles le renforcement de son maillage territorial avec les réseaux de correspondants sous la marque LA HÉNIN ainsi que la mise en place de façon réactive de solutions personnalisées en faveur des clients ayant rencontré des difficultés qu'elles soient liées à leur crédit relais, au passage de la tempête dans le Sud Ouest ou encore à des situations de chômage partiel.

S'agissant des opérateurs publics et privés, le Crédit Foncier a réalisé une performance supérieure à celle des marchés avec 11,4 milliards d'euros de production. La force de son modèle a été reconnue par les pouvoirs publics qui lui ont confié la gestion de la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF).

Par ailleurs, malgré la quasi fermeture du marché des obligations foncière à fin 2008, la Compagnie de Financement Foncier, véhicule de refinancement du Crédit Foncier noté AAA, a su continuer à attirer des investisseurs en quête de sélectivité avec un volume d'émission de près de 8,5 milliards d'euros tout en maintenant un coût de financement conforme aux objectifs.

Ainsi, l'ensemble des activités du Crédit Foncier en 2008 a permis de dégager un Produit net bancaire en hausse de 10 % et un résultat net part du groupe de 225 millions d'euros en progression de 4,3 % par rapport à 2007. La maîtrise des coûts, engagée depuis 2006, permet par ailleurs de réduire le coefficient d'exploitation de 9 points à 60,2 %.

2008 restera aussi l'année où le rapprochement entre les organes centraux du Groupe Caisse d'Épargne et du Groupe Banque Populaire a été lancé. Ce projet va donner naissance au deuxième groupe bancaire français avec plus de 8000 agences, 30 millions de clients, et 38 milliards d'euros de fonds propres Tier One, et créera ainsi un groupe plus fort et plus efficace dans lequel l'immobilier occupera une place de premier plan. Le Crédit Foncier sera dans un premier temps, rattaché à une holding qui portera en particulier les participations immobilières du Groupe Caisse d'Épargne, qui ont vocation à intégrer le nouvel ensemble dès que les conditions le permettront.

La naissance de ce nouvel ensemble confirme le cap défini dans le plan de développement 2008 - 2012 du Crédit Foncier. Son ambition est de s'affirmer comme le spécialiste leader sur les marchés hypothécaire et public, et ce, grâce notamment à l'amélioration de la couverture des marchés, à l'accroissement de son efficacité en bénéficiant d'effets d'échelle avec le groupe et à la modernisation du fonctionnement de l'entreprise pour valoriser les hommes et leurs carrières.

En 2009, le Crédit Foncier, qui fêtera ses 10 ans d'appartenance au Groupe Caisse d'Épargne, poursuivra la mise en avant de ses atouts et de ses spécificités en confirmant son rôle d'acteur global de l'immobilier au service de la relance des marchés.

Alain Lemaire
Président du Conseil d'administration

François Blancard
Directeur général

Sommaire général

1 PRÉSENTATION DU CRÉDIT FONCIER	3	6 GESTION DES RISQUES	131
Le Crédit Foncier en bref	4	Organisation générale - gestion des risques	134
Chiffres clés	5	Champ d'application	151
Faits marquants 2008-2009	6	Adéquation du capital interne et exigence de fonds propres	151
Le positionnement	9	La gestion des risques de crédit et de contrepartie	157
Le capital	12	Techniques de réduction des risques	193
Les notations	14	Titrisations	198
Les filiales	15	Reporting G7	207
L'organigramme fonctionnel	16	Les risques de marché	218
2 DEVELOPPEMENT DU CRÉDIT FONCIER	17	Les risques de la gestion de bilan	221
La stratégie	18	Le risque actions	230
Le plan de développement 2008-2012	20	Les risques opérationnels	233
L'international	21	Le risque d'intermédiation	235
Les opérations capitalistiques en 2008	22	Le risque de règlement	236
Les événements récents	24	Le risque de non-conformité	237
3 LE CRÉDIT FONCIER EN 2008	25	Autres risques	239
L'environnement économique	26	7 ÉTATS FINANCIERS	245
Le client au cœur des préoccupations	28	COMPTES CONSOLIDÉS	246
Les métiers	29	Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	319
L'activité des principales filiales	51	COMPTES INDIVIDUELS	322
L'analyse des résultats	52	Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	379
4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	57	Rapports des Commissaires aux comptes établi dans le cadre du paiement du dividende en actions	381
Principe et organisation	58	Rapports des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	382
Organes de direction et d'administration	60	8 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	389
Rémunérations	95	Informations générales	390
Rapport du Président sur le contrôle interne	103	Assemblée générale du 10 Avril 2009	392
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	118	Responsables du document et du contrôle des comptes	395
5 INFORMATIONS SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES	121	Tables de concordance	397
Le profil humain	122		
Le développement durable	128		
Les moyens généraux	130		

1 Présentation du Crédit Foncier

1.1 LE CRÉDIT FONCIER EN BREF	4
1.2 CHIFFRES CLÉS	5
1.3 FAITS MARQUANTS 2008-2009	6
1.4 LE POSITIONNEMENT	9
1.5 LE CAPITAL	12
1.6 LES NOTATIONS	14
1.7 LES FILIALES	15
1.8 L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL	16

1 Présentation du Crédit Foncier

1.1 Le Crédit Foncier en bref

Spécialiste du financement des projets immobiliers, le Crédit Foncier en redessine depuis 1852 la géographie pour proposer aux particuliers et aux acteurs du secteur public, mais aussi aux entreprises, des solutions toujours plus adaptées à la diversité de leurs situations.

Acteur engagé depuis sa création dans l'accompagnement des politiques publiques de financement de l'habitat social et des infrastructures, le service de l'intérêt général irrigue son ambition d'aujourd'hui : rendre accessible le plus grand nombre de projets immobiliers. C'est cette vocation qui fonde la fierté d'appartenance des 3500 collaborateurs du Crédit Foncier et l'engagement constant de toute l'entreprise aux côtés de ses clients.

Le Crédit Foncier fonde la maîtrise de son activité sur la combinaison de savoir faire spécialisés en ingénierie financière et patrimoniale et d'une expertise reconnue sur tous

les marchés de l'immobilier, nourrie par un réseau d'agences et de correspondants ancrés dans les territoires et à l'écoute des besoins.

Au cœur de son modèle de banque dédiée au financement de l'immobilier, la Compagnie de Financement Foncier, filiale notée AAA, lui procure à coût optimal une large part des ressources nécessaires à son activité, par le biais de programmes d'émissions d'obligations foncières levées sur les marchés français et internationaux. Ce savoir faire lui permet de disposer d'une activité significative hors de France, notamment pour le compte d'une clientèle d'opérateurs du secteur public.

Le Crédit Foncier est une filiale du Groupe Caisse d'Épargne.

1.2 Chiffres clés

ACTIVITE	2006	2007	2008	2008/2007
Total activité (mises en force)	24 629	31 427	19 567	- 37,7 %
Particuliers	10 898	17 365	8 150	- 53,1 %
France	8 524	9 171	7 642	- 16,7 %
International ⁽¹⁾	2 374	8 194	508	- 93,8 %
Corporate	13 731	14 062	11 417	- 18,8 %
Opérateurs privés France	3 564	4 528	3 888	- 14,1 %
Opérateurs publics France ⁽²⁾	2 523	4 275	4 144	- 3,1 %
Opérateurs internationaux	7 644	5 259	3 385	- 35,6 %
Émissions d'obligations foncières	17 263	23 518	8 455	- 64,0 %
Réserves de liquidité ⁽³⁾	n.d.	n.d.	367	
Créances et Titres bruts ⁽⁴⁾	80 868	107 047	114 302	+ 6,8 %
Particuliers	48 558	57 496	59 369	+ 3,3 %
Corporate	32 310	49 551	54 933	+ 10,9 %

(1) Production de la succursale Belge, de Banco Primus et Acquisitions de créances hypothécaires résidentielles en Europe

(2) Pour le secteur public territorial : hors acquisitions de créances auprès des Caisses d'Épargne et de Natixis et hors G2d

(3) Cf. Suivi du risque de liquidité (9.3) - Faits marquants.

(4) Données de gestion en fin d'année cadrées comptablement (IFRS7) à partir de 2007 (Cf. détails dans la partie Gestion des risques).

DONNEES FINANCIERES CONSOLIDEES Normes IFRS	2006	2007	2008	2008/2007
BILAN CONSOLIDE				
Total bilan	94 028	123 238	133 029	+ 7,9 %
Capitaux propres – part du groupe –	2 423	2 388	2 322	- 2,8 %
Fonds propres réglementaires	3 226	3 339	3 316	- 0,7 %
dont Fonds propres de base réglementaires	2 565	2 725	2 856	+ 4,8 %
dont Fonds propres de base « durs » réglementaires	2 285	2 445	2 576	+ 5,4 %
COREP (Bâle II)	9,5 %	9,2 %	8,9 %	- 0,3 pt
dont Fonds propres de base (Tier One)	7,6 %	7,5 %	7,7 %	+ 0,2 pt
dont Fonds propres de base « durs » (Core Tier One)	6,7 %	6,8 %	6,9 %	+ 0,1 pt
RESULTATS CONSOLIDES				
Produit net bancaire	999	939	1 037	+ 10,4 %
Résultat Brut d'Exploitation	341	289	413	+ 42,9 %
Résultat avant impôt	484	300	295	- 1,7 %
Résultat net - part du groupe -	350	211	220	+ 4,3 %

EFFECTIF DU GROUPE	2006	2007	2008	2008/2007
Effectif moyen	4 023	3 914	3 653	- 6,7 %

1 Présentation du Crédit Foncier

1.3 Faits marquants 2008-2009

Le Crédit Foncier confirme la solidité de son modèle sur fond de crise financière internationale

14 janvier 2008

The International Financing Review décerne à la Compagnie de Financement Foncier un Award récompensant le « Covered Bond of the Year 2007 » pour son émission d'octobre 2007.

07 mars 2008

Le Crédit Foncier affiche un résultat annuel 2007 de 211 millions d'euros dans un contexte d'amorce de ralentissement des marchés immobiliers.

27 mars 2008

Le Crédit Foncier publie son étude annuelle sur les marchés immobiliers et leurs perspectives. Cette étude, dorénavant actualisée trimestriellement, annonce une stabilisation du marché résidentiel et une homogénéisation des prix en 2007 ainsi qu'un niveau record des investissements sur le marché de l'immobilier d'entreprise.

2 octobre 2008

Au cœur de la tourmente financière, le Crédit Foncier donne au marché les éléments lui permettant d'apprécier la solidité exceptionnelle de sa situation de liquidité. Face aux difficultés de certains rehausseurs de crédit, des précisions sont également apportées sur la portée très limitée de ses liens d'activité avec ces acteurs.

17 octobre 2008

Le Crédit Foncier grâce à de solides fondamentaux, affiche une bonne tenue de son activité à fin septembre 2008 avec 13,4 milliards d'euros de production totale de crédits.

22 octobre 2008

Le Crédit Foncier est retenu comme gestionnaire de la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) à l'issue d'un appel d'offre.

12 décembre 2008

La Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) et Nexity annoncent être entrés en discussion sur l'acquisition en numéraire par la CNCE de la participation de 23,4 % détenue par Nexity dans le Crédit Foncier. Le contrat concrétisant cette négociation, sous réserve de l'accomplissement

de certaines conditions, a été signé le 29 janvier 2009, à un prix définitif est de 539,6 millions d'euros. Les conditions suspensives ont été ensuite levées le 19 février 2009, finalisant ainsi l'opération.

Le Crédit Foncier renforce sa proximité commerciale en enrichissant son mode de distribution

28 mars 2008

Prise de participation indirecte dans Maisons France Confort PI afin de renforcer le canal d'apporteurs d'affaires du pôle particuliers.

22 juillet 2008

Ouverture d'un bureau du Crédit Foncier à Genève, tenu par la Swiss Public Finance Solutions (SPFS), société créée le 18 septembre 2007 par le Crédit Foncier, la Caisse d'Epargne Rhône Alpes et la Banque Cantonale de Genève.

04 septembre 2008

Le Crédit Foncier enrichit son site internet dédié aux Marchés immobiliers : www.marche-immo.com.

16 décembre 2008

Ouverture d'un bureau de représentation à Tokyo.

17 décembre 2008

Le Crédit Foncier publie une nouvelle version de son site internet www.creditfoncier.fr. Plus moderne et dynamique, le site propose trois pages d'accueil différentes pour répondre aux attentes de tous les visiteurs : particuliers, entreprises et collectivités, institutionnels. Une déclinaison de ce site est également accessible depuis les téléphones portables : Creditfoncier.mobi.

Le Crédit Foncier réaffirme son engagement auprès de ses clients

18 janvier 2008

Le Crédit Foncier prend l'initiative de proposer à 150 000 de ses clients deux mesures exceptionnelles pour renforcer les sécurités des prêts à taux révisable et limiter ainsi les effets de la hausse brutale des taux.

15 mai 2008

Lancement d'une nouvelle gamme de prêts, ajustée aux attentes de sécurité et de souplesse des différentes clientèles de particuliers.

19 mai 2008

Signature d'un contrat de financement d'un milliard d'euros entre la région Ile-de-France, la Caisse d'Epargne Ile-de-France et le Crédit Foncier : une première en France.

13 juin 2008

Lancement de "Scintilium", le nouveau contrat d'assurance vie du Crédit Foncier.

29 septembre 2008

Dans l'esprit des douze engagements des établissements de crédit visant à promouvoir, dans un cadre réglementaire, la diffusion des meilleures pratiques en matière d'offre de prêts immobiliers, le Crédit Foncier met en œuvre la réalisation d'un guide et d'un site pédagogique, jefinancemonlogement.com.

30 octobre 2008

Dans un contexte de net ralentissement du marché immobilier, le Crédit Foncier met en place un dispositif personnalisé d'accompagnement des clients détenteurs d'un prêt relais. Il propose notamment à ceux dont le prêt vient à échéance dans les 3 prochains mois de bénéficier d'un allongement de sa durée et ce sans variation du taux initial.

16 décembre 2008

La Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité et le Crédit Foncier lancent la 3^{ème} édition du prix "Confort de vie", qui récompense des réalisations qui prennent en compte la mixité urbaine, sociale et intergénérationnelle, favorisant l'accessibilité pour tous au logement et le respect des exigences sociales et environnementales.

22 décembre 2008

Le Crédit Foncier, partenaire engage de l'accession sociale, finance, dans l'Ain, les premiers bénéficiaires de la charte "Propriétaire de ma maison pour 15 euros par jour"®.

15 janvier 2009

Mise en place du doublement du Nouveau Prêt à 0 % pour les opérations dans le Neuf.

26 janvier 2009

Consécutivement à la forte tempête ayant touché la région Sud-Ouest, un gel des échéances pendant une durée de 6 mois pourra être mis en place par le Crédit Foncier, pour les clients sinistrés au niveau de leur résidence principale, qui en auront fait la demande. Ce report leur permettra de faire face à leurs dépenses de première nécessité dans l'attente des indemnisations de leurs assurances.

2 février 2009

Lancement de la marque LA HÉNIN à destination du réseau des correspondants en remplacement de la marque Entenial.

6 février 2009

Le Crédit Foncier annonce la création d'un « Mégastore », dont l'ouverture à tous les particuliers est programmée en avril 2010. Dans ce lieu unique, les clients pourront s'informer, échanger avec des spécialistes, réaliser des simulations, afin de disposer d'une compréhension satisfaisante des conditions de réalisation de leur projet immobilier.

Le Crédit Foncier poursuit l'ajustement de ses participations pour conforter ses activités**04 janvier 2008**

Reprise par le Crédit Foncier de la part du Crédit Lyonnais dans le capital du Crédit Financier Lillois (15 %), société financière qui centralise les dépôts réservataires des acquéreurs de programmes du groupe Nexity.

31 janvier 2008

Acquisition par le Crédit Foncier de 5 % du capital GCE Covered Bonds, société de refinancement des activités de crédit immobilier du GCE, par voie d'émissions de « covered bonds ». Souscription à l'augmentation de capital du 10 avril 2008.

27 juin 2008

Souscription du Crédit Foncier à l'augmentation de capital de 770 millions de sa filiale la Compagnie de Financement Foncier, détenue à 99,99 %, par compensation de créances.

1 Présentation du Crédit Foncier

20 novembre 2008

Rachat de titres par le Crédit Foncier afin de porter sa participation de 37 % à 85 % dans le capital de Banco Primus, sa filiale portugaise spécialisée dans les crédits aux particuliers.

22 novembre 2008

Cession à la Banque Palatine des activités de services bancaires aux particuliers et aux professionnels du Crédit Foncier. Cette cession a pris la forme d'un apport partiel

d'actif avec prise de participation à hauteur de 8,33 % du Crédit Foncier dans la Banque Palatine.

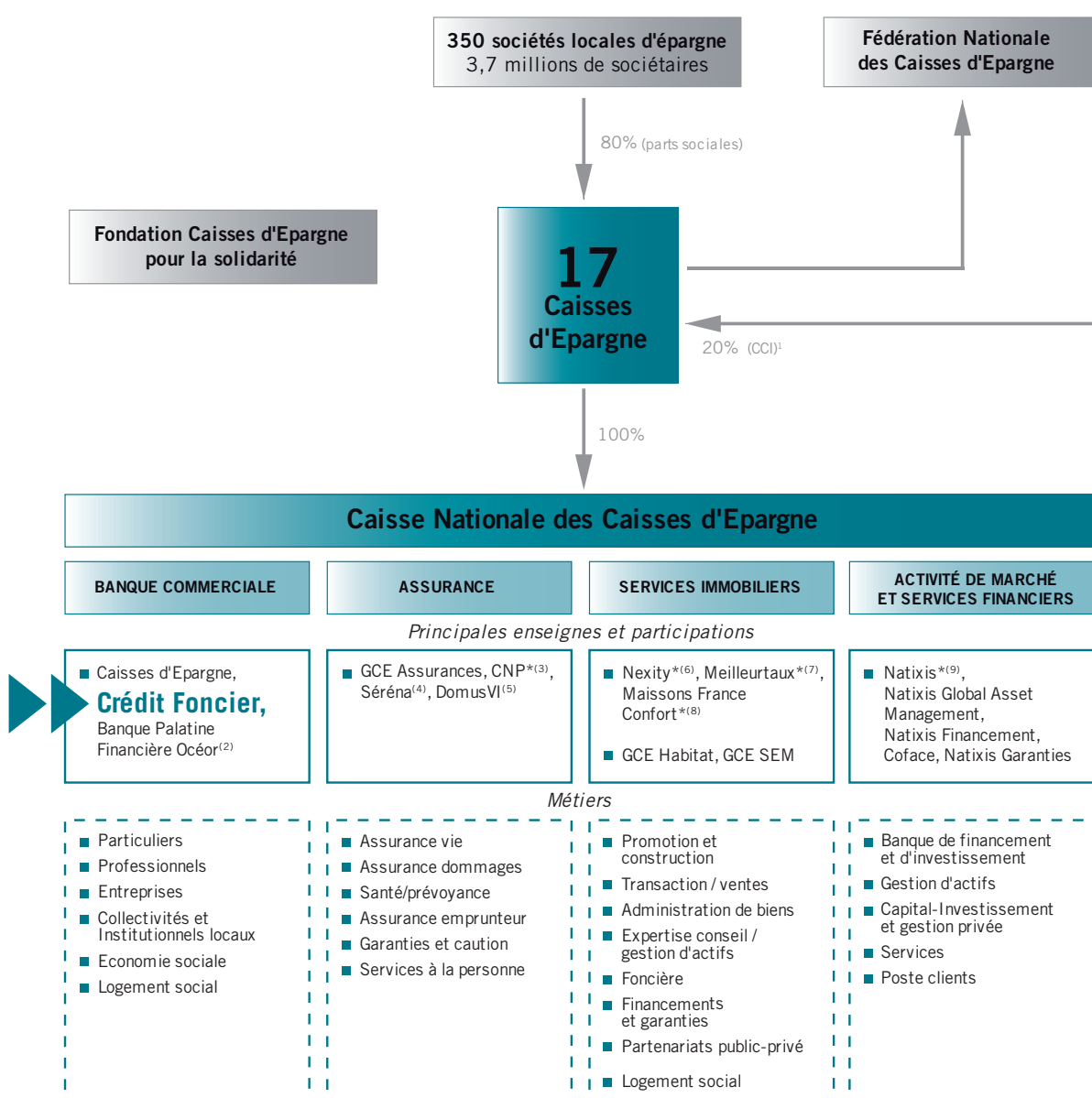
17 Décembre 2008

Fusion-absorption de Picardie-Bail par Cicobail, dans le cadre de la restructuration du pôle « Crédit-bail immobilier » du Groupe Caisse d'Épargne.

1.4 Le positionnement

Le Crédit Foncier au sein du Groupe Caisse d'épargne

Organisation du groupe au 31 décembre 2008



* Société cotée.

(1) Certificats coopératifs d'investissement (CCI) détenus par Natixis représentant 20% du capital des Caisses d'Epargnes : ils donnent droit au dividende mais pas droit de vote.

(2) La Financière Océor détient les participations du Groupe dans les banques d'outre-mer et à l'international.

(3) 17,74 % portés via Sopassure, détenue à 49,98 % par la CNCE.

(4) Détenue à 25 % à égalité avec Macif, MAIF et MGEN.

(5) Participation de 17 % via DVHolding.

(6) Détenue par la CNCE à hauteur de 39,52 %.

(7) Participation de 61,01 % via Oterom Holding, avec MAIF, Macif et Nexity.

(8) Participation du Groupe à hauteur de 22,85 %.

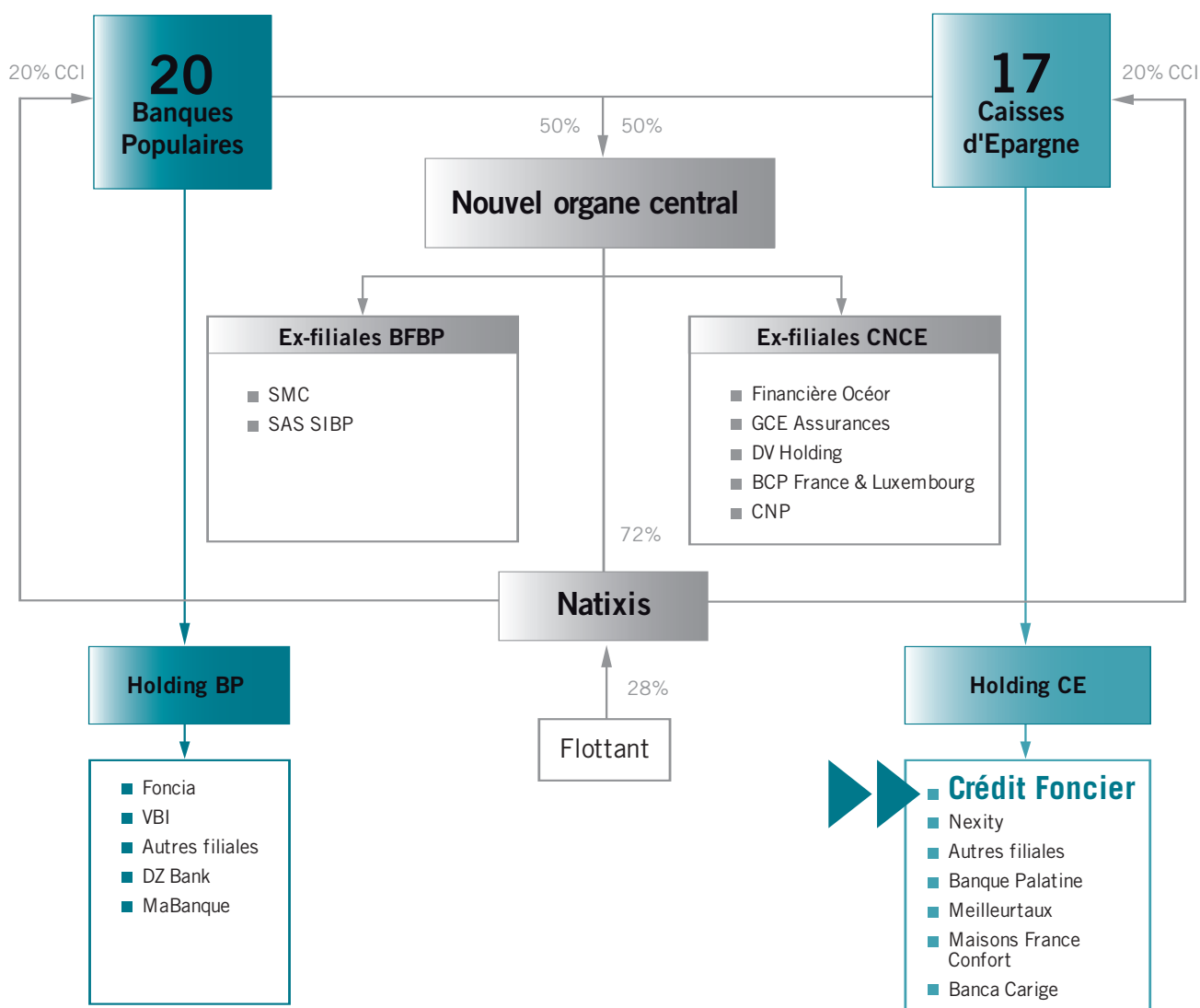
(9) Détenue à parité avec la Banque Fédérale des Banques Populaires à hauteur de 35,62 % chacune. Le taux d'intérêt de la CNCE dans Natixis, après retraitement des titres d'autocontrôle, est de 35,78 % au 31/12/08.

1 Présentation du Crédit Foncier

Filiale de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE), le Crédit Foncier appartenait en 2008 au pôle Banque commerciale du Groupe Caisse d'Épargne (GCE).

Rapprochement des Groupes Caisse d'Épargne et Banque Populaire

(Au 31 mars 2009)



Plusieurs étapes sont franchies

Le Conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et le Conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE), réunis les 24 et 26 février 2009, ont approuvé les principes du rapprochement des organes centraux des deux groupes.

Afin d'accélérer la dynamique du projet et d'optimiser la coordination des travaux, François Pérol a été nommé Président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) et Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) à compter du 2 mars 2009.

Le Conseil d'administration de la BFBP et le conseil de surveillance de la CNCE ont signé le 16 mars 2009 le protocole précisant les principes de négociations agréés à ce stade : structure de l'opération, périmètre, valorisations des entités transférées au nouvel organe central, conditions de l'apport en fonds propres de l'Etat, gouvernance et mécanismes de solidarité du futur groupe.

Un organe central commun

Le projet de rapprochement repose sur la création d'un nouvel organe central commun aux réseaux des Banques populaires et des Caisses d'Épargne qui conserveront leurs marques. Il serait détenu à parité par les deux réseaux et rassemblerait les moyens techniques et humains de la BFBP et de la CNCE nécessaires à l'exercice de ses missions.

Le nouvel organe central détiendrait les principales filiales de banque de détail et leurs structures de production : Natixis, GCE Assurances, la participation indirecte de 17,7 % dans la CNP, la Société Marseillaise de Crédit, la Financière Océor, BCP France, BCP Luxembourg, DV Holding, la SIBP (hors Volksbank International).

Les filiales du pôle immobilier des deux Groupes, le Crédit Foncier, Nexity, Maisons France Confort, Foncia, MeilleurTaux, et les autres participations des organes centraux, notamment la Banque Palatine, MaBanque, Banca Carige et DZ Bank, resteraient contrôlées par chacun des réseaux. A l'issue d'une revue stratégique, il serait décidé de les apporter ou non au nouvel organe central.

1 Présentation du Crédit Foncier

1.5 Le capital

Caractéristiques

Au 31 décembre 2008, le capital social s'élève à 682 087 900 euros et est divisé en 104 936 600 actions de 6,50 euros chacune, toutes de numéraire, entièrement libérées. Le Crédit Foncier ne détient aucun titre de son portefeuille. Le nombre total de droits de vote est égal au nombre d'actions. Les statuts ne contiennent aucune disposition particulière plus restrictive que la législation en vigueur relative aux modifications du capital et des droits respectifs des différentes catégories d'actions qui pourraient être créées.

Le Crédit Foncier n'a pas émis de titres donnant accès à terme au capital : obligations convertibles, échangeables, remboursables en instruments financiers, donnant accès au capital, warrant ou autres, options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des dirigeants et du personnel.

Evolution du capital

- Au 31 décembre 2007, le capital social s'élevait à 638 458 925 euros et était divisé en 98 224 450 actions de 6,50 euros chacune.
- Le 29 juillet 2008, au vu des souscriptions exercées le 10 juin 2008, le Conseil d'administration a constaté que 6 712 150 actions nouvelles de la société, d'un montant nominal de 6,50 euros, ont été souscrites en paiement du dividende, ces actions nouvelles portant jouissance à compter du 1er janvier 2008, soit une augmentation de capital de 43 628 975 euros. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence : le capital social s'élève depuis lors à 682 087 900 euros.

Répartition du capital

Depuis le 7 juin 2007, à la suite de la mise en place du projet industriel entre le GCE et Nexity, le capital du Crédit Foncier était détenu à 25 % par Nexity et à 75 % par la CNCE qui en avait le contrôle direct. La CNCE ayant exercé son droit de paiement du dividende 2007 en actions, sa détention était de 76,6 % en fin d'année 2008.

Le 29 janvier 2009, Nexity et la CNCE ont signé un contrat au terme duquel la CNCE s'engageait à acquérir sous réserve de l'accomplissement de certaines conditions, la participation de 23,4 % que détenait Nexity dans le capital du Crédit Foncier. Les conditions visées ont été accomplies le 19 février 2009, permettant ainsi à la CNCE de détenir 100 % du capital et des droits de vote du Crédit Foncier à l'exception des actions de fonction des membres du Conseil d'administration. Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Délégations consenties à la Direction pour la réalisation d'augmentations du capital

L'Assemblée générale du 24 avril 2008 a donné au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, les autorisations de procéder à des augmentations de capital.

Les délégations accordées sont les suivantes :

- autorisation de réaliser une ou plusieurs augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par l'émission d'actions ou de toute valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social,
- autorisation de réaliser une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation successive ou simultanée de tout ou partie des réserves, bénéfiques, primes d'émission ou d'apport dont la capitalisation est légalement admise.

Le montant maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu de chacune des délégations consenties a été fixé à 200 000 000 euros.

Au cours de l'exercice 2008, le Conseil d'administration n'a pas fait usage des délégations qui lui ont été ainsi données.

Le titre Crédit Foncier

Depuis le 9 novembre 2004, le titre Crédit Foncier n'est plus coté sur un marché réglementé. Les actions revêtent donc obligatoirement la forme nominative.

Evolution du capital et de sa structure au cours des cinq dernières années

En nombre d'actions	CNCEP (Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance)	EULIA	Caisse Retraite Crédit Foncier	FCP1 (FCP d'entreprise « Actions »)	Autres	NEXITY	TOTAL
AG mai 2004 ⁽¹⁾	33 264 016	24 686 515 ⁽³⁾	657 498	242 466	1 882 513		60 733 008
30 juin 2004	57 950 531		657 498	242 466	1 882 513		60 733 008
Juillet 2004 ⁽²⁾	58 892 236 ⁽⁴⁾		667 771	2 147 979 ⁽⁵⁾			61 707 986
8 novembre 2004	61 707 986 ⁽⁶⁾						61 707 986
4 juillet 2005 ⁽²⁾	67 734 589						67 734 589
7 novembre 2005 ⁽⁷⁾	67 922 027						67 922 027
26 juin 2006 ⁽²⁾	81 003 427						81 003 427
16 octobre 2006 ⁽⁷⁾	81 129 851						81 129 851
11 juin 2007 ⁽²⁾	98 224 450						98 224 450
23 juillet 2007 ⁽⁸⁾	73 668 337					24 556 113	98 224 450
29 juillet 2008 ⁽²⁾	80 380 487					24 556 113	104 936 600

(1) Avant paiement du dividende en actions

(2) Après paiement du dividende en actions

(3) Ecart de 8 actions lié à un problème de comptabilisation

(4) Après paiement du dividende en actions et fusion CNCE/Eulia

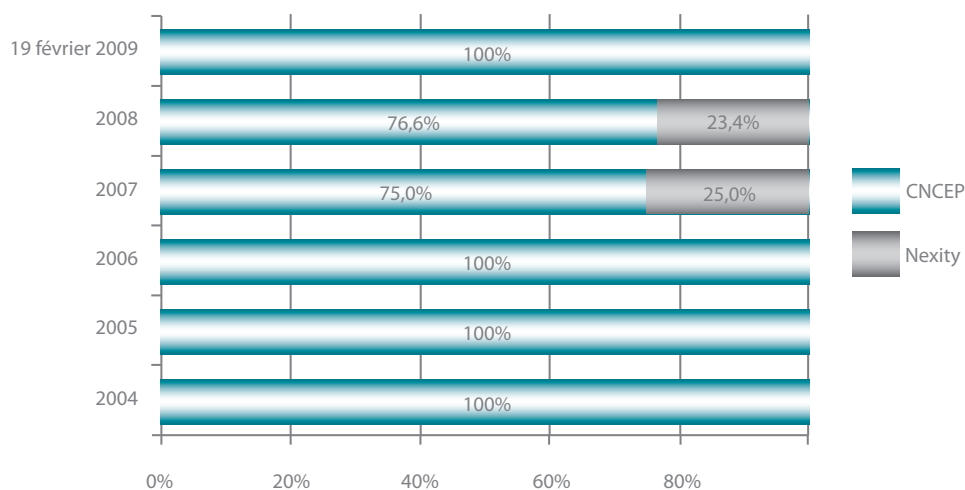
(5) Dont environ 0,39-0,40 % pour le FCP1

(6) Après OPR et retrait obligatoire

(7) Après souscription des options de souscription d'Entenial

(8) Après apport par la CNCE de 25% à Nexity

Evolution de la répartition du capital



1 Présentation du Crédit Foncier

1.6 Les notations

Au 19 février 2009

Standard & Poor's/Moody's/Fitch

Crédit Foncier	A/Aa3/A+
affilié à la CNCE	A+/Aa3/A+
Compagnie de Financement Foncier	AAA/Aaa/AAA
Vauban Mobilisations Garanties	AAA/Aaa/AAA

Evolution des notations du Crédit Foncier

Abaissement de la notation du Crédit Foncier par Standard & Poor's (S&P) de deux crans

Dans sa méthodologie, S&P considère que la notation du Crédit Foncier est plafonnée par celle de son actionnaire principal, la CNCE, toutes choses étant égales par ailleurs. Estimant que dans les circonstances actuelles, le Crédit Foncier a une importance stratégique mais non « cœur de métier » pour la CNCE, l'agence applique un cran de moins à la notation du Crédit Foncier en comparaison à celle de la CNCE.

- Le 6 juin 2008, la notation du Crédit Foncier (AA-) a été placée sous surveillance négative. Cette action résulte de la mise sous surveillance négative de la CNCE (AA) en raison d'incertitudes liées à l'amélioration de la rentabilité des activités de banque de détail, de l'impact négatif lié à la réforme du livret A et des difficultés de la banque d'investissement à réaliser ses objectifs dans un environnement dégradé.
- Le 27 juin 2008, la notation de la CNCE est descendue d'un cran à AA-/Stable en raison d'une réduction de sa capacité à générer des résultats profitables. Concernant la notation du Crédit Foncier (AA-/Surveillance Négative), l'agence se réserve le temps d'ajuster la notation.
- Le 13 octobre 2008, suite à l'annonce du rapprochement entre la CNCE et la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP), l'agence confirme la notation existante du Crédit Foncier (AA-/Surveillance Négative), l'évolution de la notation étant liée au positionnement du Crédit Foncier au sein de l'éventuelle structure fusionnée.
- Le 27 octobre 2008, la notation du Crédit Foncier est placée à A+/Surveillance Négative suite à la descente de la notation de la CNCE à A+/Stable, décision motivée par les

difficultés rencontrées par cette dernière dans ses activités de banque de détail et d'investissement.

- Le 17 décembre, la notation du Crédit Foncier est amenée à A/Stable, rétablissant le cran de différence avec la CNCE (A+/Stable). L'agence précise que le Crédit Foncier aura un rôle stratégique dans l'éventuelle entité fusionnée. ; sa notation n'étant pas égale à celle de la CNCE du fait d'incertitudes résiduelles à ce stade sur le positionnement à long terme du Crédit Foncier dans le groupe élargi.

Abaissement de la notation du Crédit Foncier par Moody's et Fitch d'un cran

Moody's et Fitch ont abaissé la note du Crédit Foncier le 18 juillet et le 24 juillet 2008 d'un cran, respectivement à Aa3 et à A+, au regard des difficultés rencontrées par la CNCE au sein de ses activités de banque de détail et d'investissement.

Par ailleurs le 2 février 2009, Moody's a revu à la baisse la note de solidité financière du Crédit Foncier à D+ ; la perspective restant stable sur l'ensemble des notes.

L'agence de notation Fitch a assorti le 9 avril 2009 la notation long terme du Crédit Foncier (A+) d'une perspective stable, mettant ainsi un terme à la surveillance négative mise en place le 3 février 2009. En parallèle, la notation court terme a été rehaussée de F1 à F1+.

Notation des obligations foncières de la Compagnie de Financement Foncier et des obligations sécurisées de Vauban Mobilisations Garanties

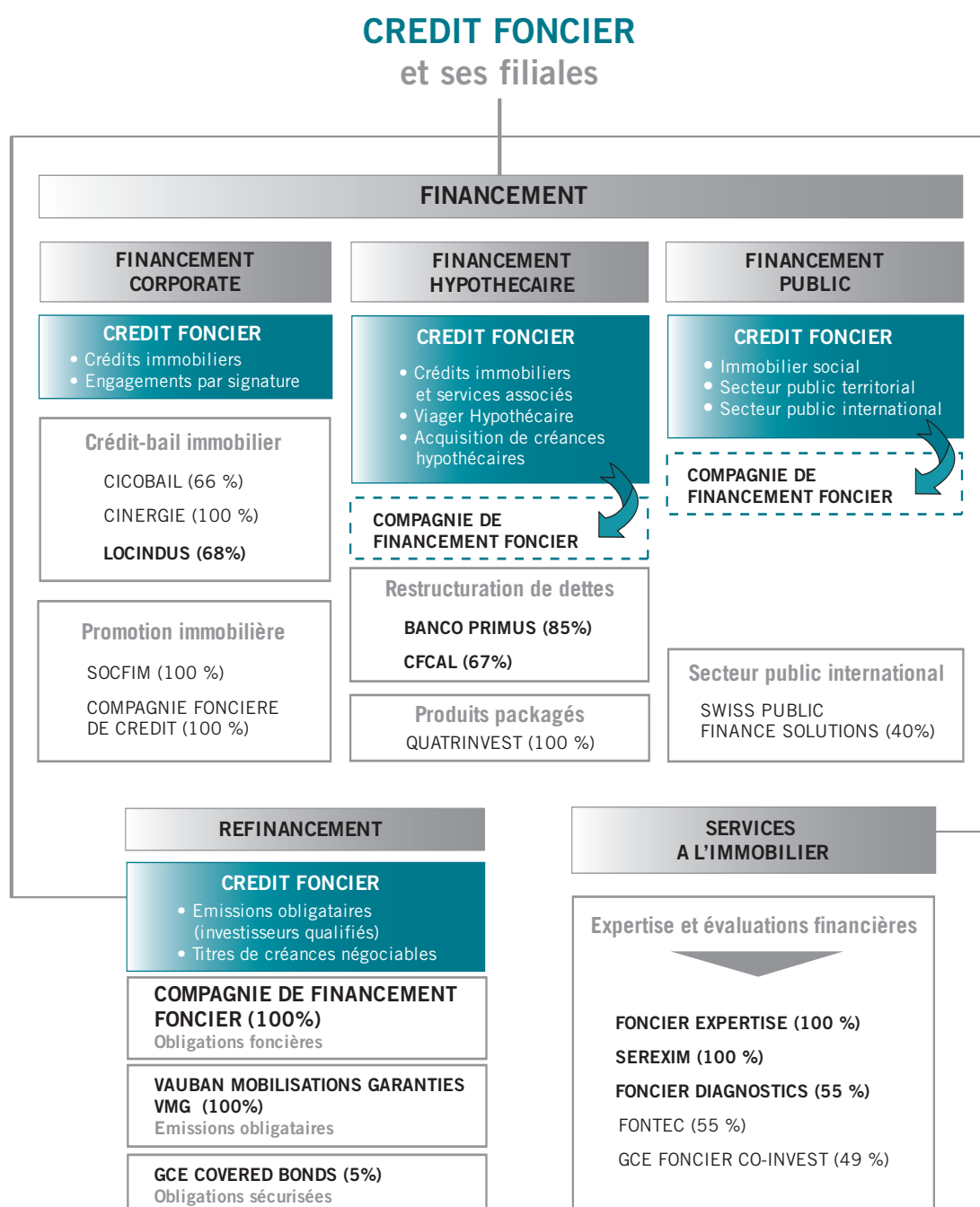
Grâce au cadre légal des sociétés de crédit foncier, à la qualité et de ses actifs et de sa gestion spécifique, la notation AAA des obligations foncières émises par la Compagnie de Financement Foncier n'est pas affectée par l'évolution de la notation du Crédit Foncier. Il en est de même pour la notation attribuée aux titres émis par Vauban Mobilisations Garanties (VMG).

Les notations de la Compagnie de Financement Foncier et de VMG restent AAA/Aaa/AAA assorties d'une perspective stable.

1.7 Les filiales

Les filiales du Crédit Foncier par pôle d'activité

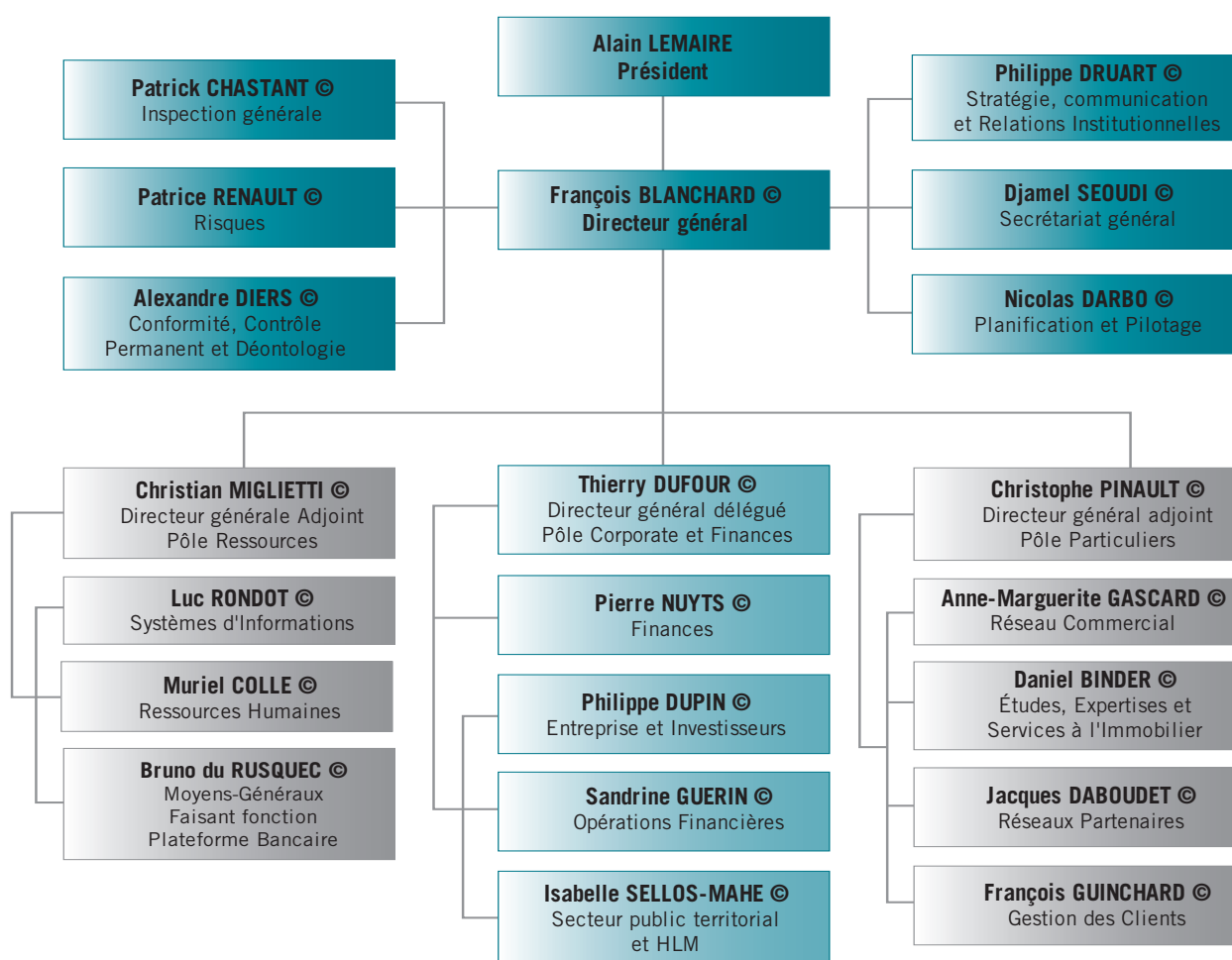
(Au 31 décembre 2008)



1 Présentation du Crédit Foncier

1.8 L'organigramme fonctionnel

La Direction générale et le Comité exécutif



© Membres du Comité de coordination

2 Développement du Crédit Foncier

2.1 LA STRATÉGIE	18
2.2 LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2008-2012	20
2.3 L'INTERNATIONAL	21
2.4 LES OPÉRATIONS CAPITALISTIQUES EN 2008	22
2.5 LES ÉVÉNEMENTS RÉCENTS	24

2 Développement du Crédit Foncier

2.1 La stratégie du Crédit Foncier

L'année 2008 aura été une année difficile pour le crédit à l'habitat après 8 années de croissance exceptionnelle.

Le Crédit Foncier a du faire face à une conjoncture inhabituelle se traduisant par un environnement contraint à un triple niveau :

- **Une crise financière internationale exceptionnelle** par son ampleur et par sa durée, qui s'est caractérisée par la rapidité du transfert à d'autres types d'actifs financiers¹, par une crise systémique bancaire et par la contagion à la sphère réelle.
- Une situation de **courbe des taux inversée** : le désintérêt pour les taux variables se poursuit face à des taux courts élevés en comparaison des taux longs, entraînant une baisse des crédits financés sur une base de taux variables (recul de près de 3 pts en 2008).
- La conjoncture d'un cycle **immobilier exceptionnel**² : la crise de l'immobilier en France en 2007 et début 2008 s'explique plus par le début d'une phase baissière d'un cycle immobilier remarquable par sa durée (10 ans) et par son amplitude (écart de 60 % du ratio moyen constaté) que par une crise immobilière du type de celle des États-Unis qui a éclaté en Août 2007 (surproduction immobilière) ou de celle qu'a connue la France dans les années 90 (spéculation) . En effet, on observe que depuis 2002, les prix standards des logements dépassent 4 années de revenu moyen par ménage, alors qu'ils ne s'étaient jamais écartés de plus de 2 % d'un ratio représentant 2,5 années, même pendant la crise immobilière de 1990.

Hors crise financière internationale, le marché du crédit immobilier français reste fragilisé par une baisse du pouvoir d'achat des ménages, due autant à une forte hausse des prix de l'immobilier qu'à une relative stagnation des salaires et entraînant une désolvabilisation des ménages, d'autant plus marquée en 2008 que tous les mécanismes d'assouplissement (allongement des durées par exemple) avaient déjà été activés et que les taux étaient dans une dynamique haussière.

Dés lors, la demande s'est reportée sur le logement social. Après une vague de réforme initiée au 1^{er} semestre 2008, les Pouvoirs publics dans le cadre du Plan de Relance d'octobre 2008 ont accéléré l'offre en ce domaine avec la transformation de programmes privés en opérations sociales (30 000 logements en VEFA)³ ; la production du Crédit Foncier sur ce segment a fortement progressé au cours de l'année 2008.

Au 2^e semestre 2008 avec l'accélération de la crise financière à la suite de la chute de Lehman Brothers, la crise financière impacte fortement les marchés du crédit immobilier français.

L'impact est double⁴ et potentialise la baisse du marché :

- Une baisse de l'offre due au resserrement des conditions d'octroi des banques face à l'assèchement de la liquidité et aux craintes de montée des risques de défaut et d'augmentation mécanique des Loan-to-Value⁵.
- Une baisse de la demande des ménages qui s'autocensurent en annulant leur projets immobiliers ou en les remettant à plus tard sous l'effet conjugué de l'assombrissement des perspectives sur le marché du logement (phénomène d'anticipations baissières entraînant une spirale à la baisse des prix)⁶ et une forte dégradation de la confiance des ménages face à la montée du chômage et des perspectives annoncées de baisse de la croissance.

Le marché français est aujourd'hui moins touché que les marchés espagnols, anglais et irlandais, la croissance des prix immobiliers y a été moins forte : sur la période 1996-2006, les hausses en Irlande, Espagne, et Royaume-Uni ont été respectivement de 300 %, 200 % et 150 %. Des niveaux d'endettement plus faibles et des conditions d'octroi plus restrictives ont permis de sécuriser le marché français. L'année 2009 s'annonce sur une conjoncture semblable avec des possibilités d'aggravation variable suivant l'ampleur des répercussions sur la sphère réelle, la politique des taux de la BCE, et la reprise des marchés interbancaires. Les perspectives au 1^{er} semestre 2009 indiquent

(1) Produits financiers autres que les actifs titrisés avec comme sous-jacent des crédits hypothécaires "subprime"

(2) Flash Etudes et prospectives de la CNCE, 2008

(3) VEFA : vente en état futur d'achèvement

(4) Enquête trimestrielle de la Banque de France, 2008

(5) Part de la valeur du bien acquis financé par le crédit

(6) A noter que Paris n'a pas connu de baisse de prix, mais une baisse de l'inflation des prix de l'immobilier et une baisse du nombre des transactions (source : Notaires de Paris - Conférence de presse immobilière du 22 janvier 2009)

une poursuite de la détérioration des marchés immobiliers en ligne avec les évolutions du 2nd semestre 2008.

Dans ce contexte difficile, le Crédit Foncier, deuxième filiale du GCE après Natixis, a réussi à maintenir son cap.

• **Poursuite des efforts de rationalisation initiés en 2006 avec le programme CAP2010**

- Refonte des grandes fonctions bancaires : restructuration de la filière Risques pour accompagner le dispositif Bâle II, refonte du Système d'Information comptable, renforcement de la Direction du pilotage, centralisation de la MOA à la Direction des systèmes d'information.

- Nouveau socle social mis en place à l'été 2008.

• **Ré-affirmation de son rôle sociétal dans le contexte de crise actuel**

- Politique d'octroi inchangée malgré l'assèchement des liquidités sur le marché.

- Politique d'accompagnement de ses clientèles en difficulté renforcé : mesures mises en place pour ses clients ayant souscrit un prêt à taux révisable pour financer l'acquisition de leur logement⁷, mesures spécifiques pour les prêts relais, gel des échéances pour les victimes de la tempête du Sud-Ouest.

- Engagement auprès des collectivités locales : soutien à plus de 400 élus dans la définition de leur politique habitat, synergies fortes entre la proximité géographique des Caisses d'Épargne et l'expertise du Crédit Foncier.

- Acteur de la politique d'innovation en matière d'accession sociale : renforcement du positionnement naturel du Crédit Foncier sur les 3 produits clés de l'accession sociale (NPTZ, PASS-FONCIER, "Maison pour 15 euros par jour"[®]).

• **Construction et déploiement du plan de développement 2008-2012**

- Positionnement d'acteur global présent tout au long de la chaîne de valeur de l'immobilier : construction, promotion, transaction, politique de l'habitat, accession au logement, investissement public, investissement privé.

- Modèle d'établissement spécialisé : expertise immobilière intégrée dans le processus d'octroi de crédits hypothécaires, offres de niches (clientèle patrimoniale, non-résidents, financement islamique), produit à forte valeur ajoutée (Prêt Viager Hypothécaire).

- Renforcement de la présence commerciale et du maillage territorial tant en France avec la densification du réseau exclusif LA HÉNIN qu'à l'étranger avec la création de nouvelles implantations sur les marchés Corporate.

L'année 2008 a démontré la pérennité du modèle du Crédit Foncier, sa capacité de réorganisation forte et sa capacité d'adaptation rapide à la crise. Tout en restant fidèle à ses missions sociétales historiques, le Crédit Foncier aura fait preuve d'une ambition renouvelée dans la préparation des échéances futures.

Le Crédit Foncier de France s'affirme plus que jamais comme la banque spécialisée de référence sur les marchés hypothécaires et publics.

(7) Ce dispositif annoncé le 18 janvier 2008 a concerné 150 000 clients. La mesure n°1 a concerné les clients détenant un prêt réglementé - Prêt Accession Sociale (PAS) ou un Prêt Conventionné (PC) à taux révisable - qui se sont vu proposer le plafonnement de leur taux d'intérêt. La mesure n°2 a concerné les clients détenant un prêt à taux révisable non réglementé, à qui le Crédit Foncier a proposé de faire bénéficier des sécurités quasi similaires à celles des prêts à l'accession sociale, dont notamment la mesure garantissant en cas de hausse des taux, une évolution de leur mensualité limitée à l'inflation.

2 Développement du Crédit Foncier

2.2 Le plan de développement 2008-2012

En 2008, malgré un contexte difficile le Crédit Foncier a poursuivi la réorganisation en profondeur de son fonctionnement : plus de rationalité dans l'allocation de ses forces, plus de transparence dans ses axes de progrès et plus de participation dans sa gouvernance.

Pratiquement terminé, le programme "CAP 2010" écrit depuis mi-2006 par 500 collaborateurs de l'entreprise dans le cadre de chantiers thématiques, a donné naissance cette année à un Plan de Développement pour la période 2008-2012.

Construit autour de 4 axes stratégiques, son ambition est d'assurer au Crédit Foncier une croissance durable.

1. Améliorer la couverture des marchés grâce à des métiers forts, élargis et clairement organisés

Sur les cœurs de métiers, les actions du plan visent à ajuster l'offre de produits du Crédit Foncier au plus proche des besoins clients. Sur l'activité Particuliers, la couverture géographique du marché s'étend grâce à l'émergence de canaux de distribution complémentaires (les correspondants) et la force de frappe commerciale s'intensifie par le renforcement de l'animation commerciale et du marketing.

Le plan vise également à élargir les métiers du Crédit Foncier et à développer des relais de croissance. Ainsi sur la clientèle des particuliers en France, la Société prévoit de mettre en place une activité de crédit travaux et de restructuration hypothécaire et de développer son activité de diagnostics habitat afin de proposer au client une offre globale pour l'accompagner tout au long de son parcours résidentiel.

Le déploiement de certaines des activités Corporate à l'international constitue également un moteur de croissance de l'entreprise à l'horizon 2012.

2. Moderniser le fonctionnement de l'entreprise pour valoriser les collaborateurs et les carrières individuelles

Le client doit être au centre de l'évolution des métiers et des emplois au Crédit Foncier que ce soit sur des fonctions front, middle ou back office.

En outre, la mobilisation sur des objectifs clients permettra de renforcer le dialogue et la communication interne et d'améliorer encore le fonctionnement transverse de l'entreprise.

3. Généraliser le pilotage et les démarches qualité

Faire que le client soit constamment au centre des préoccupations de l'entreprise est un enjeu majeur qui doit être porté par tous les collaborateurs. Dans cette optique, des enquêtes Qualité suivies de plans d'actions sont conduites sur la quasi-totalité des lignes métiers.

Par ailleurs, le pilotage des données fondamentales comme la comptabilité, les risques, la gestion actif-passif (ALM) et le contrôle de gestion fait l'objet d'un effort continu et soutenu dans l'objectif d'aboutir à une coordination optimale et une productivité accrue par la cohérence des outils et des process.

Enfin, la mise en conformité au dispositif de Bâle II ouvre au Crédit Foncier de nouvelles opportunités grâce à l'allocation de nouveaux moyens au service de son développement et à une connaissance client permettant des politiques tarifaires strictement ajustées au risque.

4. Accroître partout l'efficacité

Au plan interne, le Crédit Foncier poursuit sa politique de réduction des coûts visant l'objectif de 140 millions d'euros d'économies en frais de gestion sur quatre ans.

Au plan externe, le Crédit Foncier s'inscrit dans la stratégie informatique du Groupe Caisse d'Épargne et poursuit la mise en place des mesures permettant de disposer d'un système d'information rationalisé et mutualisé avec le Groupe, dans un objectif de maîtrise des coûts informatiques.

Le déploiement du plan de développement 2008 – 2012 se concrétise pour chaque Pôle de l'entreprise autour de 5 orientations majeures déclinées en une série d'engagements annuels jusqu'à l'horizon 2010.

Pour favoriser le partage de ces engagements et plus largement du plan de développement avec tous les collaborateurs, une vingtaine de réunions d'information ont été animées à Paris et en province par les membres du Comité exécutif. Pour en favoriser le suivi par chacun, des actions d'information spécifiques seront mis en œuvre sur toute la durée du plan.

2.3 L'international

Le rationnel du développement international du Crédit Foncier est double ; il s'agit à la fois de diversifier géographiquement ses sources de Produit Net Bancaire (PNB) et ses ressources.

Le Crédit Foncier est historiquement très présent sur les marchés internationaux pour la collecte de ses ressources via la Compagnie de Financement Foncier⁸, son véhicule de refinancement⁹. En 2008, les investisseurs étrangers hors Europe d'obligations foncières représentaient 49 % pour un volume de 4,2 milliards d'euros.

Depuis 2005, le Crédit Foncier a relancé une stratégie de développement sur les marchés étrangers afin de diversifier ses sources de PNB tout en capitalisant sur ses savoir-faire de prêteur sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'immobilier.

Cette politique s'est traduite par le renforcement des activités existantes et issues pour certaines de son rapprochement avec Entenial (crédit immobilier en Belgique, crédit aux particuliers non-résidents ayant un projet immobilier en France), par le développement sur des nouveaux marchés via des acquisitions (Banco Primus), ou de manière organique, sur la base de son expertise et de ses avantages compétitifs - notamment ceux liés au refinancement - sur les marchés Corporate Privé et Public.

• Sur le marché des Particuliers

- En Belgique, l'activité des particuliers se développe significativement depuis la création de la succursale fin 2006 ; en 2008, la production a doublé confirmant le réel intérêt du marché belge pour l'offre du Crédit Foncier. Le marché Belge se prête bien au modèle du Crédit Foncier avec une structure de la distribution de crédit immobilier basée sur des intermédiaires spécialisés et l'existence de fichier positif qui sécurise la production sur ce marché.

- Sur le marché des non-résidents, une nouvelle politique commerciale visant à renforcer son expertise et le maillage des territoires sur ce segment du marché a été lancée par le Crédit Foncier en novembre 2008.

- Le Crédit Foncier a développé depuis quelques années une production sur des créances hypothécaires résidentielles en Europe Continentale - dans le cadre de sa politique d'acquisition de créances hors groupe- sous forme de parts de FCT ou en direct par acquisition de portefeuilles. En 2008, cette production a été très réduite à la fois du fait du marché (fermeture du marché primaire de la titrisation) ou d'une stratégie prudente (marché secondaire des portefeuilles de créances hypothécaires).

• Sur le marché des Corporate

- Sur le secteur des Corporate Privé, le Crédit Foncier affiche de nouvelles ambitions à l'international dans une logique d'accompagnement naturel des clients Investisseurs dans leur stratégie d'arbitrage et afin de capitaliser sur ses savoir-faire sur des marchés stratégiques, par leur volumétrie ou de la dynamique de leur croissance. Un département dédié a été créé en septembre 2008 pour structurer et développer cette activité.

(8) Société de Crédit Foncier - SCF, filiale à 100% du Crédit Foncier

(9) Les émissions d'obligations foncières refinancent plus de 40% de la production Crédit Foncier en 2008

2 Développement du Crédit Foncier

- Sur le secteur public, le Crédit Foncier poursuit son développement malgré un environnement tendu avec la mise en place des deux représentations à l'étranger : en Suisse via le déploiement opérationnel de la Joint Venture formée avec la Banque Cantonale de Genève et la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, et au Japon avec l'ouverture d'un bureau de représentation en partenariat avec Nomura. L'année 2009 devrait voir la continuation de cette politique d'implantation avec l'ouverture d'une représentation sur les marchés d'Amérique du Nord.

En 2009, le Crédit Foncier poursuivra sa présence sur les marchés étrangers dans une optique de consolidation de l'existant et en privilégiant le développement par croissance organique.

2.4 Les opérations capitalistiques en 2008

2.4.1 Développement

Participation au capital de Maisons France Confort SA

GCE Foncier Coinvest, détenue à 49 % par le Crédit Foncier et à 51 % par la CNCE, a finalisé en mars 2008 l'opération d'acquisition de 49 % du capital de Maisons France Confort Prou Investissement (MFC PI). Cette structure détient elle-même 50 % du capital de Maisons France Confort SA, société cotée spécialisée dans le domaine du logement individuel en secteur diffus.

Prise de contrôle de Banco Primus

Dans le cadre de sa stratégie de développement à l'international, le Crédit Foncier détenait depuis octobre 2005 une participation au capital de Banco Primus (37,4 %), banque portugaise spécialisée dans le crédit hypothécaire et la restructuration de créances des particuliers. Le 20 novembre 2008, le Crédit Foncier a pris le contrôle de la société et en détient aujourd'hui 85 %.

2.4.2 Opérations au sein du Groupe Caisse d'Épargne (GCE)

Participation au capital du Crédit Financier Lillois

Le 4 janvier 2008, le Crédit Foncier a repris la participation de 15 % détenue par le Crédit Lyonnais dans le capital du Crédit Financier Lillois (CFL), société financière, contrôlée à 85 % par Nexity, dont les activités principales sont la centralisation des dépôts réservataires des acquéreurs de programme du groupe et la gestion extinctive de financements acquéreurs.

Participation au capital de GCE Covered bonds

Le Crédit Foncier est entré le 31 janvier 2008 à hauteur de 5 % du capital de GCE Covered Bonds, société de crédit foncier créée en 2007 par le GCE, chargée de refinancer, par voie d'émissions de type "covered bonds" (obligations sécurisées structurées), les activités de crédits immobiliers du Groupe dépourvues d'une garantie publique. En complément, le Crédit Foncier a participé le 10 avril 2008, à l'augmentation de capital de la société de près de 65 millions d'euros, à hauteur de sa quote-part au capital, soit 3,25 millions d'euros.

Cession des titres de participations SEM du Crédit Foncier et de ses filiales

En 2007, le GCE avait créé GCE SEM, filiale à 100 % de la CNCE afin de fédérer la stratégie du Groupe sur le marché des sociétés d'économie mixte (SEM) et de devenir le 1^{er} établissement financier privé partenaire de ces intervenants. Pour accompagner la stratégie du Groupe sur ce marché, le 21 octobre 2008, le Crédit Foncier et ses filiales ont cédé à GCE SEM leurs participations minoritaires dans 31 SEM.

Cession par le Crédit Foncier et Foncier Participations de leurs participations dans La Compagnie 1818 – Banquiers Privés (13,5 %)

Le 6 octobre 2008, le Crédit Foncier a cédé à Natixis le solde de sa participation dans La Cie 1818 – Banquiers Privés, soit 13,5 %.

Apport par le Crédit Foncier à la Banque Palatine de sa branche d'activité bancaire

Le Crédit Foncier souhaitant se recentrer sur son activité de financement des besoins immobiliers des particuliers, des opérateurs publics mais aussi des entreprises et des investisseurs, a décidé de transférer son activité bancaire à la Banque Palatine, filiale à 100 % de la CNCE.

Dans ce cadre, le Crédit Foncier et la Banque Palatine ont signé le 10 juin 2008, un traité d'apport partiel d'actifs par le Crédit Foncier de sa branche d'activité bancaire aux professionnels et aux particuliers. Ces apports ont été effectués le 22 novembre 2008. En rémunération de cet apport, le Crédit Foncier est entré au capital de la Banque Palatine à hauteur de 8,33 %.

Afin de permettre en cas de besoin la liquidité de la participation du Crédit Foncier et permettre son reclassement au sein du Groupe Caisse d'Épargne, la CNCE et le Crédit Foncier ont souscrit respectivement des promesses d'achat et de vente portant sur l'intégralité de la participation du Crédit Foncier dans Banque Palatine.

Ces promesses sont exerçables, selon le cas, en 2011 et 2012 à des conditions de valorisation qui dépendront du plan d'affaires au moment de l'exercice de la promesse dans la limite d'une fourchette comprise entre 90 % à 110 % de la valorisation de Banque Palatine établie au moment de l'opération d'apport.

2.4.3 Restructurations et opérations internes

Augmentation de capital de la Compagnie de Financement Foncier

Le 24 juin 2008, le Crédit Foncier, détenteur de 99,99 % du capital de la Compagnie de Financement Foncier, a souscrit en totalité à l'augmentation de capital de 770 millions d'euros décidée par sa filiale. La création de 48 125 000 actions nouvelles libérées s'est effectuée par compensation partielle avec la créance d'un montant en principal de 800 millions d'euros que le Crédit Foncier détient sur sa filiale au titre de la cession à cette dernière de Titres Subordonnés Remboursables en date du 20 juin 2008. Le capital de la Compagnie de Financement Foncier a ainsi été porté au 30 juin 2008 de 154 millions d'euros à 924 millions d'euros.

Transmission Universelle de Patrimoine de la société Socrelog en faveur du Crédit Foncier

Le Crédit Foncier actionnaire unique de Socrelog a procédé en décembre 2008 à la dissolution par transmission universelle de patrimoine de Socrelog, établissement de crédit très peu actif depuis plusieurs années.

Fusion-absorption de Picardie Bail par Cicobail

La fusion - absorption de Picardie Bail par Cicobail s'inscrit dans le cadre de la restructuration du pôle "Crédit-Bail Immobilier", engagée en 2006 par le Crédit Foncier afin de regrouper l'activité de crédit-bail des filiales du GCE au sein d'une même entité, Cicobail.

À l'issue de cette absorption et en rémunération de l'apport de 100 % de Picardie Bail par le Crédit Foncier, la participation du Crédit Foncier dans Cicobail est passée de 60,70 % à 65,85 %.

2 Développement du Crédit Foncier

2.5 Les événements récents

Acquisition par la CNCE de la participation de 23,4 % détenue par Nexity dans le Crédit Foncier

Conformément à l'annonce faite en décembre 2008, Nexity et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) ont signé le 29 janvier 2009, le contrat concrétisant l'acquisition par la CNCE de la participation de 23,4 % détenue par Nexity dans le Crédit Foncier de France. Le prix définitif, qui a fait l'objet d'une expertise remise au Conseil d'administration de Nexity, est de 539,6 millions d'euros. Le paiement du prix et le transfert des titres ont été effectués le 19 février, après levée des conditions suspensives. Il est rappelé que cette opération ne modifiera pas les accords et conditions de la coopération industrielle des deux groupes.

Acquisitions de titres du CFCAL et de Locindus

Le Crédit Foncier a confié début janvier 2009 à Natixis Securities des mandats d'acquisition de titres sur Locindus et CFAL-Banque pour des enveloppes limitées

en montant et dans le temps. Ces acquisitions au fil de l'eau dont les déclarations ont été faites auprès de l'AMF n'ont pas vocation à lui faire franchir des seuils réglementaires dans la mesure où il détient déjà 2/3 du capital de ces 2 sociétés. Ainsi sur la période courant du 12 janvier 2009 au 31 mars 2009, le Crédit Foncier a acquis 82 618 actions de Locindus et 47 473 actions du CFCAL portant respectivement sa participation à 68,81 % et 68,38 % du capital de ces sociétés.

S'y ajoute à la date du 3 avril 2009, l'acquisition d'un bloc d'actions de Locindus représentant 1,62 % du capital portant la participation du Crédit Foncier à 70,43 %.

Perspectives

Le Crédit Foncier n'a pas connaissance de détérioration affectant les perspectives du groupe depuis la date des derniers états financiers.

3 Le Crédit Foncier en 2008

3.1 L'ENVIRONNEMENT EN 2008	26
3.1.1 Environnement macro-économique	26
3.1.2 Courbe des taux	27
3.2 LES CLIENTS AU COEUR DES PRÉOCCUPATIONS	28
3.2.1 Relations clientèle Particuliers	28
3.2.2 Démarche Qualité	28
3.3 LES MÉTIERS	29
3.3.1 Particuliers	30
3.3.1.1 La production de crédits en France et en Europe	30
3.3.1.2 Les acquisitions de créances hypothécaires résidentielles en Europe	34
3.3.2 Corporate	36
3.3.2.1 Les opérateurs publics	36
3.3.2.2 Les opérateurs privés	42
3.3.3 Études, Expertise et services à l'immobilier	45
3.3.4 Les opérations financières	49
3.4 L'ACTIVITÉ DES PRINCIPALES FILIALES	51
3.5 L'ANALYSE DES RÉSULTATS	52

3 Le Crédit Foncier en 2008

3.1 L'environnement en 2008

3.1.1 Environnement macro-économique

L'année 2008 a été marquée par nombre d'événements bousculant le paysage économique. L'instabilité des marchés financiers, enclenchée lors de la crise des subprimes en 2007, a perduré en 2008 ; l'année ayant été ponctuée par des nationalisations, plans de sauvetage, recapitalisations, rapprochements et autres mesures sans précédent. En parallèle, l'activité économique mondiale a connu un fort ralentissement.

Le secteur bancaire a été touché de plein fouet par la crise. Dès la fin 2007, le marché délaisse les produits structurés liés à l'immobilier américain et les dépréciations d'actifs s'enchaînent. Dans un souci de préservation de leurs fonds propres, les banques bradent leurs participations voire des pans importants de leur activité aux investisseurs privés ou souverains. La confiance des acteurs dans le système financier est érodée. La fermeture du marché interbancaire, survenue notamment à partir du second semestre 2008 et totale à compter de la faillite de Lehman Brothers, pose des difficultés de refinancement aux établissements de crédit. Au-delà du rôle joué par les banques centrales dans la gestion de la liquidité, le recours à l'État se présente alors comme une issue possible : outre-Manche, l'État prend des participations importantes dans ses banques tandis qu'en France l'aide de l'État se manifeste par l'injection de capitaux "hybrides".

La transmission de la crise financière à la sphère économique, à travers notamment le durcissement des conditions de crédit, a contribué à la poursuite du ralentissement des économies. Si la croissance du produit intérieur brut (PIB) mondial a connu un recul plus marqué que prévu à 2,5 % en 2008, elle ne devrait pas dépasser, selon le FMI, 0,5 % en 2009. Selon les mêmes prévisions, les pays développés verront une croissance négative de leur PIB (-2 %) tandis que les pays émergents et en développement (+3,3 %), relèveront la croissance mondiale.

En parallèle, les marchés actions n'ont pas été épargnés en 2008, le CAC 40 a perdu 43 %, le Dow Jones 34 % et une chute de 54 % a été enregistrée par la bourse de Shanghai.

L'instabilité des marchés de produits de base, à l'image du fort retrait du prix du pétrole à la fin de l'année, a contribué à l'imprévisibilité qui contraint entre autres, l'effort des banques centrales à conjuguer croissance et maîtrise des prix. La Banque Centrale Européenne (BCE), à titre d'exemple, a mené une politique monétaire restrictive jusqu'en octobre 2008. Désormais face au spectre de la déflation, les taux directeurs des banques centrales peinent à stimuler la croissance : le taux du jour le jour de la BCE termine 2008 à 2,5 % après un pic de 4,25 % en juillet, tandis que celui de la Réserve Fédérale (Fed) se situe à 0,5 %. Les banques centrales, véritables refuges pour les investisseurs dont l'aversion au risque ne cesse de croître, jouent pleinement leur rôle de prêteur de dernier recours. Dans chaque pays, des émissions bénéficiant de la garantie de l'État voient le jour.

Les plans de relance destinés au soutien des systèmes bancaires et aux économies, la baisse des prix des matières premières et de l'énergie ainsi que la normalisation du cycle de production devraient concourir au renforcement des banques, à une reprise de la confiance des investisseurs et au redémarrage du crédit ; autant d'éléments qui offriront une meilleure visibilité des perspectives économiques en 2009.

3.1.2. Courbe des taux

Les mouvements de taux d'intérêt ont reflété en 2008 deux phases contraires dans les réactions des intervenants des marchés.

La première partie de l'année est dominée par un abandon des craintes de récession qui avaient prévalu fin 2007. La hausse des prix des matières premières (le baril est passé de 96 \$ à 145,50 \$ le 3 juillet 2008 et la hausse de l'indice RJ/CRB¹⁰ matières premières de 11,5 % sur la même période) étant considérée comme la manifestation de la dynamique des pays émergents qui devait tirer les économies occidentales. L'accélération de l'inflation mondiale (à fin juin : 4 % en zone euro, 5 % aux USA, 7,1 % en Chine) a mis un terme aux élans de baisse des banques centrales et a même justifié la hausse du taux directeur de la BCE en juillet (+ 0,25 % à 4,25 %). Dans ce contexte, l'ensemble de la courbe des taux s'est décalé vers le haut, et une inversion s'est créée du jour le jour au 3 ans.

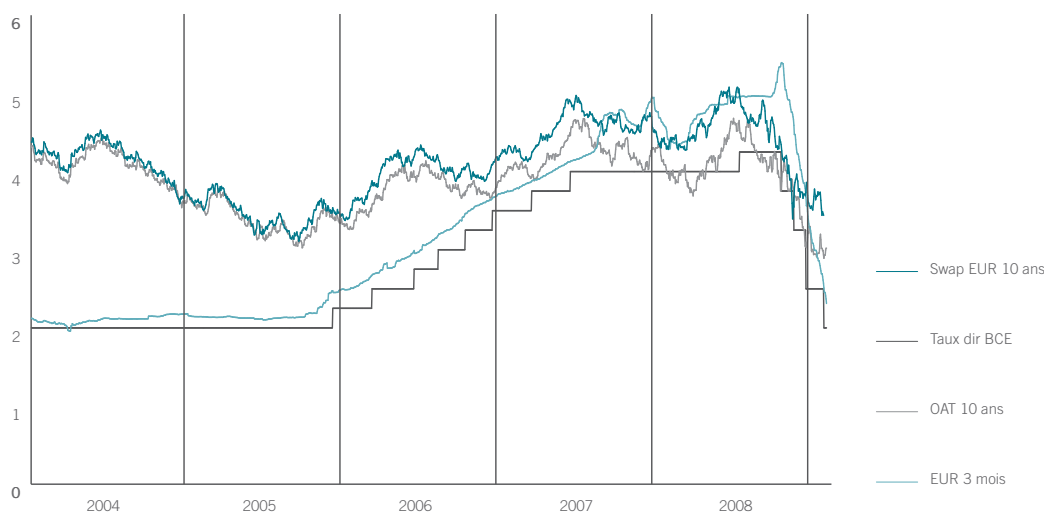
À compter de l'été, à l'inverse, l'évolution de la courbe des taux s'explique, dans un contexte de fortes craintes sur la solidité des institutions financières, par deux éléments principaux. D'une part la prise en compte par le marché des perspectives d'un ralentissement durable des économies entraîne la baisse significative des niveaux de taux

absolus. D'autre part la mise en oeuvre des plans de relance, se traduisant en grande partie par un appel massif à l'endettement public et potentiellement générateur d'inflation, reconstitue une pente très importante, supérieure à 1,7 %, entre les taux courts et les taux longs, là où l'écart se situait à moins de 0,6 % en début d'année.

En outre, l'écartement des spreads de crédit a traduit les difficultés rencontrées par les établissements financiers pour se financer.

En ce qui concerne les dettes senior, la faillite de Bear Stearns en mars, puis celle de Lehman Brothers en septembre ont poussé les Credit Default Swap (CDS) bancaires à des niveaux exceptionnellement hauts (supérieurs à 100 pb¹¹).

Pénalisées par la disparition de la liquidité sur leur marché secondaire, les obligations sécurisées, tout en étant considérées comme les plus sûres après les emprunts garantis par les États, ont aussi subi des élargissements de spread. Ces augmentations ont cependant été d'autant plus importantes que la structure juridique du marché sous-jacent paraissait faible : limitée à environ 60 pb pour la Compagnie de Financement Foncier, elle a atteint de 120 à 160 pb pour d'autres émetteurs européens ou britanniques.



(10) Reuters-Jefferies /Commodity Research Bureau : Indice composé des prix de 19 matières premières cotées.

(11) pb : points de base

3 Le Crédit Foncier en 2008

3.2 Le client au coeur des préoccupations

3.2.1 Les relations avec la clientèle de particuliers

Dans un contexte de hausse brutale des taux d'intérêt, l'année 2008 a notamment été marquée pour le Crédit Foncier par la mise en oeuvre des mesures exceptionnelles de sécurisation des Prêts à Taux Révisables (PTR) annoncées le 18 janvier 2008. Il convient de noter que ces mesures collectives ont été renforcées par la mise en place de procédures individualisées d'examen de la situation des clients ayant contracté des prêts à taux variable rencontrant des difficultés de paiement.

Autre initiative du Crédit Foncier pour permettre à ses clients de mener à bien leurs projets dans un contexte de marché plus difficile, un accompagnement personnalisé a également été proposé en fin d'année aux clients ayant contracté un crédit relais immobilier.

Dernier exemple des multiples actions entreprises par le Crédit Foncier pour accompagner toujours mieux ses clients particuliers, un espace internet client intégrant l'E-Gestion, a été créé en fin d'année. Accessible à partir du portail internet www.creditfoncier.fr, il permet désormais aux clients, en plus d'une fonction de messagerie, de réaliser à distance certaines opérations et consultations. Répondant aux besoins d'autonomie de certains clients, il facilite la communication et, en réduisant le nombre de sollicitations des autres modes de contacts, améliore in fine la satisfaction de l'ensemble des clients.

3.2.2. Une démarche qualité pour tous les clients

Pour toutes ses catégories de clientèle, particuliers ou corporate, le Crédit Foncier a pour ambition d'être reconnu pour sa qualité de service.

En 2008, ses travaux ont porté sur trois axes d'amélioration :

1. la satisfaction des clients de manière continue, facteur de confiance, de fidélisation et de prescription,

2. la performance globale orientée vers la satisfaction du client, facteur d'efficacité commerciale et financière,

3. la motivation des collaborateurs, facteur de dynamisme et de performance.

Améliorer l'écoute et la satisfaction des clients

Le Crédit Foncier a poursuivi en 2008 la mise en place d'outils de mesure de la satisfaction de ses clients et partenaires afin de mieux connaître leurs besoins.

Un baromètre de satisfaction client, en collaboration avec l'institut CSA, a été lancé : 1 500 clients et partenaires ont été interrogés afin de mesurer leur niveau de satisfaction vis-à-vis des prestations qui leur sont fournies et d'identifier leurs principales attentes.

Avec plus de six millions d'appels entrants par an, le Crédit Foncier se doit également de mesurer la qualité de son accueil téléphonique. Le dispositif développé répond donc à un enjeu fort en termes de satisfaction client.

Un dispositif spécifique a été développé pour répondre à cet enjeu majeur en termes de satisfaction client.

Viser l'excellence opérationnelle

Au premier semestre 2008, le Crédit Foncier a complété son dispositif de pilotage de la qualité des données, en réponse aux enjeux réglementaires et métiers.

Il dispose dorénavant d'un tableau de bord consolidé des indicateurs d'efficacité et de "satisfaction client" qui lui permet de mesurer le niveau de performance de l'entreprise et également d'en diffuser la culture auprès de ses collaborateurs.

"Manager la qualité" grâce à une démarche participative impliquant l'ensemble des collaborateurs

Afin de faire de la Qualité un réflexe partagé par tous les collaborateurs de l'entreprise, le Crédit Foncier a engagé une démarche intensive de communication, de formation et d'implication de son personnel.

Ainsi, fin 2008, une charte Qualité du Crédit Foncier a été diffusée auprès des 3 500 collaborateurs, les invitant à s'engager plus avant dans cette démarche.

En 2009, les dispositifs d'écoute des clients tels que le baromètre de "satisfaction client" et la mesure de la qua-

lité de l'accueil téléphonique seront reconduits et leur périmètre élargi. Les dispositifs de mesure et de pilotage de la qualité seront généralisés et le processus de mise en qualité des données sera industrialisé.

3.3 Les métiers

L'Offre du Crédit Foncier

PARTICULIERS		CORPORATE	
<ul style="list-style-type: none"> • Crédits immobiliers <ul style="list-style-type: none"> - Offre de crédits <ul style="list-style-type: none"> - Accession à la propriété - Investissement locatif - Services d'accompagnement - Produits packagés pour investisseurs - Approche hypothécaire <ul style="list-style-type: none"> - Restructuration de dettes - Viager hypothécaire • Acquisition de créances hypothécaires résidentielles 	<ul style="list-style-type: none"> • Opérateurs Publics <ul style="list-style-type: none"> • Secteur Public Territorial (SPT) • Immobilier Social • Secteur Public International (SPI) 	<ul style="list-style-type: none"> • Opérateurs Privés <ul style="list-style-type: none"> • Offre de crédits • Classiques : long terme, court terme • Crédit - Bail • Partenariats public-privé (PPP) 	
ÉTUDES, EXPERTISE ET SERVICES À L'IMMOBILIER		<ul style="list-style-type: none"> • Expertise et évaluations financières • Investissements et Participations immobilières • Politique de l'Habitat • Études et Observatoire immobilier 	
OPÉRATIONS FINANCIÈRES		<ul style="list-style-type: none"> • Émissions d'obligations foncières • Autres opérations financières 	

3.3.1. Les clients particuliers

Durant cette année 2008, le Crédit Foncier s'est doté de structures nouvelles permettant d'accompagner le développement du réseau des correspondants et des partenariats centralisés, et d'optimiser la qualité de la prestation de mise en place des crédits.

L'organisation de la gestion de la clientèle a également été revue pour répondre aux flux des opérations exceptionnelles proposées aux clients et traiter plus rapidement les opérations courantes.

Dans un marché en forte baisse, le Crédit Foncier a été impacté par la chute du secteur locatif neuf mais a défendu ses positions en primo-accession modeste et sociale. Les conditions de marché ont permis aux réseaux de regagner en marge et de compenser ainsi la baisse des volumes.

Fort de ses expertises croisées en immobilier, prêts réglementés et logement social, le Crédit Foncier est devenu leader sur des solutions nouvelles et innovantes, telles que le PASS-FONCIER® ou les prêts viagers hypothécaires.

La quasi-totalité des gammes des prêts a été renouvelée pour proposer plus de sécurité et d'alternatives en termes de modalités de remboursement.

Enfin, courant novembre 2008, l'activité bancaire Particuliers a été cédée à la Banque Palatine. Le départ de l'activité comprend les comptes, l'épargne et le personnel dédié.

3.3.1.1 LA PRODUCTION DE CRÉDITS EN FRANCE ET EN EUROPE

L'organisation

L'activité commerciale du marché des particuliers s'appuie sur deux réseaux : les agences du Crédit Foncier et les correspondants, agents indépendants sous la marque Entenial (remplacée par la marque LA HÉNIN depuis le début de 2009). Les deux réseaux traitent la clientèle diffuse et animent les prescripteurs de proximité. En 2008, le réseau des correspondants s'est fortement développé et comptait 78 points de ventes en tout début d'année 2009. Une structure d'animation spécifique leur est désormais dédiée.

En complément, une organisation centralisée est proposée aux partenaires assurant un montage plus complet des financements (assureurs, banques, centrales de ventes, courtiers) et désirant regrouper les accords et la mise en place de crédits. Elle intègre également la plate-forme de vente à distance, en capacité de traiter complètement prospects et clients issus des tous les canaux et en particulier d'internet.

L'offre, la communication

En février 2008, le Crédit Foncier a pris la décision de renouveler entièrement sa gamme de prêts à taux révisable. La segmentation de la clientèle a permis d'adapter une solution pour tous :

- Pour les jeunes primo-accédant, POSSIBLIMO permet d'accéder à la propriété en accompagnant l'évolution de leurs revenus. Ce prêt, à taux fixe et charges très légèrement progressives (1 % par an) profite d'échéances allégées les premières années, puis d'un amortissement qui s'accélère au fur et à mesure de la progression de leur carrière.
- Pour les acquéreurs souhaitant profiter des futures baisses de taux en toute sécurité, JUSTEO apporte une solution adaptée.
- Amélioration de l'ancienne gamme Génération I, PERIODIMO est un prêt qui propose un choix de durées pour une première période de taux constant (entre 3 et 10 ans) puis un choix de caps de taux.
- TENDANCE J, gamme historique du Crédit Foncier, bénéficie désormais également d'un cap de taux systématique.

Ainsi, dès juin 2008, les prêts du Crédit Foncier respectent les caractéristiques définies dans le 1^{er} des "12 engagements" de la profession bancaire.

Pour accompagner ses clients tout au long de la vie de leur projet, le Crédit Foncier développe également une gamme complète de produits et services tels que les évaluations techniques des biens et un bouquet d'aide à la réalisation de travaux (les solutions ZEN).

La gamme épargne a, quant à elle, aussi évolué en 2008. SCINTILLIUM est venu se substituer à Planetys.

Le Crédit Foncier a ainsi souhaité être en position de proposer un produit offrant encore plus de souplesse, d'options de gestion et de sécurisations.

Courant novembre 2008, le nouveau portail internet du Crédit Foncier à destination des clients particuliers a été mis en place. Résolument, plus moderne et interactif, il a pour objectif d'augmenter encore le trafic des prospects qualifiés vers la plate-forme Foncier Direct et les réseaux.

Deux actions majeures de soutien au développement du réseau des correspondants ont été préparées en 2008 et mises en place en janvier 2009 :

- Le passage de l'ensemble des correspondants à l'enseigne LA HÉNIN pour capitaliser sur la référence "banque de l'immobilier" associée à ce nom.
- L'ouverture du portail internet aux couleurs de LA HÉNIN et dédié à ce réseau.

Ces lancements s'accompagnent d'actions publicitaires régionales.

L'environnement des marchés français en 2008

L'impact de la crise a été majeur sur le secteur immobilier. Les investissements ont été freinés par l'incertitude quant à l'évolution de l'immobilier et surtout par la hausse des taux, à laquelle s'est ajoutée une certaine restriction des crédits, en particulier sur les longues durées et les financements avec peu ou pas d'apport.

Pour compenser la hausse des taux, les accédants ont débloqué un peu plus d'apport, mais les durées de prêt ont peu ou pas augmenté. La majorité des vendeurs ayant maintenu les prix de vente, les marchés immobiliers se sont alors grippés.

Le marché immobilier résidentiel

Le marché de la promotion a été le secteur immobilier le plus touché car les prix ne se sont pas ajustés aux nouvelles conditions de financement. De ce fait, sur certains programmes, les taux de désistement ont pu atteindre 40 %.

Les primo-accédants ont pu rencontrer des difficultés pour obtenir des financements ou se sont autocensurés. Les seconds accédants, soit plus de la moitié des

acquéreurs en promotion, réalisent majoritairement des achats de confort qui peuvent être retardés ou abandonnés si la revente de la résidence en cours est compromise ou se réalise à des conditions défavorables.

En outre, **l'investissement locatif** a accéléré sa décline, débutée en 2007, en particulier en loi Robien avec l'abaissement des tranches d'imposition. Les incertitudes sur la qualité des investissements et leur location ainsi que la hausse des taux, ont détourné la plupart des investisseurs de ce type de produit.

Ainsi les ventes de logements neufs ont fortement chuté, la Fédération des Promoteurs Constructeurs (FPC) a annoncé 79 400 ventes nettes sur ce secteur contre 127 300 en 2007.

La maison individuelle neuve a été relativement épargnée en début d'année. Cependant, après la montée des prix de l'énergie et la poussée des taux durant l'été, ce marché s'est également replié. Les ventes brutes 2008 atteindraient 150 000, soit un retrait annuel de 23 %.

Le marché de l'ancien a également enregistré une chute des transactions, en moyenne de 20 % à 25 % au premier semestre, la tendance s'accroissant en fin d'année. Les disparités régionales sont fortes. La région parisienne est relativement épargnée avec une baisse de 15 % sur 2008 ainsi qu'une bonne tenue des prix, selon les données des notaires.

La baisse des prix s'est fait attendre et n'est réellement intervenue qu'en fin d'année : - 9,9 % selon la Fédération Nationale des Agents Immobiliers (FNAIM) au dernier trimestre soit - 3,1 % sur toute l'année 2008.

Le marché du crédit immobilier en France

La production de crédits a décliné un peu moins vite que le marché immobilier grâce au quasi-maintien des acquisitions réalisées par les primo-accédants au cours du premier semestre 2008. Le niveau de distribution des Nouveaux Prêts à 0 % (NPTZ) en témoigne : grâce à un excellent second trimestre, le nombre de NPTZ n'a diminué que de 2 % en début d'année. Cependant, au second semestre 2008, cette clientèle a également été touchée, le recul atteignant 13,4 % sur l'année entière¹².

(12) Données SGFGAS

3 Le Crédit Foncier en 2008

Le grippage du marché immobilier a obligé les acquéreurs avec revente à plus de prudence et souvent à revendre avant d'acheter. Aussi, le retrait marqué de ces opérations s'est accompagné d'une baisse des crédits relais, en nombre et en quotité.

Pour aider au financement des projets et quel que soit leur objet, le pourcentage d'apport a légèrement progressé : + 0,8 point selon l'observatoire CSA/Crédit Logement.

Ajoutées à ces éléments, la baisse des investissements locatifs neufs et l'érosion des coûts des opérations portent le recul de la production des crédits immobiliers à environ

20 % sur 2008 (- 17 % selon l'Observatoire du Financement et du Logement et - 26 % selon la Banque de France).

Les durées moyennes ont arrêté de croître alors que l'an passé elles avaient encore gagné plus d'une année. L'Observatoire CSA/Crédit Logement annonce même une inversion de la tendance en raison des réductions fortes observées en novembre et décembre 2008.

Face à la montée des taux courts, le désintérêt pour les taux révisibles se poursuit : ils ne représenteraient plus que 17 % des crédits en 2008 contre 20,8 % en 2007¹³.

L'activité du Crédit Foncier en 2008

Les Particuliers : la production

(en millions d'euros)

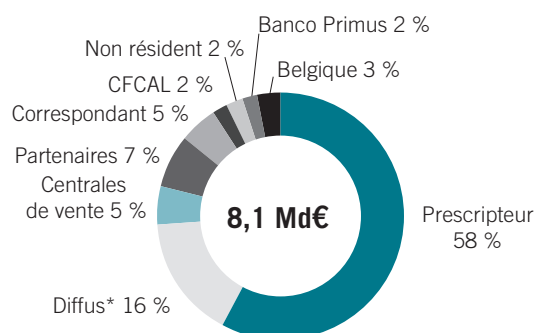
Production - prêts en direct	2006	2007	2008	Évolution 2008/2007
Réseaux physiques ⁽¹⁾	6 293	7 305	6 206	-15,0 %
Réseaux Partenaires ⁽²⁾	2 249	2 053	1 877	-8,5 %
Total Particuliers	8 542	9 357	8 084	-13,6 %

(1) Production initiée par les Prescripteurs et le Diffus du Crédit Foncier et la Belgique. La production Belge a été reclassée dans les réseaux physiques pour les 3 années.

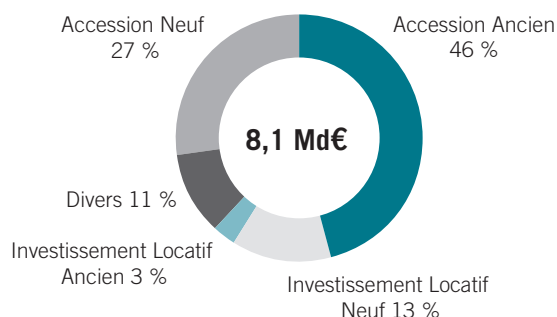
(2) Production incluant celle des filiales CFCAL et Banco Primus

Structure de la production 2008

Production par canal



Production par marché



* Diffus : ensemble des prêts pour lesquels les clients se présentent spontanément en agence.

(13). DAFSA GLOBAL INSIGHT

Suivant la tendance récessive des marchés immobiliers et du crédit, le Crédit Foncier a également enregistré une baisse de sa production sur 2008 (- 14 %) mais moindre que celle du marché (- 20 %). Il n'a pu compenser totalement la perte de chiffre d'affaires sur le marché du neuf, où il dispose historiquement de positions fortes.

Le Crédit Foncier est, en particulier, leader en investissement locatif neuf. Ainsi, même si la baisse de sa production sur ce secteur est bien inférieure à celle du marché (estimé à 40 % à l'égal des ventes), son impact est prononcé et ramène la part relative de cette production à 13 % contre 18 % en 2007.

Au global, le recul de la production du Crédit Foncier est inférieur à celui du marché grâce à la primo-accession en ancien dont la part relative poursuit son accroissement.

Le Crédit Foncier continue de démontrer son savoir-faire en matière d'accession sociale et de primo-accession modeste. Il progresse de manière significative en part de marché sur la distribution du Nouveau Prêt à 0 % : 17,2 % en 2008 contre 14,1 % en 2007¹⁴.

En Prêt à l'accession sociale (PAS) il reste le premier distributeur avec 32 %¹⁴, contre 31 % l'année précédente, sur un marché dont la chute (- 11,2 %) est inférieure à celle du marché grâce au relèvement des plafonds de revenus intervenu en fin d'année.

En 2008, malgré le durcissement du marché, le Crédit Foncier n'a pas modifié ses critères d'octroi et ses conditions de taux, en particulier sur les financements de longues durées. Ainsi, la durée moyenne de ses financements a-t-elle progressé de plus d'une année en 2008.

Parallèlement, le taux d'apport (hors part relais) des clients du Crédit Foncier sur la production nouvelle croît de 2 % en moyenne, et passe de 9 % à 11,2 % en accession ancien.

Ce contexte a permis aux réseaux d'améliorer légèrement les marges pour compenser l'érosion du volume. La baisse du nombre et du montant des prêts relais améliore également le produit net bancaire (PNB) moyen par opération.

Le repositionnement des gammes de prêts, avec en particulier le succès de Possiblino, a notablement modifié la répartition entre taux fixe et taux variable. La part des taux fixes est devenue majoritaire et représente 57 % de la production annuelle contre 27 % en 2007.

En Europe, le bon développement des activités de crédits immobilier et consommation conforte la décision d'intervenir sur ces nouveaux secteurs géographiques, néanmoins restreints.

Les Particuliers : les encours

(en millions d'euros)

Encours fin d'année – prêts en direct	2006	2007	2008	Évolution 2008/2007
Prêts aidés*	1 826	1 361	1 010	-25,8 %
Prêts concurrentiels	35 743	38 784	42 697	+ 10,1 %
Total Particuliers	37 569	40 145	43 707	+ 8,9 %

* il s'agit ici uniquement des prêts aidés de type PAP (Prêt à l'Accession à la Propriété)

Malgré la diminution très rapide du stock restant de prêts aidés (de type PAP, Prêts à l'accession à la propriété) et malgré le niveau de production moins élevé qu'en 2007,

l'encours de prêts maintient un bon niveau de croissance et atteint 43,7 milliards d'euros.

(14) SGFGAS : statistiques périodiques du 3 mars 2009

Les perspectives 2009

Les marchés français

La poursuite de la baisse des taux, des prix de l'immobilier et le plan de relance du gouvernement laissent espérer une reprise des ventes des biens immobiliers sur 2009. Il faut cependant noter que, si les hausses successives du taux directeur de la BCE ont eu un impact immédiat sur celles des taux des crédits immobiliers, les baisses de ce même taux, quant à elles, n'ont pas été répercutées de façon immédiate, malgré la baisse des taux longs (OAT ou Swap), compte tenu des difficultés générales de refinancement des banques.

Le marché du neuf devrait se reprendre en premier, soutenu en accession par le doublement du Nouveau Prêt à 0 % et en locatif par la nouvelle possibilité de la réduction d'impôt en Robien. La FPC estime que les ventes devraient se stabiliser, voire regagner quelques milliers d'unités. Avant le plan de relance, elle tablait pour 2009, sur une nouvelle chute d'au moins 20 000 ventes.

Sur le marché de l'ancien, le mouvement d'ajustement des prix devrait s'amplifier, y compris en région parisienne.

Sans certitudes sur le moment de la reprise dans l'année et compte tenu de l'allègement des prix des opérations, on attend encore un marché du crédit immobilier en léger retrait sur 2009.

Le Crédit Foncier

Dès le 19 janvier 2009, le Crédit Foncier était en mesure de proposer le Nouveau Prêt à 0 % doublé dans le neuf. Il continue ainsi à offrir un service optimum à ses clients jeunes et/ou modestes et conforte ses partenariats historiques avec les constructeurs de maisons individuelles et les promoteurs.

De même, le Crédit Foncier poursuit ses travaux pour répondre totalement à l'ensemble des douze engagements de la profession bancaire. Répondant à l'esprit des textes, une nouvelle rédaction de l'ensemble des contrats de prêt a été réalisée, plus claire et structurée.

2009 sera pour le Crédit Foncier une année de consolidation des offres nouvellement créées ou modifiées. Toutes ses gammes de produits seront enrichies de souplesses et

certaines seront complétées de déclinaisons spécifiques tel le PAS.

La montée en puissance des correspondants récemment entrés dans la force de vente, la poursuite de l'installation et du recrutement de nouveaux correspondants permettent le développement de la production et des parts de marché sur une grande partie du territoire.

Des moyens humains et techniques ont été dévolus à l'animation commerciale afin d'améliorer la performance des réseaux.

Le site Internet, rénové et plus dynamique, du Crédit Foncier ainsi que le nouveau site de la marque LA HÉNIN, vont permettre d'augmenter le trafic vers ces deux réseaux et vers la plate-forme FONCIER DIRECT.

L'accès à l'E-Gestion devrait réduire le nombre d'appels au service Gestion tout en garantissant aux clients, soit des réponses immédiates, soit des délais de traitement encore plus rapides.

En 2009, le Crédit Foncier se donne donc les moyens de renforcer encore sa performance commerciale et la qualité de ses services aux particuliers.

3.3.1.2 LES ACQUISITIONS DE CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELLES EN EUROPE

En complément de son activité de prêts aux particuliers, le Crédit Foncier procède à des acquisitions de créances hypothécaires résidentielles via des parts de FCT ou, le cas échéant, en direct.

L'activité en 2008

L'activité d'acquisition de créances hypothécaires a été fortement affectée par la crise des marchés de crédit observée en 2008. Le marché primaire de la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitat est ainsi resté clos toute l'année en ce qui concerne les opérations destinées aux investisseurs extérieurs.

Pour le Crédit Foncier, l'activité 2008 s'est donc limitée à quelques compléments de ligne acquis sur le marché secondaire sur des opérations déjà détenues en portefeuille en Italie, Portugal et aux Pays-Bas pour un montant

global de 72,2 millions d'euros en valeur nominale. Par ailleurs, l'activité d'achat direct de portefeuilles de créances hypothécaires a été délibérément mise en sommeil, dans l'attente de conditions de marché plus stables.

La violence de cette crise tend à faire oublier les fondamentaux.

Il faut rappeler que la qualité de crédit du portefeuille de créances hypothécaires résidentielles (15,7 milliards à fin 2008 hors opérations bénéficiant d'une garantie d'État) du groupe Crédit Foncier, s'est extrêmement bien tenue, puisque la note Bâle II (basée sur les notations externes) des 82 lignes est restée au niveau AAA au 31 décembre 2008, à l'exception d'une ligne notée AA+.

Il convient de préciser que le groupe Crédit Foncier se place exclusivement sur ce secteur dans une optique de détention

jusqu'à extinction. Ces prêts sont vus d'un point de vue stratégique comme une production réalisée dans les pays voisins d'Europe continentale et sur son métier historique du prêt à l'habitat, sans risques juridiques, fiscaux ou de crédit et sans développement ou acquisition de réseaux de distribution.

Au cours de l'année 2008, le Crédit Foncier a, par ailleurs, débouclé un achat de protection sous forme de Credit Default Swap (CDS) qui avait été conclu en 2007 avec une contrepartie bancaire sur la majeure partie du portefeuille de créances hypothécaires résidentielles détenu dans le groupe, dans le cadre de la gestion des fonds propres réglementaires en anticipation du passage à Bâle II. Cette opération a occasionné une soulte positive de 175 millions d'euros avant impôt.

Acquisitions de créances hypothécaires résidentielles européennes

(en millions d'euros)

Encours fin d'année – prêts en direct	2006	2007	2008	Evolution 2008/2007
Production	2 356	8 008	66	-
Encours fin d'année	10 989	17 351	15 662	-9,7 %

La stratégie et perspectives pour 2009

Le marché des acquisitions de crédits hypothécaires restera fermé, tant que les spreads seront à des niveaux aussi élevés que ceux observés à la fin 2008. L'activité 2009 devrait donc rester à un niveau très faible voire nulle.

RÉCAPITULATIF DE L'ACTIVITÉ RÉALISÉE AUPRÈS DES PARTICULIERS

(en millions d'euros)

	2006	2007	2008	Evolution 2008/2007
Production	10 898	17 365	8 150	-53,1 %
Particuliers – prêts en direct	8 542	9 357	8 084	-13,6 %
Acquisitions de créances hypothécaires résidentielles	2 356	8 008	66	-99,2 %
Encours fin d'année	48 558	57 496	59 369	+ 3,3 %
Particuliers – prêts en direct	37 569	40 145	43 707	+ 8,9 %
Acquisitions de créances hypothécaires résidentielles	10 989	17 351	15 662	-9,7 %

3.3.2. Corporate

3.3.2.1 Les opérateurs publics

EN FRANCE

L'immobilier social

L'immobilier social au centre des politiques gouvernementales face à la crise économique

La crise financière s'est traduite par une pénurie de liquidité sur le marché pour financer les investissements publics et para publics et une forte remontée des spreads, rendant pour les acteurs de l'immobilier social l'accès au crédit plus coûteux. Le ralentissement de l'immobilier dans le domaine de l'habitat privé a placé les opérateurs sociaux au centre des politiques de relance du Gouvernement. Plus généralement, l'impact de la crise sur le pouvoir d'achat des ménages a mis en évidence un besoin de logements sociaux. Face à cette situation, les Pouvoirs publics ont effectivement lancé différentes actions pour redynamiser ce secteur.

Pour le Crédit Foncier, l'année 2008 s'est caractérisée par deux périodes contrastées. Le premier semestre 2008 a été marqué par le dynamisme de la demande de financements pour le logement social, accompagné en interne par la poursuite des chantiers structurant son organisation et ses moyens. Le deuxième semestre s'est caractérisé par les impacts de la crise sur son environnement concurrentiel, notamment par le retrait d'établissements financiers du marché. L'activité a subi l'attentisme des clients face à la forte évolution du coût d'accès à la liquidité et à la volatilité des taux. L'intervention des pouvoirs publics, au travers du lancement d'une adjudication Prêt Locatif Social (PLS) et Prêt Social Locatif et Aidé (PSLA) exceptionnelle, a constitué un événement marquant de la fin d'année.

L'organisation

Présent au niveau régional, au travers de son réseau commercial de Responsables régionaux, le Crédit Foncier est également sur le segment de l'immobilier social représenté localement par l'intermédiaire du réseau des Caisses d'Épargne.

Le développement de l'offre du Crédit Foncier

En 2008, la gamme de produits a été étendue en intensifiant les financements à très long terme, comme le taux fixe 25 - 50 ans distribué par le Crédit Foncier et les Caisses d'Épargne.

L'offre PSLA s'est par ailleurs renforcée pour financer les opérations en location accession qui se développent, le Crédit Foncier proposant des solutions à taux variable et sur index livret A.

Le Crédit Foncier peut également mettre en place des conventions de partenariat globales avec les Caisses d'Épargne pour accompagner les politiques d'investissement des opérateurs sociaux.

Enfin, les premiers résultats du baromètre de satisfaction client, lancé avec l'institut CSA, guideront les actions à mener en début d'année 2009.

En 2009 Le Crédit Foncier intensifiera ses travaux sur le marché de l'immobilier social autour de trois axes majeurs :

- un renforcement de la présence sur le terrain pour mieux répondre aux sollicitations de sa clientèle,
- une intensification de la communication sur son organisation et sur l'articulation de son fonctionnement avec les Caisses d'Épargne,
- une poursuite de la simplification de ses procédures internes pour un accompagnement plus lisible des projets et de la politique d'investissement de ses clients.

L'activité en 2008

L'environnement du marché de l'immobilier social

Le premier semestre s'est caractérisé par une volonté forte de réformes de la part des pouvoirs publics avec de nombreuses décisions structurantes : banalisation du Livret A, changement dans la gouvernance des organismes ...

Dans un contexte financier qui a enregistré des tensions sur les taux et l'inflation, cette situation a eu pour conséquence une forte évolution du taux du livret A, malgré l'intervention des pouvoirs publics.

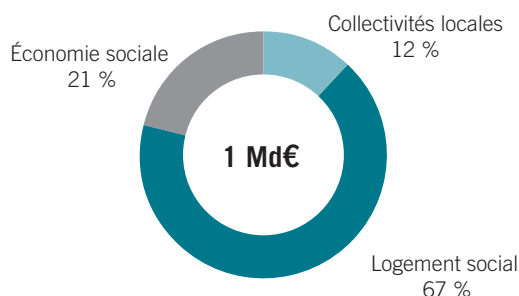
La fin d'année a été marquée par l'absence de liquidité sur le marché qui s'est traduite principalement par la remontée des spreads pour l'ensemble des contreparties.

Dans le cadre des mesures de soutien à l'activité économique annoncées par le Président de la République le 1^{er} octobre 2008, les pouvoirs publics ont lancé une adjudication complémentaire en novembre 2008, pour transformer des opérations de promotion privée en opérations sociales, concernant un programme de ventes en état futur d'achèvement (VEFA) de 30 000 logements.

L'Immobilier social : forte progression de la production du Crédit Foncier

- L'activité crédit progresse fortement tant sur le secteur réglementé que sur les crédits libres. Les crédits mis en force en 2008 représentent 1 026 millions d'euros (+ 13,6 %) pour 554 contrats auxquels il convient d'ajouter 1 169 millions d'euros d'engagements pour 653 contrats.
- La Gestion Dynamique de la Dette (G2D) s'est poursuivie avec un objectif de désensibilisation de la dette des clients, fortement exposée aux variations du Livret A dans un environnement de crise. Ces opérations représentent en 2008, 133 millions d'euros de prêts pour 31 contrats.
- Le Crédit Foncier propose des solutions financières qui permettent d'optimiser la gestion de dette, en toute sécurité, en tenant compte de la politique globale d'investissement et des arbitrages d'actifs de ses clients.

Structure de la production en 2008



Les Projets emblématiques en 2008

- Financement en Partenariat Public-Privé de l'extension de la résidence d'étudiants de l'école Polytechnique (35 millions d'euros) ;
- Financement de l'association hospitalière de Franche Comté pour 40 millions d'euros ;
- Opérations de Gestion de la dette pour l'OPAC de Haute Savoie et Batigère.

Le Crédit Foncier a représenté le Groupe Caisse d'Épargne (GCE) aux adjudications de Prêts locatifs sociaux (PLS), Prêts Locatifs Intermédiaires (PLI) et Prêts sociaux locatifs et aidés (PSLA).

Le GCE a ainsi confirmé sa présence, en mars 2008, sur ces produits d'appel, dans la continuité des résultats 2007. Les enveloppes obtenues se répartissent de la manière suivante :

Adjudication 2008	Volume
PLS	790
PLI	20
PSLA	15

L'adjudication complémentaire du mois de novembre 2008, concernant le programme VEFA des 30 000 logements annoncé par le Président de la République, a permis de confirmer la position du Groupe :

Adjudication complémentaire	Volume
PLS	150
PSLA	5

Les perspectives en 2009

Face à la crise économique, le logement social sera en 2009 un axe important du plan de relance du Gouvernement. L'activité devrait donc être soutenue pour pallier le ralentissement de l'activité privée, tant sur le locatif que l'accession à la propriété.

3 Le Crédit Foncier en 2008

Le Secteur Public Territorial

Une année mouvementée par les élections et la crise financière

L'année 2008 a été marquée par deux événements majeurs. Les élections ont concerné nombre de collectivités territoriales, et la crise financière, par ses répercussions, a affecté la totalité du secteur (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et hôpitaux).

Les échéances électorales ont eu pour impact de diminuer la demande de financement global du secteur et de décaler dans l'année certaines demandes de financement et des opérations de gestion de la dette.

La crise financière a pour sa part généré de l'inquiétude de la part des collectivités suite notamment aux difficultés rencontrées par un intervenant important du secteur. Au final, l'intervention massive des pouvoirs publics mettant à disposition du secteur 5 milliards d'euros dont 2,5 milliards d'euros via les banques traditionnelles du secteur a permis d'assurer la liquidité demandée.

L'organisation

Le Crédit Foncier intervient sur le Secteur public territorial via le réseau de commercialisation des Caisses d'Épargne, son apporteur d'affaires principal. Pour les intervenants nationaux, le Crédit Foncier intervient en direct.

L'offre

La gamme de produits du Crédit Foncier est constituée d'une palette globale de financements et de services de gestion de la dette.

Elle se compose principalement de financements à taux fixes, à taux de marché et de dérivés de taux afin de répondre aux demandes des clients.

Cette dernière gamme est commercialisée selon des procédures renforcées pour la vérification de l'adaptation du couple produit/client ; le Crédit Foncier effectue de plus, avec ses partenaires, un suivi périodique des expositions taux/client.

Afin d'accompagner ses clients tout au long de la vie des prêts commercialisés, l'activité de gestion de la dette

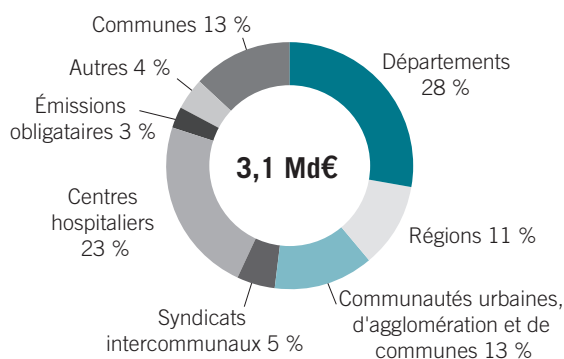
existante a progressé offrant aux clients des possibilités de sécurisation (en particulier passage d'index variables vers des taux fixes) tout en leur permettant de profiter des opportunités de marché de manière encore plus réactive.

L'activité en 2008

Le premier semestre a été marqué par les élections municipales qui ont différé nombre de décisions de la clientèle sur les opérations de financement ou de gestion de la dette existante. Néanmoins, la part de marché sur les opérations de financement remontées par les Caisses d'Épargne a progressé sur ce premier semestre, traduisant une meilleure efficacité de la filière, et l'activité de gestion de la dette a progressé de 35 % par rapport aux chiffres du premier semestre 2007.

Pour les financements nouveaux, le second semestre a été plus fortement marqué par la crise financière, voyant en particulier une montée importante de l'inquiétude de la clientèle quant à ses capacités à trouver les financements dont elle avait besoin. L'impact final a surtout été pour la clientèle une remontée importante des conditions de marge sur index appliquées par les prêteurs. Pour l'activité de gestion de la dette, cette période a été assez favorable avec une baisse des taux fixes long terme, et une aversion au risque plus prononcée des clients. Le Crédit Foncier y a répondu en proposant des opérations de fixation des taux aux clients.

Structure de la production long terme en 2008



Les opérations emblématiques en 2008

- Le Crédit Foncier, Senior Co-lead pour l'émission obligataire des Territoires de France avec une participation de 100 millions d'euros ;
- Arrangement du financement du Conseil général de la Seine Maritime pour 150 millions d'euros dont 100 millions d'euros sur le bilan Crédit Foncier ;
- Opérations de Gestion de dette existante sécurisant les clients en taux fixe pour un montant global de plus de 900 millions d'euros sur l'année.

Il est à noter que l'activité 2007 avait été marquée par deux opérations exceptionnelles : la cession de l'activité par Natixis pour un montant de 4,8 milliards d'euros et le financement de la région Île-de-France pour un montant de 1 milliard d'euros.

La production directe de financements accordés par le Crédit Foncier s'établit en 2008 à 3,1 milliards d'euros, marquant ainsi un repli par rapport à l'année 2007 (3,4 milliards d'euros) pour les mêmes raisons que le reste de l'activité : cycle électoral et crise financière. L'injection massive de fonds publics pour pallier l'absence de l'un des principaux acteurs du marché a également eu pour conséquence de réduire le potentiel de distribution du Crédit Foncier.

Durant cette période difficile, les équipes du Crédit Foncier, via le réseau des Caisses d'Épargne, ont pu être constamment présentes auprès des clients. Cette présence, conjuguée à une recherche accrue de sécurisation par la clientèle et un développement de l'effort commercial s'est traduite par une forte augmentation de l'activité de gestion de la dette. Elle atteint 1,3 milliard d'euros sur l'année (+ 84 % par rapport à 2007).

Les perspectives en 2009

Suite à la mise en place des nouvelles équipes dans les villes en 2008 et les nouveaux programmes des centres hospitaliers, la reprise des investissements des collectivités locales devrait relancer les besoins de financements. De plus, les collectivités ont une capacité d'investissement

contra-cyclique qui peut être un élément non négligeable de l'investissement des pouvoirs publics dans sa politique de relance. Le développement de l'activité de gestion de dette devrait se maintenir, en particulier grâce à l'appétence renouvelée des clients pour les taux d'intérêts sécurisés.

À L'INTERNATIONAL

Le Secteur Public International

Le Crédit Foncier fournit des solutions de financement sur mesure aux clients du Secteur public international en utilisant les capacités de refinancement de sa filiale, la Compagnie de Financement Foncier.

Cette activité se développe par le biais d'acquisitions de titres obligataires émis par des entités publiques ou assimilées et de financements consentis à des collectivités locales étrangères sous forme d'octroi de prêts ou de souscription à des émissions obligataires.

Cette activité exige non seulement le développement d'ingénierie financière innovante mais aussi l'élaboration de nombreuses analyses portant sur les aspects financiers, réglementaires et fiscaux.

L'activité en 2008

Avec près de 3,4 milliards d'euros de production, les activités de financement des collectivités publiques étrangères ont été réalisées par le Crédit Foncier dans un souci de maîtrise de risques et de rentabilité optimale. L'encours de prêts en direct à la fin de l'exercice 2008 s'élève à 13,5 milliards d'euros dont 5 milliards d'euros d'états souverains.

L'activité de financement du Secteur public international a été impactée par la crise des marchés bancaires et financiers qui a succédé à celle des subprimes à l'été 2007. Une gestion fine et proactive de la raréfaction de la liquidité ainsi qu'une surveillance attentive de l'environnement et de la clientèle cible (les collectivités locales étrangères et leurs affiliés) ont cependant permis de répondre aux besoins de financement de collectivités et entités publiques internationales dans des conditions de rentabilité élevée et de gestion du risque maîtrisé.

En outre, l'acquisition et la mise en place d'un modèle de notation interne et l'élargissement des actifs éligibles au titre des sociétés de crédit foncier (Loi de Modernisation de l'Économie promulguée le 5 août 2008) ont contribué au maintien des objectifs de croissance à un niveau ambitieux. Finalement, dans un marché en recul, le volume de production attendu pour l'année 2008 a dû être réduit alors que l'objectif de rentabilité a, lui, été maintenu compte tenu du contexte favorable.

Les encours détenus par la Compagnie de Financement Foncier sur des acteurs publics américains sont particulièrement sûrs puisqu'ils sont notés au minimum AA pour la majorité d'entre eux sans recours aux rehausseurs. Les principales signatures proviennent d'États fédéraux ou de villes de premier plan comme New York, par exemple.

Du point de vue du développement organique, après l'ouverture d'un bureau de représentation du Crédit Foncier à Genève en septembre 2007, c'est celle du bureau de Tokyo qui a été officiellement réalisée en décembre 2008.

Enfin, dans la perspective de l'homologation Bâle II, le Crédit Foncier a internalisé un système de notations de créances sur les collectivités locales internationales complétant ainsi les analyses développées par les agences de notation.

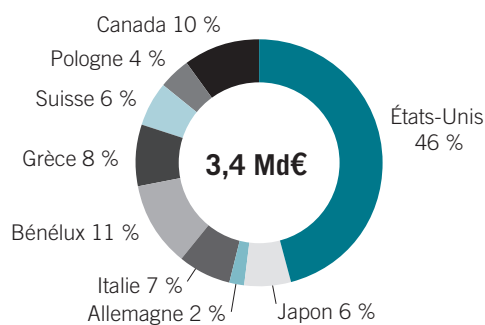
Une première pour le Crédit Foncier : le financement par crédit-bail de rames de Tramways en Suisse

Le Crédit Foncier a remporté l'appel d'offres lancé par les Transports Publics Genevois (TPG), en vue de financer l'acquisition de 18 rames de tramways dans le cadre d'un crédit-bail fiscal bénéficiant de la garantie du Canton de Genève (note interne A+). L'intervention du Crédit Foncier a consisté en un concours financier en francs suisses (CHF) consenti au crédit-bailleur, sous forme de 2 prêts à 30 et 20 ans, pour un montant équivalent euro de 50,5 millions.

L'éligibilité au bilan de la Compagnie de Financement Foncier du montage, sécurisé par une cession des loyers de crédit-bail payés par TPG et par la garantie du Canton de Genève, a permis au Crédit Foncier, fort de son avantage compétitif, de remporter l'appel d'offres.

Il s'agit pour le Crédit Foncier d'une opération remarquable à plus d'un titre : première expérience de crédit-bail fiscal en Suisse, elle permet de consolider son savoir-faire dans le montage de financements de projets publics. En outre, cette collaboration avec un opérateur de transports urbains offre au Crédit Foncier l'opportunité de se rendre visible sur un segment du marché du financement du secteur public appelé à se développer, en Suisse et au-delà. Comme en Belgique notamment, où une opération de crédit-bail similaire est à l'étude, les besoins d'équipement des collectivités publiques et leurs contraintes budgétaires rendant plus que jamais nécessaire la mise en oeuvre de partenariats avec le secteur privé pour le financement des investissements publics.

Structure de la production en 2008



Récapitulatif de l'activité réalisée auprès des Opérateurs publics

(en millions d'euros)	2006	2007	2008	Evolution 2008/2009
Production - prêts en direct	10 167	9 534	7 519	- 21,1 %
Secteur public territorial ⁽¹⁾	1 676	3 372	3 118	- 7,5 %
Immobilier social	847	903	1 026	+ 13,6 %
Secteur public international	7 644	5 259	3 375	- 35,8 %
Encours fin d'année⁽²⁾	24 164	39 034	43 719	+ 12,0 %
Secteur public territorial – prêts en direct	6 480	16 100	17 098 ⁽³⁾	+ 6,2 %
Immobilier social – prêts en direct	4 818	5 317	5 543	+ 4,3 %
Secteur public international – prêts en direct	12 866	9 973	13 494 ⁽⁴⁾	+ 35,3 %
Acquisitions de créances garanties par des Opérateurs publics		7 644	7 584	- 0,8 %

(1) Hors G2D et hors acquisitions de portefeuilles

(2) Segmentation bâloise à partir de 2008

(3) Dont 1,1 milliard d'euros de Souverains

(4) Dont 5,0 milliards d'euros de Souverains

Les perspectives en 2009

L'activité de financement du Secteur public international du Crédit Foncier évoluera en 2009 dans un environnement singulier, dans la mesure où ses principaux concurrents devraient être moins présents mais où le manque de liquidité continuera à se répercuter sur les contraintes des volumes de production.

Dans ce contexte, le Crédit Foncier a prévu de finaliser l'établissement de ses activités en Suisse et au Japon ;

il poursuivra également le développement de ses représentations avec l'ouverture d'un bureau en Amérique du Nord, au Canada.

Aussi, les zones nouvellement éligibles au titre de la Compagnie de Financement Foncier représentent-elles de nouveaux axes d'étude qui viendront nourrir la réflexion du Crédit Foncier sur le devenir de cette activité et ses développements futurs.

3 Le Crédit Foncier en 2008

3.3.2.2 Les opérateurs privés

Malgré la crise qui touche les secteurs financiers et immobiliers, le Crédit Foncier a su préserver la rentabilité de son activité de financement des projets des opérateurs privés tout en réduisant sa production.

Les synergies avec le Groupe ont été largement renforcées, ancrant ainsi davantage le Crédit Foncier en tant que pôle de compétence en matière de financement de l'immobilier tertiaire et des différents acteurs de l'immobilier.

Par ailleurs, courant novembre 2008, les activités de services bancaires dédiés aux professionnels de l'immobilier, administrateurs de biens, agents immobiliers et sociétés d'investissement ont été cédées à la banque Palatine, ainsi qu'à la clientèle et au personnel gérant cette activité.

L'organisation du métier

Le Crédit Foncier accompagne quatre grandes familles de clients corporate privés dans leurs projets : les investisseurs, les promoteurs, les entreprises et les partenaires de projets publics.

Afin de mieux répondre aux besoins de ses clients, le Crédit Foncier a réorganisé son front office en directions et pôles d'animation dédiés à des segments de clientèle.

Par ailleurs, la volonté d'appréhender le marché au niveau européen, dans le cadre de la stratégie de développement à l'international, s'est traduite en 2008 par la création et l'organisation d'une Direction dédiée.

L'offre et ses évolutions : gamme de produits et services offerts

Le secteur des opérateurs privés offre à ses clients des produits et services dédiés, sur mesure, et permettant de répondre à l'ensemble des besoins immobiliers de ses interlocuteurs.

L'offre de produits s'adapte au type de clients :

- Investisseurs : crédit long terme hypothécaire, crédit-bail investisseurs, crédit corporate, taux fixe, taux fixe à fenêtre ou révisable, montages directs et syndications ...
- Promoteurs : crédit acquisition terrain, ouverture de crédit, crédit travaux, Garantie Financière d'Achèvement, caution de paiement des entreprises, caution dation, caution d'immobilisation ...
- Entreprises : crédit-bail immobilier, sofergie, ...
- Partenaires de projets publics : financement de projet, crédit-bail immobilier ...

Un enrichissement de la gamme de produits est prévu, dans le courant du premier trimestre 2009, avec les instruments de couverture de taux associés qui ont fait l'objet d'une réflexion spécifique.

L'environnement des marchés français en 2008

Comme les autres activités du Crédit Foncier, le secteur des opérateurs privés a fonctionné en 2008 dans un contexte difficile sur l'ensemble de ses marchés : crise financière, crise immobilière, crise économie réelle.

Promotion

En 2008, la baisse des autorisations de construire atteint 16,7 % (455 673 en 2008 contre 547 746 en 2007) et celle des logements déclarés commencés 15,7 % (368 609 en 2008 contre 435 365 en 2007)¹⁵.

Le nombre de programmes autorisés ayant fait l'objet d'une annulation a fortement augmenté, pour représenter près de 55 000 logements en 2008. Ils n'étaient que 37 400 en 2007 et 32 400 en 2006¹⁵.

En 2008, le nombre de ventes s'élève à près de 79 400 unités, en recul de 37,6 % par rapport à l'année 2007. Ce recul est fortement marqué au quatrième trimestre 2008, avec 15 000 logements vendus soit 47,6 % de moins qu'au quatrième trimestre 2007¹⁶.

(15) Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire – Constructions de Logements

L'encours de logements neufs proposés à la vente est de 110 900 logements, soit 8,3 % de plus qu'au 4^e trimestre 2008, mais qui englobe deux phénomènes distincts : produits finis et en cours de commercialisation¹⁶.

En un an, le délai moyen d'écoulement passe de onze mois à plus de vingt et un mois pour le collectif et à vingt mois pour l'individuel¹⁶.

Les prévisions de ventes pour les années suivantes, sont de 60 000 unités en 2009 et de 58 000 en 2010¹⁷.

Investissement en immobilier d'entreprise

Les investissements en immobilier d'entreprise ont chuté de près de 55 %, atteignant 12,5 milliards d'euros sur l'ensemble de l'année 2008, soit un niveau comparable à celui de l'année 2004¹⁸.

La dégradation du marché s'est amplifiée au fil des mois : 4,1 milliards d'euros de transactions au premier trimestre, 3 milliards d'euros au second trimestre et 2,5 milliards d'euros au troisième trimestre. Le quatrième trimestre a observé une légère pression, cependant l'activité s'est limitée à de petites transactions¹⁸.

Les investisseurs transfrontaliers se sont largement retirés du marché au profit des acteurs nationaux (69 %), et particulièrement des institutionnels français de type SCPI, assureurs et OPCI.

Enfin, les taux de rendement "prime" ont augmenté de manière importante (exemple : le "prime" en quartier central des affaires (QCA) est passé de 4 % à fin 2007 à 5,75 % à fin 2008)¹⁸.

Les prévisions du marché de l'investissement pour 2009 se situent dans une fourchette entre 10 et 12 milliards d'euros. Au premier trimestre 2009, peu de transactions devraient se réaliser, face à la confirmation de la récession économique et du retournement du marché locatif¹⁸.

Le Cabinet Bourdais Richard Ellis envisage un retour à davantage de volumes à partir du second semestre 2009, mais sur des valeurs fortement corrigées.

Entreprises

Trois facteurs majeurs influencent le recours au crédit-bail immobilier (CBI) : l'investissement dans l'industrie, l'investissement en immobilier d'entreprise et la mise en chantier de bâtiments non résidentiels (- 18,3 % en 2008). Compte tenu de prévisions en baisse sur ces secteurs en 2009 et notamment sur celui de l'immobilier d'entreprise, tant que le marché ne sera pas stabilisé, une baisse de la production de CBI est à craindre également pour l'année 2009.

La production de crédit-bail immobilier résiste : + 2,9 % en 2008. Mais cette hausse est liée à un "effet prix", en lien avec la progression du ticket moyen des transactions. Le nombre d'opérations réalisées est, quant à lui, en forte baisse (- 7,2 %).

Les perspectives de croissance s'annoncent moins favorables pour 2009, aucune amélioration de la conjoncture n'étant attendue avant 2010. Mais à l'image de 2008, la hausse du montant moyen des contrats permettra de compenser la baisse du nombre d'opérations et au final, la production de crédit-bail immobilier affichera une croissance de 1 % en valeur¹⁹.

Partenariats Public-Privé (PPP)

Dans l'environnement du plan de relance, le marché des PPP devrait s'accélérer en 2009 sous l'effet des reports 2008 dus aux élections 2008 et à la nouvelle loi qui simplifie le recours aux PPP. Cette nouvelle loi a pour objectif de rendre le recours aux PPP équivalent par rapport aux montages en maîtrise d'ouvrage public.

En outre, une des caractéristiques importantes de ce type de projets est le séquençage temporel très long. Si l'on compare cette donnée avec l'évolution rapide des conditions du marché du financement, on peut comprendre les difficultés de prévisions de rentabilité de l'activité.

(16) Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire – Commercialisations de Logements

(17) Emmanuel Parot – Analyste chez Gilbert Dupont

(18) CBRE – Marché de l'investissement en France

(19) XERFI – Crédit Bail Immobilier – Décembre 2008

3 Le Crédit Foncier en 2008

L'activité du Crédit Foncier en 2008

Les Opérateurs privés : la production

(en millions d'euros)

Production - prêts en direct	2006	2007	2008	Variation 2008 / 2007
Promoteurs	1 690	1 581	1 348	- 14,7 %
Investisseurs	1 557	2 362	1 519	- 35,7 %
Entreprises	317	483	391	- 19,0 %
International	-	-	10	
Partenariats Public-Privé	-	102	630	X 6,2
Total Opérateurs privés	3 564	4 528	3 898	- 13,9 %

Dans les contextes de marché de cette année, le Crédit Foncier a fait face à la chute des volumes et a assuré une bonne gestion des risques tout en conservant une rentabilité satisfaisante.

Le financement des promoteurs s'est développé autour d'opérations sécurisées avec les clients récurrents et a quasiment permis d'atteindre les objectifs fixés. Ces interventions correspondent toutefois à des opérations lancées les années précédentes. La chute de l'activité se traduit donc par une baisse de la production en fin d'année 2008.

Le marché des investisseurs a connu une importante chute des volumes engagés de l'ordre de 60 %, impactant le niveau de production. Cependant le Crédit Foncier a contrebalancé cette réduction par un niveau de marge supérieur lui permettant pratiquement d'atteindre ses objectifs de rentabilité.

Les marges recherchées sur le secteur du financement de l'immobilier des entreprises ont longtemps été supérieures aux conditions de marché. Les volumes de production ont été particulièrement modestes en début d'année 2008.

Le secteur des partenariats public-privé a bénéficié d'un niveau d'activité porteur et de conditions optimales de financement qui ont permis au Crédit Foncier d'afficher une excellente performance en termes de volumes, marges et produit net bancaire sur production nouvelle.

Enfin l'activité à l'international a débuté en toute fin d'année 2008. Ses résultats ne sont donc pas significatifs.

Les Opérateurs privés : les encours

(en millions d'euros)

Encours fin d'année	2006	2007	2008	Variation 2008 / 2007
Opérateurs privés - prêts en direct	8 146	10 367	11 034	+ 6,4 %
Acquisitions de créances hypothécaires auprès d'opérateurs privés	-	150	180	+ 20,0 %
Total Opérateurs privés	8 146	10 517	11 214	+ 6,6 %

Les évolutions attendues en 2009

Les marchés vont demeurer tendus en 2009 : liquidité rare et chère, investissement en immobilier d'entreprise réduit, construction de logements neufs en berne, économie réelle en crise impactant directement les entreprises ...

Dans ce contexte, l'activité du Crédit Foncier avec les opérateurs privés adoptera un positionnement consistant à conforter son rôle de partenaire auprès de ses clients et rester un acteur majeur du financement de l'immobilier. Ce positionnement devra aller de pair avec une préservation du produit net bancaire dans des conditions sécurisées satisfaisantes. Le développement international constitue un relais de croissance et devrait ainsi permettre de compenser la réduction de l'activité domestique.

Afin d'atteindre ces objectifs, une double action stratégique sera déployée :

L'obligation de mettre l'accent sur la relation client et sa qualité

Le niveau d'activité prévisionnel devrait permettre de renforcer la proximité et la relation clients afin d'en faire un élément différenciant et de valeur ajoutée. À cette fin, il conviendra de poursuivre la clarification des organisations du secteur et de leur fonctionnement et d'améliorer et enrichir la qualité des informations clients.

Développer l'activité à l'international - Relais de croissance

Consécutivement à la création en 2008 de l'équipe dédiée à l'international, le Crédit Foncier devrait en 2009 augmenter substantiellement ses positions dans plusieurs pays d'Europe. En fin d'année 2009, il devrait être en mesure d'accompagner ses clients en leur offrant sa gamme de financements sur mesure en Europe.

3.3.3 Études, expertise et services à l'immobilier

L'activité de services immobiliers, basée principalement à l'origine sur l'expertise (Foncier Expertise et Serexim), la gestion d'actifs pour compte propre et les participations à effet de levier en matière de crédit, poursuit son développement en élargissant son offre d'une part vers les professionnels avec Fontec (audit et diagnostic) et d'autre part vers les particuliers avec Foncier Diagnostics. De son côté, l'activité "Études Immobilières" a été très sollicitée tant en interne qu'en externe, contribuant ainsi à la valorisation générale des métiers et de leur notoriété. Enfin le conseil en matière de politique de l'habitat auprès des collectivités locales avec la nouvelle Direction de l'habitat a trouvé son plein essor en 2008 et renforce ainsi le rôle actif du Crédit Foncier dans le cadre d'une politique de relance de l'immobilier.

Expertise et Évaluations financières

L'activité en 2008

Au cours de l'exercice 2008, plus de 31 000 missions ont été effectuées par les 127 experts et évaluateurs du Pôle expertise pour un chiffre d'affaires global de 20,8 millions d'euros dont 21 500 missions externes pour un chiffre d'affaires de 16,1 millions d'euros.

Foncier Expertise, spécialisé dans l'expertise des biens et l'analyse des marchés immobiliers, a développé son activité d'une part, pour le compte de très nombreux Organismes de Placement Collectif Immobilier (OPCI) et d'autre part, dans le traitement des estimations nécessaires à la mise en place des Prêts viager hypothécaire.

Serexim, qui intervient dans le domaine de l'estimation des biens immobiliers, essentiellement à usage résidentiel, a obtenu la certification ISO 9001 pour l'ensemble de son activité et a lancé une prestation nouvelle "État d'habitabilité" indispensable à la délivrance des prêts à taux zéro.

3 Le Crédit Foncier en 2008

Fontec, filiale conjointe de Foncier Expertise et de Socotec, propose une offre globale d'expertise immobilière et d'audit technique. Elle a pris son essor en 2008 et réalisé une importante mission "d'évaluation globale" pour 12 établissements de santé disposant de 2 324 lits. Ce nouveau concept "d'évaluation globale" de biens immobiliers (associant évaluations financière, juridique, technique, réglementaire et environnementale) a reçu un bon accueil auprès des

opérateurs immobiliers, qu'ils soient investisseurs, gestionnaires, utilisateurs ou banquiers.

Foncier Diagnostics, filiale conjointe de Serexim et de Socotec, est désormais opérationnelle dans les grandes métropoles régionales françaises dans lesquelles son activité de diagnostics techniques réglementaires se développe.

Quelques missions réalisées en 2008

Dates	Missions	Clients
Février 2008	Évaluation de 125 immeubles collectifs de logement – France entière.	SNI (Société Nationale Immobilière)
Mars 2008	Évaluation des murs et du fonds de commerce de l'hôtel HILTON SUFFREN (75015) avant cession.	IMHOLD
Avril 2008	Mission d'évaluation de 16 actifs diversifiés (hors immeubles d'exploitation) sis en région Rhône Alpes ; mission couplée avec une mission de conseil visant la réalisation d'un plan patrimoine conduit par GCEI CI.	CERA (Caisse d'Épargne Rhône Alpes)
Juin 2008	Évaluation de 11 immeubles de rapport (agences bancaires pour partie) dans le cadre des diligences préalables à l'apport à un véhicule OPCV.	Archon (Whitehall)
Septembre 2008	Évaluation de 25 portefeuilles de biens standards ou monovalents, dans une politique de révision des risques pour ces actifs financés en crédit-bail.	HSBC Leasing

Les perspectives en 2009

2009 sera l'année de la mise en place des prestations pour le compte du GCE et de ses filiales, et de la participation aux synergies entre les filiales des services à l'immobilier, notamment avec la structure de conseil, tout en poursuivant son développement vers l'externe.

Au cours du 1^{er} trimestre 2009, sera mis en œuvre un nouveau logiciel (Imothep), destiné au pilotage commercial et financier de la Direction de l'expertise.

Études et Observatoire immobilier

L'activité "Études et Observatoire immobilier" a un caractère très opérationnel et s'intègre pleinement dans la politique de maîtrise des risques immobiliers du Crédit Foncier.

Elle est constituée ainsi :

- études / cotations des risques liées aux demandes de financement (opérations de promotion, investissements,...),
- aide à la définition de la politique de provisionnement ;
- activités d'analyse stratégique des marchés immobiliers nationaux / locaux et du financement de l'immobilier (site "marche-immo.com", indicateurs...),
- gestion des bases de données immobilières (plusieurs millions d'informations statistiques),
- activité d'études externes au bénéfice de professionnels (promoteurs, aménageurs, investisseurs, collectivités territoriales,...).

L'activité en 2008

Actif tant auprès de la clientèle des particuliers que des opérateurs publics et privés, le Crédit Foncier dispose de plus de 150 analystes présents sur toute la France. Cette spécificité, due à son leadership dans le financement hypothécaire, lui permet d'avoir une vision à la fois fine, par une présence au plus près des territoires, et complète des marchés immobiliers français, par la nature des biens et transactions étudiés.

En 2008, 293 missions d'analyse du risque de crédit ont été menées sur plus d'un milliard d'euros de demandes de prêts.

Fin mars 2008, le Crédit Foncier a lancé une nouvelle version du site marche-immo.com enrichie et dorénavant accessible par abonnement. Comportant 40 000 données immobilières actualisées tous les trimestres, il a déjà accueilli 26 000 visiteurs externes en 2008 pour 150 000 pages lues.

Les perspectives en 2009

En 2009, de nouveaux indicateurs seront intégrés sur le site marche-immo.com, dont un indicateur pouvoir d'achat et de location des ménages par agglomération. 45 000 données immobilières seront actualisées tous les trimestres avec un objectif de 35 000 visiteurs externes pour 200 000 pages lues. En matière d'analyses de risques crédit, l'objectif est de mener à bien plus de 250 missions internes.

Investissements immobiliers

Une équipe dédiée, aux compétences immobilières fortes, exerce une activité opérationnelle spécifique à l'immobilier permettant de répondre à toute demande du Crédit Foncier ou de ses filiales. Elle intervient dans les domaines suivants :

Défense des créances : dans le but d'optimiser le recouvrement des créances provenant de l'activité de prêteur immobilier, les filiales soutiennent des enchères lors des ventes sur adjudication initiées par les services contentieux, et sont de ce fait amenées à acquérir, gérer, valoriser et revendre ledit patrimoine.

Investissement immobilier : il s'agit de mettre en oeuvre une stratégie d'investissement dans le secteur immobilier, orientée clients, permettant le développement de synergies fortes avec les métiers du Crédit Foncier et notamment le financement et l'expertise immobilière.

Suivi immobilier des partenariats public-privé : le Crédit Foncier prend en charge, pour le compte des sociétés de projet dont il est actionnaire, les aspects immobiliers opérationnels des projets immobiliers concernés. Il assure également pour son compte ou pour celui de certaines de ses filiales des prestations en matière d'assistance à la commercialisation ou ponctuellement de conseil.

L'activité en 2008

Malgré la dégradation amorcée du marché immobilier en 2008, impactant tout d'abord les biens situés en province pour s'étendre sur fonds de crise financière à tout type d'actifs immobiliers sur le territoire, les objectifs de valorisation des immeubles en patrimoine ont néanmoins été atteints en dépit d'un report partiel du plan de cession sur 2009. Ainsi une plus-value de 6,0 millions d'euros et un revenu locatif de 6,4 millions d'euros ont été constatés sur l'exercice 2008.

La commercialisation des actifs détenus au travers des fonds d'investissement SOREGE et FVA s'est achevée, la signature des derniers actes de vente devant intervenir courant janvier 2009.

S'agissant de l'investissement, SIPARI (filiale à 100 % du Crédit Foncier) a mobilisé 11,7 millions d'euros sur des véhicules immobiliers diversifiés (SIIC, OPCI ou fonds fermés). Il s'agit d'opérations générant des cash-flows sécurisés dans lesquelles SIPARI prend une participation minoritaire. Dans un contexte économique particulièrement tendu au second semestre, certains dossiers étudiés ont néanmoins été différés ou tout simplement abandonnés.

Quant à l'activité liée aux partenariats public-privé, cinq nouvelles opérations ont été livrées cette année : 4 gendarmeries et une unité d'hébergement et de formation de l'école Nationale Supérieure de Police de Saint-Cyr au Mont d'or.

Enfin, le Crédit Foncier a poursuivi ses prestations d'assistance à la commercialisation d'actifs immobiliers pour le compte de certaines de ses filiales.

Les perspectives en 2009

En raison des évolutions attendues de la conjoncture économique et immobilière, l'activité de Défense des créances nécessitera une attention particulière afin de permettre au Crédit Foncier, en cas de besoin, d'optimiser le recouvrement de ses créances. S'agissant spécifiquement des actifs immobiliers détenus par les filiales, l'amélioration des rendements sera privilégiée.

En matière d'investissement immobilier, la stratégie reste inchangée et orientée sur des projets développés en co-actionnariat minoritaire avec les clients du groupe, sur des cibles d'actifs définies, aux cash flows sécurisés et de taille unitaire liquide.

Enfin, le Crédit Foncier poursuivra ses activités opérationnelles en matière de partenariats public-privé ou encore de prestations de services pour le compte de certaines de ses filiales.

Une Direction de l'habitat, au service des collectivités locales

Le Crédit Foncier s'est doté en juin 2007 d'une Direction spécifique de l'habitat dont la vocation est de conseiller les collectivités locales dans leur politique de l'habitat. Proche des acteurs locaux auprès desquels elle assure la diffusion des meilleures pratiques, rompue à leurs problématiques, elle participe ainsi à l'amélioration permanente de l'offre de services du Crédit Foncier dont elle assure la promotion : financement destiné aux particuliers et aux opérateurs sociaux, mais aussi conseils et expertise immobiliers.

L'activité en 2008

En 2008, la Direction de l'habitat du Crédit Foncier a principalement présenté aux collectivités locales les leviers financiers qu'elles peuvent mobiliser pour soutenir une politique en faveur de l'accession à la propriété. Elle s'est particulièrement impliquée dans la promotion en région du PASS-Foncier®, mécanisme financier conçu par le 1 % Logement qui bénéficie de nombreux avantages fiscaux et notamment de la TVA au taux réduit de 5,5 %.

Plus de 300 réunions ont été organisées en région avec les collectivités en charge de la politique du logement, c'est-à-dire disposant de la "compétence logement" (communautés urbaines, communautés d'agglomération, départements) et avec les professionnels intervenant dans les projets initiés par ces collectivités : promoteurs privés ou publics, constructeurs de maisons individuelles, lotisseurs, CIL.

L'action de la Direction de l'habitat a ainsi contribué au développement du PASS-Foncier® dans un grand nombre de régions, soit en convaincant des collectivités locales de l'utiliser, soit en fédérant localement l'ensemble des professionnels pour réussir les premiers dossiers - 700 logements pour 2008 - de ce produit reposant sur une dissociation entre le terrain (acquis dans un premier temps par un CIL) et le bâti de l'opération (acquis par l'accédant). Grâce à l'action conduite en synergie avec le réseau commercial, le Crédit Foncier est aujourd'hui leader de ce nouveau marché.

Les perspectives en 2009

Simplifié et enfin ouvert au marché de la copropriété (sous réserve du vote de la loi de mobilisation pour le logement prévu en février 2009) le PASS-FONCIER® devrait désormais pouvoir être utilisé dans les plus grandes métropoles régionales et sur les marchés les plus tendus (PACA, Rhône-Alpes, Île-de-France). La Direction de l'habitat, toujours en concertation avec le réseau, s'emploiera à présenter aux collectivités locales concernées le fonctionnement et l'intérêt de ce produit renouvelé et apportera son soutien au réseau dans le montage des nouveaux dossiers initiés.

3.3.4 Les opérations financières

Les émissions

L'activité en 2008

Les opérations sur les marchés financiers du Crédit Foncier consistent majoritairement en émissions d'obligations foncières par la Compagnie de Financement Foncier garanties par les actifs de qualité de cette dernière.

La Compagnie de Financement Foncier bénéficie d'une structure transparente et régulée, de contrôles réglementaires garants de sécurité, d'un portefeuille d'actifs de qualité et diversifié, d'une gestion des risques rigoureuse et prudente et d'une réserve de liquidités importante.

Forte de ses atouts, la Compagnie de Financement Foncier a traversé une année 2008 ponctuée, dans l'ensemble des systèmes bancaires dans le monde, d'annonces de dépréciations, de plans de sauvegarde, de nationalisations ou de rachats, en démontrant sa capacité de résistance grâce à des fondamentaux solides.

En effet, la montée de l'aversion au risque a entraîné un assèchement de la liquidité du système financier et a donc limité la capacité d'émissions obligataires.

En parallèle, l'année 2008 a été marquée par une concurrence accrue. D'une part, le nombre d'émetteurs de covered bonds a augmenté de 30 % ; d'autre part, une nouvelle classe d'actifs, les obligations garanties par les États, a fait son apparition en appui des plans de relance.

Dans cet environnement difficile, la Compagnie de Financement Foncier bénéficiant d'une notation AAA stable a su attirer des investisseurs en quête de sélectivité et a ainsi réaffirmé son statut de leadership en tant qu'émetteur privé de premier ordre. La Compagnie de Financement Foncier, a ainsi émis près de 8,5 milliards d'euros tout en maintenant un coût de financement conforme aux objectifs. Ce volume d'émissions a représenté en 2008, 37 % du marché des obligations foncières. En outre, la volatilité des niveaux secondaires a été limitée par la maîtrise de son offre.

En ce qui concerne les émissions publiques en 2008 qui totalisent un encours de 4,2 milliards d'euros, la Compagnie de Financement Foncier a su saisir des fenêtres d'émissions pour réaliser son programme, notamment avec une émission benchmark de 1,5 milliard d'euro, maturité février 2011 et trois autres nouveaux benchmarks : 500 millions d'euros, maturité janvier 2010, 350 millions de francs suisses, maturité août 2016 et 200 millions de francs suisses, maturité septembre 2012.

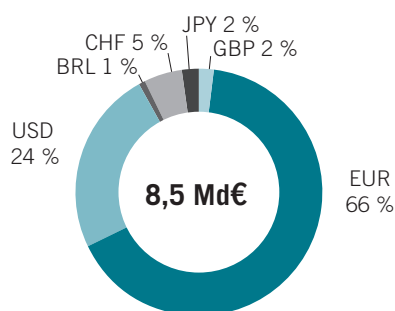
51 % du programme annuel d'émissions de la Compagnie de Financement Foncier a été réalisé sous la forme de placements privés à des conditions satisfaisantes et dans un volume égal à 2007 alors même que ce marché a enregistré un repli de 35 %. Ce sont près de 4,3 milliards d'euros qui ont été émis avec une large proportion d'opérations "vanille".

Par ailleurs, des opérations *callable* ont été mises en place afin de profiter d'opportunités de marché.

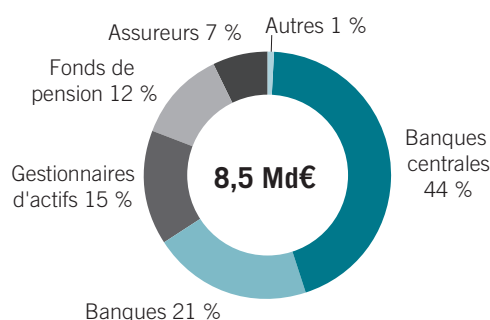
Dans un contexte peu propice aux produits structurés, la réactivité et la flexibilité de la Compagnie de Financement Foncier ont permis de répondre aux demandes des investisseurs privés, à la fois en terme de structures comme le "Ratchet Reverse Floater" de devises et de formats différents.

Enfin, dans un objectif d'innovation et de diversification de son offre, la Compagnie de Financement Foncier a continué à développer le format Registered Covered Bonds sous loi allemande.

Répartition des émissions par zone géographique



Répartition des émissions par type d'investisseur



Les perspectives 2009

Comptant sur la réglementation solide des obligations foncières et sur sa base d'investisseurs, une reprise de l'activité devrait avoir lieu en 2009 et participer au succès du programme d'émissions envisagé cette année. Un intérêt accru de la clientèle et une normalisation des conditions bancaires ne devraient que conforter cette idée. Enfin, l'accord attendu de la part de la SEC pour lui permettre de se présenter directement aux investisseurs domestiques américains élargira encore la base d'investisseurs vers un marché potentiellement profond.

Les cessions intra-groupe

Le refinancement des activités de crédits octroyés par le groupe Crédit Foncier se fait essentiellement, pour sa composante long terme, par l'intermédiaire de ses deux émetteurs AAA, la Compagnie de Financement, société de crédit foncier, et Vauban Mobilisations Garanties. Pour être en mesure de réaliser leurs émissions, le Crédit Foncier doit préalablement céder ou titriser ses créances au profit de ces émetteurs.

En 2008, le Crédit Foncier a utilisé différents dispositifs pour refinancer sa production.

Sur le segment des particuliers, la Compagnie de Financement Foncier a acquis ou refinancé par mobilisation 2,8 milliards d'euros de créances octroyées par le Crédit Foncier.

Au cours du 2^e semestre 2008, le Crédit Foncier a refinancé 3,2 milliards d'euros de créances aux particuliers via le Fonds Commun de Titrisation Zèbre 2008-1.

Au niveau du secteur public, ce sont 3,8 milliards d'euros de créances du secteur public français et 30 millions d'euros de créances du secteur de l'immobilier social qui ont été refinancés par cessions directes, BEI et sous la loi L431-7.

Par l'intermédiaire de la Compagnie de Financement Foncier, le Crédit Foncier a poursuivi également le refinancement de l'activité de prêts au Secteur public territorial (SPT) des Caisses d'Epargne à des conditions privilégiées AAA. Trois Caisses d'Epargne ont effectué cinq opérations de cessions SPT pour un montant total de près de 192 millions d'euros en 2008.

Au total, les activités de cessions et de mobilisations de créances intra-groupe se sont élevées à 11 milliards d'euros.

La trésorerie et les dérivés

Les opérations financières réalisées pour le compte du groupe, autres que celles en lien avec les opérations de financement du secteur public international et les émissions sur les marchés, sont des opérations de placement, de gestion de la trésorerie excédentaire, d'émissions de certificats de dépôt (CD) ou de Bons à Moyen Terme Négociables (BMTN) ainsi que des couvertures d'actifs, de passifs et de gestion actif-passif ALM (swaps, caps ...).

Le Crédit Foncier a également eu recours en 2008 à des opérations d'adjudication auprès de la Banque Centrale Européenne et plus généralement des repos auprès des contreparties bancaires.

Dans le contexte difficile en 2008, il était primordial d'avoir un pilotage efficace de la liquidité court terme et long terme du groupe.

3.4 L'activité des principales filiales

FILIALES FAISANT APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

La Compagnie de Financement Foncier	Le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine
<p>La Compagnie de Financement Foncier (AAA/Aaa/AAA) est un établissement de crédit agréé en qualité de société financière et de société de crédit foncier, filiale à 100 % du Crédit Foncier de France (A/Aa3/A+). Sa mission consiste à financer l'activité de crédit immobilier et de crédit au secteur public, aussi bien pour sa maison mère et pour le Groupe Caisse d'Épargne (A+/Aa3/A+) dans son ensemble que pour d'autres établissements de crédit européens. Forte de son ancrage au sein du Crédit Foncier, émetteur d'obligations foncières depuis 1852, la Compagnie de Financement Foncier demeure en 2008 un acteur majeur sur son marché.</p> <p style="text-align: center;">CHIFFRES CLÉS 2008</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volume des émissions 2008 : 8,5 M€ • Financement du Secteur Public France : 4 M€ • Financement du Secteur Public international : 3,4 M€ • Acquisition de prêts hypothécaires aux particuliers : 6 M€ • Acquisition de créances hypothécaires européennes senior notées AAA : 72,2 M€ • Total bilan : 95,9 M€ • Ratio de surdimensionnement⁽²⁰⁾ : 110,8 % • Résultat net : 62,2 M€ <p><small>(20) Règle de couverture selon laquelle le montant total des actifs des sociétés de crédit foncier doit être supérieur à celui des passifs bénéficiant du privilège.</small></p>	<p>Constitué du CFCAL-Banque, maison mère ayant statut de banque, et du CFCAL-SCF, société de crédit foncier détenue à 99,99 % ayant qualité d'établissement de crédit, le Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine est filiale à 68 % du Crédit Foncier.</p> <p>Le CFCAL est un des leaders français du marché de la restructuration de créances. Les émissions de la SCF notées A+ par Standard & Poor's et celles à long terme de la Banque notées A, avec perspective stable, témoignent de la solidité de l'établissement.</p> <p style="text-align: center;">CHIFFRES CLÉS 2008</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production nouvelle : 178 M€ (- 33,6 %) • Encours clientèle : 954 M, (+3,7 %) • Résultat net part du groupe : 13,3 M€ (12,6 M€ en 2007) <p style="text-align: center;">Locindus</p> <p>Société de financement d'immobilier d'entreprise, en prêts hypothécaires classiques, Crédit-bail Immobilier (CBI) et location longue durée (LLD), Locindus est une filiale récente du Crédit Foncier (67,8 %). Elle a bénéficié en 2008 d'un adossement optimisé au Crédit Foncier que ce soit en matière de refinancement ou d'organisation opérationnelle.</p> <p style="text-align: center;">CHIFFRES CLÉS 2008</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production nouvelle : 69 M€ dont 97 % de prêts hypothécaires et 3 % de CBI • Encours : 773 M€ (+ 16,8 %) • Résultat net consolidé : 10,9 M€

AUTRES FILIALES

Cicobail	Socfim
<p>Créée en 1972, Cicobail est la filiale spécialisée en crédit-bail immobilier du Crédit Foncier (65,85 %).</p> <p>Son expertise et son savoir-faire reconnus lui ont permis de devenir la Filière Crédit-Bail Immobilier du Groupe Caisse d'Épargne.</p> <p style="text-align: center;">CHIFFRES CLÉS 2008</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production nouvelle : 305 M€ de signatures d'actes authentiques. • Total de l'actif social : 2 731,4 M€ • Résultat net social : 22,3 M€ 	<p>Société de financement à court terme des professionnels de l'immobilier (Promoteurs, lotisseurs, marchands de biens), filiale à 100 % du Crédit Foncier.</p> <p style="text-align: center;">CHIFFRES CLÉS 2008</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production nouvelle : 567 M€ • Encours : 445 M€ • Résultat net social : 1,1 M€

3 Le Crédit Foncier en 2008

3.5 L'analyse des résultats

Résultats consolidés

Le résultat net part du groupe de l'année 2008 s'établit à 220 millions d'euros, en progression de 4,6 % par rapport à 2007.

Les principaux indicateurs financiers consolidés du Crédit Foncier au 31 décembre 2008 sont les suivants :

- Production : 19,6 milliards d'euros
- Encours (fin d'année) : 114 milliards d'euros (données de gestion)
- Produit Net Bancaire : 1 037 millions d'euros
- Résultat Net (part du groupe) : 220 millions d'euros
- Total de bilan : 133 milliards d'euros
- Capitaux propres (part du groupe) : 2,3 milliards d'euros
- Ratio européen de solvabilité globale : 8,9 %, dont Tier One : 7,7 %

(en millions d'euros)	2007	2008	Variations
Produit Net Bancaire (PNB)	939	1 037	+ 10,4 %
Frais de gestion	- 650	- 624	- 4,0 %
Résultat Brut d'Exploitation (RBE)	289	413	+ 42,7 %
Coût du risque	9	- 166	-
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	1	-
Résultat sur autres actifs immobilisés	2	93	-
Variation valeur des écarts d'acquisition	0	- 46	-
Résultat avant impôt (RAI)	300	295	- 1,7 %
Impôt sur les bénéfices	- 75	- 76	-
Intérêts minoritaires	- 14	1	-
Résultat net part du groupe (RN)	211	220	+ 4,6 %
Coefficient d'exploitation⁽²¹⁾	69,2 %	60,2 %	- 9 pts

Le produit net bancaire atteint 1 037 millions d'euros en hausse de plus de 10 % par rapport à 2007. Les comptes 2008 intègrent notamment l'impact des normes comptables IFRS pour 101 millions d'euros (comprenant la valorisation prudente de la variation du spread de crédit sur les émissions structurées pour 156 millions d'euros) ainsi que la soulte positive de 175 millions d'euros dégagée à l'occasion du dénouement en avril 2008 des opérations de crédit default swap.

Le 18 janvier 2008, Foncier a par ailleurs décidé de proposer des mesures exceptionnelles aux clients ayant souscrit certaines catégories de prêts à taux révisable (plafonnement de taux d'intérêt et/ou extension des mécanismes protecteurs des prêts réglementés - PAS/PC - aux prêts non réglementés) et enregistré dès 2007 le coût de ces mesures tel qu'il était estimé à cette date. L'évolution

des taux de la période et la poursuite de l'analyse des dossiers à conduit à enregistrer en une charge complémentaire de 95 millions d'euros en 2008 en complément des 13 millions d'euros constatés en 2007.

Les frais généraux et amortissements sont en baisse de 4 % par rapport à 2007, fruit des efforts entrepris depuis 2006 dans la maîtrise de ses coûts. Ils intègrent une provision de 29 millions d'euros au titre de la restructuration des implantations immobilières (services centraux) et des outils informatiques. Au final, le coefficient d'exploitation s'améliore de 9 points par rapport à 2007 pour atteindre 60,2 %.

(21) Coefficient d'exploitation = Frais de gestion/PNB

Dans le contexte économique actuel, le Crédit Foncier a augmenté ses provisions sur encours sains. **Le coût du risque** fait ainsi apparaître une charge significative de 166 millions d'euros avec trois facteurs importants :

- Le provisionnement prudent des crédits relais arrivés à échéance pour 20 millions d'euros.
- Une provision collective significative sur encours sains de 119 millions d'euros portant intégralement sur les opérateurs publics et privés, et intégrant la dégradation des marchés immobiliers. Le Crédit Foncier a inclus pour la première fois en 2008 le portefeuille de créances titrisées dans la base de calcul des provisions sur encours sains. Une dotation de 79 millions d'euros a ainsi été enregistrée sur la base de scénarii de stress appliqués à l'intégralité du stock de créances hypothécaires titrisées.
- Une dégradation limitée du coût du risque individuel (hors crédits relais) pour 27 millions d'euros.

Bilan consolidé

(en millions d'euros)

ACTIF	2007	2008
- Caisse et banque centrale, CCP	2	22
- Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 262	2 987
- Instruments dérivés de couverture	1 930	5 246
- Actifs financiers disponibles à la vente	15 197	2 450
- Prêts et créances sur les établissements de crédits	8 235	7 405
- Prêts et créances sur la clientèle	92 600	108 693
- Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	83	1 767
- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		566
- Actifs d'impôts courants	115	185
- Actifs d'impôts différés	196	217
- Comptes de régularisation et actifs divers	2 201	3 107
- Parts dans les entreprises mises en équivalence	35	70
- Immeubles de placement	160	117
- Immobilisations corporelles	139	141
- Immobilisations incorporelles	35	26
- Écarts d'acquisition	48	30
Total	123 238	133 029

Le résultat sur actifs intègre principalement l'impact de la cession à la Banque Palatine des activités de services bancaires aux particuliers et aux professionnels du Crédit Foncier pour un montant de 90 millions d'euros. Le montant des comptes clients apportés s'élève à 2,3 milliards d'euros et en rémunération de cet apport, le Crédit Foncier est entré au capital de Banque Palatine à hauteur de 8,33 %.

L'ensemble des écarts d'acquisition a conformément à la réglementation fait l'objet de tests de dépréciation fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés. Ces tests ont conduit le Crédit Foncier à enregistrer une dépréciation des survaleurs sur l'UGT²² crédit-bail immobilier pour un montant de 46 millions d'euros (rubrique **variation de valeur des écarts d'acquisition**).

Le résultat net part du groupe atteint 220 millions d'euros et le retour sur capitaux propres (RoE) s'établit à près de 10 %.

PASSIF	2007	2008
- Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6 923	6 751
- Instruments dérivés de couverture	3 128	5 972
- Dettes envers les établissements de crédit	14 535	18 817
- Dettes envers la clientèle	2 713	487
- Dettes représentées par un titre	87 981	93 062
- Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	459	284
- Passifs d'impôts courants	31	3
- Passifs d'impôts différés	231	149
- Comptes de régularisation et passifs divers	3 568	3 879
- Provisions	195	211
- Dettes subordonnées	834	855
- Capitaux propres part du groupe <i>dont Résultat de l'exercice</i>	2 388	2 322
	211	220
- Intérêts minoritaires	252	237
Total	123 238	133 029

(22) Unités Génératrice de Trésorerie

3 Le Crédit Foncier en 2008

Le **total du bilan** consolidé IFRS au 31 décembre 2008 s'établit à 133 milliards d'euros soit une hausse de 8 % par rapport à celui du 31 décembre 2007.

Les encours d'**actifs financiers disponibles à la vente** diminuent de 12,7 milliards d'euros notamment en raison du reclassement de 11,3 milliards de titres effectué en application de l'amendement à l'IAS 39 du 13 octobre 2009. Par ailleurs, 0,5 milliard d'euros de titres ont été reclassés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

Les **prêts et créances sur la clientèle**, atteignent 108,7 Milliards d'euros au 31 décembre 2008 en progression de 17 % par rapport au 31 décembre 2007. Les crédits à la clientèle augmentent de 6,8 milliards d'euros (+ 10,3 %). Après neutralisation de l'impact du reclassement des actifs financiers disponibles à la vente (cf. ci-dessus), les créances titrisées augmentent de 0,9 milliard d'euros.

Les **dettes envers les établissements de crédit** atteignent 18,8 milliards d'euros contre 14,5 milliards d'euros au

31 décembre 2007 sous l'effet conjugué de la mise en place d'opérations de financement auprès de la BCE pour 6,8 milliards d'euros et de la réduction des opérations de pensions pour 2 milliards d'euros.

Les **dettes envers la clientèle** ont baissé de 2,3 milliards d'euros suite à l'apport de l'activité bancaire à Banque Palatine en date du 22 novembre 2008.

Les **dettes représentées par un titre** s'élèvent à 93,1 milliards d'euros contre 88 milliards d'euros au 31 décembre 2007. Cette progression résulte principalement de l'augmentation enregistrée sur les emprunts obligataires pour 3,3 milliards d'euros ainsi que de la hausse du poste Titres du Marché Interbancaire (TMI), Titres de Créances Négociables (TCN) et certificats de dépôt (CD), pour 1,8 milliard d'euros.

Les **capitaux propres part du groupe** d'un montant de 2,3 milliards d'euros restent stables par rapport au 31 décembre 2007.

Résultats du Crédit Foncier sur base sociale

(en millions d'euros)	31/12/2007	31/12/2008
Marge nette d'intérêts	233	267
Opérations de crédit-bail et assimilés	1	0
Revenus des titres à revenu variable	190	44
Commissions	175	187
Gains-pertes/ portefeuilles de négociation	-2	169
Gains-pertes/ portefeuilles de placement	5	- 86
Autres produits d'exploitation bancaire	85	79
Produit net bancaire	686	660
Charges générales d'exploitation	-625	- 587
Amortissements et dépréciations des Immobilisations	-24	- 30
Résultat brut d'exploitation	37	43
Coût du risque	-9	- 94
Résultat d'exploitation	28	- 51
Gains et pertes sur actifs immobilisés	131	34
Résultat courant avant impôt	159	- 17
Résultat exceptionnel	2	0
Impôts sur les bénéfices	40	62
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	31	34
Résultat net	231	79

Les comptes sociaux sont présentés conformément aux normes françaises dans le respect des règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC) et du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF).

Le produit net bancaire de la société mère s'élève à 660 millions d'euros, en baisse de 26 millions d'euros par rapport à 2007.

La marge nette d'intérêts progresse de 15 % (+ 34 millions d'euros) par rapport à l'an dernier.

Les dividendes perçus s'élèvent à 44 millions d'euros en baisse de 146 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Les gains et pertes sur portefeuille de négociation enregistrent pour 175 millions d'euros une soulte de résiliation d'un Crédit Default Swap initié à des fins d'optimisation des ratios réglementaires Bâle 1 et dénoué en 2008.

Les gains et pertes sur portefeuilles de placement enregistrent 89 millions d'euros de provisions sur titres liées la dégradation des marchés financiers.

Les charges générales d'exploitation qui enregistrent une provision de 29 millions d'euros en vue de faire face aux coûts d'optimisation du parc immobilier parisien sont en baisse de 38 millions d'euros par rapport à 2007.

Pour la première fois en 2008, les créances titrisées ont été intégrées dans le calcul des provisions sur encours sain, générant une charge de 79 millions enregistrée dans le coût du risque. Parallèlement, un complément de 33 millions d'euros, intégrant la dégradation des marchés immobiliers, a été doté au titre des encours sains de crédit.

Les gains sur actifs immobilisés d'un montant de 34 millions d'euros sont marqués en 2008 par les plus-values d'apport de l'activité bancaire à Banque Palatine pour 97 millions d'euros et des titres Picardie Bail à Cicobail pour 8 millions d'euros et les dotations aux provisions sur titres d'un montant de - 75 millions d'euros principalement sur les filiales de crédit-bail.

Affectation du résultat social et dividende

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 79 millions d'euros, augmenté du report à nouveau, le bénéfice distribuable au 31 décembre 2008 s'établit à 117 millions d'euros après affectation de 4 millions d'euros à la réserve légale.

Après prélèvement de 103 millions d'euros sur la prime d'émission, l'assemblée générale décide la mise en distribution de 220 millions d'euros.

L'option pour le paiement du dividende en actions est offerte à l'actionnaire à hauteur de la totalité du dividende mis en paiement.

Par suite, le dividende revenant à chacune des 104 936 600 actions composant le capital social est fixé à 2,10 euros.

Le Conseil d'administration arrêtera la date à laquelle le dividende sera mis en paiement, qui ne pourra être postérieure au 30 septembre 2008.

4 Gouvernement d'entreprise

4.1 PRINCIPE ET ORGANISATION	58
4.1.1 La Direction et le Conseil d'administration	58
4.1.2 Le Contrôle interne	58
4.1.3 La Conformité	60
4.2 ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION	60
4.2.1 La Direction générale	60
4.2.2 Le Conseil d'administration	64
4.3 RÉMUNÉRATIONS	95
4.3.1 Rémunérations des Organes de direction	95
4.3.2 Options de souscription et d'achat	97
4.3.3 Rémunérations des membres du Conseil	97
4.3.4 Rémunérations des Commissaires aux comptes	102
4.4 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE	103
4.4.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	103
4.4.2 Procédures de contrôle interne	107
4.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	118

4 Gouvernement d'entreprise

4.1 Principe et organisation

4.1.1 Direction et Conseil d'administration

Le Crédit Foncier de France est une société anonyme à Conseil d'administration régie par les articles L. 225-17 à L. 225-56 du Code de Commerce.

Depuis le 19 décembre 2008, la présidence du Conseil d'administration est assurée par M. Alain Lemaire en remplacement de M. Nicolas Mérindol, démissionnaire, et la vice présidence est assurée par M. Alain Dinin.

Dans le cadre de la structure de direction moniste et unifiée, la gestion du Crédit Foncier est répartie entre :

- la définition des orientations stratégiques faite par le conseil d'administration,
- et la gestion courante assurée par la direction générale.

Le Conseil d'administration fonctionne dans les conditions définies par la loi, les statuts du Crédit Foncier et le règlement intérieur qu'il a adopté lors de sa séance du 27 février 2008.

Au cours de l'exercice 2008 le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois, les (27 février, 24 avril, 29 juillet, 16 octobre et 19 décembre 2008).

De manière régulière, sont présentés au Conseil d'administration :

- le rapport d'activité de la société ;
- l'approbation du budget et sa mise en œuvre ;
- les rapports relatifs aux missions de contrôle ayant porté sur les activités du Crédit Foncier (contrôle interne, contrôle permanent, Commission bancaire) ;
- l'évolution des risques de contrepartie de la société ...

Enfin au cours de l'exercice 2008, le Conseil d'administration a autorisé la mise en œuvre des principales opérations suivantes :

- l'acquisition, en relation avec la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, via une société dédiée, de 49 % de la société Maisons France Confort Investissement, holding

de contrôle de Maisons France Confort SA, société cotée spécialisée dans le domaine du logement individuel en secteur diffus ;

- le transfert des services bancaires à la Banque Palatine et l'approbation des différentes conventions en relation avec cette cession (accord de refinancement, protocole industriel, promesse de cession de titres) ;
- la cession à GCE SEM des titres de participations détenus par le Crédit Foncier et ses filiales dans des sociétés d'économie mixte ;
- l'approbation de la fusion entre Picardie Bail et Cicobail.

4.1.2 Le contrôle interne

L'organisation du contrôle interne du Crédit Foncier en 2008

L'organisation du contrôle interne du Crédit Foncier, adaptée aux dispositions du règlement 97-02 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF), s'articule ainsi :

Le **contrôle à caractère permanent** est du ressort :

- d'une part, des unités opérationnelles, chargées de mettre en œuvre les dispositifs adéquats et les moyens propres à assurer :
 - la maîtrise et le contrôle des risques générés par leur activité, au moyen d'outils de gestion et de suivi appropriés,
 - la préservation du patrimoine de l'entreprise, à travers une utilisation efficace des ressources qui leur sont affectées,
 - le respect des dispositions légales et réglementaires et des orientations de la Direction générale.
- d'autre part, d'unités de contrôle permanent distinctes des structures opérationnelles, qui s'assurent de la bonne exécution des procédures. Ces unités peuvent

relever des Directions opérationnelles, ou constituer des structures centrales dédiées (Direction des risques, de la conformité et des contrôles permanents, RSSI, RPCA).

L'exercice du **contrôle périodique** est assuré par l'Inspection générale du groupe Crédit Foncier, rattachée au Directeur général.

Celle-ci est compétente pour réaliser sans restriction toute mission d'audit interne au sein du Crédit Foncier et de ses filiales. Son intervention s'inscrit en outre dans un dispositif d'ensemble encadré par l'organe d'audit de l'actionnaire principal ; il s'appuie en particulier sur la charte d'audit du Crédit Foncier, dérivée de la charte d'audit du Groupe Caisse d'Epargne.

Le plan d'audit annuel, établi en déclinaison d'un plan pluriannuel, est validé par le Comité d'audit et présenté au Conseil d'administration. Il permet de couvrir l'ensemble des activités du Crédit Foncier et de ses filiales dans un cycle d'audit de deux ans et demi. Il est complété par des missions ponctuelles réalisées à la demande de la Direction générale.

Les directions exécutives mettent en œuvre les orientations prises par la Direction générale et le Comité exécutif, et celles relevant des domaines de compétence des comités décisionnels internes. On trouve principalement parmi ces entités les Comités des engagements (Comité national ou Comités par métier) pour l'autorisation des crédits de montant important, les Comités des affaires sensibles (Comité national ou Comités contentieux) pour la gestion des engagements présentant des risques majeurs, le Comité de gestion de bilan pour le pilotage des risques financiers, le Comité tarifaire pour la fixation des conditions des crédits offerts à la clientèle et le Comité des risques pour la détermination et le contrôle des limites par contrepartie et des règles de prise de risques.

Le Comité d'audit du Crédit Foncier se réunit a minima chaque trimestre, préalablement au Conseil d'administration ; il peut également tenir une réunion exceptionnelle sur des sujets ponctuels.

Il assure notamment un suivi régulier, d'une part, des conclusions des travaux d'audit (quel que soit le corps d'audit : Commission bancaire, Inspection générale de la CNCE et audit interne) et d'autre part, des contrôles sur la mise en œuvre des recommandations émises à l'issue de ces audits.

Existen également deux autres comités émanant du Conseil d'administration, qui se réunissent en tant que de besoin :

- un Comité des rémunérations, qui a notamment pour mission de proposer au Conseil d'administration le niveau de rémunération du Directeur général et du Directeur général délégué ainsi que les critères de leur part variable.
- Un Comité stratégique, qui a vocation à émettre un avis au Conseil d'administration sur les projets de croissance externe du Crédit Foncier.

L'activité 2008

L'exercice 2008 a été marqué par :

- la poursuite de la structuration du contrôle permanent, à travers :
 - le renforcement du suivi et des actions en matière de contrôle interne par le Comité dédié,
 - l'ouverture d'un chantier visant à renforcer et actualiser les dispositifs de maîtrise des risques au sein des activités bancaires.
- l'aboutissement du projet de mise au point du plan de continuité d'activités, permettant d'assurer le maintien de l'exploitation en cas de sinistre lourd, avec la réalisation de tests d'efficacité et la révision des documentations,
- l'approfondissement des chantiers engagés dans le cadre de Bâle II, dans la perspective de satisfaire au calendrier d'homologations des dispositifs de notations internes par portefeuille,
- la mise en conformité des contrats avec les prestataires, dans le cadre des dispositions réglementaires sur les prestations essentielles externalisées,
- un renforcement du suivi des recommandations de l'audit, à travers un appareil statistique adapté et une implication des équipes dirigeantes.

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des Actionnaires au titre de l'exercice 2007 intégrait une partie dédiée au contrôle interne.

4 Gouvernement d'entreprise

Les perspectives 2009

Au cours de l'année 2009, les évolutions du dispositif de contrôle interne seront plus particulièrement axées sur :

- la poursuite des travaux permettant d'assurer la continuité de l'activité en cas de sinistre, avec l'affinement du dispositif, la poursuite des tests et la sensibilisation des acteurs,
- l'achèvement d'une phase essentielle du chantier Bâle II, l'objectif étant de se trouver en fin d'exercice en état d'être homologué par la Commission bancaire sur le créneau des crédits aux particuliers,
- la mise en place d'un suivi actif de la mise en œuvre des recommandations des organes d'audit,
- la poursuite des travaux visant à enrichir les principaux dispositifs de maîtrise des risques.

4.1.3 La conformité

Partie intégrante du contrôle permanent instauré par le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financière, le dispositif de contrôle de la conformité désigne l'ensemble des moyens mis en œuvre pour garan-

tir le respect des lois et règlements, des règles déontologiques et de bonne conduite ainsi que du respect de règles du Groupe.

Rattachée hiérarchiquement au Directeur général, la Direction de la conformité et des contrôles permanents s'appuie sur une procédure applicative élaborée en déclinaison des orientations fixées par la Direction de la conformité/sécurité du Groupe Caisse d'Épargne. Dans ce cadre, elle a en charge l'organisation et le suivi des contrôles de 1^{er} et 2^e niveaux relatifs aux risques de non-conformité et aux risques généraux liés aux activités ; elle a également en charge le contrôle spécifique de la conformité des services d'investissement, la déontologie générale et la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

La Direction de la conformité a en charge l'animation fonctionnelle des contrôleurs conformité et contrôle permanent rattachés aux Directions opérationnelles. A ce titre, elle a poursuivi et renforcé au cours de l'exercice 2008 l'organisation du dispositif de contrôle dans les Métiers opérationnels.

Ses activités font l'objet de comptes rendus réguliers à la Direction générale, au Comité de contrôle interne, au Comité d'audit ainsi qu'à l'organe central.

4.2 Organes de direction et d'administration

4.2.1 La Direction générale

Composition de la Direction générale

(Au 31 décembre 2008)

FRANÇOIS BLANCARD, Directeur général

THIERRY DUFOUR, Directeur général délégué

La Direction générale est assistée dans ses missions par deux Directeurs généraux adjoints :

- **CHRISTOPHE PINAULT** en charge du Pôle Particuliers
- **CHRISTIAN MIGLIETTI** en charge du Pôle Ressources

Il n'y a pas eu de mouvements au sein de la Direction générale depuis le changement de mode de gouvernance intervenu le 23 juillet 2007.

Mandats de la Direction générale

M. FRANÇOIS BLANCARD

Directeur général

Crédit Foncier de France - 4, quai de Bercy - 94224 - Charenton le Pont

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS DE DIRECTION	
- CREDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Directeur Général
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
- CICOBAIL – SA	Président du Conseil d'administration
- CINERGIE – SA	Représentant permanent du Crédit Foncier, Administrateur
- COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER – SA	Représentant permanent du Crédit Foncier, Administrateur
- COMPAGNIE FONCIERE DE CREDIT – SA	Représentant permanent du Crédit Foncier, Administrateur
- FONCIER CONSULTANTS – SAS (SA jusqu'au 12/12/2008)	Représentant permanent du Crédit Foncier, Administrateur (jusqu'au 12/12/2008)
- FONCIER EXPERTISE – SA	Président du Conseil d'administration (jusqu'au 12/12/2008)
- LAMY – SA	Administrateur
- LES EDITIONS DE L'EPARGNE – SA	Administrateur
- LOCINDUS – SA (SACS jusqu'au 26/11/2008)	Président du Conseil de surveillance puis Président du Conseil d'administration
- BANQUE PALATINE – SACS	Membre du Conseil de surveillance (depuis le 01/07/2008)
- FINANCIERE OCEOR – SACS	Membre du Conseil de surveillance
- LA COMPAGNIE 1818 – BANQUIERS PRIVES – SACS	Représentant permanent du Crédit Foncier, Membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 15/04/2008)
- SERENA – SACS	Membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 03/04/2008)
- SOCFIM – SACS	Vice-Président et Membre du Conseil de surveillance (depuis le 30/05/2008)
- SAS CEMM	Membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 12/03/2008)
- GCE FONCIER COINVEST – SAS	Membre du Conseil de surveillance
- GIRCE STRATEGIE – GIE	Représentant permanent du Crédit Foncier, Administrateur
- ECUREUIL CREDIT – GIECS	Membre du Conseil de surveillance
- GCE BUSINESS SERVICES – GIE	Représentant permanent du Crédit Foncier, Membre du Conseil de surveillance (depuis le 17/12/2008)

4 Gouvernement d'entreprise

M. FRANÇOIS BLANCARD (fin)

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	
- CFD – SAS	Représentant légal de Cofimab, Président
- FONCIER EXPRESS 2008 – SAS	Représentant légal du Crédit Foncier, Président
- FONCIER FOREIGN 2008 – SAS	Représentant légal du Crédit Foncier, Président
- FONCIER LARGE 2008 - SAS	Représentant légal du Crédit Foncier, Président
- FONCIER STRUCTURE 2008 – SAS	Représentant légal du Crédit Foncier, Président
- FONCIER VISION 2008 – SAS	Représentant légal du Crédit Foncier, Président
- ECUFONCIER – SCA	Représentant légal du Crédit Foncier, Gérant associé commandité, commanditaire
- FONCIER PLAN 2008 – SARL	Gérant
- COFIMAB SAS (SNC jusqu'au 18/12/2008)	Représentant légal du Crédit Foncier, Gérant-associé jusqu'au 18/12/2008
- FONCIER PROJET 2008 – SNC	Représentant légal du Crédit Foncier, Gérant associé
- SOCLIM – SNC	Représentant légal de CFD, Gérant
- SOFIPAR LOGEMENT – SNC	Représentant légal du Crédit Foncier, Gérant associé
- SOFONEG – SNC	Représentant légal du Crédit Foncier, Gérant associé
- COLOMIA 31 - SCI	Représentant légal du Crédit Foncier, Gérant
- COMELIA - SCI	Représentant légal du Crédit Foncier, Gérant
- FRANCLIA - SCI	Représentant légal du Crédit Foncier, Gérant
- IMMOBILIERE MADELEINE DUPHOT – SCI	Représentant légal de CFD, Gérant
- MANTELIA - SCI	Représentant légal du Crédit Foncier, Gérant
- FINANCIERE OCEOR – SACS	Membre du Comité d'audit

M. Thierry DUFOUR**Directeur général délégué**

Crédit Foncier de France - 4, quai de Bercy - 94224 Charenton le Pont

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS DE DIRECTION	
- COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER – SA	Président-Directeur général
- CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Directeur général délégué
- COMPTOIR FINANCIER DE GARANTIE – SA	Président-Directeur général
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
- CICOBAIL - SA	Représentant permanent du Crédit Foncier, Administrateur
- COMPAGNIE FONCIERE DE CREDIT – SA	Représentant permanent du Crédit Foncier, Administrateur
- FINANCIERE DESVIEUX – SA	Administrateur
- FONCIER EXPERTISE – SAS (<i>SA jusqu'au 12/12/2008</i>)	Administrateur jusqu'au 12/12/2008
- PICARDIE-BAIL – SA (<i>Fusion-absorption</i>)	Représentant du Crédit Foncier, Administrateur jusqu'au 17/12/2008
- SOCRELOG – SA (TUP)	Administrateur jusqu'au 17/12/2008
- VAUBAN MOBILISATION GARANTIE – SACS	Représentant permanent du Crédit Foncier, Membre du Conseil de surveillance
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	
- SCI VALENCE	Représentant légal du Crédit Foncier, Gérant jusqu'au 31/12/2008

4 Gouvernement d'entreprise

4.2.2 Le Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration

(Au 31 décembre 2008)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- M. Alain Lemaire, Président du Conseil d'administration – Président du Comité des rémunérations et du Comité stratégique
- M. Alain DININ, Vice-Président du Conseil d'administration – Membre du Comité des rémunérations et du Comité stratégique
- M. Gérard BARBOT – Membre du Comité stratégique
- M. Jean Marc CARCELES
- M. Guy COTRET – Membre du Comité d'audit et du Comité des rémunérations
- M. Hervé DENIZE
- M. Laurent DIOT – Membre du Comité d'audit
- M. Jean DREVON
- M. Bernard FOUGÈRE
- M. Michel GONNET
- M. Francis HENRY – Membre du Comité stratégique
- M. Jean MERELLE
- M. Philippe MONETA – Président du Comité d'audit
- M. Pierre QUERCY – Membre du Comité des rémunérations
- M. Michel SORBIER
- Mme. Catherine STÉPHANOFF
- CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE, représentée par M. Julien CARMONA – Membre du Comité d'audit

CENSEURS STATUTAIRES

- M. Jean-Hervé LORENZI – Membre du Comité d'audit
- M. Robert ROMILLY
- M. Jacques-Henry WAHL

DELEGUES DU COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE

- M. Michel LAMY (collège Cadres)
- Mme Nicole VOCORET (collège Techniciens des métiers de la Banque)

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

- M. Antoine MERIEUX

Mouvements au sein du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2008

Au cours de l'exercice 2008, les changements suivants sont intervenus dans la composition du Conseil d'administration :

- L'Assemblée générale du 24 avril 2008 a ratifié la cooptation faite à titre provisoire par le Conseil d'administration du 27 février 2008, de M. Laurent Diot en remplacement de M. Jean-Eric Vimont, démissionnaire.
- M. Jean MERELLE a été coopté en qualité d'Administrateur, en remplacement de M. Christophe Estivin, démissionnaire, par le Conseil du 29 juillet 2008
- M. Pierre QUERCY a été coopté en qualité d'Administrateur, en remplacement de M. Paul-Louis Marty, démissionnaire, par le Conseil du 29 juillet 2008
- M. Alain LEMAIRE a été coopté en qualité d'Administrateur, en remplacement de M. Nicolas Mérimol, démissionnaire, par le Conseil du 19 décembre 2008. Ce même Conseil a désigné M. Alain LEMAIRE Président du Conseil.

Mandats ou fonctions des membres du Conseil d'administration

M. ALAIN LEMAIRE

Depuis le 19 Décembre 2008, Président du Conseil d'administration

Président du Comité des rémunérations et du Comité stratégique

Directeur général de la Caisse National des Caisses d'Epargne et de Prévoyance

50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS DE DIRECTION	
- CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE – SACS	Membre du Directoire – Directeur général (depuis 19/10/2008)
- CAISSE D'EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE (CEPAC) – SACS	Président du Directoire
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
- BANCA CARIGE – SA	Administrateur
- BANQUE DE LA REUNION – SA	Représentant permanent de la CEPAC, Administrateur
- BANQUE DES ANTILLES FRANÇAISES – SA	Représentant permanent de la CEPAC, Administrateur
- CNP ASSURANCES – SA	Administrateur
- CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Président du Conseil d'administration (depuis le 19/12/2008)
- GCE DOAMINES – SA	Administrateur
- LA CHAINE MARSEILLE – SA	Représentant permanent de la CEPAC, Administrateur
- NATIXIS ASSET MANAGEMENT – SA	Président du Conseil d'administration
- NATIXIS EPARGNE FINANCIERE – SA	Administrateur
- NATIXIS EPARGNE FINANCIERE GESTION – SA	Administrateur
- NEXITY – SA	Administrateur
- PROXIPACA FINANCE – SA	Membre du Conseil de direction
- SOPASSURE – SA	Administrateur
- ANF – SACS	Membre du Conseil de surveillance
- BANQUE PALATINE – SACS	Président du Conseil de surveillance (depuis le 02/12/2008)
- FINANCIERE OCEOR – SACS	Représentant permanent de la CEPAC, Membre du Conseil de surveillance
- GCE CAPITAL – SACS	Président du Conseil de surveillance
- ISELECTION – SACS	Représentant permanent de GCEI, Membre du Conseil de surveillance
- LA COMPAGNIE 1818 – BANQUIERS PRIVES – SACS	Membre du Conseil de surveillance
- NATIXIS – SACS	Représentant permanent de la CNCE, Membre du Conseil de surveillance (depuis le 12/11/2008)

4 Gouvernement d'entreprise

M. ALAIN LEMAIRE (fin)

- SOCFIM – SACS	Président du Conseil de surveillance
- ERILIA – SAS	Représentant permanent d'Erixel, Administrateur
- EXIREL – SAS	Président
- FLCP – SAS	Président du Comité de surveillance
- VIVERIS – SAS	Président du Comité de direction
- VIVERIS MANAGEMENT – SAS	Président du Conseil de surveillance
- MARSEILLE AMENAGEMENT – SEM	Administrateur
- BUSINESS SERVICES – GIE	Représentant permanent de la CEPAC, Membre du Conseil de surveillance
- CAISSE D'EPARGNE GARANTIES ENTREPRISES – GIE	Représentant permanent de la CEPAC, Membre du Conseil de surveillance
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	
- NATIXIS – SACS	Coprésident du Comité d'audit
- SCF FY & ROTJA	Gérant
- CRÉDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Président du Comité des rémunérations et du Comité stratégique (depuis le 19/12/2008)

M. NICOLAS MERINDOL*jusqu'au 19 décembre 2008*

Président du Conseil d'administration

Directeur général de la Caisse National des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (jusqu'au 19 octobre 2008)

50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS DE DIRECTION	
- CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE – SACS	Membre du Directoire – Directeur général (jusqu'au 19/10/2008)
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
- BANCA CARIGE (ITALIE)	Administrateur
- BANQUE PALATINE – SACS	Président du Conseil de surveillance
- CEMM (CE MACIF MAIF) – SAS	Président du Conseil de surveillance
- CNP ASSURANCES – SA	Administrateur
- COFACE – SA	Administrateur
- CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Président du Conseil d'administration
- ERIXEL - SAS	Administrateur
- FINANCIERE OCEOR – SACS	Vice-président du Conseil de surveillance
- GCE CAPITAL – SAS	Président du Conseil de surveillance
- GCE DOMAINES - SA	Administrateur
- GEMO RSI – GIE	Représentant permanent CNCE, Membre du Conseil de surveillance
- GIRCE STRATEGIE – GIE	Représentant permanent CNCE, Membre du Conseil de surveillance
- LA COMPAGNIE 1818 – BANQUIERS PRIVÉS – SACS	Président du Conseil de surveillance
- NATIXIS – SACS	Représentant permanent CNCE, Membre du Conseil de surveillance
- NATIXIS ASSET MANAGEMENT - SA	Président du Conseil d'administration
- NATIXIS CONSUMER FINANCE - SAS	Président
- NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT – SA	Vice- Président du Conseil d'administration
- NEXITY -SA	Administrateur
- SAS FLCP - SAS	Président du Comité de surveillance
- SOPASSURE – SA	Administrateur

4 Gouvernement d'entreprise

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- BANQUE PALATINE – SACS	Président du Comité de rémunération
- CNP ASSURANCES – SA	Membre du Comité d'audit – membre du Comité stratégie
- CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Président du Comité des rémunérations – Président du Comité stratégique (jusqu'au 19/12/2008)
- EUROTEVEA -SA	Membre du Conseil des Sages
- LA COMPAGNIE 1818 BANQUIERS PRIVÉS - SACS	Président du Comité de rémunération
- NATIXIS – SACS	Président du Comité d'audit
- SAS FLCP - SAS	Membre du Comité de rémunération
- THE YUMUS MOVIE PROJECT PARTNERS - SAS	Censeur

M. ALAIN DININ

Vice - Président du Conseil d'administration

Membre du Comité des rémunérations et du Comité stratégique

Président-Directeur général de Nexity, 1, Terrasse Bellini - 92919 Paris La Défense Cedex

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS DE DIRECTION	
- NEXITY - SA	Président-Directeur général
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
- LES CHANTIER NAVALS DE L'ESTEREL – SA	Représentant permanent de George V gestion, Administrateur
- CREDIT FINANCIER LILLOIS - SA	Président du Conseil d'administration
- CREDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Vice-Président, Administrateur
- FERREAL - SA	Représentant permanent de Nexity Logement, Administrateur
- LAMY – SA	Vice-Président et Administrateur (depuis le 29/07/2008)
- NEXITY ENTREPRISES – SA	Représentant permanent de Nexity logement SAS, Administrateur
- NEXITY SERVICES – SA	Représentant permanent de Nexity, Administrateur
- RESSOURCES ET VALORISATION – SA	Représentant permanent de Nexim 1, Administrateur
- SAGGEL TRANSACTIONS- SA	Représentant permanent de Nexity, Administrateur
- SOCIETE LAMY – SA	Président du conseil de surveillance (jusqu'au 29/07/2008)
- UFIAM – SA	Représentant permanent de Nexim 1, Administrateur
- SAGGEL HOLDING – SACS	Vice Président et Membre du Conseil de surveillance
- GCE HOLDING PIERRE –SAS	Président
- GEORGE V REGION NORD – SAS	Représentant permanent de Nexity Logement, Administrateur
- GEPRIM- CONSTRUCTION – SAS	Représentant permanent de SIG 30 Participations, Membre du Conseil de surveillance
- GEPRIM- SAS	Représentant permanent de SIG 30 Participations, Membre du Conseil de surveillance
- NEXITY FRANCHISES- SAS	Représentant légal de Nexity, Président
- NEXITY LOGEMENT- SAS	Administrateur
- SERRI –SAS	Représentant permanent de Nexity Logement, Administrateur (jusqu'au 23/04/2008)
- FEDERATION NATIONALE DES PROMOTEURS CONSTRUCTEURS ET DE L'ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE DE LILLE	Administrateur
- OBSERVATOIRE REGIONAL DU FONCIER EN ILE-DE-FRANCE (ORF)	Administrateur
- CLICHY EUROPE 4 – SARL	Co-Gérant

4 Gouvernement d'entreprise

MANDATS A L'ETRANGER	
- NEXITY ESPANA	Administrador et Consejere delegato
- NEXITY IG	Représentant permanent de Nexity, Administrateur
- CITY GARDEN REAL ESTATE	Représentant permanent de SIG 30 participations, Administrateur
- NEXITY BELGIUM	Administrateur
- NEXIBEL 1	Représentant permanent de Nexity, Administrateur
- NEXIBEL 2	Représentant permanent de Nexity, Administrateur
- NEXIBEL 3	Représentant permanent de Nexity, Administrateur
- NEXIBEL 5	Représentant permanent de Nexity, Administrateur
- NEXIBEL INVESTISSEMENT	Administrateur (jusqu'au 30/05/2008)
- NEXITY BIANDRATE	Consigliere et Presidente
- NEXITY ITALIA	Consigliere
- SESTO EDISON 1	Consigliere et Presidente di Consiglio di amministrazione
- SESTO EDISON	Consigliere et Presidente di Consiglio di amministrazione
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	
- CREDIT FONCIER DE FRANCE	Membre du Comité des rémunérations et Membre du comité stratégique
- FNPC	Membre du bureau exécutif
- NEXITY – SA	Président du Comité d'investissement

M. GERARD BARBOT

Membre du Conseil d'administration

Membre du Comité stratégique

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
- CREDIT FONCIER DE FRANCE- SA	Administrateur
- VMG – SACS	Président du Conseil de surveillance
- ODDO ET CIE – SACA	Membre du Conseil de surveillance
- LA BANQUE POSTALE – SACS	Membre du Conseil de surveillance
- LA BANQUE POSTALE ASSSET MANAGEMENT – SACS	Membre du Conseil de surveillance
- GEOPOST – SA	Administrateur
- GCI - SACA	Gérant
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	
- CREDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Membre du Comité stratégique

M. JEAN-MARC CARCELES**Membre du Conseil d'administration****Président du Directoire de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon**

254, rue Michel Teule – Zac d'Alco – BP 7330 – 34184 Montpellier Cedex 4

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS DE DIRECTION	
- CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE LANGUEDOC ROUSSILLON – SACS	Président du directoire
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
- CICOBAIL – SA	Administrateur (depuis le 17/12/2008)
- CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur
- FEDERATION NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE – SA	Administrateur
- MURACEF – SA	Représentant permanent Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon, Administrateur (jusqu'en juin 2008)
- TELSUD – SA	Administrateur
- CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE (CNCE) – SACS	Membre du Conseil de surveillance
- SAS GCE COURTAGE	Administrateur
- SOCIETE DU JOURNAL MIDI LIBRE – SACS	Représentant permanent Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon, Membre du Conseil de surveillance
- GIE GCE BUSINESS SERVICES	Représentant permanent Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon, Membre du Conseil de surveillance
- GIE GCE TECHNOLOGIES	Représentant permanent Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon, Membres du Conseil de surveillance
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	
- CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE (CNCE)	Membre du Comité de stratégie

4 Gouvernement d'entreprise

M. JULIEN CARMONA

Membre du Conseil d'administration

Membre du Comité d'audit

Représentant permanent de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance

Directeur exécutif Groupe, en charge des finances et des risques

50, avenue Pierre Mendès France – 75201 PARIS Cedex 13

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS DE DIRECTION	
- CNCE – SACS	Membre du Directoire (jusqu'au 19/10/2008)
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
- CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Représentant permanent CNCE, Administrateur
- ECRINVEST 11 – SA	Représentant permanent CNCE, Administrateur
- GCE COVERED BONDS – SA	Président du Conseil d'administration (depuis le 05/12/2008)
- NATIXIS CONSUMER FINANCE – SA	Représentant permanent CNCE, Administrateur
- NATIXIS FINANCEMENT – SA	Représentant permanent CNCE, Administrateur
- NATIXIS SECURITIES – SA	Administrateur
- FINANCIERE OCEOR – SACS	Membre du Conseil de surveillance
- GCE CAPITAL – SAS	Membre du Conseil de surveillance
- TWINS PARTICIPATIONS – SAS	Administrateur (depuis le 05/12/2008)
- GCE ACHATS – GIE	Président du Conseil de surveillance
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	
- CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Membre du Comité d'audit
- CNCE – SACS	Directeur exécutif auprès du Directeur général
- FINANCIERE OCEOR – SACS	Président du Comité d'audit (depuis le 26/05/2008)

M. GUY COTRET

Membre du Conseil d'administration

Membre du Comité d'audit, Membre du Comités des rémunérations

Membre du Directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance en charge du Pôle Ressources,

50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS DE DIRECTION	
- CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE – SA	Membre du directoire
- NEXITY - SA	Directeur général délégué
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
- BANQUE DE NOUVELLE CALEDONIE – SA	Représentant permanent CNCE, Administrateur
- BANQUE DES ANTILLES FRANÇAISES – SA	Représentant permanent CNCE, Administrateur
- BANQUE DES MASCAREIGNES LTEE	Administrateur
- BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE – SA	Administrateur
- CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur
- FONDATION CAISSES D'EPARGNE POUR LA SOLIDARITE – SA	Administrateur
- GCE DOMAINES - SA	Administrateur
- GESTITRES – SA	Président du Conseil d'administration
- LA CHAINE MARSEILLE – SA	Représentant permanent CNCE, Administrateur
- MEILLEURTAUX –SA	Administrateur
- NEXITY – SA	Représentant permanent CNCE, Administrateur
- FINANCIERE OCEOR - SACS	Représentant permanent CNCE, Membre du Conseil de surveillance
- GCE BUSINESS SERVICES – SACS	Représentant permanent CNCE, Président du Conseil de surveillance
- GCE TECHNOLOGIES – SACS	Représentant permanent CNCE, Président du Conseil de surveillance
- IXIS CORPORATE& INVESTMENT BANK- SACS	Membre du Conseil de surveillance
- NATIXIS ASSET MANAGEMENT- SACS	Membre du conseil de surveillance
- SOCFIM – SACS	Représentant permanent CNCE, Membre du Conseil de surveillance
- SOCIETE LAMY - SACS	Vice-président du conseil de surveillance
- FINANCIERE OCEOR ALGERIE – SAS	Administrateur
- GCE FONCIER COINVEST –SAS	Membre du Conseil de surveillance
- GCE MAROC – SAS	Représentant permanent CNCE, Administrateur
- GCE MAROC IMMOBILIER - SAS	Président

4 Gouvernement d'entreprise

- GCE NEWTEC –SAS	Membre du Conseil de surveillance
- GCE OTEROM HOLDING – SAS	Président
- GCE PAIEMENTS – SAS	Président
- GCE SEM – SAS	Président du Conseil de surveillance
- GCE SERVICES ET CONSEIL A L'IMMOBILIER – SAS	Administrateur
- ARPEGE – GIE	Membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 31/10/2008)
- ECUREUIL CREDIT - GIE	Président du Conseil de surveillance
- GIRCE INGENIERIE – GIE	Représentant permanent CNCE, Membre du Conseil de surveillance
- GIRCE STRATEGIE – GIE	Représentant permanent CNCE, Administrateur (jusqu'au 31/10/2008)
- UNIVERSITE DU GROUPE CAISSE D'EPARGNE - EPIC	Président

AUTRES MANDATS ET FONCTIONS

- NEXITY - SA	Membre du Comité exécutif
- IXIS CORPORATE & INVESTEMENT BANK	Membre du Comité de rémunération
- CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Membre du Comité des rémunérations
- CREDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Membre du Comité d'audit
- FINANCIERE OCEOR – SACS	Membre du Comité stratégique
- FINANCIERE OCEOR – SACS	Membre du Comité de sélection et des rémunérations

M. HERVE DENIZE

Membre du Conseil d'administration,

Directeur général délégué de Nexity, 1 Terrasse Bellini – 92919 Paris La Défense Cedex

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS DE DIRECTION	
- CREDIT FINANCIER LILLOIS – SA	Directeur général
- NEXITY – SA	Directeur général délégué, Administrateur
- CHANTIERS NAVALS DE L'ESTEREL-SA	Président Directeur général
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
- COMPAGNIE FONCIERE FINANCIERE ET IMMOBILIERE –SA	Représentant légal de George V gestion, Administrateur
- CREDIT FINANCIER LILLOIS – SA	Représentant permanent de la SAS NEXITY LOGEMENT, Administrateur
- CREDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Administrateur
- FERREAL-SA	Représentant légal de George V gestion, Administrateur
- LAMY – SA	Représentant permanent de Nexity SA, Administrateur (depuis le 29/07/2008)
- NEXITY CONSULTING – SA	Représentant permanent de la SAS NEXITY LOGEMENT, administrateur
- NEXITY ENTREPRISES - SA	Administrateur
- NEXITY SAGGEL PROPERTY MANAGEMENT – SA	Représentant permanent de Nexity, Administrateur
- NEXITY SERVICES – SA	Représentant légal de SARI investissements, Administrateur
- RESSOURCES ET VALORISATION- SA	Représentant légal de George V gestion, Administrateur
- SOCIETE LAMY – SA	Représentant permanent de GCE IMMOBILIER, membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 29/07/2008)
- VECTRANE – SA	Représentant permanent d'EUROSIC, Administrateur (jusqu'au 13/11/2008)
- EUROSIC –SACS	Président du Conseil de surveillance
- ISELECTION – SACS	Président du Conseil de surveillance (depuis le 03/01/2008)
- SAGGEL HOLDING-SACS	Président du Conseil de surveillance
- NEXITY IG	Représentant permanent SIG 30 Participations
- APOLLONIA – SAS	Administrateur
- CANTON 1 - SAS	Représentant légal de Nexim 4, Président
- CANTON 2 - SAS	Représentant légal de la SAS Nexim 4, Président
- CANTON 9 - SAS	Représentant légal de la SAS Nexim 4, Président
- CENTURY 21 FRANCE – SAS	Président et membre du Conseil de surveillance
- FINANCIERE GUY HOQUET IMMOBILIER – SAS	Représentant permanent de Nexity Franchises, Administrateur
- GEORGE V REGION NORD – SAS	Représentant permanent de George V gestion, Administrateur

4 Gouvernement d'entreprise

- GEPRIM – SAS	Représentant légal de SARI investissements, Membre du Conseil de surveillance
- GEPRIM CONSTRUCTION – SAS	Représentant légal de SARI investissements, Membre du Conseil de surveillance
- GOERGE V GESTION – SAS	Représentant permanent de Cofipa, Administrateur
- MASSENA PARIS 13EME – SAS	Représentant légal de SARI investissements, Président
- NEXICOM 1 –SAS	Représentant légal de SARI investissements, Président
- NEXICOM 2 -SAS	Représentant légal de SARI investissements, Président
- NEXICOM 3 -SAS	Représentant légal de SARI investissements, Président
- NEXIM 4 –SAS	Président
- NEXIMMO 1 - SAS	Représentant légal de SARI investissements, Président
- NEXIMMO 10- SAS	Représentant légal de SARI investissements, Président
- NEXIMMO 11 – SAS	Président
- NEXIMMO 12 –SAS	Président
- NEXIMMO 16- SAS	Président
- NEXIMMO 17- SAS	Président
- NEXIMMO 19 -SAS	Président
- NEXIMMO 3- SAS	Président
- NEXIMMO 31 - SAS	Représentant légal de SARI investissements, Président
- NEXIMMO 32 - SAS	Représentant légal de SARI investissements, Président
- NEXIMMO 39 – SAS	Membre du Conseil de Surveillance (jusqu'au 30/06/2008)
- NEXIMMO 4 -SAS	Président
- NEXIMMO 5 – SAS	Représentant légal de SARI investissements, Président
- NEXIMMO 6 - SAS	Représentant légal de SARI investissements, Président
- NEXIMMO 8 -SAS	Président
- NEXIMMO 9 - SAS	Représentant légal de SARI investissements, Président
- NEXITY LOGEMENT – SAS	Représentant permanent Nexity Régions I, Administrateur
- OPERATEUR ALSACE EIFFEL LEVALLOIS – OPALE LEVALLOIS – SAS	Représentant légal de SARI investissements, Liquidateur
- SARI INVESTISSEMENTS – SAS	Président
- SEERI – SAS	Représentant permanent de George V gestion, Administrateur (jusqu'au 24/04/2008)
- SOCIETE IMMOBILIERE ESCE – SAS	Représentant permanent de sas Nexim 5, Administrateur (jusqu'au 09/12/2008)
- VANEAU –SAS	Représentant légal de SARI investissements, Président
- ACTILOGIS 1 DE L'ISLE D'ABEAU – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- ACTILOGIS FOS DISTRIPOORT – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- AUBERT EGALITE - SNC	Gérant

- BERCY VAN GOGH -SNC	Gérant (jusqu'au 20/06/2008)
- COUDRAY ACTILOGIS – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- DANTON PROMOTION – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- DEATORIS LYON SAINT PRIEST – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- DU PARC D'ATTON – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- DU PARC DES CHESNES – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- DU PARC DES LUMIERES 3 – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- DU PARC DES LUMIERES 4 – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- IRIS LYON SAINT PRIEST – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- LE BOURGET PARC DE L'ESPACE – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- LIEUSAINTE PARC DU LEVANT A2 - SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- MARC SCHWOOB REBUPLIQUE- SNC	Co-gérant (jusqu'au 10/10/2008)
- MARSEILLE JOLIETTE – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- MESNIL EN THELLE LOGISTIQUE – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant (depuis le 18/12/2008)
- MONTELIMAR ACTILOGIS – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- NEXIMMO 27- SNC	Gérant (jusqu'au 01/02/2008)
- NEXIMMO 28- SNC	Gérant non associé
- NEXIMMO 29 -SNC	Gérant
- NEXIMUR (Belgique)	Co-gérant (depuis le 25/06/2008)
- NEXITIM –SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- NEXITY REIM (ex NEXITY INVESTISSEMENT) –SNC	Co-gérant
- NIMES ACTILOGIS – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- PARC ACTILOGIS DE L'ISLE D'ABEAU – SNC (EX NEXIMMO 27)	Représentant légal de SARI investissements, Gérant (depuis le 11/02/2008)
- PARC DE CORBAS – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant (depuis le 08/02/2008)
- PARC DE LA CAMBUSE – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant (depuis le 15/04/2008)
- PARC DE LA PLAINE DE L'AN III – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- PARC DE NIMES – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- PARC DES EOLIENNES – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- PARC MORMANT – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant (depuis le 08/02/2008)
- PARC PAUL BERLIET – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- PARC SAINT QUENTIN 3 – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- PB31PROMOTION – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Co-gérant
- PERSAN ACTILOGIS – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant (depuis le 15/04/2008)

4 Gouvernement d'entreprise

- PIC DE BELLEDONNE – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant (depuis le 05/12/2008)
- PROMOTION M7 – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Président de la SAS MASSENA PARIS 13EME, co-gérant
- QUAI D'ARENC -SNC	Gérant
- RIS ACTILOGIS – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant (depuis le 08/02/2008)
- RUE DU PETIT CLAMART -SNC	Gérant
- SENNECEY LOGISTIQUE – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- SNC D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILIER	Gérant (jusqu'au 23/09/2008)
- SNC PUTEAUX AMENAGEMENT	Gérant (jusqu'au 25/03/2008)
- TISON RIVOLI –SNC	Gérant (jusqu'au 17/09/2008)
- VERSAILLES CHANTIERS AMENAGEMENT - SNC	Représentant légal de SARI investissements, co-gérant
- VOLNEY SAINT MARTIN -SNC	Gérant (jusqu'au 15/07/2008)
- VOROIZE EXPRESS – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant (depuis le 02/12/2008)
- AVENIR - SCI	Co-gérant
- BEZIERS LOGISTIQUE – SCI	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- BORDEAUX BASTIDE 1 -SCI	Représentant légal de SARI investissements, co-gérant
- CLICHY EUROPE - SCI	Représentant légal de SARI investissements, co-gérant
- CLICHY EUROPE 3- SCI	Représentant légal de SARI investissements, co-gérant
- CRISTALESPLACE -SCI	Représentant légal de SARI investissements, co-gérant
- FOS ACTILOGIS – SCI	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- FUTUR ANTERIEUR - SCI	Co- gérant
- MONTELMAR ACTILOGIS 2 – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- MORMANT LOGISTIQUE – SNC	Représentant légal de SARI investissements, Gérant (depuis le 08/02/2008)
- L'ECRIN – SCI	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- MARSEILLE AVENUE VITON - SCI	Représentant légal de SARI investissements, co-gérant
- MONTELMAR ACTILOGIS – SCI	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- PARC DE GERLAND ILOT N° 3 – SCI	Représentant légal de SARI investissements, Co-gérant
- PARC DE GERLAND ILOT N° 4 – SCI	Représentant légal de SARI investissements, Co-gérant
- PARC DE GONESSE – SCI	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- PARC DE LISSES – SCI	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- PARC DE SENART – SCI	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- PARC DES LUMIERES – SCI	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- PARC DES LUMIERES 2 – SCI	Représentant légal de SARI investissements, Gérant
- PARC SAINT QUENTIN – SCI	Représentant légal de SARI investissements, Gérant

- PARIS-BERTHELOT -SCI	Représentant légal de SARI investissements, co-gérant
- SCI MARSEILLE 165 AV DU PRADO	Représentant légal de SARI investissements, co-gérant
- SCI MONTREUIL RUE CUVIER	Gérant
- SCI REILLE MONTSOURIS 98	Représentant légal de SARI investissements,co-gérant
- HAUT LAUVERT ANTIBES -SCP	Gérant (jusqu'au 25/04/2008)
- GIE DES LONGS QUARTIERS	AdministrateurI
MANDATS A L'ETRANGER	
- COMPANHIA IMMOBILIARIO DO SENA – Portugal)	Administrateur
- NEXIBEL 1 (Belgique)	Représentant permanent SIG 30 Participations, Administrateur
- NEXIBEL 2 (Belgique)	Représentant permanent SIG 30 Participations, Administrateur
- NEXIBEL 3 (Belgique)	Représentant permanent SIG 30 Participations, Administrateur
- NEXIBEL 5 (Belgique)	Représentant permanent SIG 30 Participations, Administrateur
- NEXIBEL 6 (Belgique)	Administrateur
- NEXIBEL INVESTISSEMENT (Belgique)	Administrateur
- NEXITY ESPANA (Espagne)	Administrateur
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	
- EUROSIC – SA	Membre du Comité des nominations et rémunérations
- NEXITY – SA	Membre du Comité d'investissements
- SOCIETE LAMY – SA	Membre du Comité d'audit (jusqu'au 29/07/2008)
- VECTRANE – SA	Membre et Président du Comité de rémunération (jusqu'au 13/11/2008)

4 Gouvernement d'entreprise

M. LAURENT DIOT

Membre du Conseil d'administration

Membre du Comité d'audit

Directeur Financier Nexity - 1, Terrasse Bellini - 92919 Paris La Défense Cedex

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS DE DIRECTION	
- DELCIS – SA	Président-Directeur général
- NEXIMMO 39 – SAS	Membre du Directoire (jusqu'au 30/06/2008)
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
- CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur (depuis le 27/02/2008)
- ESPACE CONSULTANT – SA	Administrateur (du 20/06/2008 au 01/12/2008)
- SARI HARTFORD – SA	Représentant permanent de Nexim 5, Administrateur (depuis le 30/04/2008)
- EUROSIC – SACS	Membre du Conseil de surveillance (depuis le 01/02/2008)
- CENTURY 21 FRANCE – SAS	Membre du Conseil de surveillance
- NEXIMMO 39 – SAS	Président
- DBS – SAS	Représentant permanent de Nexity Logement, Administrateur
- SIG 30 PARTICIPATIONS – SAS	Président (depuis le 24/01/2008)
- NEXIMMO 33 – SAS	Représentant légal de SIG 30 Participations, Président (depuis le 24/01/2008)
- NEXIMMO 34 – SAS	Représentant légal de SIG 30 Participations, Président (depuis le 24/01/2008)
- NEXIMMO 35 – SAS	Représentant légal de SIG 30 Participations, Président (depuis le 24/01/2008)
- NEXIMMO 36 – SAS	Représentant légal de SIG 30 Participations, Président (depuis le 24/01/2008)
- NEXIMMO 38 – SAS	Représentant légal de SIG 30 Participations, Président (depuis le 24/01/2008)
- NEXIMMO 41 – SAS	Représentant légal de SIG 30 Participations, Président (depuis le 24/01/2008)
- NEXIMMO 42 – SAS	Représentant légal de SIG 30 Participations, Président (depuis le 24/01/2008)
- NEXIMMO 44 – SAS	Représentant légal de SIG 30 Participations, Président (depuis le 24/01/2008)
- NEXIMMO 45 – SAS	Représentant légal de SIG 30 Participations, Président (depuis le 24/01/2008)
- NEXIMMO 46 6 SAS	Représentant légal de SIG 30 Participations, Président (depuis le 24/01/2008)
- NEXIMMO 47 – SAS	Représentant légal de SIG 30 Participations, Président (depuis le 24/01/2008)
- NEXIMMO 48 – SAS	Représentant légal de SIG 30 Participations, Président (depuis le 24/01/2008)
- NEXIMMO 49 – SAS	Représentant légal de SIG 30 Participations, Président (depuis le 24/01/2008)
- NEXIMMO 50 – SAS	Représentant légal de SIG 30 Participations, Président (depuis le 24/01/2008)
- NEXIMMO 51 – SAS	Représentant légal de SIG 30 Participations, Président (depuis le 24/01/2008)
- NEXIMMO 52 – SAS	Représentant légal de SIG 30 Participations, Président (depuis le 24/01/2008)
- NEXIMMO 53 – SAS	Représentant légal de SIG 30 Participations, Président (depuis le 24/01/2008)

- NEXIMMO 54 – SAS	Représentant légal de SIG 30 Participations, Président (depuis le 24/01/2008)
- NEXIMMO 55 – SAS	Représentant légal de SIG 30 Participations, Président (depuis le 24/01/2008)
- NEXIMMO 56 – SAS	Représentant légal de SIG 30 Participations, Président (depuis le 24/01/2008)
- NEXIMMO 57 – SAS	Représentant légal de SIG 30 Participations, Président (du 24/01/2008 au 12/06/2008)
- NEXIMMO 58 – SAS	Représentant légal de SIG 30 Participations, Président (depuis le 24/01/2008)
- NEXIMMO 59 – SAS	Représentant légal de SIG 30 Participations, Président (depuis le 24/01/2008)
- NEXIMMO 60 – SAS	Représentant légal de SIG 30 Participations, Président (depuis le 24/01/2008)
- NEXIMMO 61 – SAS	Représentant légal de SIG 30 Participations, Président (depuis le 24/01/2008)
- NEXIMMO 62 – SAS	Représentant légal de SIG 30 Participations, Président (depuis le 24/01/2008)
- NEXIMMO 63 – SAS	Représentant légal de SIG 30 Participations, Président (depuis le 24/01/2008)
- NEXIS 1 – SAS	Représentant de Nexibel Investissement, Administrateur (depuis le 18/03/2008)
- AG3 GENNEVILLIERS – SCI	Représentant légal de SIG 30 Participations, Co-gérant (depuis le 24/01/2008)
- BOULOGNE VILLE A3B – SCI	Représentant légal de SIG 30 Participations, Co-gérant (depuis le 24/01/2008)
- NEXIMMO 37 – SNC	Représentant légal de SIG 30 Participations, Gérant (depuis le 24/01/2008)
- CAPNEXI OPCI – SPPICAV RFA	Administrateur (depuis le 19/05/2008)

MANDATS A L'ETRANGER

- GESTRIM DEUTSCHLAND AG (ALLEMAGNE)	Membre du Conseil de surveillance (depuis le 21/07/2008)
- NEXITY BELGIUM (BELGIQUE)	Administrateur et Président
- CITY GARDEN REAL ESTATE (BELGIQUE)	Administrateur et Président du Conseil – Administrateur délégué
- NEXIBEL 3 (BELGIQUE)	Administrateur
- NEXIBEL 5 (BELGIQUE)	Administrateur
- NEXIBEL INVESTISSEMNT (BELGIQUE)	Administrateur (depuis le 18/03/2008)
- NEXIMUR (BELGIQUE)	Co-gérant (depuis le 25/06/2008)
- NEXITY ESPANA (ESPAGNE)	Consejero Delegado et Administrador – Président
- EUROBARAJAS (ESPAGNE)	Administrador unico
- EUROGOYA (ESPAGNE)	Administrador unico
- EUROSOFIA (ESPAGNE)	Administrador unico
- POBLADOS 15 (ESPAGNE)	Administrador unico
- DOMUS SOROLLA (ESPAGNE)	Administrador unico
- DOMUS DALI (ESPAGNE)	Administrador unico
- NEXITHYSSEN (ESPAGNE)	Administrador unico
- NEXIPRADO (ESPAGNE)	Administrador unico
- CAPTIVA NEXIS – SARL (LUXEMBOURG)	Membre de catégorie B du Conseil de gérante (depuis le 26/02/2008)

4 Gouvernement d'entreprise

- COMPANHIA IMMOBILIARA DO SENA(PORTUGAL)	Administrateur et Président
- NEXITY PORTUGAL	Gérant
- NOVY SMICHOV DEVELOPMENT (REPUBLIQUE TCHEQUE)	Président du directoire
- NEXITY CZ (REPUBLIQUE TCHEQUE)	Administrateur
- JIZNI SVAHY (REPUBLIQUE TCHEQUE)	Membre du directoire
- NEXITY POLSKA (POLOGNE)	Gérant
- NEXITY BIANDRATE (ITALIE)	Consigliere
- NEXITY GRUGLIASCO STAMPALIA (ITALIE)	Consigliere
- NEXITY ITALIA (ITALIE)	Consigliere et Président
- NEXITY RESIDENZIALE ITALIA (ITALIE)	Consigliere
- SESTO EDISON 1 (ITALIE)	Consigliere et Amministratore delegato
- SESTO EDISON 2 (ITALIE)	Consigliere et Amministratore delegato
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	
- EUROSIC- SA	Président et Membre du Comité d'audit (depuis le 01/02/2008) fin du mandat de Président le 01/12/2008
- EUROSIC – SA	Membre du Comité des investissements (depuis le 01/02/2008)
- CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Membre du Comité d'audit (depuis le 27/02/2008)

M. JEAN DREVON

Membre du Conseil d'administration

Président du COS de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche Comté

1, rond point de la Nation – BP 23088 – 21088 Dijon Cedex 9

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
- CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE – SACS	Président du Conseil de surveillance
- CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur
- NATIXIS GARANTIES – SACS	Membre du Conseil de surveillance
- SACCEF – SA	Administrateur
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	
- NATIXIS GARANTIES – SACS	Membre du Comité de rémunération

M. BERNARD FOUGERE

Membre du Conseil d'administration

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS DE DIRECTION	
- SOCIETE LOCALE D'EPARGNE D'ANGOULEME	Président
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
- CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	
- FONDATION BELEM	Administrateur
- CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES – SACS	Censeur

4 Gouvernement d'entreprise

M. MICHEL GONNET

Membre du Conseil d'administration
Président du Directoire de Financière Océor

88, avenue de France – 75641 Paris Cedex 13

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS DE DIRECTION	
- FINANCIERE OCEOR	Président du directoire
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
- BANQUE DE NOUVELLE CALEDONIE - SA	Administrateur
- BANQUE DE TAHITI - SA	Administrateur
- BANQUE DES ANTILLES FRANÇAISES – SA	Administrateur
- BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE – SA	Administrateur
- CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE LA NOUVELLE CALEDONIE - SA	Administrateur
- CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur
- ERILIA - SA	Administrateur
- FONDATION DES CAISSES D'EPARGNE POUR LA SOLIDARITE	Administrateur
- INGEPAR – SA	Administrateur (depuis le 19/06/2008)
- MASSIRA CAPITAL MANAGEMENT – SA	Administrateur
- OCEOR PARTICIPATIONS – SA	Président du Conseil d'administration (depuis le 03/12/2008)
- SACOGA – SA	Administrateur
- BANQUE PALATINE – SACS	Membre du Conseil de surveillance
- CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER (CIH) – SACS	Membre du Conseil de surveillance
- SOGIMA – SACS	Président du Conseil de surveillance
- GCE SERVICES ET CONSEIL A L'IMMOBILIER-SAS	Président (depuis le 15/09/2008)
- BANQUE BCP – SA	Membre du Conseil de surveillance puis Président (depuis le 05/06/2008)
- SAS GCE MAROC	Président du Conseil d'administration
- SAS GCE MAROC IMMOBILIER	Administrateur
- SAS GCE SEM	Vice-Président du Conseil de surveillance
- SAS SINJAB IMMOBILIER – SAS	Membre du Conseil de surveillance (depuis le 22/04/2008)
- FEDERATION DES EPL	Administrateur

M. FRANCIS HENRY

Membre du Conseil d'administration

Membre du Comité stratégique

Président du COS de la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne

2, rue Royale – BP 70784 – 57012 Metz Cedex 01

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
- CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE - SACS	Président du Conseil de surveillance
- CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur
- FEDERATION NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE - SA	Administrateur
- NATIXIS – SACS	Membre du Conseil de surveillance
- SOCIETE LOCALE D'EPARGNE MARNE-NORD – SA	Président du Conseil d'administration
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	
- NATIXIS – SACS	Membre du Comité de rémunération
- CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE - SACS	Président du Comité de rémunération
- CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE - SACS	Membre du Comité d'audit
- CREDIT FONCIER DE FRANCE - SA	Membre du comité de stratégie

4 Gouvernement d'entreprise

M. JEAN MERELLE

Membre du Conseil d'administration

Président du Directoire de la Caisse d'Epargne Nord France Europe

135, Pont de Flandres – 59777 Lille

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS DE DIRECTION	
- CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE EUROPE – SACS	Président du Directoire
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
- BATIXIA – SA	Président du Conseil d'administration
- CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur (depuis le 29/07/2008)
- FINORPA FINANCEMENT – SAS	Représentant permanent de la Caisse d'Epargne Nord France Europe, Administrateur (depuis le 04/06/2008)
- FINORPA SCR – SAS	Représentant permanent de la Caisse d'Epargne Nord France Europe, Administrateur (depuis le 04/06/2008)
- HAINAUT IMMOBILIER – SA	Représentant permanent de la Caisse d'Epargne Nord France Europe, Administrateur (depuis le 27/06/2008)
- NATIXIS CONSUMER FINANCE – SA	Administrateur
- NATIXIS FINANCEMENT – SA	Administrateur
- SOCIETE DE TELEVISION DU NORD PAS DE CALAIS – SA	Représentant permanent de la Caisse d'Epargne Nord France Europe Communication, Administrateur
- LA COMPAGNIE 1818 BANQUIERS PRIVES – SACS	Vice-Président du Conseil de surveillance
- CENEFE COMMUNICATION – SAS	Représentant légal de la Caisse d'Epargne Nord France Europe, Président
- RACING CLUB DE LENS – (Association)	Représentant permanent de la Caisse d'Epargne Nord France Europe, Administrateur
- SAVOIRS POUR REUSSIR EN NORD-PAS-DE-CALAIS (Association)	Représentant permanent de la Caisse d'Epargne Nord France Europe, Administrateur
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	
- LA COMPAGNIE 1818 BANQUIERS PRIVES – SACS	Membre du Comité d'audit

M. PHILIPPE MONETA

Membre du Conseil d'administration

Président du Comité d'audit

Président du Directoire de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche

Espace Fauriel – 17, rue des Frères Pontchardier - BP 147 – 42012 ST ETIENNE Cedex 2

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS DE DIRECTION	
- CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE – SACS	Président du Directoire
- SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT – SAHLM	Président-Directeur général
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
- CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur
- ECUREUIL GESTION – SACS	Membre du Conseil de surveillance
- GCE BUSINESS SERVICES – SACS	Représentant permanent Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche, Membre du Conseil de surveillance
- LOIRE TELE – SAEML	Représentant permanent Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche, Administrateur
- ARPEGE – GIE	Représentant permanent Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche, Membre du Conseil de surveillance
- GIE CAISSE D'EPARGNE GARANTIES ENTREPRISES	Représentant permanent Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche, Membre du Conseil de surveillance
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	
- LA COMPAGNIE 1818 BANQUIERS PRIVES – SACS	Membre du Comité d'audit

4 Gouvernement d'entreprise

M. PIERRE QUERCY

Membre du Conseil d'administration

Membre du Comité des rémunérations

Délégué général de l'Union Sociale pour l'Habitat - 14, rue Lord Byron – 75008 Paris

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS DE DIRECTION	
- UNION SOCIALE POUR L'AHBITAT – SA	Délégué général
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
- AGENCE NATIONALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT	Administrateur
- AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE	Administrateur
- CAISSE DE GARANTIE DU LOGEMENT SOCIAL	Administrateur
- CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur
- GIE HLM PARTICIPATION	Administrateur unique
- HABITAT & TERRITOIRES CONSEIL	Administrateur
- SOCIETE DE GARANTIE DE L'ACCESSION DES ORGANISMES D'HLM	Administrateur

M. MICHEL SORBIER

Membre du Conseil d'administration

Président du COS de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin

63, rue Montlosier – 63961 Clermont Ferrand Cedex 9

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
- CREDIT FONCIER – SA	Administrateur
- SOCIETE LOCALE D'EPARGNE LIMOGES VILLE – SA	Président du Conseil d'administration
- CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN – SACS	Président du Conseil de surveillance
- CNCE – SACS	Membre du Conseil de surveillance (depuis le 26/03/2008)
- U.E.A. – SACS	Membre du Conseil de surveillance
- GCE COURTAGE – SAS	Administrateur (depuis le 14/02/2008)
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	
- CAISSE EPARGNE ET DE PREVOYANCE AUVERGNE LIMOUSIN	Membre du Comité d'audit
- CAISSE EPARGNE ET DE PREVOYANCE AUVERGNE LIMOUSIN	Président du Comité de rémunération
- FEDERATION NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE ASSOCIATION LOI 1901	Administrateur
- SCI DE LA RAMPE – LIMOGES	Gérant

4 Gouvernement d'entreprise

Mme CATHERINE STEPHANOFF

Membre du Conseil d'administration
Secrétaire Général de Nexity

1, Terrasse Bellini – 92919 PARIS LA DEFENSE Cedex

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS DE DIRECTION	
- NEXITY SERVICES – SA	Président-Directeur général
- SARI HARTFORD	Président-Directeur général (depuis le 30/04/2008)
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
- CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur
- NEXITY SAGGEL PROPERTY MANAGEMENT – SA	Représentant permanent de Nexity Services, Administrateur (depuis le 18/11/2008)
- EUROSIC – SACS	Membre du Conseil de surveillance
- I SELECTION – SACS	Représentant permanent de GCE Immobilier, Membre du Conseil de surveillance
- CENTURY 21 FRANCE – SAS	Membre du Conseil de surveillance
- FONCIER VALORISATION ET ARBITRAGE – SAS	Représentant légal de GCE Immobilier, Président (depuis le 01/12/2008)
- FONDS HAUSSMANN REI – SAS	Représentant légal de GCEI Reim, Président (depuis le 01/12/2008)
- GCE IMMOBILIER –SAS	Président
- GCE PROMOTION – SAS	Représentant légal de GCE Immobilier, Président
- GCE SERVICES IMMOBILIERS – SAS	Représentant légal de GCE Immobilier, Président
- GCEI CONSEIL IMMOBILIER – SAS	Président (depuis le 01/12/2008)
- GCEI REIM – SAS	Représentant légal de GCE Immobilier, Président (depuis le 01/12/2008)
- KEOPS – SAS	Membre du Conseil de surveillance (depuis le 30/06/2008)
- NAXOS – SAS	Administrateur
- NEXIMMO 39 – SAS	Membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 30/06/2008)
- NEXIS 1 – SAS	Administrateur
- LE FLORE – SARL	Gérant
MANDATS A L'ETRANGER	
- NEXIBEL INVESTISSEMENT	Administrateur
- NEXIBEL 6	Administrateur
- NEXIMUR	Co-gérant (depuis le 25/06/2008)
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	
- NEXITY	Secrétaire général et Membre du Directeur Juridique du Groupe
- SA EUROSIC	Membre du Comité d'audit et Membre du Comité de développement durable

LA C.N.C.E.**Membre du Conseil d'administration**

50, avenue Pierre Mendès France – 75201 PARIS Cedex 13

SOCIETE	FONCTIONS
MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	
- AIR CALEDONIE INTERNATIONAL – AIR CALIN – SA	Administrateur
- ALPHA DEMETER – SA	Administrateur (depuis le 05/02/3008)
- BANQUE DE LA REUNION – SA	Administrateur
- BANQUE DE NOUVELLE-CALEDONIE – SA	Administrateur
- BANQUE DE TAHITI – SA	Administrateur
- BANQUE DES ANTILLES FRANÇAISES – SA	Administrateur
- CICOBAIL – SA	Censeur
- CINERGIE – SA	Administrateur
- CIRRA – SA	Administrateur
- COMPAGNIE HOTELIERE DE L'OPERA (VIETNAM)	Administrateur
- CREDIT FONCIER DE FRANCE – SA	Administrateur
- CREDIT LOGEMENT – SA	Administrateur
- EUROTEVEA – SA	Administrateur
- EUROTITRISATION – SA	Administrateur
- FONCIER ASSURANCE – SA	Administrateur
- FONGEPAR – SA	Administrateur
- FRANCE ACTIVE GARANTIE – SA	Administrateur
- GCE ASSURANCES – SA	Administrateur
- GCE BAIL – SA	Administrateur
- GCE COVERED BONDS – SA	Administrateur (depuis le 31/01/2008)
- GCE DOMAINES SA	Administrateur
- GESTITRES – SA	Administrateur
- IDES INVESTISSEMENTS – SA	Administrateur
- INGEPAR – SA	Administrateur
- LA CHAINE MARSEILLE – SA	Administrateur
- LES EDITIONS DE L'EPARGNE – SA	Administrateur
- MURACEF – SA	Administrateur
- NATIXIS CONSUMER FINANCE – SA	Administrateur
- NATIXIS FINANCEMENT – SA	Administrateur

4 Gouvernement d'entreprise

- NEXITY – SA	Administrateur
- SGFAS – SA	Administrateur
- SOCRAM BANQUE – SA	Administrateur
- SOFICA COFIMAGE 16 – SA	Administrateur
- SURASSUR – SA	Administrateur
- TRUST MISSION – SA	Administrateur (depuis le 11/07/2008)
- BANQUE FIDUCIAL – SACS	Membre du Conseil de surveillance
- CILOGER – SACS	Membre du Conseil de surveillance
- COMPAGNIE DES ALPES – SACS	Membre du Conseil de surveillance
- ECUREUIL GESTION FCP – SACS	Membre du Conseil de surveillance
- EUROSIC – SACS	Membre du Conseil de surveillance
- FINANCIERE OCEOR – SACS	Membre du Conseil de surveillance
- GCE HABITAT – SACS	Membre du Conseil de surveillance (depuis le 03/03/2008)
- LA COMPAGNIE 1818 – BANQUIERS PRIVES – SACS	Membre du Conseil de surveillance
- NATIXIS – SACS	Membre du Conseil de surveillance
- NATIXIS EPARGNE FINANCIERE – SACS	Membre du Conseil de surveillance
- SOCFIM – SACS	Membre du Conseil de surveillance
- ALLIANCE ENTREPRENDRE – SAS	Membre du Conseil de gestion
- CARTE BLEUE – SAS	Administrateur
- ECUREUIL ASSURANCES VIE DEVELOPPEMENT – SAS	Administrateur
- GCE ASAP – SAS	Président
- GCE MAROC – SAS	Administrateur
- GCE NAO – SAS	Président
- GCE PARTICIPATIONS – SAS	Président
- GCE PROMOTION MEDITERRANEE – SAS	Président
- SAS ALYSE PARTICIPATIONS	Membre du Conseil de direction
- SAS DV HOLDING	Membre du Conseil de surveillance
- SAS GCE ECLAIR 07	Président
- SAS GCE ISSOIRE IMMOBILIER	Président
- SOCIETE D'INVESTISSEMENT FRANCE ACTIVE – SIFA – SAS	Administrateur
- STET – SAS	Membre du Conseil de surveillance
- VIGEO – SAS	Administrateur
- CAPE 1158 – GIE	Administrateur
- DRENEC – GIE	Administrateur

- GCE BUSINESS SERVICES (MOA) – GIE	Président du Conseil de surveillance
- GCE TECHNOLOGIES (MOE) – GIE	Président du Conseil de surveillance
- GEMO-RSI – GIE	Administrateur
- GIE CAISSE D'EPARGNE GARANTIES ENTREPRISES	Membre du Conseil de surveillance
- GIE CALLEN	Administrateur
- GIE DISTRIBUTION	Administrateur
- GIE ECOLOCALE	Administrateur
- GIE GCE MOBILIZ	Administrateur
- GIE MAEA	Administrateur
- GIE VICTOIRE	Administrateur
- GIRCE INGENIERIE – GIE	Membre du Conseil de surveillance
- GIRCE STRATEGIE – GIE	Administrateur
- GROUPEMENT CARTE BLEUE – GIE	Membre du Comité de direction
- GROUPEMENT CARTES BANCAIRES – GIE	Membre du Comité de direction
- OCEOR INFORMATIQUE – GIE	Administrateur
- PARTENARIAT CEMM – GIE	Administrateur unique (depuis le 18/02/2008)
- PORT MATHURIN AVIATION BAIL – GIE	Administrateur
- SEA 1 – GIE	Administrateur
- SEDI-RSI – GIE	Membre du Conseil de surveillance
- TADORNE AVIATION – GIE	Administrateur
- TREVIGNON – GIE	Administrateur
- ECUFONCIER – SCA	Commanditaire et Commandité
- LIVRET BOURSE INVESTISSEMENT – SICAV	Administrateur
- ASSOCIATION POUR LA GESTION DE L'ACCORD TRAVAILLEURS HANDICAPES DE L'ECUREUIL	Administrateur
- ASSOCIATION POUR L'HISTOIRE DU GROUPE CAISSE D'EPARGNE	Administrateur
- ACTIFS IMMO EXPLOITATION – SCPI	Administrateur (depuis le 19/12/2008)
AUTRES MANDATS ET FONCTIONS	
- CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DES PAYS DE LA LOIRE – SA	Censeur statutaire
- CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE LOIRE CENTRE – SA	Censeur statutaire
- CENTRE DE RELATION CLIENTS DIRECT ECUREUIL BOURGOGNE FRANCHE COMTE – GIE	Membre
- GCE DOMAINES	Président du Comité d'audit
- NEXITY	Membre du Comité d'investissement

4 Gouvernement d'entreprise

Conflits d'intérêt des Organes

Il est rappelé que certains membres du Conseil d'administration du Crédit Foncier sont ou ont été, au cours de l'année 2008, mandataires sociaux de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, actionnaire à 75 % du Crédit Foncier.

Il s'agit de :

- M. Nicolas Mérindol, Directeur général de la CNCE jusqu'au 19 octobre 2008,
- M. Alain Lemaire, Directeur général de la CNCE depuis le 19 octobre 2008,

- M. Guy Cotret, membre du Directoire de la CNCE depuis le 1^{er} janvier 2004,
- M. Julien Carmona, membre du Directoire de la CNCE jusqu'au 19 octobre 2008.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de la société, des membres de la Direction générale et du Conseil d'administration et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

4.3 Les rémunérations

4.3.1 Rémunérations des Organes de direction

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

(en euros)	2007	2008
François BLANCARD		
- Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau suivant)	470 108	595 768
- Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
- Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Total	470 108	595 768
Thierry DUFOUR		
- Rémunérations dues au titre de l'exercice	563 461	467 208
- Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
- Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Total	563 461	467 208

Tableau récapitulatif des rémunérations des mandataires sociaux*

(en euros)	2007		2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
François BLANCARD				
- Rémunération fixe	-	292 274	-	294 240
- Rémunération variable	-	143 420	-	230 000
- Rémunération exceptionnelle	-	14 994	-	19 243
- Jetons de présence	-	14 500	-	46 525
- Avantages en nature	-	4 920	-	5 760
Total	-	470 108	-	595 768
Thierry DUFOUR				
- Rémunération fixe	-	274 432	-	319 240
- Rémunération variable	-	256 500	-	110 145
- Rémunération exceptionnelle	-	16 769	-	20 563
- Jetons de présence	-	10 000	-	11 500
- Avantages en nature	-	5 760	-	5 760
Total	-	563 461	-	467 208

* Rémunérations brutes avant impôt

4 Gouvernement d'entreprise

Rémunération fixe

Cette rémunération inclut la rémunération de base à laquelle s'ajoute la rémunération liée à l'exercice du mandat social.

Modalités de détermination de la rémunération variable

Aux termes de la délibération les ayant nommés, le Directeur général et le Directeur général délégué bénéficient d'une rémunération variable pouvant représenter respectivement 80 % et 50 % de leur rémunération fixe.

Au début de chaque exercice, le Comité des rémunérations arrête les critères de fixation de cette rémunération variable dans le respect des règles définies par la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne. Ces critères de performance sont essentiellement basés sur des indicateurs spécifiques au Groupe Caisse d'Epargne et au Crédit Foncier.

A l'occasion de la séance arrêtant les comptes annuels, le Conseil d'administration détermine, sur avis du Comité des rémunérations, le niveau de la part variable attribuée et ce, en fonction de l'atteinte des critères définis.

Les montants versés au cours d'une année N correspondent aux montants dus au titre de l'année N-1.

Rémunération exceptionnelle

Cette rémunération inclut la retraite sur-complémentaire, l'intéressement et la participation.

Jetons de présence

Conformément aux normes définies par la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, les jetons de présence versés par les sociétés du Groupe Caisse d'Epargne peuvent être perçus directement par les membres des Conseils d'administration ou de surveillance de ces sociétés.

Les montants versés au cours d'une année N correspondent aux montants dus au titre de l'année N-1.

Avantages en nature

Les Directeurs généraux bénéficient d'un avantage en nature automobile (environ 480 euros par mois sur 12 mois).

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune option de souscription ou d'achat d'actions ni d'action gratuite de performance.

Mise en œuvre de la loi « TEPA »

La loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 « en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat » dite « TEPA » régit désormais les rémunérations, avantages, indemnités dus au titre de la cessation du mandat social des dirigeants (Président et Membres du Directoire, Directeur général et Directeur général délégué) des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé. En particulier, cette loi subordonne l'octroi de ces indemnités à des conditions de performance de leurs bénéficiaires.

Éléments de rémunération des dirigeants

Contrat de travail	Contrat de travail		Régime de retraite Supplémentaire		Indemnités et avantages dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
François BLANCARD								
Directeur général Crédit Foncier de France Début de mandat 23/07/2007 Fin de mandat 23/07/2012		✓	✓		✓			✓
Thierry DUFOR								
Directeur général délégué Crédit Foncier de France Début de mandat 23/07/2007 Fin de mandat 23/07/2012	✓		✓		✓			✓

Le Conseil d'administration du Crédit Foncier, lors de sa séance du 27 février 2008, sur proposition du Comité des rémunérations, a arrêté le dispositif d'indemnisation du Directeur général et du Directeur général délégué. L'Assemblée générale annuelle du 24 avril 2008 a approuvé les résolutions y afférentes.

4.3.2 Options de souscription et d'achat

Depuis septembre 2006, il n'existe plus de plan d'option en cours et aucun nouveau plan n'a été mis en place.

4.3.3 Rémunération des membres du Conseil

Les rémunérations perçues par les membres du Conseil sont mentionnées en application de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Le montant total des jetons de présence attribués aux membres du Conseil a été fixé par l'Assemblée générale du 24 avril 2008 à 238 000 euros. Le montant versé à chaque membre du Conseil est déterminé, conformément

aux normes définies par la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, en fonction des présences effectives au Conseil d'administration. Ils représentent une somme de 1 500 euros par séance, sous condition de présence effective, et dans la limite d'un plafond de 7 500 euros. Le Président du Conseil perçoit en outre une indemnité forfaitaire de 10 000 euros.

La participation aux comités d'audit et des rémunérations donne lieu à rémunération à hauteur de 1 000 euros par séance, sous condition de présence effective, et dans la limite d'un plafond de 4 000 euros par an. Le Président de chaque comité perçoit en outre une indemnité forfaitaire de 1 000 euros.

Le reliquat éventuel n'est pas réparti. Il n'est pas attribué de rémunération exceptionnelle.

Le montant total des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2008 s'est élevé à 164 000 euros, soit :

- 136 000 euros au titre de la participation aux réunions du Conseil d'administration,
- 19 000 euros au titre de la participation aux réunions du Comité d'audit,
- 9 000 euros au titre de la participation aux réunions du Comité des rémunérations.

Jetons de présence (en euros)

(en euros)	2007	2008
M. Alain LEMAIRE depuis le 19 décembre 2008	-	3 500
M. Nicolas MERINDOL jusqu'au 19 décembre 2008	20 500	17 000
M. Alain DININ	5 500	9 500
M. Pierre SERVANT jusqu'au 23 juillet 2007	2 750	-
M. Pierre ADIER jusqu'au 23 juillet 2007	3 000	-
M. Gérard BARBOT	7 500	6 000
M. Jean-Marc CARCELES	7 500	7 500
M. Guy COTRET	11 000	11 000
M. Hervé DENIZE	3 000	7 500
M. Laurent DIOT depuis le 27 février 2008	-	10 000
M. Jean DREVON	6 000	7 500
M. Christophe ESTIVIN jusqu'au 29 juillet 2008	4 500	3 000
M. Jean-Paul FERRY jusqu'au 23 juillet 2007	1 500	-

4 Gouvernement d'entreprise

M. Bernard FUGERE	7 500	7 500
M. Michel GONNET	3 000	4 500
Mme Dorothée HACHEZ jusqu'au 23 juillet 2007	3 000	-
M. Francis HENRY	7 500	7 500
M. Jean-Hervé LORENZI	9 000	7 500
M. Paul-Louis MARTY jusqu'au 29 juillet 2008	5 000	5 000
M. Jean MERELLE depuis le 29 juillet 2008	-	4 500
M. Philippe MONETA	12 250	9 500
M. Pierre QUERCY depuis le 29 juillet 2008	-	1 500
M. Robert ROMILLY jusqu'au 23 juillet 2007	7 500	6 000
Mme Catherine STEPHANOFF	4 500	7 500
M. Michel SORBIER	7 500	7 500
M. Jean-Eric VIMONT jusqu'au 27 février 2008	6 500	1 000
M. Jacques-Henri WAHL	6 000	4 500
M. Michel Gonnet (en qualité de représentant permanent de la C.N.C.E.) jusqu'au 23 juillet 2007	1 500	-
M. Julien Carmona (en qualité de représentant permanent de la C.N.C.E.)	6 500	7 500
Total	160 000	164 000

Il convient de noter que :

- La rémunération de M. Nicolas Mérindol inclut les jetons de présence perçus au titre de sa participation aux réunions du Conseil d'administration, et les jetons de présence perçus en qualité de Président du Comité des rémunérations. En outre, le Conseil d'administration a décidé de lui attribuer une rémunération mensuelle de 6.000 euros au titre de sa fonction de Président du Conseil (conformément à l'article L.225-47 du Code de commerce).
- La rémunération de M. Alain Lemaire inclut les jetons de présence perçus au titre de sa participation à une réunion du Conseil d'administration. En outre, le Conseil d'administration a décidé de lui attribuer une rémunération mensuelle de 6.000 euros au titre de sa fonction de Président du Conseil (conformément à l'article L.225-47 du Code de commerce).

- La rémunération de M. Philippe Monéta inclut, outre les jetons de présence, la rémunération perçue en qualité de Président du Comité d'audit.
- La rémunération de MM. Guy Cotret, Paul Louis Marty, Jean-Hervé Lorenzi, Julien Carmona, Alain Dinin, Jean-Eric Vimont et Laurent Diot inclut, outre les jetons de présence, les sommes perçues au titre de leur participation au Comité d'audit ou au Comité des rémunérations.

Les membres du Conseil d'administration ne bénéficient pas d'avantages en nature de la part du Crédit Foncier.

Par ailleurs, certains membres du Conseil perçoivent des rémunérations de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (qui détient le contrôle du Crédit Foncier de France) et le cas échéant de sociétés contrôlées par le Crédit Foncier de France.

Les rémunérations de ces membres du Conseil sont les suivantes :

Tableau des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

n.a. : non applicable

(en euros)	2007 - Montants versés	2008 - Montants versés
N. MERINDOL (jusqu'au 19 décembre 2008)		
- Rémunération fixe	502 345	359 585
- Rémunération variable	288 750	354 596
- Rémunération exceptionnelle	150 000	-
- Jetons de présence	212 297	255 534
- Avantages en nature	5 524	7 024
Total	1 158 916	976 739
A. LEMAIRE (depuis le 19 décembre 2008)		
- Rémunération fixe	n.a.	73 236
- Rémunération variable	n.a.	n.a.
- Rémunération exceptionnelle	n.a.	-
- Jetons de présence	n.a.	25 058
- Avantages en nature	n.a.	400
Total	n.a.	98 694
G. BARBOT		
Rémunération fixe	-	-
Rémunération variable	13 200	14 000
Rémunération exceptionnelle	-	-
Jetons de présence	6 750	7 500
Avantages en nature	-	-
Total	19 950	21 500
J.M. CARCELES		
Rémunération fixe	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.
Jetons de présence	20 500	27 418
Avantages en nature	n.a.	n.a.
Total	20 500	27 418
J. CARMONA		
Rémunération fixe	201 428	288 775
Rémunération variable	-	180 000
Rémunération exceptionnelle	-	-
Jetons de présence	-	18 000
Avantages en nature	1 198	4 716
Total	202 626	491 491
G. COTRET		
Rémunération fixe	395 128	398 861
Rémunération variable	240 000	200 000
Rémunération exceptionnelle	80 000	-
Jetons de présence	54 019	86 886
Avantages en nature	5 651	5 748
Total	774 798	687 495

4 Gouvernement d'entreprise

(en euros)	2007 - Montants versés	2008 - Montants versés
H. DENIZE		
Rémunération fixe	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.
Jetons de présence	n.a.	3 000
Avantages en nature	n.a.	n.a.
Total	n.a.	3 000
A. DININ		
Rémunération fixe	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.
Jetons de présence	n.a.	5 500
Avantages en nature	n.a.	n.a.
Total	n.a.	5 500
L. DIOT		
Rémunération fixe	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.
Jetons de présence	n.a.	-
Avantages en nature	n.a.	n.a.
Total	n.a.	-
J. DREVON		
Rémunération fixe	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.
Jetons de présence	3 000	3 000
Avantages en nature	n.a.	n.a.
Total	3 000	3 000
C. ESTIVIN		
Rémunération fixe	n.a.	133 652
Rémunération variable	n.a.	17 550
Rémunération exceptionnelle	n.a.	-
Jetons de présence	n.a.	4 500
Avantages en nature	n.a.	4 025
Total	n.a.	159 727
B. FOUGERE		
Rémunération fixe	-	-
Rémunération variable	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-
Jetons de présence	3 000	4 500
Avantages en nature	-	-
Total	3 000	4 500
M. GONNET		
Rémunération fixe	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.
Jetons de présence	1 500	3 000
Avantages en nature	n.a.	n.a.
Total	1 500	3 000

(en euros)	2007 - Montants versés	2008 - Montants versés
F. HENRY		
Rémunération fixe	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.
Jetons de présence	3 000	4 500
Avantages en nature	n.a.	n.a.
Total	3 000	4 500
P.L. MARTY		
Rémunération fixe	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.
Jetons de présence	2 500	2 500
Avantages en nature	n.a.	n.a.
Total	2 500	2 500
J. MERELLE		
Rémunération fixe	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.
Jetons de présence	n.a.	-
Avantages en nature	n.a.	n.a.
Total	n.a.	-
P. MONETA		
Rémunération fixe	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.
Jetons de présence	5 250	7 000
Avantages en nature	n.a.	n.a.
Total	5 250	7 000
P. QUERCY		
Rémunération fixe	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.
Jetons de présence	n.a.	-
Avantages en nature	n.a.	n.a.
Total	n.a.	-
M. SORBIER		
Rémunération fixe	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.
Jetons de présence	3 000	4 500
Avantages en nature	n.a.	n.a.
Total	3 000	4 500
C. STEPHANOFF		
Rémunération fixe	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.
Jetons de présence	n.a.	4 500
Avantages en nature	n.a.	n.a.
Total	n.a.	4 500

4 Gouvernement d'entreprise

(en euros)	2007 - Montants versés	2008 - Montants versés
J.E. VIMONT		
Rémunération fixe	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.
Jetons de présence	n.a.	6 500
Avantages en nature	n.a.	n.a.
Total	n.a.	6 500
J.H. LORENZI		
Rémunération fixe	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.
Jetons de présence	5 000.	4 000
Avantages en nature	n.a.	n.a.
Total	5 000	4 000
R. ROMILLY		
Rémunération fixe	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.
Jetons de présence	3 000	4 500
Avantages en nature	n.a.	n.a.
Total	3 000	4 500
J.H WAHL		
Rémunération fixe	n.a.	n.a.
Rémunération variable	n.a.	n.a.
Rémunération exceptionnelle	n.a.	n.a.
Jetons de présence	3 000	3 000
Avantages en nature	n.a.	n.a.
Total	3 000	3 000

4.3.4 Rémunérations des Commissaires aux comptes

Les montants de rémunérations des Commissaires aux comptes sont détaillés dans la note 10.5.3 de l'annexe aux comptes consolidés page 315 et dans la note 6.7 de l'annexe aux comptes individuels page 378.

4.4 Rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur le Contrôle interne (Articles 117 et 120 de la loi de Sécurité Financière)

4.4.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

a) Composition du Conseil

Les membres du Conseil

Le Conseil d'administration compte aujourd'hui 17 membres élus par l'Assemblée générale. Sa composition est reproduite en annexe.

La composition du Conseil d'administration s'analyse de la façon suivante :

- 11 Administrateurs nommés sur proposition du Groupe Caisse d'Épargne,
- 4 Administrateurs nommés sur proposition du Groupe Nexity
- 2 Administrateurs indépendants.

Censeurs

Trois censeurs indépendants participent aux travaux du Conseil d'administration.

Personnes assistant régulièrement aux réunions du Conseil

Le Crédit Foncier de France, au titre des missions d'intérêt public qu'il assume (art. L. 511-32 du code monétaire et financier) est doté d'un commissaire du gouvernement, désigné par le Ministre chargé de l'économie. M. Antoine Mérieux, Commissaire du gouvernement, assiste aux réunions du Conseil d'administration ainsi qu'aux séances du Comité d'audit.

Assistent également aux réunions du Conseil d'administration les représentants du Comité Central d'Entreprise (v. tableau en annexe) et les Commissaires aux comptes.

Toute autre personne dont la contribution est utile aux débats du Conseil peut être présente.

Les mandats

Fonctions et mandats exercés dans la société

Les membres du Conseil d'administration du Crédit Foncier de France n'exercent pas de fonction dans la société.

Date d'entrée en vigueur et d'expiration de mandat

Le Conseil d'administration du Crédit Foncier a été intégralement désigné par l'Assemblée générale du 23 juillet 2007. Il sera renouvelé lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Principale activité exercée en dehors de la société

Il est fait référence à la liste des membres du Conseil d'administration en annexe.

Autres mandats et fonctions exercés dans toute autre société

La liste des mandats et fonctions figure, conformément à la loi, au rapport de gestion du Conseil pour l'exercice 2008.

Mouvements au sein du Conseil

L'Assemblée générale du 24 avril 2008 a ratifié la cooptation faite à titre provisoire par le Conseil de M. Laurent Diot en remplacement de M. Jean-Eric Vimont, démissionnaire.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 29 juillet 2008, a pris acte de la démission de M. Paul-Louis Marty et de M. Christophe Estivin de leur mandat d'Administrateur. Le Conseil a coopté, pour les remplacer, M. Pierre Quercy et M. Jean Mérelle.

Lors de sa séance du 19 décembre 2008, le Conseil d'administration a pris acte de la démission de M. Nicolas Mérindol de ses fonctions de Président du Conseil et de son mandat d'Administrateur. Le Conseil a coopté, pour le remplacer, M. Alain LEMAIRE et lui a confié le mandat de Président du Conseil d'administration.

4 Gouvernement d'entreprise

Autres informations

Actions de fonction

En application de l'article 14 des statuts du Crédit Foncier de France, chaque membre du Conseil doit être titulaire de 10 actions. Cette obligation est respectée par chacun.

Pactes d'actionnaires ayant une incidence sur la composition du Conseil

Il n'existe pas de pacte d'actionnaire ayant une incidence sur la composition ou le fonctionnement du Conseil.

b) Rôle et fonctionnement du Conseil

Missions et pouvoirs du Conseil

Conformément à la loi, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. A ce titre, les statuts précisent qu'il statue notamment sur la définition des orientations stratégiques, le plan d'entreprise à cinq ans et le budget annuel, qui lui sont proposés par le Président.

Les réunions du Conseil

Généralités

Le Conseil d'administration se réunit à l'initiative du Président, sur convocation écrite à laquelle sont joints l'ordre du jour et un dossier.

Nombre des réunions – Thèmes principaux

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2008.

• *Suivi trimestriel de l'activité de la société*

Le Conseil se réunit au moins une fois par trimestre. Au cours de chaque réunion, il prend connaissance de l'activité de la Société et du Groupe, qui lui est présentée.

Le Conseil d'administration a notamment :

- arrêté les comptes de l'exercice 2007 (réunion du 27 février 2008),
- arrêté les comptes du premier semestre (réunion du 29 juillet 2008),

- arrêté le budget 2009 du Crédit Foncier (réunion du 19 décembre 2008).

• *Projets stratégiques*

Le Conseil examine également tout projet dont l'importance stratégique ou financière le justifie. Il a ainsi notamment été appelé à statuer, sur :

- le transfert des services bancaires à la Banque Palatine (réunion du 24 avril 2008),
- la cession à GCE SEM des titres de participations détenus par le Crédit Foncier (réunion du 29 juillet 2008)
- l'approbation de la fusion entre Picardie Bail et Cicobail (réunion du 29 juillet 2008),
- l'acquisition de GCEI Conseil Immobilier (réunion du 19 décembre 2008).

• *Autorisation de conventions réglementées*

Le Conseil a par ailleurs été appelé à autoriser diverses conventions relevant du régime des conventions réglementées ; il s'agit pour l'essentiel de conventions conclues avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, Nexity ou des filiales du Crédit Foncier de France, dont l'objet est rappelé dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Taux de présence des membres

Le taux de participation global au Conseil, c'est-à-dire le nombre total des membres présents rapporté au total des membres en exercice, s'établit à 87,06 %. Le taux de présence s'est établi à 88,23 % pour le Conseil examinant les comptes annuels et à 94,12 % pour le Conseil statuant sur le budget 2009.

Evaluation des performances du Conseil

Il n'a pas été procédé à une évaluation des performances du Conseil.

Règles concernant les membres du Conseil

Dispositions particulières concernant les membres du Conseil

Le Conseil a adopté, dans sa séance du 27 février 2008 un règlement intérieur.

Règles de restriction ou d'interdiction d'interventions sur les titres de sociétés sur lesquelles les membres du Conseil disposeraient d'informations privilégiées.

Lorsque la nature des informations communiquées au Conseil le justifie, les obligations liées à la détention d'informations privilégiées sont rappelées par le Président, qui attire l'attention sur la réglementation applicable et les sanctions éventuelles.

Mode de fonctionnement des comités institués par le Conseil

Comités

La Société est dotée d'un Comité d'audit, d'un Comité des rémunérations et d'un Comité stratégique qui fonctionnent selon les termes de règlements intérieurs approuvés par le Conseil d'administration du 12 décembre 2007.

Composition des comités à la fin de l'exercice 2008

COMITÉ d'AUDIT	COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS	COMITÉ STRATÉGIQUE
M. Philippe Monéta, Président	M. Alain Lemaire, Président	M. Alain Lemaire, Président
M. Julien Carmona	M. Guy Cotret	M. Gérard Barbot
M. Guy Cotret	M. Alain Dinin	M. Alain Dinin
M. Laurent Diot	M. Pierre Quercy	M. Francis Henry
M. Jean-Hervé Lorenzi		

Principales missions et pouvoirs

• Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission essentielle de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise, et de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. Il prépare les travaux du Conseil d'administration.

• Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a pour mission de proposer au Conseil la rémunération fixe des membres de la Direction générale. Il détermine les critères de la rémunération variable et évalue leur atteinte.

• Comité stratégique

Le Comité stratégique examine les décisions stratégiques de l'entreprise et présente ses observations au Conseil d'administration.

Nombre de séances des comités et taux de présence

Cf. annexe

Règles précisant les attributions et modalités de fonctionnement des comités, règlements intérieurs des comités

• Comité d'audit

Sur l'initiative de son Président ou à la demande de la majorité de ses membres, le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an : les questions comptables et financières sont traitées trimestriellement ; les questions relevant du contrôle interne le sont semestriellement. Des réunions supplémentaires peuvent être tenues, en tant que de besoin. Les Commissaires aux comptes sont conviés aux réunions du Comité d'audit au cours desquelles sont examinés les comptes annuels et semestriels et, le cas échéant, aux autres réunions du Comité, sur invitation du président du Comité.

• Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations se réunit au moins une fois par an.

4 Gouvernement d'entreprise

• Comité stratégique

Le Comité se réunit au moins une fois par an au cours du deuxième semestre et aussi souvent que nécessaire, sur convocation de son Président ou à la demande de la majorité de ses membres.

Il prépare les décisions à soumettre au Conseil d'administration relatives à la définition des orientations stratégiques et des axes de croissance du Groupe Crédit Foncier de France, à l'élaboration et la révision du plan d'entreprise et à l'examen des projets relatifs aux opérations stratégiques.

Exposé de l'activité au cours de l'exercice écoulé

• Comité d'audit

Au cours de l'exercice 2008, le Comité d'audit :

- a examiné les comptes au 31/12/2007 et au 30/06/2008,
- a été tenu informé de la situation des risques clientèle et des risques financiers,
- a pris connaissance des travaux d'audit interne réalisés en 2008 (missions et suivis des recommandations) et a validé le budget de l'Inspection générale et le plan d'audit 2009,
- a suivi la réalisation du plan d'action consécutif à l'Inspection de la Commission bancaire,
- a examiné le projet de budget 2009,
- a reçu le compte-rendu des travaux menés par le responsable de la Conformité.

• Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a été amené à proposer au Conseil d'administration la fixation du niveau de la part variable de la rémunération de la Direction générale au titre de l'exercice 2007, le dispositif de rémunération en cas de cessation du mandat social (Conseil du 27 février 2008) ainsi que la fixation des critères de part variable 2008 (Conseil du 24 avril 2008).

• Comité stratégique

Le Comité stratégique s'est prononcé le 16 avril 2008 sur le transfert des services bancaires à la Banque Palatine ainsi que sur le projet Banco Primus.

Jetons de présence et rémunérations

Le montant des jetons de présence attribué à chaque membre du Conseil est déterminé à partir d'un montant prédéterminé par séance, pondéré pour chacun en fonction de ses présences effectives par rapport au nombre de réunions dans l'année, avec un plafonnement annuel.

Le montant des jetons de présence alloués au Président est majoré d'une indemnité forfaitaire.

Les règles d'attribution de jetons de présence pour la participation aux comités d'audit et des rémunérations sont identiques.

La fraction de l'enveloppe non consommée en raison des absences ne fait l'objet d'aucune répartition.

Les membres du Conseil d'administration, à l'exception du Président, ne perçoivent aucune rémunération autre que les jetons de présence.

Les jetons de présence distribués au titre de l'exercice 2008 sont mentionnés dans le tableau joint en annexe.

4.4.2 Procédures de contrôle interne

a) Contexte et principes du contrôle du groupe Caisses d'Épargne

En tant qu'établissement de crédit, le Crédit Foncier de France est soumis à un cadre législatif et réglementaire très complet qui régit l'exercice et le contrôle de ses activités. Ce cadre est principalement constitué par le Code Monétaire et Financier et les règlements édictés par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) et notamment, s'agissant du contrôle interne, par le règlement n°97-02 du CRBF modifié. Tous les établissements de crédit du Groupe sont soumis à la tutelle de la Commission Bancaire.

En conformité avec les dispositions réglementaires, la Direction générale du Crédit Foncier est responsable de la définition et de la mise œuvre du contrôle interne. Celui-ci regroupe l'ensemble des procédures, des systèmes et des contrôles nécessaires pour garantir la réalisation des objectifs de l'établissement et le respect des lois, des règlements, des règles de place ou du Groupe et assurer par ailleurs la maîtrise des risques de toute nature auxquels l'établissement est exposé. L'architecture de ces dispositifs de contrôle est largement définie par la réglementation. Le dispositif global repose d'une part sur des contrôles permanents définis à différents niveaux et qui sont exercés par des unités ou des personnes en situation d'indépendance par rapport aux opérations qu'ils contrôlent et d'autre part sur des contrôles périodiques assurés par une unité dédiée.

- La définition du dispositif de contrôle permanent s'appuie sur la réglementation et les normes édictées par la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE). En effet, en tant qu'organe central du Groupe Caisse d'Épargne, celle-ci a notamment pour vocation de prendre toute disposition administrative, financière et technique sur l'organisation et la gestion des Caisses d'Épargne, de leurs filiales et organismes communs. Applicables à l'ensemble des établissements affiliés, les règles d'organisation ou de contrôle émises par la CNCE portent tant sur les activités commerciales et financières que sur la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de crédit, de marchés, comptables, informatiques ou opérationnels. Dans ce cadre, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le

financement du terrorisme font l'objet d'une vigilance particulière impliquant la définition de normes et contrôles spécifiques.

- Enfin, l'évaluation de la qualité et du fonctionnement du dispositif de contrôle permanent est réalisée par la Direction de l'inspection générale, qui est soumise à des exigences propres aux établissements de crédit. Cette fonction de contrôle périodique est régie par une charte d'audit, déclinée de celle du Groupe Caisse d'Épargne, et organisée dans le cadre d'une filière animée par l'Inspection générale de la CNCE. Cette organisation a pour objectifs de favoriser la coopération entre les directions de l'inspection et d'assurer la couverture du périmètre d'inspection du Groupe dans les meilleures conditions de coût et d'efficacité.

b) Organisation générale du dispositif de contrôle du Crédit Foncier

Gouvernance d'entreprise

La Direction générale assume les responsabilités de la gestion et traite des aspects opérationnels du Crédit Foncier et de ses filiales proches. Elle est responsable de la maîtrise des risques et du contrôle interne et, à ce titre, du dispositif de contrôle permanent. Le Conseil d'administration exerce le contrôle de la gestion de la Société et oriente sa stratégie. Il est impliqué dans les décisions les plus importantes, et informé régulièrement de l'évolution des indicateurs. Ses travaux sont préparés par le Comité d'audit, lequel a pour mission essentielle de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise, de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques et de proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre.

Contrôle interne

Articulé autour de plusieurs niveaux de contrôle permanent et d'une structure de périodique, il se concrétise dans diverses mesures d'organisation (implication de la hiérarchie, système délégataire, lignes de reporting, séparation des fonctions) développées infra.

4 Gouvernement d'entreprise

Les différents niveaux de contrôle interne

Le contrôle interne au sein du Crédit Foncier se décline sur différents niveaux :

Les contrôles permanents opérationnels

Les contrôles permanents opérationnels sont assurés au sein des unités par les collaborateurs ou leur hiérarchie. Leurs modalités sont intégrées dans des manuels de procédures ou d'opérations, dont la constitution et la mise à jour sont de la responsabilité des unités.

On notera à cet égard que l'évolution rapide des structures et les mutations informatiques lourdes, réalisées ou en cours, modifient en continu les modalités de traitement des opérations et conduisent à une actualisation fréquente d'une large proportion de directives.

Le contrôle permanent réalisé par des unités spécialisées

Il relève d'unités sans attribution opérationnelle.

- Les Directions les plus porteuses de risques intrinsèques sont dotées de structures de contrôle interne qui permettent au management de disposer d'informations sur la maîtrise des risques au sein de leur unité. Ces structures sont chargées de mettre en place et de réaliser des contrôles, et de produire des reportings.
- En outre, il s'exerce au sein de Directions ou d'entités spécifiques :
 - Direction des risques : cette entité assure la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de crédit et de contrepartie, ainsi que des risques financiers et opérationnels.
 - Direction de la conformité et des contrôles permanents : cette unité, créée en décembre 2004, a notamment en charge le contrôle des risques de non-conformité et celui des services d'investissement ; organisée au cours de l'année 2005, la fonction s'est enrichie en 2007 de la responsabilité du contrôle permanent. Elle couvre également les activités de médiation, de déontologie et lutte contre le blanchiment.
 - Responsable de la sécurité des systèmes d'information : la fonction de Responsable Sécurité Systèmes d'Information (RSSI) du Groupe Crédit Foncier directement rattachée à un membre de la Direction générale, a été créée en 2004.

Les missions du RSSI sont de trois ordres :

- Définition de la politique de sécurité des systèmes d'information,
 - animation d'un réseau de correspondants au sein des entités de l'entreprise,
 - assistance et conseil auprès de la Direction informatique en matière de sécurité.
- Responsable du plan de continuité d'activité : relevant directement d'un membre de la Direction générale, il a pour mission de veiller à la mise à jour et au maintien en conditions opérationnelles du plan élaboré pour permettre la poursuite de l'activité du Crédit Foncier après réalisation d'un risque majeur.
- Service « Contrôle comptable et Reporting Réglementaire » : au sein de la Direction de la comptabilité, il est chargé notamment de réaliser des missions de révision comptable et de surveiller l'existence d'une documentation suffisante pour assurer le bon fonctionnement du système comptable du Crédit Foncier et de son groupe.
- Service « Suivi de la SCF et de VMG » : au sein de la Direction des opérations financières, il est chargé du contrôle permanent de l'ensemble des processus impactant la Compagnie de Financement Foncier (notamment le contrôle de la qualité des procédures).

Le système de contrôle permanent du groupe Crédit Foncier est structuré à travers des dispositifs formalisés de maîtrise des risques dans les différentes unités, lesquels sont périodiquement mis à jour.

La coordination du contrôle permanent de l'Etablissement est assurée par une fonction spécifique dépendant de la Direction de la conformité et des contrôles permanents.

Le Comité de contrôle interne a pour missions principales :

- de s'assurer de la bonne organisation et de la complétude des contrôles permanents des activités, de l'efficacité des dispositifs de surveillance et de contrôle des risques (incluant le pilotage du DMR) ;
- de coordonner les actions en vue d'assurer la maîtrise des risques, la conformité des opérations et des procédures internes, la qualité, disponibilité des formations traitées par le SI et la sécurité de ces systèmes ;

- de veiller à la résolution des dysfonctionnements identifiés par la Direction de l'Inspection générale et à la mise en œuvre des recommandations.

Présidé par le Directeur général, il réunit mensuellement les représentants des fonctions de contrôle. Les conclusions des travaux du Comité sont périodiquement portées à la connaissance du Comité d'audit.

Le contrôle périodique

Il relève de la Direction de l'inspection générale du Groupe Crédit Foncier. Le corps de contrôle de l'actionnaire contribue aussi à ce contrôle périodique en réalisant des audits sur le périmètre du Groupe Crédit Foncier, audits dont les recommandations sont transmises à l'Inspection du Crédit Foncier qui suit leur mise en œuvre.

Rôle de la hiérarchie dans le contrôle de l'activité des collaborateurs

Élément majeur du contrôle permanent, le contrôle hiérarchique s'exerce habituellement :

- à travers l'exploitation d'états d'anomalies, de surveillance ou de reporting permettant le pilotage de l'activité de leur unité par les responsables ;
- à travers la chaîne des délégations, largement intégrée dans les procédures informatiques (habilitations par nature d'opération ou par seuil, opérations soumises au visa) ou concrétisée par des visas manuels.

Système de délégation

Le système de délégation en place au Crédit Foncier repose sur deux séries de mesures :

- d'une part, un dispositif interne assurant que les décisions, en fonction de l'importance des risques qu'elles présentent, sont prises à un échelon approprié (intervention de comités décisionnels compétents, ou systèmes de délégations internes) ;
- d'autre part, un dispositif de mandats permettant aux représentants du Crédit Foncier de justifier, à l'égard des tiers, des pouvoirs nécessaires pour engager la société.

En outre, chaque membre du Comité exécutif est détenteur, pour ce qui relève de son domaine d'activité, d'une compétence d'attribution pleine et entière pour exercer ses responsabilités.

Les décisions ne relevant pas directement de la Direction générale et dépassant les délégations consenties aux responsables opérationnels sont du ressort des Comités spécialisés. On citera, pour les plus importants d'entre eux :

- le Comité national des engagements : autorisation des engagements excédant les pouvoirs délégués aux unités opérationnelles et aux Comités de pôle,
- le Comité des risques : suivi de l'évolution globale des risques de contrepartie, financiers et opérationnels et décisions consécutives (règles de scoring, délégations, limites),
- le Comité national des affaires sensibles : orientations de gestion et décisions concernant les créances d'un montant significatif en difficulté ou porteuses de risque,
- le Comité des nouveaux produits : mise sur le marché de nouveaux types de crédits,
- le Comité de gestion de bilan : analyse des indicateurs ALM et rend des décisions et orientations consécutives ; un comité dédié met en œuvre les orientations prises en Comité de gestion de bilan,
- le Comité tarifaire : fixation des conditions financières des crédits.

Surveillance et mesure des risques

Les informations sur les risques, transmises à la Direction générale à l'occasion des Comités, ou par des tableaux de bord périodiques sont communiquées régulièrement au Comité d'audit et au Conseil d'administration.

Lignes de reporting

L'information de la Direction générale nécessaire à un pilotage de l'activité est assurée à travers les tableaux de bord élaborés mensuellement par le Contrôle de gestion ; les directions métiers établissent pour leur compte des états de reporting propres à leur activité.

4 Gouvernement d'entreprise

Principe de séparation des fonctions

- L'indépendance est globalement assurée entre les unités chargées de l'engagement des opérations et les unités chargées de leur validation comptable, leur règlement ainsi que la surveillance et le contrôle des risques qui y sont rattachés.
- L'indépendance des filières de contrôle par rapport aux unités opérationnelles est assurée au travers des missions suivantes :
 - surveillance des risques de contrepartie, financiers et opérationnels par la Direction des risques,
 - contrôle comptable par la Direction comptable et son unité dédiée,
 - conformité et déontologie par la Direction de la conformité,
 - contrôle périodique par la Direction de l'inspection générale.

Systeme et procédures comptables

Le système comptable du Crédit Foncier repose largement sur l'alimentation de la comptabilité par les chaînes de gestion.

Les modalités du contrôle interne comptable sont décrites dans la partie relative aux procédures de contrôle de l'information comptable et financière.

Les travaux de l'Inspection générale

L'organisation et les moyens de l'Inspection générale

L'évaluation des dispositifs de contrôle permanent est de la responsabilité de la Direction de l'Inspection générale.

Celle-ci rend compte de ses missions au Directeur général et au Comité d'audit.

Fin 2008, la Direction comptait un effectif de 23 collaborateurs, ayant tous une formation supérieure et conjuguant des compétences variées (comptables, financières, juridiques, commerciales).

Un plan annuel d'audit est élaboré par la Direction de l'Inspection générale, en liaison avec la Direction générale et en concertation avec l'Inspection générale de la CNCE ; il est approuvé par la Direction générale du Crédit Foncier et soumis pour validation au Comité d'audit. Il s'inscrit dans le cadre du périmètre d'intervention de l'Inspection générale, couvert selon un plan pluriannuel tenant compte d'un cycle d'audit de deux ans et demi maximum ; les activités intrinsèquement risquées font l'objet d'une surveillance plus rapprochée. Le corps de contrôle de l'actionnaire principal participe à la réalisation du plan annuel.

En cours d'année, des enquêtes ou missions spécifiques peuvent être réalisées sur demande du Directeur général.

Les missions réalisées et le suivi des recommandations donnent lieu à un reporting à la Direction générale du Crédit Foncier, à son Comité exécutif, aux membres du Comité de contrôle interne, au Comité d'audit et, en tant que de besoin, à l'organe exécutif des filiales concernées.

Missions d'inspection réalisées en 2008

Au total, 43 missions ont été réalisées par l'Inspection générale du Crédit Foncier au cours de l'exercice 2008. En outre, 7 missions engagées fin 2007 ont été finalisées et leurs recommandations validées en 2008.

Il s'agit principalement de missions prévues au plan annuel d'audit validé par le Comité d'audit du 5 décembre 2007 et portant sur les différents secteurs du Groupe Crédit Foncier :

- Réseau d'agences,
- Développement commercial,
- Crédits aux professionnels,
- Gestion financière,
- Informations de gestion,
- Logistique,
- Ressources humaines,
- Risques,
- Filiales.

Une attention particulière a été apportée au respect des obligations réglementaires (AMF, CNIL, lutte anti-blanchiment, sécurité des personnes).

Par ailleurs, l'Inspection générale de la CNCE est intervenue dans les domaines suivants :

- titrisation (au regard des contraintes Bale II),
- crédits aux professionnels (Direction métier et filiales spécialisées).

Suivi des recommandations des missions antérieures

Comme précédemment, le suivi de la mise en œuvre des recommandations s'est effectué à partir des déclarations semestrielles du management de l'unité auditée, portant sur le pourcentage de réalisation et le cas échéant, un plan d'action assorti d'un nouveau délai. Ces réponses doivent par ailleurs s'appuyer sur un dossier de preuve tenu dans l'unité auditée et regroupant les éléments justifiant les éléments fournis. Les réponses des unités auditées, après contrôle de cohérence, sont intégrées au reporting établi pour l'information des organes dirigeants.

Lors des nouveaux audits, l'état des recommandations émises précédemment est systématiquement examiné et elles sont si nécessaire réitérées.

Au second semestre, un dispositif statistique détaillé a été élaboré afin d'assurer une information lisible et synthétique à la Direction générale, au Comité exécutif et au Comité d'audit.

En 2009, il est prévu d'une part de fluidifier les mises à jour en mettant la base informatique des recommandations à disposition des unités auditées et d'autre part de renforcer la supervision de la mise en œuvre par des points périodiques avec les directions concernées.

c) Procédures de contrôle de l'information comptable et financière

Rôle de la CNCE

La Direction réglementation et Consolidation Groupe de la CNCE assure les missions de normalisation, d'animation, d'expertise, de surveillance, de prospective, de veille réglementaire et de représentation du Groupe en matière prudentielle, comptable et fiscale.

A ce titre, elle définit et tient à jour le référentiel comptable du Groupe via un Plan Comptable du Groupe Caisse d'Epargne (PCCE) et règles et méthodes comptables applicables à tous les établissements du Groupe. Ces règles et méthodes comprennent les schémas comptables et génériques des opérations et sont récapitulées dans un manuel commun à l'ensemble des établissements du Groupe qui fait l'objet de mises à jour systématiques en fonction de l'évolution de la réglementation comptable. Par ailleurs, les règles en matière d'arrêté des comptes semestriels et annuels font l'objet d'une communication spécifique favorisant l'harmonisation des traitements entre les différentes entités et la préparation des arrêtés.

Comité d'audit de l'établissement

L'information comptable et financière (comptes consolidés annuels et semestriels avec annexes) est présentée au Comité d'audit qui examine ces informations, reçoit les conclusions des Commissaires aux comptes et rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

Organisation de la fonction comptable dans le groupe crédit foncier

La fonction comptable dans le groupe Crédit Foncier est assurée par la Direction de la comptabilité chargée d'élaborer les bilans, comptes de résultat, annexes et déclarations réglementaires des différentes entités qui composent le groupe. Les entités du groupe, à l'exception du CFCAL, de la SOCFIM et de Banco Primus, ont fait l'objet d'une centralisation au cours de l'exercice 2007.

La coordination de l'ensemble est assurée par la Direction de la comptabilité du Crédit Foncier, elle-même divisée en unités principales dont les responsabilités se présentent comme décrit sur le tableau ci-après. Le Directeur comptable rapporte au membre du Comité exécutif en charge des finances.

4 Gouvernement d'entreprise

Au rythme des migrations informatiques et comptables, le Service Normes et Etudes adapte le Plan comptable interne pour le rendre totalement conforme au Plan comptable du Groupe CNCE.

Unités	Principales responsabilités dans le fonctionnement du système comptable	Principales responsabilités dans l'élaboration d'une information de synthèse
<p align="center">Service Production comptable</p>	<p>Comptes sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tenue de la comptabilité du Crédit Foncier, de la Compagnie de Financement Foncier et de diverses entités et filiales - déclarations fiscales <p>Comptes consolidés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - centralisation des liasses de consolidation - définition et mise en œuvre des procédures de consolidation (utilisation du progiciel Magnitude retenu par le Groupe CNCE) 	<ul style="list-style-type: none"> - Bilans, comptes de résultat et annexes de ces entités - Etats mensuels de synthèse sur les bénéficiaires des 3 principaux établissements de crédit du groupe (Crédit Foncier et Compagnie de Financement Foncier) - Reportings sur la charge du risque - Bilans, comptes de résultat, annexes du groupe Crédit Foncier - Résultat consolidé trimestriel du Groupe
<p align="center">Comptabilité des prêts</p>	<ul style="list-style-type: none"> - surveillance et contrôle du fonctionnement des interfaces entre les chaînes de gestion prêts, le progiciel comptable et les bases de reporting 	<ul style="list-style-type: none"> - Reportings sur les encours et les flux de prêts
<p align="center">Service Normes et Etudes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - définition et suivi des normes comptables du groupe Crédit Foncier en conformité avec les normes comptables du Groupe CNCE - maintenance du plan de comptes et mise en œuvre de la piste d'audit 	<ul style="list-style-type: none"> - Manuels de procédures.
<p align="center">Service Contrôle Comptable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - contrôles comptables permanents 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'audit comptable
<p align="center">Service Reporting Réglementaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - déclarations prudentielles à la Commission bancaire (via la CNCE, organe central) - calculs des ratios réglementaires (liquidité, RSE,...) et des ratios spécifiques de la SCF - suivi sur la situation du groupe au regard des contraintes réglementaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Reporting à la Commission Bancaire (via la CNCE, organe central)
<p align="center">Service Support fonctionnel des systèmes d'information</p>	<ul style="list-style-type: none"> - paramétrage des schémas comptables RDJ, - suivi des incidents techniques de production - gestion des progiciels comptables - maintenance du paramétrage comptable des chaînes prêts 	

Contrôles comptables

Le système comptable du Crédit Foncier repose largement sur l'alimentation de la comptabilité par les chaînes de gestion.

Les principes d'organisation du contrôle comptable, dans un contexte de large décentralisation des travaux, sont formalisés au sein de la nouvelle « Charte de la fonction comptable » diffusée dans l'entreprise en 2007. Les contrôles comptables opérationnels sont de la responsabilité des comptables décentralisés (teneurs de comptes et responsables opérationnels). La justification et l'attestation des comptes selon des formats normalisés, sont réalisées sur un rythme trimestriel dans un outil informatique unique et centralisé (la Base de Justification des Comptes), piloté par le Contrôle comptable. Des reportings permettent de suivre les progrès réalisés dans la justification des comptes (en quantité et en qualité), de vérifier en central la qualité des justificatifs et d'orienter les missions de contrôle sur place.

Ces dernières font l'objet d'un programme annuel validé par le Directeur de la comptabilité et donnent lieu à des rapports de contrôle. Une note de synthèse est présentée à l'ensemble des métiers et fait l'objet d'une communication aux réviseurs externes le cas échéant.

Les recommandations des Commissaires aux comptes et de l'Inspection générale sont présentées aux responsables des entités concernées et donnent lieu à une synthèse au Comité d'audit. Elles font l'objet d'un suivi périodique de leur application.

Les liasses de consolidation, établies par les filiales et certifiées par leurs Commissaires aux comptes respectifs, font l'objet d'une revue détaillée et de contrôles de cohérence par l'unité de Consolidation. Le compte de résultat consolidé comptable est rapproché du compte de résultat établi par le Contrôle de gestion.

L'ensemble des déclarations réglementaires et prudentielles est centralisé par la CNCE qui pratique des contrôles de cohérence automatisés avant envoi à la Commission Bancaire.

Contrôle de l'information financière

L'information financière communiquée à l'extérieur (plaquettes à destination des actionnaires, restitutions réglementaires à l'intention notamment de la Commission bancaire, documentation de référence destinée à l'Autorité des Marchés Financiers) fait l'objet de vérifications approfondies de la part des services compétents (Contrôle de gestion, Gestion de bilan, Comptabilité générale) ; concernant la Compagnie de Financement Foncier, les dispositions ont été prises pour répondre aux demandes d'évolution des agences de notation.

ANNEXE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres élus par l'AG	Entre 3 et 18
Nombre effectif :	17
Nombre de réunions du conseil :	5
Taux de présence moyen	87,06 %
Date d'expiration des mandats	AG 2012
Nombre d'actions à détenir	10

COMITÉS

Comité d'audit

Nombre de membres	5
Nombre de réunions	5
Taux de présence moyen	72 %

Comité des rémunérations

Nombre de membres	4
Nombre de réunions	2
Taux de présence moyen	100 %

Comité stratégique

Nombre de membres	4
Nombre de réunions	1
Taux de présence moyen	100 %

4 Gouvernement d'entreprise

Nom Prénom Dénomination sociale	Nomination / terme du mandat en cours d'exercice	Fonction au sein du Conseil et des Comités du conseil	Fonction au sein de la Société	Mandats et fonctions en dehors de la société	Taux de présence	Jetons de présence (au titre de l'exercice 2008)	
CONSEIL D'ADMINISTRATION							
A. LEMAIRE Président	Depuis le 19/12/2008	Président	SANS OBJET	Directeur général de la CNCE	100 %	1 500 € + 2 000 € (indemnité président prorata temporis)	
		Comité des rémunérations (Président)			—	—	
		Comité stratégique (Président)			—	—	
N. MERINDOL Président	Jusqu'au 19/12/2008	Président		—	100 %	6 000 € + 8 000 € (indemnité président prorata temporis)	
		Comité des rémunérations (Président)			100 %	2 000 € + 1 000 € (indemnité président)	
		Comité stratégique (Président)			—	—	
A. DININ Vice-Président	23/07/2007	Vice-Président			Président- Directeur général de NEXITY	100 %	7 500 €
		Comité des rémunérations (Membre)				100 %	2 000 €
		Comité stratégique (Membre)				—	—
G. BARBOT	23/07/2007					80 %	6 000 €
		Comité Stratégique (Membre)				—	—

Nom Prénom Dénomination sociale	Nomination / Terme du mandat en cours d'exercice	Fonction au sein du Conseil et des Comités du conseil	Fonction au sein de la Société	Mandats et fonctions en dehors de la société	Taux de présence	Jetons de présence (au titre de l'exercice 2008)
CONSEIL D'ADMINISTRATION						
J.M. CARCELES	23/07/2007		SANS OBJET	Président du Directoire, Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon	100 %	7 500 €
G. COTRET	23/07/2007			Membre du directoire, CNCE	80 %	6 000 €
		Comité d'audit (Membre)			60 %	3 000 €
		Comité des Rémunérations (Membre)			100 %	2 000 €
H. DENIZE	23/07/2007	—		Directeur général délégué, NEXITY	100 %	7 500 €
L. DIOT	A compter du 27/02/2008	—		Directeur financier, NEXITY	80 %	6 000 €
		Comité d'audit (Membre)			100 %	4 000 €
J. DREVON	23/07/2007	—		Président, COS, Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté	100 %	7 500 €
Ch. ESTIVIN	Jusqu'au 29/07/2008	—		Directeur de cabinet, CNCE	100 %	3 000 €
B. FOUGERE	23/07/2007	—		—	100 %	7 500 €
M. GONNET	23/07/2007	—		Président du directoire, Financière Océor	60 %	4 500 €

4 Gouvernement d'entreprise

Nom Prénom Dénomination sociale	Nomination / terme du mandat en cours d'exercice	Fonction au sein du Conseil et des Comités du conseil	Fonction au sein de la Société	Mandats et fonctions en dehors de la société	Taux de présence	Jetons de présence (au titre de l'exercice 2008)
CONSEIL D'ADMINISTRATION						
F. HENRY	23/07/2007	—	SANS OBJET	Président, COS, Caisse d'Epargne Lorraine Champagne- Ardenne	100 %	7 500 €
		Comité Stratégique (Membre)		—	—	—
P.L. MARTY	Jusqu'au 29/07/2008	—		—	100 %	3 000 €
		Comité des rémunérations (Membre)		—	100 %	2 000 €
J. MERELLE	A compter du 29/07/2008	—		Président du directoire, Caisse d'Epargne Nord France Europe	100 %	4 500 €
Ph. MONETA	23/07/2007	—		Président du directoire, Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche	60 %	4 500 €
		Comité d'audit (Président)		—	80 %	4 000 € + 1 000 € (indemnité président)
P. QUERCY	A compter du 29/07/2008	—		Délégué général de l'Union Sociale pour l'Habitat	33 %	1 500 €
		Comité des rémunérations (Membre)		—	—	—
Mme STEPHANOFF	23/07/2007	—		Secrétaire général, NEXITY	100 %	7 500 €
M. SORBIER	23/07/2007	—	Président, COS, Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin	100 %	7 500 €	

Nom Prénom Dénomination sociale	Nomination / terme du mandat en cours d'exercice	Fonction au sein du Conseil et des Comités du conseil	Fonction au sein de la Société	Mandats et fonctions en dehors de la société	Taux de présence	Jetons de présence (au titre de l'exercice 2008)
CONSEIL D'ADMINISTRATION						
J.E. VIMONT	Jusqu'au 27/02/2008	—		Directeur général adjoint, NEXITY	—	—
		Comité d'audit (Membre)		—	100 %	1 000 €
CNCE (M. Carmona)	23/07/2007	—		—	100 %	—
CONSEIL D'ADMINISTRATION – REPRÉSENTANT PERMANENT						
J. CARMONA	23/07/2007	Représentant permanent CNCE		Directeur exécutif auprès du Directeur général de la CNCE	60 %	4 500 €
		Comité d'audit (Membre)		—	60 %	3 000 €
CONSEIL D'ADMINISTRATION – CENSEURS						
J.H. LORENZI	23/07/2007	—	SANS OBJET	—	60 %	4 500 €
		Comité d'audit (Membre)		—	60 %	3 000 €
R. ROMILLY	23/07/2007	—		Délégué National des Services à la Personne	80 %	6 000 €
J.H. WAHL	23/07/2007	—		—	60%	4 500 €
REPRÉSENTANTS DU COMITÉ CENTRAL D'ENTREPRISE						
M. M. LAMY ou M. A. LETESSIER		—		—	80 %	—
Mme N. VOCORET ou Mme D. DELAVEAU		—		—	100 %	—
COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT						
A. MÉRIEUX		—		—	80 %	—

4 Gouvernement d'entreprise

4.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Rapport établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration du Crédit Foncier de France.

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Crédit Foncier de France et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 mars 2009

Les Commissaires aux comptes

KPMG

Département de KPMG S.A.

Rémy Tabuteau

PricewaterhouseCoopers Audit

Anik Chaumartin

Jean-Baptiste Deschryver

5 Informations sociales, sociétales et environnementales

5.1 LE PROFIL HUMAIN	122
5.1.1 Les collaborateurs	122
5.1.2 La formation	125
5.1.3 Les informations sociales	126
5.2 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	128
5.3 LES MOYENS GÉNÉRAUX	130

Informations sociales, sociétales et environnementales

5.1 Le profil humain

Le Crédit Foncier a poursuivi sa politique de transformations de l'entreprise avec l'ensemble des acteurs internes.

Un important accord triennal relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences a été signé le 3 avril 2008. Cet accord comprend, entre autres, la définition des outils et politique de l'entreprise en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et un accompagnement des seniors, appelé Dispositif Incitatif à l'Expression du Départ à la Retraite (DIEDRE). Ce dispositif a conduit les salariés nés avant le 31 décembre 1951, soit près de 450 salariés, à s'inscrire dans un processus de retraite à 60 ans avec remplacement à raison de 1 pour 3 ; un peu plus de 300 collaborateurs ont opté pour ce dispositif qui permettra au Crédit Foncier d'atteindre le niveau d'effectif nécessaire à son activité à périmètre constant. En outre, dans le cadre de l'obligation issue de la loi Fillon du 20 août 2003, l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM) a agréé, par décision du 11 mars 2009, le transfert des réserves et provisions de la Caisse de Retraite du Crédit Foncier de France (CRCFF) qui couvre le groupe fermé des salariés entrés avant le 1^{er} mars 2000 auprès des assureurs retenus et notamment AXA ; ce transfert est intervenu le 31 mars 2009. De ce fait, le Crédit Foncier n'a plus d'engagement net comptable au titre de ce régime.

Par ailleurs, le souci commun des partenaires sociaux et de la direction du Crédit Foncier, d'adaptation du statut social à l'environnement économique d'aujourd'hui a abouti à la signature d'un accord le 11 juillet 2008 qui se substitue à la convention collective du 22 mars 1991. Les dispositions qu'il contient se sont appliquées dès le 1^{er} août dernier. Il vient en complément de la convention de l'Association Française des Banques (AFB) qui constitue le socle de base depuis le 1^{er} juin 2005, date à laquelle la société a acquis le statut de banque.

Le Crédit Foncier a également souhaité valoriser des jeunes potentiels en mettant en place une promotion spécifique Crédit Foncier pour la période 2008/2009.

Enfin, la mise en place de baromètres sociaux a contribué à une nouvelle dynamique de la politique ressources humaines (RH) du Crédit Foncier. Des ateliers RH conduits

en partenariat avec les différents Directeurs Métiers ont déterminé les grandes orientations à engager d'ici 2010.

5.1.1. Les collaborateurs

La politique 2008

Des processus clairement énoncés, une mise en œuvre immédiate :

- **mobilité** favorisée en interne, accompagnement financier de la mobilité géographique,
- **priorisation de l'interne** : en effet, tous les postes vacants sont proposés en priorité aux collaborateurs de l'entreprise. Cette orientation est facilitée par la mise en place et l'exploitation d'outils spécifiques (appels d'offres internes notamment). Le salarié mobile bénéficie d'une période d'adaptation pendant laquelle un suivi particulier est effectué : formation, tutorat ...,
- mise en place d'un **entretien de carrière** systématisé au minimum tous les 5 ans. Celui-ci a pour finalité d'établir un bilan sur l'expérience et les compétences acquises et de mener une réflexion sur le projet professionnel, les besoins de formation et, le cas échéant, un point sur la situation salariale, y sont également abordés,
- rémunération : des minima reconnaissant la spécificité des métiers à partir du système de classification AFB,
- accompagnement des promotions (changement de classification).

Les perspectives 2009

De nouveaux engagements ont été pris en matière de politique ressources humaines en lien avec les nouveaux enjeux de positionnement de l'entreprise face à la crise.

Il s'agit de **2 ambitions majeures** du Crédit Foncier :

- être un employeur de choix : attirer les talents, fidéliser les collaborateurs, développer la fierté d'appartenance à l'entreprise,

- favoriser la performance de chacun : une responsabilité partagée pour un contrat gagnant-gagnant sur différents thèmes tels que la Carrière, la Rémunération et la Politique managériale.

La nouvelle politique des ressources humaines finalisée en novembre 2008 s'est traduite par un plan d'actions immédiatement engagé.

Des actions ont été mises en place dès le mois de décembre 2008, concrétisées par la centralisation des offres d'emplois sur intranet et des formations proposées en accompagnement de la mobilité.

Pour l'année 2009, la mise en œuvre d'une nouvelle organisation de la Direction des Ressources Humaines va faciliter la mise en place d'une politique RH plus innovante, déclinée par des actions engageantes et des process plus structurants, visibles grâce à la mise en place d'indicateurs trimestriels de suivis sur intranet.

Ainsi, parmi les actions qui seront menées en 2009, on citera :

- des Entretiens Annuels d'Évaluation (EAA) actualisés avec prise en compte des spécificités liées à chaque filière et à la politique de rémunération dans le prolongement des engagements pris dans le socle social, et ce dès janvier 2009,

- des Processus RH industrialisés (Recrutements, formation, contrats, ...),
- un Parrainage systématique pour chaque nouvel entrant au sein de la Société,
- des partenariats ciblés avec les écoles,
- la mise en place d'une Charte des managers,
- la Création d'une école dédiée aux métiers de l'immobilier,
- un marketing RH (communication, offres plus visibles ...),
- la Cartographie des métiers (perspectives d'évolution entre les différents emplois),
- une nouvelle dynamique Jouer un rôle dans le handicap,
- le fait de favoriser le télétravail,
- la formalisation des comités carrières par filière métier.

Les effectifs

Évolution des effectifs moyens du Crédit Foncier

	2006	2007	2008
Effectif moyen	4 023	3 914	3 643

Nombre de salariés inscrits au 31/12/2008 *

- Hommes	1 363
- Femmes	2 088
<i>dont CDD</i>	98

Répartition des salariés par structure de qualification

- Cadres	1 783
- Techniciens de banque	1 668

Répartition géographique des salariés

- Paris - Charenton- Ile de France	2 329
- Laval	105
- Province	1 017

Nombre de Salariés en disponibilité **135**

Nombre de Salariés à temps partiel **364**

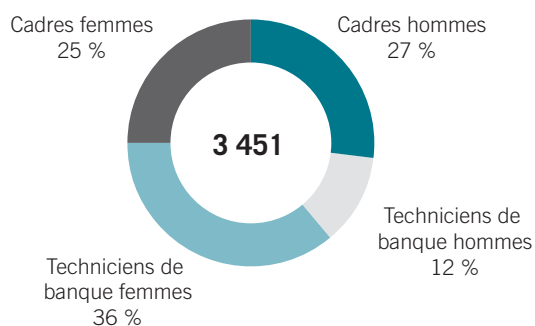
	75 et 80 %	autres	
- Cadres	96	8	104
- Techniciens de banque	229	31	260

* Chiffres issus du bilan social 2007, comprenant les CDI, CDD de la société et les détachés

5

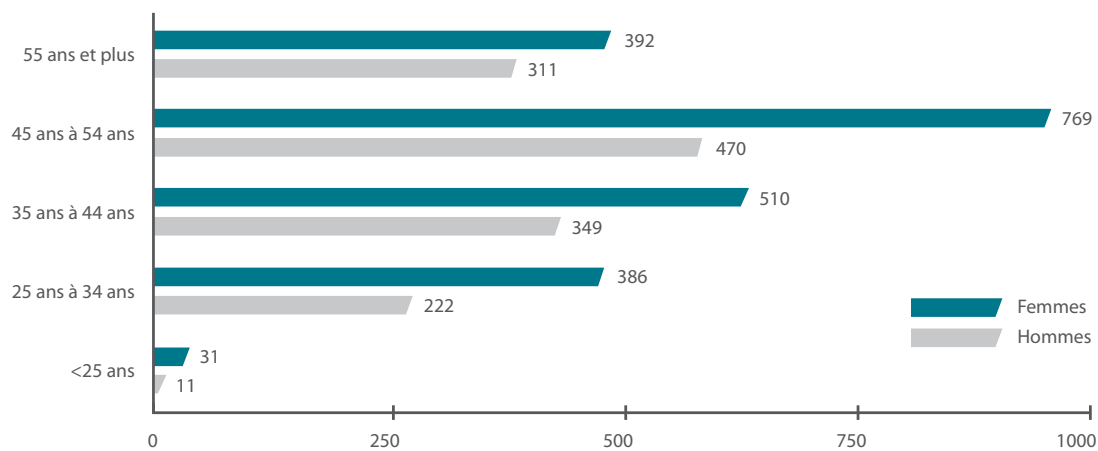
Informations sociales, sociétales et environnementales

Répartition de l'effectif inscrit fin 2008 : 3 451



Pyramide des âges fin 2008 : effectif inscrit 3 451

2 088 Femmes ; 1 363 Hommes



5.1.2. La formation

Souvent interrogée par les salariés sur les différents moyens d'accéder à des parcours de formation, la formation professionnelle du Crédit Foncier s'est à nouveau inscrite en 2008 dans son rôle de "Centre d'information et d'orientation" :

- accueil et écoute des salariés,
- conseil sur les solutions pédagogiques envisagées ou envisageables,
- proposition sur les montages les mieux adaptés à la demande et à l'organisation du départ en formation du salarié (Plan de formation, DIF, Congés Individuels de Formation).

Cette manière d'aborder la formation professionnelle est le moyen de partager entre employeur et salarié un projet de formation, voire un projet professionnel dont l'aboutissement (parfois sanctionné par un diplôme ou titre ou certificat) ne peut être que bénéfique aux deux parties. Il s'agit bien là de mettre en adéquation les besoins de compétences de l'entreprise avec les souhaits de développement des salariés.

Parallèlement à cette démarche, le Crédit Foncier a poursuivi ses actions de formation dans le cadre de son plan annuel, tant sur le plan de l'adaptation au poste de travail que le développement/maintien dans l'emploi.

Dans les prochains mois, les modalités d'organisation de la formation professionnelle dans l'entreprise évolueront. L'École des métiers de l'immobilier, en projet actuellement, reprend cette idée de "Centre d'information et d'orientation" pour aller plus loin encore. En effet, véritable centre de formation, l'École des métiers de l'immobilier sera la réponse pour la formation diplômante du Crédit Foncier, mais aussi une des réponses aux besoins de formation "métiers".

Cette articulation entre l'actuel "service formation" et le futur "organisme de formation" permettra d'optimiser la professionnalisation dans l'entreprise en s'appuyant sur des compétences externes comme sur nos expertises internes.

Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation	4,2 %
Montant consacré à la formation (en millions d'euros)	7,8
Nombre d'heures formation	70 846
Nombre de stagiaires par catégorie	2 137
- Cadres	1 169
- Techniciens de banque	968
Durée moyenne de formation (en nombre d'heures)	
- Cadres	35,15 h
- Techniciens de banque	30,74 h

5

Informations sociales, sociétales et environnementales

5.1.3. Les informations sociales

Absentéisme

En journées moyennes d'absence par salarié	
- Maladie	10,8 jours
- Maternité	5,1 jours
- Accidents du travail	0,4 jour
- Congés autorisés	1,4 jour
Nombre d'accidents de travail et de trajet	46
Nombre de maladies professionnelles	néant
Nombre de réunions CHSCT	53

Emploi

Nombre total d'embauches	579
- en CDI	127
- en CDD	452
Nombre total de départs	877
- en CDI	384
- en CDD	493
Nombre de salariés handicapés	81
Nombre de promotions*	225
- Cadres	150
- Techniciens de banque	75

* tous changements de classification

Rémunérations

Moyenne des rémunérations brutes mensuelles (en euros)	4 246
- Hors classe	12 409
- Classification J	5 770
- Classification H	3 904
- Classification E	2 832
- Classification B	2 617

Dépenses sociales de l'Entreprise

Total dépenses sociales (en millions d'euros)	10,4
- Transport	1,1
- Allocation aux salariés	2,7
- Subventions CE et divers	6,6

Intéressement et Participation

- Montant global de l'intéressement 2008	9 263 096 euros
- Montant global de la participation 2008	4 795 090 euros

Evolution de l'intéressement et de la participation sur 5 ans

(en millions d'euros)	2004	2005	2006	2007	2008
- Intéressement	12,9	13,0	13,7	6,8	9,3
- Participation	5,9	3,4	0,9	4,9	4,8

Relations sociales et divers

Nombre de réunions avec les représentants du personnel	358
Coût pour l'Entreprise des prestations complémentaires (en millions d'euros)	12,4
- Maladie hors Prévoyance	5,4
- Maternité	2,7
- Accidents du travail	0,2
- Cotisation et gestion Prévoyance	4,1
Horaire hebdomadaire affiché de travail	37h35
Dépenses d'amélioration des conditions de travail (en millions d'euros)	7,3

Informations sociales, sociétales et environnementales

5.2 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le plan d'action développement durable

Le Crédit Foncier entérine ses engagements pour un développement durable

2008 confirme l'engagement du Crédit Foncier dans un développement qui répond aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Il s'inscrit dans le cadre de la démarche développement durable et le déploiement du programme du Groupe Caisse d'Épargne.

En avril 2008, le Crédit Foncier a adhéré à Bénéfices Futur, le programme lancé en 2007 par le Groupe Caisse d'Épargne qui place le développement durable au cœur de l'ensemble de ses activités de banque. Ce programme se décline en 4 axes d'action :

- lutter contre le changement climatique,
- favoriser l'Investissement Socialement Responsable (ISR),

- promouvoir un marketing responsable,
- moderniser son rôle de banquier solidaire,

Il réaffirme ainsi sa volonté d'œuvrer à un développement qui soit durable.

La traduction stratégique et opérationnelle du développement durable au Crédit Foncier

L'enjeu principal de la démarche développement durable du Crédit foncier est de **produire différemment tout en maintenant sa performance**. Ce défi trouve une traduction à la fois stratégique et opérationnelle dans l'élaboration et le déploiement des politiques de l'ensemble des métiers du Crédit Foncier.

Traduction stratégique : le déploiement des politiques

ENVIRONNEMENT	SOCIAL	ÉCONOMIE
Politique Achats	Politique d'embauche	Démarche Innovation
Politique Immobilière	Formation et Informatique	Gestion de la relation client
Politique des déchets	Confort de travail	Démarche qualité
Politique des transports	Gouvernance	Offre et partenariat

Traduction opérationnelle : quelques exemples

ENVIRONNEMENT	La Notation relative au bilan carbone, le parc immobilier, les achats, les déplacements professionnels et la politique de transport, la gestion des déchets directs et manufacturés, la restauration collective, le respect des normes, ...
SOCIAL	La répartition des effectifs Hommes/Femmes, la politique de recrutement, l'accompagnement des départs à la retraite, la formation, la gestion prévisionnelle des emplois et compétences, la santé au travail, le Mécénat, la notation, l'accès à l'information, la démarche Handicap, ...
ÉCONOMIQUE	Les pratiques commerciales, l'innovation, les produits spécifiques, la transparence de l'information, la politique des risques, l'étiquetage, l'anticipation client, la médiation, l'éthique, l'engagement actionnaire et investisseurs, la démarche qualité, l'alerte, ...

Les actions 2008

Conformément à la ligne d'action annoncée en 2007, la démarche développement durable du Crédit Foncier a privilégié en 2008 le **pilier environnemental**. Elle s'est développée autour d'un axe structurant qui est la réduction de son empreinte écologique.

Dans sa volonté de lutter contre le réchauffement climatique, le Crédit Foncier a souhaité quantifier ses émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, il a réalisé, avec le concours de Climat Mundi, son **Bilan Carbone®** selon la méthode de l'ADEME.

Le Crédit Foncier a opté pour un bilan carbone exhaustif couvrant ses émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre tant dans ses sites centraux que dans ses agences. Réalisées sur les données de l'année 2007, les estimations ont conclu à des émissions totales de 45 000 TeqCO² soit 12 teqCO² par ETP. Le Crédit Foncier s'est engagé à réduire ses émissions de 3 % d'ici à 2010. À cette fin, un plan de réduction avec des mesures concrètes concernant l'ensemble des métiers et des collaborateurs sera déployé dès 2009.

Le Crédit Foncier a réalisé, en complément de son bilan carbone, des **bilans énergétiques** sur ces sites centraux, ce qui l'a amené à réorienter sa politique immobilière en Ile de France avec :

- une optimisation de ses surfaces occupées sur le site de Charenton par des regroupements d'activité sur un seul site,
- une renégociation de son bail sur le site central avec l'obtention d'une enveloppe travaux pour améliorer les performances énergétiques du bâtiment.

Une **politique de déplacements professionnels** plus respectueuse de l'environnement a vu le jour. Les émissions de CO² constituent désormais un critère de l'appel d'offres pour les véhicules de fonction. De plus, la puissance maximum remboursée - et qui reste exceptionnelle - est limitée à 7 CV.

Afin de pouvoir **juger et justifier du respect de ses engagements**, le Crédit Foncier a mis en place deux indicateurs. La tonne équivalent pétrole (tep) permet de piloter chaque trimestre les consommations énergétiques des sites centraux comme des agences. La tonne équivalente CO² (teqCO²) est retenue pour la réalisation d'un bilan carbone annuel. Le data miner dirige ces indicateurs et assure ainsi l'indépendance et l'analyse des résultats.

En 2008, le Crédit Foncier a prouvé son engagement de **banquier responsable**. Il a développé une gestion proactive de la crise en prenant des mesures exceptionnelles en faveur de ses clients en difficulté.

En janvier, le Crédit Foncier a plafonné ses taux entre 5,75 % et 6,5 % (selon le type de prêt et d'indexation retenu dans le contrat) ; ces mesures se sont appliquées à 150 000 clients ayant souscrit un **crédit à taux variable** qu'ils aient été ou non touchés par la crise, afin de respecter un principe de non-discrimination.

Dès le mois d'octobre, le Crédit Foncier fut la première banque à annoncer une mesure concrète sur les **prêts relais**. Ses clients rencontrant des difficultés pour revendre leur bien dans une conjoncture délicate ont pu proroger leurs prêts pour une durée de six mois. Cette mesure s'applique, au 30 octobre 2008, aux "clients dont le crédit relais arrive à échéance dans les trois mois et à un taux préférentiel correspondant au taux légal en vigueur (à ce jour 3,9 %)".

Au mois de novembre, le Crédit Foncier a enrichi sa gamme d'information non marchande avec le guide **"Je finance mon logement"**, assorti d'une déclinaison web. Didactique et pédagogique, ce guide est un outil d'aide à la décision : il donne aux lecteurs les clefs de fonctionnement d'un prêt immobilier et notamment, compte tenu de l'actualité, celles d'un prêt à taux révisable.

Informations sociales, sociétales et environnementales

En 2008, le Crédit Foncier n'a pas dérogé à son rôle traditionnel de veille et d'**acteur du débat public** en participant à la réflexion sur l'éco-prêt et le PTZ vert auprès des Pouvoirs Publics.

Soucieux de réduire son empreinte écologique, le respect du "facteur 4"⁽²³⁾ a été la colonne vertébrale du plan d'action 2008.

En 2009, le Crédit Foncier entend renforcer son rôle social et sociétal. La formation et la sensibilisation des collaborateurs aux enjeux du développement durable, l'approfondissement de ses actions de mécénat et de sa "politique handicap" sont autant de défis qu'il s'engage à relever.



Bénéfices Futur

L'engagement du groupe Caisse d'Épargne pour le développement durable.

5.3 LES MOYENS GÉNÉRAUX

En 2008, l'axe majeur des Moyens généraux a été de participer activement aux orientations définies dans le cadre du plan 2008-2012 qui vise notamment à une optimisation des coûts de fonctionnement au sein du Crédit Foncier, tout en permettant à l'ensemble des collaborateurs d'assumer leurs responsabilités professionnelles dans un environnement efficace, flexible, et aussi peu contraignant que possible.

Dans le cadre de ce plan, de nouveaux sites ont été ouverts ou transférés, que ce soit à l'étranger (Bruxelles, Tokyo ...) ou en France. Le programme de rénovation et de regroupement des agences et des Directions commerciales régionales s'est également poursuivi parallèlement à la mise en place de nouvelles Directions des financements (DIFI) partenaires à Marseille et à Lyon.

S'agissant de la gestion du patrimoine immobilier, des acquisitions, cessions de murs ou de droit au bail ont été réalisées tout au long de 2008, en collaboration avec

KEOPS, que ce soit dans le cadre du regroupement des immeubles d'exploitation ou de la gestion des immeubles de rapport.

En matière de logistique, une nouvelle charte d'aménagement visant à optimiser l'utilisation des surfaces a été mise en place. Ainsi 1873 mouvements de personnes ont été réalisés sur cette année. Par ailleurs, une nouvelle politique de location de véhicules visant à la fois à limiter les coûts et l'émission de CO² dans le cadre du Développement durable a également été mise en œuvre.

À compter du 1^{er} avril 2008 un contrat multi techniques a été mis en place pour gérer de façon optimisée la maintenance de l'ensemble du parc d'exploitation d'Ile-de-France.

Enfin le nouveau concept "MEGASTORE" pour l'aménagement de l'immeuble 43 Capucines s'est par ailleurs concrétisé le 20 octobre 2008 avec le dépôt du permis de construire modificatif.

(23) Engagement de la France, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, de diviser par 4, d'ici à 2050, ses émissions de gaz à effet de serre du niveau de 1990.

6 La gestion des risques en 2008

1 ORGANISATION GÉNÉRALE - GESTION DES RISQUES	134
2 CHAMP D'APPLICATION	151
3 ADÉQUATION DU CAPITAL INTERNE ET EXIGENCE DE FONDS PROPRES	151
4 LA GESTION DES RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE	157
5 TECHNIQUES DE RÉDUCTION DES RISQUES	193
6 TITRISATIONS	198
7 REPORTING G7	207
8 LES RISQUES DE MARCHÉ	218
9 LES RISQUES DE LA GESTION DE BILAN	221
10 LE RISQUE ACTIONS	230
11 LES RISQUES OPÉRATIONNELS	233
12 LE RISQUE D'INTERMÉDIATION	235
13 LE RISQUE DE RÈGLEMENT	236
14 LE RISQUE DE NON-CONFORMITÉ	237
15 AUTRES RISQUES	239

"L'exercice 2008 est marqué par la mise en oeuvre du nouvel accord de Bâle, prescrivant via le Pilier 3 de nouvelles exigences sur la transparence des risques. Le Crédit Foncier choisit dans un souci de lisibilité et de cohérence d'unifier l'information fournie aux titres d'IFRS 7 et du Pilier 3 de Bâle II. Les informations sur la gestion des risques requises par la norme IFRS 7, par le titre IX de l'Arrêté du 20 février 2007 (Bâle II) et les informations sur le capital requises par l'amendement IAS 1 font partie des comptes certifiés par les Commissaires aux Comptes (à l'exception des informations mentionnées "non auditées")."

1 - ORGANISATION GÉNÉRALE : INFORMATIONS RELATIVES À LA GESTION DES RISQUES	134
1.1 Risques généraux du groupe Crédit Foncier	134
1.2 Missions dévolues aux filières Risques et Conformité	137
1.3 Organisation des filières Risques et Conformité	138
1.4 Système d'information et mise en qualité des données du groupe Crédit Foncier	144
1.5 Faits marquants 2008	147
2 - CHAMP D'APPLICATION	151
2.1 Périmètre de consolidation comptable et périmètre de consolidation prudentiel (bâlois)	151
2.2 Champ d'application au sein du Crédit Foncier	151
3 - ADÉQUATION DU CAPITAL INTERNE ET EXIGENCE DE FONDS PROPRES	151
3.1 Gestion du capital	151
3.2 Composition des fonds propres prudentiels	152
3.3 Exigence de fonds propres	154
3.4 Gestion des ratios réglementaires	156
4 - LA GESTION DES RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE	157
4.1 Etat des lieux des procédures et des méthodes	157
4.2 Répartition des engagements au 31 décembre 2008	167
4.3 Diversification des risques et risques de concentration	184
4.4 Commentaires sur les engagements au 31 décembre 2008	186
5 - TECHNIQUES DE RÉDUCTION DES RISQUES	193
5.1 Valorisation et gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles	193
5.2 Fournisseurs de protection	194
5.3 Effet technique de réduction du risque de crédit	195
5.4 Compensation des éléments de bilan et hors-bilan	197
6 - TITRISATIONS	198
6.1 Objectifs poursuivis, activité et degré d'implication	198
6.2 Approches et évaluations externes de crédit	199
6.3 Expositions du groupe Crédit Foncier sur les opérations de titrisations	199
7 - REPORTING G7	207
7.1 CDO et expositions "monolines" et autres garants :	207
7.2 Expositions CMBS (Commercial mortgage-backed securities)	209
7.3 Autres expositions subprime et Alt-A (RMBS, prêts, etc...)	212
7.4 Véhicules ad-hoc	212
7.5 Opérations de dette effet de levier ou LBO	215
7.6 Autres expositions sensibles (Lehman, Madoff)	217
7.7 Glossaire de titrisation	217
8 - LES RISQUES DE MARCHÉ	218
8.1 Exigences en fonds propres pour le risque de marché	218
8.2 Système de mesure et de limites des risques de taux, de liquidité et de change	219
8.3 Cas spécifique du portefeuille de négociation	219

9 - LES RISQUES DE LA GESTION DE BILAN	221
Introduction	221
9-1 Organisation du suivi des risques ALM	221
9-2 Méthodologie utilisée par le Crédit Foncier dans le cadre de l'évaluation des risques de liquidité, de taux et de change	222
9-3 Suivi du risque de liquidité	222
9-4 Suivi du risque de taux d'intérêt global	226
9-5 Suivi du risque de change	228
9-6 Gestion du portefeuille Moyen Long Terme (MLT)	229
10 - LE RISQUE ACTION	230
10.1 Dispositifs et processus d'investissement	230
10.2 Objectifs poursuivis	230
10.3 Techniques comptables et méthode de valorisation	231
10.4 Exposition de l'entité	231
11 - LES RISQUES OPÉRATIONNELS	233
Dispositif général	233
Gouvernance	233
Environnement de gestion	233
12 - LE RISQUE D'INTERMÉDIATION	235
Activité pour compte de tiers	235
Activité pour compte propre (au sens de la définition de l'AMF du service d'investissement)	235
13 - LE RISQUE DE RÈGLEMENT	236
14 - LE RISQUE DE NON-CONFORMITÉ	237
Dispositifs de suivi et de mesure des risques de non-conformité	237
Identification et suivi des risques de non-conformité	237
Contrôle des risques de non-conformité	237
Conformité des services d'investissement	237
Suivi des dysfonctionnements	237
Formation et sensibilisation	237
Agrément des nouveaux produits ou services	237
Déontologie – Abus de marché – Conflits d'intérêts	238
Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes	238
15 - AUTRES RISQUES	239
Les assurances	239
Les activités externalisées	241
Le risque informatique	241
Organisation de la continuité d'activité (PCA)	241
Les risques juridiques	242
Caisse de retraite du Crédit Foncier pour les salariés entrés avant le 1 ^{er} mars 2000	243

1 - Organisation générale : informations relatives à la gestion des risques

1.1 - Risques généraux du groupe Crédit Foncier

Le groupe Crédit Foncier est potentiellement exposé à trois types de risques principaux :

- les risques de crédit et de contrepartie ;
- les risques de liquidité et de taux d'intérêt (ALM) ;
- les risques opérationnels inhérents à la diversité de ses activités de distribution de crédit et de financement ainsi qu'à l'importance de la valeur brute de ses expositions bilan et hors-bilan (couvertures...) liée à son modèle.

En revanche le Crédit Foncier n'a pas véritablement d'activité pour compte propre et ne supporte donc pas directement de risque de marché sur ses opérations courantes hors ALM.

L'orientation générale de l'Établissement en matière d'activité est désormais détaillée et formalisée dans la "Politique des risques" qui constitue le cadre de référence en matière de sélection, de suivi, de surveillance et de pilotage des risques. Elle a pour objectif principal de permettre le développement des activités sur l'ensemble des métiers et entités du groupe Crédit Foncier, dans un cadre sécurisant la rentabilité et les fonds propres.

À ce titre, elle fait le lien entre les orientations stratégiques définies par la Direction générale, le plan de développement et les allocations de fonds propres qui en découlent, ainsi que les règles d'engagement en fonction du profil de risques visé.

La diversification récente du groupe vers l'international (achat de créances étrangères, financement d'opérations dans le secteur public international, extension de la distribution de prêts aux Particuliers à l'étranger) s'inscrit dans le cadre d'un modèle fondé sur le financement hypothécaire et celui du secteur public.

Ce modèle qui s'appuie sur des garanties solides est ainsi structurellement à risque faible.

1.1.1 - Les risques de crédit

Le risque de crédit des prêts à la clientèle correspond principalement au risque de dégradation de la situation financière de l'emprunteur ou au risque de défaillance pouvant conduire au non-remboursement d'une fraction du capital et des intérêts.

Le profil de risque de crédit (peu risqué) du groupe Crédit Foncier est lié à la fois :

- à la qualité intrinsèque de sa clientèle : secteur public en France ou à l'international et banque de détail (Particuliers),
- à la robustesse de son dispositif d'octroi fondé à la fois sur des systèmes ou procédures expert et sur un système de notation de plus en plus évolué,
- à la nature des financements (financements adossés en règle générale, absence d'ouvertures de comptes ou de lignes de trésorerie),
- à l'importance et à la diversité des dispositifs de garantie.

La clientèle des Particuliers

Le Crédit Foncier est un acteur historique du financement hypothécaire des particuliers et notamment de la clientèle sociale avec la distribution de prêts réglementés (prêts à taux zéro, prêts à l'accession sociale - PAS- bénéficiant de la garantie du FGAS).

Le financement des projets immobiliers des Particuliers s'étend depuis quelques années, notamment depuis le rapprochement avec Entenial, à l'ensemble des clientèles, tant dans le neuf que dans l'ancien, en accession ou au titre de l'investissement locatif, par le biais d'une gamme complète de produits (prêts à taux fixe, taux révisable maîtrisé et/ou capé, in fine ou amortissables et prêts spécifiques) assortis de sûretés réelles (hypothèques).

Plus de 90 % de l'encours dispose ainsi d'une garantie hypothécaire, doublée parfois d'une contre-garantie (ex. FGAS), le complément disposant d'une caution de type Saccef, Crédit Logement ou autre type de cautions mutuelles.

En 2008, le Crédit Foncier a offert aux clients disposant d'un taux révisable un cap de taux venant renforcer les

mécanismes de sécurisation pré-existants (cf. partie 4). Une nouvelle gamme de prêts à taux révisable a été lancée se caractérisant par une période à taux fixe plus ou moins longue.

Intervenant en France par le financement direct, le Crédit Foncier s'est diversifié à l'International notamment par le biais d'achats de créances sécurisées (prime A) dont le sous-jacent est le crédit hypothécaire aux particuliers, sous une forme FCC (titrisation) qui permet de sécuriser les opérations à distance.

La clientèle des Corporate Opérateurs Publics

Le groupe Crédit Foncier accompagne le développement du Secteur Public Territorial (SPT) composé des collectivités et institutionnels locaux en France, y compris les établissements de santé ainsi que le logement social (offices publics et SA d'HLM).

L'activité s'est notamment développée depuis le transfert de portefeuilles de l'activité secteur public territorial en provenance du groupe, spécialement d'Ixis en 2007, pour lequel la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne a accordé une garantie financière de 5,1 milliards d'euros en faveur du groupe Crédit Foncier.

L'activité de Gestion Dynamique de Dette (G2D) qui a accompagné ce développement, s'est mise en place de façon limitée selon une approche prudente respectant notamment les principes d'information préalable de la clientèle et une sélection de produits classiques (proposition systématique de taux fixe dans les offres).

Le risque de contrepartie de cette clientèle est faible, le Crédit Foncier bénéficie pour le logement social, de garanties de collectivités locales et à tout le moins, pour les affaires non couvertes par une garantie de collectivité, d'une hypothèque.

Le Crédit Foncier étudie avec le Groupe Caisse d'Épargne une refonte de l'organisation du métier à destination des collectivités locales ; la solution envisagée consiste à faire du Crédit Foncier la plate forme de gestion et de refinancement (via sa filiale, SCF) pour le compte des Caisses régionales dans ce secteur.

Le Crédit Foncier est aussi présent à l'international par le biais de prêts directs ou d'achats de titres ou de créances sur le Secteur Public International (SPI). Cette activité,

développée très progressivement depuis 2005, en appui du Groupe et en complément de l'activité France, concerne souvent des contreparties Souverains en direct ou en garantie des opérations réalisées avec les collectivités locales étrangères.

La clientèle des Corporate Opérateurs Privés (Entreprises et Investisseurs)

Le groupe Crédit Foncier assure, à ce titre, le financement de plusieurs types d'activités :

- promotion immobilière, lotissement et, plus accessoirement, marchand de biens sous forme de prêts court-terme et d'engagements par signature;
- Crédit-Bail Immobilier (CBI) pour lesquels le Crédit Foncier bénéficie d'une garantie intrinsèque, sous forme de prêts et d'engagements par signature : le financement des actifs de l'immobilier professionnel (entreprises utilisatrices des biens financés, investisseurs),
- depuis 2007, opérations de Partenariats Publics-Privés (PPP). Sur cette clientèle le Crédit Foncier intervient en général sous la forme de financements spécialisés se caractérisant par des revenus liés à l'opération et un contrôle des actifs financés.

Compte tenu des évolutions de la conjoncture, cette activité a fait l'objet d'une attention particulière en 2008 avec le renforcement du dispositif de sélection des créances et de surveillance des risques (indicateurs détaillés par segments...).

Le Crédit Foncier étudie les perspectives d'une extension maîtrisée à l'International de ces activités. Après avoir constitué une équipe dédiée courant 2008, le Crédit Foncier actualise en conséquence sa politique des risques selon une approche prudente.

L'ensemble de ces activités "Corporate privé" ne représente globalement qu'une part minoritaire des activités du Crédit Foncier (environ 8 % du total de bilan).

Les contreparties interbancaires

Par la structure de ses activités et de son refinancement, le Crédit Foncier gère en permanence un volume significatif d'expositions sur des contreparties bancaires ; l'es-

sentiel de ces expositions résultent des besoins de couverture liés à ses différentes activités (dérivés de swaps notamment) ou de placements de sa trésorerie (suite d'émissions ou de refinancements BCE depuis 2008). Ces opérations portent sur des volumes bruts (nominal) très élevés mais in fine sur des montants nets très réduits du fait des effets de compensation (de l'ordre de 10 milliards d'euros à fin 2008) ; il est à noter que les opérations sont assorties de mécanismes de couverture sous forme de collatéralisation presque systématique respectant les usages les plus standards de la profession.

Une part significative de ces opérations bancaires constitutives du solde net est, en outre, garantie par des souverains ou semi-souverains.

1.1.2 – Les risques financiers (ALM)

Le Crédit Foncier n'a fondamentalement pas de risque de marché pour compte propre. Les opérations pouvant y être assimilées correspondent exclusivement à des positions ouvertes isolées issues d'anciennes couvertures dont le sous-jacent a été dénoué.

Le Crédit Foncier est en revanche soumis à des risques de bilan que ce soit du risque de liquidité ou encore du risque de taux d'intérêt ou de change. Ces risques sont gérés par la Direction ALM et – concernant la liquidité à court-terme - par la Direction des opérations financières du groupe. L'année 2008 a été marquée par des contraintes de liquidité importantes sur les marchés ; dans ce contexte, le Crédit Foncier a pu néanmoins mener à bien un programme d'émissions de plus de 8,5 milliards d'euros ; le Crédit Foncier dispose, en outre, d'importantes réserves mobilisables auprès de la BCE (62,1 milliards d'euros) dont une part réduite a été effectivement mobilisée (environ 6,9 milliards d'euros à fin 2008).

Les risques de taux et de change sont maîtrisés par une politique consistant à couvrir la production de façon systématique, le risque résiduel étant contenu selon les orientations prises par le Comité de gestion de bilan afin de préserver la marge nette d'intérêt.

Les parties 8 & 9 détaillent la présentation de ces risques.

1.1.3 – Le risque opérationnel

Le risque opérationnel est inhérent à l'exercice de l'activité bancaire. Il est défini comme étant le risque de pertes résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, aux personnels et aux systèmes internes, ou à des événements extérieurs, y compris les événements de faible probabilité d'occurrence, mais à risque de perte élevée. Si le risque juridique entre dans le domaine du risque opérationnel, les risques stratégiques et de réputation n'en font pas partie.

Le groupe Crédit Foncier dispose d'un dispositif de gestion des risques opérationnels déployé sur l'ensemble de son périmètre. Il est régi par les règles applicables au Groupe Caisse d'Épargne et est organisé autour de quatre piliers (un réseau de correspondant, un dispositif de cartographie des risques, un dispositif de déclaration et gestion des incidents, un ensemble de reportings internes et externes).

La partie 11 développe la présentation du suivi des risques opérationnels.

1.1.4 - Les autres risques

Les autres risques concernés par les métiers du groupe Crédit Foncier sont les suivants :

- le risque d'intermédiation. Cf. la partie 12,
- les risques de règlement et de règlement-livraison : cf. la partie 13,
- le risque de non-conformité. Cf. la partie 14,
- les autres risques (assurances, informatique, juridiques...), développés au chapitre 15.

1.2 - Missions dévolues aux filières Risques et Conformité

La Direction des risques (DRI) et la Direction de la conformité et du contrôle permanent (DCCP) exécutent leurs missions sous l'autorité du Directeur général du Crédit Foncier dans le respect des principes édictés par les textes réglementaires, notamment le règlement CRBF n° 97-02 modifié.

Les missions de la DRI se déclinent autour de deux axes :

- définir et mettre en œuvre les dispositifs de contrôle, de surveillance et de maîtrise des risques au sein de la filière Risques au sens du règlement CRBF n° 97-02 modifié ;
- développer et intégrer, au sein du dispositif de surveillance et de maîtrise des risques, les nouvelles exigences édictées par l'accord de Bâle II et transcrites dans la directive européenne et les textes d'application français.

Les missions de la DCCP sont complémentaires de celles de la DRI sur le périmètre des risques opérationnels d'une part et de la mise en œuvre du dispositif de maîtrise des risques (DMR) et des contrôles permanents d'autre part : contrôles opérationnels et de niveau 1 au niveau des métiers, contrôles de niveau 2 au niveau des fonctions de support. Les missions de la DCCP portent plus particulièrement sur le risque de non-conformité au sens du règlement CRBF n° 97-02 modifié.

Risques et conformité sont suivis au niveau de deux instances placées sous l'autorité de la Direction générale : le Comité des risques, comité faitier en matière de mesure et de surveillance des risques et le Comité de contrôle interne qui traite des procédures de contrôles et de la gestion du risque opérationnel.

1.2.1 - Missions de la Filière Risques

Si la responsabilité première de la gestion du risque demeure celle des Métiers qui les proposent, la Direction des risques a pour mission de s'assurer que les risques

pris par l'établissement sont compatibles avec la Politique des Risques et ses objectifs de rentabilité et de notation.

La Direction des risques intervient à tous les niveaux de la chaîne de prise et de suivi du risque :

- analyse et suivi de l'ensemble des risques : risques de crédit et de contrepartie, risques de marché et financiers, risques opérationnels, risques de taux global - résultant de la gestion actif-passif - et de change, risque de liquidité/transformation, risque de règlement,
- maîtrise et surveillance des risques, telles que définies par les règlements CRBF et du Comité de Bâle, dont la contre-expertise ex-ante et l'analyse et le contrôle ex post des risques ainsi que le déploiement des normes Bâle II et le suivi permanent de leur correcte application,
- gestion, suivi et contrôle des risques au travers, pour l'essentiel, du Comité des risques et des comités d'engagements pour lesquels la DRI assure l'organisation et le secrétariat. La DRI participe également à d'autres comités qui traitent des risques comme le comité contentieux (affaires sensibles), le comité de gestion de bilan, le comité financier, etc. Voir ci-après.

La DRI est positionnée dans l'organisation de façon à assurer son indépendance par rapport aux activités opérationnelles, génératrices de PNB.

La DRI a poursuivi son redéploiement et renforcement tout au long de l'année 2008, en intégrant toutes les composantes liées à l'environnement Bâle II. Dotée d'un effectif d'environ 64 personnes, elle couvre les trois domaines suivants :

- contre-analyse et suivi des engagements avec un secteur spécialisé par métier permettant d'assurer un lien étroit avec les secteurs engagements : Particuliers, Corporate privés et publics, Corporate internationaux et opérations bancaires,
- consolidation et contrôles des risques assurant notamment le reporting des risques et le suivi du recouvrement,
- mise en place des normes, de la politique des risques et du pilotage des risques dont le suivi des fonds propres et des risques de bilan.

Ce dispositif a été complété par la mise en place d'une unité intégrée en charge des contrôles permanents et des risques opérationnels.

Les actions suivantes ont été mises en œuvre en 2008 :

- Formalisation d'une politique des risques complète pour l'exercice 2008.
- Mise à jour d'une architecture des comités cohérente avec la nouvelle gouvernance et les normes Groupe.
- Consolidation des outils de centralisation des risques intégrant les filiales, et amélioration des reportings.
- Mise en conformité réglementaire de l'organisation des activités, au travers notamment de la cartographie des process et de la rédaction de ces procédures, révisées annuellement.
- Développement d'outils adaptés à la mesure et au suivi des fonds propres et création d'un Comité fonds propres avec mise en place début 2009.

1.2.2 - Missions de la Filière Conformité

Partie intégrante du contrôle permanent instauré par le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financière, le dispositif de contrôle de la conformité désigne l'ensemble des moyens mis en œuvre pour garantir le respect des lois et règlements, des règles déontologiques et de bonne conduite ainsi que du respect de règles du Groupe.

Rattachée hiérarchiquement au Directeur général, la Direction de la conformité et des contrôles permanents s'appuie sur une procédure applicative élaborée en déclinaison des orientations fixées par la Direction de la conformité/sécurité du Groupe Caisse d'Épargne. Dans ce cadre, elle a en charge l'organisation et le suivi des contrôles de 1^{er} et 2^e niveaux relatifs aux risques de non-conformité et aux risques généraux liés aux activités ; elle a également en charge le contrôle spécifique de la conformité des services d'investissement, la déontologie générale et la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

La Direction de la conformité assure également l'animation fonctionnelle des contrôleurs conformité et contrôle permanent rattachés aux Directions opérationnelles. À ce titre, elle a poursuivi et renforcé au cours de l'exercice 2008 l'organisation du dispositif de contrôle dans les Métiers opérationnels.

Ses activités font l'objet de comptes rendus réguliers à la Direction générale, au Comité de contrôle interne, au Comité d'audit ainsi qu'à l'organe central.

1.3 - Organisation des filières Risques et Conformité

1.3.1 – La Direction des Risques Groupe Caisse d'Épargne

Les filières Risques et conformité/contrôle permanent du GCE sont constituées de la Direction risques Groupe (DRG), de la Direction Conformité et Sécurité Groupe (DCSG), des Directions des risques (DR) et de la Conformité/contrôle permanent (DC) des entités (Caisses d'Épargne et filiales) du Groupe.

La DRG a pour mission d'élaborer une politique coordonnée de maîtrise des risques du Groupe Caisse d'Épargne (CNCE, Caisses régionales, filiales spécialisées) sous l'autorité du Président de la CNCE. Elle veille, en particulier, à l'adéquation des prises de risques avec les moyens financiers, humains et systèmes des entités, et avec les objectifs de rentabilité et de notation du Groupe. Elle a en conséquence autorité en la matière sur l'ensemble des entités et des lignes de métier du Groupe Caisse d'Épargne. Elle veille à ce que les allocations de limites soient effectuées en priorité, en fonction des besoins de développement commercial et, aux entités leader par type d'activité.

La DRG s'assure, en matière de risques, de la conformité des entités composant le Groupe aux obligations réglementaires, et du caractère adéquat (indépendance, taille,

moyens, etc.) de leur organisation. Elle est l'interlocuteur principal de la Commission bancaire en matière de risques.

Elle assure en consolidé une vision et un contrôle de l'ensemble des risques Groupe, avec le niveau de détail et à une fréquence qu'elle juge souhaitable pour une bonne maîtrise des risques et selon des méthodologies communes validées par elle.

Les principales missions et responsabilités de la DRG sont les suivantes :

- propositions au directoire de la CNCE d'allocation de limites globales (de crédit, de marché, etc.) aux entités et métiers, en conformité avec la politique de risques Groupe,
- établissement d'un système de comités et de délégations, validé par le directoire de la CNCE,
- gestion des comités Groupe en matière de risques,
- surveillance du respect des limites par les entités et suivi des dépassements éventuels,
- validation des méthodologies de notation interne et de calcul de tous types de risques mis en œuvre dans les outils déployés au sein du Groupe,
- définition de normes applicables relatives à l'organisation et au fonctionnement du contrôle des risques, et au traitement et à la surveillance des risques,
- contrôle permanent de l'application des dites normes de risques par les entités.

Enfin, la DRG assure la production des reportings consolidés sur les risques de crédit, de marché et opérationnels à destination des organes de gouvernance du GCE et des autorités de tutelle.

Gouvernance et comités

La DRG suit et contrôle les risques à travers plusieurs comités dont elle assure la gestion :

- le Comité des risques Groupe, qui fixe l'ensemble du

cadre des problématiques risques, des dispositifs de risques et leur évolution (fréquence mensuelle) ;

- les Comités de crédit Groupe : Grandes contreparties et Crédit Groupe PME, qui analysent les engagements au-delà des délégations des entités, et décident de leurs montants maximum (fréquence au minimum bimensuelle) ;
- les Comités Watch List et Douteux/Provisions Groupe (fréquence trimestrielle). Le Comité Watch List a pour mission de surveiller trimestriellement les engagements sensibles portant sur des grandes contreparties et pouvant donner lieu à la constitution de provisions ;
- les Comités risques de marché et Risques sur fonds (OPCVM) Groupe (fréquence mensuelle) ;
- les Comités risques opérationnels Groupe (fréquence trimestrielle) ;
- les Comités nouveaux produits et nouvelles activités financières (fréquence mensuelle).

1.3.2 La Direction des risques du Crédit Foncier

La Direction des risques du Crédit Foncier a vocation à couvrir tous les risques : crédit, contrepartie, marché et financiers, taux global et change, liquidité et règlement livraison. Elle assure l'analyse ex-ante dans le cadre des schémas délégataires ainsi que l'analyse et le contrôle ex-post des risques. Son périmètre de consolidation couvre toutes les filiales (dont elle agréé les Directeurs des Risques) qui sont contrôlées par le Crédit Foncier.

En outre, en tant qu'entité spécialisée dans l'immobilier, la DRI du Crédit Foncier apporte son expertise spécifique en matière de méthodologies et d'analyses de risques sur les segments relevant de sa compétence, et sous contrôle de la Direction des risques Groupe.

La DRI du groupe Crédit Foncier est rattachée fonctionnellement à la Direction des risques Groupe (DRG) au même titre que les autres filiales et les Caisses d'Épargne.

Elle est l'interlocutrice permanente de la DRG et est res-

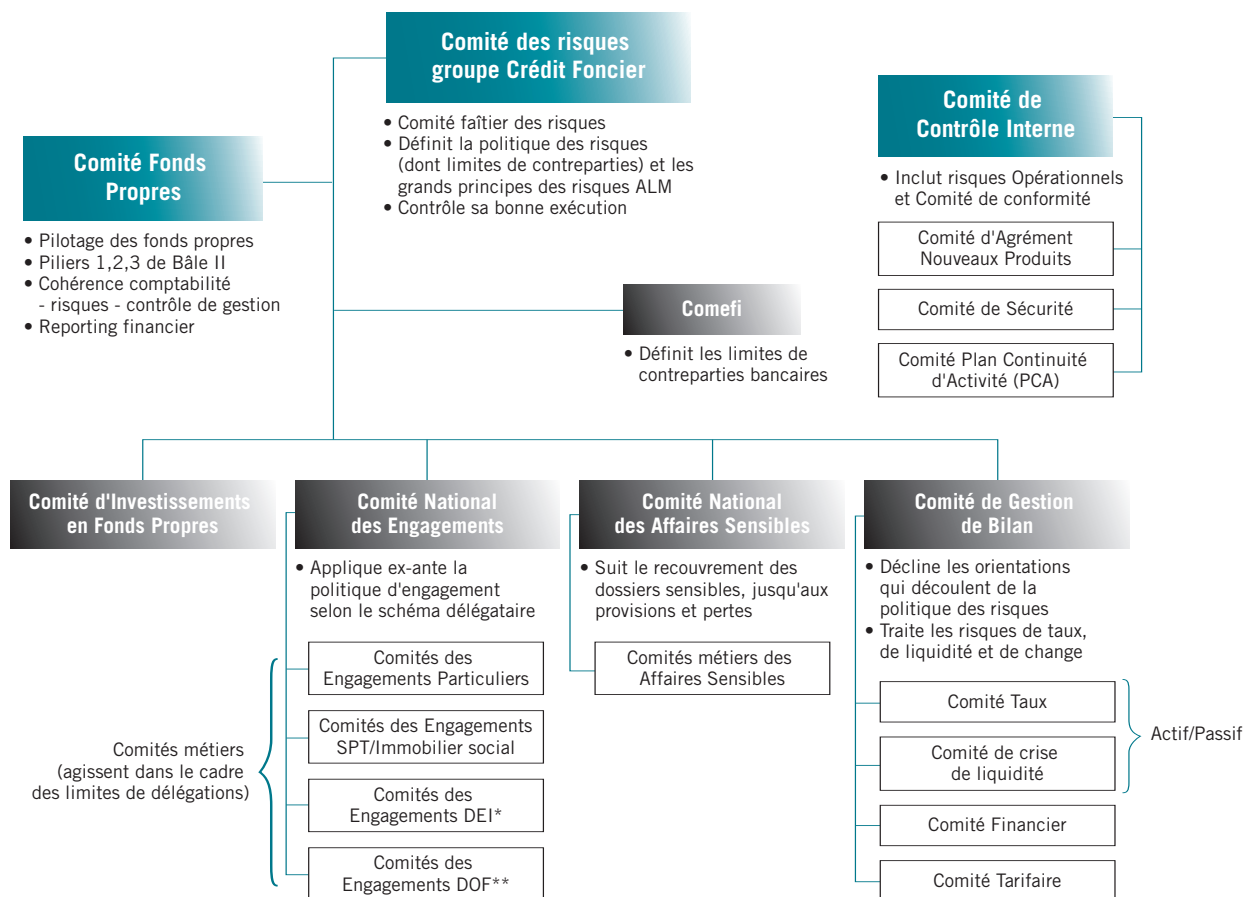
responsable de la déclinaison au sein de l'entité des procédures et projets nationaux initiés par la DRG.

La DRI a formalisé en 2008 la politique générale des risques du Crédit Foncier dans un document qui décline ses différentes missions et organisation ; elle encadre le développement commercial et le pilotage des fonds propres.

Principales attributions des comités traitant des risques

La DRI assure la gestion, le suivi et le contrôle des risques au travers de plusieurs comités qu'elle organise et/ou auxquels elle participe. La Gouvernance des risques a été précisée au début 2008. Le Comité des risques est le comité faîtière de l'ensemble des risques avec le Comité de Contrôle Interne (CCI).

Liens entre les comités



* Direction des Entreprises et Investisseurs.

** Direction des Opérations Financières.

Le Comité des risques est présidé par le Directeur général. De périodicité au minimum trimestrielle, il a pour principales missions, sur une base sociale et consolidée, de traiter de :

- la politique générale des risques,
- la revue des limites pour toutes les activités et le contrôle de leur respect. À noter que pour les contreparties bancaires, une revue des limites est assurée sur rythme mensuel dans un comité dédié, le Coméfi.
- L'analyse et le suivi du profil général des risques de l'établissement sur la base des résultats de systèmes de notation, de mesure et d'évaluation des risques (scénario de stress...) et des principales expositions,
- la mesure de la qualité des engagements et du recouvrement sur base d'états de synthèse,
- le contrôle de la bonne maîtrise des différentes procédures ou systèmes risques,
- le pilotage des risques : revue des ratios prudentiels, élaboration et analyse des stress scenarii et suivi des fonds propres.

Plusieurs autres comités, auxquels la Direction des risques participe ou dont elle assure le secrétariat, contribuent à la gestion et à la surveillance prise de risques ainsi que leur gestion.

Il s'agit notamment :

- des Comités d'engagements national et métiers pour décider des opérations de montant ou de niveau de risque relevant de leur niveau respectif selon le schéma délégataire,
- des Comités affaires Sensibles national et Métiers pour les décisions de traitements et de provisionnement des opérations en contentieux,
- des Comités traitant plus particulièrement des risques financiers (Comité de gestion de bilan, Comité de taux, Comité financier, Comité de crise de liquidité),

- des Comités d'agrément des nouveaux produits et services (prêts à la clientèle) et nouveaux Produits financiers (marchés/opérations financières), le Comité fonds propres.

La politique des risques 2008 : faits marquants

La formalisation de la politique des risques qui a été conduite en 2008 a permis :

- de distinguer les principes de sélection des engagements par rapport aux règles détaillées dans des guides d'engagement séparés, déclinés par métier et validés par la DRI,
- de mettre en cohérence ces principes avec le profil de risque recherché,
- de faire ressortir plus clairement le rôle de contrôle de la DRI vis-à-vis des métiers et de la finance,
- de compléter la liste des indicateurs de surveillance rapprochée des activités, notamment celles des corporate opérateurs privés,
- d'établir un lien entre le profil du risque des secteurs et opérations avec la tarification (intégration coût du risque dans ROE Bâle II).

En matière de risques financiers, la DRI s'est dotée en 2008 d'une structure experte et dédiée pour assurer son rôle de contrôle de second niveau tel que prévu par la nouvelle charte financière : contrôle des nouveaux engagements, contrôle des portefeuilles (suivi des compartiments financiers, indicateurs et limites ALM), contrôles de valorisation des opérations.

Dispositif général de sélection et de suivi des engagements

La sélection et le suivi des engagements reposent principalement sur quatre piliers :

- un dispositif d'appréciation de la solvabilité de l'emprunteur et de la qualité des opérations. La notation

joue un rôle important en tant qu'outil d'appréciation du risque.

- un dispositif de contre-analyse, par un département (Métier ou DRI) indépendant du commercial,
- des limites fixées au niveau groupe Crédit Foncier et GCE pour les contreparties communes,
- une surveillance des risques reposant sur une consolidation globale des indicateurs rapprochés et des contrôles.

Les différents comités d'engagements ont pour rôle d'autoriser les engagements du groupe Crédit Foncier et de ses filiales dans le cadre des limites qui leur ont été fixées. Ils décident des prises de risques de crédit sur une contrepartie ou un groupe de contreparties conformément au schéma délégataire de l'établissement, des limites de l'entité et de sa politique des risques en vigueur. Le fonctionnement de tous les comités d'engagements du groupe Crédit Foncier repose sur les principes suivants :

- La présence de la majorité des membres ayant voix délibérative est requise pour toute prise de décision.
- Le Président, un mandataire social dans le cas du Comité national, a le pouvoir de décision, sauf en cas d'avis défavorable de tous les autres participants ayant voix délibérative. Dans ce cas, le Président est tenu par ces avis et ne peut accepter le dossier.
- L'avis des risques est autonome par rapport au processus délibératif : la DRI dispose d'un droit d'appel au Comité national dans le cas des comités Métiers ou du Comité d'engagement de filiales.

Les dossiers de crédit font l'objet d'une première analyse par les entités opérationnelles des différents Métiers (Particuliers et Corporate) puis d'une contre-analyse effectuée par une unité spécialisée indépendante de celles-ci.

Cette contre-analyse est de la compétence exclusive de la Direction des risques pour toute demande de financement soumise à une décision relevant des Comités d'engagements métier et national. Elle est devenue systématique

pour tous les dossiers concernés en 2008, à l'exclusion des opérations aux clients Particuliers de faible montant pour lequel s'applique un dispositif de sélection des risques (scoring/système expert) automatisé, adapté au volume et à la nature des opérations.

Le respect de la politique des risques et des règles d'engagement, la correcte segmentation et notation des contreparties ou opérations ainsi que la rentabilité de l'opération ajustée des risques, font partie des critères systématiquement étudiés.

Particuliers

Pour les Particuliers, le dispositif d'appréciation de la solvabilité de l'emprunteur à l'octroi se fonde sur un système de notation qui constitue une aide à la décision par l'intermédiaire notamment d'un schéma délégataire. La note d'octroi s'appuie sur des règles de recevabilité différenciées par typologie de clientèle et de financement, ainsi que sur un score prédictif de la probabilité de défaut se fondant sur les historiques constatés du groupe Crédit Foncier. Revu début 2007, ce système qui couvre près de la totalité des dossiers de crédit aux Particuliers, intègre les spécificités du projet, du financement et du profil du client. Il est complété d'une contre-analyse (cf. infra) au cas par cas, lorsque la notation ou le montant du dossier l'impose.

Dans le cadre du chantier Bâle II, un dispositif complémentaire de notation a été mis en place en juillet et permet d'apprécier l'évolution dans le temps du risque des encours.

Corporate Opérateurs Privés et Publics

L'appréciation de la solvabilité de l'emprunteur est fondée d'une part sur une analyse de la contrepartie réalisée par le Métier et d'autre part sur un système de notation.

Pour les Corporate Opérateurs Privés, le schéma délégataire d'octroi ne comprend pas de délégations individuelles. Tous les dossiers de crédit sont soumis à l'appro-

bation des différents niveaux de comités selon les montants à engager (cf supra).

Pour les Corporate Opérateurs Publics (Collectivités, Institutionnels locaux...), le schéma délégataire d'octroi prévoit quelques délégations individuelles à divers niveaux dans des conditions bien déterminées de natures de contreparties (grands comptes et autres comptes) et/ou de types d'interventions, de montant du nouvel engagement, d'exposition existante et de notation. Les dossiers n'entrant pas dans ces niveaux de délégation sont soumis à l'examen des comités.

Corporate International

Le dispositif d'engagement répond au schéma défini par le Groupe Caisse d'Épargne. La prise de décision doit répondre à plusieurs grands principes :

- l'opération doit s'inscrire dans des limites pays dont les enveloppes sont définies par le GCE,
- la nécessité d'une autorisation préalable (existence d'une limite disponible ou accord spécifique en Comité) pour toute opération générant un risque de contrepartie,
- les opérations relevant de la production corporate internationale et les autres opérations relevant d'investissement, traitées dans le cadre d'une détention à maturité, font l'objet d'une double analyse (Métier et Direction des risques). Le niveau décisionnel est défini en fonction de la nature de l'opération, des montants et des notations. Au-delà de certains montants, la CNCE donne son avis sur la réalisation de l'opération. L'équilibre risque/rendement fait partie des critères de sélection à l'engagement.
- un accord préalable du Comité nouveaux produits pour toute opération dont les caractéristiques sont nouvelles.

Le dispositif de supervision des risques des métiers et des filiales

La Direction des risques du Crédit Foncier assure la consolidation des risques de l'ensemble du groupe Crédit Foncier et leur centralisation auprès de la Banque de France. Un reporting trimestriel des activités et des risques des filiales est assuré dans le cadre du Comité des risques. Des tableaux de bords spécifiques par métier ou par filiale seront finalisés par étapes lors du premier semestre 2009.

La DRI couvre également la supervision des risques des filiales (Socfim, Locindus, Cicobail, Picardie Bail, CFCAL notamment) et les accompagne dans la mise en place de leurs dispositifs de maîtrise et de surveillance des risques, valide les méthodologies de sélection des risques et vérifie la correcte application des normes groupe Crédit Foncier. Les filiales, spécialisées sur un type d'activité, sont suivies par l'intermédiaire de leur métier de rattachement (Socfim, Locindus, Cicobail, Picardie Bail sont rattachées au métier des Corporate privés, CFCAL, Banco Primus et la succursale Belge au métier des Particuliers). À titre d'exemple, le système de limites des contreparties au sein du groupe Crédit Foncier n'est pas fixé au niveau des entités mais au niveau des métiers ou des secteurs. Les filiales sont classées en deux ensembles :

- celles ayant leurs propres Comités des risques et autres comités traitant des risques et disposant des moyens associés (Socfim, CFCAL, Banco Primus). Des chartes d'intégration ont été définies avec ces filiales qui prévoient une déclinaison locale de la politique des risques du groupe Crédit Foncier et définissent les conditions d'échange et de centralisation de l'information. Ce travail sera étendu sur Banco Primus en 2009. Quelques spécificités peuvent devoir être prises en compte, en raison de l'activité ou de l'historique des relations avec le groupe Crédit Foncier ;
- celles ne disposant pas de moyens propres et s'appuyant sur ceux du Crédit Foncier par le biais de convention de prestations de services essentiels : Compagnie de Financement Foncier, filiales de CBI.

Compte-tenu de son importance et de sa cotation externe, la Compagnie fait l'objet d'un suivi en tant que tel avec la tenue d'un Comité des risques et d'un Comité de gestion de bilan spécifique.

1.3.3 - La Direction de la Conformité / Contrôle Permanent

Les Directions conformité/contrôle permanent des entités suivent les principes directeurs et l'organisation définis par la DCSG. Elles déclinent et appliquent les normes de fonctionnement définies par cette direction. Elles ont vocation à couvrir le périmètre couvert par la DCSG dans les entités.

1.4 - Système d'information et mise en qualité des données du groupe Crédit Foncier

1.4.1 – Champ et nature des systèmes de déclaration et de centralisation des risques et de mesure des risques (dispositif national CNCE)

Le système de déclaration et de mesure du risque de crédit s'articule autour de deux outils : l'outil de consolidation des expositions et du suivi des limites et l'outil de calcul des actifs pondérés au titre du risque de crédit pour le ratio de solvabilité. Ces deux outils s'appuient sur le référentiel national des tiers et des notes qui véhiculent l'ensemble des caractéristiques administratives et risques des tiers.

L'outil de consolidation des expositions et du suivi des limites est opérationnel sur le périmètre du GCE (CNCE, Caisses d'épargne et filiales). Il couvre l'ensemble de contreparties et de produits qui génèrent le risque de crédit. L'outil est alimenté selon une fréquence mensuelle sur l'ensemble du périmètre de contreparties et selon une fréquence hebdomadaire sur l'ensemble du périmètre hors expositions de la banque de détail. La granularité des informations qui alimentent l'outil est la plus fine et se

situe au niveau du contrat. Dans l'objectif d'amélioration constante de la qualité des données, les travaux de fiabilisation sont menés sur l'ensemble du dispositif, en particulier sur les données en provenance des filiales.

Cet outil permet de mesurer et de suivre les expositions et les limites ainsi que les répartitions et les concentrations des expositions selon les différents axes de risques tels que la nature de la contrepartie, la notation, le pays ou la zone géographique, le secteur d'activité...

Les informations disponibles dans l'outil sont accessibles via un portail intranet et sont également présentées sous forme de reportings standardisés qui peuvent être mis à jour lorsque les nouvelles données sont alimentées.

Ce dispositif est complété par un tableau de bord national risque qui permet d'apprécier, sur le périmètre des entités, le coût et la charge de risque.

Le calcul des actifs pondérés au titre du risque de crédit est réalisé avec une fréquence trimestrielle au niveau du contrat. L'outil de calcul Groupe des actifs pondérés au titre de risque de crédit pour la production du Corep est alimenté sur le périmètre du GCE, mais seules les données des CEP et de la CNCE sont actuellement prises en compte dans le calcul des exigences des fonds propres. Le Crédit Foncier a prévu de rejoindre ce dispositif en 2009 pour les classes d'actifs Retail et Positions de Titrisation. En attendant, la production du Corep est assurée localement sur base trimestrielle par la Direction de la comptabilité, en lien avec la Direction des risques.

Le système de déclaration et de mesure du risque de marché s'appuie sur l'outil de calcul de la *Value at Risk* (VaR) paramétrique sur un intervalle de confiance de 99 % à horizon 1 jour. Des calculs de VaR quotidiens sont réalisés sur le périmètre des activités de compte propre de la banque commerciale (CNCE, Caisses d'épargne et filiales), et de la Banque d'Investissement. Sur l'ensemble du Groupe et donc du Crédit Foncier, le processus de calcul de la VaR se base sur l'outil Scénarisk, développé par Natixis. Un calcul indicatif de VaR est également effectué quotidiennement sur les opérations des portefeuilles de moyen et long terme investisseur des entités du Groupe.

1.4.2 – Cohérence comptable des données risques

Principe

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme Bâle II, les Etablissements du GCE doivent s'assurer que toutes les informations transmises aux systèmes de production réglementaire Groupe ont fait l'objet d'un traitement de cohérence comptable. Un dispositif national a été mis en place à cet effet. Les règles imposent deux niveaux de contrôles trimestriels : le C1A et le C1C. Le premier, C1A est un contrôle local entre les données de gestion et la comptabilité Crédit Foncier avant envoi à la CNCE. Le C1C est le contrôle a posteriori, après intégration des encours dans les systèmes nationaux.

Le dispositif du chantier Cohérence comptable mis en place au Crédit Foncier en 2007 répond à cette exigence en s'assurant de la cohérence des informations de gestion alimentant l'outil de Pilotage Risque Groupe avec la comptabilité.

Ayant pour principal objectif de traiter l'intégralité du périmètre de consolidation et d'intégrer la totalité du Bilan du groupe Crédit Foncier, le chantier Cohérence Comptable vise à améliorer constamment son dispositif en fonction de la diversité des activités du groupe Crédit Foncier afin d'obtenir un écart minimal.

Amélioration de l'année 2008

Des évolutions importantes ont été menées à bien par le chantier cohérence Comptable, en collaboration avec la Direction risques Groupe de la CNCE, tout au long de l'année 2008 afin de perfectionner le dispositif initié en 2007. Ces évolutions, qui touchent à la fois les Particuliers et les Corporates concernent principalement la complétude du périmètre et l'amélioration de la qualité des données Risques :

- Intégration des filiales [Compagnie Foncière de Crédit, Locindus, SOCFIM et CFCAL (Hors Banco Primus et Succursale Belge)] ;

- Finalisation de l'intégration de la filière crédit-bail immobilier.

Ces travaux ont abouti à une amélioration significative des résultats dans le C1A et le C1C en réduisant à moins de 1 % l'écart non expliqué entre la vision risque et la vision comptable.

Évolution prévues pour 2009

Certains travaux du Chantier Cohérence Comptable, initiés en 2008, aboutiront en 2009 :

- Intégration de la filiale Banco Primus et de la Succursale Belge.
- Automatisation du processus de contrôle de cohérence comptable C1A (cf. supra).
- Affinement du niveau de granularité du rapprochement Risque – Comptabilité (niveau contrat).

1.4.3 – Dispositif sur la qualité des données au sein du groupe Crédit Foncier

Dispositif national CNCE

Le Directoire de la CNCE a décidé en décembre 2007 d'instaurer un dispositif d'Animation Nationale de la Qualité des Données (AQD), organisé autour de nouvelles instances nationales, le Comité consultatif national de la qualité des données et le Comité opérationnel de la qualité des données, venant s'articuler avec des structures déjà existantes, en particulier le Comité de suivi des contrôles internes (CSCI).

L'animation du dispositif a été confiée à une Cellule d'Animation de la Qualité des Données et une charte a été élaborée, qui précise les rôles et responsabilités des principaux acteurs du programme AQD, notamment ceux incombant à la DRG au titre de la détermination des objectifs associés au dispositif de notation bâlois.

Ces instances nationales s'appuient sur un réseau de correspondants Qualité des Données, qui organisent les actions nécessaires au sein des Caisses, et de correspondants communautaires, qui coordonnent notamment les actions des maîtrises d'ouvrage.

Les principales missions confiées à cette instance sont :

- analyser la qualité atteinte sur un périmètre de données prédéfini, fonction de l'importance de la donnée pour le Groupe,
- confirmer le diagnostic avec les établissements,
- mettre en place des plans d'actions et les suivre en capitalisant sur les bonnes pratiques observées dans le Groupe,
- accompagner les entités dans le lancement et la réalisation de ces actions,
- rendre compte du travail et du résultat des efforts communs dans des instances Groupe existantes ou à créer.

La définition du périmètre des données ainsi mises en qualité incombe aux directions métiers utilisatrices, sous réserve de la validation par le CSCI qui arbitre en fonction des priorités du Groupe. Ce comité a ainsi défini un périmètre de données, déclaratives ou calculées, à mettre en qualité de manière prioritaire en fonction de leur criticité sur les traitements des systèmes qui les utilisent.

Afin de centraliser les différentes démarches d'amélioration de la qualité des données source, le GCE a développé un Observatoire National Qualité des Données qui valide les diagnostics et pilote les actions de fiabilisation de ces données.

Transposition au Crédit Foncier

Le Crédit Foncier a mis en place un dispositif de surveillance et de maîtrise de la qualité des données qui répond aux enjeux réglementaires du GCE. Ce dispositif intègre également les besoins Métiers plus spécifiques du groupe Crédit Foncier.

L'animation et le suivi de ce dispositif ont été confiés à la Direction qualité avec pour objectif d'organiser sa transversalité au sein du Crédit Foncier. À ce titre la Direction qualité assure le suivi des actions au travers d'une équipe de correspondants Qualité des données qui sont des experts métiers ; elle fédère l'organisation et la planification des actions, la mobilisation des ressources humaines et matérielles dans un contexte où le dialogue transversal est un facteur clé de succès.

La Direction qualité a aussi la responsabilité d'étendre la démarche de mise en qualité des données aux filiales du groupe Crédit Foncier dont le système d'information n'est pas totalement intégré à celui du Crédit Foncier.

Deux instances de gouvernance du chantier ont été mises en place :

- un Comité de pilotage à fréquence mensuelle auquel participent le sponsor, le Directeur de projet, le Chef de projet, les Directions métiers, des risques et des systèmes d'informations ainsi qu'un représentant de la CNCE. Le rôle du comité est de suivre, alerter et prendre des décisions.
- la "Revue d'Analyse et de Décision" avec les représentants Métier en vue de suivre les plans d'actions.

Dans le cadre de ce chantier, l'approche qui a été privilégiée est une approche par les processus garantissant la pérennité du dispositif de surveillance et de maîtrise de la qualité des données.

Perspectives 2009

Les objectifs du chantier Qualité des Données pour le début d'année 2009 sont les suivants :

- la mise en qualité et maîtrise du lot de 40 données identifiées comme prioritaires par les métiers et la Direction des risques du Crédit Foncier, incluant les données prioritaires GCE,
- la cartographie applicative des données sur tout le périmètre du système d'informations du Crédit Foncier,

- la mise en place des éléments de maîtrise pertinents pour chaque donnée : contrôles permanents, indicateurs, etc. Cette étape du processus sera supportée par un outil d'évaluation de la qualité des données,
- l'évaluation de la qualité des données et suivi des non conformités.

La mise en place d'actions de fiabilisation préventives et correctives ainsi que la documentation et production des indicateurs sur le périmètre de l'ODS régional pour les 174 données Bâle II identifiées par la Direction des risques du Crédit Foncier.

1.5 - Faits marquants 2008

1.5.1 - Conjoncture

Eclairage 2008

L'année 2008 a été marquée par une double inflexion de conjoncture :

- Le retournement du secteur immobilier amorcé entre fin 2007 et début 2008 et qui s'est accentué tout au long de l'année 2008 et tout particulièrement au second semestre. Il a plus particulièrement concerné certains marchés européens comme l'Espagne et dans une moindre mesure la France. Cette détérioration du marché immobilier (ralentissement tant sur le résidentiel neuf et ancien que sur les bureaux) pourrait affecter la solvabilité de certaines catégories d'emprunteurs ou accélérer les tendances négatives observées dans certains secteurs professionnels.
- La crise financière elle-même s'est renforcée courant 2008 avec un effet progressif de contagion sur l'ensemble des segments du marché de crédit. Parties de certaines catégories d'actifs limitées (opérations subprime aux Etats-Unis, CDO d'ABS), les difficultés se sont ensuite étendues au secteur des réhausseurs de crédit (monolines), l'ensemble de ces entités ayant aujourd'hui perdu leur notation AAA avec perspective stable pour

ensuite s'étendre plus largement à la sphère financière et bancaire (faillite de Lehman Brothers le 15 Septembre, mise en œuvre d'un plan de sauvetage de Dexia le 29 Septembre). Sur le dernier trimestre 2008, certains établissements ont été confrontés à des problèmes de liquidité voire de solvabilité particulièrement aigus qui ont amené la majorité des états souverains européens et américain à prendre des mesures de recapitalisation et de soutien au marché interbancaire.

Les perspectives pour le premier semestre 2009

La détérioration des marchés immobiliers observée depuis le deuxième semestre 2008 devrait se poursuivre, voire s'accroître au premier semestre 2009. Le secteur de la promotion devrait continuer à être plus particulièrement affecté et les premières difficultés du secteur de l'investissement immobilier devraient apparaître. En revanche, les besoins dans le secteur public et habitat social devraient se maintenir voire s'accroître compte tenu des plans de relance des pouvoirs publics.

Les perspectives d'évolution des taux d'intérêt pour les mois à venir sont difficiles à appréhender même si la tendance baissière semble dominer au début 2009. Au delà du risque de taux qui nécessite une vigilance particulière, le suivi de la liquidité demeure une préoccupation majeure en 2009.

L'accroissement de la crise financière ne devrait pas affecter la liquidité de l'Etablissement qui dispose d'importantes réserves mobilisables (62 milliards d'euros – cf. détail en partie 9.3 Suivi du risque de liquidité). En revanche, ceci impose une vigilance particulière sur la gestion actif-passif dans l'attente du rétablissement complet de la capacité de refinancement long terme. L'impact de cette situation a d'ores et déjà été pris en compte dès le début 2009 par l'établissement sous forme de fixation d'enveloppes par métier privilégiant les secteurs de financement traditionnels du Crédit Foncier. Une approche prudente a été retenue pour l'affectation de ces enveloppes, avec révision au fur et à mesure des évolutions de la situation.

1.5.2 - Faits marquants de l'année 2008 pour le risque de crédit

La détérioration de l'environnement économique et financier en 2008 n'a pas fondamentalement remis en cause la qualité générale des encours de crédit ainsi que le profil de risque du Crédit Foncier.

Malgré le contexte, les expositions globales ont poursuivi leur croissance. Seules les activités internationales - acquisitions de créances hypothécaires étrangères et dans une moindre mesure financement du Secteur Public International (SPI), ont été quelque peu gelées ou ralenties. Ce ralentissement a également porté sur des segments d'activité immobilière exposés (Foncières, Promotion) au second semestre 2008 en raison de la forte dégradation des risques liés à ces secteurs.

Le ralentissement des volumes a toutefois été compensé par l'accroissement notable des marges.

Dans ce contexte de crise, le Crédit Foncier n'a pas modifié sensiblement son corps de règles à l'octroi, jugé solide et bien adapté. En revanche, une grande attention a été portée au respect strict des normes et à l'équilibre entre le rendement et les risques.

Le resserrement du dispositif de surveillance a concerné plus spécifiquement les secteurs sensibles ou plus particulièrement exposés à la détérioration de la conjoncture (promoteurs, investisseurs financiers, LBO, bureaux en blanc), secteurs qui ne représentent toutefois qu'une part très minoritaire des expositions du Crédit Foncier.

Particuliers

La qualité globale du portefeuille de prêts aux particuliers a été maintenue. Les taux d'impayés à un mois et trois mois sur le stock sont en légère progression sur le dernier semestre mais restent inférieurs aux données à fin 2007. De même, le taux des douteux est pratiquement stable, hors impact du changement de règle de passage comptable en douteux sur ce secteur (comptabilisation en douteux après 180 jours d'impayés au lieu de 90 jours), consécutif à la mise aux normes Bâle II.

Quatre secteurs ont été ciblés dans le cadre de la surveillance des risques :

- **les prêts relais** qui font l'objet d'un plan d'action ad-hoc; le dispositif d'engagement a été resserré pour prendre en compte le retournement des valeurs immobilières. Le Crédit Foncier s'est engagé à prolonger pour une période de six mois à un taux préférentiel (taux légal en vigueur) les crédits relais arrivant à échéance dans les trois mois. Par prudence, les relais douteux (c'est-à-dire échus depuis plus de 180 jours) ont été systématiquement provisionnés en totalité en l'attente de la formalisation de la sûreté réelle. Cette mesure conduit à un provisionnement de 20,3 millions d'euros sur l'année 2008.
- **les prêts locatifs** : un plan d'actions a été défini pour gérer les opérations locatives situées en secteur de sur-offre pour lequel une cartographie précise a été dessinée. Un suivi des opérateurs a été mis en place.
- **les prêts à taux révisables (PTR)** : une analyse fine de la situation des clients exposés a été réalisée ; une action préventive vis-à-vis des clients exposés à taux révisables a été opérée avec la mise en place de caps ou la restructuration de crédits en prêts à taux fixes à échéances progressives) ; des formules personnalisées ont été proposées à la clientèle la plus sensible ; une nouvelle offre commerciale sécurisée a été mise en place.
- **la restructuration de prêts** (logés dans la filiale dédiée CFCAL). Dans cette activité, le taux de douteux est en augmentation, mais cela traduit plutôt un retour à la norme (compte tenu de la nature de l'activité) après une période très favorable. À signaler par ailleurs, la prise de contrôle fin 2008 de Banco Primus (encours de 285 millions d'euros) spécialisée dans la restructuration de crédits au Portugal et en Espagne et le crédit automobile au Portugal et en Hongrie.

Mesure exceptionnelle : le Crédit Foncier a décidé de geler pour une durée de six mois les échéances de remboursement de crédits immobiliers de ses clients sinistrés par la tempête de fin janvier 2009.

L'activité de créances hypothécaires internationale (RMBS "pur" sans recours annexe sur l'entité Secteur Public) a été pratiquement gelée en 2008 et l'encours se situe aux environs de 16 milliards d'euros. Par ailleurs il est rappelé que le Crédit Foncier continue à ne détenir **aucune exposition (directe ou indirecte) sur le marché hypothécaire américain**. Le portefeuille a particulièrement bien résisté à la conjoncture du deuxième semestre 2008 (crise financière, immobilière et bancaire) et commence à s'amortir.

Corporate Opérateurs Publics

L'activité de financement des collectivités locales n'a pas fait l'objet d'un développement très net tant en raison de la période électorale du début d'année que du fait de la crise financière au deuxième semestre. En revanche le secteur de l'habitat social s'est fortement développé.

Les encours du secteur public territorial à taux structuré sont mis sous surveillance au Crédit Foncier comme au niveau du GCE ; aucune alerte ni réclamation particulière n'ont été enregistrées.

Corporate Opérateurs Privés

Pour la clientèle des Corporate Opérateurs Privés, le dispositif d'octroi a été resserré pour tenir compte d'une conjoncture dégradée. (Cf. supra : mesures prises dans la partie 4 - Gestion des dépassements et procédure d'alerte).

Le retournement de l'immobilier a été largement anticipé dans le secteur. Les expositions sont sous contrôle dans les domaines les plus sensibles comme la promotion immobilière. Les investisseurs Long Terme résistent car le risque locatif est encore peu touché. L'exposition en risque LBO et bureaux en blanc ne représente que des encours limités au Crédit Foncier et concerne pour partie des activités sécurisées hors secteur immobilier. Le Crédit-Bail Immobilier (CBI) bénéficie d'une garantie intrinsèque.

L'exposition du Crédit Foncier aux titres "Corporate" adossés à des créances hypothécaires commerciales (CMBS, moins de 1 % de l'ensemble du portefeuille de titrisations) est très limitée et porte sur des actifs immobiliers situés en Europe et très majoritairement en France. Deux titres (99 millions d'euros) rattachés au même sous-jacent (immeubles de bureaux), notés publiquement en catégorie spéculative et situés en France sont formellement inscrits en Watch List depuis la mi-2008, soit à l'ouverture d'une procédure de sauvegarde touchant la société emprunteuse dans cette opération. Ces deux actifs (99 millions d'euros) constituent les deux seules positions de titrisation classées comme "à risques" par le Crédit Foncier. Pour autant, la situation intrinsèque de l'immeuble de bureaux concerné reste solide et sa valorisation au 4^e trimestre encore en ligne avec la valeur comptable d'acquisition.

Autre fait marquant : début du fonctionnement en environnement Bâle II

En 2008, le Crédit Foncier a poursuivi sa préparation du processus officiel d'homologation Bâle II des classes d'actifs de la Banque de Détail (Particuliers) et des positions de Titrisations de la banque qui sont liées par le sous-jacent (créances hypothécaires aux Particuliers) pour la quasi-totalité à celle des actifs de la Banque de Détail (Particuliers - BDD). Ces segments représentent la moitié des encours globaux du Crédit Foncier et génèrent l'essentiel des économies de fonds propres attendues dans ce passage aux normes IRB Bâle II.

Un jalon important dans le déploiement de ce programme a été franchi à mi 2008 avec la mise en place d'un nouveau moteur de segmentation et de notation des encours adapté aux spécificités du Crédit Foncier.

Les travaux du second semestre 2008 ont permis notamment de :

- fiabiliser le dispositif d'appréciation du risque qui a été mis en conformité bâloise à la fin du premier semestre 2008, (basé sur un score d'octroi et une note d'encours Bâle II),
- mettre en place les éléments de pilotage dont notamment l'espace d'historisation (backtesting) qui permettra de contrôler la performance du dispositif d'évaluation des risques ainsi que le datamart risques qui améliorera le processus du reporting,
- décliner la réforme Bâloise au niveau des processus Métier, notamment sur l'activité des Particuliers : mise à jour des procédures et formations,
- rédiger le dossier d'homologation présentant le dispositif du Crédit Foncier et de compléter en parallèle les procédures internes de la DRI sur la base d'une cartographie actualisée des processus,
- poursuivre les travaux sur la fiabilisation des données.

Le calendrier d'homologation a été discuté avec la Commission Bancaire avec une perspective de visite avant la fin 2009 ; il doit encore être officiellement confirmé à l'issue du passage de l'Audit Groupe, programmé au 2^e trimestre 2009.

Le Crédit Foncier poursuit en parallèle les travaux relatifs à la mise en place de la réforme bâloise pour les classes d'actifs Grandes Contreparties (BDR).

Le projet Bâle II constitue ainsi une opportunité pour fédérer les projets d'urbanisation du système d'information et mettre à plat toutes les procédures, le système d'information (chantier convergence et de formaliser les procédures).

L'année 2008 a été également marquée sur le plan général du Risque par une adaptation des procédures à l'environnement Bâle II :

- recherche d'optimisation du couple risque/rendement (suivi de la recevabilité des opérations sur base ROE),

- suivi des notations,
- anticipation mesure besoins en fonds propres sur base méthodes avancées Bâle II,
- mise en qualité progressive des systèmes et qualité de données.

Les risques immobiliers

Le groupe Crédit Foncier a participé en 2008 à une étude du GCE, portant sur le risque immobilier et reposant sur une structure d'analyse transversale des différents silos de risque (marché, crédit, opérationnel, business). L'objet est d'identifier au sein de chacun de ces silos les facteurs de sensibilité à une dégradation du cycle immobilier et de mesurer la nature et l'amplitude de leurs impacts potentiels sur le bilan ou le résultat du Groupe.

Pour cette étude, trois objectifs principaux ont été retenus :

- disposer d'un tableau de bord interne permettant de mesurer le risque immobilier et son impact sur la solvabilité et la rentabilité du Groupe (exigences en fonds propres économiques et réglementaires, résultats),
- intégrer la dimension du risque immobilier au pilotage et à la planification des fonds propres à travers l'élaboration de scénarios de stress,
- bâtir une communication financière externe spécifique à l'attention des régulateurs, des agences de notation et des investisseurs, et répondre aux demandes éventuelles du marché dans le contexte des acquisitions récentes réalisées et de la conjoncture actuelle.

Cette étude a déjà permis d'établir une première cartographie des risques immobiliers du GCE et d'évaluer plus précisément l'importance relative des expositions aux risques immobiliers (dégradation de la conjoncture immobilière, baisse des prix) dans les actifs globaux du groupe Crédit Foncier. Ces risques apparaissent très diversifiés tant en termes de contreparties que de nature de financement.

2 - CHAMP D'APPLICATION

2.1 - Périmètre de consolidation comptable et périmètre de consolidation prudentiel (bâlois)

Le champ d'application du périmètre prudentiel tel qu'il est défini dans l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres est identique à celui du périmètre de consolidation comptable (cf. la note 11.2 des comptes consolidés du Crédit Foncier).

La société d'assurances Foncia Assurance est consolidée par mise en équivalence, méthode également appliquée pour le traitement prudentiel.

Les principales variations du périmètre de consolidation sont analysées dans le cadre de la note 11.1 de l'annexe des comptes consolidés du Crédit Foncier.

L'extension du périmètre de consolidation prudentielle et comptable est liée à l'intégration au bilan du Crédit Foncier des entités Banco Primus et SIRP. Banco Primus est une banque portugaise intervenant sur le marché de prêts (de restructuration et prêts automobiles) aux particuliers. SIRP est le fruit d'un montage financier (conduit) entre le Crédit Foncier et AIG en 1992, qui avait permis l'émission de 457 Millions d'euros de TSDI (cf. partie 7.4 Véhicules ad-hoc).

2.2 - Champ d'application au sein du Crédit Foncier

Les établissements de crédit dont la surveillance individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions des articles 4.1 et 4.2 du règlement CRBF n° 2000-03 sont identifiés dans le périmètre de consolidation statutaire (cf. la note 11.2 de l'annexe aux comptes consolidés du Crédit Foncier).

3 - ADÉQUATION DU CAPITAL INTERNE ET EXIGENCE DE FONDS PROPRES

3.1 - Gestion du capital

La gestion des fonds propres du groupe Crédit Foncier est assurée par la Direction générale afin d'une part de respecter les ratios réglementaires et d'autre part d'optimiser l'allocation et la rentabilité pour les activités du groupe.

Gestion des exigences en fonds propres

La gestion des exigences en fonds propres réglementaires est réalisée à partir des travaux menés conjointement par la Direction financière, la Direction des risques et la Direction du contrôle de gestion. Ce suivi concerne en particulier :

- le ratio de solvabilité et reporting Corep trimestriel à partir des données issues de la comptabilité sociale de chaque entité comprise dans le périmètre de consolidation du groupe Crédit Foncier ;
- les simulations/projections de besoins en fonds propres par métiers selon les différentes méthodes de calcul qui vont être déclinées au Crédit Foncier d'ici fin 2010 ;
- l'intégration des projections des exigences en fonds propres par métiers au sein des prévisions de résultats du plan stratégique et dans la définition de la politique des risques ;
- l'approche tarifaire intégrant une mesure de rentabilité ajustée du risque notamment sur les métiers Corporate.

Afin de poursuivre un pilotage efficace des fonds propres en 2009, un comité "fonds propres" a été institué, avec comme principaux objectifs :

- mettre en œuvre la stratégie d'allocation et de rentabilité des fonds propres définie par la Direction générale en tenant compte des contraintes réglementaires et des agences ;
- mesurer les impacts en termes de politique des risques : limites, encadrement de la production nouvelle par note, etc...,
- mener une revue et projeter (capital planning) les fonds propres, les exigences et le ratio dans les exercices de planification (réglementaire, interne, agences),
- définir et mettre en œuvre des actions d'optimisation et de consommation des fonds propres et de coût de levée du capital,
- définir et mettre en place des indicateurs de mesure de rentabilité sous l'angle économique et les intégrer à la tarification,
- participer à l'exercice d'évaluation de l'adéquation du Capital (Icaap),
- faire le lien avec la fonction capital management GCE : méthodologies de mesure (corrélations).

Il est prévu d'ajuster le pilotage à l'évolution générale des conditions de refinancement qui se produiront en 2009.

3.2 - Composition des fonds propres prudentiels

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au Règlement 90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990 modifié. Les fonds propres prudentiels sont composés de deux grandes catégories.

Fonds propres de base (Tier 1)

Les fonds propres de base sont calculés à partir des capitaux propres comptables résultant de la consolidation du groupe Crédit Foncier. Ils sont, toutefois, retraités des "filtres prudentiels" qui consistent à ajuster les plus ou moins values latentes sur instruments de capitaux propres, sur prêts et créances disponibles à la vente et à déduire les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels.

Fonds propres complémentaires (Tier 2)

Les fonds propres complémentaires sont composés de dettes subordonnées remboursables répondant aux conditions de l'article 4 d du Règlement précité. Ils sont retraités des plus ou moins values latentes sur instruments de capitaux propres des actifs disponibles à la vente.

Déductions

Les déductions proviennent principalement des participations supérieures à 10 % dans le capital d'établissements de crédit ou d'établissement financiers, des participations dans les compagnies d'assurance mises en équivalence et des positions de titrisation pondérées à 12,50 %. Ces éléments sont déduits pour moitié des fonds propres de base et pour moitié des fonds propres complémentaires.

Le tableau ci-après résume la composition des fonds propres prudentiels du groupe Crédit Foncier au 31 décembre 2008.

(en millions d'euros)

Tableau des fonds propres prudentiels		31/12/2008
Fonds propres de base		
Capital		1 082
Réserves et report à nouveau		1 265
Intérêts minoritaires		240
Résultat		220
Émissions de Tier One hybride		280
Déductions des fonds propres de base		(72)
<i>dont écarts d'acquisitions</i>		(30)
<i>dont autres immobilisations incorporelles</i>		(41)
Autres éléments des fonds propres de base		(103)
Fonds propres de base avant déductions	(A)	2 912
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres complémentaires de premier niveau		3
Fonds propres complémentaires de second niveau		513
Déductions des fonds propres complémentaires		0
Fonds propres complémentaires avant déductions	(B)	516
Déductions des fonds propres		
Participations et créances subordonnées dans les établissements de crédit ou financiers		(2)
Autres déductions		(111)
Déductions des fonds propres	(C)	(113)
dont		
<i>déductions des fonds propres de base</i>		(56)
<i>déductions des fonds propres complémentaires</i>		(56)
Total DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS	(A)+(B)+(C)	3 316
dont Fonds propres de base		2 856
dont Fonds propres complémentaires		460

Source Corep 31/12/2008

Au 31 décembre 2007, les fonds propres prudentiels calculés conformément au nouveau dispositif Bâle II s'élèvent à 3 339 millions d'euros dont 2 725 millions d'euros de fonds propres de base.

La baisse des fonds propres prudentiels (-23 millions d'euros) est consécutive à la consolidation de SIRP au deuxième semestre 2008.

6 La Gestion des risques en 2008

3.3 Exigence de fonds propres

Les entités du groupe Crédit Foncier calculent leurs expositions pondérées conformément à l'approche standard pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

Le groupe Crédit Foncier calcule les exigences en fonds propres réglementaires, aussi bien pour le risque de cré-

dit que le risque opérationnel, selon la méthode standard Bâle II. Le groupe Crédit Foncier n'est pas soumis au risque de marché.

Les exigences en fonds propres réglementaires issues du Corep 31/12/2008 se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)

Exigences de fonds propres réglementaires (Corep)	31/12/2008
Risque de crédit	
Administrations centrales et banques centrales	7
Etablissements	404
Entreprises	895
Clientèle de détail	1 055
Actions	28
Position de titrisation	391
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	60
Total des exigences au titre du risque de crédit	(A) 2 840
Total des exigences au titre du risque de marché	(B) 0
Total des exigences au titre du risque opérationnel	(C) 131
EXIGENCES DE FONDS PROPRES	(A)+(B)+(C) 2 971

Source Corep 31/12/2008

Au 31 décembre 2007, les exigences de fonds propres calculées conformément au référentiel Bâle II s'élevaient à 2 899 millions d'euros.

Le groupe Crédit Foncier est engagé dans un processus d'homologation, à l'utilisation de la méthode Bâle II de notation interne en décembre 2009, pour ses portefeuilles de prêts aux particuliers et des titrisations.

Le tableau ci-dessous présente les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit avec la répartition des

valeurs exposées au risque, selon les pondérations réglementaires Bâle II dans l'approche standard appliquée au groupe :

(en millions d'euros)	Administrations centrales et banques centrales	Établissements	Entreprises	Clientèle de détail	Actions	Titrisations	Totaux	Actifs pondérés	Exigences risque de crédit
Exposition brute (Bilan + Hors-Bilan)	10 391	39 090	19 882	48 404	232	23 386	141 384		
Valeur exposée au risque*	9 878	37 046	16 909	46 578	232	23 386	134 030		
Pondération après prise en compte de la technique de réduction du risque de crédit									
0 %	9 443	10 933	571	10 234	-	-	31 181	-	-
10 %	-	1 919	-	-	-	-	1 919	192	15
20 %	433	24 167	5 055	4 730	-	22 806	57 191	11 438	915
35 %	-	-	-	23 935	-	-	23 935	8 377	670
50 %	-	18	3 234	420	-	444	4 116	2 058	165
75 %	-	-	-	2 925	-	-	2 925	2 194	175
100 %	-	1	7 028	130	0	23	7 182	7 182	575
150 %	2	9	1 021	585	232	-	1 849	2 774	222
200 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
350 %	-	-	-	-	-	24	24	84	7
Autres pondérations (prêts aidés)	-	-	-	3 620	-	-	3 620	446	36
Déduit des fonds propres	-	-	-	-	-	88	88	-	-
Totaux valeurs exposées au risque	9 878	37 046	16 909	46 578	232	23 385	134 030	34 745	2 780
Totaux valeurs exposées pondérées	90	5 048	11 188	13 180	348	4 891	34 745		
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit									60
Total exigences Risque de crédit									2 840

Source Corep 31/12/2008

* La valeur exposée au risque correspond au bilan et au hors-bilan auquel est appliqué un facteur de conversion en équivalent crédit

Près de 90 % des valeurs exposées au risque sont pondérées à 50 % ou moins ce qui reflète la bonne qualité des actifs du Crédit Foncier, ce niveau de pondération corres-

pondant aux meilleurs échelons de crédit définis par la Commission Bancaire.

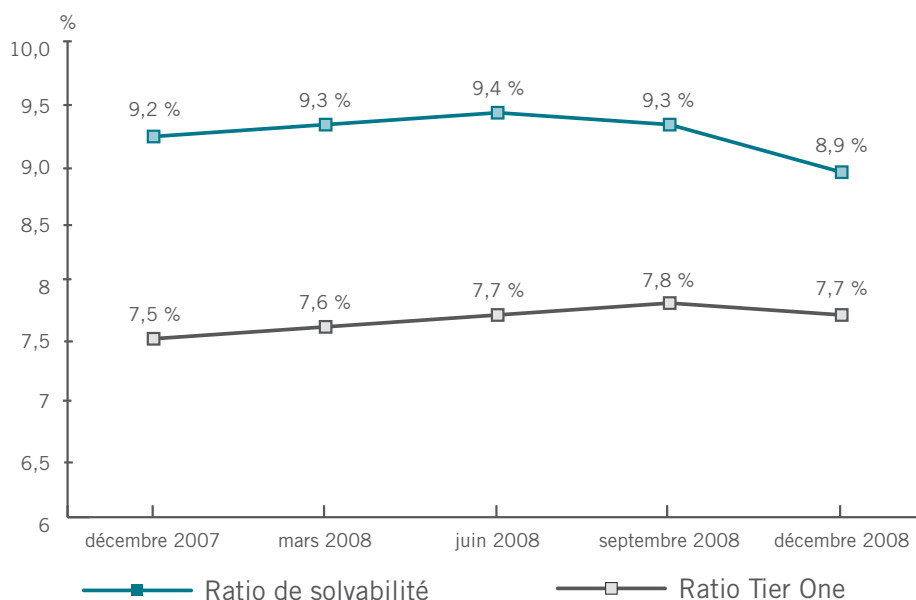
6 La Gestion des risques en 2008

3.4 Gestion des ratios réglementaires

Au 31 décembre 2008, le ratio de solvabilité s'élève à 8,9 %, contre un ratio de 9,2 % au 31 décembre 2007.

Le ratio Tier One s'obtient en multipliant par 8 % le rapport entre les fonds propres Tier One et les exigences de fonds propres.

Au 31 décembre 2008, le ratio Tier One du groupe Crédit Foncier s'élève à 7,7 % contre 7,5 % au 31 décembre 2007.



Source corep 31/12/2008

La dégradation du ratio de solvabilité entre décembre 2007 et décembre 2008 est due principalement à la baisse des fonds propres consécutive à la consolidation de

SIRP, ce qui entraîne la neutralisation des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) pour un montant 136 millions d'euros.

4 - LA GESTION DES RISQUES DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

4.1 - État des lieux des procédures et des méthodes

4.1.1 Dispositif de maîtrise des risques

Chaque entité du GCE est responsable de l'élaboration de sa propre politique risques qui doit être en cohérence avec sa politique de développement. La politique risques est diffusée par la Direction des risques aux directions de marché. Elle est déclinée dans les procédures de l'établissement.

Les Métiers responsables de leurs risques

Au sein du groupe Crédit Foncier et en vertu des normes GCE, les Métiers sont responsables des risques qu'ils génèrent à travers les opérations qu'ils réalisent, tant au moment de leur mise en place que pendant toute la durée de vie de l'opération. Ils sont donc en charge de la maîtrise, du suivi et du contrôle des risques de premier niveau au travers du dispositif de contrôle permanent et doivent donc disposer de capacités d'analyse et de suivi.

4.1.2 Dispositif d'appréciation de la solvabilité à l'engagement

Particuliers

Pour les Particuliers, le dispositif d'appréciation de la solvabilité de l'emprunteur s'appuie sur un système de notation systématique et qui a été revu et complété courant 2007 en lien avec Bâle II et qui comprend :

- des règles de solvabilité très détaillées, un corps de règles complet et adapté au profil des demandeurs et des risques visés,
- un score d'octroi basé à la fois sur système expert et sur un module statistique prédictif,
- un schéma délégataire de décision qui exige une contre analyse pour des dossiers de montant plus important.

Corporate Opérateurs Privés et Publics

L'appréciation de la solvabilité de l'emprunteur est fondée d'une part sur une analyse de la contrepartie réalisée par le Métier et d'autre part, sur un système de notation.

Pour les Corporate Opérateurs Publics (Collectivités, Institutionnels locaux...), le schéma délégataire d'octroi prévoit quelques délégations individuelles à divers niveaux dans des conditions bien déterminées de natures de contreparties (grands comptes et autres comptes) et/ou de types d'interventions, de montant du nouvel engagement, d'exposition existante et de notation. Les dossiers n'entrant pas dans ces niveaux de délégation sont soumis à des comités :

- pour les dossiers les plus significatifs en montants : le Comité National des Engagements (CNE),
- pour les autres dossiers, la décision est prise au sein d'un Comité spécifique Métier mis en place depuis la fin du second semestre 2008.

Pour les Corporate Opérateurs Privés, le schéma délégataire d'octroi ne comprend pas de délégations individuelles. Tous les dossiers de crédit sont soumis à l'approbation des différents niveaux de comités selon les montants à engager :

- le Comité national des engagements (CNE), présidé par un mandataire social pour les engagements plus significatifs en montant ou notés moins favorablement,
- les Comités métiers (Direction entreprises et investisseurs, crédit-bail immobilier, Socfim) pour les autres ; la Direction des risques siège à ces Comités métiers et dispose d'une voix consultative et d'un droit d'appel.

Dispositif décisionnel pour les Opérations Internationales

Le dispositif d'engagement répond au schéma défini par le Groupe Caisse d'Épargne. La prise de décision doit répondre à plusieurs grands principes :

- l'opération doit s'inscrire dans des limites par pays dont les enveloppes sont définies par le GCE,
- la nécessité d'une autorisation préalable (existence d'une limite disponible ou accord spécifique en Comité) pour toute opération générant un risque de contrepartie,
- les opérations relevant de la production corporate internationale et les autres opérations relevant d'investissement, traitées dans le cadre d'une détention à maturité, font l'objet d'une double analyse (Métier et Direction des risques). Le niveau décisionnel est défini en fonction de la nature de l'opération, des montants et des notations. Au-delà de certains montants, la CNCE donne son avis sur la réalisation de l'opération. L'équilibre risque/rendement fait partie des critères de sélection à l'engagement,
- un accord préalable du Comité nouveaux produits pour toute opération dont les caractéristiques sont nouvelles.

L'encours des Particuliers est noté mensuellement et de manière automatique. L'encours Corporate est noté manuellement sur une base annuelle avec toutefois une fréquence semestrielle pour les activités promotion, lotissements et marchand de Biens.

Les notes en anomalies doivent faire l'objet d'un commentaire en explicitant les raisons.

4.1.3 Attributions des limites de crédit

Présentation de la méthode retenue pour la répartition du capital interne et la fixation des limites au risque de contrepartie

Il existe au sein du GCE trois principaux types de limites sur les risques de crédit : par pays, par secteur économique (pour les grandes contreparties, les PME et les professionnels) et par client/contrepartie.

Les limites pays sont revues annuellement et validées par le Comité risques Groupe, sur la base des notations internes, analyses et propositions de la DRG, après prise en compte des besoins exprimés par les entités du GCE.

Des limites par secteur économique sont fixées pour l'ensemble des grandes contreparties (et tiers rattachés) corporate. Le processus de fixation de limites se fonde sur des critères macro-économiques et le profil de risque de chaque secteur, auxquels sont confrontées les limites individuelles agrégées et les engagements. Ces limites sont également revues a minima annuellement, voire plus fréquemment en cas de dégradation de la qualité de crédit sectorielle. Ces limites sont validées par le Comité risques groupe.

À ce jour, ces limites sont suivies a posteriori au niveau GCE par la DRG, chaque entité gardant son système de limites sectorielles avec ses règles propres et ses spécificités territoriales, selon cette même nomenclature.

La revue des limites sectorielles au niveau de chaque entité doit être conduite plusieurs fois chaque année. Une alerte est remontée systématiquement par la DRG au Comité risques groupe dès lors que les expositions consolidées du GCE sur un secteur atteignent 80 % de la limite fixée à ce secteur. Le Comité risques groupe peut alors décider d'envoyer une alerte aux entités concernées.

Le secteur immobilier a fait l'objet d'études propres compte tenu de ses spécificités, qui ont été présentées en Comité risques groupe.

Les limites individuelles sur les grandes contreparties sont proposées en fonction de l'analyse de la contrepartie, de la notation interne, des engagements et des besoins spécifiques des entités du GCE. Ces limites sont validées par le Comité de crédit grandes contreparties ou par le Comité risques Groupe si le plafond de délégation du Comité de crédit grandes contreparties est dépassé. Les limites Natixis par contrepartie sont soumises à la validation du Comité risques confédéral mensuel pour les grands risques.

Des limites sur grands comptes CIL sont également validées par le Comité de crédit grandes contreparties. Les propositions au Comité sont faites par la DRG sur la base des notations internes résultant de l'algorithme E-local et des besoins exprimés des entités.

Les limites sur les PME ou groupes de PME sont également fixées par le Comité de crédit groupe de la banque de développement régional, lorsqu'elles dépassent les délégations des filiales ou les seuils de remontée des dossiers attribués aux CEP en fonction du niveau de leurs fonds propres.

En outre, les entités doivent respecter, à leur niveau, des limites concernant leurs opérations financières, déterminant des règles de dispersion des risques dans les portefeuilles.

Des limites fixées au niveau du groupe Crédit Foncier ou du GCE

Les méthodologies de calcul des expositions et d'expression des limites sont définies et validées par la Direction des risques Groupe (DRG). Les montants de limites sont fixés par le groupe Crédit Foncier pour chaque activité, dans le cadre du dispositif global de limites du GCE.

Le système de limites comprend les mêmes niveaux que ceux du GCE : limites pays, limites sectorielles et limites individuelles.

Les Limites Pays

Le GCE fixe des limites géographiques "risque pays", ce dernier se définissant comme la combinaison d'un risque souverain (incapacité d'un pays à honorer ses engagements), d'un risque politique (risque de non transfert des avoirs) et d'un risque économique (accroissement du risque de crédit).

Les éléments à prendre en compte pour tout engagement concernent la nationalité du débiteur ou du garant, la zone géographique d'opération et le pays de l'entité qui porte l'engagement dans ses livres.

Dans le cadre de ses activités à l'international (Secteur Public, acquisitions de créances hypothécaires, Banques), des limites par pays sont attribuées au groupe Crédit Foncier en accord avec la politique groupe CNCE. Elles sont autorisées par la CNCE sur proposition de la Direction risques Groupe (DRG).

Les limites sectorielles

Le Crédit Foncier a pour objectif de se doter d'un dispositif de limites sectorielles internes spécifiques de façon à tenir compte de sa politique de développement commercial spécifique et de son positionnement marqué sur le secteur de l'immobilier.

En 2008 une méthodologie de fixation des limites sectorielles du groupe Crédit Foncier sur le marché des Corporate Opérateurs Privés a été élaborée avec le double objectif de mettre en place :

- des limites sectorielles entreprises et professionnels (hors contreparties du secteur de l'immobilier, marchands de biens, promoteurs et foncières) notamment sur le périmètre des filiales de CBI mais couvrant également des marchands de biens ; ces limites sont définies à partir d'un regroupement raisonné de codes NACE et s'intègrent dans les limites sectorielles du GCE ;
- un dispositif spécifique de limites sectorielles sur les contreparties du secteur de l'immobilier et des financements spécialisés immobiliers, basé sur deux axes : type d'activité (promotion, lotissement, marchands de biens et foncières) et objet financé.

Ce double dispositif sera progressivement mis en œuvre en 2009 et suivi au niveau du Comité des risques.

Les limites individuelles

Dans le cadre plus large des limites réglementaires liées au contrôle des grands risques, des limites individuelles sont définies au niveau des contreparties ou groupes de contreparties financés le groupe Crédit Foncier ainsi que sur les établissements bancaires. Les Particuliers ne sont pas concernés.

S'agissant du Secteur Public Territorial (France) et du Logement Social, le Crédit Foncier intervenant essentiellement en participation en financement, des limites individuelles spécifiques en plus des limites Groupes au Crédit Foncier ne sont pas apparues nécessairement pertinentes. Sur le Secteur Public International dont

Le Crédit Foncier assure le développement pour le compte du Groupe, des limites individuelles ont été définies.

Validées par le Comité des risques et présentées au Comité d'audit, ces limites individuelles - instruites et proposées par la Direction des risques - font également l'objet d'une actualisation, d'un contrôle et d'un suivi ainsi que de divers reportings à l'initiative de la Direction des risques, ou pour les établissements bancaires par le Coméfi qui se réunit tous les mois.

Au cours de l'année 2008, une attention particulière a été portée au secteur de la Promotion et des Foncières ainsi qu'aux Banques et les limites ont été réajustées à la baisse.

4.1.4 - Gestion des dépassements et procédure d'alerte

Principes généraux GCE

Le suivi des limites est présenté dans le cadre du Comité risques groupe. Les éventuels dépassements peuvent donner lieu à des investigations auprès des entités concernées ou, le cas échéant, à des mises à jour dans les systèmes d'informations risques.

Par ailleurs, lors de la revue annuelle des contreparties ou lors de l'étude de transactions spécifiques, le Département Analyse Risque de Crédit Grandes Contreparties examine les éventuels dépassements et propose des révisions de limites, validées en Comité de crédit grandes contreparties ou Comité risques Groupe.

De même, le département Analyse Crédit Banque de Développement Régional procède à l'analyse des dépassements éventuels lors des revues annuelles ou de l'analyse de demandes de financement spécifiques.

La dégradation de la situation d'une contrepartie peut conduire à l'inscription en Watch List voire en Douteux & Provisions. Des Comités spécifiques "Watch List" et Douteux & Provisions se réunissent trimestriellement pour prendre des décisions sur la notation interne, les limites et les éventuelles provisions.

Principes généraux Crédit Foncier

La Direction des risques du Crédit Foncier a également renforcé son dispositif de suivi, de contrôle du respect des règles fixées en interne et par la réglementation. Ce renforcement s'est traduit par la mise en place d'un programme précis de contrôles adaptés à chaque segment d'activité.

Le respect des limites Crédit Foncier et CNCE est vérifié lors de la contre-analyse systématique préalable à l'examen des dossiers par les comités d'engagement.

Lorsque les engagements consolidés sur un groupe de contreparties se rapprochent de la limite, une vérification et l'actualisation des engagements sont demandées par la DRI au pôle Métier.

Enfin, pour les groupes de contreparties dont les encours sont supérieurs à 20 millions d'euros, un état des engagements est publié par la DRI permettant d'apprécier la consommation des limites.

Corporate Opérateurs Privés

Le suivi et le contrôle des limites individuelles fixées pour les entreprises et investisseurs sont réalisés dans le cadre de l'analyse et de la contre-analyse lors de l'octroi d'un nouvel engagement, mais aussi lors de la révision au moins annuelle, des informations comptables.

La Direction des risques assure un rôle d'information sur le niveau d'utilisation des limites, les éventuels dépassements constatés et les actions menées en conséquence, auprès :

- du Comité national des engagements pour tout dépassement, une alerte pouvant être donnée lorsque le taux d'utilisation paraît très élevé,
- des Comités des risques et d'audit et de la Direction des risques groupe trimestriellement dans les mêmes conditions.

Corporate Opérateurs Internationaux et Refinancement

Les limites relatives aux contreparties des opérations financières font l'objet d'un suivi et du contrôle de leur respect aux niveaux des unités opérationnelles, du middle office de la Direction des opérations de marché et de la Direction des risques.

Ces limites sont principalement mises en œuvre pour les grandes contreparties bancaires du Crédit Foncier et sont régulièrement revues en Comité. En 2008, la crise financière a conduit la Direction des risques à mettre en œuvre des mesures de suppression, de réduction ou de gel de limites sur certaines contreparties bancaires et de sécurisation de ses expositions (signature d'accords de collatéralisation, redéfinition des seuils d'appels de marge, limitation des contreparties éligibles aux activités de placement de trésorerie). Les opérations d'achat de créances ou SPI font l'objet d'accords spécifiques en comité.

Le suivi et le contrôle sont assurés quotidiennement par observation à J+1 du respect des limites autorisées, les limites et utilisations associées étant mises à jour en temps réel par le front-office.

Un reporting hebdomadaire, mensuel et trimestriel, est effectué à destination de la Direction des opérations de marché, des Comités des risques et de la Direction générale.

Tout dépassement fait l'objet d'une information en temps réel à la Direction générale ; la Direction des risques et la Direction des opérations de marché analysent les causes du dépassement et étudient les actions correctrices à mener.

4.1.5 Notations

Évaluation externe de crédit

Pour conduire les calculs réglementaires au 31/12/2008, le Crédit Foncier s'est appuyé sur les évaluations de crédit établies par trois agences de notations (Moody's, Standard & Poor's et Fitch) parmi les sept organismes reconnus par la Commission Bancaire.

Concernant les titres à revenus fixes (obligations), les notes externes relatives à l'émission priment par rapport aux notations externes de l'émetteur. Ces évaluations de crédit de l'émission sont prises alors en compte pour déterminer la pondération de la position sur le titre obligataire, en priorisant la note Court Terme par rapport à la note Long Terme. En cas d'absence de notes externes relatives à l'émission, la note externe Long Terme de l'émetteur est alors prise en compte pour les titres Senior uniquement, sauf dans le cas précis des expositions sur établissements (établissements de crédit et Secteur Public Territorial) pour lesquels la pondération est déduite de l'échelon de qualité de crédit de l'état dans lequel ils sont établis.

Dans le cas très spécifique où il n'existe pas d'évaluation externe de crédit directement applicable à une exposition, mais qu'il existe une évaluation de crédit générale pour l'émetteur ou une évaluation de crédit pour un programme spécifique d'émission dont l'exposition ne relève pas, les modalités de détermination de la pondération sont appliquées au sein du Groupe Caisse d'Épargne conformément à l'article 37-2 de la réglementation française (Arrêté relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement).

Notations internes

MÉTHODOLOGIE

Chaque client doit être noté selon une méthodologie de notation interne adaptée à la classe d'actifs à laquelle il appartient et unique pour l'ensemble du GCE – même si le client est partagé par plusieurs entités du Groupe :

- méthodologies sur base de "scoring" pour les clients "retail" et Secteur Public Territorial ;
- méthodologies sur base "mixte" statistique et qualitatif pour les clients PME et PMI, ou expert pour certains secteurs spécifiques. Les notations des PME et groupes de PME doivent être revues chaque année au niveau des entités et au niveau de la DRG pour les dossiers qui sont de la compétence du Comité de crédit groupe de la banque de développement régional (BDR).

- méthodologies à dire d'expert pour les clients grandes contreparties. Chaque notation interne concernant ces dernières est revue au minimum annuellement, voire plus fréquemment en cas de risques dégradés. Des alertes et points d'actualité sont effectués en cas de survenance d'un événement significatif.

Dans le cas des dossiers suivis en Comités Watch List et Douteux & Provisions, la revue est mise à jour de façon trimestrielle et la notation interne confirmée ou révisée.

Le dispositif de notation du segment des particuliers, spécifique au Crédit Foncier (prêts immobiliers sans compte de dépôt) ainsi que le dispositif SPI sont décrits ci-dessous. Les autres segments relèvent des systèmes de notation du GCE.

PARTICULIERS

Notation à l'octroi pour les particuliers

Dispositif de la notation à l'octroi

Le système de notation à l'octroi mis en place combine un score statistique et un système expert formalisant les règles d'engagement selon un manuel complet qui vient décliner la politique des risques. Ces règles sont définies en commun entre la Direction des engagements du pôle particuliers et la Direction des risques. Elles évoluent régulièrement en fonction de l'évolution de la politique des risques et selon les nouveaux produits mis en marché.

De ces deux composantes sont déduits une note combinée et le niveau de délégation adéquat en fonction des risques estimés par le moteur.

La note d'octroi ne peut en aucun cas se substituer à l'expertise finale d'une personne de métier. Il détermine le bon niveau de décision mais n'empêche en rien l'acceptation d'un dossier.

La partie Expert du moteur d'octroi

La politique de risque est déclinée pour l'octroi au travers du "guide de recevabilité" et dans les "fiches de recevabilité". À partir de ces informations est ensuite paramétrée la partie Expert du système de notation.

Le guide de recevabilité traite des règles de montage et d'instruction des dossiers de prêts aux particuliers personnes physiques, aux SCI familiales ainsi qu'aux sociétés de capitaux assimilables à des sociétés de personnes (ex : Sarl de famille) si leurs associés majeurs se portent cautions personnelles et solidaires.

Les fiches de recevabilité (encore appelées fiches segments) présentent l'essentiel des règles qui sont dans la partie Expert du système de notation. Ces fiches différencient quinze cas différents.

La partie statistique du moteur d'octroi

Parallèlement à ce système Expert, deux score statistiques (un pour le Locatif et le deuxième pour l'Accession) attribuent une note.

Ces scores d'octroi Accession et Locatif permettent l'évaluation du risque de faire défaut dans la vie du prêt, se basant sur les caractéristiques de l'opération et des emprunteurs.

Schémas des notations à l'octroi Particulier



Descriptif du modèle de notation mensuelle (note d'encours) pour les particuliers

Le système de notation mensuelle du Crédit Foncier sur le marché des particuliers utilise les informations caractéristiques de l'opération immobilière et de l'emprunteur au moment de l'octroi, ainsi que les informations d'incidents de paiement.

Deux modèles statistiques distinguent l'Accession et le Locatif et attribuent dix classes homogènes de risque (CHR allant de 0 à 9, 9 étant la plus risquée) en fonction des caractéristiques de l'opération et de(s) emprunteur(s).

Les notes ainsi calculées pour chaque prêt (engagement) sont forcées à X pour les engagements douteux ou D pour les engagements en Défaut non douteux. Une note C est attribuée aux prêts non éligibles à ces deux modèles deux notations (prêts à la consommation, prêts aux copropriétaires,...).

À chaque classe homogène de risques (CHR) est attribuée une probabilité de défaut (PD). Ces CHR et PD sont ensuite suivies dans un dispositif de back-testing afin de contrôler la stabilité et l'homogénéité des CHR dans le temps. Le caractère prédictif des PD par CHR y est également testé.

Contrôle des modèles (backtesting)

La DRG assure pour le compte du Groupe, un suivi régulier, sur base annuelle, de la performance des modèles de notation induisant une actualisation des probabilités de défaut à un an (PD) et des LGD.

Sur le périmètre des Particuliers, le back-testing des modèles appliqués au Crédit Foncier est confiée à la DRI.

Par ailleurs, la Direction des risques assure un contrôle régulier du fonctionnement du moteur de notation.

Un bilan de ces contrôles est adressé régulièrement au Comité des risques.

Secteur Public International

Sur le secteur SPI, le modèle de notation du Crédit Foncier est très étroitement inspiré des critères de notation utilisés par les agences externes pour leurs notations publiques, ce qui permet aux résultats du modèle d'être corrélés directement avec les échelles de notation des agences. La notation retient cinq facteurs de crédit significatifs pour la qualité de crédit à moyen-terme d'une collectivité locale :

- Économie et démographie,
- Système institutionnel,
- Qualité de crédit de l'état souverain,
- Endettement et risques hors-bilan,
- Performances, management et flexibilité financières.

Chacun de ces grands critères fait l'objet d'une appréciation multi-scores (majoritairement quantitatifs mais laissant également la place à plusieurs paramètres d'évaluation qualitatifs), chaque score étant pondéré selon une méthodologie propre.

4.1.6 La surveillance des risques

Dispositif général

Le dispositif de surveillance comprend :

- la mesure, l'identification et l'analyse des expositions "sensibles" dans le cadre notamment du suivi des engagements mis en place entre la Direction des risques et les Métiers ou dans les reportings et analyses d'indicateurs du Comité des risques ;
- le suivi du risque clients ou de contrepartie dans le cadre de la consolidation des risques ;
- la mise sous surveillance des expositions sensibles dans le cadre du dispositif de Watch List ;
- le suivi du recouvrement : Commissions des impayés métiers, Comités national et métiers des affaires sensibles, et révision annuelle des risques.

CONSOLIDATION DES RISQUES

Consolidations des groupes de contreparties

La consolidation des groupes de contreparties s'effectue à travers un outil alimenté par les chaînes de gestion. Celui-ci permet de centraliser les encours des clients personnes morales, en accès direct (transactionnel) et partagé. Le périmètre couvert concerne la quasi-totalité des encours de crédit financés par le groupe Crédit Foncier. La source utilisée est identique à celle qui alimente les reportings réglementaires ce qui assure la cohérence entre les deux.

Un référentiel client est par ailleurs disponible en accès direct et permet de visualiser les garanties associées aux engagements des clients.

Base globale des encours de crédit avec axes d'analyse risque

Une base alimentée par les chaînes de gestion permet d'alimenter les outils de centralisation des risques de la CNCE. Elle permet notamment d'effectuer les travaux de cohérence comptable (C1A et C1C, cf. : § 1.4.2). Elle est donc calée d'un point de vue comptable et les écarts avec la comptabilité font l'objet d'une analyse trimestrielle. Elle alimente le Corep et elle est utilisée, dans l'attente de la complétude du Datamart Risques (voir ci-dessous) pour construire les tableaux de bord de répartition des encours suivant les axes d'analyse risques.

Le Datamart Risques a vocation à devenir l'outil exhaustif et pérenne de centralisation des risques du groupe Crédit Foncier. Il doit notamment permettre le suivi des expositions, des autorisations, des encours (avec leurs millésimes et leurs notes), de la sinistralité sur le groupe Crédit Foncier en bilan et hors-bilan. Il permettra d'offrir une vision globale avec un nombre de données, historisées depuis 1995, nettement plus important que le système actuel et une automatisation des reporting. Une première version de ce Datamart est livrée au début de l'année 2009.

Watch list

Le suivi de la dégradation du risque est mis en œuvre notamment au travers du dispositif de mise sous surveillance de certaines contreparties (Watch List) devant faire l'objet d'une attention particulière en raison de l'importance de leur encours et/ou du risque élevé qu'elles représentent. La surveillance de ces contreparties permet de suivre l'évolution du risque et doit permettre d'anticiper un risque de défaillance. Une contrepartie placée sur la Watch List nécessite une attention plus soutenue, mais cela n'entraîne pas automatiquement la suspension des lignes de crédit ou le déclassement en douteux. Relèvent de la Watch List les contreparties ou opérations qui répondent à un certain nombre de critères validés par le Comité des risques et pouvant être modifiés en tant que de besoin.

Pour la clientèle des Corporate Opérateurs Privés, le dispositif d'octroi a été resserré en 2008 pour tenir compte d'une conjoncture dégradée :

- sur l'activité Foncière et en application des instructions de la DRG, un renforcement du suivi de cette activité a été réalisé,
- les financements dédiés aux fonds d'investissements ont été gelés à compter du second semestre,
- l'activité de promotion a fait l'objet d'une attention particulière avec notamment la réalisation, fin 2008, d'une étude sectorielle et approfondie de la majorité des intervenants du secteur. Une réduction des limites sur ce secteur d'activité a été opérée au cours de l'année 2008. Au 30/09/2008, une enveloppe de 350 millions d'euros était disponible sur les 23 promoteurs ayant fait l'objet d'une fixation de limite. Cette enveloppe était affectée pour 2/3 aux 3 premiers promoteurs, ne laissant un disponible que de 100 millions d'euros pour l'ensemble des autres acteurs,
- le financement des bureaux en blanc (montant limité en tout état de cause) a également fait l'objet d'un gel.

Révision des risques

La Direction des risques effectue régulièrement une révision de ses risques de crédits. Cette révision réglementaire vise à évaluer la qualité des engagements de crédit. Elle porte semestriellement sur les opérations de crédit douteuses ou contentieuses ou inscrites en Watch List afin d'apprécier le risque potentiel et sa couverture dans un contexte conjoncturel. La révision des risques est étendue aux opérations ni contentieuses, ni douteuses, ni inscrites en Watch List et qui au vu de l'actualité méritent un examen complémentaire.

Organisée par la Direction des risques, elle implique une forte participation des Métiers et donne lieu à une validation par opération qui, selon divers seuils, est du ressort de la Direction générale, de la Direction des risques ou du Métier.

Comité national "affaires sensibles"

Le Comité national des "Affaires Sensibles", présidé par un mandataire social et mensuel, examine les dossiers douteux ou contentieux pour lesquels les orientations de gestion pourraient avoir une incidence sur le recouvrement. Il examine aussi les dossiers qui sont transférés au Contentieux et procède à l'examen des Watch Lists.

Comité métier "affaires sensibles"

Un Comité métier des "Affaires Sensibles" pour chacun des deux Pôles (Particuliers et Corporate privés), est présidé par le Directeur du métier concerné. Il se réunit respectivement en rythmes hebdomadaire et mensuel ou sur demande et traite des dossiers dont les montants sont inférieurs au seuil du Comité national.

Dispositif pour les opérations internationales et bancaires

Le contrôle et la surveillance des risques de ces opérations ont été renforcés au travers de moyens nouveaux affectés aux différents sous-jacents :

- financement du Secteur Public International (contreparties de nature souverain ou semi-souverain),

- acquisitions de portefeuille de créances hypothécaires résidentielles aux particuliers et à l'international,
- opérations de refinancement, des opérations de placement, d'investissement, de gestion de la trésorerie excédentaire, ainsi que des couvertures d'actifs, de passifs et d'ALM (contreparties essentiellement bancaires).

La Direction des risques effectue de manière indépendante, permanente et quotidienne la surveillance du respect des limites (contreparties et pays) et des procédures. Elle a également pour missions :

- la contre-analyse de l'ensemble des opérations du pôle corporate international et de l'ensemble des opérations de production ou d'acquisition,
- la revue annuelle des contreparties, notamment celles du Secteur Public International, le groupe Crédit Foncier étant pilote pour le compte du GCE,
- la surveillance des risques, leur analyse et leur ventilation (production de tableaux de bord, mise à jour de Watch list).

Au cours de l'année 2008, les efforts ont notamment porté sur le suivi de la qualité de crédit des sous-jacents, y compris pour le portefeuille d'opérations rehaussées et sur la modélisation de stress test pour s'assurer de la très bonne résistance du portefeuille de créances hypothécaires de l'établissement à des scénarios "catastrophe" combinant explosion des taux de défaut, chute prononcée de l'immobilier et baisse des remboursements anticipés.

La crise financière a aussi conduit la Direction des risques à mettre en œuvre des mesures de suppression, de réduction ou de gel de limites sur certaines contreparties bancaires et de sécurisation de ses expositions (signature d'accords de collatéralisation, redéfinition des seuils d'appels de marge, limitation des contreparties éligibles aux activités de placement de trésorerie).

DISPOSITIF DE MESURE DU RISQUE (“EXPOSITIONS EN RISQUES”) – OPÉRATIONS INTERNATIONALES ET BANCAIRES

Les opérations bilancielle (trésorerie, placement et investissement) sont suivies en exposition courante (“marked to market”).

S’agissant des produits dérivés, le Groupe mesure les expositions en appliquant un facteur de majoration ou “add-on” (pondérations BRI) en plus des expositions courantes. La politique du Crédit Foncier consiste à signer systématiquement des accords cadres avec ses contreparties bancaires. Dans une très large majorité, ces dispositions comprennent des accords de collatéralisation avec déclenchement d’appels de marge, ce qui permet de réduire l’exposition réelle. Dans le cas particulier de la Compagnie de Financement Foncier, les accords sont asymétriques ; seules les contreparties mettent à disposition un collatéral, en cas de besoin.

En 2008, le groupe Crédit Foncier a renforcé ses équipes dédiées au suivi de cas particuliers. Les opérations de titrisation font notamment l’objet d’un suivi trimestriel avec analyse des rapports de gestion (niveaux d’impayés, remboursements anticipés, taux de vacances, respect de ratios financiers, amortissement des différentes tranches en conformité avec la cascade des paiements) opération par opération, suivi des notations, respect des limites, actualisation de la “Watch list” et de la “Migration List” (opérations pour lesquelles est décelé un risque d’abaissement de notation sans qu’aucun risque de perte réel ne puisse être détecté à ce stade).

Les efforts de suivi ont notamment porté sur le suivi de la qualité de crédit des sous-jacents dans le cadre du portefeuille rehaussé et sur la modélisation de stress *scenarii* reposant sur des hypothèses extrêmes pour le portefeuille de titres résidentiels adossés à des créances hypothécaires et de titres “Corporate” adossés à des créances hypothécaires du groupe Crédit Foncier cf. pour plus de détail la partie 6 – Titrisation.

4.2 - Répartition des engagements au 31 décembre 2008

“L'exercice 2008 est marqué par la mise en oeuvre du nouvel accord de Bâle, prescrivant via le Pilier 3 de nouvelles exigences sur la transparence des risques. Le Crédit Foncier choisit dans un souci de lisibilité et de cohérence d'unifier l'information fournie aux titres d'IFRS 7 et du Pilier 3 de Bâle II. Les informations sur la gestion des risques requises

par la norme IFRS 7, par le titre IX de l'Arrêté du 20 février 2007 (Bâle II) et les informations sur le capital requises par l'amendement IAS 1 font partie des comptes certifiés par les Commissaires aux Comptes (à l'exception des informations mentionnées “non auditées”).”

4.2.1 Expositions au risque de crédit et au risque de dilution de l'entité

4.2.1.1 - Exposition globale au risque de crédit (synthèse IFRS 7)

Tableau récapitulatif sur les expositions globales au risque de crédit

(en millions d'euros) (fin d'année)

Contribution consolidée aux normes IFRS	31/12/2007	31/12/2008	Annexe*
EXPOSITION NETTE GLOBALE AU RISQUE DE CRÉDIT⁽¹⁾	140 737	140 596	Note 6.8.1
Actifs fin. à la juste valeur par résultat (hors titres à rev. var.)	1 599	2 988	Note 6.8.1
<i>dont prêts à la clientèle des actifs financiers à la JV valeur par résultat</i>	<i>1 561</i>	<i>2 529</i>	<i>Note 5.1.1</i>
Instrument dérivé de couverture	1 929	5 246	Note 6.8.1
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenus variables)	14 914	2 144	Note 6.8.1
Opérations interbancaires	8 235	7 405	Note 6.8.1
Opérations Clientèle	92 600	108 693	Note 6.8.1
<i>dont prêts et créances sur la clientèle</i>	<i>92 600</i>	<i>108 693</i>	<i>Note 5.4.2</i>
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance		566	Note 6.8.1
s/t hors Garanties fin. données et Eng.par signature	119 277	127 042	
<i>dont s/t Prêts et Opérations Clientèle</i>	<i>94 161</i>	<i>111 222</i>	
Garanties financières données	3 446	1 251	Note 6.8.1
Engagements par signature	18 013	12 303	Note 6.8.1

Variation 2008/2007

EXPOSITION BRUTE GLOBALE AU RISQUE DE CRÉDIT⁽²⁾	141 211	141 219	0 %
dont hors Garanties fin. données et Eng.par signature⁽²⁾	119 752	127 639	7 %
Particuliers^{(2) (3) (a)}	57 496	59 369	3 %
dont prêts en direct (France et Europe)	40 145	43 707	9 %
dont acquisitions de créances hypothécaires résidentielles (RMBS)	17 351	15 662	(10) %
Corporate Opérateurs Publics^{(2) (3) (b)}	39 034	43 719	12 %
dont prêts en direct sur secteur public France	21 417	22 641	6 %
dont prêts en direct et obligations sur SPI et Souverains	9 973	13 494	35 %
dont acquisitions de titres et créances sur SPI	7 644	7 584	(-1) %
Corporate Opérateurs Privés^{(2) (3) (c)}	10 517	11 214	7 %
dont prêts en direct	10 367	11 034	6 %
dont acq. de créances hypothécaires commerciales (CMBS)	150	180	20 %
Banques et Divers^{(3) (d)}	12 705	13 337	5 %

* Cf. notes de l'annexe aux comptes consolidés

(1) Encours nets après dépréciations

(2) Encours bruts avant dépréciations

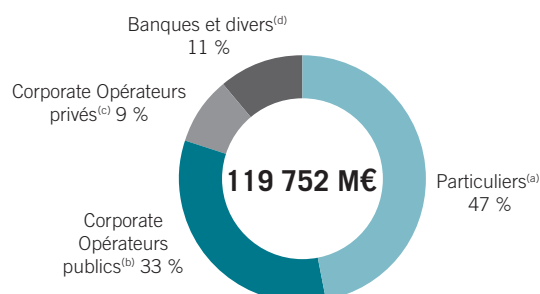
(3) Données de gestion ajustées comptablement

(a), (b), (c), (d) : illustration graphique en page suivante du poids relatif en pourcentage.

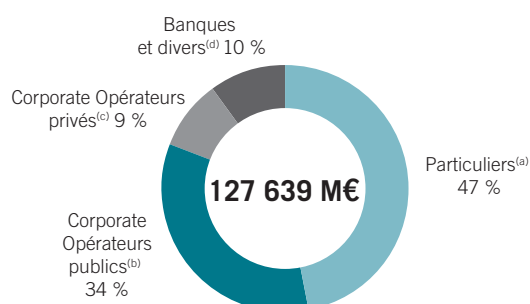
Remarque : Les données de gestion de la Direction des risques sont segmentées par classe bâloise. Cette ventilation peut présenter quelques différences avec celle retenue par centre de profit dans d'autres parties du rapport annuel.

Les expositions(*) du groupe Crédit Foncier portent à plus de 80 % sur un risque sous-jacent de Particuliers (avec un niveau élevé de garanties) et de Secteur Public.

Expositions par type Bâlois en 2007



Expositions par type Bâlois en 2008



* Source : données de gestion ajustées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).
a, b, c, d : les assiettes figurent dans le tableau précédent

Les tableaux qui suivent ventilent l'assiette brute (sain + douteux) hors engagements par signature et garanties financières données, soit une assiette IFRS 7 de 127 639 millions d'euros à fin décembre 2008.

La couverture des risques du groupe Crédit Foncier - synthèse à fin décembre 2008

Tableaux de couverture des risques

(en millions d'euros)

Expositions au 31 décembre 2008*	Bilan	Taux de douteux	Taux de douteux hors aidé
Particuliers	59 369	1,4 %	1,3 %
Réseau France	43 707	1,9 %	1,7 %
Créances hypothécaires résidentielles internationales	15 662	ns	0
Secteur public	43 719	0,1 %	0,1 %
Secteur Public France	22 641	0,1 %	0,1 %
SPI et Souverains (prêts en direct)	13 494	ns	ns
Acquisition de titres et créances SPI	7 584	ns	ns
Corporate Privé	11 214	3,3 %	3,3 %
Expositions secteur bancaire et divers	13 337	0,2 %	0,2 %
Total	127 639	1,1 %	1,0 %

(*) Source : données de gestion ajustées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

L'analyse par segments d'activité est la suivante :

- Sur le segment des prêts aux particuliers (hors secteur aidé), le ratio "créances douteuses/encours" est en baisse à 1,7 % contre 2,2 % à fin 2007. La principale raison de cette amélioration est le changement de règle de passage en douteux du secteur de l'habitat des particuliers (acquéreurs de logements) qui a été mis en place au cours du deuxième semestre 2008 (Douteux comptabilisés après 180 jours d'impayé contre 90 jours antérieurement) de façon à se mettre en conformité avec les règles Bâle II.
- Pour le segment des Opérateurs publics français, le ratio est inchangé et s'établit à 0,1 % ; le déclassement en douteux des emprunteurs relevant de l'Immobilier Social ou du Secteur Public Territorial reste en effet très rare.
- Sur le segment des Corporate privés, le ratio "créances douteuses/encours" reste stable à 3,3 %. Les créances déclassées sont concentrées sur le secteur de la Promotion immobilière (dont l'encours est inférieur à 1 % de l'encours total du Crédit Foncier) et la sortie d'un important dossier investisseur.
- Enfin, s'agissant du Corporate Opérateurs internationaux, de la titrisation de créances hypothécaires résidentielles et autres portefeuilles financiers, aucune créance n'est classée en douteux.

4.2.1.2 - Exposition au risque de crédit par catégorie

La décomposition des données présentées ci-après reprennent uniquement les engagements bilanciaux. La répartition des expositions par type bâlois porte sur les contreparties hors garanties reçues et autres facteurs d'amélioration du risque de crédit.

La répartition des engagements bilanciaux (prêts, titres et opérations financières) du groupe Crédit Foncier au 31 décembre 2008 par type bâlois montre une concentration sur le segment des Particuliers (34 %) et le segment Titrisation (18 %), ainsi que sur les segments Corporate Public (dont 18 % en France et 7 % à l'International) et enfin Banque (10 %).

Le segment Titrisation inclut à plus de 99 % des opérations de titrisation dont les sous-jacents sont soit constitués de créances hypothécaires européennes aux particuliers à très forte granularité, soit de créances à des personnes publiques très bien notées ou bénéficiant de leurs garanties. La répartition au 31 décembre 2008 reste comparable à celle de décembre 2007.

Le segment Banque (10 %) reflète les contreparties bancaires des opérations de trésorerie du groupe Crédit Foncier et des opérations de couverture initiées par le Crédit Foncier. Il comprend également des opérations clientèle lorsqu'il s'agit d'établissements publics relevant du statut de banque.

Le segment Souverains (5 %) porte sur des titres d'état, émis par des souverains membres de l'Union Européenne dont la France.

Expositions par type bâlois en pourcentage

Au 31 décembre 2008, l'exposition globale du groupe Crédit Foncier au risque de crédit s'élève à 127,6 milliards d'euros. Le poids relatif en pourcentage des types

bâlois est globalement stable, à l'exception des deux cas mentionnés ci-avant.

Tableau des expositions* par type Bâlois en %

	2007	2008
Particuliers***	34 %	34 %
Professionnel et association***	1 %	2 %
PME-PMI	2 %	3 %
Organisme HLM	4 %	5 %
Secteur Public Territorial	12 %	13 %
Professionnel privé de l'immobilier	4 %	2 %
Grande Entreprise**	3 %	0 %
Banque	12 %	10 %
Souverain	4 %	5 %
Titrisation	22 %	18 %
Financement spécialisé	0 %	1 %
Collectivité locale étrangère (SPI)**	2 %	7 %
Total	100 %	100 %
Montant (en millions d'euros)	119 752	127 639

* Source : données de gestion ajustées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

** Le changement de moteur de segmentation intervenu à la fin du premier semestre 2008 pour les calculs sur les Grandes Contreparties explique l'essentiel des variations de sens contraire entre les lignes "Grande Entreprises" et "Collectivités Locales Etrangères (SPI)". En effet, ces crédits sont consentis à des entreprises publiques et/ou bénéficient de garanties émanant du secteur public et sont donc assimilables à des expositions publiques.

*** La classe bâloise "Clientèle de détail" regroupe principalement le segment des Particuliers et accessoirement les segments des Professionnels et des associations.

Expositions par type bâlois issues du corep sur une assiette complète y compris les engagements

Les expositions au risque de crédit sur une assiette totale* y compris les engagements par signature et les garanties financières données sont les suivantes :

(en millions d'euros)

	31/12/2008		Moyenne 2008
	en montants	en %	en %
Expositions au risque de crédit par catégorie			
Administrations centrales et banques centrales	10 391	7 %	8 %
Etablissements	39 090	28 %	26 %
Entreprises	19 882	14 %	14 %
Clientèle de détail**	48 404	34 %	35 %
Actions	232	0 %	0 %
Titrisations	23 386	17 %	18 %
Exposition au risque de crédit	141 384	100 %	100 %

Source Corep

* Source Corep, selon une présentation légèrement différente de celle de l'exposition globale au risque de crédit IFRS 7 : Le tableau corep prend en compte les provisions individuelles notamment tandis que la ventilation de l'exposition globale au risque de crédit est faite sur l'assiette de la contribution en brut (sains + douteux) non nette des provisions.

** La classe bâloise "Clientèle de détail" regroupe principalement le segment des Particuliers et accessoirement les segments des Professionnels et des associations.

Les expositions au risque de crédit sont analysées ci-après en termes de diversification sectorielle et géographique (graphiques exprimés en pourcentage).

4.2.2 Répartition des expositions au risque de crédit

4.2.2.1 - Répartition géographique des expositions*

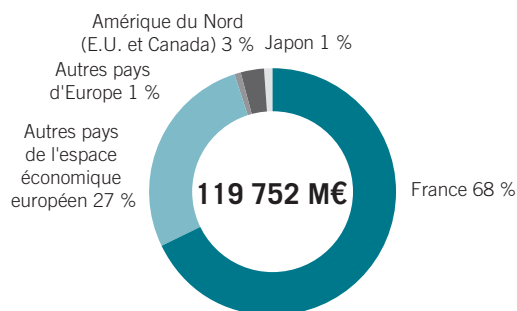
Tout comme en 2007, le portefeuille à fin décembre 2008 reste concentré sur l'Espace Economique Européen (91 %), notamment sur la France (67 %).

Les engagements sur l'Espace Economique Européen concernent dans leur grande majorité des actifs éligibles

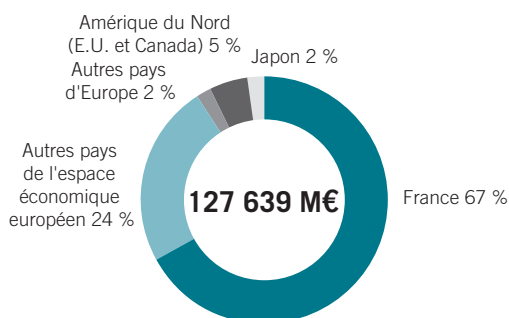
aux sociétés de crédit foncier ; les autres engagements sur l'Espace Economique Européen sont en quasi-totalité les engagements sur les banques au titre de la trésorerie.

Les engagements sur les États-Unis sont constitués uniquement de prêts sur les États ou Collectivités Locales très bien notées ou bénéficiant de la garantie de l'État Fédéral et ne comprennent aucune exposition de type immobilier, directement ou indirectement.

Expositions par zone géographique en 2007



Expositions par zone géographique en 2008



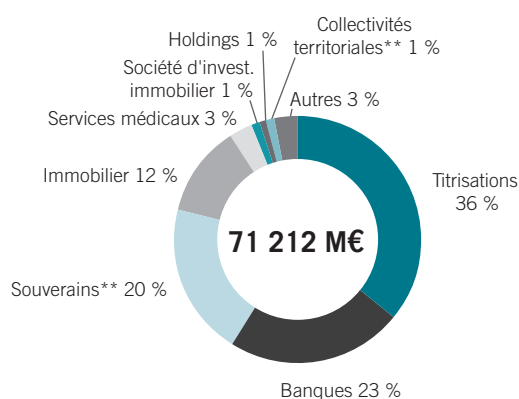
* Source : données de gestion ajustées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition global au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

4.2.2.2 - Répartition sectorielle des expositions

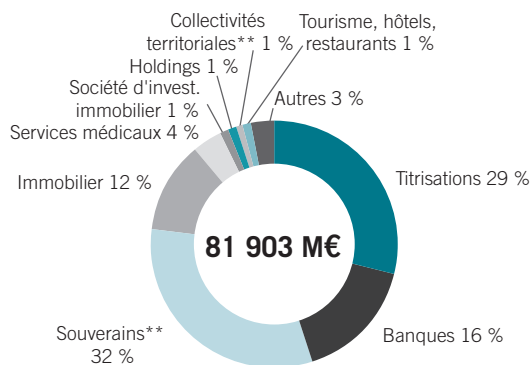
La répartition des encours bilanciaux des clients Corporate ventilés par secteur d'activité confirme la vocation du groupe Crédit Foncier à servir le secteur immobilier et le secteur public. En effet, les secteurs les plus importants sont la

titrisation (29 %) dont les sous-jacents sont exclusivement immobiliers ou secteur public; les souverains (32 %) qui comprennent dans la nomenclature du GCE l'administration publique; l'immobilier en tant que tel (12 %). Par ailleurs, les autres secteurs financés le sont principalement à travers le financement de biens immobiliers.

Expositions par secteur d'activité en 2007



Expositions par secteur d'activité en 2008



* Source : données de gestion ajustées comptablement. Engagements "bilanciaux" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

** Selon la nomenclature CNCE, les engagements sur l'administration publique générale (8411Z) remontent sur la classe "Souverains", la classe "Collectivités territoriales" concentrant les activités annexes.

4.2.2.3 - Répartition par famille de produits des expositions

La répartition par famille de produits des engagements bilanciaux (prêts, titres et opérations financières) du groupe Crédit Foncier au 31 décembre 2008 montre une

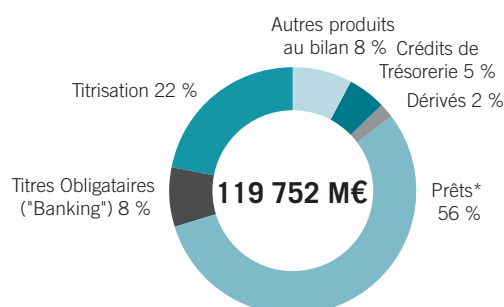
concentration sur les prêts (62 %) et sur la Titrisation (18 %). Elle reste comparable à celle observée à fin 2007.

Familles de produits* - Répartition en %	31/12/07	31/12/08
Actions/Fonds	0 %	0 %
Autres produits au Bilan	8 %	0 %
Crédits de trésorerie	5 %	5 %
Dérivés	2 %	4 %
Prêts**	56 %	62 %
Titres Obligataires ("Banking")	8 %	11 %
Titres Obligataires ("Trading")***	0 %	0 %
Titrisation	22 %	18 %
Total BILAN	100 %	100 %
ASSIETTE BILAN* (millions d'euros)	119 752	127 639

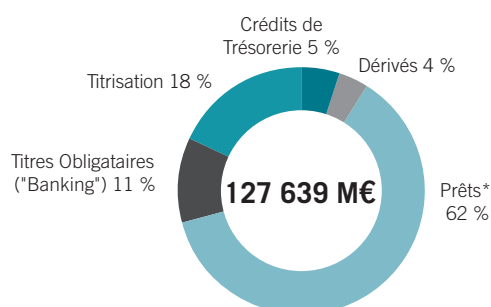
L'augmentation de la part relative de la ligne Prêts s'explique d'une part en raison de la croissance des encours de crédits et d'autre part suite aux reclassements comptables effectués sur d'autres lignes, en application

de l'amendement d'IAS39 et d'IFRS 7 du 13 octobre 2008. Les informations sur ces derniers sont données dans l'annexe comptable, à la note 4.2.5.

Expositions par famille de produits en 2007



Expositions par famille de produits en 2008



* Source : données de gestion ajustées comptablement. Engagements "bilanciaux" fin d'année (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

** Prêts à la clientèle hors crédits de trésorerie

*** Le groupe Crédit Foncier n'a pas de titres de « trading » ; les titres obligataires détenus le sont dans le cadre d'opérations de crédit ou de couverture du portefeuille ALM.

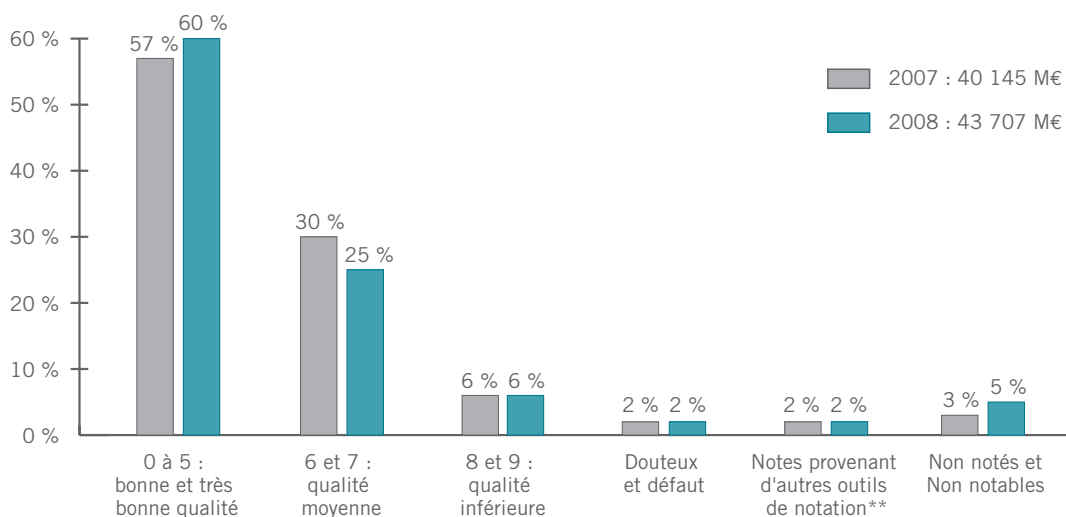
4.2.3 - Qualité du portefeuille exposé au risque de crédit

4.2.3.1 Répartition des expositions par échelon de crédit

NOTATION (INTERNE) ET QUALITÉ DES ENCOURS* DE PRÊTS AUX PARTICULIERS

La ventilation ci-après atteste de la qualité des encours sur les Particuliers : 60 % des prêts aux Particuliers sont de bonne, voire très bonne qualité et ont une note comprise entre 0 et 5. En intégrant la qualité moyenne (notes 6 et 7), le pourcentage s'élève à 85 %.

Notation interne des encours de prêts aux particuliers



* Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

** Notes provenant d'autres outils de notation : encours d'une filiale dont les notations doivent être intégrées au système d'information du groupe Crédit Foncier dans les prochains mois.

*** Encours 2007 pro forma : répartition tenant compte des encours du CFCAL.

PORTEFEUILLE DES OPÉRATEURS PUBLICS DOMESTIQUES - VENTILATION PAR NOTATION BÂLE II

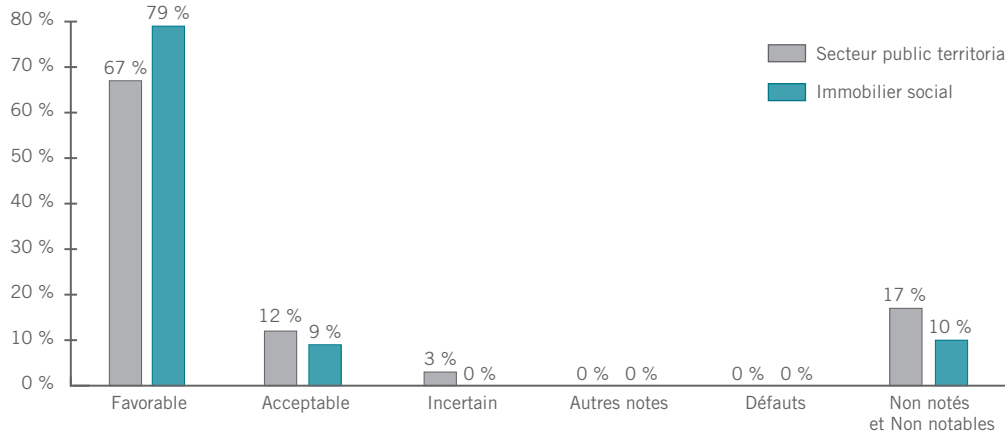
Notation pour le secteur public territorial

Pour l'ensemble des activités de financement du Secteur Public français, le groupe Crédit Foncier utilise les outils de notation internes du GCE. Sur le stock d'encours, 82 % des dossiers notés (hors non notés/non notables) obtiennent une note "favorable" (notes 0 à 5). Ce pourcentage s'élève à 97 % si l'on inclut les dossiers notés "acceptable" (notes 6 et 7), ce qui atteste de l'excellente qualité de la production.

Notation pour l'immobilier social

Les opérateurs sociaux sont notés par les outils de notation du GCE. Des outils spécifiques sont utilisés pour noter les associations, les établissements publics de santé et les maisons de retraites. 89 % des dossiers notés (hors non notés/non notables) obtiennent une note "favorable" (notes 0 à 5). Ce pourcentage est de 98 % avec l'ajout des dossiers notés "acceptable" (notes 6 et 7).

Portefeuille des opérateurs publics domestiques – Ventilation par notation Bâle II



PORTEFEUILLE DES OPÉRATEURS PRIVÉS - VENTILATION PAR NOTATION BÂLE II

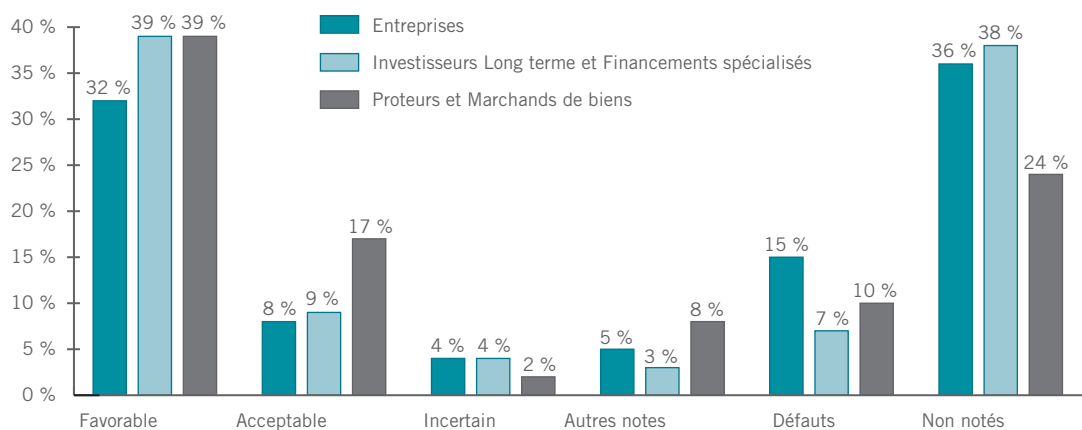
Pour l'ensemble du segment des opérateurs privés, le Crédit Foncier utilise les outils développés par la CNCE (PIM intranet, Anadefi, modèle CNCE pour l'activité grands comptes...).

Sur l'activité Entreprises, 64 % des dossiers font l'objet d'une notation Bâle II. Sur ce stock de dossiers notés, plus de 62 % de l'encours affichent une note favorable ou acceptable. Moins de 14 % du portefeuille (ayant fait l'objet d'une notation) est noté incertain, X ou Z.

Concernant l'activité Investisseurs, 62 % du portefeuille a fait l'objet d'une notation Bâle II. Plus de 3/4 des encours notés ont une note favorable ou acceptable. Ce segment concentre la plus faible proportion de notes dites "incertaines, X et Z".

La proportion de dossiers notés reste significativement plus importante sur l'activité promotion-marchand de biens compte tenu de l'effet "jeunesse" du stock. Ainsi plus des trois-quarts du portefeuille de ce segment dispose d'une notation Bâle II. Les notes sont majoritairement favorable ou acceptable, celles-ci représentant 74 % de l'encours noté.

Portefeuille des opérateurs privés – Ventilation par notation Bâle II



CORPORATE OPÉRATEURS INTERNATIONAUX - OPÉRATIONS FINANCIÈRES**Dénomination des organismes externes d'évaluation de crédit**

La note GCE est la note interne au groupe GCE attribuée à chaque contrepartie.

Chaque note GCE est attribuée par l'entité pilote au sein du groupe sur ce segment d'activité. Sur l'activité SPI, le Crédit Foncier est pilote au sein du groupe ; les notes GCE correspondent donc au résultat du modèle de notation interne homologué par le Crédit Foncier pour cette classe d'actifs.

En matière de titrisations, la note GCE est calée sur les notes externes publiées par les agences de notation. Dans le cas d'une titrisation, le Crédit Foncier se repose sur les notations externes et la note GCE, en application des normes Bâle II, est déterminée selon les règles suivantes :

Notes d'agence disponibles	Note retenue par le Crédit Foncier en application de la méthodologie GCE
2 notes publiques	Moins bonne des 2
3 notes publiques	Moins bonne des 2 meilleures

Les notes externes sont les notes long-terme publiques attribuées par l'une des trois principales agences de notation : S&P, Moody's et Fitch.

Cas de l'absence d'évaluation externe disponible. Procédure retenue pour utiliser, pour des éléments du portefeuille bancaire, des évaluations de crédit de l'émetteur

Au 31/12/2008, la pondération des positions de titrisations investies est déterminée à partir des notes externes de la tranche, à partir des notes publiées par les trois grandes agences Moody's, Standard & Poor's et Fitch. En cas d'absence de note externe de la tranche, une pondération de 1 250 % de l'exposition est appliquée, conformément à la méthode standard.

Mise en correspondance entre évaluations externes et différents échelons de qualité de crédit définis

La correspondance entre les échelons de qualité de crédit définis par la réglementation Bâle II et les notations des trois agences utilisées par le Crédit Foncier figure dans le tableau ci-dessous :

	Échelon	Fitch	Moody's	S&P	Titrisation
Expositions Long Terme	E1	AAA à AA-	Aaa à Aa3	AAA à AA-	20 %
	E2	A+ à A-	A1 à A3	A+ à A-	50 %
	E3	BBB+ à BBB-	Baa1 à Baa3	BBB+ à BBB-	100 %
	E4	BB+ à BB-	Ba1 à Ba3	BB+ à BB-	350 %
	E5	B+ à B-	B1 à B3	B+ à B-	1 250 %
	E6	<= CCC+	<= Caa1	<= CCC+	1 250 %

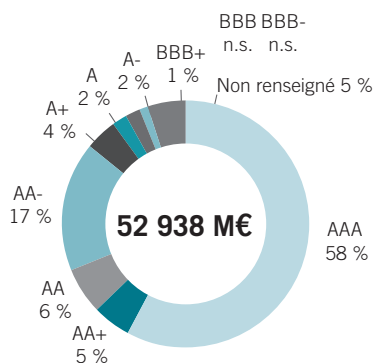
Répartition des expositions* sur les grandes contreparties par note interne, les Titrisations, les Banques, les Souverains, le Secteur Public International, les Grandes Entreprises et les Financements Spécialisés

La répartition par rating des engagements bilanciaux au 31/12/2008 sur les grandes contreparties met en exergue la bonne qualité du portefeuille : la quasi-totalité (soit 99,7 % de l'encours noté) bénéficie d'une note en caté-

gorie d'investissement. Les seuls actifs en catégorie spéculative se limitent à un montant total de 99 millions d'euros et sont classés comme étant "à risques" par le Crédit Foncier.

Les sections 6 (Titrisations) et 7 (Expositions G7) de ce document fournissent de plus amples informations sur ces actifs. La catégorie Bâle step 1 (AAA à AA-) représente 86 % des encours.

Grandes contreparties 2008



* Source : données de gestion cadrées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

Catégorie d'investissement
 AAA/AA+/AA/AA-/A+/A/A-
 BBB+/BBB/BBB-
 Catégorie "Non Investissement" (spéculatif)
 BB+/BB/BB-/B+/B/B-
 CCC+/CCC/C

Les tableaux qui suivent présentent les répartitions par notation interne des grandes contreparties par ordre d'importance relative pour les portefeuilles les plus significatifs.

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS* SUR LES TITRISATIONS PAR NOTE INTERNE

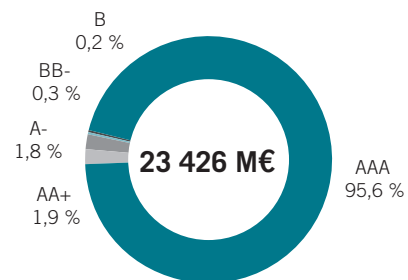
Environ 96 % des titrisations sont notées AAA. Les positions en catégorie AA+ et A- sont limitées en montant et font l'objet d'un suivi particulièrement poussé de la part de l'établissement. La position AA+ est une opération RMBS allemande notée publiquement par deux agences ; la position A- correspond à une opération de titrisation healthcare en Italie, la notation A étant le reflet direct de la qualité de crédit de la collectivité locale.

Les positions en catégorie spéculative correspondent aux deux actifs (99 millions d'euros) formellement inscrits en Watch List depuis mi 2008 et classés comme "à risques" par le Crédit Foncier.

Titrisations par note interne 2007



Titrisations par note interne 2008



Catégorie d'investissement
 AAA/AA+/AA/AA-/A+/A/A-
 BBB+/BBB/BBB-
 Catégorie "Non Investissement" (spéculatif)
 BB+/BB/BB-/B+/B/B-
 CCC+/CCC/C

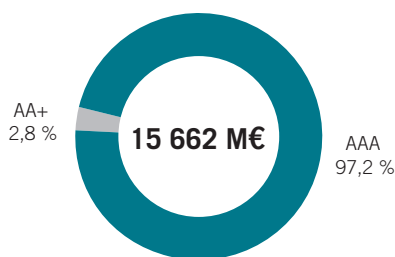
* Source : données de gestion cadrées comptablement. Engagements "bilanciels" fin d'année (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

Un détail complémentaire est fourni en partie 6 – Titrisations

Focus sur la répartition des expositions* sur les titrisations sur les créances hypothécaires résidentielles Particuliers par note interne

Le portefeuille RMBS du Crédit Foncier est constitué d'opérations de titrisations de prêts hypothécaires résidentiels accordés très largement à des particuliers. Il s'agit d'actifs prime, avec une granularité importante, situés en Europe. Les parts acquises sont toutes seniors granulaires et notées AAA par une ou plusieurs agences (à une exception près, une opération représentant moins de 3 % du portefeuille ayant été dégradée à AA+ en décembre 2008).

Titrisations (sous-jacent Particuliers)



Catégorie d'investissement
AAA/AA+/AA/AA-/A+/A/A-
BBB+/BBB/BBB-
Catégorie "Non Investissement" (spéculatif)
BB+/BB/BB-/B+/B/B-
CCC+/CCC/C

* Source : données de gestion cadrées comptablement. Engagements "bilanciels" 31-12-2008 (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

Focus sur la répartition des expositions* sur les titrisations Secteur Public par note interne

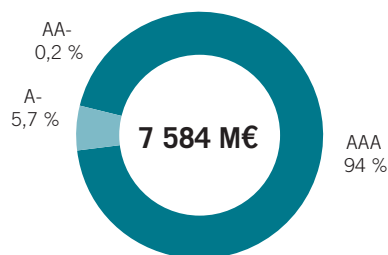
Le portefeuille de titrisations secteur public du Crédit Foncier est composé de trois types d'opérations :

- les titrisations de prêts hypothécaires néerlandais bénéficiant d'une garantie NHG (4 122 millions d'euros).

NHG est un établissement public néerlandais jouant aux Pays-bas un rôle tout à fait similaire à celui du FGAS en France. Ces opérations représentent donc un risque final sur l'état souverain néerlandais et sont toutes notées AAA,

- Les titrisations de prêts étudiants américains FFELP (2 962 millions d'euros) assortis d'une garantie de l'état souverain américain à hauteur d'au moins 97 % du capital du prêt et bénéficiant donc également d'une notation AAA,
- 3 opérations sur le secteur public italien (500 millions d'euros), l'une représentant un risque final direct sur l'état souverain italien (notée AA-), les deux autres correspondant à des opérations de titrisation healthcare en Italie (l'une est rehaussée par FSA et donc notée AAA, l'autre est en catégorie A- reflétant la qualité de crédit de la collectivité locale sous-jacente).

Titrisations (sous-jacent SPI)



Catégorie d'investissement
AAA/AA+/AA/AA-/A+/A/A-
BBB+/BBB/BBB-
Catégorie "Non Investissement" (spéculatif)
BB+/BB/BB-/B+/B/B-
CCC+/CCC/C

* Source : données de gestion cadrées comptablement. Engagements "bilanciels" 31-12-2008 (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

Focus sur la répartition des expositions sur les autres titrisations par note interne

Ces titrisations concernent en sous-jacent le métier des opérateurs privés et portent essentiellement sur du CMBS

avec en garantie des hypothèques de premier rang sur des actifs de nature commerciale. Cf. détail en partie 6.1 Expositions titrisées.

Autres titrisations*	Note interne	31/12/08
Investment grade	AAA	21,2 %
	AA+	
	AA	4 %
	AA-	
	A+	1,6 %
	A	5,4 %
	A-	
	BBB+	12,7 %
	BBB	
	BBB-	
Speculative grade	BB+	
	BB	
	BB-	33 %
	B+	
	B	22 %
	B-	
	CCC+	
	CCC	
	C	
	Non renseigné	
Total		100 %
Assiette en millions d'euros		180

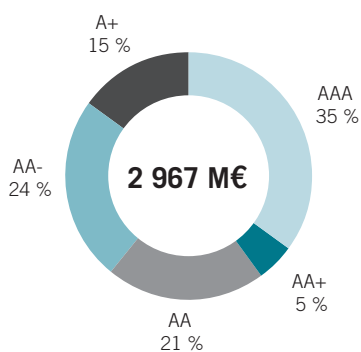
* Source : données de gestion cadrées comptablement. Engagements "bilanciels" 31-12-2008 (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS* SUR LE SECTEUR PUBLIC INTERNATIONAL** PAR NOTE INTERNE

Les graphiques font ressortir la concentration du portefeuille dans les catégories supérieures de notations.

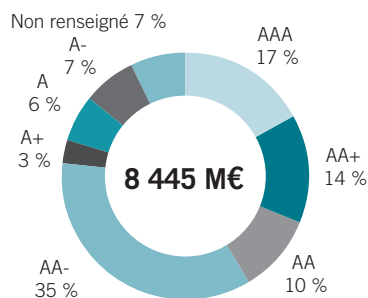
Les “Non renseignés” (7 %) s’expliquent par le manque de notation publique sur certains actifs. Sur une échelle interne Crédit Foncier, les sous-jacents concernés sont pour la plupart en catégorie A ou mieux.

Expositions par note interne sur le SPI en 2007



Catégorie d'investissement
AAA/AA+/AA/AA-/A+/A/A-
BBB+/BBB/BBB-
Catégorie “Non Investissement”(spéculatif)
BB+/BB/BB-/B+/B/B-
CCC+/CCC/C

Expositions par note interne sur le SPI en 2008



Catégorie d'investissement
AAA/AA+/AA/AA-/A+/A/A-
BBB+/BBB/BBB-
Catégorie “Non Investissement”(spéculatif)
BB+/BB/BB-/B+/B/B-
CCC+/CCC/C

Après prise en compte de la notation des garants et/ou de celle des rehausseurs à fin décembre 2008

* Engagements “bilanciels” fin d’année (hors engagements par signature et garanties financières données) de l’exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

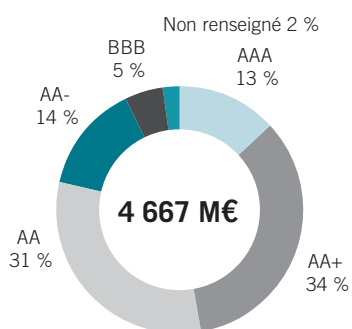
** Emissions obligataires de Collectivités Locales ; périmètre déterminé par les segments “bâlois”.

RÉPARTITION DES EXPOSITIONS* SUR LES SOUVERAINS PAR NOTE INTERNE

Le portefeuille Souverain est dans la catégorie supérieure de la notation, avec un poids très significatif des notes

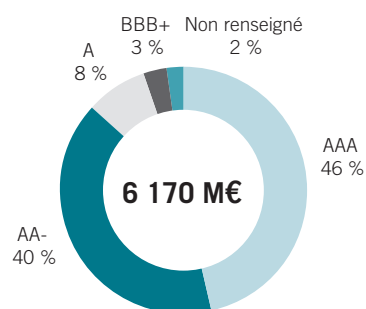
AAA qui s'explique par des investissements portant sur des titres d'Etat, notamment français. Les expositions aux catégories A et BBB portent sur des titres d'Etat émis par des souverains membres de l'Union Européenne.

Répartition des expositions par note interne sur les souverains en 2007



Catégorie d'investissement
AAA/AA+/AA/AA-/A+/A/A-
BBB+/BBB/BBB-
Catégorie "Non Investissement" (spéculatif)
BB+/BB/BB-/B+/B/B-
CCC+/CCC/C

Répartition des expositions par note interne sur les souverains en 2008



Catégorie d'investissement
AAA/AA+/AA/AA-/A+/A/A-
BBB+/BBB/BBB-
Catégorie "Non Investissement" (spéculatif)
BB+/BB/BB-/B+/B/B-
CCC+/CCC/C

* Source : données de gestion ajustées comptablement. Engagements "bilanciels" fin d'année (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut sains + douteux.

6 La Gestion des risques en 2008

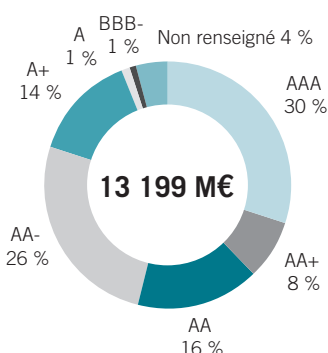
EXPOSITION* SUR LES BANQUES PAR NOTE INTERNE

L'augmentation en pourcentage de AAA sur le segment des Banques reflète la stratégie du Crédit Foncier en matière de gestion de trésorerie ; l'excédent de trésorerie est placé à court terme auprès d'Etablissements souve-

rains ou semi souverains : Banque de France, Caisse des Dépôts et Consignations, Banque Postale.

Par ailleurs, comme en 2007, plus des quatre cinquièmes des expositions en bilan sur les banques bénéficient de notes de qualité supérieure ou égale à AA-.

Répartition des expositions par note interne sur les banques



Catégorie d'investissement
AAA/AA+/AA/AA-/A+/A/A-
BBB+/BBB/BBB-
Catégorie "Non Investissement" (spéculatif)
BB+/BB/BB-/B+/B/B-
CCC+/CCC/C

* Engagements "bilanciels" fin d'année (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).
NB : La répartition des expositions sur les Banques est basée sur les montants en chaîne de gestion.

4.2.3.2 - Arriérés de paiement et ajustements de valeur

L'exposition au risque de crédit du groupe Crédit Foncier inclut notamment 2 081 millions d'euros d'arriérés de paiement et 922 millions d'euros d'actifs dépréciés.

Ces expositions sont présentées après déduction de 350 millions d'euros d'ajustements de valeur et 279 millions d'euros de dépréciation collectives.

L'évolution des dépréciations collectives et ajustements de valeur au cours de la période s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Ajustement de valeur	Dépréciation collectives	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2008	(356)	(159)	(514)
Dotations	(275)	(125)	(400)
Reprises utilisées	29	14	43
Reprises non utilisées	238	0	238
Autres variations	13	(9)	4
Solde au 31 décembre 2008	(350)	(279)	(629)

Source Finrep 31/12/08

Au cours de la période, le groupe Crédit Foncier a par ailleurs enregistré 72 millions d'euros de pertes non couvertes et 12 millions d'euros de récupérations sur actifs préalablement dépréciés.

Les actifs dépréciés, arriérés de paiement et les dépréciations collectives ou ajustements de valeur en couverture sont analysés ci-après en termes de diversification sectorielle.

4.2.3.3 - Coût du risque

Après un point bas de la charge du risque en 2007 et début 2008, la fin de l'exercice voit apparaître les premiers signes de dégradation de la situation, notamment en raison du retournement de cycle immobilier qui se traduit par quelques défaillances de promoteurs immobiliers ou autres opérateurs spécialisés du secteur.

Les volumes concernés par cette détérioration restent limités mais devraient s'amplifier au courant du premier semestre 2009.

Du côté des particuliers, le retournement de marché affecte plus spécifiquement les crédits-relais, notamment ceux arrivés à échéance.

Dans ce contexte, une optique de provisionnement prudent a été retenue afin de mieux anticiper les évolutions à venir.

Les modèles de provision collective eux-mêmes ont été stressés dans cette perspective et de nouveaux secteurs d'activité ont été couverts par ce type de provision (RMBS/CMBS et bureaux en blanc).

Le coût du risque conduit en 2008 à une dotation nette totale de l'ordre de -165,6 millions d'euros. Ce coût du risque a trois composantes :

- une charge du risque **individuelle** de -38,8 millions d'euros dont -23,1 millions d'euros sur l'activité de promotion immobilière et -20,3 millions d'euros sur les crédits relais passés en douteux ; ces derniers sont provisionnés à 100 % en attente de la réalisation de la promesse hypothécaire. Les autres activités sont encore en reprise nette en raison notamment des règlements significatifs de dossiers Corporate intervenus au cours de l'année 2008. La méthode de calcul de la provision statistique se base sur des estimations de gage récentes affectées d'un stress de 10 % (méthode utilisée en 2007 et reconduite).
- une dotation **collective** nette de -122,5 millions d'euros constituée de :
 - **Promotion immobilière** : la dégradation des paramètres de calcul de la provision collective sur les promoteurs

immobiliers conduit à une dotation complémentaire de -14,5 millions d'euros.

- **Investisseurs et Financements Structurés** : le complément de provision sur cette activité se traduit par un complément de provision de - 21,1 millions d'euros
- **RMBS/CMBS** : calcul de provision effectué sur la base de la qualité de crédit des sous-jacents des opérations en "Watch List" ou en "Migration List" (opérations pour lesquelles est décelé un risque d'abaissement de notation sans qu'aucun risque de perte réel ne puisse être détecté à ce stade). Au total, la provision est de - 78,7 millions d'euros.
- **Bureaux en blanc** : provision liée à 5 opérations de - 7,7 millions d'euros.
- une charge du risque complémentaire nette de -4,6 millions d'euros a été constituée sur les prêts à taux révisables (secteur des particuliers), en phase avec les mesures annoncées par le Crédit Foncier en janvier 2008 et à titre d'ajustement de la provision précédente de -35 millions d'euros destinée à couvrir les dossiers les plus exposés à un risque de hausse des taux.

Sur les provisions collectives, les méthodes de détermination ont été reproduites sur les encours de 2008 avec toutefois une anticipation de difficultés sur le marché immobilier amenant à durcir les pertes de valeurs potentielles.

La provision collective sur le portefeuille de titres résidentiels ou corporate adossés à des créances hypothécaires s'appuie sur des résultats de scénarios de stress combinant des hypothèses extrêmes sur l'activité. Ces scénarii ont permis de vérifier la très grande qualité du portefeuille et de classer les structures selon la robustesse de leur notation ; la provision a été calculée sur la base des structures les moins robustes, à savoir les créances commerciales titrisées notées BBB et quelques créances résidentielles titrisées parmi les plus récentes notées AAA. Toutes les autres créances titrisées sont notées AAA. La provision de -78,7 millions d'euros est, dans ce contexte, principalement justifiée par la seule opération classée en Watch List et qui correspond à deux lignes adossées à un immeuble de bureaux (CMBS porté sur le bilan du Crédit Foncier).

4.2.4 - Exposition au risque de contrepartie

Le risque de crédit se manifeste tant dans l'activité de prêt qu'à l'occasion des opérations de marché, d'investissement ou de règlement où la Banque est potentiellement exposée au défaut de sa contrepartie : le risque de contrepartie est le risque bilatéral sur un tiers avec lequel une ou plusieurs transactions ont été conclues. Le risque de contrepartie est par conséquent le risque que la contrepartie d'une opération fasse défaut avant le règlement définitif de l'ensemble des flux de trésorerie, que cette opération soit classée en portefeuille bancaire ou en portefeuille de négociation. Son montant varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions sous-jacentes.

Valeurs exposées au risque de contrepartie

Les valeurs exposées au risque de contrepartie sont de 4 887 millions d'euros au 31 décembre 2008. Elles correspondent pour partie aux instruments dérivés conclus par le groupe Crédit Foncier en couverture de son exposition au risque de marché, par exemple au risque de taux et au risque de change. Cette valeur exposée au risque intègre le coût de remplacement et les *add-ons*. La note 5.2 de l'annexe des comptes consolidés détaille les instruments dérivés de couverture.

4.3 - Diversification des risques et risques de concentration

Indicateur de concentration des portefeuilles

Le tableau ci-après représente le poids des premières contreparties dans l'exposition sur une catégorie donnée, respectivement les 10, 20, 50 ou cent les plus importantes. Il doit être mis en perspective avec le poids relatif de ces derniers en montant.

Pour la Titrisation qui représente une part importante du portefeuille des grandes contreparties, plus de 83 % des risques sont concentrés sur les 50 premières expositions. Cette concentration s'explique par la stratégie du Crédit Foncier de prendre des opérations de taille significative sur le marché primaire, après une analyse approfondie. Sur le plan du risque de crédit, cette concentration n'est qu'apparente, puisque les créances sous-jacentes sont majoritairement du crédit habitat aux particuliers et bénéficient donc d'une forte granularité.

Les grandes entreprises et le secteur SPT-Habitat Social et dans une moindre mesure le financement spécialisé ont une concentration beaucoup moins élevée, ce qui traduit une politique de diversification des risques.

Les expositions en direct sur les souverains sont relativement concentrées (moins de 10 contreparties) puisqu'elles ne portent que sur quelques états européens.

Le portefeuille SPI est en revanche plus diversifié (le top 20 représentant 84 % des expositions). La concentration des risques au sein de ce portefeuille devrait continuer à baisser étant donné la politique de développement et de diversification de ce secteur. Les expositions portent sur des collectivités locales européennes, japonaises ou d'Amérique du Nord.

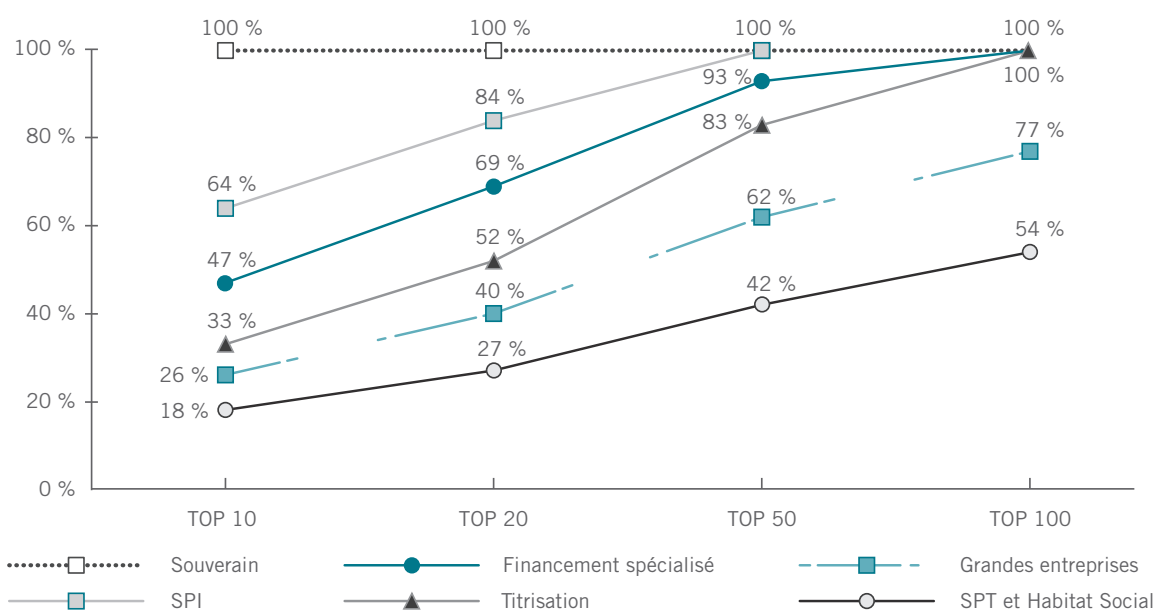
Synthèse de concentration sur les grandes contreparties (en millions d'euros et en pourcentage au 31 décembre 2008)

Expositions* par type Bâlois	top10	top20	top50	top100	Total
Titrisation	7 798 [33 %]	12 158 [52 %]	19 391 [83 %]	23 327 [100 %]	23 426
SPT et Habitat Social**	4 056 [18 %]	6 052 [27 %]	9 441 [42 %]	12 188 [54 %]	22 404
Grandes Entreprises	1 395 [26 %]	2 138 [40 %]	3 277 [62 %]	4 111 [77 %]	5 326
SPI	5 429 [64 %]	7 109 [84 %]	8 445 [100 %]	8 445 [100 %]	8 445
Souverain	6 153 [100 %]	6 170 [100 %]	6 170 [100 %]	6 170 [100 %]	6 170
Financement spécialisé	1 035 [47 %]	1 505 [69 %]	2 031 [93 %]	2 189 [100 %]	2 190

* Source : données de gestion. Engagements "bilanciels" fin d'année (hors engagements par signature et garanties financières données) en brut (sains + douteux).

** Le regroupement "SPT et Habitat Social" est tel que défini pour le groupe Crédit Foncier, c'est-à-dire qu'il intègre l'administration publique générale (751A).

Synthèse des concentrations sur les grandes contreparties



4.4 - Commentaires sur les engagements au 31 décembre 2008

4.4.1 - Commentaires sur le marché des Particuliers

Encours

L'encours du secteur des particuliers en France est en hausse significative (9 %), notamment l'accession, malgré la contraction du marché (-23 % du nombre d'opérations sur le marché résidentiel privé). Il est constitué à plus de 70 % de prêts à l'accession dont le tiers d'accession sociale (PAS/PTZ). Les volumes globaux ont surtout été pénalisés par le ralentissement du marché du locatif. La part de marché du Crédit Foncier est passée de 5,4 % à 6,5 %.

L'encours douteux de cette activité est en nette baisse par rapport à 2007 avec un taux de 1,9 % (1,7 % hors prêts aidés). Cette baisse résulte toutefois pour l'essentiel de la modification de la règle de passage en défaut des opérations d'acquisition de logement à 180 jours contre 90 jours auparavant. Sans cette modification, le taux de douteux serait pratiquement stable.

L'encours des taux révisables couvre 64 % de l'encours et 59 % de l'accession mais dans ce segment, les taux plafonnés en représentent plus de la moitié.

La quasi-totalité des prêts est assortie d'hypothèques et, pour plus de 40 % de l'encours, de garanties complémentaires diverses (voir partie 5.3 - effet technique de réduction du risque de crédit).

L'évaluation du risque réalisée en méthode avancée Bâle II confirme la qualité du portefeuille du Crédit Foncier ; en outre, un stress-test appliqué à l'encours fin 2008 et basé sur des hypothèses très défavorables (-30 % de baisse brutale de prix, baisse de revenus de 5 % des accédants) fait ressortir un risque très limité (de l'ordre de 30 millions d'euros non couverts par des provisions).

Production annuelle 2008 des prêts aux Particuliers

En dépit d'un contexte économique difficile, la production 2008 sur les Particuliers se caractérise par un niveau de qualité globalement constant par rapport à 2007, voire amélioré sur certains marchés.

Sur le marché de l'accession, représentant 71 % de la production sur les Particuliers, les notes à l'octroi sont à plus de 55 % favorables et à près de 98 % favorables ou acceptables.

Sur le marché du locatif, la proportion de notes favorables s'élève à 64 %, l'ensemble "favorables et acceptables" ressortant à 98,30 % contre 95,20 % en 2007.

Les taux d'endettement sont restés contenus à un niveau inférieur à 33 % pour une part prépondérante de la production (78 %), la quotité moyenne restant quant à elle constante autour de 60 %.

La production des prêts aux Particuliers s'est sensiblement ralentie en 2008 passant de 9 357 millions d'euros en 2007 à 8 084 millions d'euros en 2008, soit -13,6 %.

La structure de production par marché montre la part très importante du financement de l'accession à la propriété : accession ancien 46 %, accession neuf 27 %.

L'investissement locatif représente 13 % en locatif neuf et 3 % en locatif ancien, alors que les diverses autres opérations concernent 11 % de la production.

La production a été initiée à hauteur de 6 206 millions d'euros par les réseaux physiques du Crédit Foncier (prescripteurs, clientèle diffuse traitée en agence, correspondants Entenal) et à hauteur de 1 877 millions d'euros par les réseaux Partenaires incluant les filiales CFCAL et Banco Primus.

Globalement, le recul de la production du Crédit Foncier est sans doute inférieur à celui du marché grâce aux opérations de primo-accession dans l'ancien.

En prêt à l'accession sociale (PAS), le Crédit Foncier reste le premier distributeur avec 32 % de parts de marché.

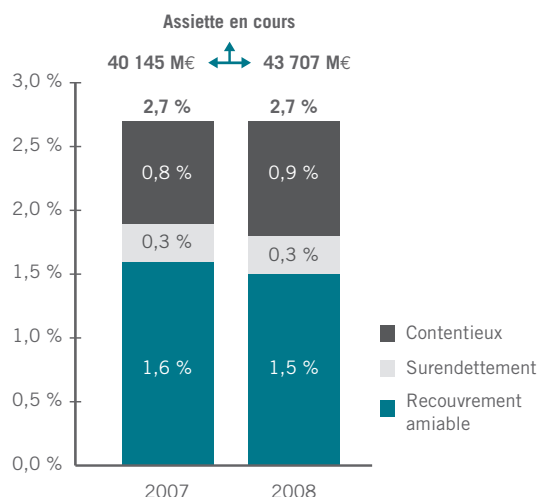
Recouvrement amiable, surendettement, contentieux pour les Particuliers

Le taux de dossiers en recouvrement amiable est en légère baisse à fin 2008 (1,5 % au lieu de 1,6 %).

Le stock de surendettement reste stable à 0,3 %. On observe un léger accroissement de l'encours en contentieux (0,9 % contre 0,8 %) après plusieurs années de baisse.

Le secteur du locatif est stable à un niveau faible (0,8 %), même si ce secteur apparaît exposé à une détérioration dans les mois à venir.

Taux de dossiers par stade d'impayé



Source: données de gestion

Analyse de la sinistralité – impayés

Après une amélioration au cours du premier semestre, le portefeuille a enregistré une légère dégradation de la sinistralité au cours des deux derniers trimestres sur le segment de l'accession réglementée (impayés à 3 mois passant de 2,5 % à 2,7 %) et plus modérée des prêts conventionnés (de 1,6 % à 1,8 %), une dégradation un peu plus importante en accession libre (de 1,4 % à 1,8 %) sur la même période.

L'évolution sur les taux révisables est cohérente avec le reste du portefeuille. Depuis juin 2008, le taux d'impayés à 3 mois des prêts à l'accession à taux révisable s'élève progressivement, passant de 1,7 % de l'encours en juin 2008 à 2,1 % à fin décembre 2008. Parmi ceux-ci, les prêts à taux révisables plafonnés connaissent une légère

baisse, passant de 2,5 % de taux d'impayé à 3 mois en juin 2008 à 2,4 % en décembre 2008.

La comparaison avec 2007 permet de faire les constats suivants :

- La hausse des index de révision de juillet 2007 à septembre 2008 n'a pas provoqué de hausse des impayés, la crise étant au stade purement financier.
- À l'inverse, depuis juin 2008, la crise pénètre la sphère économique et se traduit par une hausse des impayés malgré la baisse des index de taux. Cependant, la tension observée sur l'évolution des taux d'impayés à 3 mois des prêts Accession à taux révisable entre juin et décembre 2008 est à relativiser puisque les taux ne se sont pas sensiblement dégradés par rapport à juin ou décembre 2007 : taux d'impayés de 2 % en juin 2007 et 1,9 % en décembre 2007.

Les prêts à taux révisables aux Particuliers

Une production 2008 de crédits à échéance et à taux maîtrisé

Soucieux de maintenir une offre attractive et sécurisée de prêts à taux révisables (PTR) à une gamme de clientèle qui comporte des profils très différents, le Crédit Foncier a mis en place toutes les dispositions de la Loi Chatel - entrée en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2008 - et appliquera l'ensemble des engagements de la profession bancaire issus du rapport du Député Frédéric Lefèvre.

Depuis le 12 mars 2008, le Crédit Foncier propose une offre de prêts à taux maîtrisable qui comporte un cap de taux au plus égal au taux de départ majoré de 3 pour cent (réduit à 2 pour cent dans le cadre des prêts à l'Accession Sociale – PAS – pendant les 10 premières années).

Une variation maximale d'échéance limitée à l'évolution de l'inflation continue à être offerte pour les prêts règlementés aux accédants.

En outre, une nouvelle offre a été mise en place, à compter du 10 juin 2008, avec une déclinaison selon trois gammes :

- **Gamme PERIODIMO** : elle comporte une première période à taux fixe pendant les 6, 8 ou 10 premières années permettant de lisser avec le prêt principal les prêts à l'accession complémentaires obtenus par le client ; le taux de la seconde période, révisé tous les ans est systématiquement plafonné par un cap de taux.
- **Gamme JUSTEO** : prêt à taux révisable dont le taux, capé au taux initial ne peut que baisser en fonction de la révision annuelle de l'index de révision (euribor 12 mois).
- **TENDANCE J** : cette gamme historique du Crédit Foncier est maintenue. Elle comporte une première période à taux fixe pendant 3 ou 5 ans. Le taux de la seconde période, révisé tous les 3 ou 5 ans est systématiquement plafonné par un cap de taux.

Enfin, pour les clients préférant une solution à taux fixe, le Crédit Foncier propose également la gamme POSSIBLIMO : prêt à taux fixe à échéance progressive, avec une progression annuelle maximale de 1 %, compatible avec la règle des prêts conventionnés.

L'évolution de la demande des clients a modifié la répartition entre taux fixe et taux variable : la proportion à taux fixe représente 57 % de la production 2008 contre 27 % en 2007. Pour les prêts à taux révisables, près de 70 % de la production Accession 2008 bénéficie d'un plafond de taux à la hausse et/ou une limite d'évolution à la hausse de la mensualité et de la durée, ce qui offre une bonne sécurité aux clients.

Analyse de l'encours des crédits à taux révisable

À fin 2008, près des deux tiers (64 %) de l'encours total des prêts immobiliers aux Particuliers (43,7 milliards d'euros) est à taux révisable. Toutefois, près de la moitié (46 %) de ce montant est désormais "plafonné" soit par un dispositif de limitation des hausses au taux de l'inflation pour les prêts réglementés à taux révisable, soit par un cap de taux, constitué dès l'origine ou dans le cadre des avenants liés aux mesures de sécurisations complémentaires. Pour les prêts aux Accédants, cette part des prêts à taux révisables maîtrisés ou plafonnés est de 57 % ; pour le locatif, le taux est de 27 %.

Encore faut-il ajouter que sur les 15 milliards d'euros de prêts ainsi non plafonnés, une partie majoritaire de l'encours correspond à des prêts accédants qui incorporent un mécanisme de "lissage" des échéances ; soit au travers du moteur "omega" (cf infra), soit au travers des "prêts Adaptables 2000" hérités de la gamme ex-Entenial.

L'essentiel du solde des encours non plafonnés (5 milliards d'euros) concerne les Investisseurs du Locatif pour lesquels la hausse éventuelle des échéances est souvent elle-même compensée en tout ou partie par celle des loyers.

Précisions sur les dispositifs initiaux permettant la sécurisation des prêts à taux révisable

Plusieurs dispositifs contractuels initiaux visent à protéger l'emprunteur des conséquences d'une hausse des index et contribuent à préserver la solvabilité de la clientèle. Il s'agit des éléments suivants :

- le prêt révisable capé,
- le rallongement de la durée du prêt, limité à 20 % de la durée initiale,
- pour les prêts réglementés, le plafonnement de la hausse des échéances à l'inflation en cas de hausse des taux d'intérêt, avec abandon en faveur du client de la créance non amortie éventuellement à l'échéance du prêt (écrêtement de l'effet "balloon"),
- le mécanisme du moteur Omega qui consiste à lisser la hausse nécessaire de l'échéance sur la durée résiduelle du prêt, lorsque l'échéance constante ne suffit plus à amortir le prêt dans sa durée résiduelle après rallongement, et ce afin de ne pas soumettre le client à une hausse trop importante et soudaine de sa mensualité.

Les risques qui pourraient intervenir suite à la hausse des indices de référence sont contenus :

- par le recours à des conditions d'octroi strictement cadrées, avec des règles de calcul des taux d'endettement fondées sur une appréciation rigoureuse des revenus et des charges,

- par des formules de financement permettant de maintenir un lissage de l'échéance totale du financement en intégrant souvent un prêt réglementé de type prêt à taux zéro (PTZ).

Dispositif complémentaire et exceptionnel adopté pour sécuriser la clientèle la plus exposée aux hausses de taux

Depuis août 2007 jusqu'à la fin de l'été 2008, dans un contexte marqué par la crise des marchés financiers, la hausse brutale des taux d'intérêt a généré pendant plusieurs mois une inquiétude parmi les emprunteurs ayant contracté auprès de leur banque un prêt à taux révisable non capé pour financer leur projet d'acquisition d'un logement.

Face à cette situation d'une ampleur particulière et soudaine qui a impacté l'ensemble de la place financière, le groupe Crédit Foncier a mis en place un plan d'action géré sous forme de projet avec comme objectif d'offrir une gamme de solutions adaptées aux besoins des différentes strates de clientèle. Il a engagé dès la fin 2007 un soutien personnalisé des clients les plus touchés en leur proposant un passage à taux fixe. Ensuite, il a été décidé en décembre 2007 de proposer plusieurs mesures exceptionnelles aux clients ayant souscrit un prêt à taux révisable pour financer l'acquisition d'un logement. Ces mesures, annoncées le 18 janvier 2008, s'ajoutent aux dispositifs préexistants de sécurité inhérents à leur contrat (cf. supra) et ciblent les gammes de prêts les plus concernées par les hausses de taux.

Plan A

Ce dispositif consiste à plafonner le taux d'intérêt et à généraliser à tous les prêts concernés (i) la limitation de l'évolution des mensualités à celle de l'inflation et (ii) l'abandon des intérêts reportés à l'issue du prêt.

Plan B

Afin de sécuriser les clients les plus fragiles, le groupe Crédit Foncier propose depuis avril 2008 la transformation de leurs prêts à taux révisables en prêts à taux fixe à échéances éventuellement progressives.

La progression annuelle des échéances, fixée entre 0,25 %

et 1 %, permet une baisse de l'échéance par rapport à celle qu'aurait eue le client au moment de la révision. Afin de préserver la solvabilité du client, le taux du nouveau prêt est inférieur à celui du taux révisé. Il conserve les paliers de lissage du tableau d'amortissement initial.

Plan C

Le dispositif est identique à celui du Plan B mais sans progression des échéances. Il s'agit d'un taux fixe à échéance constante.

Mise en œuvre

Ces mesures ont effectivement été proposées aux clients par voie d'avenants et mises en place après acceptation écrite du client. Ce processus a été activement enclenché tout au long de l'année 2008 avec l'appui de prestations extérieures et la mobilisation d'une plateforme téléphonique afin de sécuriser la logistique et d'industrialiser le process.

À l'issue du processus d'envoi et traitement d'avenant, 71 % des accédants ont déjà accepté la proposition en 2008.

La mise en place de ces mesures a ainsi permis de sécuriser les risques liés à cette activité en protégeant notamment la solvabilité de la clientèle ; il est à noter qu'aucune saisie immobilière n'est enregistrée à ce jour dans ce domaine et que le taux d'impayés n'a pas varié significativement.

Les perspectives du premier semestre 2009

La Banque Centrale Européenne a baissé son taux directeur à six reprises entre octobre 2008 et avril 2009, passant de 4,25 % à 1,25 %, ce qui représente le niveau le plus bas de son histoire. Cet objectif d'aide à la relance des économies par un abaissement du coût du crédit contribue à maintenir la demande de crédit immobilier et l'attractivité des solutions de financements à taux révisable maîtrisé.

Les crédits relais immobiliers aux Particuliers

Le Crédit Foncier s'est engagé à prolonger pour une période de six mois à un taux préférentiel (taux légal en vigueur), les crédits-relais arrivant à échéance dans les trois mois. Parallèlement, il a proposé à tous les clients concernés un avis de valeur gratuit du bien financé, dispensé par sa filiale Serexim.

Au 30 septembre 2008, environ 2 300 prêts pour un montant de 140 millions d'euros ont été recensés et relèvent de ce dispositif. Dans ce contexte, le nombre de prêt relais déclassés en douteux est en forte augmentation. Ils sont provisionnés, sur une base prudente à 100 % dans l'attente de la formalisation des hypothèques et de la réalisation du gage éventuelle.

Les crédits de restructuration

CFCAL

L'activité de restructuration des crédits, logée dans la filiale CFCAL dont il s'agit de l'activité principale, s'est sensiblement ralentie (-34 %) sous l'effet notamment de l'arrêt de la production de taux révisables et du durcissement des conditions d'octroi.

L'encours au 31 décembre 2008 est stable à 952 millions d'euros et le taux de douteux (6,75 %) revient progressivement à un niveau conforme au profil de risques de cette activité après une période pendant laquelle ce taux avait atteint un point particulièrement bas.

La charge du risque reste modérée avec -0,6 million d'euros.

Banco Primus

Cette filiale, consolidée au deuxième semestre 2008 intervient principalement sur le crédit de restructuration au Portugal et en Espagne. Environ 90 % de son encours (285 millions d'euros) porte sur des prêts hypothécaires restructurés avec des niveaux moyens de LTV satisfaisants (environ 60 %). Au 31/12/2008, les taux d'arriérés et de contentieux de cette activité sont en revanche supérieurs aux taux cibles. Ce point fait l'objet d'un examen attentif de la maison-mère.

Titrisation – Acquisition de créances hypothécaires

Les activités de titrisation / acquisition de créances hypothécaires font l'objet d'une partie spécifique dans ce rapport, en application de la transparence financière (Pilier 3 de Bâle II). (Cf. le chapitre 6 – Titrisations).

4.4.2 - Commentaires sur le Corporate - Opérateurs publics domestiques et internationaux

Secteur Public Territorial

Le groupe Crédit Foncier intervient au sein du Groupe Caisse d'Épargne dans des activités de financeur court terme, long terme des Collectivités Locales et Institutionnels Locaux français. Le groupe Crédit Foncier doit prendre un rôle central dans cette activité au sein du GCE.

Le secteur a été impacté par un ralentissement des décisions des collectivités en période d'élection et par la crise financière.

Les encours qui avaient connu en 2007 une très forte progression liée à la cession des activités de Natixis (pour 4,8 milliards d'euros) et un financement de 1 milliard d'euros pour la région Ile de France, ont enregistré une progression plus mesurée en 2008.

Les encours du secteur public territorial à taux structuré sont stables à 2 milliards d'euros. Ces encours sont mis sous surveillance et contrôle tant par le GCE que par le Crédit Foncier et ne font pas l'objet d'alerte.

Immobilier Social

L'activité porte sur la distribution de financements règlementés ou libres au profit des opérateurs sociaux en synergie avec les Caisses d'Épargne.

Les crédits règlementés (Prêt locatif social - PLS, Prêt locatif intermédiaire - PLI) bénéficient de garanties publiques ou hypothécaires.

Le secteur a connu une forte progression des mises en force en 2008 (+13,6 %). L'encours a augmenté d'un peu plus de 4 % malgré les impacts de la crise financière.

Cette activité comprend une très faible part d'encours à taux structurés, (sous surveillance).

Sur le portefeuille, seul un encours de 40 millions d'euros est constitué de produits à effet de levier sur des contreparties plus fragiles. Aucune opération ne fait l'objet d'alerte.

Secteur Public International – SPI

Le groupe Crédit Foncier est l'entité "pilote" du GCE sur l'activité SPI. Il assure la relation commerciale de front-office, ainsi que la gestion effective des créances généralement acquises par la Compagnie de Financement Foncier. Cette activité SPI consiste à financer des Collectivités locales étrangères par le biais de crédits ou d'acquisitions de titres obligataires notamment. La qualité de crédit de ces contreparties est généralement très bonne et étroitement liée à la notation propre des pays dans lesquels ces Collectivités locales se situent.

L'activité SPI du groupe Crédit Foncier se concentre sur les pays les moins risqués : ceux de la zone Euro, la Suisse, le Japon, le Canada et les États-Unis.

En matière d'appréciation de la qualité de crédit, le groupe Crédit Foncier utilise son propre modèle de notation interne, calé sur les matrices de migration et les probabilités de défaut par note publiées par les agences. Ces notations sont revues sur une base annuelle. Le processus d'approbation pour chaque nouvelle opération est encadré par un schéma délégataire propre au SPI et établi en accord avec la CNCE. L'activité SPI est également encadrée par un système de limites-pays validé par la CNCE.

Les actifs en devises sont micro-couverts par swap de devises ou de taux pour éliminer tout risque de change.

La production 2008 s'est concentrée sur des contreparties notées en catégorie Step 1 (AA-a AAA) situées au Japon, en Suisse et en Amérique du Nord (États-Unis mais aussi sensiblement Canada).

4.4.3 - Commentaires sur le Corporate - Opérateurs privés

Promotion immobilière

Le marché immobilier a connu tant en résidentiel qu'en tertiaire, un net ralentissement des ventes (-30 %) qui a impacté l'activité des promoteurs immobiliers.

La production s'est sensiblement ralentie (-15 %) et l'encours a décliné de -28 %. Il faut noter que cet encours de promotion immobilière représente moins de 1 % de l'encours global du Crédit Foncier qui a resserré son dispositif de règles de recevabilité dans ce domaine (niveau de fonds propres exigé, taux de pré-commercialisation).

Cette tendance devrait se poursuivre en raison de la réduction ou gel des limites de contreparties décidées par le GCE et le Crédit Foncier.

L'activité de promotion immobilière concentre l'essentiel des entrées en Watch List et en Contentieux de l'année. Elle contribue pour une part importante (près de 38 millions d'euros) à la charge du risque de l'année.

Investisseurs

Dans un contexte également très affecté par la crise, la production a subi une nette inflexion (-35 %) ; les encours sont en revanche restés stables.

La revue du portefeuille n'a pas permis de déceler une dégradation du taux de remplissage et des valeurs locatives des immeubles.

Il n'a pas, en outre, été enregistré d'augmentation significative des défauts de paiement sur ce secteur. Dans ces conditions, la charge du risque individuelle est demeurée stable mais, à titre prudentiel, la provision collective a été fortement dotée en tenant compte d'anticipation d'expertises défavorables (voir ci-après).

L'examen des *Loans to Value* (LTV) disponibles sur ce portefeuille montre une bonne couverture du risque.

Bureaux en blanc

Le Crédit Foncier s'est fixé une limite maximum de 200 millions d'euros pour le financement (prêts seniors et prêts travaux) des bureaux en blanc développés par des promoteurs ou acquis par des investisseurs. Cette enveloppe a été gelée au deuxième semestre 2008.

Les engagements portent sur 11 dossiers mais l'état d'avancement des travaux du portefeuille ne permet pas une analyse significative des perspectives locatives. À ce titre, dans une approche prudentielle, une provision collective a été constituée à hauteur de 7,7 millions d'euros.

Entreprises

Ce secteur est constitué au Crédit Foncier principalement par des opérations de crédit-bail immobilier (CBI) logé dans les filiales Cicobail, Cinergie et Locindus. La production s'est ralentie en fin d'année (-19 %) et l'encours s'est stabilisé.

Il n'est pas enregistré sur ce secteur une augmentation de la sinistralité. En outre, il convient de rappeler que le montage en CBI, où le prêteur est propriétaire de l'immeuble constitue une garantie solide et permet notamment une remise en location plus aisée des biens.

International

Cette activité s'est développée récemment par l'acquisition d'opérations de type CMBS (acquisition de créances hypothécaires de nature commerciale (CMBS)). La position CMBS "à risques" détenue par le groupe Crédit Foncier porte sur deux tranches mezzanine d'une même opération. Les tranches sont notées publiquement par Fitch et S&P respectivement à BB/B et BB- suite aux dégradations intervenues au second semestre 2008. L'emprunteur a été placé sous procédure de sauvegarde en novembre 2008. Le sous-jacent est un CMBS concentré sur un immeuble de bureau. Sur la base de la valorisation d'octobre 2008, la LTV au niveau des tranches détenues par le Crédit Foncier s'établit à 94,8 % et 98,6 %. Cette opé-

ration est inscrite en Watch List Crédit Foncier depuis le 30/06/2008 et est éligible au provisionnement collectif.

Partenariats Publics Privés

L'exercice 2008 marque la première année de développement significatif de la production (plus de 600 millions d'euros) et les premières mobilisations dans l'encours au bilan.

Le risque porte essentiellement sur les phases de travaux des ouvrages, les opérateurs constructeurs pouvant être fragilisés par l'environnement économique. La phase d'exploitation est le plus souvent et principalement portée en risque par une collectivité territoriale ou l'État.

Stress Tests sur le portefeuille des Corporate opérateurs privés

La qualité des crédits et des garanties est reflétée dans les résultats de scénarios de pertes ("stress-tests") appliqués à l'ensemble de la production ; ainsi le modèle d'évaluation des provisions collectives, décliné par segment d'activité professionnelle sur la base d'hypothèses formulées par les experts immobiliers, détermine un taux de provisionnement sectoriel sur chacun des types de financements, l'ensemble conduisant à un taux global de provisionnement de 1,58 % sur le marché des Opérateurs Privés.

En outre, l'application d'un scénario de stress sévère, défini en interne et consistant à dégrader de 50 % supplémentaire les hypothèses précédentes pour les marchés, des investisseurs, des financements spécialisés et du CBI et à dégrader les vitesses de commercialisation et prix de vente de la promotion immobilière se traduit par une majoration du risque de perte (théorique) limitée à 62 millions d'euros, niveau contenu au regard des volumes d'encours et de la surface financière du groupe.

Ces éléments permettent de valider la bonne appréciation de la couverture des risques du marché immobilier et du niveau des provisions constituées par rapport à des hypothèses normales de baisse.

5 - Techniques de réduction des risques

5.1 Valorisation et gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles

Le portefeuille global (Particuliers, Logement Social, Corporate Privés) de prêts du Crédit Foncier est majoritairement couvert par des hypothèques immobilières et des garanties d'organismes de cautionnement mutuel.

A l'origination des prêts, les biens apportés en garantie font l'objet d'une évaluation qui, dans les conditions ci-dessous, conduit à une expertise :

- financement d'un bien logement dont le coût total de l'opération est égal ou supérieur à 450 000 euros et seulement si l'ensemble des prêts présente un capital unitaire restant dû supérieur ou égal à 360 000 euros,
- financement d'un bien professionnel.

Périodiquement, le Crédit Foncier procède à l'actualisation des valeurs hypothécaires des sûretés réelles (gages Immeubles quelque soit la nature de la garantie – hypothèque, privilège de prêteurs de deniers, mandat authentique, promesse d'affectation hypothécaire, cautionnement hypothécaire) à l'aide d'indices immobiliers donnant l'évolution annuelle du marché immobilier.

Cette réévaluation peut être automatique ou à dire d'expert en fonction de la nature et/ou du montant du gage :

- Réévaluation automatique utilisant des indices d'évolution construits chaque année par la Direction Études et Observatoire Immobilier.
- Réévaluation au terme d'une expertise (annuelle ou triennale) du bien par Foncier Expertise qui a obtenu la première certification de services délivrée par le Bureau Veritas Certification.

La réévaluation automatique est différenciée par agglomération et région pour tous les prêts Habitats aux Particuliers.

Cette réévaluation automatique s'applique également aux prêts Habitats consentis aux professionnels dont le montant du coût d'opération est inférieur à 450 000 euros ou le capital restant dû inférieur à 360 000 euros.

Concernant les prêts Habitats aux professionnels (HLM par exemple) dont les nominaux sont supérieurs à 450 000 euros et le Capital Restant Dû (CRD) supérieur à 360 000 euros (en conformité avec la législation des Sociétés de Crédit Foncier), les hypothèques sont réévaluées sur la base des l'indice INSEE des prix à la consommation.

Enfin, les prêts non Habitats ou dont les montants excèdent les seuils prédéterminés sont réévalués par Foncier Expertise.

Pour le calcul des exigences en fonds propres, ne sont retenus, comme atténuateurs de risque de crédit, que les hypothèques de premier rang, les privilèges de prêteurs de deniers et les cautions éligibles telles que définies par la Direction des risques Groupe.

Le tableau ci-après présente la répartition des gages, au 31 décembre 2008, sur le périmètre des particuliers et celui des autres segments. Il convient de noter que les valeurs des gages y ont été plafonnées aux capitaux restant dus. Par ailleurs, ne sont présents dans ce tableau que les hypothèques de premier rang dites « pures » couvrant des prêts ne bénéficiant d'aucune garantie d'un organisme de caution mutuelle ni de collectivité locale, qui est du reste la garantie majoritaire sur le marché des HLM.

6 La gestion des risques

Tableau des hypothèques de 1^{er} rang

(en millions d'euros)

Métiers dont entités	Crédit Foncier	Cie Financement Foncier (SCF)	Environnement Titrisation	Filiales (CFCAL ; Banco Primus)	TOTAL
Particuliers	12 409	5 078	5 852	972	24 311
Autres segments	2 397	2 492	-	-	4 889
Total des gages	14 806	7 570	5 852	972	29 200

5.2 - Fournisseurs de protection

Une partie du portefeuille des prêts du Crédit Foncier est garantie par des établissements de crédit, des collectivités territoriales (notamment concernant les prêts relatifs aux Partenariats Public Privé) et des Organismes de Caution Mutuelle.

Les principaux fournisseurs de sûretés personnelles sur la Banque de Détail sont le FGAS, les Organismes de Caution Mutuelles (à titre d'exemple la SACCEF), ainsi que les autres établissements de Crédit (Crédit Logement et garanties bancaires intragroupe principalement) :

- Le **Fonds de Garantie à l'Accession Sociale à la propriété (FGAS)** permet quant à lui d'apporter une garantie de l'état français aux prêts d'accession sociale régis par la réglementation des prêts conventionnés et garantis par une sûreté réelle de premier rang (hypothèque ou privilège de prêteur de deniers). A ce titre, il bénéficie des notes externes de l'état français et permet de pondérer à 0 % les crédits pour lesquels la couverture FGAS a été signée avant le 31/12/2006. En raison d'une modification des modalités de couverture du FGAS, les protections octroyées à une date ultérieure génèrent pour leur part une pondération de 15 % des crédits concernés.
- Le **Crédit Logement** est un établissement financier, filiale de la plupart des grands réseaux bancaires français, dont les notes Long Terme sont Aa2 chez Moody's et AA pour Standard & Poor's, assorties toutes deux d'une perspective stable. Les crédits couverts par le Crédit Logement bénéficient en méthode Standard d'une pondération de 20 %, liée à la pondération réglementaire applicable aux établissements de crédit et déduite de l'échelon de qualité de crédit de l'Etat dans lequel ils sont établis (France en l'occurrence).

- La **SACCEF (nouvellement Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC)** est une société spécialisée dans le cautionnement des prêts bancaires et détenue par Natixis Garanties. La dégradation au dernier trimestre 2008 de la note externe Standard & Poor's de AA- à A+ entraîne une modification du calcul de la pondération des encours couverts : pondération à 35 % ou 75 % des crédits immobiliers résidentiels et 50 % pour les autres type de crédit Retail. La Commission Bancaire a autorisé pour l'échéance du 31 décembre 2008 et les suivantes jusqu'au passage en méthode avancée (IRB), le classement en approche standard dans le portefeuille prêts immobiliers de ceux cautionnés par la SACCEF afin de leur appliquer une pondération unique à 35 %.
- Des **organismes de cautionnement mutuel** divers (MG PTT, Mutuelle du Trésor, Mutaris Caution, etc.).
- Des **entités publiques notées AAA (KfW par le biais des opérations Provide)**; les opérations Provide (MLF2004 et MLF2007), opérées en 2004 et 2007, permettent d'optimiser les fonds propres du groupe Crédit Foncier. La plateforme Provide est une structure synthétique partiellement financée, dans laquelle le risque associé au portefeuille de prêts hypothécaires, au dessus du seuil de premières pertes conservées par le Crédit Foncier, est transféré pour l'essentiel, par le biais d'un CDS, à Kreditanstalt Für Wiederaufbau (KfW), établissement Public qui bénéficie de la garantie explicite de l'Etat allemand (segment souverain) et de la pondération 0 % en tant que contrepartie d'instruments de crédit dérivés. KfW est publiquement noté Aaa Moody's/AAA S&P.
- La NHG est une garantie apportée par l'Etat néerlandais sur des prêts hypothécaires rachetés par le groupe Crédit Foncier en fin d'année 2007. Ce portefeuille de crédits s'élève à 87 millions d'euros.

- Les garanties Intragroupe (les fournisseurs de protection étant principalement les différentes Caisses d'épargne et la CNCE ou le Crédit Foncier de France) dont les modalités de prises en compte diffèrent selon que les calculs réglementaires sont réalisés sur un niveau social ou consolidé Groupe Caisse d'Epargne. Une garantie financière de 5,1 milliards d'euros a été accordée par la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne dans le cadre de la reprise de l'activité secteur public territorial à Ixis CIB.

Hors Banque de Détail, les principaux fournisseurs de protection sont les principaux établissements de crédit et dans le cas du secteur public territorial, les collectivités locales elles-mêmes.

5.3 - Effet technique de réduction du risque de crédit

Au 31 décembre 2008, la prise en compte des collatéraux reçus au titre des garanties et sûretés obtenues par le Groupe dans le cadre de son activité de crédit, ou la prise en compte des achats de protection permettent de réduire l'exposition du groupe au risque de crédit de 34 628 millions d'euros.

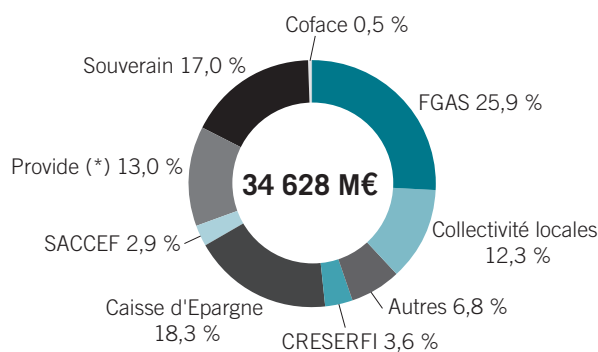
Le tableau suivant (source : Corep 31 décembre 2008 – périmètre groupe Crédit Foncier) reprend en synthèse la répartition des sûretés personnelles, éligibles au dispositif de réduction des exigences en capital réglementaire, par type Bâlois :

Sûretés personnelles	(en millions d'euros)	Fournisseur de protection de crédit					Total
		Administrations centrales ou banque centrales	Etablissements	Entreprises/ Entités relevant du secteur des assurances	Entreprises/ Autres entreprises	Autres fournisseurs de protection	
Administrations centrales et banques centrales							
Etablissements		4 590	5 172				9 763
Entreprises		6	4 926	3			4 935
Clientèle de détail		10 262	4 585	588	9	4 486	19 931
Actions							
Positions de titrisation							
TOTAL		14 858	14 684	591	9	4 486	34 628

Source Corep 31-12-2008

6 La gestion des risques

La Répartition en pourcentage des garanties par fournisseur de caution au 31/12/2008



* Dérivé de crédit éligible Bâle II
Source : corep 31/12/2008

Information sur les garanties reçues pour les prêts à la clientèle de détail

En termes d'encours, la quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle de détail est assortie d'hypothèques dont la valeur n'a cessé de s'améliorer ces dernières années, en liaison, avec la hausse des prix de l'immobilier jusqu'en 2008.

Plus de 90 % des encours sont couverts soit par des hypothèques de premier rang soit par des sûretés personnelles éligibles Bâle II (organismes de caution mutuelle, garanties bancaires...).

Le tableau ci-après présente la répartition des différentes couvertures associées au portefeuille des particuliers dans le cadre du reporting Corep.

Tableau récapitulatif sur les montants de garanties comptabilisées pour la clientèle de détail

(en millions d'euros)

Dispositifs		31-12-2006	31-12-2007	31-12-2008
(1) Dispositifs règlementés	FGAS (100 % - Garantie Etat)	7 662	8 343	8 965
	Secteur Aidé (Garantie de l'Etat)	1 825	1 361	1 210
(2) Sociétés de cautions mutuelles	CREDIT LOGEMENT (**)	1 668	2 041	2 348
	SACCEF (***)	618	836	1 425
	CRESERFI (****)	(****)	(****)	1 242
(3) Organismes financiers internationaux	PROVIDE (MLF2004) (garantie KFW)	2 276	1 957	
	PROVIDE 2 (MLF2007) (garantie KFW (****))		2 565	4 486
	DIVERS (GMAC ; ...)			255
Sous-total (1) + (2) + (3)	(A)	14 050	17 103	19 931
Hypothèques 1^{er} rang	(B)			24 311
Total des garanties (éligibles Bâle II)	(A) + (B)			44 242
Encours total Clientèle de détail (*****)	(C)			48 404
Pourcentage de garanties rapportées au total des encours	(A) + (B) / (C)			91 %

(*) Source Corep 31-12-2008.

(**) Crédit Logement: établissement noté Aa2/AA selon Moody's et AA selon Standard & Poors.

(***) Compagnie européenne de garanties et de cautions (ex. SACCEF avant fusion avec CEGI) établissement notée A+ par Standard & Poors.

(****) CRESERFI: organisme de caution mutuelle des fonctionnaires.

(*****) Provide 2 : hors tranche détenue par le Crédit Foncier qui s'élève à 939 Millions €.

(******) Clientèle de détail : source corep 31-12-2008, y compris les engagements donnés (versements différés).

5.4 - Compensation des éléments de bilan et hors-bilan

S'agissant des produits dérivés, le groupe mesure les expositions en appliquant un facteur de majoration ou « add-on » (pondérations BRI) en plus des expositions courantes. La politique du Groupe Caisse d'Epargne consiste à signer systématiquement des accords cadres

avec ses contreparties bancaires. Dans une très large majorité, ces dispositions comprennent des accords de collatéralisation avec déclenchement d'appels de marge, ce qui permet de réduire l'exposition réelle. Dans le cas particulier de la Compagnie de Financement Foncier, les accords sont asymétriques ; seules les contreparties mettent à disposition un collatéral, en cas de besoin.

6 La gestion des risques

6 - Titrisations

6.1 - Objectifs poursuivis, activité et degré d'implication

6.1.1 – Objectif poursuivis

Le groupe Crédit Foncier est acheteur d'opérations de titrisations réalisées par des parties tierces, principalement des établissements financiers européens cédant des portefeuilles de créances hypothécaires à travers ces opérations.

En tant qu'originateur, le groupe utilise également la titrisation à but interne mais uniquement pour identifier les créances hypothécaires faisant l'objet de financements spécifiques. Les titres émis dans le cadre de ces opérations internes demeurent intégralement portés par le groupe et ne sont donc pas cédés vers l'extérieur. Tous ces titres demeurant au bilan, le groupe reste intégralement exposé au risque d'impayés et de pertes sur les prêts hypothécaires sous-jacents qu'il a lui-même octroyé. Dans ce cadre, la titrisation n'est utilisée que comme technique de refinancement intra-groupe et n'expose l'établissement à aucun risque de valorisation de titres ou de pertes finales supplémentaire.

L'objectif premier poursuivi par le Crédit Foncier en matière de titrisation est de constituer et gérer un portefeuille de créances hypothécaires diversifié et d'excellente qualité, en dehors de la France, sur des classes d'actifs que l'établissement connaît et maîtrise particulièrement bien dans son activité traditionnelle (« cœur de métier ») : prêts à l'habitat et au secteur des collectivités locales. Sous forme de titrisations, ces positions bénéficient en outre d'un niveau de protection particulièrement élevé lié à la structuration même de ces opérations et de la position senior des lignes détenues. Les simulations de risque extrêmes confirment que ces lignes sont sensiblement moins exposées aux évolutions de marché sous-jacent que les expositions détenues en direct.

6.1.2 - Activité du groupe Crédit Foncier

L'activité titrisation du groupe Crédit Foncier consiste principalement en l'acquisition de portefeuille bénéficiant de la meilleure notation agence possible (AAA) et structurés

de manière à inclure un niveau très élevé de protection contre les risques de crédit, de taux ou de change et totalement éliminer tous les risques juridiques (transferts de propriété, de conformité) et les risques fiscaux (retenues à la source...).

Ces actifs sont financés en très grande majorité par l'émission d'obligations foncières et figurent au bilan de la Compagnie de Financement Foncier. Ils doivent répondre aux exigences réglementaires qui s'appliquent aux actifs des sociétés de Crédit Foncier. Il s'agit de titres en position "super senior" et les actifs sous-jacents sont soit de nature hypothécaire soit garantis par ou sur une entité de secteur public. Ces opérations bénéficient toutes des protections propres à ce type d'opération (subordination des tranches junior, fonds de réserve, différentiel de taux d'intérêt, protection contre les risques de change et de taux).

En matière d'appréciation de la qualité de crédit, chaque nouvelle proposition d'investissement fait l'objet d'une analyse contradictoire menée par la Direction des risques qui est dotée des compétences spécifiques nécessaires. Le processus d'approbation pour chaque nouvelle opération est encadré par un schéma délégataire propre à l'activité d'acquisition de créances hypothécaires et établi en accord avec la CNCE. L'activité est également encadrée par un système de limites spécifique permettant d'assurer la diversité géographique et la qualité de crédit du portefeuille.

L'activité du groupe se concentre sur des sous-jacents ayant un profil de risque particulièrement limité :

- titres senior, notés publiquement,
- créances hypothécaires, résidentielles, ou très marginalement commerciales,
- créances de nature secteur public bénéficiant d'un recours sur un état souverain (prêts étudiants FFELP aux Etats-Unis, créances NHG aux Pays-Bas) ou sur une collectivité locale (titrisations healthcare en Italie).

6.2 - Approches et évaluations externes de crédit

6.2.1 - Approches utilisées

Au 31/12/2008, les montants des expositions pondérées des positions de titrisation sont calculés en méthode standard pour tous les établissements du Groupe Caisse d'Epargne (hors Natixis) et donc pour le Crédit Foncier, que ce soient pour les positions d'investisseur dans des tranches, sponsor d'un véhicule de titrisation ou pour les positions d'originateur (activité spécifique au Crédit Foncier et à Natixis).

6.2.2 - Evaluations externes

Au 31/12/2008, la pondération des positions de titrisations investies est déterminée à partir des notes externes de la tranche, à partir des notes publiées par les trois grandes agences Moody's, Standard & Poor's et Fitch. En cas d'absence de note externe de la tranche, une pondération de 1250 % de l'exposition est appliquée.

6.2.3 - Exposé sommaire des méthodes comptables retenues dans le cadre des titrisations

Le portefeuille de titrisations du Crédit Foncier est détenu à maturité et est comptabilisé en "Prêts et créances sur la clientèle". L'ensemble des positions détenues par le Crédit Foncier a été soumis à un test d'impairment à la fin de l'année 2008. Aucun actif n'a fait l'objet de dépréciation de juste valeur dans les comptes 2008.

6.3 - Expositions du groupe Crédit Foncier sur les opérations de titrisations

6.3.1- Expositions titrisées

Le groupe Crédit Foncier n'a pas procédé à la titrisation d'actifs dépréciés ou d'expositions faisant l'objet d'arriérés de paiement.

Le groupe utilise la titrisation à but interne mais uniquement pour identifier les créances hypothécaires faisant l'objet de

financement spécifiques. Les titres émis dans le cadre de ces opérations internes demeurent intégralement portés par le groupe et ne sont nullement cédés vers l'extérieur.

En matière de titrisations, le groupe détient à fin 2008 un portefeuille de 23 426 millions d'euros portés au bilan du groupe. Il s'agit uniquement de titrisations classiques (titres cash). Le groupe ne détient pas d'expositions synthétiques en dehors de celles mises en œuvre sur le segment de ses propres clients particuliers (cf. les commentaires sur Provide (MLF 2004 et MLF 2007) données aux sections 5.2 et 5.3).

En février 2009, une opération RMBS d'un montant d'environ 1 182 millions d'euros, classée en AFS au bilan du Crédit Foncier social, sur la Grande-Bretagne a fait l'objet d'une cession en intégralité se soldant par un léger gain comptable. Le portefeuille du groupe est par suite ramené à 22,2 milliards d'euros.

Les positions de titrisations acquises par le groupe Crédit Foncier sont ventilées dans le tableau ci-après par catégorie d'exposition et par notation :

- 96 % des titrisations sont notées AAA. Les positions en catégorie AA et A sont limitées en montant et font l'objet d'un suivi particulièrement poussé de la part de l'établissement. La position AA est une opération RMBS allemande notée publiquement par deux agences ; la position A correspond à une opération de titrisation « *healthcare* » en Italie, la notation A étant le reflet direct de la qualité de crédit de la collectivité locale,
- les positions en catégorie spéculative (BB- et B) correspondent aux deux actifs (99 millions d'euros) formellement inscrits en Watch List depuis mi 2008 et classées comme « à risques » par le Crédit Foncier.

6 La gestion des risques

Expositions (*) du groupe Crédit Foncier sur des positions de titrisations « classiques » au 31/12/2008

(en millions d'euros)

Typologie	garanties sur le sous-jacent	AAA	AA+	AA	AA-	A+	A	A-	BBB+	BB-	B	Total	Risque final	Total		
MIX	Hypothèques de 1 ^{er} rang sur actifs mixtes (particuliers / commerciaux)	247										247	Particulier	15 662		
RMBS	Hypothèques de 1 ^{er} rang sur actifs particuliers	14 976	438									15 414				
		Hypothèques de 1 ^{er} rang sur actifs particuliers + garantie NHG (Etat néerlandais)	4 122										4 122	Secteur Public	7 584	
Secteur Public	Etat Italien				17							17				
		Collectivités locales	51						432				483			
Student Loans FFELP	FFELP (garantie Etat Fédéral Américain)	2 962										2 962				
CMBS	Hypothèques de 1 ^{er} rang sur actifs commerciaux	38		7			10		17	60	39	171	Autres	180		
Corporate	Nantissement d'avions					3			6			9				
Total		22 397	438	7	17	3	10	432	23	60	39	23 426				

MIX : Titrisations de créances hypothécaires résidentielles et commerciales (majoritairement résidentielles)

RMBS : Titrisations de créances hypothécaires résidentielles

Secteur Public : Titrisations de créances sur le secteur public

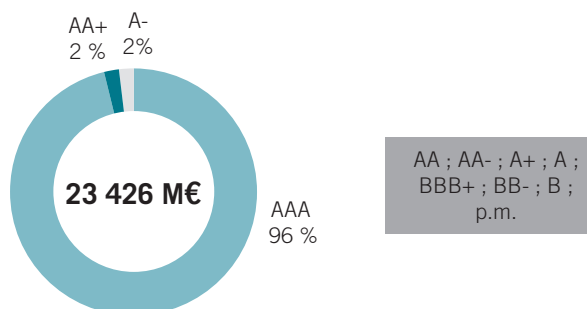
Student Loans FFELP : Titrisations de prêts étudiants américains bénéficiant de la garantie de l'Etat Fédéral à hauteur d'au moins 97 % du capital

CMBS : Titrisations de créances hypothécaires sur actif de nature commerciale (immeubles de bureaux, centres commerciaux, actifs de logistique et d'entrepôt, etc.)

Corporate : Titrisations sur le secteur aéronautique

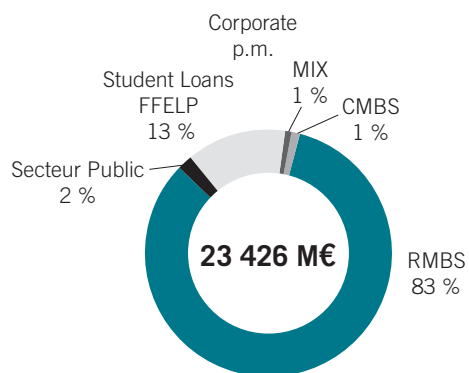
(*) Source : données de gestion cadrées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

Présentation graphique des positions (*) de titrisations selon les notes



(*) Source : données de gestion cadrées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

Présentation graphique de la typologie des positions (*) de titrisations



(*) Source : données de gestion cadrées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

6 La gestion des risques

Le portefeuille de titrisations du groupe Crédit Foncier reste constitué à hauteur de 84 % de positions senior de titres résidentiels adossés à des créances hypothécaires "prime" notées AAA sur des pays de l'Union Européenne des quinze (y compris 18 % bénéficiant d'une garantie supplémentaire fournie par une entité d'état), de prêts-étudiants aux Etats-Unis avec un recours sur l'Etat souverain à hauteur de 12 %, de titrisations sur le secteur public Santé (Healthcare), italien pour l'essentiel (2 %) et pour le solde (moins de 1 %) de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (CMBS).

Son **exposition aux titres "CMBS" adossés à des créances hypothécaires de nature commerciale** est également très limitée (moins de 1 % de l'ensemble du portefeuille de titrisations) et porte sur des actifs immobiliers situés en Europe et majoritairement en France. Deux actifs (99 millions d'euros) notés publiquement en catégorie spéculative et situés en France sont formellement inscrits en Watch List depuis mi 2008 en raison d'une valorisation revue à la baisse pour l'immeuble sous-jacent, d'une augmentation de son taux de vacance et d'un risque accru de non-renouvellement de certains baux, ainsi que de l'ouverture d'une procédure de sauvegarde touchant la société emprunteur dans cette opération. Ces deux actifs (99 millions d'euros) constituent les deux seules positions classées comme "à risques" par le Crédit Foncier. Elles sont portées au bilan du Crédit Foncier.

L'ensemble du portefeuille des titres résidentiels adossés à des créances hypothécaires et des titres "CMBS" adossés à des créances hypothécaires du groupe Crédit Foncier a été soumis à une batterie de stress tests qui montre la résistance toute particulière des actifs détenus à des scénarios extrêmes conjuguant explosion des taux de défaut, hausse des remboursements anticipés et baisse massive des prix de l'immobilier (cf infra).

Actifs dépréciés/Titrisations

Aucun arriéré ou perte n'a été constaté en 2008 sur le portefeuille de titrisations du groupe Crédit Foncier.

Dans ses procédures de suivi de ces opérations de titrisations, le Crédit Foncier analyse en détail les niveaux d'impayés, de saisies immobilières et de pertes nettes constatés sur les portefeuilles de prêts propres à chaque opération.

Aucun actif n'a fait l'objet de dépréciation de juste valeur à fin 2008.

6.3.2 - Positions de titrisation conservées ou acquises

Les positions de titrisation répondant aux critères fixés par le *Financial Stability Forum* sont détaillées dans le cadre du chapitre 7 (reporting G7).

Les encours sont analysés ci-après en termes de nature d'actifs titrisés, de répartition géographique et de qualité (répartition par pondération)

Répartition par NATURE d'actifs titrisés (catégorie d'expositions)

Seules trois opérations totalisant 500 millions d'euros ont fait l'objet de réhaussement auprès d'une société monoline sous forme de garanties financières. A ce jour et suite à l'abaissement massif des notations de la majorité de ces monolines, un seul titre (51 millions d'euros) est encore réhaussé au niveau AAA. Il s'agit d'une titrisation de type secteur public avec un recours final sur une collectivité locale publiquement notée en catégorie A. En cas d'abaissement de note de ce rehausseur, ce titre verrait donc sa notation revue en catégorie A. Ce même processus a déjà été observé sur les deux autres titres historiquement réhaussés (totalisant 449 millions d'euros) ; ceux-ci sont aujourd'hui notés respectivement A- et BBB+ sur la base uniquement de leur qualité de crédit intrinsèque.

Répartition par nature et par pays

Portefeuille de titrisation (**)

(en millions d'euros)

Typologie	garanties sur le sous-jacent	All.	Esp.	Europe (*)	France	Grèce	Italie	Pays-Bas	Port.	UK	USA	Total	Risque final	Total
MIX	Hypothèques de 1 ^{er} rang sur actifs mixtes (particuliers / commerciaux)						247					247	Particulier	15 662
	Hypothèques de 1 ^{er} rang sur actifs particuliers	745	7 208			13	4 123	973	1 171	1 182		15 414		
RMBS	Hypothèques de 1 ^{er} rang sur actifs particuliers + garantie NHG (Etat néerlandais)							4 122				4 122	Secteur Public	7 584
Secteur Public	Etat Italien						17					17		
	Collectivités locales						433					483		
Student Loans FFELP	FFELP (garantie Etat Fédéral Américain)										2 962	2 962		
CMBS	Hypothèques de 1 ^{er} rang sur actifs commerciaux	7		27	117		17			2		171	Autres	180
Corporate	Nantissement d'avions		3								6	9		
Total		752	7 211	27	117	13	4 888	5 095	1 171	1 184	2 967	23 426		

MIX : Titrisations de créances hypothécaires résidentielles et commerciales (majoritairement résidentielles)

RMBS : Titrisations de créances hypothécaires résidentielles

Secteur Public : Titrisations de créances sur le secteur public

Student Loans FFELP : Titrisations de prêts étudiants américains bénéficiant de la garantie de l'Etat Fédéral à hauteur d'au moins 97 % du capital

CMBS : Titrisations de créances hypothécaires sur actif de nature commerciale (immeubles de bureaux, centres commerciaux, actifs de logistique et d'entreposage, etc.)

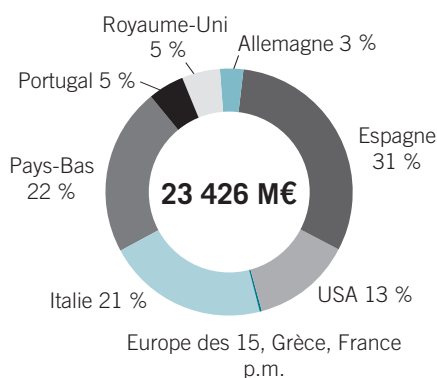
Corporate : Titrisations sur le secteur aéronautique

(*) La catégorie Europe correspond à un portefeuille diversifié sur plusieurs pays européens membres de l'Union Européenne des quinze.

(**) Source : données de gestion cadrées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

6 La gestion des risques

Présentation graphique de la répartition géographique des positions (*) de titrisations



(*) Source : données de gestion cadrées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

En février 2009, une opération RMBS sur la Grande-Bretagne pour 1 182 millions d'euros a fait l'objet d'une cession en intégralité se soldant par un léger gain comptable, ramenant le portefeuille de RMBS "pur" de 15 414 millions d'euros à 14 232 millions d'euros.

A l'exception d'une seule opération allemande, l'ensemble des positions RMBS détenues par le groupe en Europe restent notées AAA et résistent particulièrement bien à la modélisation de scénarios de stress tests combinant explosion des taux de défaut, chute des prix de l'immobilier et diminution drastique des taux de remboursement anticipé.

Seuls les scénarios les plus fortement pénalisants sont susceptibles de générer des déficits de cashflow ultimes sur les positions RMBS du groupe Crédit Foncier. Ceux-ci supposent la conjonction d'événements d'une magnitude telle qu'elle paraît hautement improbable : explosion des taux de défaut sur les différents marchés européens dès 2009 cumulant à 5 % par an soit en cumulé sur la durée de vie de ces opérations de plus de 13 %, chute très sensible et très brutale des prix de l'immobilier d'au moins 50 % (35 % en Allemagne) et diminution drastique des taux de remboursements anticipés (RA).

Sur le secteur des RMBS espagnols, par exemple, une simulation a été réalisée sur un scénario combinant :

- une baisse immédiate de 60 % des prix de l'immobilier,
- une explosion des taux de défaut (13 % à 15 % des portefeuilles sous-jacents passant en défaut et faisant donc l'objet d'une saisie immobilière alors que le niveau d'impayé à 90 jours moyen constaté actuellement sur le marché espagnol est de moins de 2 %),
- et une réduction des RA à environ 5 % (contre 10 % actuellement).

Dans l'hypothèse d'un tel scénario "catastrophe", un déficit de cash flow ultime pourrait être constaté à l'échéance des opérations, représentant 1,52 % du CRD (110 millions d'euros par rapport au 7,2 milliards d'euros d'encours comme indiqué dans le tableau précédent). Le manque à gagner actualisé représenterait 0,55 % du CRD, soit encore une baisse de 0,15 % sur le rendement du portefeuille. Il faut noter que le rendement après ce scénario catastrophe resterait encore supérieur à l'euribor et au coût des ressources qui le refinancent.

Répartition par PONDÉRATION

La très forte proportion de titres de bonne qualité, notés AAA dans le portefeuille de titrisations permet de classer 97,6 % du portefeuille en catégorie de pondération à 20 % (en approche standard) :

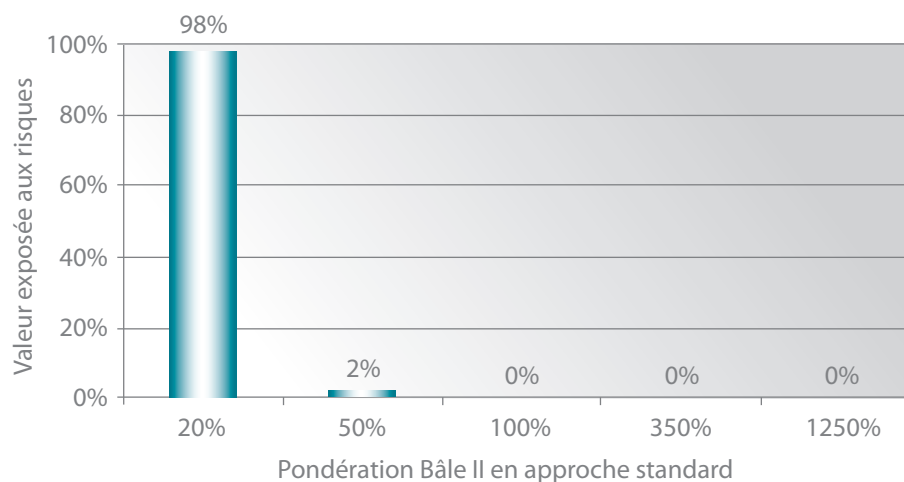
(en millions d'euros)

Pondération Bâle II en approche Standard	Encours 31/12/08 (millions €)	% du portefeuille
20 %	22 859	97,6 %
50 %	444	1,9 %
100 %	23	0,1 %
350 %	60	0,3 %
1250 %	39	0,2 %
TOTAL	23 426	100,0 %

Source : données de gestion cadrées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

A noter qu'une provision collective sur le portefeuille de titrisation couvre une partie des positions pondérées à 350 % et 1 250 %. Cette provision vient en déduction des expositions détaillées ci-dessus.

Répartition par pondération - positions de titrisation



6 La gestion des risques

6.3.3 - Expositions renouvelables titrisées, en distinguant les intérêts de l'établissement originateur des intérêts des investisseurs

Le groupe utilise la titrisation à but interne mais uniquement pour identifier les créances hypothécaires faisant l'objet de financements spécifiques, notamment par la Compagnie de Financement Foncier ou par VMG. Les titres émis dans le cadre de ces opérations internes demeurent intégralement portés par le groupe et ne sont nullement cédés vers l'extérieur. Ces opérations intragroupes ne donnent donc pas lieu à constatation d'un quelconque intérêt investisseur en dehors du périmètre propre au Crédit Foncier. Ces opérations n'entraînent aucune prise de risque supplémentaire vis-à-vis de l'extérieur pour le Crédit Foncier et ne diminuent aucunement le risque porté par l'établissement au titre de son portefeuille en propre de prêts aux particuliers.

6.3.4 - Exposé sommaire de l'activité de titrisation sur l'année 2008

L'activité d'acquisition de parts de titrisations externes a été particulièrement ralentie au cours de l'année 2008, les équipes ont d'ailleurs été affectées à la surveillance et à la gestion du portefeuille existant. Néanmoins quelques acquisitions ponctuelles ont pu être réalisées sur le marché secondaire correspondant à des rachats complémentaires de titres déjà en portefeuille et présentant un bon niveau de performance. Ces acquisitions se sont révélées très limitées en montant (moins de 110 millions d'euros en 2008 pour le groupe Crédit Foncier).

En début d'année, le Crédit Foncier a, par ailleurs, débouclé un achat de protection sous forme de Credit Default Swap (CDS) qui avait été conclu en 2007 avec une contrepartie bancaire sur la majeure partie du portefeuille de créances hypothécaires résidentielles détenu dans le groupe, dans le cadre de la gestion des fonds propres réglementaires en anticipation du passage à Bâle II. Cette opération a occasionné une soulte positive de 175 millions d'euros avant impôt.

7 - Reporting G7

Dans son rapport du 7 avril 2008, le Financial Stability Forum (G7) a émis une série de recommandations en réponse à la crise, notamment en matière de transparence financière, valorisation, gestion des risques, agence de notation.

En reprenant les conclusions du rapport du Senior Supervisors Group, le FSF a demandé que la communication financière soit renforcée sur les cinq thèmes suivants :

- CDO et expositions « monolines » et autres garants,
- Expositions CMBS (Commercial mortgage-backed securities),
- Autres expositions subprime et Alt-A (RMBS, prêts, etc.),
- Véhicules ad hoc,
- Opérations de dette à effet de levier ou LBO.

Ces thèmes ont été repris par un groupe de travail associant la FBF, le SGCB et l'AMF afin de décliner au niveau français les recommandations du FSF. Des grilles indicatives d'informations financières ont ainsi été élaborées sur ces cinq thèmes.

7.1 - CDO et expositions "monolines" et autres garants

7.1.1 CDO

Le groupe Crédit Foncier n'a aucune exposition sur la classe d'actif CDO.

7.1.2 Réhausseurs

La valeur comptable des actifs rehaussés figurant dans le tableau ci-après ne correspond pas à des expositions directes sur des monolines mais à des rehaussements acquis auprès de ces derniers par le Crédit Foncier sur des actifs en portefeuille. Le Crédit Foncier bénéficie donc dans tous les cas d'un recours premier sur une contrepartie autre que la société monoline. L'ensemble de ces rehaussements porte sur des actifs sous-jacents (prêts ou titres) de nature secteur public : accordés soit directement à un état souverain, soit à une collectivité locale ou un établissement public.

Ces engagements de rehaussement prennent la forme de garanties financières (et non de CDS) et constituent une sûreté annexe à l'actif rehaussé. Ces garanties ne sont ni valorisées ni comptabilisées au bilan du Crédit Foncier (seule la prime de rehaussement est comptabilisée comme une charge quand le rehaussement est conclu en dehors du titre ou du prêt).

La ventilation de ce portefeuille rehaussé est effectuée sur la base de la valeur nette comptable IFRS au 31/12/2008.

6 La gestion des risques

(en millions d'euros) 31/12/2008	Montant notionnel brut de la protection acquise	Montant notionnel brut des instruments couverts	Juste valeur des instruments couverts	Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur	Juste valeur des couvertures achetées	Juste valeur de la protection nette de couvertures et avant ajustements de valeur	Ajustements de valeur au titre du risque de crédit sur monolines (comptabilisés sur la protection)	Exposition résiduelle au risque de contrepartie sur monolines
Protections acquises auprès de monolines								
Sur des CDO (marché résidentiel US) avec sous-jacents subprime	-	-	-	-	-	-	-	-
Sur des CDO (marché résidentiel US) avec sous-jacents non subprime	-	-	-	-	-	-	-	-
Risque de contrepartie sur autres opérations	5 103	5 103	5 857	-	-	-	-	-
TOTAL des expositions au risque de contrepartie sur les monolines	5 103	5 103	5 857	-	-	-	-	-

Source : données de gestion cadrées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

La répartition par note des sous-jacents figure ci-après.

Expositions brutes (Valeur nette comptable IFRS)

(en millions d'euros)

Rehausseur	Note du rehausseur	Notation intrinsèque (avant rehaussement)				Total	%
		AA+ à AA-	A+ à A-	BBB+ à BBB-	Non Dispo		
AMBAC	BBB+	18	664	17	0	699	11,9 %
CIFG	B-	1 144	1 237	250	74	2 705	46,2 %
FGIC	CCC	0	0	0	123	123	2,1 %
FSA	AAA	893	768	304	51	2 016	34,4 %
MBIA	BBB+	108	0	0	205	313	5,3 %
	TOTAL	2 162	2 669	571	454	5 857	100 %
	%	36,9 %	45,6 %	9,8 %	7,8 %	100%	

Source : données de gestion cadrées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

La note du rehausseur correspond à la moins bonne des deux meilleures notes agences parmi S&P, Moody's et Fitch à la date du 31/12/08. La notation intrinsèque de l'actif sous-jacent correspond à sa note Bâle II avant rehaussement à la même date. Depuis la fin d'année 2008 la note de CIFG est passée de B- à BB- après mise en place du plan de restructuration.

Les titres rehaussés présentent une bonne qualité intrinsèque : hors rehaussement, 36,9 % de ce portefeuille est noté step 1 (\geq AA-) et 82,5 % est noté step 2 (\geq A-).

Les expositions en catégorie BBB correspondent à des engagements sur les souverains Hongrois et Polonais pour 535 millions d'euros, sur des titres « corporate » adossés à des créances hypothécaires italiennes pour 17 millions d'euros et des engagements sur le secteur public français pour 19 millions d'euros.

Les expositions recensées comme non notées intrinsèquement (hors rehaussement) correspondent pour l'essentiel à des engagements sur des entités du secteur public international à hauteur de 403 millions d'euros n'ayant pas fait l'objet de notation publique et/ou interne (le risque correspondant est apprécié par le Crédit Foncier comme étant Investment Grade). Il convient d'ajouter à cela 51 millions d'euros d'expositions sur des ABS titrisés du Secteur Public International dans le domaine de la Santé (le risque final portant sur une région italienne).

Les 7,8 % "Non Disponible" ne sont pas publiquement notés mais font l'objet d'une estimation interne de qualité de crédit réalisée par le Crédit Foncier qui les placent aisément en catégorie Investissement (Investment Grade soit \geq BBB-). La notation Ecolocale 6 est assimilée ici à une notation BBB.

7.2 - Expositions CMBS (Commercial mortgage-backed securities)

La position CMBS "à risques" détenue par le groupe Crédit Foncier porte sur deux tranches mezzanine d'une même opération. Les tranches sont notées publiquement par Fitch et S&P respectivement à BB/B et BB- suite aux dégradations intervenues au second semestre 2008.

L'emprunteur a été placé sous procédure de sauvegarde en novembre 2008. Le sous-jacent est un CMBS concentré sur un immeuble de bureau. Sur la base de la valorisation d'octobre 2008, la LTV au niveau des tranches détenues par le Crédit Foncier s'établit à 98,6 % et 94,8 %. Cette opération est inscrite en Watch List Crédit Foncier depuis le 30/06/2008 et est éligible au provisionnement collectif.

6 La gestion des risques

Tableau des expositions à risque sur CMBS

Au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)

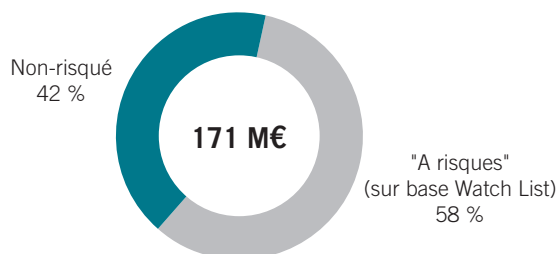
Typologie du portefeuille		Marché US	Autres marchés à risque
Exposition brute * (valeur brute au bilan avant pertes de valeur/dépréciations) (a)	Valeur bilan résiduelle	-	99
Cumul des pertes de valeur et dépréciations enregistrées au compte de résultat (depuis origine) (b)	Décotes enregistrées au résultat	-	-
<i>dont pertes de valeur et dépréciations sur année à isoler</i>			
Cumul des variations de valeur enregistrées en capitaux propres (depuis origine) (c)	Décotes enregistrées en capitaux propres (OCI)	-	-
<i>dont variations de valeur sur année 2008 à isoler</i>			
% total de décotes des CMBS au 31/12/08 (b + c) / a	(cumul des pertes de valeur et dépréciations comptabilisées au P&L Exposition brute au 31/12/08	-	-
Juste valeur des couvertures (d)	couvertures externes non prises en compte dans le calcul des pertes de valeur et dépréciation	-	-
Exposition nette (valeur nette des pertes de valeur et dépréciations) (a - b - c - d)		-	99

Source : données de gestion cadrées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

Répartition sectorielle des CMBS

Les deux tranches considérées comme « à risque » représentent près des deux tiers du portefeuille de CMBS total qui reste quant à lui marginal au sein du portefeuille de titrisation global du Crédit Foncier essentiellement posi-

tionné sur l'hypothécaire résidentiel et le secteur public (les CMBS représentent autour de 0,7 % du portefeuille de total de titrisations du groupe Crédit Foncier).

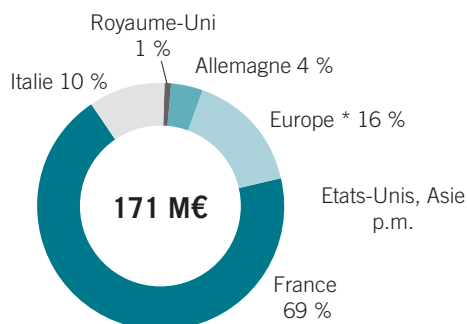


Source : données de gestion cadrées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

Répartition géographique des CMBS

Les deux tiers de ce portefeuille de CMBS sont situés en France, avec un tiers réparti dans le reste de l'Europe.

Aucune exposition de CMBS aux Etats-Unis ou en Asie n'est recensée.



* Union Européenne des quinze

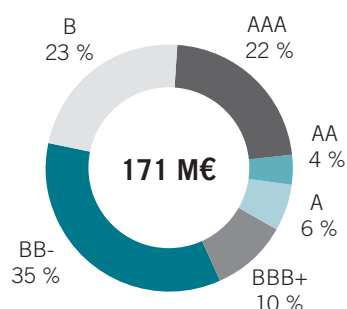
Source : données de gestion cadrées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

6 La gestion des risques

Répartition par notation des CMBS

100 % du portefeuille est noté par une ou plusieurs agences de notation. Les tranches notées en catégorie

spéculative correspondent aux expositions « à risques » mentionnées plus haut.



Source : données de gestion cadrées comptablement. Engagements "bilanciels" (hors engagements par signature et garanties financières données) de l'exposition globale au risque de crédit, contribution IFRS consolidée, en brut (sains + douteux).

7.3 - Autres expositions subprime et Alt-A (RMBS, prêts, etc.)

Le groupe Crédit Foncier n'a ni exposition subprime, ni Alt-A directement ou indirectement. Plus largement le Crédit Foncier n'a aucune exposition sur le marché hypothécaire américain.

En-dehors des actifs « à risques » recensés en partie 7.2, le groupe Crédit Foncier n'a pas d'autre exposition de titrisation considérée comme à risque (base Watch List).

Les expositions hypothécaires (RMBS ou prêts) ne sont localisées que sur l'Espace Economique Européen et sur des pays notés "step" 1 hors USA.

Le portefeuille de RMBS du Crédit Foncier n'est pas constitué d'instruments à risque au regard des critères retenus dans les recommandations du G7. Un encours de l'ordre de 2,5 milliards d'euros fait l'objet d'un suivi particulier et sert de base au calcul de la provision collective sur ce portefeuille. Cet encours sous surveillance n'est pas classé en Watch List, n'entre pas dans la classification « à risques » au 31/12/2008. Il reste d'ailleurs noté AAA à plus de 80 % (18 % en catégorie AA+ et le reliquat en catégorie A).

7.4 - Véhicules ad hoc

Information générale relative aux expositions sur les entités ad hoc

Au 31/12/2008 Le groupe Crédit Foncier ne recense aucune exposition sur des entités ad hoc (type ABCP ou autre) autre que celle mentionnée ci-dessous au titre du conduit sponsorisé SIRP qui a été intégré au périmètre de consolidation du groupe Crédit Foncier au deuxième semestre 2008.

Conduits sponsorisés

Depuis le 25/09/2008, le Crédit Foncier détient 100 % des 457 millions d'euros de billets de trésorerie émis par le conduit SIRP noté publiquement A-1 (S&P) / P-1 (Moody's). Le portefeuille à l'actif de SIRP est constitué d'un TSDI émis par une filiale à 100 % du Crédit Foncier et d'un zéro coupon AIG. Du fait de l'amortissement du TSDI et de la capitalisation du zéro coupon, l'exposition recensée est celle à maturité du programme en 2012 et correspond bien à un risque final sur AIG. Les notations agences de SIRP sont d'ailleurs alignées sur celles d'AIG.

Les notes publiques Moody's et S&P du programme SIRP ont toutes deux été placées sous surveillance avec implication négative respectivement en septembre et octobre 2008. Elles ont ensuite été confirmées et retirées de la surveillance début mars 2009 du fait du soutien spécifique de l'Etat américain.

La notion de sponsor vise un établissement assujetti, autre qu'un établissement assujetti originateur, qui établit et gère un programme de papier commercial adossé à des actifs (*assets backed commercial paper*) ou toute autre opération ou montage de titrisation dans le cadre duquel il achète des expositions de tiers.

Au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)

CONDUIT SPONSORISÉ (SIRP - véhicule consolidé)	millions €
Montants des actifs financés	457
Lignes de liquidité accordées	457
Maturité des actifs (moyenne pondérée) - (en %)	
0-6 mois	100 %
6-12 mois	
Supérieur à 12 mois	
Répartition des actifs par origine géographique (en %)	
Etats-Unis	
Royaume-Uni	
France	100 %
Autres (à préciser si significatif)	

Source: données de gestion

6 La gestion des risques

CONDUIT SPONSORISÉ (SIRP - véhicule consolidé)

	Répartition des actifs (en %)	Répartition des actifs par notation externe (en %)				
		AAA	AA	A	BBB	Non Investment Grade
Prêts automobiles	-					
Créances commerciales	-					
Prêts immobiliers résidentiels	-					
dont subprime américains	-					
Crédits à la consommation	-					
Prêts d'équipement	-					
Residential Mortgage Backed Securities - Etats-Unis	-					
Residential Mortgage Backed Securities - hors Etats-Unis	-					
Commercial Mortgage Backed Securities	-					
Collateralized Debt Obligations	-					
CLOs et CBOs ⁽¹⁾	-					
Autres (Titres émis ou garantis par des entités notées catégorie A)	100 %	-	-	100 %	-	-

(1) Collateralized Loan Securitisation et Collateralized Bonds Securitisation
Source: données de gestion

7.5 - Opérations de dette effet de levier ou LBO

Expositions relatives aux opérations à effet de levier (Leverage Buy Out - LBO)

Au 31/12/2008, le groupe Crédit Foncier recense 14 opérations à effet de levier pour un montant de 266 millions d'euros.

(en millions d'euros)

(millions €)	31 décembre 2008
Parts finales	
Nombre de dossiers	14
Engagements	266
Parts à vendre*	
Nombre de dossiers	
Engagements	
Total	266

* dont parts à syndiquer et résidus à vendre sur marché secondaire
Source : données de gestion

Définition des opérations à effet de levier :

- Opération de crédit structurée, avec un effet de levier, i.e un endettement bancaire, mise en place au profit du repreneur d'une société cible,
- avec ou sans participation du management de la cible,

- donnant lieu à la mise en place d'une société holding de reprise dont le capital est en tout ou partie détenu par un plusieurs sponsors financiers.

La présence d'un sponsor financier et d'une société holding est ici retenue comme un élément discriminant pour qualifier l'opération d'opération à effet de levier / LBO.

Evolution des expositions relatives aux opérations à effet de levier (Leverage Buy out -LBO)

(en millions d'euros)

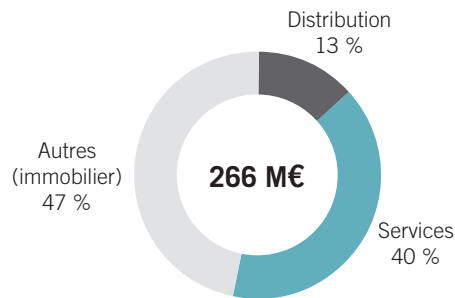
LBO	Expositions nettes de dépréciations/ pertes de valeur au 31/12/08
Expositions LBO	
Parts finales	266
Parts à vendre	
Total	266

Source: données de gestion

Aucune nouvelle opération ni aucun remboursement ne sont intervenus sur l'année 2008.

6 La gestion des risques

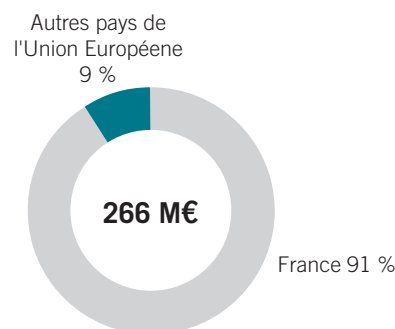
Répartition sectorielle (*) des parts finales des opérations à effet de levier (Leverage Buy Out - LBO)



Source: données de gestion
(* Répartition sectorielle des sociétés cibles)

Le pourcentage est calculé sur l'engagement.

Répartition géographique (*) des parts finales des opérations à effet de levier (Leverage Buy Out - LBO)



Source: données de gestion
(* localisation géographique des sociétés cibles)

Le pourcentage est calculé sur l'engagement.

7.6 - Autres expositions sensibles (Lehman, Madoff)

Madoff

Le Crédit Foncier ne détient aucune exposition directe ou indirecte sur le groupe Madoff. A ce jour et dans la limite des informations publiquement disponibles, aucune opération de titrisation ou de collectivité locale sur lequel le Crédit Foncier est exposé n'a eu à pâtir de cette défaillance.

Lehman

L'exposition du groupe Crédit Foncier sur Lehman Brothers était constituée uniquement d'opérations de dérivés de couverture, principalement de taux. Le groupe n'avait aucune opération de prêt ou de trésorerie avec Lehman Brothers en cours lors de sa défaillance (15 septembre 2008).

Ces opérations de dérivés étaient encadrées par un accord de collatéralisation, comprenant un dispositif de compensation et d'appel de marge qui a permis de limiter sensiblement l'impact de cette défaillance.

Lors de la défaillance de Lehman Brothers, l'exposition du Crédit Foncier était uniquement constituée de soultes de résiliation de dérivés contractés avec l'entité britannique du groupe, Lehman Brothers UK. L'ensemble de ces opérations a fait l'objet d'une résiliation formelle notifiée à Lehman Brothers UK au lendemain de la défaillance.

Le montant net compensé de ces soultes de résiliation était de 50,9 millions euros. Le *netting* est une pratique de marché communément acceptée, prévue dans le contrat de collatéralisation liant Lehman Brothers UK au groupe Crédit Foncier.

En application de ce même accord de collatéralisation, le Crédit Foncier a pu déduire les appels de marge déjà encaissés, soit une créance effectivement notifiée de 36,7 millions d'euros.

Cette créance de 36,7 millions euros est provisionnée à hauteur de 90 %, d'où une exposition nette résiduelle pour le Crédit Foncier de 3,7 millions d'euros.

7.7 - Glossaire de titrisation

Titrisation

Une opération ou un montage par lesquels le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches avec les caractéristiques suivantes :

- les paiements dans le cadre de l'opération ou du montage dépendent des flux collectés de l'exposition ou de l'ensemble des expositions ;
- la subordination des tranches détermine l'allocation des pertes pendant la durée de l'opération ou du montage.

Position de titrisation

Une exposition sur une opération ou un montage de titrisation. Les positions de titrisation comprennent les expositions sur une titrisation résultant de contrats dérivés sur taux d'intérêt ou sur taux de change.

Autres termes

CMBS : Titrisations de créances hypothécaires sur actif de nature commerciale (immeubles de bureaux, centres commerciaux, actifs de logistique et d'entreposage, etc.).

RMBS : Titrisations de créances hypothécaires résidentielles.

Student Loans FFELP : Titrisations de prêts étudiants américains bénéficiant de la garantie de l'Etat Fédéral à hauteur d'au moins 97 % du capital.

Notation : appréciation de la qualité de crédit d'une opération ou d'une contrepartie. Elle mesure la probabilité de défaut du sous-jacent et éventuellement la sévérité de la perte qui en résulterait. Il existe des notations externes (agences de notations) ou interne (modèles de notations internes).

Notations en catégorie step 1 : sur l'échelle des notations agences, il s'agit des notations supérieures ou égales à AA-.

Notations en catégorie step 2 : sur l'échelle des notations agences, il s'agit des notations supérieures ou égales à A-.

Notations en catégorie d'investissement : sur l'échelle des notations agences, il s'agit des notations supérieures ou égales à BBB-.

Notations en catégorie spéculative : sur l'échelle des notations agences, il s'agit des notations inférieures ou égales à BB+.

Rehausseurs : société d'assurance "monoline" procurant des garanties financières sur certaines opérations du groupe Crédit Foncier.

6 La gestion des risques

8 - Les risques de marché

Les activités financières et de gestion de bilan du Crédit Foncier sont régies par une charte financière promulguée en 2008, déclinaison aux bornes de cet établissement de la charte de la CNCE.

Cette charte précise les missions et responsabilités de chacun des intervenants dans la gestion de bilan et les activités financières ; elle définit également les principaux indicateurs de risque ainsi que les limites associées pour la gestion.

En cohérence avec l'organisation définie par la CNCE, les activités financières du Crédit Foncier sont actuellement segmentées en deux portefeuilles, permettant une gestion spécifique des risques de marché auxquels est exposé l'établissement :

- le portefeuille bancaire, à travers lequel sont gérés les risques inhérents à la gestion du bilan (risque de taux, de liquidité et de change) (développés en partie 9 infra),
- le portefeuille de négociation exposé plus particulièrement au risque de prix.

Le Crédit Foncier procède actuellement à l'actualisation de sa charte financière, pour tenir compte de la nouvelle version de celle de la CNCE diffusée au cours du second semestre 2008. La principale novation repose sur une déclinaison plus large des compartiments de gestion prévus par la charte de la CNCE, permettant ainsi d'anticiper et d'encadrer les nouvelles activités que pourrait être appelé à mener le Crédit Foncier. Chaque compartiment se voit ainsi doter d'une gouvernance propre sous forme de Comité, d'indicateurs de risques et de limites spécifiques et d'une mesure du résultat de son activité.

8.1 - Exigences en fonds propres pour le risque de marché

Le Crédit Foncier n'a pas d'exigences de fonds propres pour le risque de marché.

Rappel des seuils d'assujettissement au titre des risques de marché du portefeuille de négociation :

Seuils d'assujettissement au titre des risques de marché du portefeuille de négociation	Valeurs maximales
Pourcentage moyen du rapport de la valeur comptable du portefeuille de négociation sur le total du bilan et hors-bilan	5,0 %
Pourcentage maximum du rapport de la valeur comptable du portefeuille de négociation sur le total du bilan et hors bilan	6,0 %
Montant moyen du total des positions du portefeuille de négociation	15 millions €
Montant maximal du total des positions du portefeuille de négociation	20 millions €

Le risque de change doit être couvert par des fonds propres dès lors que la position nette globale en devises excède 2 % du total des fonds propres. La position nette globale du groupe Crédit Foncier s'élève à 0,460 millions euros ; elle ne génère donc pas d'exigence en fonds propres.

8.2 - Système de mesure et de limites des risques de taux, de liquidité et de change

Le dispositif de limites retenu pour 2009 a été validé par le Comité de gestion de bilan du Crédit Foncier, statuant sur les impasses observées au 31/12/2008.

Il s'organise autour de trois types de limites :

- des limites réglementaires : en matière de risque de taux, la sensibilité de la valeur économique des Fonds Propres ; en matière de liquidité, le coefficient de liquidité à un mois,
- des limites communes au Groupe Caisse Epargne et Crédit Foncier : au niveau du risque de taux, la sensibilité du RBE, au niveau du risque de liquidité, le ratio de couverture des emplois par les ressources,
- des limites internes au Crédit Foncier, notamment en matière de suivi du risque de taux, une limite encadrant le gap de taux fixé à un an, des seuils d'alerte par canton de taux.

Ce dispositif est revu annuellement. Le respect de ces limites fait l'objet d'un suivi trimestriel par le Comité de gestion de bilan.

8.3 - Cas spécifique du portefeuille de négociation

Ce portefeuille regroupe toutes les opérations conduites dans l'intention de profiter à court terme d'une évolution des prix. Même si le groupe Crédit Foncier ne gère pas de réelles positions dans ce domaine, les contraintes strictes qui régissent les autres portefeuilles font que quelques opérations marginales peuvent être rattachées à ce portefeuille et donc exposées au risque de prix de marché.

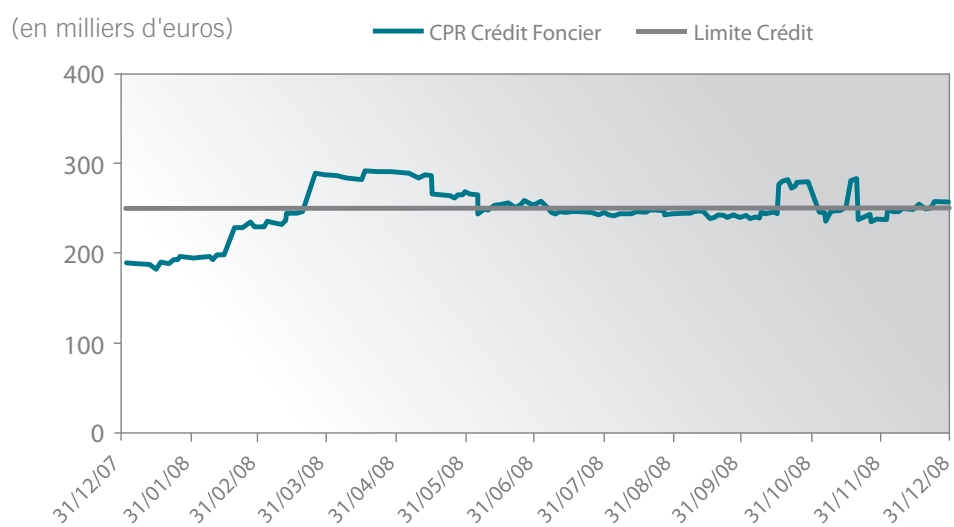
L'éventuel développement de cette activité resterait en tout état de cause subordonné à l'approbation explicite, préalable et renouvelée chaque année de la Direction générale et du Conseil d'administration du Crédit Foncier.

Pour suivre la position correspondante, le Crédit Foncier utilise le logiciel Scénarisk. Cet outil du Groupe Caisse d'Epargne évalue les pertes potentielles qu'une activité spéculative peut engendrer par le calcul d'une mesure synthétique de *Value at Risk* (VaR), avec un degré de confiance et un horizon de détention respectivement de 99 % et 1 jour. Les résultats obtenus sont consolidés au niveau de la CNCE.

La Direction des risques calcule quotidiennement la VaR du compartiment, limitée par ailleurs à 250 000 euros pour l'ensemble du groupe Crédit Foncier. Les mesures de sensibilité et de volatilité utilisées dans l'outil Scénarisk sont retenues sur une base 12 mois roulants. Ces mesures ont très sensiblement augmenté tout au long de l'année 2008 ce qui a pu occasionner des dépassements relatifs et temporaires de cette limite de 250 milliers d'euros. Les mesures correctrices (cessions de lignes) ont été systématiquement mises en œuvre pour en retour dans la limite particulièrement basse fixée par le groupe. La Compagnie de Financement Foncier, qui n'a aucune opération pour compte propre, n'est pas concernée par ce dispositif.

6 La gestion des risques

Evolution de la VaR du Crédit Foncier en 2008 (CPR)



9 - Les risques de la gestion de bilan

Introduction

La CNCE, en tant qu'organe central, pilote et suit les risques ALM au niveau du Groupe. Le dispositif national de surveillance s'appuie sur le Comité ALM Groupe et un Comité ALM "Banque commerciale", qui se réunissent tous deux au moins une fois par trimestre.

C'est dans le cadre de ce dernier Comité que sont pilotés les risques financiers de taux et de liquidité consolidés pour l'ensemble des établissements de type banque commerciale, dont fait partie le Crédit Foncier.

9.1 - Organisation du suivi des risques ALM

Le suivi et la gestion des risques de taux, de liquidité et de change sont assurés dans le cadre spécifique d'opérations relevant du seul portefeuille bancaire du Groupe. Ces dernières sont entre autres destinées à préserver la régularité de la marge d'intérêt dans le cadre d'une politique de "gestion globale du bilan".

Les opérations du portefeuille bancaire peuvent être classées dans deux compartiments :

- le compartiment « ALM » qui centralise toutes les opérations clientèle, y compris celles sous forme de titres, les opérations interbancaires et leurs produits dérivés de couverture, les achats de titres et les créances au Secteur Public International et les achats de FCC. Il permet de gérer les risques financiers et assure la rémunération des réseaux de vente par l'intermédiaire de taux de cession internes (TCI),
- le compartiment Moyen Long Terme (MLT), qui accueille les autres opérations sur titres ainsi que les dérivés de couverture associés. Conduites dans le cadre de la politique de gestion globale du bilan, ces opérations permettent à la banque de compléter les opérations du compartiment ALM dans le même but de préservation de la marge d'intérêt, tout en isolant des facteurs de risques spécifiques.

Conformément aux dispositions réglementaires de séparations des fonctions, ce portefeuille est doté de sa propre filière de décisions, organisée autour de trois Comités :

- **Le Comité de Gestion de Bilan (CGB)** incarne la fonction ALM. Il est l'organe décisionnel responsable de la gestion financière du portefeuille bancaire, à l'intérieur des limites fixées par la Direction générale sur proposition du Comité des risques et dans le cadre des règles du Groupe Caisse d'Épargne. De fréquence trimestrielle et présidé par le Directeur général délégué, il comprend notamment le Directeur des risques ainsi que des représentants des principales fonctions de pilotage.
- **Le Comité financier**, mensuel et présidé par le Directeur général délégué, assure la déclinaison opérationnelle des décisions de CGB relatives aux modalités de refinancement du groupe et au suivi des opérations du pôle Corporate international.
- **Le Comité de taux**, au moins mensuel et placé sous l'autorité du Directeur financier, traduit les orientations stratégiques de couverture en taux, définies par le CGB, en opérations de marché dont il assure la responsabilité d'exécution. En 2008, ce Comité a vu son rôle accru, passant à un rythme quasi hebdomadaire, ce afin d'assurer les meilleures réponses possibles en matière de couverture de risques dans le contexte financier que l'on sait.

Le suivi opérationnel des différents risques liés à la Gestion de Bilan est assuré par la Direction de l'ALM, direction totalement distincte de la Direction des Opérations de Marché (DOM). Cette indépendance garantit la stricte séparation entre les fonctions de reporting et les fonctions d'exécution des ordres, du seul ressort de la salle des marchés de la DOM.

L'ALM utilise un progiciel dédié nommé « Bancware », interfacé avec la majorité des chaînes de gestion du Groupe. Les courbes de taux prévisionnelles utilisées dans les modélisations de Bancware sont les scénarii de taux et index communiqués trimestriellement par la CNCE.

6 La gestion des risques

9.2 - Méthodologie utilisée par le Crédit Foncier dans le cadre de l'évaluation des risques de liquidité, de taux et de change

Les risques de taux, de liquidité et de change sont mesurés selon des approches différentes et complémentaires suivant l'horizon d'analyse. On distinguera :

- une **approche statique**, s'entendant jusqu'à l'extinction des opérations de bilan et de hors-bilan existantes à la date de situation. Les traitements statiques prennent en compte les stocks d'opérations et tous les flux d'engagements contractuels.
- une **approche dynamique** intégrant des prévisions d'activité sur l'exercice en cours et sur les trois suivants. Les traitements dynamiques prennent en compte des événements probables issus d'une prise ferme ou optionnelle d'engagements et d'événements incertains issus de l'activité future.

Dans le cadre de ces deux approches, les principales hypothèses retenues sont la propension de la clientèle à :

- Rembourser son actif par anticipation (les RA),
- Renégocier les conditions de son prêt (les RE).

Les modèles utilisés par le Crédit Foncier sont d'affecter des taux de RA ou de RE spécifiques à chaque type de concours, en fonction :

- d'une part, des secteurs concernés (aidé ou privé), du type de supports (prêts en direct ou via des FCC), du type de clientèle (particuliers, professionnels ou collectivités) et des natures de taux (TF, TR ou TV),
- d'autre part, de principes distincts par type de clientèle pour le comportement que l'on souhaite modéliser.

L'ALM considère par exemple, que l'écart observé à chaque date future entre le taux moyen clientèle et un taux représentatif de la tendance des taux du marché à moyen terme (type OAT 5 ans) a un impact sur le taux de RA observés pour les prêts des particuliers à taux fixe.

Les taux de RA et de RE ainsi modélisés sont rapprochés à chaque date d'arrêt des taux réellement observés afin de juger de la pertinence des modèles ainsi retenus.

La plupart des données issues des grandes chaînes de gestion du groupe Crédit Foncier et traitées dans le système d'information ALM comprennent des éléments modélisables dans le temps ; l'ALM reconstitue alors l'écoulement échéancé de ces données.

Les postes du bilan sans échéance contractuelle, comme les postes de haut de bilan (Fonds Propres, réserves) ou les dépôts à vue font eux l'objet de règles d'échéancement spécifiques proposées par la Direction ALM et validées par le CGB. La Gestion de Bilan a en outre mis en place des procédures de back testing vérifiant a posteriori l'écoulement réel de ces données pour valider les conventions adoptées.

9.3 - Suivi du risque de liquidité

Organisation du refinancement du groupe Crédit Foncier

L'essentiel des ressources du groupe Crédit Foncier provient des émissions à moyen et long terme réalisées par la société de crédit foncier filiale du groupe, notée AAA et émettrice de titres fonciers sécurisés et d'un programme de certificats de dépôts placé à court terme par le Crédit Foncier auprès d'acteurs du secteur bancaire.

En 2008, la Compagnie de Financement Foncier a poursuivi au cours des trois premiers trimestres ses émissions d'obligations foncières gagées sur des actifs éligibles constitués de prêts assortis d'une hypothèque de premier rang, de prêts à des personnes publiques ou garantis totalement par celles-ci et de titres de créances émis par des FCC (Art L515-13 et suivants du CMF). Elle a ainsi pu lever près de 8,5 milliards d'euros.

Par ailleurs, l'encours de certificats de dépôts est au 31 décembre 2008 de 7,2 milliards d'euros (hors opérations intra-groupe).

Les autres ressources additionnelles sont de deux types :

- des ressources réglementées à taux bonifiés, dans le cadre de son activité de financement de logement social et du secteur public (237,5 millions d'euros de ressources en provenance de la Banque Européenne d'Investissement),

- un portefeuille significatif de titres et créances (de l'ordre de 32,6 milliards d'euros), mobilisables quasi instantanément sous forme de mise en pensions auprès de la BCE ou du marché bancaire : au cours du 4^{ème} trimestre 2008, le Crédit Foncier a ainsi pu mener trois opérations de repo long terme pour 1,1 milliard d'euros et mobiliser 6,9 milliards d'euros de titres en BCE.

Le Crédit Foncier a renforcé en 2008 son suivi des réserves de liquidité au niveau du groupe (cf. infra) portant l'encours total de réserves de liquidité à 62,1 milliards d'euros au 31 décembre 2008.

Par ailleurs, et sauf exception dûment justifiée par une présence historique sur les marchés de capitaux, la trésorerie de l'ensemble des filiales est centralisée auprès du Crédit Foncier.

Suivi du risque de liquidité

Le risque de liquidité constitue le risque pour l'Entreprise de ne pouvoir faire face à ses échéances de trésorerie dû à une inadéquation, à une date donnée, entre le montant des remboursements et celui des besoins de refinancement.

Au Crédit Foncier, les besoins de liquidité sont analysés selon la double approche statique et dynamique définie ci-dessus. Ils sont encadrés par un dispositif de limites internes.

En vision statique, il s'agit de s'assurer que la gestion de moyen terme n'a pas pour effet une concentration trop forte des besoins de liquidité sur certaines périodes. Le principal indicateur utilisé est le gap de liquidité statique, avec prise en compte des capacités de mobilisation du groupe Crédit Foncier évaluées également à horizon de 20 ans. L'ALM produit de plus un état justifiant les principales évolutions de l'impasse de liquidité statique d'un trimestre sur l'autre.

Cet indicateur est complété par le ratio de couverture annuelle des emplois par les ressources, qui doit être constamment supérieur à 60 % sur un horizon de 10 ans.

Ces deux éléments font l'objet d'un examen trimestriel par le CGB.

En vision dynamique, il s'agit de piloter les besoins de refinancement du groupe, à travers des prévisions de financement/placement à horizon de planification. Les deux indicateurs utilisés ou en cours de finalisation sont :

- le tableau de financement pluriannuel, qui reprend trimestriellement l'ensemble des besoins de liquidité futurs statiques et dynamiques du groupe Crédit Foncier pour les trois prochaines années. Les tombées de liquidité statique sont celles ayant permis d'évaluer l'impasse de liquidité. Les besoins dynamiques sont modélisés par Bancware à partir d'hypothèses de production nouvelle et de refinancement à court et moyen terme, qui lui sont fournies trimestriellement par le Budget ou le plan d'activité du Groupe,
- le gap de liquidité dynamique, après prise en compte de la part de la production nouvelle considérée irréductible sans remise en cause de l'activité ainsi que du programme de financement moyen-long terme associé. Ce gap est encadré par une limite, établie en fonction du montant des actifs mobilisables détenus par le groupe Crédit Foncier.

Comité de crise de liquidité

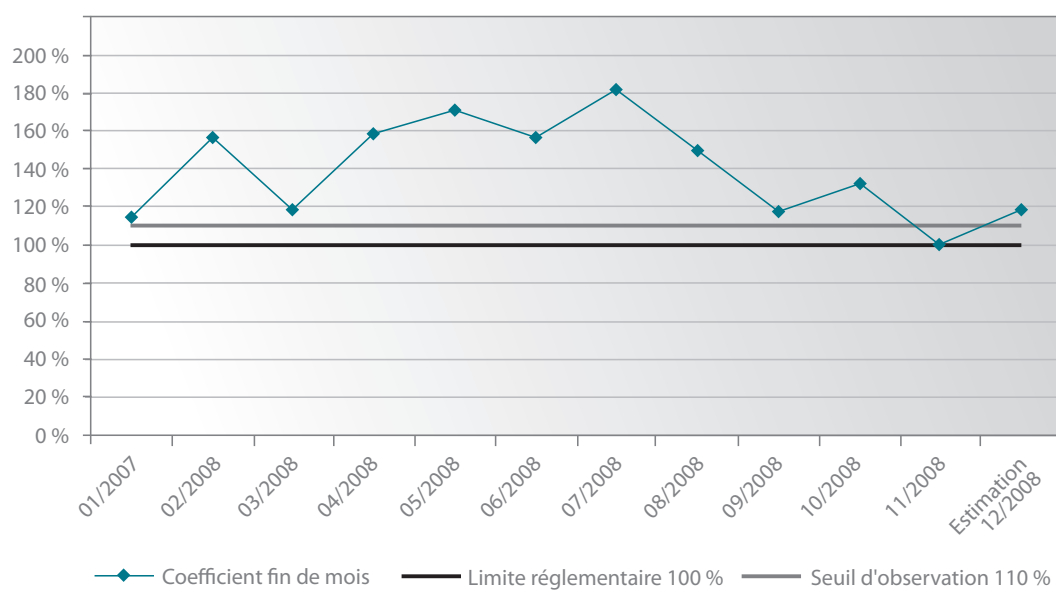
Face à la hausse des tensions, le Crédit Foncier a mis en place un dispositif renforcé de suivi de la liquidité à partir de septembre 2008. Il s'articule sur la base d'une prévision de liquidité à court terme (horizon de 3 mois à 6 mois) qui intègre les besoins de refinancement de l'activité commerciale. Ces résultats sont transmis aux Directeurs en charge des activités financières et de leur contrôle. Ce suivi est formalisé au sein du Comité de crise de liquidité.

Respect des limites

Au plan réglementaire, le coefficient de liquidité du Crédit Foncier (sur base sociale) s'élevait à 119 % au 31 décembre 2008. La norme interne de 110 % a été respectée à chaque situation mensuelle de l'année 2008, exception faite du mois de novembre (où le coefficient était de 100 %).

6 La gestion des risques

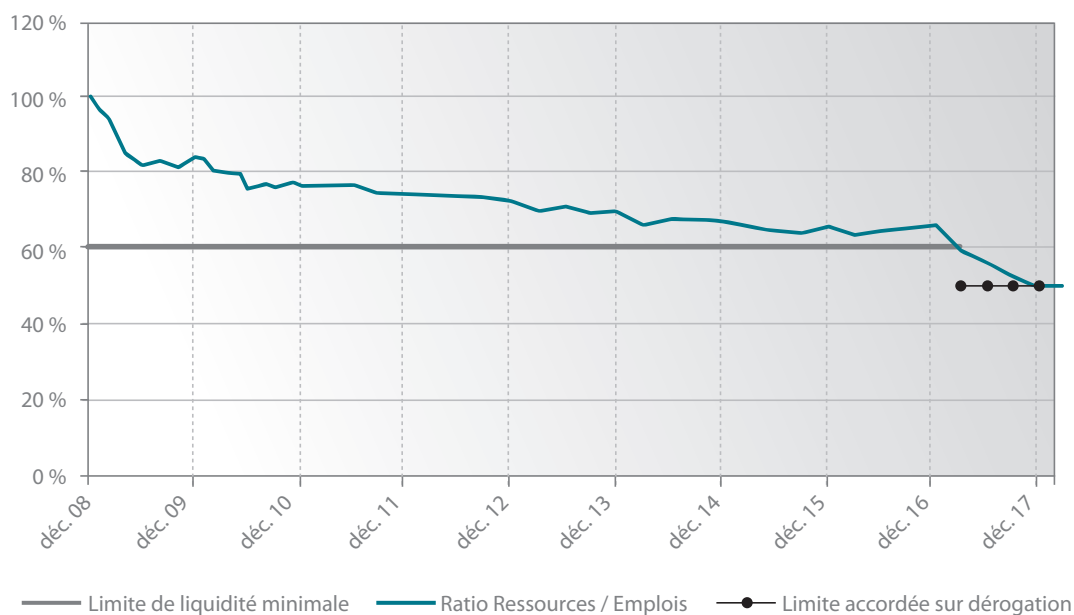
Coefficient de liquidité à 1 mois (Crédit Foncier sur base sociale)



Tout au long de l'année 2008, et à horizon des neuf prochaines années, le Crédit Foncier a respecté la limite de Groupe du ratio de couverture des emplois par les ressources. Depuis le troisième trimestre 2008, ce ratio fait

l'objet d'un dépassement en année 10. Ce dépassement a été validé par la CNCE, qui a accepté provisoirement d'abaisser la limite groupe à cet horizon, pour tenir compte de la relative fermeture du marché primaire.

Ratio Ressources / Emplois à fin décembre 2008



Les faits marquants de l'année 2008

Pour se rapprocher des standards du GCE, le Crédit Foncier a adopté les mêmes conventions d'écoulement concernant le poste « Fonds de Roulement ».

- Présentation pour la première fois au CGB de février 2008 sur arrêté du 31/12/2007, d'un gap semi-dynamique à un an, en pas mensuel.
- Mise en place à la demande du CGB sur date d'arrêté 30/09/2008 d'une impasse de liquidité statique mesurée à partir de l'écoulement respectif des actifs et des passifs.
- Changement d'outil de modélisation de l'échéancement en liquidité des FCC : le nouveau progiciel utilisé permettra de mieux rendre compte des mouvements prévisionnels de RA dans les portefeuilles de FCC.
- Production à partir de la date de situation du 30 novembre 2008 d'un reporting mensuel de liquidité statique et dynamique conformément à la demande de la Commission Bancaire.
- Mise en place d'un nouvel indicateur de suivi des réserves de liquidité au niveau du groupe. Au-delà de l'encours de titres et de créances mobilisables instantanément sous forme de mises en pension auprès de la BCE pour 32,6 milliards d'euros, le groupe a identifié des actifs mobilisables à court terme (dans un délai inférieur à trois mois) permettant d'augmenter la réserve de 25,8 milliards d'euros et un gisement de titres en devises ou émis par des entités étrangères pour un montant complémentaire de 3,7 milliards d'euros. L'ensemble de ces trois éléments permet de totaliser un encours de **réserves de liquidité de 62,1 milliards d'euros au 31 décembre 2008**.

6 La gestion des risques

- Pour les filiales mesurant par elles mêmes leur impasse de liquidité (Socfim et CFCAL), la transmission au Crédit Foncier des résultats se fait désormais de façon normalisée (maquette commune).
- Ces filiales ont également mis en place au cours de l'année 2008 un dispositif leur permettant de suivre aux bornes de leur entité, les indicateurs de gap statique précités et les limites associées.
- Obtention par la Direction ALM du tableau de financement dynamique à 5 ans de CFCAL, seule filiale du Crédit Foncier à se refinancer en partie à l'extérieur du groupe.

Les perspectives du premier semestre 2009

- Industrialisation des reportings mensuels de liquidité à destination de la Commission Bancaire.
- Etude de l'adaptation du dispositif de suivi de la liquidité Crédit Foncier sur la base du Projet d'arrêté CB relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité.
- Optimisation des délais de production des impasses de liquidité statique et dynamique du groupe Crédit Foncier en vue d'un suivi mensuel par le CGB.

9.4 - Suivi du risque de taux d'intérêt global

Modalités de Gestion

Le risque de taux d'intérêt global constitue un risque potentiel d'instabilité du résultat ou de la valeur patrimoniale de la Banque lié à une exposition globalement défavorable du bilan et du hors bilan à une fluctuation des taux d'intérêt.

Le groupe Crédit Foncier gère ce risque de manière globale et de ce fait les couvertures initiées sont généralement comptabilisées en "fair value hedge de portefeuille". Dans ce cadre général, il effectue ensuite un cantonnement plus fin des opérations selon les diverses stratégies de couverture (couvertures de "refixation", de production nouvelle ou équilibrage de bilan) en tenant compte notamment des risques optionnels (dont les garanties de

taux plafond) ou induits par les comportements de la clientèle (dont les remboursements anticipés) selon les différentes catégories de prêts.

Des opérations de "fair value hedge" individualisées sont également effectuées pour la transformation systématique en taux variable ou révisable des ressources levées à taux fixe ou sur un indice complexe, pour la couverture des achats d'actifs de la Compagnie de Financement Foncier et pour l'adossement d'opérations réalisées avec la clientèle.

Les stratégies de macro couverture sont décidées par le CGB, mises en œuvre par la Direction de l'ALM et exécutées par la Trésorerie de la Direction des opérations financières qui est le seul point d'entrée du Crédit Foncier sur le marché. Entre deux CGB, les Comités de taux déclinent opérationnellement ces stratégies de couverture et décident notamment des opérations à mettre en œuvre afin de garantir une marge cible sur la production aux particuliers anticipée pour les mois à venir.

Suivi du risque de taux

A l'exemple du suivi réalisé pour la liquidité, le groupe Crédit Foncier a également retenu une double approche, pour la mesure des assiettes de risque et de sensibilité des résultats et de la valeur patrimoniale aux variations de taux :

- en vision statique sur opérations existantes à date d'analyse (bilan fondant),
- en vision dynamique, avec des prévisions d'activité pluri-annuelles.

En statique, les deux principaux indicateurs sont les gaps de taux fixé **global** et **par canton de taux**, les risques étant encadrés par des limites moyennes d'impasse à un an.

Le gap de taux fixé est calculé à partir de l'ensemble des encours du bilan et hors bilan à date d'arrêté et en tenant compte des hypothèses et règles d'écoulement présentées supra.

Selon le type de taux, les opérations s'imputent dans le gap de façon différente :

- à taux fixe, elles s'imputent jusqu'à leur échéance,
- à taux révisable, jusqu'à la prochaine date de révision de l'index,
- à taux variable (Eonia et assimilé), elles ne s'imputent pas au-delà de la date d'arrêté.

Pour mieux rendre compte de la totalité des risques pris à chaque date d'arrêté, la Direction ALM complète la position de transformation en incluant des estimations de "restes à mettre en force" et les couvertures associées.

Le gap par canton de taux donne par index les échéanciers, en date de maturité contractuelle, des positions nettes d'actifs/passifs en bilan et hors-bilan du groupe Crédit Foncier. Cet indicateur permet de suivre et de gérer l'exposition au risque de "base" qui naît lorsque l'on observe un écartement trop important du spread entre deux index dont l'un enregistre des positions "longues" (excédent de ressources) et l'autre des positions "courtes" (excédent d'emplois).

Ces mesures d'impasses sont complétées par l'indicateur Bâle II standard, de sensibilité de la valeur économique des Fonds Propres à une translation uniforme de 200 % de la courbe des taux. La limite de sensibilité est fixée à 20 % des Fonds Propres réglementaires consolidés globaux, avec un seuil d'alerte à 15 %.

Les sensibilités "pire cas" du RBE étaient les suivantes :

	2009	2010	2011
Limites de sensibilité du RBE	(8 %)	(12 %)	(15 %)
Sensibilité "pire cas"	(7,8 %)	(0,4 %)	(3,2 %)

Les sensibilités 2010 et 2011, marginales, rendent bien compte du faible niveau des impasses de taux fixées. La sensibilité observée en 2009, liée à un accroissement des emplois indexés E3M et gagnante dans un contexte de baisse des taux, se résorbera au fur et à mesure des nouvelles émissions d'obligations foncières.

Les faits marquants de l'année 2008

Au cours de l'année 2008, le Crédit Foncier a renforcé son dispositif de suivi de sa position Court Terme. Consécutivement à la réalisation d'échéanciers contractuels par canton de taux, la Direction ALM a mis en place des échéanciers quotidiens des Actifs/Passifs en refixation (sur les deux cantons majeurs Euribor 3 mois et 6 mois).

En dynamique, la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne a fixé à sa filiale des limites de sensibilité du RBE, mesure de l'impact des variations de taux sur la marge d'intermédiation. La Direction ALM estime trimestriellement des RBE (y compris effet de la production nouvelle) à l'horizon des trois prochaines années calendaires, à partir d'une matrice de taux communiquée par la CNCE. La Direction recalcule ensuite ces RBE selon quatre autres scénarii de taux, deux en translation (± 100 pb) et deux en pivotement (± 50 pb autour des taux à un an). La limite de sensibilité est assise sur la mesure d'impact en revenu la plus défavorable.

L'ensemble de ces indicateurs fait l'objet d'un suivi trimestriel par le CGB.

Respect des limites

Au 31/12/2008, la consommation de fonds propres réglementaires (fonds de roulement inclus) à un choc de la courbe de 200 bp (indicateur Bâle II standard) s'établit à 0,53 %. Ce très faible niveau traduit l'absence d'assiette en risque.

Fin mars 2008, un CGB Exceptionnel a défini et validé des indicateurs de risque concernant la position court terme sur les index Eonia, Euribor 3 et 6 mois et Euribor 12 mois. A titre expérimental, il a été décidé d'associer des seuils d'alerte (et non des limites) à ces différents indicateurs. Chaque dépassement de seuil doit faire l'objet d'une information aux membres du CGB dans les comptes-rendus des comités de trésorerie. Les positions sont ensuite régularisées ou non selon une étude d'opportunité.

La Direction ALM a également développé un suivi spécifique et proactif des mesures exceptionnelles proposées le 18 janvier 2008 par le Crédit Foncier aux détenteurs de prêts à taux révisables ("mesures dites PTR").

6 La gestion des risques

Il s'agissait :

- d'anticiper l'exposition à la hausse des taux liée d'une part au plafond de taux accordé aux clients et d'autre part à l'exercice par certains clients de leur option de passage à taux fixe,
- et de s'assurer du respect en permanence par le Groupe du dispositif de limites de risque de taux dont il s'est doté.

Pour ce faire, le Crédit Foncier a cherché à couvrir progressivement les prêts concernés, en fonction des conditions de marché et du rythme attendu de retour des avants proposés aux clients.

Au 31 décembre 2008, 1,1 milliard d'euros de ressources à taux fixe et 4,7 milliards d'euros de caps ont été mis en place assurant en quasi-totalité la couverture des portefeuilles des prêts signés à taux fixe et taux révisable (3 et 6 mois). Cette couverture permet d'insensibiliser le portefeuille aux variations de taux.

Les couvertures des portefeuilles indexés sur des taux à 3 et 5 ans font l'objet d'une surveillance hebdomadaire dans l'attente d'une couverture éventuelle.

Les PTR ont été intégrés au dispositif global de suivi des risques ALM : le CGB est devenu l'organe de pilotage de la position de taux induite par ces opérations. Il a délégué au Comité de taux le suivi opérationnel des décisions de couvertures qu'il est amené à prendre : ce dernier, au vue de reportings spécifiques quasi hebdomadaires et en fonction des conditions de marché, les ordonnance.

A la demande du GCE, le mode de calcul de l'indicateur réglementaire permettant de mesurer la sensibilité de la situation nette du groupe Crédit Foncier à une variation uniforme de la courbe de 200 bp a changé. Désormais, la Direction ALM ne déduit plus le "net fonds propres" du gap brut de taux (assiette du calcul de la VAN des fonds propres).

Dans le cadre de l'homogénéisation du suivi du risque de taux du groupe Crédit Foncier (intégrant les données en provenance des grandes filiales du Crédit Foncier), les scénarii de taux (définis par la CNCE) sont désormais utilisés pour les reportings des filiales. L'intégration de courbes de taux est actuellement recettée par la Gestion de Bilan.

Pour les filiales mesurant par elles mêmes leur impasse de taux (Socfim et CFCAL), la transmission au Crédit Foncier des résultats se fait désormais de façon normalisée (maquette commune).

Ces filiales ont également mis en place au cours de l'année 2008 un dispositif leur permettant de suivre aux bornes de leur entité, les indicateurs de gap précités et les limites associées.

Les perspectives du premier semestre 2009

Finaliser les travaux actuellement en cours sur la marge nette d'intérêt (MNI) prévisionnelle et industrialiser ces travaux en collaboration avec le Contrôle de gestion.

Adapter le dispositif de limites du groupe Crédit Foncier au vue des novations contenues dans la charte CNCE diffusée au cours de l'été 2008 (et notamment par la mise en place d'un bilan actuariel),

Finaliser la mise en place de la base de données multidimensionnelle, qui devrait permettre une plus grande industrialisation des reportings liés au risque de taux.

9.5 - Suivi du risque de change

Le risque de change réside dans le fait qu'une évolution des cours de change des devises dans lesquelles sont libellés les actifs ou les passifs du bilan du Crédit Foncier affecte négativement la valeur d'avoirs ou d'engagements libellés en devises étrangères.

La politique du Groupe en la matière reste inchangée et consiste à ne pas supporter de risque de change. Par conséquent tous les actifs et passifs en devises non euro sont systématiquement swappés dès leur entrée au bilan. Cette couverture peut se réaliser par la conclusion d'un swap de change, d'un emprunt à terme ou d'un swap de devise.

Les écarts résiduels qui découlent de l'ajustement des positions bilanciels, en particulier celles résultant du dégageement des marges, sont couverts mensuellement.

Ils font l'objet d'un suivi par le middle office de la Direction des opérations financières, qui centralise les positions de change fin de mois, par devises et par cumul de devises.

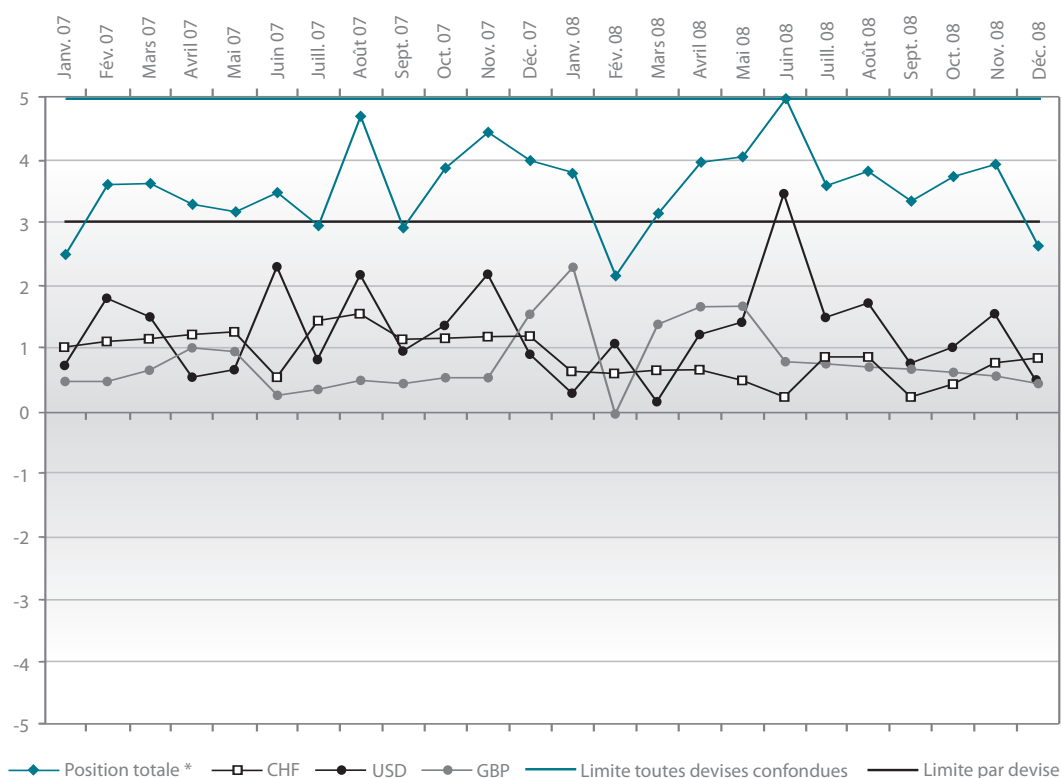
La limite d'exposition maximale a été fixée à 5 millions d'euros toutes devises confondues et 3 millions d'euros par devise pour l'ensemble du groupe.

Sur la base des données communiquées par le Middle Office, une information est faite à rythme trimestriel au CGB sur le respect des limites liées à cette position.

Au 31 décembre 2008, l'ensemble de ces limites était respecté.

Suivi de la position de change fin de mois par devise (groupe Crédit Foncier *)

(en millions d'euros)



* Crédit Foncier + Compagnie de Financement Foncier

Enfin, il n'existe pas d'impasses de taux libellées en devises.

9.6 - Gestion du portefeuille Moyen Long Terme (MLT)

Ce compartiment est encadré par des limites de volumétrie, de taux de rotation et de sensibilité des titres ; il s'intègre également dans les limites de sensibilité du RBE du compartiment ALM. Par exception, les contraintes spécifiques du compartiment ne s'appliquent pas aux actifs de la Compagnie de Financement Foncier du fait de son statut et de son mode de contrôle spécifique.

Même si ce portefeuille n'est pas soumis à une limite de marché, la Direction des risques le suit quotidiennement à titre indicatif en *value at risk*, grâce à l'outil Scénarisk du Groupe Caisse d'Épargne.

Au 31 décembre 2008 ce portefeuille, constitué pour la quasi-totalité de titres d'État français et italien swappés à taux variable acquis en 2007, pour un milliard d'euros respectait toutes les limites imposées.

6 La gestion des risques

10 - Le risque actions

10.1 - Dispositifs et processus d'investissement

Les investissements des entités du GCE (hors Natixis) sont encadrés par une liste des produits financiers autorisés et une procédure d'homologation des nouveaux produits financiers. Ce dispositif permet de s'assurer que l'utilisation des produits financiers s'effectue avec la sécurité opérationnelle appropriée et en conformité avec les textes réglementaires et les normes risques du Groupe. L'utilisation de produits financiers par les entités du GCE dans le cadre de leurs activités financières est validée par le Comité nouveaux Produits financiers et nouvelles Activités financières.

L'utilisation des produits autorisés doit se faire dans le respect du dispositif de limites de risques (marché, crédit...) et des contraintes propres à chaque compartiment fixées dans la Charte de Gestion Financière (justification de la stratégie de couverture économique pour les produits en ALM, liquidité quotidienne des actifs logés en Compte Propre, etc...).

En complément, des dispositifs spécifiques de traitement des demandes d'investissement ont été mis en place par le Groupe concernant les produits financiers suivants :

- des fonds d'actifs cotés,
- des fonds d'actifs non cotés (private equity / infrastructure / immobiliers),
- des véhicules de titrisation
- et des produits structurés dont la structure et le pay off ont été validés par le Comité nouveaux produits financiers et nouvelles Activités financières.

Les modalités de traitement de ces demandes d'investissement formulées par les entités sont définies par une communication Groupe qui expose la procédure à suivre (le cas échéant les schémas délégataires) pour investir dans ces produits financiers. L'instance de validation des investissements dans ces produits est le Comité risques sur investissement.

Lorsque l'entité souhaite investir dans un produit financier, la Direction des risques de l'entité s'assure au préalable qu'il respecte l'ensemble des limites de risques définies au niveau de l'établissement ou au niveau du Groupe et qu'il vérifie les conditions spécifiques à chaque compartiment. De manière générale, tout nouvel investissement sur un produit financier fait l'objet d'une validation du Comité financier de l'entité. La gestion financière constitue un dossier regroupant l'ensemble des informations nécessaires à la compréhension du produit et l'analyse du Front-Office. Par ailleurs, une contre-analyse est effectuée par la direction des risques locale. Suite à la validation du comité financier, l'établissement transmet la demande d'investissement au niveau groupe pour validation. Afin de suivre ces investissements, la Direction des risques de l'entité procède aux contrôles permanents du respect des limites de risque et des conditions spécifiques de chaque compartiment et établit un reporting régulier de ces contrôles à destination du directoire de l'entité.

Concernant le Crédit Foncier et ses filiales, les nouveaux investissements sont préalablement étudiés et analysés par l'ensemble des Directions participant au Comité d'investissement, chacune d'entre elles transmettant un avis motivé sur lequel le Comité d'investissement se prononce avant décision par le Comité exécutif ou le Comité stratégique le cas échéant, selon l'importance du montant. Conformément aux règles Groupe et dans le cadre des seuils fixés, les nouveaux investissements sont transmis à la CNCE.

Les règles d'investissement dans des fonds immobiliers (notamment SIIC) répondent au même schéma. A noter que la politique d'investissement dans ce domaine est revue trimestriellement afin d'appréhender au mieux les évolutions économiques.

10.2 - Objectifs poursuivis

Le groupe Crédit Foncier a mis en place en 2007 une politique d'investissement sur des véhicules d'investissement immobilier (SIIC, OPCI et fonds fermés) pour une enveloppe indicative totale de 100 millions d'euros, utilisées au

31/12/2008 à hauteur de 30,5 millions d'euros, afin de développer notamment des relais de croissance en matière de financement et d'activités connexes du Crédit Foncier.

S'agissant des règles d'investissements, celles-ci sont adaptées a minima semestriellement après validation par le comité d'investissement fonds propres, afin de tenir compte de l'évolution conjoncturelle. Tout nouvel investissement est soumis au processus mentionné supra.

Par ailleurs, le Crédit Foncier est en phase de désengagement d'un certain nombre de participations estimées non stratégiques en termes de relais de croissance (environ 3% du montant total hors reclassement intra GCE).

CFCAL, filiale du Crédit Foncier, détient ainsi un portefeuille diversifié d'actions européennes cotées, géré dans un objectif de préservation de la liquidité ainsi que quelques lignes mutualisées (SICAV). Ce portefeuille s'élevait à moins de 7 millions d'euros à fin 2008 et est exposé au risque de marché; il est totalement intégré par le Crédit Foncier dans ses calculs quotidiens de Value at Risk (VaR). Cf. partie 8-3 – cas spécifique du portefeuille de négociation.

Enfin, le groupe Crédit Foncier peut être amené, suivant les opportunités et en support des besoins de développement ou réorientation des métiers du Crédit Foncier à réaliser des investissements s'inscrivant également dans le même processus mentionné supra.

Le Crédit Foncier a confié début janvier 2009 à Natixis Securities des mandats d'acquisition de titres sur Locindus et CFAL-Banque pour des enveloppes limitées en montant et dans le temps. Ces acquisitions au fil de l'eau dont les déclarations ont été faites auprès de l'AMF n'ont pas vocation à lui faire franchir des seuils réglementaires dans la mesure où il détient déjà deux tiers du capi-

tal de ces deux sociétés. Ainsi sur la période courant du 12 janvier 2009 au 31 mars 2009, le Crédit Foncier a acquis 82 618 actions de Locindus et 47 473 actions du CFCAL portant respectivement sa participation à 68,81 % et 68,38 % du capital de ces sociétés.

La partie 2 – Développement du Crédit Foncier de ce rapport annuel commente par ailleurs les opérations capitalistiques en 2008.

10.3 - Techniques comptables et méthode de valorisation

Les expositions sur actions du portefeuille bancaire sont enregistrées dans les catégories comptables suivantes conformément aux dispositions de la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option,
- actifs financiers disponibles à la vente,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

Les techniques comptables et méthodes de valorisation applicables sont communiquées dans le cadre des règles et principes comptables sur la détermination de la juste valeur (cf. les passages sur la détermination de la juste valeur donnés en annexe des comptes consolidés, note 4 – information sur les règles et principes comptables).

10.4 - Exposition de l'entité

Au 31 décembre 2008, l'exposition au risque actions du groupe Crédit Foncier s'élève à 306 millions d'euros et se décompose comme ci-après :

6 La gestion des risques

(en millions d'euros)	Coût ou valeur historique	Juste valeur ou valeur réévaluée	Plus ou moins values latentes nettes	Plus values latentes brutes	Moins values latentes brutes
Actifs financiers à la juste valeur sur option	0	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	298	306	7	8	0
Total	298	306	7	8	0

Source : corep 31/12/2008

Au 31 décembre 2008, le montant total des gains ou pertes non réalisés sur les expositions actions du portefeuille bancaire s'élève à 7 millions d'euros dont :

- 7,3 millions d'euros enregistrés en gains et pertes latents ou différés ;
- 0 million d'euros inclus dans les fonds propres de base ou complémentaires ;

- au cours de l'exercice 2008, les plus ou moins values enregistrées au titre des cessions ou liquidations d'actions issues du portefeuille bancaire s'élèvent à 5,9 millions d'euros.

La juste valeur des actions cotées détenues en portefeuille bancaire ne diffère pas du prix de marché.

11 - Les risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini au sein du Groupe Caisse d'Épargne comme le risque de perte liée à une défaillance ou un dysfonctionnement des processus, des systèmes d'information, des hommes ou suite à des événements extérieurs. Ainsi défini, il inclut notamment les risques comptable, juridique, réglementaire, fiscal, ainsi que les risques liés à la sécurité des personnes et des biens et des systèmes d'information.

Le risque opérationnel est inhérent à toute activité du groupe Crédit Foncier. Son analyse, sa gestion et sa mesure reposent sur un dispositif global, basé sur l'identification et l'évaluation des risques (ainsi que la mise en place de plans d'action pour les maîtriser), la gestion active des incidents avérés, et le suivi d'indicateurs prédictifs de risque.

Le dispositif Risques opérationnels du GCE est régi par les lignes directrices et règles de gouvernance en matière de gestion des risques opérationnels (octobre 2005). Il s'appuie sur une filière Risques opérationnels, instituée par la nomination de responsables Risques opérationnels disposant de leur propre réseau de correspondants dans leurs établissements. Le dispositif est supervisé au niveau du Groupe par le Comité des risques opérationnels Groupe, qui se réunit sur une base trimestrielle pour veiller à l'efficacité des dispositifs déployés au sein du Groupe, et analyser les principaux risques avérés et potentiels identifiés dans les établissements.

Au sein du groupe Crédit Foncier, les lignes directrices et règles de gouvernance ont été déclinées de la manière suivante :

Dispositif général

L'ensemble de la démarche "Risques Opérationnels" du groupe Crédit Foncier est géré par sa Direction des risques, qui s'appuie sur les directives, les méthodes et les outils de la Direction des risques du GCE, de façon à ce qu'elle s'intègre dans le dispositif transverse de celle-ci.

Gouvernance

La gestion des risques opérationnels, intégrée dans la filière risque du groupe Crédit Foncier est pilotée par une cellule spécialisée, indépendante des activités opérationnelles et qui forme une des composantes de la Direction des risques.

Le reporting sur les risques opérationnels est triple :

- au Comité trimestriel des risques de la Direction des risques, qui informe la Direction générale ainsi que le Comité d'audit,
- au Comité de contrôle interne, pour les incidents notables et les évolutions et renforcements d'organisation,
- à la Direction des risques du GCE : tableau de bord trimestriel.

Pour la gouvernance des risques opérationnels, la Direction des risques coordonne son action avec celle de la Direction des contrôles permanents et de la conformité.

Environnement de gestion

Réseau de gestion

La surveillance et la maîtrise des risques opérationnels sont déléguées aux managers des différentes directions ou filiales, qui sont responsables vis-à-vis de la Direction générale et de la Direction des risques.

Chaque manager met en place et s'appuie sur un réseau de correspondants animé par un gestionnaire, en liaison fonctionnelle avec la Direction des risques.

La formation des membres de ces réseaux locaux est assurée par la Direction des risques ; 20 nouvelles personnes ont été formées au cours du second semestre 2008 (38 sur le premier).

Au 31/12/08 le dispositif global de surveillance et de maîtrise des risques opérationnels est composé de 282 personnes.

Deux fois par an, chaque manager procède formellement à l'autoévaluation de son dispositif. Les résultats et l'évolution de cette enquête sont intégrés dans le dispositif de reporting précité.

Méthodes et outil

En termes de méthodologies et d'outils, le groupe Crédit Foncier utilise aujourd'hui l'outil Groupe ORIS (Operational Risk System), afin d'appliquer les méthodologies diffusées par la Direction des risques Groupe et de collecter les informations nécessaires à la bonne gestion des risques opérationnels.

6 La gestion des risques

La méthode repose sur trois fondements qui s'intègrent dans une approche itérative et interactive :

Cartographie des événements de risque opérationnel : identification et évaluation faites par chaque métier de sa vulnérabilité aux principaux risques opérationnels ; détermination des dispositifs préventifs et curatifs, existants ou à mettre en place, pour maîtriser et réduire l'impact de ces risques. La cartographie doit être actualisée à chaque modification des process et de l'organisation et a minima, une fois par an.

Déclaration des incidents de risque dans une base de données spécialisée : alimentation de la base des incidents de risque par le réseau de gestion, au fur et à mesure de leur apparition et de leur évolution ; suivi des plans d'actions correctifs ; analyse de l'évolution des expositions au risque et des pertes résultantes.

Mise en place d'indicateurs (KRI) sur les principales zones de risque, alertant de l'entrée probable dans une phase critique.

Les données relatives à ces fondements sont stockées dans une base commune et déployée au sein de l'ensemble du groupe Crédit Foncier.

Périodiquement l'examen des couvertures d'assurance au regard des cartographies et des déclarations d'incidents, vient compléter la démarche risque opérationnel.

Le groupe Crédit Foncier dispose également via ORiS d'éléments de reporting, et d'un tableau de bord Risques Opérationnels engendré trimestriellement sur la base des données collectées. Le module Questionnaire QCB permet à chaque établissement d'évaluer semestriellement la qualité de son dispositif de gestion des risques opérationnels, et de se situer par rapport aux autres établissements du GCE. Il peut, le cas échéant, engager des actions sur des points précis du dispositif à renforcer.

Durant l'année 2008, le dispositif de gestion des risques opérationnels a fortement augmenté son périmètre de couverture, les différentes unités opérationnelles ont renforcé leur sensibilité sur le sujet avec pour objectif d'arriver à une homogénéité des pratiques entre les différents métiers. Dans ce cadre, près de 4 500 incidents ont été collectés sur l'année pour un montant cumulé non définitif (certains incidents étant en cours de traitement) d'environ 53 millions d'euros de risque potentiel.

Enfin, dans le cadre du calcul des exigences de fonds propres, le groupe Crédit Foncier applique, pour le moment, la méthode standard Bâle II. A ce titre, les premiers reportings réglementaires Corep ont été produits. Au 31/12/2008 l'exigence en fonds propres à allouer au titre de la couverture du risque opérationnel est de 131 millions d'euros.

12 - Le risque d'intermédiation

Activité pour compte de tiers

Le Crédit Foncier n'effectue quasiment aucune opération pour le compte de la clientèle. Les ordres sont généralement transmis à la CNCE qui a recours à l'assistance technique de Gestitres pour exercer ses activités de TCC et de RTO. La CNCE a sélectionné trois "brokers" dont NATIXIS Securities pour assurer l'exécution des ordres sur le marché. Le risque d'intermédiation est maîtrisé au niveau de CNCE/Gestitres par un dispositif de suivi des opérations non ajustées ou en cours de dénouement.

Le RCSI dédié à cette activité s'assure du respect des normes et réglementations en vigueur.

Activité pour compte propre (au sens de la définition de l'AMF du service d'investissement)

Le groupe Crédit Foncier intervient sur les marchés pour ses opérations de bilan (émissions de titres, achats de titres, prêts/emprunts de trésorerie,...) et de couverture de taux de l'ensemble de ses éléments d'actif et de passif.

L'exécution sur le marché des opérations est centralisée au sein d'une Direction spécialisée et encadrée par une Charte Financière qui définit les missions, l'organisation et les modalités de contrôle de la gestion de bilan et des activités financières.

Les contreparties et intermédiaires habilités sont validés dans un Comité spécifique (COMEFI) en lien avec les directions concernées de la CNCE.

6 La gestion des risques

13 - Le risque de règlement

Les opérations de trésorerie réalisées relèvent pour l'essentiel de l'activité de gestion de bilan. Leur traitement est centralisé au sein du Back-Office Trésorerie.

Le Back-Office Trésorerie assure :

- la gestion de flux de trésorerie :
 - réception et émission de flux de trésorerie de gros montants (supérieurs à 700 000 €). Ces flux circulent par les systèmes PNS (systèmes compensés) ou TBF Target (systèmes non compensés),
 - réception et émission de flux en devises en utilisant les correspondants étrangers de la CNCE.
 - réception et émission de flux de petits montants. Ces systèmes ne sont utilisés qu'en cas de nécessité pour les flux en valeur du jour. En effet, sur les systèmes de masse (petits montants), le paiement s'effectue en j+2.
- la prévision de trésorerie à 24 heures pour les deux entités : Crédit Foncier et Compagnie de Financement Foncier.

La gestion de comptes de trésorerie et le contrôle comptable des comptes sont sous la responsabilité d'un cadre en charge d'une unité indépendante, le principe de séparation des fonctions est respecté au sein de la Direction.

Le groupe Crédit Foncier accède aux systèmes de règlement de gros montants de la façon suivante :

- la société Crédit Foncier utilise des comptes ouverts à la CNCE depuis 2001 pour TBF et PNS,
- la société Compagnie de Financement Foncier accède à TBF en direct, via la plateforme technique de la CNCE et à PNS comme la société Crédit Foncier via un compte ouvert à la CNCE, ces systèmes d'échanges de gros montant correspondent à Target 1. TBF et PNS étant supprimés, le Back Office Trésorerie, s'est préparé au passage à Target 2 et 3G, qu'il utilise depuis le 18 février 2008.

TBF étant remplacé par PM (Paiement Module), PNS étant remplacé par EBA (Euro Banking Association), les rôles respectifs du Crédit Foncier et de la Compagnie de Financement Foncier, seront respectés, le Crédit Foncier demeure sous participant de la CNCE dans le système Target 2, la Compagnie de Financement Foncier, restant participant direct, du système européen.

Le suivi du risque de règlement s'exprime quotidiennement au travers des procédures suivantes :

- sortie à J-1 pour l'euro, J-2 pour les devises, fin de journée, de l'échéancier prévisionnel des dépenses et recettes de J. Cet échéancier est produit à partir des données du logiciel de gestion des opérations de marché, complété par les données issues d'un échéancier tenu manuellement pour les ordres de décaissements ou les annonces de recettes divers. Ces données prévisionnelles de la trésorerie à J sont ajustées avec le Front Office,
- à J, exécution au fil de l'eau des décaissements prévus et des placements du jour, après enregistrement par le Back Office Marché. Pour les encaissements, la réception des flux fait l'objet d'une surveillance en temps réel sur les postes de travail dédiés (reconnaissance des flux reçus, relance éventuelle des contreparties versantes en fonction des usages et du calendrier de place, recherches complémentaires adaptées selon le système utilisé).

En cas de défaut définitif d'une contrepartie de règlement, événement extrêmement rare pour les opérations de marché (et limité pour l'instant à une difficulté technique plus qu'à une véritable défaillance), et si la position en Banque de France en est rendue potentiellement débitrice :

- Pour des opérations en euros : une couverture sera, de préférence, recherchée sur le marché. A défaut, pour la Compagnie de Financement Foncier, un recours sera fait à la facilité de prêt de fin de journée auprès de la Banque Centrale et une indemnisation sera demandée à la partie défaillante à due concurrence du préjudice subi.
- Pour les opérations en devises : un accord a été négocié avec la CNCE afin d'émettre même en cas d'absence de devises sur le compte ouvert dans les caisses de la CNCE.

Le groupe participait régulièrement aux Plans de Secours de Place (PSP) organisés par la BDF et la CRI, un nouveau dispositif est mis en place, dans le cadre de la mise en œuvre de Target 2, auquel le Crédit Foncier participe, avec l'appui de la CNCE.

Des mesures de contingences sont développées, pilotées par la BCE, le groupe y sera intégré via la plateforme outils de la CNCE.

14 - Le risque de non-conformité

Les risques de non-conformité sont suivis par la Direction de la conformité et des contrôles permanents, organisée en quatre unités distinctes : la Conformité, la Sécurité Financière, la Médiation et les Contrôles Permanents.

Dispositifs de suivi et de mesure des risques de non-conformité

La méthodologie de suivi et contrôle des risques de non-conformité s'appuie sur celle mise en place par l'organe central du groupe Caisse d'Épargne dans le cadre du projet (SIDECO : Système d'Information Déontologie et Conformité). Elle couvre l'essentiel des activités du Crédit Foncier. Elle est complétée par le Dispositif de Maîtrise des Risques, portant sur l'ensemble des métiers en fonction des risques majeurs. La Direction de la conformité et des contrôles permanents est pilote d'un projet d'évolution de ce Dispositif de Maîtrise des Risques, qui devrait être informatisé à partir de 2009 sous un outil Groupe.

Identification et suivi des risques de non-conformité

L'identification des risques de non-conformité résulte d'une double approche :

- l'analyse des résultats des contrôles de premier niveau ciblés sur les thématiques de non-conformité répertoriées dans les normes de conformité Groupe ou résultant d'approches thématiques.
- les déclarations de risques opérationnels effectués dans l'outil Groupe ORIS qui s'appuie sur une cartographie de ces risques. Les risques y sont identifiés suivant leur nature (conformité ou non) et font l'objet d'une valorisation de l'exposition par type d'évènements de risque.

Contrôle des risques de non-conformité

Les contrôles des risques de non-conformité ont porté en 2008 principalement sur le respect des dispositions du code de la consommation en matière de crédit immobilier aux particuliers et sur la connaissance du client sur le marché des entreprises.

Conformité des services d'investissement

L'activité des services d'investissements du Crédit Foncier est une activité très marginale avec un volume d'opérations relativement faible. Les contrôles portent principalement sur l'analyse des ordres atypiques conformément à la réglementation Abus de marché.

Suivi des dysfonctionnements

Les dysfonctionnements identifiés au cours des contrôles ou par des incidents risques opérationnels déclarés dans ORIS de façon récurrente, font l'objet de plans d'actions spécifiques au sein des unités opérationnelles. Ces plans d'action sont suivis par les correspondants Conformité dans les unités opérationnelles. Le suivi de ces dysfonctionnements et l'évolution des plans d'action correspondants est opéré par la Direction de la conformité et des contrôles permanents aux fins de reporting au Comité de contrôle interne.

Formation et sensibilisation

La Direction de la conformité et des contrôles permanents a poursuivi en 2008 des actions de sensibilisation et formation des nouveaux entrants. La formation s'inscrit dans le cadre de l'animation fonctionnelle de la ligne métier contrôle conformité, assurée par la Direction de la conformité et des contrôles permanents ; elle est relayée au cours des réunions du Comité conformité.

Agrément des nouveaux produits ou services

Le processus d'étude, de fabrication et de validation d'un nouveau produit ou service ou de la modification d'un produit existant a été revu au cours de l'année 2008. Il s'applique au Marché des particuliers et des entreprises.

La finalité de ce processus est de contribuer à la mise en place d'un nouveau produit ou service dans les délais compatibles avec les exigences commerciales tout en s'assurant que l'ensemble des impacts ont été analysés et intégrés par les métiers ; et de garantir que le comité d'agrément des nouveaux produits et services dispose de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour se prononcer sur la commercialisation du nouveau produit ou service.

6 La gestion des risques

En parallèle, le processus d'autorisation de l'utilisation de nouveaux produits financiers, de nouveaux indices financiers et le lancement de nouvelles activités financières a également été revu au cours de l'année 2008.

Déontologie – Abus de marché – Conflits d'intérêts

Le dispositif de déontologie Financière a été actualisé en 2008 en intégrant notamment les dispositions réglementaires issues de la Directive Abus de marché.

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes

La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme sont deux volets couverts par un dispositif de vigilance et de contrôle associant l'ensemble des acteurs du groupe, tout au long de la chaîne des opérations bancaires et de crédit. Il procède à la fois des objectifs de sécurité des engagements et de qualité de la relation client. La coordination en est assurée par le département de Sécurité financière, au sein de la Direction de la conformité et des contrôles permanents, qui met en œuvre les orientations, normes et outils informatiques adoptés par le Groupe Caisses d'Épargne.

La sensibilisation et la vigilance des collaborateurs sont assurées par des procédures et par des actions de formation. Un programme de formation systématique de tous les salariés par e-Learning complète le dispositif et vise à maintenir en permanence une mobilisation optimale.

Le filtrage d'éventuels terroristes est systématique. Entièrement automatisé, il permet de refuser toute entrée en relation en présence d'un simple doute sur l'identité d'un client. La surveillance des activités bancaires, cédées fin 2008, s'appuyaient sur le socle des contrôles réglementaires et l'analyse des situations les plus atypiques (réveil des comptes dormants, mouvements espèces et échanges à l'international).

La surveillance des activités de crédit, l'essentiel du fonds de commerce du Groupe, s'exerce à toutes les étapes de la vie d'un prêt, de l'autorisation à son remboursement. Ce faisant, la lutte anti blanchiment développe une méthodologie d'analyse multicritères permettant d'identifier les situations à risque et d'adapter toutes les procédures, tant commerciales que de contrôle a posteriori.

15 - Autres risques

Les assurances

Le Crédit Foncier est assuré pour les risques relatifs à sa responsabilité d'employeur. Il a aussi souscrit plusieurs types de contrats portant sur les dommages aux tiers et aux biens susceptibles d'être causés par ses collaborateurs dans le cadre de leur activité.

Il est couvert contre les risques résultant du vol, de la malveillance et de la fraude. Il a souscrit également une garantie « protection de l'activité bancaire » bien qu'il dispose de "back up" informatique et de la répartition sur plusieurs sites de ses unités de gestion.

Par ailleurs le Crédit Foncier a souscrit un contrat global de Responsabilité Civile Professionnelle garantissant l'ensemble de ses activités, y compris celles exercées par ses filiales à compter du premier juillet 2008. Celle-ci intervient en 2008 outre les garanties déjà existantes de certaines activités, qui avaient été prises auparavant et qui continuent à s'appliquer, soit en raison de dispositions réglementaires (courtage d'assurance, gestion et transactions immobilières), soit en raison des risques spécifiques à ces activités (expertises immobilières, marchand de biens, crédit-bail immobilier,...).

Les caractéristiques des principaux contrats sont les suivantes :

Assurance	Garanties et montants
« Multirisques Entreprise » mobilière et immobilière	<ul style="list-style-type: none"> - Garantie multirisques : dommages, incendie, vol, dégât des eaux,... - Conséquences des dommages atteignant les biens, - Conséquences pécuniaires des responsabilités de la Société <p>La limite contractuelle d'indemnité est fixée à 16 000 000 € pour les sinistres immobiliers les plus importants.</p>
Tous risques informatiques	L'ensemble des matériels informatiques, bureautiques ou installations téléphoniques est assuré pour leur valeur de remplacement, déclarée avec l'inventaire des matériels.
Globale de banque	Garantie de pertes pécuniaires subies par la Société ou par la clientèle pour les biens en dépôt et les biens confiés, par suite de vol ou de détérioration ou de destruction. Selon la nature des risques les capitaux garantis s'élèvent de 500 000 € à 4 600 000 € .
Protection de l'activité bancaire	Garantie et indemnisation des préjudices financiers (perte d'activités bancaires, frais supplémentaires d'exploitation, frais de reconstitution des données, frais de sauvegarde,...) subis par le Crédit Foncier consécutivement à la survenance de faits générateurs, tels que : carence des fournisseurs et des prestataires de services, fermeture ou interdiction d'accès d'un établissement garanti, dommage immatériel consécutif à une erreur humaine, une panne ou un dérangement d'ordre technique. La limite contractuelle d'indemnité est fixée à 10 000 000 € pour les préjudices les plus importants consécutifs à un défaut de fournitures.

6 La gestion des risques

Assurance	Garanties et montants
<p>Fraude et malveillance</p>	<p>Garantie des pertes pécuniaires subies par la Société et ses clients lorsqu'ils sont victimes de fraude ou de malveillance, y compris les fraudes informatiques définies par le Code Pénal.</p> <p>Le montant de la garantie s'élève à 10 000 000 € par sinistre et par an.</p>
<p>Prévoyance des salariés</p>	<p>Garantie collective des risques de décès, incapacité de travail et invalidité couverte par un régime collectif de prévoyance complémentaire à adhésion obligatoire pour l'ensemble des salariés de la Société.</p> <p>Montant de la garantie (capital ou rente) en pourcentage du salaire annuel brut.</p>
<p>Responsabilité civile d'exploitation</p>	<p>Garantie des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à la Société ou à son personnel en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers.</p> <p>Le montant des garanties s'élève à 8 000 000 €.</p>
<p>Responsabilité civile professionnelle</p>	<p>Garantie des conséquences pécuniaires de toute réclamation introduite par un tiers à son encontre et mettant en jeu sa responsabilité civile pour toute faute professionnelle réelle ou présumée commise dans l'exercice des activités assurées. Cette garantie couvre, en particulier, les risques liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'activité de distribution de crédits immobiliers, d'opérateurs bancaire (particuliers et corporate) et de démarchage financier - aux opérations financières – aux activités internationales à l'exception des opérations réalisées en Amérique du Nord - à l'activité de présentation des opérations d'assurance et plus généralement les autres activités réglementées et de services ou de conseil immobilier déjà assurées - à la gestion pour compte de tiers. <p>Une 1ère ligne fixe la limite de garantie à 25 000 000 € par sinistre et par an, reconstituable une fois, à laquelle s'ajoute 15 000 000 € in excess.</p>
<p>Responsabilité civile des Dirigeants et Mandataires Sociaux</p>	<p>Garantie des conséquences pécuniaires des fautes professionnelles commises par un ou plusieurs assurés dans l'exercice de leurs fonctions, entraînant leur responsabilité civile personnelle ou solidaire avec la Société qu'ils représentent.</p> <p>Le montant de la garantie s'élève à 20 000 000 € par sinistre et par période de garantie.</p>

Les activités externalisées

Le recensement des prestations essentielles externalisées au sens de l'article 37 du Règlement du Comité de Réglementation Bancaire et Financière n° 97 - 02 été actualisé au cours de l'exercice 2008. Certaines prestations essentielles externalisées ont été dénoncées en raison de la cession de la majeure partie de l'activité bancaire. Pour les autres prestations, la mise à niveau des contrats, se poursuit activement.

Le risque informatique

L'année 2008 a été marquée par l'achèvement des opérations de migration. C'est une première étape significative de rationalisation des systèmes d'information tant sur le plan technique que sur le plan financier.

Les applications de gestion des crédits issues d'Entenial dont la conception datait de la fin des années 70 sont définitivement éteintes. De plus la mise en place d'une nouvelle solution comptable unique et moderne dès le début de l'année 2009, va permettre d'accélérer la rapidité de production des états comptables et réglementaires.

Des investissements très significatifs ont également été réalisés pour la maîtrise des risques bancaires en vue de répondre aux exigences d'homologation Bâle II. Ces travaux ont été menés en coordination directe avec la démarche Groupe. Des actions de fiabilisation et d'harmonisation des données client ont également permis de contribuer à cet objectif.

En 2008 les fonctions informatiques ont fait l'objet d'une réorganisation avec la création d'une Direction des systèmes d'information qui a rapproché en une Direction unique les intervenants de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre. Cette opération a eu un impact direct sur le processus d'élaboration et de suivi du Plan informatique annuel ce qui a eu pour effet de fluidifier la communication entre les acteurs et de clarifier les responsabilités.

Avec la mise en place de la nouvelle organisation, la gouvernance en matière de Sécurité des systèmes d'information a été précisée permettant de disposer d'une meilleure lisibilité sur les responsabilités en matière de sécurité informatique et donc d'une meilleure maîtrise de la sécurité des systèmes d'information. Une première illustration : l'actualisation de la politique de Sécurité des Systèmes d'Information associée à la mise en œuvre d'un dispositif de

contrôle en matière de sécurité. Une sensibilisation active et régulière aux enjeux et meilleures pratiques en matière de sécurité est réalisée auprès des différentes directions opérationnelles.

Enfin le Crédit Foncier s'est doté d'un dispositif de reporting qui couvre les risques inhérents aux Systèmes d'information.

Organisation de la continuité d'activité (PCA)

La révision du Plan de Continuité des Activités entamée en 2006, permettant d'élargir le périmètre des activités préservées tout en optimisant les capacités d'accueil et en refondant son infrastructure technique, est arrivée à son terme courant 2008.

Le groupe Crédit Foncier a décliné et revu les scénarii PCA en réponse aux différents types de risques identifiés par le Club de la sécurité de l'information français (Clusif). Il a listé tous les risques déclarés de l'entreprise, identifié dans quels cas de figure le PCA apporterait une réponse adaptée opérationnelle.

L'essentiel des efforts de l'année a été concentré sur les tests afin de valider l'opérationnalité du dispositif :

- organisation de tests techniques sur les deux sites de repli en mai,
- organisation d'une Gestion de crise à l'occasion du test de place organisé par la Banque de France en juin,
- organisation d'un Exercice global fin juillet, mobilisant la quasi-totalité des activités préservées pour permettre de valider l'ensemble du dispositif prévu,
- organisation d'un Test de « rattrapage » en décembre 2008 sur la base des actions correctrices retenues en juillet pour valider les exigences de DMIA des applicatifs informatiques de la Direction des opérations de marchés.

Pour accompagner ces différentes phases de tests, le groupe Crédit Foncier a déployé un plan de communication spécifique pour informer et sensibiliser tous les acteurs de l'entreprise. Cela s'est traduit par la refonte complète du site intranet PCA du groupe Crédit Foncier, la communication d'un dépliant de vulgarisation du dispositif PCA et la publication d'un manuel de crise pratique et commun à l'ensemble des managers de l'entreprise.

La déclinaison de la démarche PCA vers les filiales et les prestataires a débuté au second trimestre, en s'appuyant

6 La gestion des risques

sur la méthodologie GCE. Elle s'est accentuée en fin d'année pour rencontrer l'ensemble des filiales financières du groupe Crédit Foncier.

Le passage du mode projet au mode maintien en condition opérationnelle (MCO) s'est effectué au 1^{er} octobre avec une démultiplication des fonctions de contrôle du dispositif dans les métiers afin de suivre au plus près les mouvements organisationnels, techniques et humains. La stratégie de MCO a été validée fin septembre par les 14 Correspondants PCA.

L'année 2009 sera orientée vers la désensibilisation technique des activités du siège pour permettre d'adapter au plus juste le déclenchement du dispositif.

Des tests techniques et humains seront réalisés pour éprouver les évolutions du dispositif en complément du test de place d'ores et déjà planifié pour le mois d'octobre.

Le Crédit Foncier assurera en parallèle une campagne de sensibilisation des directeurs et managers des fonctions support aux risques de pandémie grippale.

Les risques juridiques

En matière de risques juridiques, au titre de ses activités, le Crédit Foncier se réfère au corpus législatif et réglementaire qui lui est applicable en sa qualité d'établissement de crédit et de prestataire de services d'investissement, contenu pour l'essentiel dans le Code monétaire et financier (dispositions relatives à l'activité bancaire et plus particulièrement à l'activité de crédit, dispositions relatives aux prestations de services d'investissement, règlement de l'Autorité des marchés financiers).

Il veille notamment au respect des dispositions relatives au respect des droits des personnes (dispositions relatives au secret professionnel, dispositions relatives à la protection des données personnelles, à l'informatique et aux libertés), ainsi qu'aux conditions de placement de ses produits (démarchage bancaire et financier, dispositions relatives à l'intermédiation en assurance).

L'organisation de la fonction juridique s'intègre dans un Secrétariat Général disposant d'un ensemble de compétences permettant de contribuer à la maîtrise des risques juridiques auxquels le Crédit Foncier est exposé de par ses activités.

Faits exceptionnels et litiges

Depuis 1999, le Crédit Foncier a mis en place plusieurs prêts immobiliers à taux variable, indexés en fonction de l'évolution du taux interbancaire Euribor ou BTAN (immo plus, génération i, objectif i, tendance j, passeport j, adaptable), aujourd'hui objets de critiques. Les modalités de remboursement du prêt se déterminent en quatre temps :

- les évolutions du taux d'index sont répercutées sur la durée du prêt, afin d'assurer la stabilité du montant des mensualités en cas de hausse du taux. La durée du prêt peut être allongée de 20 % au maximum de la durée initiale ;
- si, en raison d'une hausse accrue des taux, la limite de 20 % d'allongement de la durée du prêt est atteinte lors de la révision du prêt, une hausse limitée des mensualités, prévue dès l'origine dans les conditions particulières du contrat, est appliquée. La nouvelle échéance est alors calculée sur la durée maximale du prêt, en retenant le plus petit des deux taux suivants : le taux d'intérêt du prêt résultant de la révision ou le taux technique servant au calcul des échéances (Taux Maximum de Calcul des Échéances, « TMCE ») ; en outre, dans le cas des prêts règlementés, la hausse des échéances est plafonnée à celle de l'inflation ;
- lorsque la nouvelle mensualité est inférieure à la mensualité calculée, les sommes non couvertes par le règlement de la mensualité effectivement payée sont reportées, étant précisé que les intérêts sont remboursés par priorité avant le capital ;
- enfin, à l'échéance du prêt, les mensualités de la dernière année sont, si nécessaire, calculées de manière à ce que l'intégralité du prêt soit remboursée à son terme, sauf dans le cas des prêts règlementés pour lesquels la réglementation prévoit l'abandon des intérêts reportés.

La hausse exceptionnelle des taux d'intérêt constatée entre juillet 2007 et novembre 2008 a eu un effet sensible sur certains prêts, de sorte que certains emprunteurs ont subi une augmentation de leurs mensualités.

Face à cette situation, le 18 janvier 2008 le Crédit Foncier a annoncé des mesures (i) plafonnant le taux applicable, (ii) limitant l'évolution de la mensualité à la hausse de l'inflation et (iii) abandonnant les intérêts

reportés éventuellement dus à l'issue du prêt. Ces mesures ont été mises en œuvre au cours de l'année 2008 à destination de 150.000 clients.

Une faible minorité de la clientèle (35 assignations), agissant soit individuellement soit au sein du Collectif Action, s'est engagée dans une démarche contentieuse avec le Crédit Foncier afin d'obtenir une révision des termes de leur prêt. Ils reprochent au Crédit Foncier d'avoir à tort présenté les prêts litigieux avec un taux d'intérêt capé et d'avoir en conséquence fait signer des prêts sur la base d'arguments mensongers, en profitant de la rédaction obscure ou lacunaire des contrats.

Un jugement du 10 mars 2009 rendu par le tribunal de grande instance de Paris a fait droit à la demande de l'un des demandeurs. Le Crédit Foncier conteste la décision rendue et a décidé de faire appel de celle-ci.

Une enquête a été ouverte par la DGCCRF et ses directions départementales, sur les fondements supposés de tromperie et publicité mensongère. Les conclusions de l'enquête ont été transmises au Procureur de Créteil.

Enfin, l'association de consommateurs UFC - Que choisir a adressé une plainte le 18 janvier 2008 au Procureur de la République de Paris, pour tromperie, selon les communiqués de l'association. Un complément de plainte a été déposé au cours de l'été 2008 reprenant des griefs soulevés par certains clients. Le dépôt de plainte a été confirmé par les services du Parquet.

Le Crédit Foncier en date du 4 février 2004 a acquis auprès des AGF la société Entenial, cette acquisition était assortie d'une garantie de passif.

Le Crédit Foncier, venant aux droits d'Entenial, a été condamné par le Tribunal de Commerce de Cannes le 27 mars 2007 pour manquement à son devoir de conseil dans l'octroi d'un crédit destiné au financement de l'acquisition et de l'aménagement d'un complexe d'hôtellerie et de thalassothérapie à Port Fréjus et a été appelé en garantie au profit de la société Experts Immobiliers Associés à laquelle la créance avait été cédée dans le cadre d'une opération de défaillance.

Le Crédit Foncier a fait appel de ce jugement au motif :

- d'une part, que cette décision n'est pas conforme à la définition du devoir de conseil de prêteur (en l'espèce, les emprunteurs ne pouvaient être qualifiés de profanes et étaient parfaitement informés des risques de l'opération)

- et d'autre part, que l'appel en garantie du prêteur au profit du cessionnaire de la créance est contraire aux stipulations expresses du contrat de cession.

En outre et en ce qu'il concerne une opération comprise dans l'opération de défaillance, ce litige a été déclaré aux AGF aux termes de la garantie de passif.

La Compagnie de Financement Foncier, filiale à 100 % du Crédit Foncier, était en relation avec Lehman Brother UK au titre d'opérations de swaps conclus à des fins de couverture. Ceux-ci ont été résiliés en application de dispositions conventionnelles dès le 15 septembre 2008.

Dans le contexte actuel, et dans l'intérêt du Crédit Foncier de limiter les impacts potentiels futurs sur le bilan de sa filiale, la Compagnie de Financement Foncier a cédé sa créance sur LB-UK au Crédit Foncier avec une décote de 75 % (taux intermédiaire entre les provisionnements annoncés par certains établissements et le récent prix d'adjudication des CDS Lehman Brothers). La cession a pris effet au 30 septembre 2008 et emporte transfert au profit du Crédit Foncier des droits à la récupération des indemnités complémentaires et des frais.

À la connaissance de la société, il n'existe pas, par ailleurs, de fait exceptionnel, litige ou arbitrage ayant eu dans un passé récent ou susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat et le patrimoine du Crédit Foncier et de son groupe.

Les contrats importants

Le Crédit Foncier n'est pas lié par des contrats pouvant conférer à un Membre du groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur sa capacité à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.

Caisse de retraite du Crédit Foncier pour les salariés entrés avant le 1^{er} mars 2000

L'article 116 de la loi n°2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites et la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2009 offrent aux Institutions de Retraite Supplémentaire (IRS), qui à la date de publication de la loi n'étaient pas en cours de dissolution, la possibilité d'opter avant le 31 décembre 2009 pour une des trois solutions suivantes :

- demander un agrément pour se transformer en Institution de prévoyance (ou fusionner avec une telle institution) ;

6 La gestion des risques

- se transformer en Institution de gestion de retraite supplémentaire (IGRS), organisme purement administratif ne pouvant porter directement d'engagement. Les garanties seraient portées soit par les entreprises elles-mêmes, soit par des organismes d'assurance, l'IGRS ne s'occupant que de la gestion administrative des prestations ;
- à défaut, la dissolution de l'IRS est prévue.

La Caisse de retraite du Crédit Foncier (CRCFF) qui couvre le groupe fermé des salariés entrés avant le 1^{er} mars 2000 a obtenu en mars 2009 l'agrément des Autorités de

Contrôle des Assurances et des Mutuelles (ACAM) en vue de la transformation en Institution de gestion de retraite supplémentaire (IGRS). Cet agrément autorise le transfert de ses réserves et provisions aux assureurs retenus, à savoir AXA pour l'essentiel, CARDIF et SOGECAP en complément. Cette opération sera réalisée avant le 31 mars 2009. De ce fait le Crédit Foncier est désormais totalement garanti de l'externalisation complète de son passif retraite (3 200 retraités et 1 800 salariés avant 2000) compte-tenu des mécanismes mis en œuvre.

7 États financiers

▶▶	COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNEXE	246
	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	319
	COMPTES INDIVIDUELS ET ANNEXE	322
	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	379
	Rapport des Commissaires aux comptes établi dans le cadre du paiement du dividende en actions	381
	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	382

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Bilan consolidé - ACTIF	248
Bilan consolidé - PASSIF	249
Compte de résultat consolidé	250
Tableau de variation des capitaux propres	251
Tableau des flux de trésorerie	252
Note 1 - Cadre juridique et financier - Faits caractéristiques de l'exercice et événements postérieurs à la clôture de l'exercice	254
1.1 Cadre juridique	254
1.2 Système de garantie du Groupe Caisse d'Épargne	254
1.3 Faits caractéristiques de l'exercice	254
1.4 Événements postérieurs à la clôture	258
Note 2 - Cadre Réglementaire	258
Note 3 - Principes d'élaboration des comptes consolidés	259
3.1 Périmètre de consolidation	259
3.2 Méthodes de consolidation	260
3.3 Présentation des états financiers et date de clôture	260
3.4 Règles de consolidation	260
3.5 Regroupements d'entreprises	261
Note 4 - Informations sur les règles et principes comptables	262
4.1 Opérations en devises	262
4.2 Actifs et passifs financiers	262
4.3 Immobilisations	269
4.4 Contrats de location	270
4.5 Actifs destinés à être cédés et dettes liées	270
4.6 Provisions de passif	270
4.7 Distinction entre dettes et capitaux propres	271
4.8 Avantages au personnel	271
4.9 Impôts différés	272
4.10 Détermination de la juste valeur en annexe	272
4.11 Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	273
Note 5 - Notes relatives au bilan	274
5.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	274
5.2 Instruments dérivés de couverture	277
5.3 Actifs financiers disponibles à la vente	278
5.4 Prêts et créances	278
5.5 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	280
5.6 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	281
5.7 Reclassement d'actifs financiers	281
5.8 Actifs financiers donnés en garantie	282

5.9	Actifs financiers reçus en garantie et dont l'entité peut disposer	283
5.10	Impôts courants et différés	283
5.11	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	284
5.12	Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	286
5.13	Participations mises en équivalence	287
5.14	Immobilisations	288
5.15	Écarts d'acquisition	290
5.16	Provisions	291
5.17	Informations relatives au capital	291
Note 6 et 7 - Notes relatives au compte de résultat		292
6.1	Intérêts, produits et charges assimilés	292
6.2	Commissions	293
6.3	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	293
6.4	Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	294
6.5	Produits et charges des autres activités	295
6.6	Charges générales d'exploitation	296
6.7	Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations	296
6.8	Risque de crédit	297
6.9	Gains ou pertes sur autres actifs	301
6.10	Impôts	302
7	Avantages au personnel	303
7.1	Charges de personnel	303
7.2	Effectif moyen	303
7.3	Engagements sociaux	303
Note 8 - Informations sectorielles		306
Note 9 - Engagements de financement et de garantie		308
Note 10 - Autres informations		309
10.1	Juste valeur des actifs et passifs financiers déterminés selon des modèles d'évaluation	309
10.2	Échéance des emplois et ressources par durée restant à courir	311
10.3	Ventilation du bilan par devise	313
10.4	Informations sur les opérations de location financement	313
10.5	Parties liées	314
Note 11 - Périmètre de consolidation		316
11.1	Évolution du périmètre de consolidation au cours de l'exercice	316
11.2	Périmètre de consolidation	317
11.3	Opérations de titrisation	318
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés		319

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Bilan consolidé - ACTIF

(en millions d'euros)	NOTES	2008	2007
Caisse et banque centrale, CCP		22	2
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1.1	2 987	2 262
Instruments dérivés de couverture	5.2	5 246	1 930
Actifs financiers disponibles à la vente	5.3	2 450	15 197
Prêts et créances sur les établissements de crédits	5.4.1	7 405	8 235
Prêts et créances sur la clientèle	5.4.2	108 693	92 600
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 767	83
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.6	566	0
Actifs d'impôts courants	5.10	185	115
Actifs d'impôts différés	5.10	217	196
Comptes de régularisation et actifs divers	5.12.1	3 107	2 201
Parts dans les entreprises mises en équivalence	5.13	70	35
Immeubles de placement	5.14	117	160
Immobilisations corporelles	5.14	141	139
Immobilisations incorporelles	5.14	26	34
Écarts d'acquisition	5.15	30	48
Total		133 029	123 237

Bilan consolidé - PASSIF

(en millions d'euros)	NOTES	2008	2007
Banque centrale et CCP		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1.2	6 751	6 923
Instruments dérivés de couverture	5.2	5 972	3 128
Dettes envers les établissements de crédit	5.5.1	18 817	14 535
Dettes envers la clientèle	5.5.2	487	2 712
Dettes représentées par un titre	5.11.1	93 062	87 981
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		284	459
Passifs d'impôts courants	5.10	3	31
Passifs d'impôts différés	5.10	149	231
Comptes de régularisation et passifs divers	5.12.2	3 879	3 568
Provisions	5.16	211	195
Dettes subordonnées	5.11.2	855	834
Capitaux propres		2 559	2 640
Capitaux propres part du groupe		2 322	2 388
<i>Capital et réserves liées</i>		1 082	932
<i>Réserves consolidées</i>		1 265	1 255
<i>Résultat de l'exercice</i>		220	211
<i>Sous total</i>		2 567	2 398
<i>Gains / pertes latents ou différés</i>		(245)	(10)
Intérêts minoritaires		237	252
Total		133 029	123 237

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	NOTES	2008	2007
Produits d'intérêts et assimilés	6.1	12 323	9 619
Charges d'intérêts et assimilées	6.1	(11 601)	(8 778)
Commissions (produits)	6.2	206	197
Commissions (charges)	6.2	(28)	(26)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6.3	117	(205)
Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	6.4	10	66
Produits des autres activités	6.5	193	181
Charges des autres activités	6.5	(183)	(115)
Produit net bancaire		1 037	939
Charges générales d'exploitation	6.6	(594)	(624)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	6.7	(30)	(26)
Résultat brut d'exploitation		413	289
Coût du risque	6.8.3	(166)	9
Résultat d'exploitation		247	298
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	5.13	1	0
Gains et pertes sur autres actifs	6.9	93	2
Variation de valeurs des écarts d'acquisition	5.15	(46)	0
Résultat courant avant impôt		295	300
Impôts sur le résultat	6.10	(49)	(67)
Impôts différés	6.10	(27)	(8)
Résultat net		219	225
Intérêts minoritaires		1	(14)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		220	211

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital et réserves liées			Gains/pertes latents ou différés			Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres minoritaires	Capitaux propres consolidés	
	Capital		Primes	Réserves consolidées	Écart de réévaluation	Var. de valeur instruments fin.					
	Capital	Réserves				Var. JV* actifs dispo. à la vente					Var. JV* dérivés de couverture
en millions d'euros)	527	277	53	1 122	94	-	350	2 422	147	2 569	
...pres IFRS au 1^{er} janvier 2007											
Affectation du résultat 2006	-	(75)	-	425	-	-	(350)	-	-	-	
Augmentation de capital	111	102	-	-	-	-	-	213	-	213	
Composante capitaux propres des instruments hybrides	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Composante capitaux propres des plans de paiements sur base d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Distribution 2007 au titre du résultat 2006	-	-	-	(350)	-	-	-	(350)	(17)	(367)	
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	111	102	-	(350)	-	-	-	(350)	(17)	(154)	
Variations de valeurs des instruments financiers et immobilisations affectant les capitaux propres	-	-	-	-	(55)	-	-	(55)	-	(55)	
Variations de valeurs financiers et immobilisations rapportées au résultat	-	-	-	-	(49)	-	-	(49)	-	(49)	
Résultat 2007	-	-	-	-	-	-	211	211	14	225	
Sous-total	-	(11)	11	(6)	(104)	-	211	(6)	2	(4)	
Effet des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	106	106	
Changements de méthodes comptables	-	-	10	(10)	-	-	-	-	-	-	
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres variations	-	(11)	11	(6)	-	-	-	(6)	2	(4)	
Capitaux propres IFRS au 31 décembre 2007	638	293	74	1 181	(10)	-	211	2 387	252	2 639	
Affectation du résultat 2007	-	-	32	179	-	-	(211)	-	-	-	
Capitaux propres IFRS au 1^{er} janvier 2008	638	293	106	1 360	(10)	-	-	2 387	252	2 639	
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires											
- Augmentation de capital	44	106	-	-	-	-	-	150	-	150	
- Réduction de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
- Reclassement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
- Effet des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires	-	-	-	(1)	-	-	(1)	(1)	2	1	
- Distribution 2008	-	-	-	(199)	-	-	(199)	(199)	(13)	(212)	
Sous-total	44	106	-	(200)	-	-	-	(11)	(11)	(61)	
Gains ou pertes latents ou différés											
- Variations de valeurs des instruments financiers et immobilisations affectant les capitaux propres	-	-	-	-	(232)	-	(3)	(235)	(3)	(238)	
- Variations de valeurs des instruments financiers et immobilisations rapportées au résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
- Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
- Variation de l'écart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sous-total	-	-	-	(232)	-	-	(3)	(235)	(3)	(238)	
Autres variations											
- Résultat 2008	-	-	-	-	-	-	220	220	(1)	219	
- Autres variations	-	-	-	-	-	-	220	220	(1)	219	
Capitaux propres IFRS au 31 décembre 2008	682	399	106	1 160	(242)	(3)	220	2 322	237	2 559	

* Var. JV = Variation en juste valeur

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées, d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires.

Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories. Sont en particulier affectés aux activités opérationnelles, les titres relatifs à des participations stratégiques inscrits dans le portefeuille "Actifs financiers disponibles à la vente".

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales ainsi que les comptes à vue (actif et passif) des établissements de crédit.

(en millions d'euros)	2008	2007
Résultat avant impôts*	294	300
+/- Dotations nettes aux amortissements des Immobilisations corporelles et incorporelles	30	33
+/- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	46	0
+/- Dotations nettes aux provisions	150	(72)
+/- Quote part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(1)	0
+/- Perte nette / gain net des activités d'investissement	(74)	(72)
+/- Charges et produits des activités de financement	43	47
+/- Autres mouvements	(739)	899
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements	(545)	835
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	8 350	5 194
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(135)	(21 126)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou des passifs financiers	(3 102)	16 414
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou des passifs non financiers	(1 426)	(1 027)
- Impôts versés	5	(53)
= Diminution / augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	3 692	(598)
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	3 441	537
+/- Flux liés aux actifs financiers et participations	(2 317)	(75)
+/- Flux liés aux immeubles de placement	82	35
+/- Flux liés aux Immobilisations corporelles et incorporelles	(18)	(17)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(2 253)	(57)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(50)	(145)
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(45)	(68)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(95)	(213)
Effet net de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents (D)		
Augmentation / diminution nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	1 093	267
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	(45)	(313)
Caisse et banques centrales (solde net des comptes actifs et passifs)	2	
Opérations à vue avec les établissements de crédit (solde net des comptes actifs et passifs)	(48)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 049	(45)
Caisse et banques centrales (solde net des comptes actifs et passifs)	22	2
Opérations à vue avec les établissements de crédit (solde net des comptes actifs et passifs)	1 027	(47)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	1 094	268

* dont part du résultat avant impôt revenant aux minoritaires

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Note 1 - Cadre juridique et financier - Faits caractéristiques de l'exercice et événements postérieurs à la clôture de l'exercice (1/5)

1.1 Cadre juridique

Filiale du Groupe Caisse d'Épargne (GCE), le Crédit Foncier est spécialisé dans le financement de l'immobilier et du secteur public.

Il intervient sur le marché des particuliers (financements immobiliers, sous forme de crédits directs ou d'acquisition de créances hypothécaires titrisées, expertise et services) et des corporates (opérateurs privés, secteur public en France, secteur public international).

1.2 Système de garantie du Groupe Caisse d'Épargne

En application des dispositions de l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier complétées par celles de l'article L. 512-96 du Code monétaire et financier, la CNCE, en tant qu'organe central, a organisé le système de garantie et de solidarité au sein du Groupe Caisse d'Épargne pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacune de ses composantes. Le champ de couverture de ce système de garantie recouvre non seulement les Caisses d'Épargne qui sont affiliées de droit à la CNCE en vertu de l'article L. 512-95 du Code monétaire et financier, mais également les établissements de crédit de droit français qui sont affiliés à la CNCE sur décision de celle-ci conformément aux articles R. 512-57 et R. 512-58 du Code monétaire et financier. Plus globalement, le système de garantie couvre toutes les entités du Groupe en vertu du principe de responsabilité fondé sur les liens d'actionnariat.

Le Crédit Foncier est affilié à la CNCE.

1.3 Faits caractéristiques de l'exercice

1.3.1 Opérations de croissance externe

Dans le cadre de la stratégie de développement des activités immobilières au sein du Groupe Caisse d'Épargne, le Crédit Foncier a pris une participation dans le capital de MFC PI, société holding de contrôle du Groupe Maisons France Confort.

Cette opération s'est effectuée via la filiale "GCE Foncier Coinvest", détenue à 49 % par le Crédit Foncier et à 51 % par la CNCE, qui a acquis, le 31 mars 2008, 49 % des parts de MFC PI pour un montant de 90 M€.

Le 8 juillet, suite au réinvestissement du dividende en actions, le Crédit Foncier a augmenté sa participation dans CFCAL Banque. Une déclaration de franchissement de seuil des 2/3 a été faite auprès de l'AMF. Au 31 décembre 2008, CFCAL Banque était contrôlée à 67,02 % par le Crédit Foncier.

Dans le cadre de sa stratégie de développement à l'international, le Crédit Foncier détenait depuis octobre 2005 une participation au capital de Banco Primus (37,4 %), banque portugaise spécialisée dans le crédit hypothécaire et la restructuration de créances des particuliers. Le Crédit Foncier est monté au capital en date du 20 novembre et détient aujourd'hui 85 % de cette structure, qui est donc désormais consolidée par intégration globale.

1.3.2 Opérations au sein du Groupe Caisse d'Épargne

Le Crédit Foncier a acquis 15% du capital de la société financière "Crédit Financier Lillois", également détenu par Nexity Logement à hauteur de 85 %.

L'opération est intervenue le 4 janvier 2008, le coût de revient des titres s'élève à 1 M€.

Dans le cadre de la diversification des sources de financement à moyen et long terme du Groupe Caisse d'Épargne, la société GCE Covered Bonds a été créée début 2008. Son objet est d'assurer le refinancement des activités d'octroi de crédits immobiliers des entités du GCE par voie d'émission d'obligations sécurisées.

Le Crédit Foncier détient 4,99 % du capital pour un prix de revient de 3 M€.

En 2007, le GCE avait créé GCE SEM, filiale à 100 % de la CNCE afin de fédérer la stratégie du Groupe et de devenir le 1^{er} établissement financier privé partenaire des sociétés d'économie mixte (SEM).

Pour accompagner la stratégie du Groupe sur ce marché, le 21 octobre 2008, le Crédit Foncier et ses filiales ont cédé à GCE SEM leurs participations minoritaires dans 31 SEM dégageant une plus value de 2 M€.

Le 6 octobre 2008, le Crédit Foncier a cédé à Natixis le solde de sa participation, soit 13,5 %, qu'elle détenait dans La Cie 1818 – Banquiers Privés dégageant une plus value de 3 M€.

Le Crédit Foncier souhaitant se recentrer sur son activité de financement des besoins immobiliers des particuliers et des professionnels, a décidé de transférer son activité bancaire à la Banque Palatine, filiale à 100 % de la CNCE.

Dans ce cadre, le Crédit Foncier et Banque Palatine ont signé le 10 juin 2008, un traité d'apport partiel d'actifs par le Crédit Foncier de sa branche d'activité bancaire aux professionnels et aux particuliers. Ces apports, valorisés à 95 M€, ont été effectués le 22 novembre 2008. Le montant des comptes clients apportés s'élève à 2 345 M€. En rémunération de cet apport, le Crédit Foncier est entré au capital de Banque Palatine à hauteur de 8,33 %.

Note 1 - Cadre juridique et financier - Faits caractéristiques de l'exercice et événements postérieurs à la clôture de l'exercice (2/5)

1.3.3 Restructurations et opérations internes

Le 24 juin 2008, le Crédit Foncier a souscrit en totalité à l'augmentation de capital de la Compagnie de Financement Foncier, déjà détenue à 99,99 %, pour un montant global de 770 M€, libérée par compensation partielle avec une créance d'un montant en principal de 800 M€ représentée par des Titres Subordonnés Remboursables. Le capital de la Compagnie de Financement Foncier a ainsi été porté au 30 juin 2008 de 154 M€ à 924 M€. L'opération n'a pas d'impact sur les comptes consolidés.

Le Crédit Foncier actionnaire unique de Socrelog a procédé en décembre 2008 à la dissolution par transmission universelle de patrimoine de Socrelog, établissement de crédit en sommeil depuis plusieurs années. L'opération a dégagé un boni de fusion de 2 M€.

Dans le cadre de la restructuration du pôle "Crédit-bail immobilier", engagée en 2006 par le Crédit Foncier afin de regrouper l'activité de crédit-bail des filiales du GCE, la société Picardie Bail a été absorbée en date du 17 décembre 2008 par la société Cicobail. L'opération n'a pas d'impact sur les comptes consolidés.

À l'issue de cette absorption et en rémunération de l'apport de 100 % de Picardie Bail par le Crédit Foncier, la participation du Crédit Foncier dans Cicobail est passée de 60,7 % à 65,85 %.

Trois fonds communs de créances consolidés ont été liquidés par "anticipation" au cours de la période, le cédant "C.F.F." ayant exercé son droit préférentiel à acquérir en une seule fois l'ensemble des créances figurant à l'actif des fonds.

Cette opération a été effectuée conformément au règlement des fonds, ce dernier offrant cette possibilité si le capital restant dû des créances du F.C.C. est inférieur à 10 % du montant initial de l'émission.

Les fonds concernés sont :

- Partimmo 11/98
- Partimmo 03/99
- Partimmo 11/99

En novembre 2008, le Crédit Foncier a réalisé une opération de titrisation interne de créances pour 3 180 M€ qui a abouti à la création du Fonds Commun de Titrisation Zèbre 2008.1. Ce fonds étant consolidé en intégration globale, l'opération n'a pas d'impact sur les comptes consolidés.

1.3.4 Augmentation de capital

À la suite de l'exercice de l'option du paiement du dividende en actions par la CNCE, le capital du Crédit Foncier a été porté à 682 M€.

Au 31/12/08 la CNCE détient 76,6 % du capital du Crédit Foncier contre 75 % auparavant et Nexity 23,4 %.

1.3.5 Prêts à taux révisable

Le Crédit Foncier a décidé en décembre 2007 de proposer des mesures exceptionnelles aux clients ayant souscrit certaines catégories de prêts à taux révisable (plafonnement de taux d'intérêt et/ou extension des mécanismes protecteurs des prêts réglementés - PAS/PC - aux prêts non réglementés) et enregistré dès 2007 le coût de ces mesures tel qu'il était estimé à cette date. En 2008, la mise en oeuvre de ces mesures et la poursuite de l'analyse des dossiers a conduit à enregistrer des coûts complémentaires. Ainsi :

- La provision couvrant la perte potentielle résultant des mesures de restructurations (conversion en prêts à taux fixe) a été portée à 37 M€ au 30 juin 2008. 10 M€ ont fait l'objet d'une reprise au cours du second semestre dont 8 M€ correspondant aux décotes effectivement constatées suite aux retours d'avenants. L'ensemble des flux a été enregistré en "coût du risque". La reprise actuarielle des décotes en PNB représente un montant négligeable au 31 décembre 2008. Le Crédit Foncier s'est couvert en mettant en place des swaps de taux.
- À compter de l'envoi des premiers avenants l'incidence des mesures sur le taux effectif (TIE) des prêts identifiés a été figé sur la base des conditions de marché observées à cette période. Dans ce contexte, la différence cumulée entre les intérêts calculés au TIE et les intérêts effectivement mis en recouvrement auprès des clients qui figure à l'actif du bilan dans le poste "crédits à la clientèle" a diminué. Une charge complémentaire de 95 M€ a été enregistrée à ce titre en 2008 en complément des 13 M€ constatés en 2007. Le risque de taux sur ces encours a fait l'objet d'une couverture par des achats de caps.

1.3.6 Cessions d'immeubles de rapports

Le Crédit Foncier a cédé au 1^{er} trimestre deux immeubles de rapport d'une valeur nette comptable de 28,9 M€. Ces cessions ont généré une plus value de 54 M€.

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Note 1 - Cadre juridique et financier - Faits caractéristiques de l'exercice et événements postérieurs à la clôture de l'exercice (3/5)

1.3.7 Crédit-bail immobilier

Suite à la commercialisation en crédit-bail immobilier d'un immeuble auparavant loué, une plus value de 18 M€ a été enregistrée en "marge nette d'intérêts", représentant 7 M€ en résultat net part du groupe.

1.3.8 Dénouement d'opérations de couvertures

Du fait de la très forte détérioration des marchés de crédit et des conséquences en terme de prix sur les marchés de crédit default swap (CDS), le Crédit Foncier a accepté la proposition de sa contrepartie de dénouer en avril 2008 des opérations de ce type, initiées en 2007 à des fins d'optimisation du ratio européen de solvabilité.

La soulte positive de 175 M€ dégagée à cette occasion a été enregistrée en "gains et pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

1.3.9 Intégration fiscale

Le Crédit Foncier a constitué à compter du 1^{er} janvier 2008 un groupe d'intégration fiscale comprenant, outre le Crédit Foncier et quelques sociétés non consolidées, les sociétés consolidées suivantes :

Cofimab, Compagnie de Financement Foncier, Compagnie Foncière de Crédit, Comptoir Financier de garantie, Financière Desvieux, Foncier Expertise, Foncier Participations, Quatrinvest, Serexim, Sipari, Société Foncière d'Évreux, Vendôme Investissement, Vauban Mobilisations Garanties, Socfim.

Dans le cadre de ce groupe, les sociétés intégrées calculent leur charge d'impôt sur leur résultat fiscal propre et la comptabilisent comme en l'absence d'intégration fiscale. Le Crédit Foncier, tête de groupe, enregistre un produit d'intégration fiscale correspondant à l'impôt sur les sociétés dû par chacune des filiales intégrées.

Parallèlement, le montant de l'impôt différé actif ou passif des sociétés consolidées membres du groupe fiscal a été calculé au niveau de la société tête de groupe.

1.3.10 Optimisation du parc immobilier parisien

Le Crédit Foncier a décidé au cours de la période de réaménager les implantations de ses services centraux en plusieurs étapes s'étalant sur les exercices 2008 et 2009. Les coûts correspondants (indemnités de rupture de baux,

coûts de remise en état, valeur nette comptable des agencements, etc.) ont été provisionnés au 31 décembre 2008 pour un total de 29 M€.

1.3.11 Amortissements accélérés de logiciels

L'évolution du schéma informatique du Groupe a conduit à accélérer l'amortissement de logiciels pour 5 M€.

1.3.12 Conséquences de la crise financière

L'année 2008 est marquée par l'aggravation de la crise financière née, au cours de l'exercice 2007, de l'effet de la baisse de valeur des biens immobiliers aux États-Unis et de la hausse des taux d'intérêt.

Au cours du premier semestre 2008, la crise de l'immobilier résidentiel américain s'est accentuée.

Au cours du second semestre, la crise financière s'est intensifiée et de profonds bouleversements économiques et financiers ont marqué cette période : les faillites en septembre de Lehman Brothers et de Washington Mutual, la quasi-paralysie du marché interbancaire pendant plusieurs semaines ou le sauvetage de grands acteurs bancaires par fusions, rachats de crédits en défaillance ou interventions étatiques.

Progressivement, au cours du dernier trimestre 2008, la crise du crédit a succédé à la crise bancaire et la réduction des crédits accordés par les établissements bancaires à l'économie "réelle" est venue s'ajouter à une phase de ralentissement cyclique normal après le rebond des années précédentes.

Ce contexte de fortes turbulences a conduit les gouvernements de la plupart des pays industrialisés à prendre des mesures de grande ampleur pour restaurer la confiance et à mettre en œuvre des plans pour assurer le financement de l'économie (cf. § 7 dans le rapport sur la gestion des risques).

Incités par les pouvoirs politiques (le Congrès américain ou les dirigeants européens réunis en G8), les régulateurs comptables internationaux (FASB et IASB) ont de leur côté tenté d'apporter des réponses au débat sur la juste valeur, élément souvent considéré comme un facteur aggravant de la crise financière. Dans ce contexte, des précisions ont été apportées sur la manière d'appliquer la juste valeur dans un environnement de crise et plus particulièrement sur les modalités d'appréciation du caractère inactif d'un marché, et l'IASB a supprimé les différences entre IAS 39 et les normes américaines sur les reclassements des instruments financiers (cf. § 4.2.2 des comptes consolidés).

Note 1 - Cadre juridique et financier - Faits caractéristiques de l'exercice et événements postérieurs à la clôture de l'exercice (4/5)

Enfin, en réponse à la crise financière, le Forum de Stabilité Financière a formulé, dans son rapport du 7 avril 2008, des recommandations en matière de transparence qui visent à améliorer l'information financière relative à certaines expositions à risque. Ces recommandations s'appuient sur les travaux du Groupe des "Senior Supervisors" qui a identifié les meilleures pratiques en matière de transparence à partir des communications financières émises par les banques internationales.

Les expositions à risques présentées conformément à ces recommandations sont détaillées dans le rapport sur la gestion des risques en § 7.

Les principaux impacts de la crise financière sur les comptes du groupe Crédit Foncier sont décrits ci-après :

Les créances titrisées à risque représentent 99 M€. Elles sont éligibles au provisionnement collectif.

La faillite de Lehman Brothers a conduit le groupe à résilier les swaps conclus avec cette contrepartie, qui couvraient essentiellement des émissions de titres, et à en conclure de nouveaux avec le marché. Le risque de contrepartie, net du résultat de retournement, a été enregistré pour 10 M€ en "coût du risque". L'exposition résiduelle non couverte est dorénavant limitée à 4 M€.

En application de l'amendement d'IAS 39 et d'IFRS 7 du 13 octobre 2008, le Crédit Foncier a reclassé certains titres disponibles à la vente en Prêts et Créances.

Les reclassements ont été effectués en deux vagues :

- au 1^{er} juillet 2008, les parts de FCC et une grande partie des titres du secteur public international, à l'exception des titres souverains de 1^{er} rang,
- au 1^{er} octobre 2008, les titres d'États indexés sur l'inflation, la faillite de Lehman Brothers en septembre 2008 ayant très considérablement aggravé la crise de liquidité sur l'ensemble des actifs.

La juste valeur à la date de reclassement a été considérée comme égale à la valeur d'inventaire utilisée lors de l'arrêt précédent le reclassement.

Le nominal des titres reclassés représente 11 467 M€ et leur valeur nette comptable 11 397 M€.

La décote de 141 M€ correspondant au risque de crédit en date de reclassement sera étalée sur la durée de vie des titres, parallèlement à l'amortissement de la perte latente figurant en capitaux propres à la date du reclassement.

Les modalités de comptabilisation sont décrites dans la note 4.2.2.

1.3.13 Evolution du coût du risque

Le Crédit Foncier a inclus pour la première fois en 2008 le portefeuille de créances titrisées dans la base de calcul des provisions sur encours sains. Une dotation de 79 M€ a été enregistrée à ce titre.

Cette dotation a été calculée sur la base de scénarii de stress appliqués à tout le stock hypothécaire titrisé. Ces scénarii ont permis de classer les structures selon la robustesse de leur notation; la provision a été calculée sur la base des structures les moins robustes, à savoir les créances commerciales titrisées notées BBB et quelques créances résidentielles titrisées parmi les plus récentes notées AAA. Toutes les autres créances titrisées sont notées AAA.

Par ailleurs, un complément de provisions sur encours de crédits sains de 40 M€ a été doté intégrant la dégradation des marchés immobiliers.

Les crédits relais arrivés à échéance ont été provisionnés à hauteur de 20 M€.

1.3.14 Valorisation du spread émetteur

La prise en compte de la variation du spread de crédit sur les émissions structurées a un impact positif de 156 M€ en résultat.

Le spread de crédit de ces émissions a été évalué sur des bases prudentes.

1.3.15 Reclassement de titres disponibles à la vente en titres détenus jusqu'à l'échéance

Le Groupe Caisse d'Épargne a assoupli les conditions de classement de titres en actif détenus jusqu'à l'échéance. Dans ce contexte, des titres d'un nominal de 605 M€ ont été reclassés au 1^{er} octobre 2008.

La décote correspondant à la valorisation du risque de crédit à la date de reclassement sera étalée sur la durée de vie des titres, parallèlement à l'amortissement de la perte latente figurant en capitaux propres à la date du reclassement.

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Note 1 - Cadre juridique et financier - Faits caractéristiques de l'exercice et événements postérieurs à la clôture de l'exercice (5/5)

1.3.16 Dépréciation des Unités Génératrices de Trésorerie (U.G.T.)

En 2008, les tests de dépréciation des UGT ont mis en évidence une perte de valeur des UGT prestations de services et crédit-bail Immobilier qui a conduit à déprécier l'essentiel des écarts d'acquisition rattachés à ces unités.

Les pertes de valeur constatées ont été affectées prioritairement sur les écarts d'acquisitions, respectivement pour 5 et 41 M€, enregistrés en "variation de valeur des écarts d'acquisition". Le solde, soit 67 M€, concernant le crédit-bail immobilier a été imputé sur les écarts d'évaluation affectés lors de la première consolidation et a eu un impact direct sur le "produit net d'exploitation bancaire".

Après prise en compte des impôts différés et des intérêts minoritaires l'impact sur le résultat groupe est de 73 M€.

1.3.17 Homogénéisation des délais de déclassement en douteux des créances sur les acquéreurs de logements sur les normes prudentielles

À compter du 30 septembre 2008, le classement des encours douteux des créances sur les acquéreurs de loge-

ments s'opère conformément aux dispositions réglementaires au plus tard lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis 6 mois ou 180 jours (contre 3 mois ou 90 jours auparavant).

Ce changement d'estimation a conduit à réduire les encours de créances douteuses de 297 M€ et à reprendre 7 M€ de provisions individuelles en "coût du risque".

1.4 Evénements postérieurs à la clôture

Acquisition par la CNCE de la participation de 23,4 % détenue par Nexity dans le Crédit Foncier.

Conformément à l'annonce faite en décembre 2008, Nexity et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) ont signé le 29 janvier 2009, le contrat concrétisant l'acquisition par la CNCE de la participation de 23,4 % détenue par Nexity dans le Crédit Foncier de France.

Par conséquent la CNCE détient à ce jour 100 % du capital du Crédit Foncier. Ce changement d'actionnariat ne remet pas en question le groupe d'intégration fiscale sur 2009.

Note 2 - Cadre réglementaire (1/2)

Conformément au règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le groupe Crédit Foncier a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, excluant donc certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture (cf. note 4.2.4)*.

Les normes et interprétations utilisées et décrites dans les états financiers annuels au 31 décembre 2008 ont été complétées par les normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois en 2008 :

- Amendements IAS 39 et IFRS 7 "Reclassement d'actifs financiers" :

L'IASB a publié le 13 octobre 2008 des amendements à IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" et à IFRS 7 "Instruments financiers : information à fournir" qui permettent le reclassement de certains instruments financiers.

Ces amendements visent à réduire les différences entre le référentiel IFRS et le référentiel comptable américain ("US Gaaps") et permettent aux institutions financières européennes de ne pas être désavantagées vis-à-vis de leurs concurrents internationaux en termes de règles comptables et d'interprétations.

Les dispositions de cet amendement sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2008 et portent sur les reclassements suivants :

- Reclassement de titres détenus à des fins de transaction vers les catégories "Titres disponibles à la vente", "Titres détenus jusqu'à l'échéance" ou "Prêts et Créances" ;
- Reclassement de "Titres disponibles à la vente" vers la catégorie "Prêts et Créances".

L'impact de ces reclassements sur les comptes du groupe Crédit Foncier est décrit dans la note 5.7.

* Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Note 2 - Cadre réglementaire (2/2)

- IFRIC 11, "Actions propres et transactions intra-groupe" et IFRIC 14 "IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction".

L'application de ces interprétations n'a eu aucune incidence sur les comptes consolidés du Groupe.

Le groupe Crédit Foncier n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements et interprétations suivants :

- IFRS 8 "Segments opérationnels" :

La norme IFRS 8 "Segments opérationnels" relative à l'information sectorielle, adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2007 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, date à laquelle le Groupe appliquera la norme IFRS 8. L'information sectorielle continue donc d'être définie par la norme IAS 14. En dehors des aspects de présentation, cette norme peut, dans certains cas, avoir des incidences sur la dépréciation des écarts d'acquisition qui seraient réalloués à de nouveaux secteurs.

Il n'est toutefois pas attendu d'impact significatif de l'application de cette norme sur les comptes du groupe Crédit Foncier en 2009.

- Amendements à IFRS 2, à IAS 23 et IFRIC 13 "Programme de fidélisation des clients"

Il n'est pas attendu d'impact significatif de leur application sur les comptes du Groupe en 2009.

Les interprétations suivantes n'ont pas encore été adoptées au niveau européen :

- IFRIC 12 "Concessions" ;
- IFRIC 15 "Construction d'un bien immobilier" ;
- IFRIC 16 "Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger".

Aucun impact significatif sur les états financiers du Groupe n'est attendu de l'application de ces interprétations.

Enfin, certaines normes publiées par l'IASB au cours de l'exercice 2008 n'entreront en vigueur de manière obligatoire qu'à compter du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet 2009 ou après leur adoption par l'Union européenne :

- IFRS 3 révisée et IAS 27 révisée ;
- Amendements à IAS 32 et IAS 1 ;
- Améliorations des IFRS 2008 ;
- Amendements à IFRS 1 et IAS 27.

Elles n'ont pas été appliquées par le Groupe.

Note 3 - Principes d'élaboration des comptes consolidés (1/3)

3.1 - Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés du groupe Crédit Foncier incluent les comptes du Crédit Foncier de France, de la Compagnie de Financement Foncier, de Vauban Mobilisations Garanties et de toutes filiales et participations contrôlées ou sous influence notable.

Notion de contrôle

Le contrôle exclusif s'apprécie par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise et résulte soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, soit de la désignation de la majorité des membres des organes de direction ou du droit d'exercer une influence dominante en vertu d'un contrat de gestion ou de clauses statutaires.

Le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une entité entre un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord. Les décisions financières et opérationnelles stratégiques nécessitent l'accord unanime des parties participant au contrôle.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Elle peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. La situation d'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote.

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Note 3 - Principes d'élaboration des comptes consolidés (2/3)

Pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité, le périmètre des droits de vote à prendre en considération intègre les droits de vote potentiels, dès lors qu'ils sont à tout moment exerçables ou convertibles. Ces droits de vote potentiels peuvent résulter, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché, ou de la conversion d'obligations en actions ordinaires nouvelles, ou encore de bons de souscription d'actions attachés à d'autres instruments financiers. Toutefois, les droits de vote potentiels ne sont pas pris en compte dans la détermination du pourcentage d'intérêt.

Cas particulier des entités ad hoc

Les structures juridiques distinctes, créées spécifiquement pour gérer une opération ou un ensemble d'opérations similaires (entités ad hoc) sont consolidées, dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le Groupe et ce même en l'absence de lien en capital.

Le contrôle en substance s'apprécie au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe détient le pouvoir de décision et de gestion sur les activités courantes de l'entité ou sur les actifs qui la composent ; ce pouvoir peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe est exposé à la majorité des risques relatifs à l'entité.

Compte-tenu de la situation nouvelle créée par la crise financière, le Groupe a réexaminé la situation de certaines structures non consolidées au regard des critères de la norme IAS 27 et de l'interprétation SIC 12, mais également, le cas échéant, les effets de certains événements intervenus ou étant susceptibles d'intervenir (tirage de lignes de liquidité, reprise d'actifs, etc.). Les entités ad hoc dans lesquelles le groupe Crédit Foncier a une implication sont décrites en Note 11 – Périmètre de consolidation.

Sont exclues du périmètre, les entités exerçant leur activité dans le cadre d'une relation fiduciaire, avec une gestion pour compte de tiers et dans l'intérêt des différentes parties prenantes.

Cas particulier des activités de capital-investissement

Le Groupe n'est pas concerné par ces activités.

3.2 - Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation résultent de la nature du contrôle exercé par le Groupe sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité.

Les comptes des entreprises sous contrôle exclusif, y compris les entreprises à structure de comptes différente, sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes des entreprises que le Groupe contrôle conjointement avec un co-investisseur sont consolidés par la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les comptes des entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidés par la méthode de la mise en équivalence.

Le périmètre de consolidation et les variations de périmètre de consolidation sont présentés en note 11 - Périmètre de consolidation.

3.3 – Présentation des états financiers et date de clôture

Présentation des comptes consolidés

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la recommandation n° 2004 R 03 du 27 octobre 2004 du Conseil national de la comptabilité.

Date de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes au 31 décembre 2008 des sociétés incluses dans le périmètre du groupe Crédit Foncier. Les états financiers consolidés du Groupe ont été arrêtés par le conseil d'administration du Crédit Foncier du 19 février 2009.

3.4 - Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions similaires dans des circonstances semblables. Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

Note 3 - Principes d'élaboration des comptes consolidés (3/3)

Élimination des opérations internes

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidé des opérations internes au Groupe a été éliminé. Les plus ou moins-values de cessions d'actifs entre les entreprises intégrées sont elles aussi éliminées. Le cas échéant, les moins-values qui traduisent une dépréciation effective sont maintenues.

Conversion des comptes des entités étrangères

Les comptes du Crédit Foncier sont établis en euros.

Le bilan des filiales et succursales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est converti en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion qui en résultent sont inscrits, pour la part revenant au Groupe, dans ses capitaux propres dans le poste "Écart de conversion" et pour la part des tiers dans le poste "Intérêts minoritaires".

Comme autorisé par la norme IFRS 1, le Groupe a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion relatifs aux entités étrangères au 1^{er} janvier 2005, date de transition du Groupe Crédit Foncier aux normes IFRS.

3.5 – Regroupements d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS 1 les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2005, date de transition du groupe Crédit Foncier aux normes IFRS. En particulier, les écarts d'acquisition résiduels à cette date ne sont plus amortis et font l'objet d'un test de dépréciation.

Les actifs et passifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2005 doivent néanmoins répondre aux critères généraux de reconnaissance fixés par les normes IFRS pour figurer en bilan d'ouverture.

Les regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2005 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, à l'exception cependant des regroupements impliquant des entités mutuelles et des regroupements impliquant des entités sous contrôle commun, dans la mesure où la norme IFRS 3 exclut explicitement de son champ d'application ce type d'opérations.

Le coût d'acquisition est égal au total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférant à l'opération entrent dans le coût d'acquisition.

Les actifs, passifs, passifs éventuels et éléments de hors-bilan identifiables des entités acquises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition non affecté correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'acquisition complémentaire des titres donne lieu à comptabilisation d'un écart d'acquisition non affecté complémentaire, déterminé en comparant le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net acquise.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation au minimum une fois par an et, en tout état de cause, dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur.

À la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT) devant retirer des avantages de l'acquisition. Les UGT ont été définies au sein des grands métiers du Groupe et constituent le niveau le plus fin utilisé par la direction pour déterminer le retour sur investissement d'une activité. Le test de dépréciation consiste alors à comparer la valeur comptable de chaque UGT (comprenant les écarts d'acquisition qui lui sont affectés) à sa valeur recouvrable, cette valeur étant définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité de l'UGT.

La valeur de marché est déterminée comme la meilleure estimation de la vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par actualisation des flux futurs estimés.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée en résultat.

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Note 4 - Informations sur les règles et principes comptables (1/12)

4.1 - Opérations en devises

Les règles d'enregistrement comptable dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le Groupe.

À la date d'arrêté, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe, qui est l'euro. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte toutefois deux exceptions :

- seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti des actifs financiers disponibles à la vente est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont évalués au cours de change à la date de clôture. Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat, en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

4.2 - Actifs et passifs financiers

4.2.1 - Prêts et créances

Le poste "Prêts et créances" inclut les prêts et créances consentis aux établissements de crédit et à la clientèle ainsi que certains titres acquis non cotés sur un marché actif lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Les prêts et créances sont enregistrés initialement à leur juste valeur augmentée des coûts directement liés à l'émission et diminués de produits directement attribuables à l'émission comme par exemple les frais de dossier. Lors des arrêts ultérieurs, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs à la juste valeur initiale du prêt. Ce taux inclut les décotes, constatées lorsque les prêts sont octroyés

à des conditions inférieures aux conditions de marché, ainsi que les produits et coûts de transaction directement liés à l'émission des prêts analysés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Créances restructurées

Ce sont les créances, soit en souffrance, soit dépréciées, qui ont fait l'objet d'une renégociation de crédit. Elles peuvent résulter soit d'un accord amiable avec l'établissement, soit d'une décision de justice ou de commission de surendettement.

Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels au taux initial et l'actualisation des flux futurs attendus au taux du crédit issu de la restructuration. Cette décote est inscrite au résultat, dans le poste "Coût du risque" et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Dépréciation des créances

Les créances sont dépréciées lorsqu'il existe, après la mise en place du prêt, un ou plusieurs indices objectifs de dépréciation, dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs peut être mesuré de manière fiable.

Dépréciation sur base individuelle

L'appréciation du caractère avéré du risque s'effectue en premier lieu sur base individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. Les critères retenus pour considérer un encours comme déprécié correspondent aux situations suivantes :

- existence d'un ou plusieurs impayé(s) depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur les acquéreurs de logement et sur les preneurs de crédit bail immobilier et neuf mois pour des créances sur des collectivités locales) ;
- situation de la contrepartie présentant des caractéristiques telles, qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, il existe un risque avéré (difficultés financières importantes du débiteur, augmentation du nombre de retards de paiement, forte probabilité de dépôt de bilan, ...) ;
- existence de procédures contentieuses.

Note 4 - Informations sur les règles et principes comptables (2/12)

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables, en tenant compte de l'effet des garanties intrinsèques au contrat, la valeur des gages immobiliers d'habitation tenant compte d'un stress de 10 % de la valeur d'expertise.

Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en "Coût du risque" au compte de résultat, et la valeur de l'actif financier est réduite par la constatation d'une dépréciation, enregistrée dans un compte de dépréciation distinct. Toute diminution ultérieure de la perte objectivement liée à un événement survenant après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans le poste "Coût du risque".

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, il est admis que les pertes prévisionnelles puissent faire l'objet d'une estimation statistique ou d'un calcul automatique sur base individualisée.

Dépréciation sur base de portefeuilles

Les contreparties non dépréciées sur base individuelle font l'objet d'une analyse par portefeuilles homogènes. L'existence d'un risque de crédit avéré sur un ensemble homogène de créances donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation, sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créance(s).

La méthodologie mise en place par le Groupe pour identifier les populations présentant une dégradation du risque de crédit depuis l'octroi, repose sur l'analyse des bases d'incidents, des notations internes fondées sur des données historiques, associée, le cas échéant, à l'appréciation des notations externes. Cette approche est éventuellement complétée d'une analyse sectorielle ou géographique, reposant généralement sur une appréciation "à dire d'expert" considérant une combinaison de facteurs économiques intrinsèques à la population analysée.

La provision collective est déterminée sur la base des pertes attendues sur l'assiette ainsi déterminée. La probabilité de défaut est calculée à maturité.

4.2.2 - Titres

À l'actif, les titres sont classés selon les quatre catégories définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Cette catégorie comprend :

- les actifs financiers détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance ;
- et les actifs financiers que le Groupe, en application de l'option offerte par la norme IAS 39, a choisi de comptabiliser dès l'origine à la juste valeur par résultat.

Les conditions d'application de cette option sont décrites dans la note 4.2.6 "Actifs et passifs financiers en juste valeur sur option".

La juste valeur à l'initiation des titres classés dans cette catégorie est déterminée par application du cours offert à l'achat (cours bid). En date d'arrêté comptable, ces actifs sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur de la période sont enregistrées dans le poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Ce portefeuille comprend les titres à revenu fixe ou déterminable et à échéance fixe que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

La norme IAS 39 interdit, sauf exceptions limitées, une cession ou un transfert de ces titres avant échéance, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Les opérations de couverture contre le risque de taux d'intérêt de ces titres ne sont pas autorisées.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, frais de transaction inclus. Ils sont ensuite valorisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, intégrant les primes, décotes et frais d'acquisition s'ils sont significatifs.

Prêts et créances

Le portefeuille de "Prêts et créances" enregistre les actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif. Ces actifs ne doivent par ailleurs pas être sujets à un risque de pertes substantielles non lié à la détérioration du risque de crédit.

Certains titres peuvent être classés dans cette catégorie lorsqu'ils ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Note 4 - Informations sur les règles et principes comptables (3/12)

correspond au nominal augmenté des coûts de transaction et diminué de la décote et des produits de transaction. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation des prêts et créances.

Une dépréciation collective a été calculée sur la base de scénarii de stress appliqués à tout le stock hypothécaire titrisé. Ces scénarii ont permis de classer les structures selon la robustesse de leur notation; la provision a été calculée sur la base des structures les moins robustes, à savoir les créances commerciales titrisées notées BBB et quelques créances résidentielles titrisées parmi les plus récentes notées AAA. Toutes les autres créances titrisées sont notées AAA.

Actifs financiers disponibles à la vente

Cette catégorie comprend les titres qui ne relèvent pas des portefeuilles précédents.

Les titres disponibles à la vente sont à l'origine comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction inclus.

En date d'arrêté, ils sont évalués en juste valeur. Les principes de détermination de la juste valeur sont décrits en note 4.2.5.

Les revenus courus ou acquis sur les titres à revenu fixe sont enregistrés dans le poste "Produits d'intérêts et assimilés". Les revenus des titres à revenu variable sont enregistrés dans le poste "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Reclassements d'actifs financiers

L'amendement d'IAS 39 et d'IFRS 7 du 13 octobre 2008 définit les modalités des reclassements d'actifs financiers non-dérivés à la juste valeur (à l'exception de ceux inscrits en juste valeur sur option) vers d'autres catégories.

- Reclassement de titres de transaction vers les catégories "Actifs financiers disponibles à la vente" ou "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance"

Tout actif financier non dérivé peut faire l'objet d'un reclassement dès lors que le Groupe est en mesure de démontrer l'existence de "circonstances rares" ayant motivé ce reclassement. L'IASB a, pour mémoire, qualifié la crise financière du second semestre 2008 de "circonstance rare".

Seuls les titres à revenu fixe ou déterminable et ne faisant pas l'objet d'une couverture contre le risque de taux d'intérêt peuvent faire l'objet d'un reclassement en catégorie "détenus jusqu'à l'échéance". Le Groupe doit par ailleurs avoir l'intention et la capacité de détenir ces titres jusqu'à maturité.

- Reclassement de titres de transaction ou de titres disponibles à la vente vers la catégorie "Prêts et créances"

Tout actif financier non dérivé répondant à la définition de "Prêts et Créances" et, en particulier, tout titre non coté sur un marché actif, peut faire l'objet d'un reclassement dès lors que le Groupe modifie son intention de gestion et décide de détenir ce titre sur un futur prévisible ou à maturité. Le Groupe doit par ailleurs avoir la capacité de cette détention à moyen-long terme.

Les reclassements sont réalisés à la juste valeur à la date du reclassement, cette valeur devenant, pour les instruments transférés vers des catégories évaluées au coût amorti, le nouveau coût amorti.

Un nouveau taux d'intérêt effectif est alors calculé afin de faire converger le coût amorti en date du reclassement vers la valeur de remboursement, ce qui revient à considérer que le titre a été reclassé avec une décote.

Pour les titres auparavant inscrits parmi les actifs disponibles à la vente, l'étalement de la nouvelle décote sur la durée de vie résiduelle du titre sera partiellement compensé par l'amortissement de la perte latente figée en gains et pertes latents ou différés à la date du reclassement et reprise sur base actuarielle au compte de résultat.

Dépréciation des titres

Les titres autres que ceux classés en portefeuille d'actifs à la juste valeur par résultat, sont dépréciés individuellement dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation.

Les règles de dépréciation sont différentes selon que les titres sont des instruments de capitaux propres ou des instruments de dette.

Pour les "Instruments de capitaux propres", une baisse durable ainsi qu'une diminution significative de la valeur constituent des indicateurs objectifs de dépréciation. Dans un contexte de forte volatilité des marchés, une telle baisse est désormais présumée pour les titres cotés en cas de perte supérieure à 30 % au moins de la valeur sur une période de six mois consécutifs (auparavant 20 %). Cette démarche ne saurait cependant exclure l'examen ligne à ligne des indices objectifs de dépréciation, en particulier, en cas de baisse très significative précédant la clôture des comptes. Pour les instruments de capitaux propres non cotés, une analyse qualitative de leur dépréciation durable est effectuée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la note 4.2.5.

Note 4 - Informations sur les règles et principes comptables (4/12)

La dépréciation des instruments de capitaux propres est irréversible et ne peut être reprise par résultat. Les pertes sont inscrites dans le poste "Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente". Les gains de valeur subséquents à une dépréciation sont différés en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

Pour les instruments de dette tels que les obligations ou les titres issus d'une titrisation, une dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.

Les indicateurs de dépréciation utilisés pour les titres de dette sont, quel que soit leur portefeuille de destination, identiques à ceux retenus dans l'appréciation sur base individuelle du risque avéré des prêts et créances.

La dépréciation des instruments de dette peut être reprise par résultat en cas d'amélioration de la situation de l'émetteur. Ces dépréciations et reprises sont inscrites dans le poste "coût du risque".

Date d'enregistrement des titres

Les titres sont inscrits au bilan à la date de règlement - livraison.

Règles appliquées en cas de cession partielle

En cas de cession partielle d'une ligne de titres, la méthode "premier entré, premier sorti" est retenue.

4.2.3 – Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes, s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes émises (qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en juste valeur par résultat) sont enregistrées initialement à leur valeur d'émission, comprenant les frais de transaction et sont évaluées en date de clôture selon la méthode du coût amorti en utilisant leur taux d'intérêt effectif.

Sur l'évaluation des émissions classées comme des passifs financiers évalués en juste valeur, voir notes 4.2.6 et 5.1.2.

4.2.4 - Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. À chaque arrêté comptable, quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention – transaction ou couverture - ils sont évalués à leur juste valeur.

À l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

Dérivés de transaction

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan dans la rubrique "Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat". Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Dérivés de couverture

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter dès l'initiation la relation de couverture (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture) par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe).

La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert, et ce à hauteur du risque couvert ; l'éventuelle inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat dans le poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Note 4 - Informations sur les règles et principes comptables (5/12)

S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est rattachée au bilan par nature à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non respect des critères d'efficacité ou vente de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la période restant à courir par rapport à la durée de vie résiduelle de la couverture initiale.

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie a pour objectif de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux futurs d'un instrument financier (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux révisable).

La partie efficace des variations de juste valeur du dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres recyclables, la partie inefficace devant être enregistrée en compte de résultat.

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert, dans la marge d'intérêt.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou de disparition de l'élément couvert), les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés au fur et à mesure en résultat lorsque la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou rapportés immédiatement en résultat en cas de disparition de l'élément couvert.

Couverture d'un investissement net libellé en devises

Ce type de couverture est comptabilisé de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie.

Les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession de tout ou partie de l'investissement net.

Macro-couverture (Fair Value Hedge)

Le Groupe applique les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne (dite "carve-out").

La version de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne ne reprend pas certaines dispositions concernant la

comptabilité de couverture qui apparaissent incompatibles avec les stratégies de réduction du risque de taux d'intérêt global mises en œuvre par les banques européennes. Le "carve-out" de l'Union européenne autorise en particulier la couverture du risque de taux interbancaire associé aux opérations à taux fixe avec la clientèle (crédits, épargne, dépôts à vue de la clientèle). Les instruments de macro-couverture utilisés par le Groupe sont :

- des swaps de taux simples désignés dès leur mise en place en couverture de juste valeur des emplois à taux fixe,
- des achats de caps pour couvrir des emplois à taux "capés".

Le traitement comptable des dérivés de macro - couverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la micro - couverture de juste valeur.

Dans le cas d'une relation de macro - couverture, la réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste "Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux".

L'efficacité des couvertures est assurée lorsque les dérivés compensent le risque de taux du portefeuille de sous-jacents à taux fixe couverts.

Les tests d'efficacité consistent à démontrer une sous couverture globale.

En cas d'interruption de la relation de couverture, cet écart est soit amorti linéairement sur la période restant à courir de la couverture initiale si le sous-jacent couvert n'a pas été décomptabilisé, soit constaté directement en résultat si les éléments couverts ne figurent plus au bilan. Les dérivés de macro - couverture peuvent notamment être déqualifiés lorsque le nominal des instruments couverts devient inférieur au nominal des couvertures, du fait notamment des remboursements anticipés des prêts ou des retraits de dépôts.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat "hybride", financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé. Il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

Les dérivés incorporés "séparables" rencontrés dans le Groupe sont par exemple les options de taux simples ou complexes susceptibles d'introduire un effet de levier signi-

Note 4 - Informations sur les règles et principes comptables (6/12)

ficatif dans des prêts, des titres obligataires ou des passifs financiers, les indexations à des performances boursières de titres obligataires, les indexations à un risque de contrepartie qui n'est pas celui de l'émetteur de l'instrument de dette sous-jacent (CDO synthétique).

Il n'y a pas de bifurcation dans le cas des instruments contenant une clause d'indexation qui ne répond pas à la définition d'un dérivé incorporé (CDO cash par exemple).

En présence d'un contrat contenant un dérivé incorporé, le Groupe privilégie la comptabilisation de l'opération dans le poste "Juste valeur sur option".

4.2.5 - Détermination de la juste valeur

Les actifs et passifs financiers du poste "Juste valeur par résultat" et les actifs du poste "Actifs financiers disponibles à la vente" sont comptabilisés à la juste valeur en date de clôture. La juste valeur correspond au montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation, autrement dit, la valeur de la contrepartie versée ou reçue.

Pour les instruments financiers, les prix cotés sur un marché actif constituent la meilleure indication de la juste valeur. Les entités doivent privilégier les cotations sur des marchés actifs lorsque celles-ci existent.

En cas d'absence de cotation, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie appropriée, conforme aux méthodes d'évaluation communément admises sur les marchés financiers, favorisant les paramètres de valorisation observables sur les marchés aux données spécifiques à l'entité.

Enfin, s'il n'existe pas suffisamment de données observables sur les marchés, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie de valorisation reposant sur des modèles internes. Le modèle retenu doit être calibré périodiquement en rapprochant ses résultats des prix des transactions récentes.

Un marché est considéré comme actif si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

L'absence de marché actif et de données observables peuvent être documentés à partir des critères suivants :

- volume du marché primaire quasi-inexistant et volume du marché secondaire également très réduit ;
- grandes difficultés pour obtenir des cotations ;
- nombre réduit de contributeurs ou pas de contribution des principaux acteurs du marché ;
- prix obtenus très volatiles et très différents d'une source à l'autre ;
- prix très éloignés de la valeur intrinsèque de l'actif; écarts très importants entre le bid et le ask (fourchette très large).

Ces critères doivent être adaptés aux caractéristiques des actifs visés et ils peuvent être complétés de tout élément de preuve complémentaire visant à démontrer que l'actif n'est plus coté sur un marché actif.

En application de l'amendement d'IAS 39 et d'IFRS 7 du 13 octobre 2008, les titres disponibles à la vente cotés sur un marché devenus inactif ont été reclassés en "prêts et créances". Par conséquent ne subsistent dans la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" que les titres cotés sur un marché actif qui sont valorisés en mark to market.

4.2.6 – Actifs et passifs financiers en juste valeur sur option

L'amendement à la norme IAS 39 adopté par l'Union Européenne le 15 novembre 2005 permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers comme devant être comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce choix étant irrévocable.

L'application de cette option est réservée aux situations suivantes :

Élimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable

L'application de l'option permet :

- d'éliminer les distorsions découlant de règles de valorisation différentes appliquées à des instruments gérés dans le cadre d'une même stratégie ;
- d'éliminer les contraintes liées à la désignation, au suivi et à l'analyse de l'efficacité des couvertures dans le cas de couverture de juste valeur, la compensation s'effectuant de fait de façon "naturelle" en résultat (exemple : obligation détenue à taux fixe combinée avec un swap payeur taux fixe).

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Note 4 - Informations sur les règles et principes comptables (7/12)

Alignement du traitement comptable sur la gestion et la mesure de performance

L'option s'applique dans le cas d'un groupe d'actifs et/ou de passifs géré et évalué à la juste valeur, à condition que cette gestion repose sur une politique de gestion des risques ou une stratégie d'investissement documentée et que le reporting interne s'appuie sur une mesure en juste valeur.

Instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés

L'application de l'option est possible dans le cas où le ou les dérivés incorporés modifient substantiellement les flux du contrat hôte et que la comptabilisation séparée du ou des dérivés incorporés n'est pas spécifiquement interdite par la norme IAS 39 (cas d'une option de remboursement au coût incorporé dans un instrument de dette par exemple). L'option permet d'évaluer l'instrument à la juste valeur dans son intégralité, ce qui permet d'éviter d'extraire, de comptabiliser et d'évaluer séparément le dérivé incorporé.

Ce traitement s'applique en particulier aux émissions structurées comportant des dérivés incorporés significatifs et aux contrats de prêts structurés.

Les émissions structurées ont été valorisées sur la base d'évaluations prudentes de la variation du spread de crédit de ces émissions. S'agissant des prêts structurés, principalement consentis aux collectivités locales, l'absence de marché secondaire empêche la valorisation au prix de marché. Par conséquent ceux-ci sont valorisés au coût amorti corrigé de la juste valeur des dérivés incorporés dans ces actifs.

4.2.7 – Garanties financières et engagements de financement

Garanties financières

Un contrat répond à la définition d'une garantie financière lorsqu'il répond à un principe indemnitaires selon lequel l'émetteur (le garant) remboursera le souscripteur de la garantie suite aux pertes qu'il aura effectivement subies en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement sur un instrument de dette qu'il détient.

A la date de mise en place, ces contrats sont enregistrés à leur juste valeur initiale, qui correspond, si le contrat est rémunéré, à la commission / rémunération du risque pris par l'émetteur. Par la suite, ces garanties sont évaluées au montant le plus élevé entre le montant déterminé selon la norme IAS 37 (montant égal à la meilleure estimation des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation) et la juste

valeur initiale diminuée le cas échéant de l'amortissement de la rémunération tel que défini par la norme IAS 18.

En revanche, une garantie qui donne lieu à paiement en réponse aux variations d'une variable financière ou non (fonction par exemple d'une notation de crédit) est considérée comme un dérivé au sens de la norme IAS 39 et comptabilisée comme tel.

Si, en plus de l'existence d'un principe indemnitaires, il y a transfert d'un risque significatif, le contrat de garantie financière peut répondre alors également à la définition d'un contrat d'assurance selon la norme IFRS 4. Les garanties financières clairement désignées comme des contrats d'assurance auxquelles des règles comptables propres aux contrats d'assurance étaient appliquées préalablement à la mise en œuvre des normes IFRS sont enregistrées comme des contrats d'assurance dans les comptes du Groupe.

Engagements de financement

Les engagements de financement qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé sont cités en annexe aux comptes.

Une provision est constituée lorsqu'il existe un risque avéré de défaillance de la contrepartie. Les indicateurs de dépréciation utilisés pour les engagements de financement sont identiques à ceux retenus dans l'appréciation du risque avéré pour la dépréciation des créances sur base individuelle.

4.2.8 - Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier (ou un groupe d'actifs similaires) est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux futurs de trésorerie de l'actif ont expiré ou lorsque ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif ont été transférés à un tiers.

Dès lors, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif ou du groupe d'actifs est enregistré distinctement.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Si le contrôle de l'actif financier est maintenu, ce dernier reste inscrit au bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Note 4 - Informations sur les règles et principes comptables (8/12)

Un passif financier (ou une partie de passif financier) est décomptabilisé seulement lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

Opérations de pension livrée

• Chez le cédant

Les titres ne sont pas décomptabilisés. Le Groupe comptabilise un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues ("Titres donnés en pension livrée"). Cette dette est un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.

• Chez le cessionnaire

Il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Le montant décaissé à l'actif est enregistré dans un compte de "Titres reçus en pension livrée".

Lors des arrêtés suivants, les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine. La créance est laissée en valeur nominale dans les prêts et créances.

• Opérations de prêts de titres

Les prêts / emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens IFRS du terme. Par conséquent, ces opérations ne peuvent donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Les titres prêtés restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés conformément à celle-ci. Côté emprunteur, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

4.2.9 – Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Le calcul de ce taux tient compte des coûts et revenus de transaction et des primes et décotes. Les coûts et revenus de transaction faisant partie intégrante du taux effectif du contrat s'assimilent à des compléments d'intérêt, tels les frais de dossier ou les commissions apporteurs d'affaire.

Les commissions sont comptabilisées en résultat, en fonction du type de service rendu et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché :

- les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôts, etc.) ;
- les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée (commissions sur mouvements de fonds, pénalités sur incidents de paiements, etc.) ;
- les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont intégralement comptabilisées en résultat lors de l'exécution de cet acte.

4.3 - Immobilisations

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins administratives ou de production de services. Les immobilisations de placement sont des biens immobiliers détenus dans le but d'en retirer des loyers et de valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées pour leur coût d'acquisition, éventuellement augmenté des frais d'acquisition qui leurs sont directement attribuables. Les logiciels créés, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont comptabilisés à leur coût de production, incluant les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Le Groupe applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses constructions. La base amortissable tient compte de la valeur résiduelle, lorsque celle-ci est mesurable et significative.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations sont amorties en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus, qui correspond en général à la durée de vie du bien. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Note 4 - Informations sur les règles et principes comptables (9/12)

économiques différents, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité.

Les durées d'amortissement suivantes ont été retenues :

- constructions : 20 à 50 ans
- aménagements : 5 à 20 ans
- mobiliers et matériels spécialisés : 4 à 10 ans
- matériels informatiques : 3 à 5 ans
- logiciels : maximum 5 ans

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsque à la date de clôture d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Dans l'affirmative, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en résultat.

Cette dépréciation est reprise en cas de modification de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de perte de valeur.

4.4 - Contrats de location

Les contrats de location sont analysés selon leur substance et leur réalité financière et relèvent selon le cas d'opérations de location simple ou d'opérations de location financement.

Contrats de location - financement

Un contrat de location financement se définit comme un contrat de location ayant en substance pour effet de transférer au preneur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. Il s'analyse comme une acquisition d'immobilisation par le locataire financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, une créance financière représentative de la valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat (augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle) est enregistrée. Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat et sont imputés en amortissement du capital et en intérêts, de telle sorte que le revenu net traduit un taux de rentabilité constant sur l'encours d'investissement net résiduel. Le taux d'intérêt est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts suivent les mêmes règles que celles décrites pour les "Prêts et créances".

Dans les comptes du locataire, les contrats de crédit-bail et de location avec option d'achat se traduisent par l'acquisition d'une immobilisation financée par emprunt.

Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat pour lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Dans les comptes du bailleur, le bien est comptabilisé en immobilisation et est amorti sur la période de location, la base amortissable s'entendant hors valeur résiduelle. Les loyers sont comptabilisés en résultat sur la durée du contrat de location.

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre du contrat sont enregistrés linéairement sur la période de location.

4.5 - Actifs destinés à être cédés et dettes liées

En cas de décision de vendre des actifs non courants avec une forte probabilité pour que cette vente intervienne dans les douze mois, les actifs concernés sont isolés au bilan dans le poste "Actifs non courants destinés à être cédés". Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont également présentés séparément dans un poste dédié "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés".

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants cessent d'être amortis et sont évalués au plus bas de leur valeur comptable ou de leur juste valeur minorée des coûts de la vente. Les instruments financiers restent évalués selon les principes de la norme IAS 39.

4.6 - Provisions de passif

Les provisions de passif, autres que celles relatives aux engagements sociaux, aux provisions Epargne-Logement, aux risques d'exécution des engagements par signature et aux contrats d'assurance, concernent essentiellement les litiges, amendes, risques fiscaux et restructuration.

Elles sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Ces passifs constituent une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Un passif n'est comptabilisé que dans le cas où l'évaluation du montant peut être faite avec une fiabilité suffisante. Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Note 4 - Informations sur les règles et principes comptables (10/12)

Les provisions sont actualisées dès lors que l'effet d'actualisation est significatif.

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

4.7 - Distinction entre dettes et capitaux propres

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

Titres super subordonnés à durée indéterminée

Au regard des conditions fixées par la norme IAS 32 pour analyser la substance de ces instruments, et compte tenu de leurs caractéristiques intrinsèques, les titres supersubordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes (cf. note 5.11.2).

4.8 - Avantages au personnel

Le groupe Crédit Foncier accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en quatre catégories :

Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice.

Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice, y compris pour les montants restant dus à la clôture.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice ; il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux du Groupe qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charges et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

Les engagements sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetés). La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, ...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture, ...) sont amortis selon la règle dite du corridor, c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10 % des engagements ou des actifs.

Le Groupe a choisi, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, de comptabiliser dans les capitaux propres les écarts actuariels cumulés à la date de transition.

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Note 4 - Informations sur les règles et principes comptables (11/12)

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus.

4.9 - Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif.

La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus, pour le calcul des impôts différés, sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entreprise consolidée ou de chaque groupe d'intégration fiscale. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée, ou le groupe d'intégration fiscale, a la perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférant aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

4.10 - Détermination de la juste valeur en annexe

Les principes de détermination de la juste valeur des instruments inscrits à la juste valeur au bilan sont décrits dans la note 4.2.5.

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués au bilan en juste valeur, les calculs effectués représentent la meilleure estimation à la date d'arrêt et sont basés sur des modèles tenant compte d'un certain nombre d'hypothèses.

Dans un certain nombre de cas, la valeur comptable est jugée représentative de la valeur de marché ; il s'agit :

- des actifs et passifs à taux variable pour lesquels les changements d'intérêt n'ont pas d'incidence notable sur la juste valeur, dans la mesure toutefois où la sensibilité au risque de crédit est non significative sur la période ;
- des actifs et passifs financiers à court terme (dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an), dans la mesure où la sensibilité au risque de taux et au risque de crédit est non significative sur la période ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations relevant d'un marché réglementé (en particulier, les produits d'épargne réglementée) pour lesquelles les prix sont fixés par les pouvoirs publics.

Juste valeur du poste prêts et créances

La juste valeur des crédits a été déterminée sur la base de modèles internes de valorisation consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêt sur la durée restant à courir au taux à la production du mois pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités. Les options de remboursement anticipé sont prises en compte sous forme d'un ajustement du profil d'amortissement des prêts.

La juste valeur des titres classés en prêts et créances a été déterminée sur la base d'un modèle interne.

Juste valeur des dettes

Pour les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle, à taux fixe de durée supérieure à un an, la juste valeur est présumée correspondre, en l'absence de marché actif de ces dettes, à la valeur actualisée des flux futurs au taux de marché en vigueur à la date de clôture.

Juste valeur des immobilisations

La juste valeur des immeubles de placement du Groupe est communiquée sur la base des résultats des expertises menées par des experts immobiliers indépendants.

Les immeubles les plus significatifs sont expertisés chaque année, les autres font l'objet d'une expertise régulière, sauf événement particulier affectant significativement la valeur du bien.

Note 4 - Informations sur les règles et principes comptables (12/12)

4.11- Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, les régimes de retraites et autres avantages sociaux et les provisions.

Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Note 5 - Notes relatives au bilan

Note 5.1 - Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ces actifs et passifs sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction, y compris les instruments financiers dérivés, et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser en option juste valeur, dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

Les actifs financiers du portefeuille de transaction comportent notamment les prêts structurés octroyés à la clientèle et de couverture économique des opérations.

Au passif, le portefeuille de transaction est composé principalement des émissions structurées de la Compagnie de Financement Foncier.

Les dérivés de transaction à l'actif et au passif représentent les instruments dérivés négociés en couverture économiques des opérations structurées.

Note 5.1.1 - Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	2008			2007		
	Transaction	Sur option	Total	Transaction	Sur option	Total
Titres à revenu fixe		37	37		38	38
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations		37	37		38	38
Titres subordonnés						
FCC						
TCN et titres du marché interbancaire						
Titres à revenu variable						
Actions et autres titres à revenu variable						
Portefeuille Prêts		2 529	2 529		1 561	1 561
Prêts aux établissements de crédit						
Prêts à la clientèle		2 529	2 529		1 561	1 561
Opérations de pension						
Dérivés de transaction	421		421	663		663
Total	421	2 566	2 987	663	1 599	2 262

Explication de la classification des actifs financiers à la juste valeur sur option

(en millions d'euros)	Non concordance comptable	Gestion en juste valeur	Dérivés incorporés	2008
Titres à revenu fixe			37	37
Actions et autres titres à revenu variable				
Prêts et opérations de pension			2 529	2 529
Total			2 566	2 566

Les actifs financiers valorisés en juste valeur sur option concernent en particulier des actifs comprenant des dérivés incorporés comme certains contrats de prêts structurés aux collectivités locales ainsi que des obligations couvertes par un instrument structuré non désigné comme instrument de couverture.

Les dérivés incorporés incluent dans ces actifs, valorisés en juste valeur, ne sont pas dissociables du contrat-hôte et sont gérés comme ce dernier.

Prêts et créances à la juste valeur sur option et risque de crédit

La variation de juste valeur de ces actifs financiers imputable au risque de crédit n'est pas significative.

Note 5.1.2 - Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	2008	2007
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		
Titres vendus à découvert		
Opérations de pension		
Autres passifs financiers		
Dérivés de transaction	724	686
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	6 027	6 237
Comptes à terme et emprunts interbancaires		
Comptes à terme et emprunts à la clientèle	37	37
Dettes représentées par un titre	5 990	6 116
Dettes subordonnées		84
Opérations de pension		
Total	6 751	6 923

Explications de la classification des passifs financiers à la juste valeur sur option

(en millions d'euros)	Non concordance comptable	Gestion en juste valeur	Dérivés incorporés	2008
Comptes à terme et emprunts interbancaires				
Comptes à terme et emprunts à la clientèle			37	37
Dettes représentées par un titre			5 990	5 990
Dettes subordonnées				
Opérations de pension				
Total			6 027	6 027

Les passifs financiers valorisés en juste valeur sur option comprennent en particulier les émissions structurées de la Compagnie de Financement Foncier.

Les dérivés incorporés inclus dans ces actifs, valorisés en juste valeur, ne sont pas dissociables du contrat-hôte et sont gérés comme ce dernier.

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Passifs financiers à la juste valeur sur option et risque de crédit

Le montant contractuellement dû à l'échéance des emprunts s'entend du montant du capital restant dû à la date de clôture de l'exercice, augmenté des intérêts courus non échus. Pour les titres, la valeur de remboursement est généralement retenue.

Le montant des variations imputables au risque de crédit propre (spread émetteur) s'élève à 156 millions d'euros intégralement comptabilisé en produit net bancaire au cours de la période.

(en millions d'euros)	Valeur comptable		Montant contractuellement dû à l'échéance		Différence entre valeur comptable et montant contractuellement dû		Variation de JV imputable au risque de crédit	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008 Période	2008 Cumulé
Comptes à terme et emprunts interbancaires	37	37	44	44	(7)	(7)		
Comptes à terme et emprunts à la clientèle	5 990	6 116	6 116	6 234	(126)	(118)	(156)	(156)
Dettes représentées par un titre		84		149		(65)		
Dettes subordonnées								
Opérations de pension								
Total Passifs financiers à la Juste Valeur sur option et risque de crédit	6 027	6 237	6 160	6 427	(133)	(190)	(156)	(156)

Note 5.1.3 - Dérivés détenus à des fins de transaction

Il s'agit des instruments dérivés négociés en couverture économique des opérations structurées.

Le montant notionnel des instruments financiers ne constitue qu'une indication du volume de l'activité et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Les justes valeurs positives ou négatives représentent la valeur de remplacement de ces instruments.

Ces valeurs peuvent fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché.

(en millions d'euros)	2008			2007		
	Notionnel	JV* Positive	JV* Négative	Notionnel	JV* Positive	JV* Négative
Opérations fermes	9 439	420	724	9 178	656	685
Taux	8 725	373	700	8 633	654	601
Actions						
Change	714	47	24	545	2	84
Autres						
Opérations conditionnelles	495	1		9 316	7	
Taux	495	1		9 316	7	
Actions						
Change						
Autres						
Dérivés de crédit⁽¹⁾				12 003		1
Total des dérivés détenus à des fins de transaction	9 934	421	724	30 497	663	686

* Juste Valeur.

(1) Il s'agit principalement d'un "Credit Default Swap" avec un établissement financier souscrit en couverture d'un portefeuille de créances titrisées dénoué en avril 2008 à des fins d'optimisation du ratio européen de solvabilité. Une soulte positive de 175 M€ a été dégagée à cette occasion.

Note 5.2 - Instruments dérivés de couverture

Les dérivés qualifiés de couverture sont ceux qui respectent, dès l'initiation de la relation de couverture et sur toute sa durée, les conditions requises par la norme IAS 39 et notamment la documentation formalisée de l'existence d'une efficacité des relations de couverture entre les instruments dérivés et les éléments couverts, tant de manière prospective que de manière rétrospective.

Les couvertures de juste valeur correspondent principalement à des swaps de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations de juste valeur des instruments à taux fixe imputables à l'évolution des taux de marché et à des achats de caps couvrant les emplois à taux "capés". Ces

couvertures transforment des actifs ou passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts, de dettes subordonnées et d'emprunts obligataires à taux fixe.

Les couvertures de flux de trésorerie permettent de figer ou d'encadrer la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable. Elle est également utilisée pour les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

La couverture de Juste Valeur est également utilisée par le groupe pour la gestion globale du risque de taux.

(en millions d'euros)	2008			2007		
	Notionnel	JV* Positive	JV* Négative	Notionnel	JV* Positive	JV* Négative
Couverture de juste valeur	161 118	5 246	5 965	145 989	1 928	3 128
Opérations fermes	154 167	5 077	5 965	142 825	1 855	3 128
Taux	130 721	3 575	3 320	123 546	1 592	1 495
Actions						
Change	23 446	1 502	2 645	19 279	263	1 633
Autres						
Opérations conditionnelles	6 951	169		3 164	73	
Taux	6 951	169		3 164	73	
Actions						
Change						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	245		7	148	2	
Opérations fermes	213		7	115	2	
Taux	213		7	115	2	
Actions						
Change						
Autres						
Opérations conditionnelles	32			33		
Taux	32			33		
Actions						
Change						
Autres						
Couverture d'investissements nets en devises						
Total	161 363	5 246	5 972	146 137	1 930	3 128

* Juste Valeur.

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Note 5.3 - Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit des actifs financiers non dérivés qui n'ont pas été classés dans l'une des autres catégories (actifs financiers à la juste valeur, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, et les prêts et créances).

(en millions d'euros)	2008	2007
Titres à revenu fixe	2 113	14 870
Effets publics et valeurs assimilées	3	2
Obligations	2 091	9 610
Titres subordonnés		
FCC		2 691
TCN et titres du marché interbancaire	19	2 567
Prêts	31	43
Prêts aux établissements de crédit		
Prêts à la clientèle	31	43
Actions et autres titres à revenu variable	337	331
Créances dépréciées	6	6
Montant Brut	2 487	15 250
Dépréciation des créances et des titres à revenu variable	(37)	(53)
Montant Net	2 450	15 197

Les instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable sont évalués au coût. Les cas particuliers de valorisation des titres de capital dans le groupe Crédit Foncier concernent notamment les actifs suivants :

- titres de sociétés civiles immobilières sous contrôle non consolidées : actif net comptable non réévalué,
- titres de sociétés d'économie mixte ou d'HLM : prix de revient, ou s'il est inférieur, actif net comptable,
- titres acquis dans le cadre de montages fiscaux : coût historique.

En application de l'amendement à IAS 39, 11 467 M€, en nominal, d'actifs financiers disponibles à la vente ont été reclassés vers la catégorie "Prêts et créances".

Le Groupe a également procédé au cours de l'exercice au reclassement de 605 M€, en nominal, d'actifs financiers disponibles à la vente en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

Note 5.4 - Prêts et créances

Il s'agit des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables et qui ne sont pas traités sur un marché actif. La grande majorité des crédits accordés par le Groupe est classée dans cette catégorie. Y figurent également les titres qui ne sont pas traités sur un marché actif.

Les prêts hypothécaires du secteur aidé bénéficient de la garantie de l'Etat Français tant pour les risques de crédit que pour les risques de taux. Il s'agit de prêts consentis de 1950 à 1995, période durant laquelle le Crédit Foncier a bénéficié d'un quasi monopole de la distribution des prêts aidés par l'Etat dans le cadre de sa politique de soutien à la construction.

Leurs montants s'élèvent à 1 539 M€ au 31 décembre 2008 et 1 958 M€ au 31 décembre 2007.

Note 5.4.1 - Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	2008	2007
Créances à vue sur les établissements de crédit	2 414	1 427
Comptes ordinaires débiteurs	1 291	1 157
Comptes et prêts au jour le jour	1 123	270
Opérations de pension		
Créances à terme sur les établissements de crédit	2 168	6 709
Comptes et prêts à terme	2 113	6 647
Opérations de pension	15	16
Prêts subordonnés et prêts participatifs	40	46
Autres Créances	2 822	98
Opérations de location financement	61	98
Titres non cotés	2 761	
Créances douteuses	2	2
Montant Brut des prêts et créances	7 406	8 236
Dépréciations	(1)	(1)
Montant Net	7 405	8 235

La ligne "Dépréciation" comprend les dépréciations individuelles et les dépréciations sur base de portefeuille.

La juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit s'élève à 7 405 M€ au 31 décembre 2008 et à 8 235 M€ au 31 décembre 2007. En application de l'amendement à IAS 39, 2 464 M€ d'actifs financiers disponibles à la vente ont été reclassés vers la catégorie des "Prêts et créances sur les établissements de crédit" à compter du 1^{er} juillet 2008 (voir note 5.7).

Note 5.4.2 - Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	2008	2007
Comptes ordinaires débiteurs	2	7
Autres concours à la clientèle	72 609	65 837
Prêts à la clientèle financière	8	18
Crédits de trésorerie	5 151	4 381
Crédits à l'équipement	14 362	12 024
Crédits au logement	50 649	47 404
Crédits à l'exportation	7	8
Autres crédits	2 432	2 002
Opérations de pension		
Prêts subordonnés		
Autres Créances	35 432	25 764
Opérations de location financement	2 977	3 066
Créances sur activités d'assurance		
Affacturage		
Titres assimilés à des prêts et créances	32 455	22 698
Créances douteuses	1 240	1 459
Montant Brut des prêts et créances	109 283	93 067
Dépréciations individuelles	(311)	(306)
Dépréciations collectives	(279)	(161)
Montant Net	108 693	92 600

La ligne "Dépréciation" comprend les dépréciations individuelles et les dépréciations sur base de portefeuille.

L'augmentation des dépréciations provient essentiellement d'une dotation de 118 M€ sur base portefeuille (dont 79 M€ au titre des créances titrisées). La juste valeur au 31 décembre 2008 des prêts et créances sur la clientèle s'élève à 107 825 M€ et à 92 855 M€ au 31 décembre 2007. En application de l'amendement à IAS 39, 8 933 M€ d'actifs financiers disponibles à la vente ont été reclassés vers la catégorie des "Prêts et créances sur la clientèle" à compter du 1^{er} juillet 2008 (voir note 5.7).

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Note 5.5 - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes, qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, font l'objet d'une comptabilisation selon la méthode du coût amorti et sont enregistrées au bilan en "Dettes envers les établissements de crédit" ou en "Dettes envers la clientèle".

Elles sont présentées selon leur nature, en prenant en compte les critères à vue ou à terme.

Note 5.5.1 - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	2008	2007
Dettes à vue sur les établissements de crédit	1 385	1 469
Comptes à vue des établissements de crédit	1 375	1 462
Opérations de pension		
Dettes rattachées	10	7
Dettes à terme sur les établissements de crédit	17 432	13 066
Emprunts et comptes à terme	15 587	9 325
Opérations de pension	1 713	3 669
Dettes rattachées	132	72
Total	18 817	14 535

Au 31 décembre 2008, la juste valeur des dettes envers les établissements de crédit s'élève à 18 817 M€ contre 14 535 M€.

Les principales variations proviennent essentiellement de la mise en place d'opérations de financement auprès de la BCE pour 6 850 M€ et de la réduction des opérations de pensions pour 1 955 M€.

Note 5.5.2 - Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	2008	2007
Comptes ordinaires créditeurs	89	1 390
Autres comptes à vue et comptes à terme	379	850
À vue	312	297
À terme	67	548
Dettes rattachées		5
Comptes d'épargne à régime spécial	19	472
Livret A	3	3
Livret Jeune		1
Livret B		18
PEL	7	229
CEL	1	19
Livret de développement durable	6	12
PEP		
Autres	2	190
Dettes rattachées		
Opérations de pension		
À vue		
À terme		
Dettes rattachées		
Dettes sur activités d'assurance		
Affacturage		
Total	487	2 712

La baisse de ce poste résulte de l'apport de l'activité bancaire à Banque Palatine réalisée le 22/11/08.

La juste valeur au 31 décembre 2008 des dettes envers la clientèle s'élève à 487 M€ et à 2 712 M€ au 31 décembre 2007.

Note 5.6 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable ayant une date d'échéance déterminée et que le Crédit Foncier a l'intention manifeste et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance.

(en millions d'euros)	2008	2007
Titres à revenu fixe	566	
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations	566	
Titres subordonnés		
F.C.C.		
T.C.N. et titres du marché interbancaire		
Prêts		
Prêts aux établissements de crédit		
Prêts à la clientèle		
Créances douteuses		
Montant Brut	566	
<i>Dont titres prêtés</i>		
Dépréciation		
Montant Net	566	

Au 31 décembre 2008, la juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance s'élève à 501 millions d'euros.

Au cours de l'exercice, le Groupe a procédé au reclassement de 533 millions d'euros en valeur nette comptable d'obligations disponibles à la vente vers la catégorie "actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance".

Note 5.7 - Reclassements d'actifs financiers

En application des amendements à IAS 39 et IFRS 7 "Reclassement d'actifs financiers", le Crédit Foncier a reclassé certains actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie "Prêts et créances".

Le Crédit Foncier a identifié des actifs financiers éligibles présentant au 1^{er} juillet 2008 ou au 1^{er} octobre l'ensemble des caractéristiques répondant à la définition de Prêts et Créances et que le groupe Crédit Foncier a l'intention et la capacité de détenir sur un futur prévisible ou à maturité.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur de ces actifs à la date du reclassement et à la clôture de l'exercice :

(en millions d'euros)	À la date de reclassement	Au 31.12.08	Variation	Dont remboursements de capital de la période	Dont variation de valeur due à la composante "change"	Dont variation de valeur due à la composante "taux"	Dont amortissement de la composante crédit à la date de reclassement
Coût amorti (nominal +/- surcote/décote)	11 222	11 571	349	(368)	717	n.a.	n.a.
Intérêts courus et non échus	139	140	1	n.a.	n.s.	n.s.	n.a.
Valorisation de la composante taux (couverte)	176	1 463	1 287	n.a.	160	1 127	n.a.
Valorisation de la composante crédit (non couverte)	(140)	(137)	3	n.a.	n.a.	n.a.	3
Dépréciations	0	0	0	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Valeur nette comptable	11 397	13 037	1 640	(368)	877	1 127	3
Juste valeur	11 397	12 550					

n.s. : non significatif.
n.a. : non applicable.

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Les actifs reclassés présentant un risque de taux et/ou de change font tous l'objet d'une couverture de juste valeur de ces composantes de risque. La variation de la valorisation de ces composantes couvertes entre la date de reclassement et la date de clôture a été constatée en résultat, mais est par ailleurs compensée par la variation de valeur des instruments de couverture associés (swaps de taux et/ou de change), à l'inefficacité près. L'amortissement de la composante crédit à la date de reclassement est également constatée en résultat, et est compensée par l'amortissement du montant des moins values latentes constatées en réserves recyclables sur actifs disponibles à la vente au moment du reclassement, les deux amortissements étant effectués au même rythme.

À la date du reclassement, le Crédit Foncier estimait pouvoir recouvrer 17 379 M€ d'euros de flux de trésorerie sur les

actifs financiers reclassés. Le taux d'intérêt effectif moyen de ces actifs est de 3,63 %.

Si ces actifs n'avaient pas été reclassés, les capitaux propres recyclables du Groupe auraient présenté une moins value complémentaire nette d'impôt de 317 millions d'euros au titre de la composante risque de crédit, du fait de l'élargissement des spreads au cours du deuxième semestre 2008 (pour mémoire, les moins values latentes nettes d'impôt enregistrées au 30 juin 2008 en capitaux propres recyclables s'élevaient à 92 millions d'euros).

Depuis la date de reclassement, l'impact (hors coupons perçus et sans tenir compte de la variation de valeur des instruments de couverture) des actifs financiers reclassés sur le compte de résultat du Groupe est le suivant :

(en millions d'euros)

“Actifs financiers disponibles à la vente” reclassés vers la catégorie “Prêts et créances”

Produit net bancaire
Coût du risque

2 004

Résultat avant impôt des actifs financiers disponibles à la vente reclassés en prêts et créances

2 004

Note 5.8 - Actifs financiers donnés en garantie

Dans un contexte où la liquidité constitue un enjeu majeur, les établissements de crédit français sont désormais susceptibles de bénéficier de plusieurs dispositifs de refinancement reposant sur la mise en garantie d'actifs financiers :

Banque Centrale (BCE)

Dans le cadre de l'accès aux possibilités de refinancement de la Banque Centrale, le Crédit Foncier, ainsi que la Compagnie de Financement Foncier participent aux opérations de politique monétaire. Afin de garantir ces refinancements, le participant a l'obligation de constituer un pool de garantie au sein duquel les garanties supportées sont gérées de manière fongibles.

Ces garanties sont de deux natures :

- d'une part, l'apport de créances privées détenues en propre. La mobilisation des créances donne lieu à une cession en pleine propriété à titre de garantie conformément aux dispositions des articles 313-23 et 313-24 du Code monétaire et financier (cession Dailly),
- d'autre part, l'apport de titres en nantissement inscrits dans un compte titre dédié ouvert auprès de la Banque de France. Ces titres peuvent avoir été préalablement reçus par voie d'emprunt ou de pension.

Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Le Groupe Caisse d'Épargne joue un rôle majeur auprès du secteur public en France et contribue à accompagner les collectivités locales dans leurs projets d'investissements.

Afin d'optimiser les conditions financières de ses offres à ses clients, le Groupe a recours en partie à des financements obtenus auprès de la BEI, l'institution financière européenne qui a vocation à financer en direct ou par le biais du système bancaire des investissements dans des domaines prioritaires définis par les instances de l'Union européenne (cohésion, réseaux de transport, énergie, environnement, recherche et développement et PME).

À ce titre, la CNCE reçoit les fonds de la BEI et les répartit entre les Caisses d'Épargne, le Crédit Foncier, la Financière Océor et éventuellement d'autres établissements du Groupe qui, in fine, les prêtent aux bénéficiaires à des conditions financières avantageuses.

Les financements obtenus de la BEI sont, pour la plupart, assortis de garanties à chaque niveau sous forme de bordereau de cession de créances professionnelles (cessions Dailly) de prêts à des collectivités publiques à la CNCE et endossé par cette dernière au bénéfice de la BEI.

Par ailleurs, début 2008, le Groupe Caisse d'Épargne a créé la société GCE Covered Bonds qui réalise des émissions AAA de type "Covered Bonds" sur le marché, ces émissions étant garanties par un ensemble surdimensionné de prêts à l'habitat octroyés par les Caisses d'Épargne et le Crédit Foncier de France respectant des critères d'éligibilité prédéfinis. Cette garantie financière est régie par l'article L 431-7-3 du code monétaire et financier.

Le tableau suivant recense, par nature, la valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, tels que les titres remis en pension livrée et les valeurs données en pension non livrée, enregistrés dans les différentes catégories comptables.

(en millions d'euros)	2008	2007
Instruments de capitaux propres		
Instruments de dettes*	1 550	3 528
Prêts et avances	16 746	
dont BCE (TRICP)	15 673	
dont BEI	969	595
dont Covered Bonds	104	
Autres		
Total	18 296	4 123

* Les montants correspondent à des opérations de titres donnés en pensions livrées à terme.

Note 5.9 - Actifs financiers reçus en garantie et dont l'entité peut disposer

Il s'agit des instruments financiers reçus en garantie dans le cadre de contrats de garantie financière assortis d'un droit de réutilisation.

Le constituant conserve l'essentiel des risques et avantages attachés à l'actif donné en garantie, le bénéficiaire de ce contrat ayant l'obligation de restituer au constituant cet actif. Lors de la remise en pleine propriété de l'actif donné en garan-

tie, le constituant enregistre une créance représentative de la valeur comptable de l'actif donné en garantie ainsi transféré. Cette créance est inscrite dans la catégorie d'origine de l'actif donné en garantie.

Le groupe Crédit Foncier n'a pas réalisé à ce jour d'opération significative de re-use.

Note 5.10 - Impôts courants et différés

(en millions d'euros)	2008	2007
Actifs d'impôts courants et d'impôts différés	402	311
Impôts courants	185	115
Impôts différés	217	196
Passifs d'impôts courants et d'impôts différés	152	262
Impôts courants	3	31
Impôts différés	149	231

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Actifs et passifs d'impôts différés

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles reposent sur les sources de comptabilisation suivantes :

(en millions d'euros)	2007	Variations de l'exercice			2008
		Ayant un impact sur le résultat	Ayant un impact sur les réserves	Autres mouvements	
- Plus-values latentes sur OPCVM					
- GIE fiscaux	(41)	13			(28)
- Provisions pour passifs sociaux	22	(3)			19
- Provisions sur l'activité PEL-CEL	2	(2)			0
- Autres provisions non déductibles (dynamiques et sectorielles)	55	40			95
- Autres sources de différences temporelles	51	7		40	98
- Produits constatés d'avance sur crédits d'impôts liés aux prêts à taux zéro	40	32			72
- Impôts différés liés aux décalages temporels générés par l'application des règles fiscales	129	87	0	40	256
- Impôts différés liés à l'activation des pertes fiscales et reportables	20	(20)		5	5
- Juste valeur des instruments financiers dont la variation est inscrite en réserves	9	(34)	126	0	101
- Provisions sur l'activité PEL-CEL					
- Provisions sur base de portefeuilles					
- Autres éléments de valorisation de bilan	(195)	(71)		(38)	(304)
- Impôts différés liés aux modes de valorisation du référentiel IFRS	(186)	(105)	126	(38)	(203)
- Impôts différés sur retraitements et éliminations de consolidation	2	11	(4)	0	9
- Impôts différés non constatés					
- Impôts différés nets	(35)	(27)	122	7	67
- Comptabilisés à l'actif du bilan	196	32	122	(133)	217
- Comptabilisés au passif du bilan	231	59	-	(140)	150
	(35)	(27)	122	7	67

Note 5.11 - Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Note 5.11.1 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées selon la nature de leur support à l'exclusion des titres subordonnés et super-subordonnés classés au poste "Dettes subordonnées".

(en millions d'euros)	2008	2007
Bons de caisse		
TMI, TCN et certificats de dépôts	8 206	6 446
Emprunts obligataires	82 814	79 539
Autres dettes représentées par un titre		
Total des dettes représentées par un titre (hors dettes rattachées)	91 020	85 985
Dettes rattachées	2 042	1 996
Total des dettes représentées par un titre	93 062	87 981

La juste valeur des dettes représentées par un titre s'élève à 93 079 M€ au 31 décembre 2008 et à 88 009 M€ au 31 décembre 2007.

Note 5.11.2 - Dettes subordonnées

Ce poste contient des dettes subordonnées et des titres super-subordonnés.

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs et des dettes super subordonnées.

Ces dettes super subordonnées (TSS) émises par le groupe Crédit Foncier présentent les principales caractéristiques suivantes :

- les titres nouvellement émis présentent un rang de créance pari passu entre eux et pari passu avec tous les autres titres super subordonnés de l'émetteur ;
- le paiement des intérêts est obligatoire en cas de constatation d'un bénéfice en fin d'exercice (que ce bénéfice soit distribué ou non). De ce fait, le paiement du coupon est dénué de caractère discrétionnaire pour l'émetteur et l'obligation contractuelle de remise de trésorerie est bien une dette financière au regard des critères IFRS.

(en millions d'euros)	2008	2007
Dettes subordonnées à durée déterminée	558	537
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dettes supersubordonnées à durée indéterminée	280	280
Dépôts à caractère mutuel		
Total des dettes subordonnées (hors dettes rattachées)	838	817
Dettes rattachées sur dettes subordonnées	17	17
Total des dettes subordonnées	855	834

Au 31 décembre 2008, la juste valeur des dettes subordonnées s'élève à 855 M€ et à 834 M€ au 31 décembre 2007.

Les dettes supersubordonnées à durée indéterminée correspondent à un emprunt de 280 millions d'euros émis par le Crédit Foncier à 5,48 % le 4 février 2004. Cet emprunt a été intégralement souscrit par la CNCE.

Détail des dettes subordonnées à durée déterminée

(en millions d'euros)

Libellé	Date d'échéance	Taux	Devise	Valeur de remboursement au 31/12/2008
Dettes à taux variable				165
Obligations subordonnées	27/06/2012	Euribor 3M	EUR	5
Obligations subordonnées	06/03/2023	CMS 20	EUR	10
Emprunt subordonné	04/07/2015	Euribor 3M+0,42 %	EUR	150
Dettes à taux fixe				379
Obligations subordonnées	06/01/2010	6,60 %	EUR	42
Obligations subordonnées	28/06/2012	6,25 %	EUR	11
Obligations subordonnées	28/06/2012	6,25 %	EUR	3
Obligations subordonnées	28/06/2012	6,25 %	EUR	1
Emprunt subordonné	01/05/2014	4,895 %	EUR	22
Emprunt subordonné	19/07/2014	5,20 %	EUR	170
Emprunt subordonné	17/12/2016	4,20 %	EUR	130

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Note 5.12 - Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Les comptes de régularisation, actifs et passifs divers correspondent à des comptes techniques dont la composition est détaillée ci-après :

Note 5.12.1 - Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	2008	2007
Comptes de régularisation - actif	1 084	1 517
Charges constatées d'avance	61	58
Produits à recevoir	150	156
Autres comptes de régularisation	873	1 303
Actifs divers	2 023	684
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	1	0
Débiteurs divers ⁽¹⁾	2 022	684
Total	3 107	2 201
(1) dont prime d'épargne logement à recevoir de l'État.	407	310

L'augmentation du poste "Débiteurs divers" provient essentiellement de l'augmentation de 1 330 M€ des dépôts versés au titre des opérations de collatéralisation.

Note 5.12.2 - Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	2008	2007
Comptes de régularisation - passif	2 282	2 593
Charges à payer	172	121
Produits constatés d'avance	684	602
Comptes d'encaissement	55	90
Autres comptes de régularisation créditeurs ⁽¹⁾	1 371	1 780
Total des passifs divers	1 597	975
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	2	2
Passifs divers ⁽²⁾	1 595	973
Total	3 879	3 568
(1) dont subvention FGAS	514	578
(2) dont fonds publics affectés - essentiellement des subventions reçues au titre des prêts aidés	282	295

L'augmentation du poste "Passifs divers" provient essentiellement de l'augmentation de 436 M€ des dépôts reçus sur opérations de collatéralisation.

Note 5.13 - Participations mises en équivalence

(en millions d'euros)	2008				2007			
	Valeur des sociétés mises en équivalence au bilan consolidé	Dont écarts d'acquisition	Quote-part des sociétés mises en équivalence dans le résultat	Dont dépréciations des écarts acq. actifs et reprise résultat des écarts acq. passifs	Valeur des sociétés mises en équivalence au bilan consolidé	Dont écarts d'acquisition	Quote-part des sociétés mises en équivalence dans le résultat	Dont dépréciations des écarts acq. actifs et reprise résultat des écarts acq. passifs
Foncier Assurance	23		2		21		1	
Banco Primus					14	5	(1)	
GCE Foncier CO INVEST	1							
Maison France Confort P-I	46	30	2					
Total	70	30	4		35	5	0	

Les données financières IFRS des principales sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2008			2007		
	Total bilan	PNB	Résultat social	Total bilan	PNB	Résultat net part du groupe
Foncier Assurance	1 299	18	5	942	13	1
Banco Primus				121	4	(1)
GCE Foncier CO INVEST	93	1	2			
Maison France Confort P-I	309	500	10			
Total	1 701	519	17	1 063	17	0

Le Crédit Foncier a renforcé sa participation en novembre 2008 dans Banco Primus la portant de 37,37 % à 85 %.

À compter du 31 décembre 2008, la société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Note 5.14 - Immobilisations

Note 5.14.1 - Immeubles de placement

(en millions d'euros)

	Immeubles de placement
Valeur brute au 1^{er} janvier 2008	258
Acquisitions	10
Cessions, mises hors services*	(61)
Autres mouvements ⁽¹⁾	(7)
Valeur brute au 31 décembre 2008	200
Cumul des amortissements et dépréciations au 1^{er} janvier 2008	(98)
Dotations	(10)
Reprises	28
Autres mouvements ⁽¹⁾	(3)
Cumul des amortissements et dépréciations au 31 décembre 2008	(83)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2008	117
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2008	160

(1) Y compris variations de périmètre et de parités monétaires.

* Principales variations en 2008 : cession de deux immeubles de placement dans le Crédit Foncier. Valeur brute (51 M€) ; Amortissements cumulés (22 M€)

Au 31 décembre 2008, la juste valeur des immeubles de placement s'élève à 187 M€ et à 295 M€ au 31 décembre 2007.

Note 5.14.2 - Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Terrains et constructions	Equipement, mobilier et autres immobilisations corporelles	Total des immobilisations corporelles
Valeur brute au 1^{er} janvier 2008	116	133	249
Acquisitions		4	4
Cessions, mises hors service	(1)	(6)	(7)
Autres mouvements ⁽¹⁾		12	12
Valeur brute au 31 Décembre 2008	115	143	258
Cumuls des amortissements et pertes de valeur au 1^{er} janvier 2008	(28)	(82)	(110)
Dotations	(1)	(12)	(13)
Reprises		6	6
Autres mouvements ⁽¹⁾			0
Cumuls des amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2008	(29)	(88)	(117)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2008	86	55	141
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2008	88	51	139

(1) Y compris variations de périmètre et de parités monétaires.

Note 5.14.3 - Immobilisations incorporelles*

(en millions d'euros)	Droits au Bail	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total immobilisations incorporelles
Valeur brute au 1^{er} janvier 2008	11	78		89
Acquisitions		14		14
Cessions, mises hors services	(1)	(9)		(10)
Autres mouvements ⁽¹⁾		2		2
Valeur brute au 31 décembre 2008	10	85	0	95
Cumul des amortissements et pertes de valeur au 1^{er} janvier 2008	(2)	(53)		(55)
Dotations		(18)		(18)
Reprises		4		4
Autres mouvements ⁽¹⁾				0
Cumul des amortissements et pertes de valeur au 31 décembre 2008	(2)	(67)	0	(69)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2008	8	18	0	26
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2008	9	25	0	34

(1) Y compris variations de périmètre et de parités monétaires.
* Hors écarts d'acquisition

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Note 5.15 - Écarts d'acquisition

Ce poste reprend les écarts d'acquisition non affectés. Ceux liés aux opérations de l'exercice sont analysés en Note 11 – Périmètre de consolidation.

(en millions d'euros)	2008	2007
Valeur Brute à l'ouverture	48	26
Cumul des pertes de valeur à l'ouverture		
Valeur Nette à l'ouverture	48	26
Acquisitions	23	36
Cessions		
Écarts de conversion		
Autres variations	5	(14)
Valeur Brute à la clôture	76	48
Cumul des pertes à la clôture	(46)	
Valeur Nette à la clôture	30	48

Ventilation des principaux écarts d'acquisition (valeur nette comptable)

(en millions d'euros)	2008	2007
Crédit-bail immobilier	0	42
Crédit Foncier Alsace Lorraine	2	1
Banco Primus	28	0
Prestations de services	0	5
Total	30	48

L'ensemble des écarts d'acquisition ont conformément à la réglementation fait l'objet de tests de dépréciation fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés.

La détermination de la valeur d'utilité des UGT résulte d'une approche multicritères, privilégiant cependant la méthode de l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage du Groupe.

Ces tests ont conduit le groupe à enregistrer une dépréciation à la clôture sur les UGT suivantes :

(en millions d'euros)	2008	2007
Crédit-bail immobilier	41	0
Prestations de services	5	0
Total	46	0

Note 5.16 - Provisions

Les provisions concernent principalement les engagements sociaux, les dépréciations afférentes au risque de crédit et de contrepartie.

(en millions d'euros)	2007	Variations de l'exercice				2008
		Dotations	Reprises	Utilisations	Autres Mouvements	
Provisions Épargne Logement	6			(2)	(4)	0
Provisions pour indemnités fin de carrière	8	2			(1)	9
Provisions autres avantages à long terme	25	4	(5)			24
Provisions pour médaille du travail	3					3
Provisions pour avantages post emploi	1					1
Provisions pour distribution actions gratuites Natixis		2				2
Sous-total engagements sociaux	37	8	(5)		(1)	39
Engagement par signature	37	4	(13)	(1)		27
Provision pour litiges, amendes et pénalités d'exploitation	17	12	(4)	(3)		22
Provision pour litiges, amendes et pénalités sur opérations bancaires		12	(4)		18	26
Sous-total provisions pour litiges	17	24	(8)	(3)	18	48
Autres provisions pour risques et charges d'exploitation	66	58	(11)	(19)	(16)	78
Provision pour risques et charges sur opérations bancaires						
Sous-total provisions Autres	66	58	(11)	(19)	(16)	78
Provision pour restructuration	32		(5)	(7)	(1)	19
Total	195	94	(42)	(32)	(4)	211

Les principales dotations 2008 correspondent pour l'essentiel à une provision pour déménagement pour 29 M€ et à une provision de 8 M€ pour coûts logistiques de traitement de litiges.

Les principales reprises concernent : une reprise sur litiges fiscaux pour 4 M€ et une reprise de provision pour restructuration pour 12 M€ .

Note 5.17 - Informations relatives au capital

(en millions d'euros)	2008			2007		
	Nombre d'actions	Nominal (en euros)	Capital	Nombre d'actions	Nominal (en euros)	Capital
Actions ordinaires						
Valeur à l'ouverture	98 224 450	6,50	638	81 129 851	6,50	527
Augmentation de capital	6 712 150	6,50	44	17 094 599	6,50	111
Réduction de capital						
Autres variations						
Valeur à la clôture	104 936 600	6,50	682	98 224 450	6,50	638
Total à la clôture	104 936 600	6,50	682	98 224 450	6,50	638

Il n'y a pas d'action spécifique dans la composition du capital.

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Note 6 - Notes relatives au compte de résultat

Note 6.1 - Intérêts, produits et charges assimilés

Ce poste enregistre les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti, à savoir les prêts et emprunts sur les opérations interbancaires et sur les opérations clientèle, les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées.

Il enregistre également les coupons courus et échus des titres à revenu fixe comptabilisés dans le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente et des dérivés de couverture. La réévaluation des dérivés de couverture et la réévaluation symétrique de l'élément couvert et la contrepartie de la réévaluation en juste valeur du portefeuille macro couvert est également comprise dans ce poste.

(en millions d'euros)	2008			2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Portefeuille des actifs disponibles à la vente	447		447	601		601
- Titres à revenu fixe	445		445	601		601
- Prêts	2		2			
Opérations interbancaires	538	(622)	(84)	277	(366)	(89)
Opérations avec la clientèle	4 730	(60)	4 670	3 608	(76)	3 532
- Comptes à vue, à terme, prêts et emprunts (hors régime spécial) et opérations de pension et engagements	4 728	(45)	4 683	3 606	(59)	3 547
- Prêts et comptes à terme à régime spécial	2	(15)	(13)	2	(17)	(15)
Opérations de location-financement	205		205	190		190
Portefeuille des actifs détenus jusqu'à l'échéance	31		31			
- Titres à revenu fixe	31		31			
- Prêts						
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		(4 159)	(4 159)		(3 408)	(3 408)
- Certificats de dépôt et autres titres		(352)	(352)		(186)	(186)
- Emprunts obligataires		(3 763)	(3 763)		(3 201)	(3 201)
- Emprunts participatifs et subordonnés		(44)	(44)		(21)	(21)
Autres		(13)	(13)		(16)	(16)
Dérivés de couverture	6 369	(6 747)	(378)	4 940	(4 912)	28
- Dérivés de couverture de juste valeur	6 368	(6 747)	(379)	4 940	(4 912)	28
- Dérivés de couverture de flux de trésorerie	1		1			
Intérêts sur actifs financiers dépréciés	3		3	3		3
Total	12 323	(11 601)	722	9 619	(8 778)	841

Note 6.2 - Commissions

Les commissions sont enregistrées en fonction du type des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché.

Ce poste comprend notamment les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, ...), les commissions rémunérant des services ponctuels, les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important.

En revanche, les commissions assimilées à des compléments d'intérêts et faisant partie intégrante du taux effectif du contrat figurent dans le poste "Marge d'intérêt".

(en millions d'euros)	2008			2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations interbancaires et de trésorerie	2	(5)	(3)	5	(8)	(3)
Opérations avec la clientèle	80	(7)	73	73	(5)	68
Prestation de services financiers	5	(5)	0	18	(5)	13
Vente de produits d'assurance	86		86	63		63
Moyens de paiement	4	(2)	2	3	(2)	1
Opérations sur titres	9		9	6		6
Titres				2		2
Opérations de change et d'arbitrage						
Opérations de hors-bilan	9	(4)	5	9	(5)	4
Autres commissions	11	(5)	6	18	(1)	17
Total	206	(28)	178	197	(26)	171

Note 6.3 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes des actifs et passifs financiers de transaction, ou comptabilisés sur option à la juste valeur par résultat, y compris les intérêts générés par ces instruments.

La ligne "Résultat sur opérations de couverture" comprend la réévaluation des dérivés en couverture de juste valeur ainsi que la réévaluation symétrique de l'élément couvert, la contrepartie de la réévaluation en juste valeur du portefeuille macro-couvert et la part inefficace des couvertures de flux de trésorerie.

(en millions d'euros)	2008	2007
Résultat sur instruments financiers de transaction	(296)	(63)
Résultat sur instruments financiers à la juste valeur sur option	405	(125)
Résultat sur opérations de couverture	8	(14)
<i>Inefficacité de la couverture de juste valeur</i>	8	(14)
<i>Variation de JV de l'instrument de couverture</i>	902	(739)
<i>Variation de JV des éléments couverts attribuables aux risques couverts</i>	(894)	725
<i>Résultat sur opérations de change</i>		(3)
Total	117	(205)
<i>Dont intérêts sur instruments à la juste valeur par résultat</i>	<i>(233)</i>	<i>(205)</i>

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Note 6.4 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Ce poste enregistre les dividendes des titres à revenu variable, les résultats de cession des actifs disponibles à la vente et les pertes de valeur des titres à revenu variable enregistrées en raison d'une dépréciation durable.

(en millions d'euros)	2008	2007
Titres à revenu fixe	0	1
Résultat de cession		1
Actions et autres titres à revenu variable	7	65
Résultat de cession	4	51
Dividendes reçus	11	15
Dépréciations durables	(8)	(1)
Prêts disponibles à la vente	0	0
Résultat de cession		
Autres	3	0
Total	10	66

- Les dividendes reçus pour 11 M€ se composent principalement :
 - Dividendes de SCI du secteur "crédit bail" pour 1 M€.
 - Dividendes du secteur "investissements immobilier" pour 1 M€.
 - Dividendes de participations du Crédit Foncier pour 8 M€ essentiellement de Crédit Logement.
- Perte de valeur -8 M€ dont -7,3 M€ de dépréciation d'écart d'évaluation sur portefeuille Locindus.
- La ligne "Autres" est composée d'une plus value de cession d'obligations réalisée par le Crédit Foncier.

Note 6.5 - Produits et charges des autres activités

Figurent notamment dans ce poste, les produits et charges des immeubles de placement (loyers et charges, résultats de cession, amortissements et provisions) ainsi que les produits et charges des opérations de location-simple.

(en millions d'euros)	2008			2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Total des produits et charges sur immeubles de placement	64	(7)	57	11	(6)	5
- Résultat de cession d'immeubles de placement	55		55	1		1
- Dotations et reprises d'amortissements et de provisions sur immeubles de placement	2	(5)	(3)	1	(4)	(3)
- Revenus et charges sur immeubles de placement	7	(2)	5	9	(2)	7
Total des produits et charges des activités d'assurance						
- Primes						
- Charges de prestations						
- Variation de provisions						
- Autres produits et charges techniques						
Total des opérations de location-simple	12	(8)	4	23	(9)	14
- Résultats de cession	1		1	10		10
- Dotations et reprises de provisions pour dépréciation d'actifs	1	(5)	(4)	0	(4)	(4)
- Autres produits et charges	10	(3)	7	13	(5)	8
Total Autres produits et charges d'exploitation bancaire	117	(168)	(51)	147	(100)	47
- Quote part réalisée sur opérations faites en commun	6		6	8	0	8
- Charges refacturées, produits rétrocédés		(2)	(2)	1	(1)	0
- Autres produits et charges divers d'exploitation	93	(147)	(54)	129	(81)	48
- Dotations et reprises de provisions aux autres produits et charges d'exploitation	18	(19)	(1)	9	(18)	(9)
Total	193	(183)	10	181	(115)	66

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Note 6.6 - Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel dont les salaires et traitements nets de refacturation, les charges sociales ainsi que les avantages au personnel.

Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et services extérieurs.

(en millions d'euros)	2008	2007
Total Frais de personnel	(329)	(390)
Total Autres frais administratifs	(265)	(234)
Impôts et taxes	(27)	(31)
Services extérieurs	(238)	(203)
Autres Charges		
Total	(594)	(624)

Note 6.7 - Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations

(en millions d'euros)	2008	2007
Dotations nettes aux amortissements	(31)	(26)
Variations nettes des dépréciations	1	0
Dotations pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles		
Reprises de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	1	0
Total	(30)	(26)

Note 6.8 - Risque de crédit**Note 6.8.1 - Exposition globale au risque de crédit**

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers du Groupe au risque de crédit. Cette exposition au risque de crédit (déterminée sans tenir compte de l'effet des compensations non comptabilisées et des collatéraux) correspond à la valeur comptable des actifs financiers.

(en millions d'euros)	Encours sains	Encours douteux	Dépréciations et provisions	Encours net 2008	Encours net 2007
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenus variables)	2 988			2 988	1 599
Instruments dérivés de couverture	5 246			5 246	1 929
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenus variables)	2 144	5	(5)	2 144	14 914
Opérations interbancaires	7 404	2	(1)	7 405	8 235
Opérations avec la clientèle	108 043	1 240	(590)	108 693	92 600
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	566			566	
Garanties financières données	1 232	19		1 251	3 446
Engagements par signature	12 301	29	(27)	12 303	18 013
Total	139 924	1 295	(623)	140 596	140 736

La colonne "Dépréciation et provisions" comprend les dépréciations individuelles et les dépréciations collectives sur base de portefeuilles.

Les procédures de gestion et les méthodes d'évaluation des risques de crédit, la concentration des risques, la qualité des actifs financiers sains, l'analyse et la répartition des encours sont communiquées dans le rapport sur la gestion des risques.

Note 6.8.2 - Créances restructurées

Le tableau recense la valeur comptable des prêts et créances restructurées (renégociation suite à difficultés financières du débiteur) figurant en encours sains.

(en millions d'euros)	2008	2007
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Prêts et créances sur la clientèle	473	198
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Total	473	198

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Note 6.8.3 - Coût du risque

Ce poste enregistre la charge nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit, qu'ils s'agissent de dépréciations individuelles ou de dépréciations collectives constituées sur base de portefeuille de créances homogènes.

Il porte aussi bien sur les prêts et créances que sur les titres à revenu fixe supportant un risque avéré de contrepartie. Par exception, les pertes liées à d'autres types d'instruments (dérivés ou titres inscrits en option juste valeur) constatées suite à la défaillance d'établissements de crédit figurent également dans ce poste.

(en millions d'euros)	2008	2007
Dotations sur dépréciations	(410)	(188)
Opérations interbancaires		
Opérations avec la clientèle	(400)	(178)
Autres actifs financiers	(6)	(1)
Engagements	(4)	(9)
Reprises sur dépréciations	297	290
Opérations interbancaires		
Opérations avec la clientèle	283	284
Autres actifs financiers	0	1
Engagement par signature	14	5
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(113)	102
Pertes sur créances irrécouvrables	(65)	(104)
Pertes sur créances interbancaires irrécouvrables		
Pertes sur créances irrécouvrables avec la clientèle	(65)	(104)
Pertes sur autres actifs financiers		
Pertes sur engagements par signature		
Récupérations sur créances amorties	12	11
Récupérations sur créances interbancaires amorties		
Récupérations sur créances amorties avec la clientèle	10	10
Récupérations sur autres actifs financiers	2	
Récupérations sur engagements par signature		1
Total	(166)	9

Note 6.8.4 - Dépréciations sur risque de crédit

(en millions d'euros)	2007	Variations de l'exercice			2008
		Dotations	Reprises	Utilisations	
Opérations interbancaires	(1)				(1)
Sur base individuelle	(1)				(1)
Sur base de portefeuille					
Opérations avec la clientèle	(413)	(395)	224	43	(548)
Sur base individuelle	(280)	(263)	224	29	(297)
Sur base de portefeuille ⁽¹⁾	(133)	(132)	0	14	(251)
Opérations de location-financement	(54)	(5)	16		(43)
Sur base individuelle	(26)	(5)	16		(15)
Sur base de portefeuille	(28)				(28)
Autres actifs financiers	(8)	(6)			(12)
Dépréciations déduites de l'actif	(476)	(406)	240	43	(604)
Engagements par signature	37	4	(13)	(1)	27
Provisions inscrites au passif	37	4	(13)	(1)	27
Total	513	410	(253)	(44)	631

(1) dont 79 millions d'euros de dotations en 2008 au titre des provisions sur le portefeuille de créances titrisées

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Note 6.8.5 - Information sur les arriérés de paiement

Les actifs considérés comme présentant des arriérés de paiement sont des actifs financiers sains, présentant des incidents de paiement. À titre d'exemple :

- un instrument de dette peut présenter un arriéré lorsque l'émetteur obligataire ne paie plus son coupon,
- un prêt est considéré comme étant en arriéré de paiement si une des échéances ressort comptablement en impayé,
- un compte ordinaire débiteur déclaré sur la ligne "Prêts et créances" est considéré comme étant en arriéré de paiement si l'autorisation de découvert, en durée ou en montant, est dépassée à la date de l'arrêté.

Les montants présentés dans le tableau ci-dessous n'incluent pas les impayés techniques, c'est-à-dire notamment les impayés résultant d'un décalage entre la date de valeur et la date de comptabilisation au compte du client.

Au 31 décembre 2008, les actifs présentant des arriérés de paiement (capital restant dû et intérêts courus pour les crédits et montant total du découvert pour les comptes ordinaires) se répartissent par ancienneté du premier incident de paiement de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Arriérés de paiement 2008				Total
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	
Instruments de dettes					
Prêts et avances	1 682	173	129	97	2 081
Autres actifs financiers					
Total	1 682	173	129	97	2 081

Note 6.8.6 - Instruments de garantie couvrant les arriérés de paiement et les actifs dépréciés

Les garanties, sûreté personnelles ou sûreté réelles, comprennent en particulier les cautions, nantissements, gages, warrants, privilèges, hypothèques, ainsi que des garanties reçues de l'État.

(en millions d'euros)	Juste Valeur de la garantie associée			
	Arriérés de paiement	Aux actifs dépréciés sur base individuelle	2008	2007
Instruments de dette				
Prêts et avances	1 318	764	2 082	2 492
Autres actifs financiers				
Total	1 318	764	2 082	2 492

Les garanties ont été plafonnées au montant de la créance.

Note 6.8.7 - Actifs obtenus par prise de possession de garantie

Le Groupe n'a pas obtenu d'actifs par prise de possession de garantie.

Note 6.9 - Gains ou pertes sur autres actifs

Ce poste comprend les résultats de cession des immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation et les plus ou moins values de cession des titres de participation consolidés.

(en millions d'euros)	2008	2007
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	(1)	2
Gains ou pertes sur cessions des participations consolidées	2	
Autres	92	
Total	93	2

En 2008, les gains sur autres actifs comprennent essentiellement le résultat net de frais sur l'apport fait à Palatine pour 90 M€ et le résultat de la fusion du Crédit Foncier avec la société Socrelog pour 2 M€.

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Note 6.10 - Impôts

Note 6.10.1 - Composante de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	2008	2007
Impôts courants ⁽¹⁾	(49)	(67)
Impôts différés	(27)	(8)
Total	(76)	(75)
<i>(1) dont provisions litiges, amendes et pénalités</i>	3	22

Note 6.10.2 - Explication de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	2008	2007
Résultat comptable avant impôts et dépréciation des écarts d'acquisition (A)	342	300
Résultat net part du groupe	220	211
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	46	
Part des intérêts minoritaires dans les sociétés consolidées	(1)	14
Quote-part de résultats des sociétés mises en équivalence	1	
Charge d'impôt	76	75
Taux d'imposition de droit commun français (B)	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique aux taux en vigueur en France (A*B)	118	103
Effet des variations des impôts différés actifs non constatés		
Effet des différences permanentes	1	23
Effet des opérations imposées aux taux réduit	29	20
Effet des taux d'imposition étrangers		
Impôts sur exercices antérieurs, crédits d'impôts et autres impôts	9	
Autres éléments	3	(15)
Charge d'impôt comptabilisée	76	75
Taux effectif d'impôt (charge d'impôt comptabilisée rapportée au résultat taxable)	22,15%	25,24%

Note 7 - Avantages au personnel

Note 7.1 - Charges de personnel

(en millions d'euros)	2008	2007
Salaires et traitements	(190)	(206)
Charges des régimes à prestations et cotisations définies	(40)	(37)
Autres charges sociales et fiscales	(89)	(129)
Intéressement et participation	(10)	(18)
Total	(329)	(390)

Note 7.2 - Effectif moyen

	2008	2007
Cadres	1 854	1 951
Non cadres	1 799	1 963
Total	3 653	3 914

Note 7.3 - Engagements sociaux

Les salariés ayant intégré le groupe Crédit Foncier avant le 1^{er} mars 2000 relèvent du régime de retraite supplémentaire à prestations définies, géré dans le cadre de la "Caisse de Retraite du Crédit Foncier" (CRCFF), Institution de Retraite Supplémentaire (IRS) juridiquement autonome et destinée à compléter, si nécessaire, les régimes obligatoires dans une optique de régime différentiel.

La CRCFF procède aux évaluations des engagements futurs, validés chaque année par des actuaires indépendants, sur la base d'un taux technique de 1 % et de l'application des tables de mortalité par génération. Les engagements de retraite sont couverts par les actifs du fonds associatif.

Conformément à l'article 116 de la loi du 21.08.2003 et à la loi du 17.12.2008 de financement de la sécurité sociale pour 2009, cette Institution devra, au plus tard le 31.12.2009, se transformer en Institution de Gestion de Retraite Supplémentaire (IGRS), choix arrêté par les partenaires sociaux de l'entreprise. À cette fin des accords collectifs conclus en 2008

ont modifié le régime en vigueur pour le rendre assurable (suppression du régime différentiel) et la compagnie AXA a été retenue comme apériteur du nouveau régime. L'agrément autorisant la transformation de la CRCFF en IGRS a été obtenu le 11 mars 2009. Le transfert des provisions et réserves de la CRCFF à AXA et aux deux co-assureurs a été effectué le 31 mars 2009, entraînant l'externalisation complète du risque afférant aux retraités et la couverture par un fonds logé chez AXA de celui afférant aux futurs retraités.

Les salariés embauchés après le 01 mars 2000 relèvent du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies, en vigueur dans le Groupe des Caisses d'Épargne.

En matière d'indemnités de fin de carrière (IFC), les salariés bénéficient, à l'occasion de leur départ en retraite, d'une allocation proportionnelle à leur ancienneté. Afin de couvrir cette charge ainsi que les contributions patronales s'y rapportant, le Crédit Foncier a souscrit, pour ses salariés, une assurance.

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Note 7.3.1 - Analyse des actifs et passifs inscrits au bilan

(en millions d'euros)	2008			2007			
	IFC	Autres engagements	Total	CRCFF	IFC	Autres engagements	Total
Valeur actualisée des engagements financés	49	29	78		48	30	78
Juste valeur des actifs du régime		(2)	(2)			(2)	(2)
Juste valeur des droits à remboursement	(50)		(50)		(47)		(47)
Valeur actualisée des engagements non financés							
Ecart actuariels non reconnus	11		11		8		8
Coût des services passés non reconnus							
Solde net au bilan	10	27	37		9	28	37
Engagements sociaux actifs							
Engagements sociaux passifs	10	27	37		9	28	37

Note 7.3.2 - Variations des montants comptabilisés au bilan

(en millions d'euros)	2008			2007			
	IFC	Autres engagements	Total	CRCFF	IFC	Autres engagements	Total
Dette actuarielle en début de période	49	30	79		54	32	86
Coût des services rendus	2	1	3		2	1	3
Coût financier	2	1	3		2	1	3
Prestations versées	(5)	(4)	(9)		(4)	(4)	(8)
Écart actuariels					1		1
Coûts des services passés de l'exercice	2	1	3				
Autres (écarts de conversion, variations de périmètre, autres)	(1)		(1)		(7)		(7)
Dette actuarielle en fin de période	49	29	78		48	30	78
Juste valeur des actifs en début de période		(2)	(2)			(2)	(2)
Rendement attendu des actifs							
Cotisations reçues							
Prestations versées							
Écart actuariels de l'exercice							
Autres (écarts de conversion, variations de périmètre, autres)							
Juste valeur des actifs en fin de période		(2)	(2)			(2)	(2)
Juste valeur des droits à remboursement en début de période	(47)		(47)		(45)		(45)
Rendement attendu des droits à remboursement	(2)		(2)		(1)		(1)
Cotisations versées ou reçues							
Prestations versées	5		5		4		4
Écart actuariels de l'exercice	(6)		(6)				
Autres (écarts de conversion, variations de périmètre, autres)					(5)		(5)
Juste valeur des droits à remboursement en fin de période	(50)		(50)		(47)		(47)
Solde net des engagements	(1)	27	26		1	28	29
Écart actuariels non reconnus	11		11		8		8
Coûts des services passés non reconnus							
Solde net au bilan	10	27	37		9	28	37

Note 7.3.3 - Décomposition de la charge des régimes à prestations définies

Les différentes composantes de la charge constatée au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées dans le poste "Charges de personnel".

(en millions d'euros)	2008			2007		
	IFC	Autres engagements	Total	IFC	Autres engagements	Total
Coût des services rendus	2	1	3	3	1	4
Coût financier	2	1	3	2	1	3
Rendement attendu des actifs de couverture						
Rendement attendu des droits à remboursement	(2)		(2)	(2)		(2)
Écarts actuariels		1	1			
Coûts des services passés						
Évènements exceptionnels				(5)		(5)
Total charges régimes à prestations définies	2	3	5	(2)	2	0

Note 7.3.4 - Principales hypothèses actuarielles

(en pourcentage)	2008		2007	
	IFC	Autres engagements	IFC	Autres engagements
Taux d'actualisation	4,00%	4,00%	4,59%	4,59%
Rendement attendu des actifs du régime	-	-	-	-
Rendement attendu des droits à remboursement	4,00%	-	4,00%	-

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Note 8 - Informations Sectorielles

Adossé à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, le groupe Crédit Foncier est le premier établissement spécialisé dans le financement de l'immobilier en France, proposant aux particuliers et aux entreprises des solutions de financement et des services immobiliers sur mesure dans le cadre d'une approche patrimoniale globale. Il assure également le financement du secteur public tant en France qu'à l'étranger.

En application de l'IAS 14 et compte tenu de la matérialité des métiers du groupe Crédit Foncier, les structures d'organisation interne et de gestion du Groupe sont axées sur cinq activités principales dans le cadre du pilotage du Groupe par les organes de gestion et de décision.

Secteur des particuliers

Ce secteur des particuliers comprend trois éléments :

- le financement par l'intermédiaire de crédits immobiliers des primo-accédants ou de l'investissement locatif, sous forme de prêts réglementés ou non complétés par une offre de service bancaire,
- des services complémentaires à l'offre de crédit, avec deux types de prestations : la réalisation d'expertises immobilières et le conseil en investissement immobilier (proposition de packages pour investisseurs),
- la valorisation du patrimoine immobilier du Crédit Foncier, via des revenus locatifs ou des cessions d'immeubles.

Secteur Corporate Privés

Ce secteur regroupe les produits et solutions de financement destinés aux professionnels de l'immobilier (promoteurs, investisseurs, entreprises, partenariats publics privés) via une offre complète de produits :

- financement long terme ou court terme sous forme de crédits classiques ou structurés,
- crédit-bail immobilier,
- cautionnement et engagement hors-bilan et services bancaires associés (activité de dépôts et placements).

Secteur Corporate Publics

Ce secteur regroupe les produits des opérations de financement des collectivités territoriales françaises et des logements sociaux (HLM, SEM).

Secteur Corporate Internationaux

Ce secteur regroupe les produits issus de l'activité de financement à l'international sous forme :

- de financement des collectivités territoriales internationales (par le biais d'acquisitions de titres obligataires émis par des entités publiques ou assimilées et de financements consentis à des collectivités locales étrangères sous forme d'octroi de prêts ou de souscription à des émissions obligataires),
- d'acquisition de créances hypothécaires résidentielles sans risque.

Pôle Holding

Ce pôle comprend les activités de portefeuille pour engagement compte propre, les activités de support hormis celles directement affectables aux métiers (animation des métiers), la gestion des participations non consolidées et le placement normatif des excédents de fonds propres du Groupe. En 2008, a été réintégré au pôle Holding les ICO initialement affectés au métier "Particuliers" ainsi que les amortissements d'écarts d'évaluation initialement affectés au métier "Corporate privé".

(en millions d'euros)	Particuliers	Corporate Opérateurs privés	Corporate Opérateurs publics	Corporate Opérateurs internationaux	Holding	Total
Produit Net bancaire	585	225	47	78	102	1 037
Frais de Gestion	(419)	(95)	(22)	(18)	(70)	(624)
Résultat Brut d'exploitation	166	130	25	60	32	413
Coefficient d'exploitation	71,7 %	44,1 %	47,7 %	20,7 %		60,2 %
Coût du risque	13	(36)			(143)	(166)
Résultat net des entreprises mises en équivalence					1	1
Gains et pertes sur autres actifs					93	93
Variation de valeurs des écarts d'acquisition					(46)	(46)
Résultat courant avant impôts	179	94	25	60	(63)	295
Impôt sur le résultat et impôts différés	(62)	(32)	(9)	(21)	48	(76)
Intérêts des minoritaires					1	1
Résultat net part du Groupe	117	62	16	39	(14)	220

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Note 9 - Engagements de financement et de garantie

Le montant communiqué est la valeur nominale de l'engagement donné.

(en millions d'euros)	2008	2007
Engagements donnés	31 547	23 181
Engagements de financement	12 300	17 989
En faveur des établissements de crédit	5	115
En faveur de la clientèle	12 295	17 874
Engagements de garantie⁽¹⁾	18 003	3 437
En faveur des établissements de crédit	16 814	1 459
En faveur de la clientèle	1 189	1 978
Engagements d'assurance		
Engagements sur titres (titres à livrer)	1 244	1 755
Autres engagements donnés		
Engagements reçus	84 521	71 935
Engagements de financement	9 937	3 140
Des établissements de crédit ⁽²⁾	9 937	3 140
De la clientèle		
Engagements de garantie	70 262	63 075
Des établissements de crédit	16 867	17 955
De la clientèle	53 395	45 120
Engagements d'assurance	3 752	5 698
Engagements sur titres (titres à recevoir)	570	22
Autres engagements reçus		

(1) Ce poste inclut notamment 16 746 M€ de créances affectées en garantie (cf note 5.8)

(2) Il s'agit au 31/12/2008 pour l'essentiel d'un engagement de financement reçu de la Banque de France dans le cadre des dispositifs de refinancement présentés dans la note 5.8.

Les engagements de garantie donnés comprennent les engagements par signature ainsi que les instruments financiers donnés en garantie.

Note 10 - Autres informations

Note 10.1 - Juste valeur des actifs et passifs financiers déterminés selon des modèles d'évaluation

La juste valeur déterminée à partir de cotations est la juste valeur obtenue à la date d'évaluation, par référence directe à des prix publiés sur un marché actif auquel l'entité a accès.

Lorsque la juste valeur est déterminée à partir d'une technique de valorisation, le montant des justes valeurs déterminées à partir de données non observables est mis en évidence.

La mesure de l'observabilité concerne les modèles de valorisation utilisés par le Groupe et les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation.

Observabilité des modèles de valorisation utilisés

Un certain nombre de produits, en particulier les produits dérivés, sont valorisés à partir de modèles de valorisation. Les valorisations obtenues peuvent s'appuyer sur des paramètres observables et sur des modèles reconnus comme des standards de place (i.e. pour lesquels les techniques de valorisation sont largement répandues) pour l'instrument financier concerné. Lorsque l'une de ces deux conditions n'est pas remplie, la valorisation obtenue sera considérée comme non observable.

Observabilité des paramètres utilisés dans les modèles de valorisation

Les marchés liquides permettent d'obtenir les données de marché utilisées pour les valorisations *mark to model*. Au sens de la norme, un paramètre est défini comme observable s'il est non propriétaire (les données doivent provenir d'une source extérieure à l'établissement), facilement accessible (l'accès aux données doit pouvoir se faire facilement, par exemple via des services de fournisseurs de données ou de contributions), régulièrement disponible, basé sur un consensus ou sur des transactions de marché (observées ou par le biais de cotations constituant un engagement de la contrepartie à traiter).

L'analyse du caractère observable s'appuie sur chacune de ces sources individuellement ou sur une combinaison de celles-ci.

Les instruments dont la juste valeur est déterminée à partir d'un modèle alimenté avec des données non observables sont principalement des prêts classés dans les catégories "Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option". Ils ont été classés ainsi en l'absence de notations externes généralisées sur ces portefeuilles.

Les dérivés simples (swaps de taux standard, CMS ou TEC, swap et option de change standard, cap / floor, FRA, dérivés de crédit sur indice) sont déterminés à partir de modèles reconnus comme des standards de place et de paramètres observables.

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Au 31 Décembre 2008, la répartition des instruments financiers par nature de prix ou modèles de valorisation est donnée dans le tableau ci-dessous :

	Cotation sur un marché actif	Techniques de valorisation utilisant des données observables	Techniques de valorisation utilisant des données non observables	Dont variation de valeur comptabilisée en résultat	Valeur comptable 2008
(en millions d'euros)					
ACTIF					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - transaction		421			421
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - sur option		2 566		358	2 566
Actifs financiers disponibles à la vente	2 340	13	97		2 450
PASSIF					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - transaction		724			724
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - sur option		6 027			6 027

Au 31 décembre 2007, la répartition était la suivante :

	Cotation sur un marché actif	Techniques de valorisation utilisant des données observables	Techniques de valorisation utilisant des données non observables	Valeur comptable 2007
(en millions d'euros)				
ACTIF				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - transaction		663		663
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - sur option		1 599		1 599
Actifs financiers disponibles à la vente	12 180	186	2 831	15 197
PASSIF				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - transaction		686		686
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - sur option		6 237		6 237

Note 10.2 - Échéance des emplois et ressources par durée restant à courir

Le tableau qui suit présente les actifs et les passifs financiers par date d'échéance contractuelle sur base actualisée :

- pour les titres à revenu fixe, les prêts et les dettes, l'ensemble du coût amorti (capital restant dû + frais/produits accessoires intégrés dans le calcul du TIE + surcote/décote non étalée + dépréciation) est ventilé en fonction des échéances contractuelles de remboursement ;
- pour les titres à revenu variable, sauf information contraire, l'ensemble de la juste valeur (valeur nominale + réévaluation + dépréciation durable) est positionné dans la colonne "Indéterminée" ;

- la juste valeur positive ou négative des dérivés de transaction est présentée dans la colonne "Moins d'1 mois" ;
- pour les dérivés de couverture, la juste valeur positive ou négative est positionnée à la date d'échéance du contrat ;
- les créances et dettes à vue sont reprises dans la colonne "Moins d'1 mois" ;
- les créances ou dettes rattachées sont positionnées par défaut dans la colonne "Moins d'1 mois".

7 États financiers

Comptes consolidés

Échéance des emplois et ressources par durée restant à courir

(au 31 décembre 2008) (en millions d'euros)	Moins d'1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, Banques centrales, CCP	22							22
Instruments dérivés de transaction	420	///	///	///	///	///	///	420
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	58	38	151	134	395	1 791		2 567
Instruments dérivés de couverture	360	94	164	211	923	3 495		5 247
Actifs financiers disponibles à la vente	6	17	35	27	103	1 945	317	2 450
Prêts et créances sur les Établissements de crédit	2 586	90	91	346	609	3 678	5	7 405
Prêts et créances sur la Clientèle	2 135	1 307	4 433	4 603	13 171	82 432	612	108 693
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3		92	113	337	1 221		1 766
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9				557			566
Actifs financiers par échéance	5 599	1 546	4 966	5 434	15 538	95 119	934	129 136
Banque centrales, CCP								
Instruments dérivés de transaction	724	///	///	///	///	///	///	724
Autres passifs financiers à la juste valeur par résultat	8	15	28	0	978	4 998		6 027
Instruments dérivés de couverture	43	127	337	824	1 123	3 518		5 972
Dettes envers les établissements de crédit	2 109	2 663	5 961	999	2 628	4 457		18 817
Dettes envers la Clientèle	399	36	6	2	7	27	10	487
Dettes représentées par un titre	8 382	6 392	7 221	7 330	23 960	39 766	11	93 062
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			15	19	54	197		285
Dettes subordonnées	18			41	21	495	280	855
Passifs financiers par échéance	11 683	9 233	13 568	9 215	28 771	53 458	301	126 229

Les actifs et passifs financiers courants sont les montants payables ou recouvrables à moins de douze mois.

Au 31 décembre 2008, le montant des actifs financiers courants s'élève à 12 111 millions d'euros, et le montant des passifs financiers courants s'élève à 34 484 millions d'euros.

Les procédures de gestion et les méthodes d'évaluation du risque de liquidité sont communiquées dans le rapport sur la gestion des risques.

Note 10.3 - Ventilation du bilan par devise

(en millions d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
- EUR	114 489	114 489	119 676	119 676
- USD	9 450	9 450	1 444	1 444
- GBP	(80)	(80)	146	146
- JPN	4 044	4 044	1 175	1 175
- Autres	5 126	5 126	797	797
Total	133 029	133 029	123 238	123 238

Note 10.4 - Informations sur les opérations de location financement

(en millions d'euros)

Location financement	2008	2007
Investissement brut dans les contrats de location-financement, à recevoir par maturité		
Inférieur à 1 an	434	415
Entre 1 an et 5 ans	1 483	1 482
A plus de 5 ans	1 830	1 790
Paiements minimaux actualisés		
Inférieur à 1 an	315	306
Entre 1 an et 5 ans	1 128	1 136
A plus de 5 ans	1 539	1 514
Produits financiers non acquis	765	732
Loyers conditionnels pris en résultat		
Stocks de provision pour irrécouvrabilité des paiements minimaux		
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	169	

Le Groupe n'a pas réalisé d'opérations significatives de location simple.

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Note 10.5 - Parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Foncier sont les sociétés consolidées, la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE), y compris les sociétés mises en équivalence et les principaux dirigeants du Groupe.

Note 10.5.1 - Rémunérations des dirigeants

Les principaux dirigeants sont les mandataires sociaux et les membres du Conseil d'administration du Crédit Foncier. Les rémunérations versées au titre de l'exercice 2008, d'un montant de 1 M€, correspondent essentiellement à des avantages à court terme qui sont détaillés en page 95 et suivantes du rapport de gestion.

Note 10.5.2 - Relations avec les parties liées

Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont renseignées les données relatives aux opérations réciproques concernant les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (consolidation par mises en équivalence) et les opérations réciproques concernant la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

Le Groupe n'exerce pas de contrôle conjoint sur des sociétés (consolidation par intégration proportionnelle).

La liste des filiales consolidées par intégration globale comprenant le pourcentage de participation du groupe est, en revanche, communiquée dans le périmètre de consolidation du Groupe.

	2008		2007
	Société Mère	Entreprises consolidées par MEE*	Entreprises consolidées par MEE*
<i>(en millions d'euros)</i>			
Crédits	1 009		89
Autres actifs financiers	17		
Autres actifs	1		1
Total Actifs avec entités liées	1 027		90
Dettes	7 087		
Autres passifs financiers			
Autres passifs	2		
Total Passifs avec entités liées	7 089		
Intérêts, produits et charges assimilés	(239)		2
Commissions	(1)	2	
Résultat net sur opérations financières	21		
Produits nets des autres activités			
Total Produit net bancaire réalisé avec entités liées	(219)	2	2
Engagements donnés	995		
Engagements reçus	5 094		
Engagements sur instruments financiers à terme	300		
Total Engagements avec entités liées	6 389		

* MEE : Mise en équivalence.

Note 10.5.3 - Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

	K.P.M.G.				PricewaterhouseCoopers				AUTRES ⁽²⁾				
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	
(en milliers d'euros)													
AUDIT ET AUTRES PRESTATIONS	1 714	1 689	100 %	100 %	1 640	1 472	100 %	100 %	1 007	760	100 %	100 %	
Audit	1 714	1 689	100 %	100 %	1 640	1 472	100 %	100 %	992	758	100 %	100 %	
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 645	1 535	96 %	91 %	1 577	1 301	96 %	88 %	928	662	93 %	87 %	
Émetteur ⁽¹⁾	821	837	48 %	50 %	827	831	50 %	56 %					
Filiales intégrées globalement	824	698	48 %	41 %	750	470	46 %	32 %	928	662	93 %	87 %	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes	69	154	4 %	9 %	63	171	4 %	12 %	64	96	6 %	13 %	
Émetteur	21	21	1 %	1 %	15	42	1 %	3 %					
Filiales intégrées globalement	48	133	3 %	8 %	48	129	3 %	9 %	64	96	6 %	13 %	
Prestations rendues par le réseau aux filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-	15	2	1 %	0 %	
Juridique, fiscal, social									15		1 %		
Autres										2		0 %	

Ces sommes sont exprimées toutes taxes comprises non déductibles.

(1) l'émetteur s'entend comme étant la société mère.

(2) sont compris essentiellement les honoraires du contrôleur spécifique de la Compagnie de Financement Foncier pour un montant de 519 k€.

7 États financiers

Comptes consolidés

Note 11 - Périmètre de consolidation

Note 11.1 - Évolution du périmètre de consolidation au cours de l'exercice

Au 31 décembre 2008, le périmètre de consolidation comprend, outre la société mère, douze établissements à caractère financier et quatorze sociétés non financières et une structure ad hoc. Dans ce périmètre, trois sociétés sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Sont également consolidés 12 fonds communs de créances dont les parts sont détenues à 100% par le Crédit Foncier, la Compagnie de Financement Foncier et Vauban Mobilisations Garanties.

Les mouvements intervenus sur le périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2008 sont les suivants :

11.1.1 - Sorties du périmètre de consolidation

Liquidation par anticipation de trois fonds communs de créances consolidés

Le capital restant dû des créances de 3 FCC étant inférieur à 10 % du montant initial de l'émission, les fonds ont été liquidés et les créances détenues ont été reprises en direct par le Crédit Foncier.

Ceci n'a aucune conséquence dans les comptes consolidés.

Déconsolidation de Picardie bail par Cicobail suite à la fusion absorption par Cicobail.

11.1.2 - Entrées dans le périmètre de consolidation GCE Foncier Coinvest

Consolidation de la société GCE Foncier Coinvest, holding détenue à 49 % par le Crédit Foncier et à 51 % par la CNCE. Cette entité a été recapitalisée pour un montant de 90 502 K€ afin d'acquérir 49 % de la société Maisons France Confort Prou Investissements pour un montant de 90 576 K€.

Le montant de l'écart d'acquisition s'élève à 29 805 K€ et a été affecté à la valeur des titres mis en équivalence de Maison France Confort P.I.

Maisons France Confort Prou Investissements

Acquisition de 49 % de la holding Maisons France Confort P.I. pour un montant de 90 576 K€. Cette structure détient à 50,1% la société Maisons France Confort SA.

Securitised Instantly Repackaged Limited

Le refinancement de cette structure ad hoc, créée en 1992 afin de souscrire au T.S.D.I. émis par la société Financière Desvieux, étant depuis septembre 2008 assuré par le Crédit Foncier, cette structure a été consolidée à compter de décembre 2008.

11.1.3 - Variation des pourcentages de détention

CFCAL

Le Crédit Foncier ayant opté pour le paiement en actions du dividende lui revenant, il s'est vu attribuer 89 915 actions CFCAL Banque faisant passer ainsi le pourcentage de détention de 66,53 % à 67,14 %.

Ce réinvestissement en actions par le Crédit Foncier se traduit dans les comptes consolidés par un écart d'acquisition actif de 964 K€.

Banco Primus

Le Crédit Foncier a renforcé sa participation en novembre 2008 dans Banco Primus la portant de 37,37 % à 85 % en acquérant 14 289 219 titres pour un montant de 31 308 K€. L'écart d'acquisition supplémentaire résultant de cette nouvelle opération s'élève à 23 379 K€.

À compter du 31 décembre 2008, la société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Note 11.2 - Périmètre de consolidation au 31 décembre 2008

Société consolidées	Forme juridique	Méthode de consolidation	% Contrôle	% Intérêt
Établissements financiers				
Compagnie de Financement Foncier	SA	Intégration globale	99,99	99,99
Compagnie Foncière de Crédit	SA	Intégration globale	99,99	99,98
Crédit Foncier et Communal d'Alsace et de Lorraine (C.F.C.A.L.)	SA	Intégration globale	67,02	67,14
C.F.C.A.L. - S.C.F.	SA	Intégration globale	99,99	67,14
Cicobail	SA	Intégration globale	65,85	65,85
Cinergie	SA	Intégration globale	99,99	65,84
S.C.A. Ecufoncier	SCA	Intégration globale	95,00	5,00
Financière Desvieux	SA	Intégration globale	99,99	99,99
Comptoir Financier de Garantie (C.F.G.)	SA	Intégration globale	99,99	99,99
Locindus	SA	Intégration globale	67,79	67,79
SOCFIM	SA	Intégration globale	100,00	99,99
Banco Primus	SA	Intégration globale	85,00	85,00
Sociétés non financières				
Cofimab	SNC	Intégration globale	99,99	99,99
Gramat Balard	SARL	Intégration globale	100,00	100,00
Foncier Assurance	SA	Mise en équivalence	40,00	40,00
Vauban Mobilisations Garanties (V.M.G.)	SA	Intégration globale	99,98	99,98
Vendôme Investissements	SA	Intégration globale	99,99	99,99
Quatrinvest	SARL	Intégration globale	100,00	100,00
Foncier Participations	SA	Intégration globale	99,99	99,99
Société d'Investissement et de Participation Immobilière (SIPARI)	SA	Intégration globale	99,99	99,99
SEREXIM	SAS	Intégration globale	100,00	99,99
Foncière d'Evreux	SA	Intégration globale	100,00	99,99
SOCFIM Participations Immobilières	SNC	Intégration globale	100,00	99,99
Foncier Expertise	SA	Intégration globale	99,94	99,94
G.C.E. Coinvest	SAS	Mise en équivalence	49,00	49,00
Maison France Confort P-I	SAS	Mise en équivalence	49,00	24,01
Fonds Communs de Créances				
Partimmo 06/2000	FCC	Intégration globale	100,00	100,00
Partimmo 10/2001	FCC	Intégration globale	100,00	100,00
Partimmo 07/2002	FCC	Intégration globale	100,00	100,00
Partimmo 10/2002	FCC	Intégration globale	100,00	100,00
Partimmo 05/2003	FCC	Intégration globale	100,00	100,00
Partimmo 11/2003	FCC	Intégration globale	100,00	100,00
Antilope 1	FCC	Intégration globale	100,00	100,00
Zèbre 1	FCC	Intégration globale	100,00	100,00
Antilope 2	FCC	Intégration globale	100,00	100,00
Zèbre two	FCC	Intégration globale	100,00	100,00
Zèbre 2006-1	FCC	Intégration globale	100,00	100,00
Zèbre 2008-1	FCC	Intégration globale	100,00	100,00
Structure ad hoc				
Securitized Instantly Repackaged Perpetuals Limited		Intégration globale	100,00	100,00

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Note 11.3 - Opérations de titrisation

La titrisation est un montage financier qui permet à une entité d'améliorer la liquidité de son bilan. Techniquement des actifs sélectionnés en fonction de la qualité de leurs garanties sont regroupés dans une société ad hoc qui en fait l'acquisition en se finançant par l'émission de titres sous-crits par des investisseurs.

Les opérations de titrisation initiées par le Groupe sont effectuées pour compte propre dans le cadre de la gestion de bilan afin de recourir à des refinancements sur les marchés

à des conditions avantageuses. Ces refinancements sont réalisés au travers des deux filiales spécialisées que sont la Compagnie de Financement Foncier (SCF) et Vauban Mobilisations Garanties (VMG).

Les entités spécifiques créées dans ce cadre sont consolidées car le Groupe en a le contrôle, en regard des critères du SIC 12.

Le tableau suivant recense les transferts d'actifs sans décomptabilisation (totale ou partielle).

(en millions d'euros)	Nature des actifs	Année de création	Échéance prévue	Nominal à l'origine	Solde au 31/12/2008
FCC et FCT consolidés					
1/ Refinancements VMG					
Partimmo 06/2000	Prêts résidentiels hypothécaires	30/06/00	juillet 2019	1 847	297
Partimmo 10/2001	Prêts résidentiels hypothécaires	29/10/01	octobre 2035	1 663	402
Partimmo 07/2002	Prêts résidentiels hypothécaires	10/07/02	juillet 2039	1 222	375
Partimmo 10/2002	Prêts résidentiels hypothécaires	12/11/02	janvier 2022	707	214
Partimmo 05/2003	Prêts résidentiels hypothécaires	11/06/03	juillet 2021	987	406
Partimmo 11/2003	Prêts résidentiels hypothécaires	12/11/03	mars 2029	1 045	437
Sous total Partimmo				7 471	2 131
Zèbre 1	Prêts résidentiels hypothécaires	25/11/04	octobre 2031	1 173	514
Zèbre two	Prêts résidentiels hypothécaires	28/10/05	juillet 2024	739	408
Zèbre 2006-1	Prêts résidentiels hypothécaires	28/11/06	janvier 2046	689	504
Sous total Zèbre				2 601	1 426
Total				10 072	3 557
2/ Refinancements SCF					
Antilope 1	Prêts résidentiels hypothécaires	20/09/04	septembre 2041	1 230	671
Antilope 2	Prêts résidentiels hypothécaires	23/09/05	mars 2044	1 752	1 142
Sous total Antilope				2 982	1 813
Total				2 982	1 813
3/ Refinancements Crédit Foncier					
Zèbre 2008-1	Prêts résidentiels hypothécaires	13/11/08	décembre 2055	3 180	2 972
Sous total Zèbre				3 180	2 972
Total				3 180	2 972
Total général				16 234	8 342

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Crédit Foncier de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe, qui

expose le changement de méthode comptable en application de l'amendement d'IAS 39 du 15 octobre 2008 qui autorise le reclassement de certains actifs financiers.

II. Justification des appréciations

La crise financière et économique, qui s'est notamment traduite par la hausse exceptionnelle de la volatilité, la forte contraction de la liquidité sur certains marchés, ainsi qu'une difficulté à apprécier les perspectives économiques et financières, a de multiples impacts sur les établissements de crédit, notamment sur leurs activités, leurs résultats, leurs risques et leur refinancement, tel qu'exposé dans la note 1.3.12 de l'annexe. Cette situation crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changement comptable

Les notes 2, 4.2.2 "Reclassements d'actifs financiers", et 5.7 de l'annexe aux comptes consolidés exposent l'amendement de la norme IAS 39 qui offre la faculté, dans certaines conditions, de reclasser des actifs financiers des catégories "Transaction" et "Actifs financiers disponibles à la vente" vers la catégorie "Prêts et créances", et de la catégorie "Transaction" vers les catégories "Actifs financiers disponibles à la vente" ou "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance".

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Groupe, nous nous sommes assurés de la correcte application de ce changement de méthode comptable et du caractère approprié de l'information fournie à ce titre dans les notes aux états financiers.

7 États financiers

Comptes consolidés

Décembre 2008

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 1.3.13, 1.3.5, 4.2.1 et 6.8 de l'annexe, votre Groupe constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions sur base individuelle et de portefeuilles.
- Votre Groupe détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 4.2.2 et 4.2.4 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et aux instruments financiers. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions et nous sommes assurés du caractère approprié de l'information donnée à ce titre dans l'annexe.
- Votre Groupe a procédé à des tests de dépréciation de valeur des écarts d'acquisition qui ont conduit à la constatation de dépréciations (notes 1.3.16 et 5.15 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

- Votre Groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés. Nous avons examiné le rapport des actuaires externes et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 4.8 et 7.3 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 mars 2009

Les Commissaires aux comptes

KPMG

Département de KPMG S.A.

Rémy Tabuteau

PricewaterhouseCoopers Audit

Anik Chaumartin

Jean-Baptiste Deschryver

7 États financiers

COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNEXE	246
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	319
▶▶ COMPTES INDIVIDUELS ET ANNEXE	322
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	379
Rapport des Commissaires aux comptes établi dans le cadre du paiement du dividende en actions	381
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	382

7 États financiers

Comptes individuels

Bilan social - ACTIF	324
Bilan social - PASSIF	325
Hors-bilan	326
Compte de résultat social	327
Notes annexes aux comptes individuels	328
Note 1 - Cadre juridique et financier - Faits caractéristiques de l'exercice	328
1.1 Cadre général	328
1.2 Système de garantie	328
1.3 Faits caractéristiques de l'exercice 2008	328
1.4 Evènements postérieurs à la clôture	331
Note 2 - Informations sur les règles et principes comptables	332
2.1 Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées	332
2.2 Changements de méthodes comptables	338
Note 3 - Notes relatives au bilan	339
3.1 Créances sur les établissements de crédit	339
3.2 Opérations avec la clientèle	341
3.3 Portefeuille - Titres	345
3.4 Immobilisations incorporelles et corporelles	347
3.5 Autres actifs	348
3.6 Comptes de régularisation actif	349
3.7 Dettes envers les établissements de crédit	349
3.8 Opérations avec la clientèle	350
3.9 Dettes représentées par un titre	351
3.10 Autres passifs	351
3.11 Comptes de régularisation passif	351
3.12 Provisions	352
3.13 Dettes subordonnées	355
3.14 Capitaux propres	357
Note 4 - Notes relatives au hors-bilan	359
4.1 Engagements de financement donnés	359
4.2 Engagements de garantie donnés	359
4.3 Engagements sur titres	360
4.4 Engagements reçus	361
4.5 Opérations en devises	362
4.6 Instruments financiers à terme	363
4.7 Risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme	364

Note 5 - Notes relatives au compte de résultat	365
5.1 Intérêts, produits et charges assimilés	365
5.2 Revenus des titres à revenu variable	365
5.3 Commissions nettes	365
5.4 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	366
5.5 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement	366
5.6 Autres produits et charges d'exploitation bancaire	366
5.7 Charges générales d'exploitation	367
5.8 Coût du risque	368
5.9 Gains ou pertes sur actif immobilisé	369
5.10 Résultat exceptionnel	369
5.11 Impôt sur les bénéfices	370
5.12 Dotations/reprises de FRBG et provisions règlementées	370
Note 6 - Informations diverses	371
6.1 Opérations avec les entreprises liées et autres participations au 31/12/2008	371
6.2 Etat des positions de change	372
6.3 Etat des positions : risque de liquidité	373
6.4 Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	374
6.5 Renseignements concernant les filiales et participations	375
6.6 Bilans sociaux résumés pour les cinq derniers exercices	377
6.7 Informations relatives aux honoraires des Commissaires aux comptes	378
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	379
Rapport des Commissaires aux comptes établi dans le cadre du paiement du dividende en actions	381
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	382

7 États financiers

Comptes individuels

Bilan social - ACTIF

(en millions d'euros)

	NOTES	31/12/2008	31/12/2007
CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP		1	1
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1	8 002	8 243
- A vue		1 077	497
- A terme		6 925	7 746
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	3.2	33 133	30 789
- Autres concours à la clientèle		33 133	30 049
- Comptes ordinaires débiteurs		-	740
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	3.3	9 429	8 189
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	3.3	8	6
PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	3.3	97	108
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	3.3	2 119	1 231
CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT		3	9
LOCATION SIMPLE		-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.4	48	61
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.4	129	159
AUTRES ACTIFS	3.5	3 186	755
COMPTES DE REGULARISATION	3.6	2 894	1 958
TOTAL		59 049	51 509

Bilan social - PASSIF

(en millions d'euros)

	NOTES	31/12/2008	31/12/2007
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.7	21 900	15 327
- A vue		1 364	912
- A terme		20 536	14 415
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	3.8	680	3 051
COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL		16	468
- A vue		9	51
- A terme		7	417
AUTRES DETTES		664	2 583
- A vue		345	1 797
- A terme		319	786
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	3.9	28 770	26 371
- Bons de caisse		-	-
- Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		27 526	24 969
- Emprunts obligataires		1 243	1 402
AUTRES PASSIFS	3.10	948	308
COMPTES DE REGULARISATION	3.11	3 468	3 237
PROVISIONS	3.12	460	360
DETTES SUBORDONNEES	3.13	955	982
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX		437	437
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	3.14	1 431	1 436
- Capital souscrit		682	638
- Primes d'émission		400	293
- Réserves		64	64
- Provisions réglementées et subvention d'investissement		164	198
- Report à nouveau (+/-)		42	10
- Résultat de l'exercice (+/-)		79	231
TOTAL		59 049	51 509

7 États financiers

Comptes individuels

Hors-bilan

(en millions d'euros)

	NOTES	31/12/2008	31/12/2007
ENGAGEMENTS DONNES			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT			
- Engagements en faveur d'établissements de crédit	4.1	1 310	1 134
- Engagements en faveur de la clientèle	4.1	8 341	8 037
ENGAGEMENTS DE GARANTIE			
- Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4.2	3 695	18 497
- Engagements d'ordre de la clientèle	4.2	1 313	1 667
ENGAGEMENTS SUR TITRES	4.3	1 243	1 606
ENGAGEMENTS RECUS			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT			
- Engagements reçus d'établissements de crédit	4.4	2 198	2 621
- Engagements reçus de la clientèle	4.4	-	17
ENGAGEMENTS DE GARANTIE			
- Engagements reçus d'établissements de crédit	4.4	7 926	12 763
- Engagements reçus de la clientèle	4.4	20 730	12 345
ENGAGEMENTS SUR TITRES	4.4	28	22
ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
Achat et ventes de devises	4.5	3 592	3 529
Instruments financiers à terme non dénoués	4.6	99 943	119 611

Compte de résultat social

(en millions d'euros)

	NOTES	31/12/2008	31/12/2007
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	5.1	2 540	1 848
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	5.1	(2 273)	(1 615)
PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILES		1	2
CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILES		(1)	(1)
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	5.2	44	190
COMMISSIONS PRODUITS	5.3	217	187
COMMISSIONS CHARGES	5.3	(30)	(12)
GAINS-PERTES/OPERATIONS PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	5.4	169	(2)
GAINS-PERTES/OPERATIONS PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	5.5	(86)	5
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	5.6	195	136
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	5.6	(116)	(51)
PRODUIT NET BANCAIRE		660	686
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	5.7	(587)	(625)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES		(30)	(24)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		43	37
COUT DU RISQUE	5.8	(94)	(9)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(51)	28
GAINS ET PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	5.9	34	131
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		(17)	159
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5.10	-	2
IMPOTS SUR LES BENEFICES	5.11	62	40
DOTATIONS/REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS REGLEMENTES	5.12	34	31
RESULTAT NET		79	231

7 États financiers

Comptes individuels

Notes annexes aux comptes individuels

Note 1 - Cadre juridique et financier - Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Cadre général

Le Crédit Foncier est une Banque soumise à la loi du 24 janvier 1984 et à ses décrets d'application relatifs à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

Filiale du Groupe Caisse d'Épargne (GCE), le Crédit Foncier est consolidé par intégration globale par la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) et mis en équivalence par Nexity au 31 décembre 2008.

Spécialisé dans le financement de l'immobilier et du secteur public, le Crédit Foncier intervient sur le marché des particuliers (financements immobiliers, expertise et services) et des corporates (opérateurs privés, opérateurs publics, opérateurs internationaux).

1.2 Système de garantie

En application des dispositions de l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier complétées par celles de l'article L. 512-96 du Code monétaire et financier, la CNCE, en tant qu'organe central, a organisé le système de garantie et de solidarité au sein du Groupe Caisse d'Épargne pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacune de ses composantes. Le champ de couverture de ce système de garantie recouvre non seulement les Caisses d'Épargne qui sont affiliées de droit à la CNCE en vertu de l'article L. 512-95 du Code monétaire et financier, mais également les établissements de crédit de droit français qui sont affiliés à la CNCE sur décision de celle-ci conformément aux articles R. 512-57 et R. 512-58 du Code monétaire et financier. Plus globalement, le système de garantie couvre toutes les entités du Groupe en vertu du principe de responsabilité fondé sur les liens d'actionariat.

Le Crédit Foncier est affilié à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

1.3 Faits caractéristiques de l'exercice 2008

1.3.1 Opérations de croissance externe

• Participation au capital de Maisons France Confort SA

Dans le cadre de la stratégie de développement des activités immobilières au sein du groupe Caisse d'Épargne, le Crédit Foncier a pris une participation indirecte dans le capital de

MFC PI, société holding de contrôle du Groupe Maisons France Confort.

Cette opération s'est effectuée via la filiale "GCE Foncier Coinvest", détenue à 49 % par le Crédit Foncier pour un montant de 45 M€, et à 51 % par la CNCE.

• Renforcement de la participation dans CFCAL Banque

Le 8 juillet, suite au réinvestissement du dividende en actions, le Crédit Foncier a augmenté sa participation dans CFCAL Banque. Une déclaration de franchissement de seuil des 2/3 a été faite auprès de l'AMF. Au 31 décembre 2008, CFCAL Banque était contrôlée à 67,01 % par le Crédit Foncier.

• Renforcement de la participation dans Banco Primus

Dans le cadre de sa stratégie de développement à l'international, le Crédit Foncier détenant depuis octobre 2005 une participation au capital de Banco Primus (37,4 %), banque portugaise spécialisée dans le crédit hypothécaire et la restructuration de créances des particuliers, le Crédit Foncier est monté au capital en date du 20 novembre. Il détient aujourd'hui 85 % de cette structure pour un prix de revient de 45 M€.

1.3.2 Opérations au sein du Groupe Caisse d'Épargne

• Participation au capital du Crédit Financier Lillois

Le Crédit Foncier a acquis 15 % du capital de la société financière "Crédit Financier Lillois", également détenu par Nexity Logement à hauteur de 85 %.

L'opération est intervenue le 4 janvier 2008, le coût de revient des titres s'élève à 1 M€.

• Participation au capital de GCE Covered bonds

Dans le cadre de la diversification des sources de financement à moyen et long terme du Groupe Caisse d'Épargne, une société financière dénommée GCE Covered Bonds a été créée début 2008. Son objet est d'assurer le refinancement des activités d'octroi de crédits immobiliers des entités du GCE par voie d'émission d'obligations sécurisées.

Le Crédit Foncier détient 4,99 % du capital pour un prix de revient de 3 M€.

• Cession des titres de participation SEM du Crédit Foncier et de ses filiales

En 2007, le Groupe Caisse d'Épargne avait créé GCE SEM, filiale à 100 % de la CNCE afin de fédérer la stratégie du Groupe et de devenir le 1er établissement financier privé partenaire des sociétés d'économie mixte (SEM).

Pour accompagner la stratégie du Groupe sur ce marché, le 21 octobre 2008, le Crédit Foncier a cédé à GCE SEM ses participations minoritaires dans 16 SEM. L'opération a dégagé une plus-value nette comptable avant fiscalisation de 2 M€.

• **Cession des titres détenus dans La Compagnie 1818 Banquiers Privés**

Le 6 octobre 2008, le Crédit Foncier a cédé à Natixis le solde de sa participation, soit 13,5 %, que la société détenait dans la Compagnie 1818 - Banquiers Privés. Cette cession a dégagé une plus-value nette comptable avant fiscalisation de 2 M€.

• **Apport par le Crédit Foncier à la Banque Palatine de sa branche d'activité bancaire**

Le Crédit Foncier souhaitant se recentrer sur son activité de financement des besoins immobiliers des particuliers et des professionnels, a décidé de transférer son activité bancaire à la Banque Palatine, filiale à 100 % de la CNCE.

Dans ce cadre, le Crédit Foncier et Banque Palatine ont signé le 10 juin 2008, un traité d'apport partiel d'actifs par le Crédit Foncier de sa branche d'activité bancaire aux professionnels et aux particuliers. Le montant des comptes clients apportés s'élève à 2 345 M€. Ces apports ont été effectués le 22 novembre 2008 et ont généré une plus-value d'apport dans les livres du Crédit Foncier de 97 M€. En rémunération de cet apport, le Crédit Foncier est entré au capital de Banque Palatine à hauteur de 8,33 %.

1.3.3 Restructurations et opérations internes

• **Augmentation de capital de la Compagnie de Financement Foncier**

Le 24 juin 2008, le Crédit Foncier a souscrit en totalité à l'augmentation de capital de la Compagnie de Financement Foncier, déjà détenue à 99,99 %, pour un montant global de 770 M€, libéré par compensation partielle avec une créance d'un montant en principal de 800 M€ représentée par des Titres Subordonnés Remboursables. Le capital de la Compagnie de Financement Foncier a ainsi été porté au 30 juin 2008 de 154 M€ à 924 M€.

• **Transmission Universelle de Patrimoine de la société Socrelog en faveur du Crédit Foncier**

Le Crédit Foncier, actionnaire unique de Socrelog, a procédé en décembre 2008 à la dissolution par transmission universelle de patrimoine de Socrelog, établissement de crédit en sommeil depuis plusieurs années. A cette occasion, le Crédit Foncier a enregistré un boni de confusion de 2 M€.

• **Fusion-absorption de Picardie Bail par Cicobail**

La fusion-absorption de Picardie Bail par Cicobail s'inscrit dans le cadre de la restructuration du pôle "Crédit-Bail Immobilier", engagée en 2006 par le Crédit Foncier afin de regrouper l'activité de crédit-bail des filiales du GCE au sein d'une même entité, Cicobail.

Cette opération a dégagé une plus-value d'apport de 8 M€.

A l'issue de cette absorption et en rémunération de l'apport de 100% de Picardie Bail par le Crédit Foncier, la participation du Crédit Foncier dans Cicobail est passée de 60,72 % à 65,85 %.

• **Liquidations de Fonds communs de créances**

Trois fonds communs de créances consolidés ont été liquidés par "anticipation" au cours de l'exercice, le cédant "Crédit Foncier." ayant exercé son droit préférentiel à acquérir en une seule fois l'ensemble des créances figurant à l'actif des fonds.

Cette opération a été effectuée conformément au règlement des fonds, ce dernier offrant cette possibilité si le capital restant dû des créances du F.C.C. est inférieur à 10 % du montant initial de l'émission.

Les fonds concernés sont:

- Partimmo 11/98
- Partimmo 03/99
- Partimmo 11/99

• **Création d'un Fonds Commun de Titrisation**

En 2008, le Crédit Foncier a réalisé une opération de titrisation de créances pour 3 180 M€ qui a abouti à la création du Fonds Commun de Titrisation Zèbre 2008.1 dont la gestion est assurée par Eurotitrisation.

Le Crédit Foncier a refinancé le F.C.T. Zèbre 2008.1 en souscrivant aux obligations seniors notées AAA par Standard & Poor's émises par le Fonds pour 2 862 M€ et amortissables trimestriellement, ainsi qu'en prenant à son actif les parts spécifiques du Fonds, subordonnées aux obligations seniors, pour 318 M€.

1.3.4 Augmentation de capital

A la suite de l'exercice de l'option du paiement du dividende en actions par la CNCE, le capital du Crédit Foncier a été porté à 682 M€.

Au 31 décembre 2008, la CNCE détient 76,6 % du capital du Crédit Foncier (contre 75 % auparavant), et Nexity 23,4 %.

1.3.5 Prêts à taux révisable

Le Crédit Foncier a décidé en décembre 2007 de proposer des mesures exceptionnelles aux clients ayant souscrit certaines catégories de prêts à taux révisable (plafonnement de taux d'intérêt et/ou extension des mécanismes protecteurs des prêts réglementés - PAS/PC - aux prêts non réglementés) et enregistré dès 2007 le coût de ces mesures tel qu'il était estimé à cette date. En 2008, la mise en œuvre de ces mesures et la poursuite de l'analyse des dossiers a conduit à enregistrer des coûts complémentaires. Ainsi :

- la provision couvrant la perte potentielle résultant des mesures de restructurations (conversion en prêts à taux

7 États financiers

Comptes individuels

fixe) a été portée de 31 à 37 M€ au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2008. 10 M€ ont fait l'objet d'une reprise au cours du second semestre dont 8 M€ correspondant aux décotes effectivement constatées suite aux retours d'avenants. L'ensemble des flux a été enregistré en "coût du risque". La reprise actuarielle des décotes en PNB représente un montant négligeable au 31 décembre 2008.

- au-delà, le Crédit Foncier a appliqué la convention d'im-munisation des coûts engendrés par ces mesures sur les créances cédées à la Compagnie de Financement Foncier et a supporté des charges complémentaires pour un montant de 17 M€ au bénéfice de sa filiale. Ces charges étaient couvertes à hauteur de 13 M€ par une provision constituée à fin 2007.

La transformation des créances à taux variable en créances assorties d'un taux plafond ou bien en créances à taux fixe a conduit le Crédit Foncier à adapter sa stratégie de couverture des risques de taux par des achats de caps ou par la négociation de contrats d'échange payeurs taux fixe.

1.3.6 Cessions immeubles de rapports

Le Crédit Foncier a cédé au 1^{er} trimestre deux immeubles de rapport d'une valeur nette comptable de 29 M€. Ces cessions ont généré une plus value de 54 M€ avant impôt.

1.3.7 Cessions de créances à la Compagnie de Financement Foncier

Au cours de l'exercice 2008, le Crédit Foncier a cédé à la Compagnie de Financement Foncier des créances pour un montant total de 1 627 M€, auquel se rajoutent 1 105 M€ d'engagements de financement. Parmi ces engagements, 395 M€ représentent des lignes de trésorerie sur des acteurs du secteur public.

1.3.8 Dénouement d'opérations de couvertures

Du fait de la très forte détérioration des marchés de crédit et des conséquences en terme de prix sur les marchés de crédit default swap (CDS), le Crédit Foncier a jugé préférable de dénouer à son profit en avril 2008 des opérations de ce type, initiées à des fins d'optimisation des ratios réglementaires Bâle 1.

La soulte positive de 175 M€ dégagée à cette occasion a été enregistrée en "gains ou pertes sur portefeuille de négociation".

1.3.9 Intégration fiscale

Le Crédit Foncier a constitué à compter du 1^{er} janvier 2008 un groupe d'intégration fiscale.

Dans le cadre de ce groupe, les sociétés intégrées calculent leur charge d'impôt sur leur résultat fiscal propre et la comptabilisent comme en l'absence d'intégration fiscale. Le Crédit Foncier, tête de groupe, enregistre d'une part un produit d'intégration fiscale correspondant à l'impôt sur les sociétés dû par chacune des filiales intégrées et d'autre part une charge globale d'impôt sur les sociétés au titre du Groupe fis-

cal ainsi constitué. Au 31 décembre 2008, les produits d'impôts des filiales intégrées s'élèvent à 42 M€ ; la charge d'impôt groupe a été comptabilisée pour 15 M€.

1.3.10 Optimisation du parc immobilier parisien

Le Crédit Foncier a décidé au cours de l'exercice de réaménager les implantations de ses services centraux en plusieurs étapes s'étalant sur les exercices 2008 et 2009. Les coûts correspondants (indemnités de rupture de baux, coûts de remise en état, valeur nette comptable des agencements, etc.) ont été provisionnés pour un total de 29 M€ au 31 décembre 2008.

1.3.11 Conséquences de la crise financière

L'année 2008 est marquée par l'aggravation de la crise financière née au cours de l'exercice 2007 de l'effet de la baisse de valeur des biens immobiliers aux Etats-Unis et de la hausse des taux d'intérêt.

Au cours du premier semestre 2008, la crise de l'immobilier résidentiel américain s'est accentuée.

Au cours du second semestre, la crise financière s'est intensifiée et de profonds bouleversements économiques et financiers ont marqué cette période : les faillites en septembre de Lehman Brothers et de Washington Mutual, la quasi-paralysie du marché interbancaire pendant plusieurs semaines ou le sauvetage de grands acteurs bancaires par fusions, rachats de crédits en défaillance ou interventions étatiques.

Progressivement, au cours du dernier trimestre 2008, la crise du crédit a succédé à la crise bancaire et la réduction des crédits accordés par les établissements bancaires à l'économie "réelle" est venue s'ajouter à une phase de ralentissement cyclique normal après le rebond des années précédentes.

Ce contexte de fortes turbulences a conduit les gouvernements de la plupart des pays industrialisés à prendre des mesures de grande ampleur pour restaurer la confiance et à mettre en œuvre des plans pour assurer le financement de l'économie (cf. § 7 dans le rapport sur la gestion des risques).

Incités par les pouvoirs politiques (le Congrès américain ou les dirigeants européens réunis en G8), les régulateurs comptables internationaux ont de leur côté tenté d'apporter des réponses au débat sur la juste valeur, élément souvent considéré comme un facteur aggravant de la crise financière. Dans ce contexte, des précisions ont été apportées sur la manière d'appliquer la juste valeur dans un environnement de crise et plus particulièrement sur les modalités d'appréciation du caractère inactif d'un marché, et l'IASB a supprimé les différences existant avec les normes américaines sur les reclassements des instruments financiers. Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil National de la Comptabilité a fait évoluer les textes régissant les reclassements de portefeuille en référentiel comptable français (cf. § 2.1.3.3).

Enfin, en réponse à la crise financière, le Forum de Stabilité Financière a formulé, dans son rapport du 7 avril 2008, des recommandations en matière de transparence qui visent à améliorer l'information financière relative à certaines expositions à risque. Ces recommandations s'appuient sur les travaux du Groupe des "Seniors Supervisors" qui a identifié les meilleures pratiques en matière de transparence à partir des communications financières émises par les banques internationales.

Les expositions à risques présentées conformément à ces recommandations sont détaillées dans le rapport sur la gestion des risques.

Les principaux impacts de la crise financière sur les comptes du Crédit Foncier sont décrits ci-après.

a) Les créances titrisées à risque représentent 99 Me. Elles sont éligibles au provisionnement collectif.

b) La faillite de Lehman Brothers a conduit le Crédit Foncier à constater dans ses livres une dépréciation de 5 Me sur une créance portée sur cet établissement. L'exposition résiduelle non couverte est dorénavant limitée à 4 Me.

1.3.12 Evolution du coût du risque

Le Crédit Foncier a inclus pour la première fois en 2008 dans la base de calcul des provisions sur encours sains les risques de crédits inhérents au portefeuille de créances titrisées et enregistré une dotation de 79 M€ à ce titre.

Le Crédit Foncier ayant octroyé le 26 août 2008 une garantie sur risque de crédit du portefeuille de créances titrisées à la Compagnie de Financement Foncier, la dotation a été calculée sur la base de scénarii de stress appliqués au stock hypothécaire titrisé des deux entités.

Ces scénarii ont permis de classer les structures selon la robustesse de leur notation; la provision a été calculée sur la base des structures les moins robustes, à savoir les créances commerciales titrisées notées BBB et quelques créances résidentielles titrisées parmi les plus récentes notées AAA. Toutes les autres créances titrisées sont notées AAA.

Par ailleurs un complément de provisions sur encours de crédits sains de 33 M€ a été doté intégrant la dégradation des marchés immobiliers.

Les crédits relais arrivés à échéance ont été provisionnés à hauteur de 20 M€.

Un produit de 36 M€ a été enregistré suite à la mise en jeu d'une garantie de neutralité financière sur les titres ICADE cédés en 2008 par la filiale Compagnie Foncière de Construction.

1.4 Evènements postérieurs à la clôture

• Acquisition par la CNCE de la participation de 23,4 % détenue par Nexity dans le Crédit Foncier

Conformément à l'annonce faite en décembre 2008, Nexity et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) ont signé le 29 janvier 2009, le contrat concrétisant l'acquisition par la CNCE de la participation de 23,4% détenue par Nexity dans le Crédit Foncier de France.

Par conséquent la CNCE détient à ce jour 100% du capital du Crédit Foncier. Toutefois, ce changement d'actionnariat ne remet pas en question le groupe d'intégration fiscale sur 2009.

7 États financiers

Comptes individuels

Note 2 - Informations sur les règles et principes comptables

2.1 - Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Les comptes individuels annuels du Crédit Foncier ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 19 février 2009.

Les comptes individuels annuels du Crédit Foncier sont établis et présentés conformément aux règles définies par la CNCE dans le respect des règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC) et du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF). Par application du règlement n° 91-01 du CRBF modifié par le règlement n° 2000-03 du CRC; les états de synthèse sont présentés selon le format prévu pour les établissements de crédit.

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeurs.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1.1 Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale, augmentée des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées sur risque de crédit.

Les crédits émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, augmentée des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées sur risque de crédit.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité et sont présentées en note 4.4. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

2.1.2 Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs et autres crédits.

Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, augmentée des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées sur risque de crédit.

Les crédits distribués figurent à l'actif du bilan pour la fraction effectivement versée dès lors que les procédures de mise en force ont été engagées. Les montants non encore payés restent, quant à eux, inscrits au hors-bilan dans la rubrique " Engagements de financement donnés ".

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité et sont présentées en note 4.4. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

A compter du 30 septembre 2008, le classement en encours douteux des créances sur les acquéreurs de logement s'opère conformément aux dispositions réglementaires au plus tard lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis six mois ou 180 jours (contre 3 mois ou 90 jours auparavant). Le déclassement reste fixé à 9 mois pour les créances sur les collectivités locales.

Ce changement d'estimation a conduit à réduire les encours de créances douteuses de 128 M€ et à reprendre 6 M€ de provisions en "coût du risque".

Au sein de l'encours douteux, les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme, les contrats de crédit-bail résiliés, les concours à durée indéterminée dont la clôture a été notifiée et les créances qui sont douteuses depuis plus d'un an sont qualifiées de créances compromises à moins que le caractère contraire soit démontré, notamment lorsque ces prêts bénéficient d'une garantie couvrant la quasi-totalité des risques.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les créances qui sont restructurées à des conditions hors marché du fait de la situation financière du débiteur sont identifiées dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration pour les prêts à taux variables. Cette décote est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles, calculées en valeur actualisée par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels. Le risque est apprécié créance par créance de manière individualisée pour les créances significatives et de manière automatisée pour les autres en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues, la valeur des gages immobiliers d'habitation tenant compte d'un stress de 10 % de la valeur d'expertise.

Quand le risque de crédit porte sur des engagements de financement ou de garantie inscrits en hors-bilan, le risque est pris en compte sous forme de provision inscrite au passif.

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et sont intégralement provisionnés. Il en est de même pour les intérêts douteux compromis.

Les contreparties non dépréciées sur base individuelle font l'objet d'une analyse par portefeuilles homogènes. L'existence d'un risque de crédit avéré sur un ensemble homogène de créances donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation, sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créance(s).

La méthodologie mise en place par le Groupe pour identifier les populations présentant une dégradation du risque de crédit depuis l'octroi, repose sur l'analyse des bases d'incidents, des notations internes fondées sur des données historiques, associée, le cas échéant, à l'appréciation des notations externes. Cette approche est éventuellement complétée d'une analyse sectorielle ou géographique, reposant généralement sur une appréciation "à dire d'expert" considérant une combinaison de facteurs économiques intrinsèques à la population analysée.

La provision collective est déterminée sur la base des pertes attendues sur l'assiette ainsi déterminée. La probabilité de défaut est calculée à maturité.

Pour la présentation des comptes en annexe (notes 1bis et 2ter), la segmentation des encours retenue est celle adoptée au sein du groupe Crédit Foncier pour les besoins de sa gestion interne, notamment dans les domaines commerciaux, financiers et des risques.

2.1.3 Titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies sur le plan comptable par deux textes principaux :

- le règlement CRC n° 2005-01, modifiant le règlement du CRB n° 90-01 du 23 février 1990, texte de base en la matière et complété par l'instruction n° 94-07 de la Commission bancaire, qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres,
- le règlement du CRBF n° 89-07, complété de l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire, qui aborde les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

En ce qui concerne les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations dont les mouvements sont inscrits en coût du risque.

Le Crédit Foncier ne détient pas de titres de transaction, ni de titres de l'activité de portefeuille, ni d'autres titres détenus à long terme.

2.1.3.1 Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont inscrits dans aucune autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés à leur date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus. Le cas échéant, pour les titres à revenu fixe, les intérêts courus sont constatés dans des comptes rattachés en contrepartie du compte de résultat au poste "Intérêts et produits assimilés".

La différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (prime ou décote) des titres à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée résiduelle du titre. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

7 États financiers

Comptes individuels

Les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur prix de marché. Les actions et autres titres à revenu variable sont évalués par référence au cours de bourse pour les actions cotées, à la valeur liquidative dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêt pour les parts d'OPCVM ou à la quote-part des capitaux propres pour les actions non cotées.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres.

Les gains provenant des éventuels instruments de couverture, au sens de l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRB, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus et moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique "Gains/Pertes sur opérations de placement et assimilés".

2.1.3.2 Titres d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie 'titres de placement' avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Les titres ne doivent pas être soumis à une contrainte existante, juridique ou autre, qui serait susceptible de remettre en cause l'intention de détenir jusqu'à l'échéance des titres. Le classement en titres d'investissement ne fait pas obstacle à leur désignation comme éléments couverts contre le risque de taux.

Les titres d'investissement sont enregistrés à leur date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Lorsqu'ils proviennent du portefeuille de placement, ils sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

L'écart entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que les intérêts courus attachés à ces derniers sont enregistrés selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement à revenu fixe.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Le résultat des cessions éventuelles et les dotations et reprises de provisions sont inscrits sur la ligne "Gains ou Pertes sur actifs immobilisés".

Les titres d'investissement ne peuvent, sauf exceptions, ne pas faire l'objet de vente ou de transfert dans une autre catégorie de titres.

2.1.3.3 Reclassement d'actifs financiers

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil National de la Comptabilité a publié le Règlement 2008 - 17 du 17 décembre 2008 modifiant le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'Avis 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie "titres de placement".

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est désormais possible dans les deux cas suivants :

a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie

b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

La date d'effet des transferts hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement" susmentionnés ne peut être antérieure au 1^{er} juillet 2008 et doit être la même que celle retenue pour l'établissement des comptes consolidés.

Le Crédit Foncier n'a pas utilisé en 2008 ces nouvelles possibilités de reclassement.

2.1.3.4 Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Relèvent de cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise car elle permet notamment d'exercer une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices ou d'en assurer le contrôle.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés à leur date d'acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ils sont individuellement évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée notamment au regard de critères tels que le caractère stratégique, la volonté de soutien ou de conservation, le cours de bourse, l'actif net comptable, l'actif net réévalué, des éléments provisionnels. Les moins-values latentes, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les résultats des cessions éventuelles et les dotations et reprises figurent en résultat sur la ligne "Gains ou Pertes sur Actifs Immobilisés".

Les titres enregistrés parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

2.1.4 Immobilisations incorporelles

Les règles de comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles sont définies par:

- le règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs,
- le règlement CRC n° 2004-06 qui met en application l'avis du CNC n° 2004-15 relatif à la définition, la comptabilisation et à l'évaluation des actifs.

Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus).

Les coûts de développement de logiciels créés par l'entreprise et destinés à être effectivement utilisés sont immobilisés par l'entreprise.

Les biens amortissables sont amortis selon leurs durées probables d'utilisation. En particulier, les logiciels sont amortis sur une durée maximum de 5 ans.

La quote-part d'amortissement supplémentaire dont peuvent bénéficier les logiciels en application des dispositions fiscales est inscrite en amortissement dérogatoire.

2.1.5 Constructions et agencements

Les constructions étant des actifs composés de plusieurs éléments ayant des utilisations différentes dès l'origine, chaque élément est comptabilisé séparément à sa valeur d'acquisition et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.

Le montant amortissable est la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle lorsque cette dernière est mesurable, significative et durable. Les principaux composants des constructions sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien :

Postes	Durée
Murs, fondations, charpentes et cloisons fixes	20 à 50 ans
Toitures	25 ans
Ascenseurs	15 ans
Installations de chauffage ou de climatisation	10 ans
Éléments de signalétique et façade	5 à 10 ans
Ouvrants (portes et fenêtres)	10 ans
Clôtures	10 ans
Matériel de sécurité	5 à 10 ans
Câblages	10 ans
Autres agencements et installations des constructions	10 ans

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Les résultats nets de cession des immobilisations hors exploitation figurent au niveau du Produit Net Bancaire sous la rubrique "Autres Produits ou Autres Charges d'exploitation bancaire".

2.1.6 Autres immobilisations corporelles

Elles sont inscrites à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à leur coût de production ou à leur coût réévalué. Le coût des immobilisations libellé en devises est converti en euros au cours du jour de l'opération.

Les biens sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien :

- mobiliers et matériels spécialisés : 4 à 10 ans
- matériels informatiques : 3 à 5 ans

Un amortissement dégressif est pratiqué principalement au taux de 40 % sur une partie des postes suivants : matériel et outillage, matériel de transport, matériel de bureau et matériel informatique.

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

2.1.7 Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale : à vue ou à terme et les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature : comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

2.1.8 Opérations de pension

Les opérations de pension livrée sont comptabilisées conformément au règlement n° 89-07 du CRBF complété par l'instruction n° 94-06 de la Commission Bancaire.

Les éléments d'actif mis en pension sont maintenus au bilan du cédant, qui enregistre au passif le montant encaissé, représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Le cessionnaire enregistre à l'actif le montant versé représentatif de sa créance à l'égard du cédant.

Lors des arrêts comptables, les actifs mis en pension, ainsi que la dette à l'égard du cessionnaire ou la créance sur le cédant, sont évalués selon les règles propres à chacune de ces opérations.

7 États financiers

Comptes individuels

2.1.9 Dettes représentées par un titre

Elles sont présentées selon la nature de leur support.

Le capital restant dû des emprunts émis par le Crédit Foncier est enregistré au passif du bilan pour le montant brut. Les emprunts en devises sont évalués en euros aux parités constatées en fin d'exercice.

Les frais liés aux émissions, sont ensuite étalés dans le poste "Autres Charges d'exploitation bancaire".

Les primes d'émission ou de remboursement sont amorties au rythme des emprunts auxquels elles se rapportent dans le poste "Intérêts et Charges Assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.1.10 Engagements sociaux

Les avantages versés au personnel sont comptabilisés en application de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité. Ils sont classés en **4 catégories** :

• Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice y compris pour les montants restant dus à la clôture.

• Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice; il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

• Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail pour leurs montants actualisés font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de 12 mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

• Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories: les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

Les engagements sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation.

Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées). La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation,...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture,...) sont amortis selon la règle dite du corridor, c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10 % des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus.

2.1.11 Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités du Crédit Foncier, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire.

2.1.12 Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n° 88-02 et 90-15 du CRBF. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Le Crédit Foncier ne détient pas de contrat ferme sur des marchés organisés. Les instruments détenus sont principalement des contrats d'échange de taux ou de devises (*Swaps*), des contrats d'échange de taux futurs (*Swaps forward*) et des garanties de taux plafond ou plancher. Ces dernières opérations s'apparentent à une suite d'options et leurs modalités d'enregistrement comptable sont identiques.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

Les opérations réalisées portent principalement sur des contrats d'échange de taux d'intérêt conclus à titre de couverture. Les produits et charges relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de la société sont inscrits prorata temporis au compte de résultat. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés. Les gains ou les pertes réalisés sur opérations de couverture affectée sont constatés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert. Ils sont comptabilisés sous la même rubrique que les produits et charges de cet élément.

Les swaps de couverture affectée sur crédits sont systématiquement reclassés en position ouverte isolée lorsque le crédit devient douteux.

Les produits et charges relatifs à certains contrats constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. Les pertes latentes éventuelles, constatées par rapport à la valeur de marché, font l'objet d'une provision de passif. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

La détermination de la valeur de marché est fonction de la nature des marchés concernés (organisés et assimilés ou de gré à gré). Sur les marchés organisés, les instruments bénéficient d'une cotation permanente et d'une liquidité suffisante pour justifier leur valorisation au prix de marché.

Les marchés de gré à gré peuvent être assimilés à des marchés organisés lorsque les établissements qui jouent le rôle de mainteneurs de marchés garantissent des cotations permanentes dans des fourchettes réalistes ou lorsque des cotations de l'instrument financier sous-jacent s'effectuent elles-mêmes sur un marché organisé. Dans le cas des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises, la valeur de marché est déterminée en fonction du prix calculé en actualisant aux taux d'intérêt du marché les flux futurs et en tenant compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs. Les variations de valeurs des options non cotées sont déterminées selon un calcul mathématique.

2.1.13 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément au règlement CRC n° 2000/06, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Il recouvre en outre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code que des événements survenus ou en cours rendant probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Provision pour GIE Fiscaux

Le Crédit Foncier participe à certains Groupements d'Intérêts Economiques (G.I.E.) ; les résultats de ces entités, qui bénéficient de la transparence fiscale, sont pris en compte à concurrence de la quote-part du Crédit Foncier dans la détermination de l'assiette servant de base au calcul de l'impôt sur les sociétés.

Afin de neutraliser l'impact de l'incidence d'impôt qui en résulte, il a été créé une provision pour GIE Fiscaux, classée au passif du bilan sous la rubrique "provisions". Dans son principe, la provision a pour objet d'intégrer la taxation future de la remontée dans le résultat fiscal du Crédit Foncier des résultats des GIE pendant leur phase bénéficiaire à hauteur des économies d'impôts déjà réalisées au titre des résultats antérieurs cumulés des GIE.

2.1.14 Opérations en devises

Les opérations de bilan et de hors-bilan sont réévaluées en euros à la fin de chaque mois au cours en vigueur de la devise dans laquelle ces opérations sont libellées. Les produits ou les charges correspondants sont, quant à eux, convertis immédiatement en euros au cours du jour de leur inscription au compte de résultat.

Les gains et pertes latents ou définitifs de change, pour les opérations aux risques propres du Crédit Foncier, sont enregistrés en résultat de change dans la catégorie "gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation".

Par exception, dans le cas de devises considérées comme traitées sur des marchés non liquides, la perte latente est provisionnée à hauteur du risque net encouru, et figure au passif du bilan sous la rubrique "provisions" ; le gain latent n'est pas comptabilisé au compte de résultat.

2.1.15 Cessions de créances

Jusqu'en 2005, en application des règles fiscales en vigueur, le Crédit Foncier a constitué des provisions réglementées en vue d'étaler fiscalement les plus et moins-values constatées sur les cessions de créances selon un mode actuariel sur la durée de vie résiduelle des créances cédées.

Comptablement, les plus-values de cession de créances étaient étalées selon un mode actuariel. Les moins-values étaient intégralement comptabilisées en résultat à la cession.

A partir du 1^{er} janvier 2006, les nouvelles dispositions fiscales applicables aux cessions réalisées prévoient désormais la taxation immédiate des plus et moins-values de

7 États financiers

Comptes individuels

cession et ne permettent donc plus la constitution de provisions réglementées.

Sur un plan comptable, l'entreprise a décidé de neutraliser à due concurrence les plus-values nettes de cession réalisées à partir du 1^{er} janvier 2006 compte tenu d'un risque d'accumulation de moins-values latentes dans la macro couverture. En effet, le Crédit Foncier de France a une politique de couverture systématique du risque de taux lié aux créances produites.

Cette neutralisation, comptabilisée en comptes de régularisation, sera reprise actuariellement sur la durée de vie moyenne des crédits cédés postérieurement au 1^{er} janvier 2006.

2.2 Changements de méthodes comptables

Aucun changement de méthodes comptables n'a affecté les comptes de l'exercice 2008.

Note 3 - Notes relatives au bilan

3.1 - Créances sur les établissements de crédit

3.1.1 - Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
CRÉANCES HORS GROUPE	473	1 076
- à vue	416	199
- Comptes ordinaires débiteurs	416	199
- Comptes et prêts	-	-
- Valeurs non imputées	-	-
- Valeurs reçues en pension	-	-
- Créances rattachées	-	-
- à terme	56	876
- Comptes et prêts	2	812
- Valeurs reçues en pension	15	16
- Prêts subordonnés	39	47
- Créances rattachées	-	1
- douteuses	2	2
- dépréciations	(1)	(1)
CRÉANCES GROUPE	7 529	7 167
- à vue	661	297
- à terme ⁽¹⁾	6 868	6 870
TOTAL GENERAL	8 002	8 243

(1) Dont prêt subordonné participant accordé à la Compagnie de Financement Foncier : 1 350 M€ en 2008 et 2007.

7 États financiers

Comptes individuels

3.1.2 - Répartition des encours de créances sur établissements de crédit

(en millions d'euros)	BRUT	31/12/08 DEPREC.	NET	31/12/07 NET
CRÉANCES À VUE	1 077	-	1 077	497
CRÉANCES À TERME ⁽¹⁾	6 926	(1)	6 925	7 746
- Refinancement habitat aidé	17	-	17	42
- Refinancement habitat concurrentiel	4	-	4	5
- Personnes publiques	-	-	-	-
- Financements structurés	-	-	-	189
- Autres prêts aux Etablissements de crédit	6 903	-	6 903	7 510
- Créances à termes douteuses	2	(1)	1	-
TOTAL GÉNÉRAL	8 003	(1)	8 002	8 243

(1) Il n'y a pas de créances saines restructurées à des conditions hors marché au 31.12.08.

3.2 - Opérations avec la clientèle

3.2.1 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
CRÉANCES HORS GROUPE	28 126	23 433
Concours à la clientèle	27 712	22 971
- Créances commerciales		
- Crédits à l'exportation	7	8
- Crédits de trésorerie	496	152
- Crédits à l'équipement	6 547	4 427
- Crédits à l'habitat	19 298	17 269
- Autres crédits à la clientèle	1 195	989
- Prêts à la clientèle financière	8	13
- Valeurs reçues en pension	-	-
- Valeurs non imputées	3	5
- Prêts subordonnés	-	-
- Créances rattachées	158	107
Comptes ordinaires débiteurs		1
- Comptes ordinaires débiteurs	-	1
- Créances rattachées	-	-
Créances douteuses	633	660
Dépréciations	(219)	(199)
CRÉANCES GROUPE	5 007	7 357
TOTAL	33 133	30 789

Il n'y a pas de crédits à durée indéterminée accordés à la clientèle au 31/12/2008. Parmi les créances saines, ne figure aucune créance restructurée à des conditions hors marché.

7 États financiers

Comptes individuels

3.2.2 - Dépréciations et provisions constituées en couverture de risques de crédits

(en millions d'euros)	31/12/07	Fusion Apport	Dotations	Reprises	Ecart de parité	31/12/08
DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF	200	-	207	(188)	1	220
- Etablissements de crédit	1	-	-	-	-	1
- Opérations avec la clientèle	199	-	207	(188)	1	219
- Comptes ordinaires	-	-	-	-	-	-
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	165	-	137	(38)	-	264
- Crédits à la clientèle et établissements de crédit	117	-	121	(10)	-	228
- Provisions pour pertes et charges sur engagements	27	-	16	(28)	-	15
- Provisions pour risques pays	2	-	-	-	-	2
- Provisions pour risques immobiliers divers	19	-	-	-	-	19
TOTAL	365	-	344	(226)	1	484

3.2.3 - Tableau de répartition des encours de crédits clientèle (1/2)

31/12/2008 (en millions d'euros)	Créances saines	Total Créances douteuses		dont Créances douteuses compromises			
	BRUT	BRUT	PROV.	NET	BRUT	PROV.	NET
PRÊTS AUX MÉNAGES	15 847	345	(93)	251	99	(61)	38
Particuliers	14 611	299	(77)	222	79	(48)	31
- Habitat aidé	-	-	-	-	-	-	-
- Habitat concurrentiel	14 257	283	(74)	209	76	(46)	30
- Autres	354	16	(3)	13	3	(2)	1
Entrepreneurs individuels	1 236	46	(16)	29	20	(13)	7
- Habitat aidé	-	-	-	-	-	-	-
- Habitat concurrentiel	1 232	44	(15)	29	19	(12)	7
- Autres	4	2	(1)	-	1	(1)	-
PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX COLLECTIVITÉS LOCALES	16 872	287	(126)	161	126	(90)	36
Secteur public territorial (collectivités locales)	3 384	-	-	-	-	-	-
Opérateurs sociaux	2 512	8	(3)	4	3	(3)	-
- Habitat aidé	-	-	-	-	-	-	-
- Habitat concurrentiel	2 238	5	(1)	4	-	-	-
- Autres	274	3	(3)	-	3	(3)	-
Professionnels de l'immobilier	109	60	(20)	41	-	-	-
- Habitat concurrentiel	109	60	(20)	41	-	-	-
- Autres	-	-	-	-	-	-	-
Investisseurs immobiliers	4 006	161	(65)	96	77	(57)	19
- Habitat aidé	-	-	-	-	-	-	-
- Habitat concurrentiel	1 185	71	(25)	46	32	(21)	11
- Autres	2 820	90	(40)	50	45	(37)	8
Financements structurés	1 470	50	(34)	15	42	(27)	15
- Transports	62	44	(34)	10	42	(27)	15
- Grands projets	1 408	5	-	5	-	-	-
Autres	5 392	8	(4)	5	4	(3)	1
TOTAL	32 719	633	(219)	413	225	(152)	73

7 États financiers

Comptes individuels

3.2.3 - Tableau de répartition des encours douteux de crédits (2/2)

31/12/2007 (en millions d'euros)	Créances saines	Total Créances douteuses		dont Créances douteuses compromises			
	BRUT	BRUT	PROV.	NET	BRUT	PROV.	NET
PRÊTS AUX MÉNAGES	15 080	424	(96)	328	29	(7)	22
Particuliers	13 915	376	(81)	295	23	(5)	18
- Habitat aidé	-	7	(2)	5	-	-	-
- Habitat concurrentiel	13 734	355	(77)	278	23	(5)	18
- Autres	181	14	(3)	12	-	-	-
Entrepreneurs individuels	1 166	48	(15)	33	6	(2)	4
- Habitat aidé	-	-	-	-	-	-	-
- Habitat concurrentiel	1 160	48	(15)	32	6	(2)	4
- Autres	6	1	-	1	-	-	-
PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX COLLECTIVITÉS LOCALES	-	-	-	-	-	-	-
Secteur public territorial (collectivités locales)	1 780	-	-	-	-	-	-
Opérateurs sociaux	1 788	5	(4)	1	2	(2)	-
- Habitat aidé	-	-	-	-	-	-	-
- Habitat concurrentiel	1 707	2	(2)	-	-	-	-
- Autres	80	3	(2)	1	2	(2)	-
Professionnels de l'immobilier	255	2	(2)	-	-	-	-
- Habitat concurrentiel	255	2	(2)	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-	-	-	-
Investisseurs immobiliers	3 326	161	(57)	104	53	(12)	40
- Habitat aidé	-	-	-	-	-	-	-
- Habitat concurrentiel	1 170	102	(19)	82	22	(4)	18
- Autres	2 156	60	(38)	22	31	(9)	22
Financements structurés	1 128	55	(36)	19	-	-	-
- Transports	68	47	(36)	12	-	-	-
- Grands projets	1 060	8	-	8	-	-	-
Autres	6 971	13	(4)	9	2	(1)	1
TOTAL	30 328	660	(199)	461	86	(22)	63

3.3 - Portefeuille-titres

3.3.1 - Obligations, participations et autres titres à revenu fixe et variable

(en millions d'euros)	31/12/08			31/12/07
	BRUT	DEPRECIATIONS	NET	
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE ⁽¹⁾	9 520	(91)	9 429	8 189
Titres de placement ⁽²⁾				
- Titres cotés	1 573	(91)	1 482	1 463
- Titres non cotés	3 763	-	3 763	5 060
Titres d'investissement				
- Titres cotés	2 862	-	2 862	-
- Titres non cotés	1 218	-	1 218	1 524
Créances rattachées	103	-	103	141
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	8	-	8	6
Titres de placement	8	-	8	6
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	123	(26)	97	108
Participations				
- Titres cotés	13	(13)	-	-
- Titres non cotés	108	(13)	95	108
Autres titres détenus à long terme				
Certificats d'association au FdG des dépôts ⁽³⁾	2	-	2	-
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	2 199	(80)	2 119	1 231
- Titres cotés	297	(50)	247	292
- Titres non cotés	1 902	(30)	1 872	939
TOTAL	11 850	(197)	11 653	9 534

(1) Le poste "Obligations et autres titres à revenu fixe" recense des titres émis par des organismes publics pour une valeur nette comptable de 909 M€. Le Crédit Foncier ne détient ni titres de transaction, ni titres de l'activité de portefeuille. Les plus-values latentes sur le portefeuille de placement au 31/12/2008 sont non significatives.

(2) Il n'y a pas d'encours douteux compromis au 31/12/2008.

(3) En application de la lettre BAFI 2007-01, les certificats d'association au Fonds de garantie des Dépôts sont reclassés du poste "Immobilisations incorporelles" au poste "Autres titres détenus à long terme".

Les garanties accordées par le Crédit Foncier dans le cadre d'opérations de titrisation consistent en la souscription de parts spécifiques des Fonds Communs de Créances, supportant en priorité les pertes des fonds.

Au 31 décembre 2008, les parts spécifiques détenues sur les Fonds Communs de Créances s'élèvent à 1 037 M€.

7 États financiers

Comptes individuels

3.3.2 - Surcotes/décotes

(en millions d'euros)

Montants au 31/12/2008	Valeur brute	Valeur de remboursement	Différence +/-
TITRES DE PLACEMENT			
- Obligations	3 273	3 273	
- Autres titres à revenu fixe	1 627	1 599	28
TITRES D'INVESTISSEMENT			
- Obligations	2 862	2 862	
- Autres titres à revenu fixe	1 218	1 226	(7)

3.3.3 - Dépréciations sur portefeuille titres

(en millions d'euros)

	Solde 31/12/2007	Dotations	Reprises	Fusion Apports	31/12/2008
Titres de placement	3	104	(15)	-	92
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
Parts dans les entreprises liées	3	80	(3)	-	80
Titres de participation	27	1	(2)	-	26
TOTAL	33	185	(20)	-	198

3.4 - Immobilisations incorporelles et corporelles

3.4.1 - Variations ayant affecté les postes d'immobilisations

(en millions d'euros)	Brut au 31/12/07	Acquisitions 2008	Cessions 2008	Mouvements divers ⁽¹⁾	Brut au 31/12/08	Amortissements & dépréciations	Net au 31/12/08
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	110	13	(10)	(2)	111	(63)	48
- Frais d'augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
- Concessions et droits similaires	110	13	(10)	(2)	111	(63)	48
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	288	15	(58)	-	245	(116)	129
Terrains	68	1	(15)	-	53	(1)	52
- Exploitation	50	-	-	-	50	(1)	49
- Hors exploitation	18	1	(15)	-	3	-	3
Constructions et agencements	171	4	(39)	-	135	(82)	53
- Exploitation	133	2	(3)	-	132	(80)	52
- Hors exploitation	38	2	(36)	-	3	(2)	1
Autres	49	10	(3)	-	57	(33)	24
- Autres immobilisations corporelles	43	2	(3)	-	43	(33)	10
- Immobilisations en cours	6	8	(1)	-	14	-	14
TOTAL (A) + (B)	398	28	(68)	(2)	356	(179)	177

(1) En application de la lettre BAFI 2007-01, les certificats d'association au Fonds de garantie des Dépôts sont reclassés du poste "Immobilisations incorporelles" au poste "Autres titres détenus à long terme".

7 États financiers

Comptes individuels

3.4.2 - Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	Montants au 31/12/07	Dotations 2008	Diminutions / Reprises 2008	Cessions / Mises au rebut	Montants au 31/12/08
Immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	49	12	-	(2)	63
Immobilisations corporelles ⁽²⁾	129	12	-	25	116
TOTAL	179	24	-	23	179

(1) dont 8 M€ de dépréciations des droits au bail au 31.12.2008

(2) dont 1 M€ de dépréciations des immeubles au 31.12.2008

Les cessions représentent, pour 22 M€ , la reprise des amortissements sur la vente des immeubles Rivoli et Courcelles

3.5 - Autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Instruments conditionnels achetés	206	92
Appels de marge sur opérations de pension	4	35
Dépôts de garantie versés à des FCC	915	41
Dépôts de garantie sur opération de collatéralisation	1 374	74
Autres dépôts et cautionnements	13	5
Primes d'épargne-logement	-	-
CODEVI	-	11
Avances d'associés ou d'actionnaires	33	16
Crédits d'impôt sur prêts à taux zéro	555	410
Autres débiteurs divers	87	73
TOTAL	3 186	755

3.6 - Comptes de régularisation actif

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Charges à répartir		
Primes d'émission ou de remb. des TRF	25	34
Frais d'émission des fonds communs de créances et divers	1	1
Commissions sur prêts PAS, PTZ et PVH	32	8
Moins-values de cession de créances	337	254
Autres comptes de régularisation - actif		
Charges constatées d'avance	115	68
Produits courus sur contrats de swaps	1 114	1 123
Autres produits à recevoir	153	164
Subventions FGAS à recevoir	-	12
Divers ⁽¹⁾	1 117	294
TOTAL	2 894	1 958

(1) Figurent notamment dans ce poste les comptes d'ajustement devises et les comptes de retour compensation.

3.7 - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dettes Hors groupe	9 802	5 474
A vue	526	357
Comptes ordinaires créditeurs	524	346
Autres sommes dues	1	9
Dettes rattachées	1	2
A terme	9 276	5 117
Comptes et emprunts à terme	7 596	3 238
Valeurs données en pension	1 609	1 831
Dettes rattachées	71	49
Dettes Groupe	12 098	9 852
A vue	837	555
A terme	11 261	9 298
TOTAL GÉNÉRAL	21 900	15 327

7 États financiers

Comptes individuels

3.8 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dettes Hors groupe	381	2 517
Comptes d'épargne à régime spécial	16	468
- A vue	9	51
- A terme	7	417
Autres dettes hors groupe	365	2 049
- A vue	283	1 473
Comptes ordinaires créditeurs	3	1 265
Valeurs données en pension	-	-
Autres sommes dues à la clientèle	278	204
Dettes rattachées	2	3
- A terme	82	576
Comptes créditeurs à terme	82	572
Dettes rattachées	-	5
Dettes Groupe	299	534
- A vue	62	325
- A terme	237	209
TOTAL	680	3 051

La baisse significative du poste "Opérations avec la clientèle - Passif" entre 2007 et 2008 correspond à l'apport par le Crédit Foncier de ses activités bancaires à la Banque Palatine, réalisé le 22 novembre 2008 (cf annexe rédactionnelle - note 1.3.2).

3.9 - Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Bons de caisse	-	-
Titres de créances négociables ^{(1) (2)}	27 291	24 680
Emprunts obligataires	1 203	1 360
Dettes rattachées	276	331
TOTAL	28 770	26 371
<i>(1) dont billets hypothécaires souscrits par la Compagnie de Financement Foncier</i>	<i>9 044</i>	<i>8 831</i>
<i>(2) dont TCN souscrits par Vauban Mobilisations Garanties</i>	<i>6 966</i>	<i>8 894</i>
- BMTN	4 916	6 504
- Certificats de dépôts	2 050	2 390

3.10 - Autres passifs

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Instruments conditionnels vendus	-	4
Créditeurs divers	927	290
Fonds Publics Affectés	21	13
TOTAL	948	308

3.11 - Comptes de régularisation passif

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Subventions PAS et PTZ constatées d'avance	705	504
Plus-values de cession de créances constatées d'avance	140	160
Autres produits constatés d'avance	105	152
Charges courues sur contrats de swaps	1 131	997
Autres charges à payer	82	79
Comptes d'ajustement	-	-
Comptes d'encaissement	18	2
Divers ⁽¹⁾	1 287	1 343
TOTAL	3 468	3 237

(1) Ce poste enregistre notamment les virements et chèques émis en attente d'encaissement ainsi que divers échanges présentés à l'ordinateur de compensation :

366	583
-----	-----

7 États financiers

Comptes individuels

3.12 - Provisions

(en millions d'euros)	31/12/07	31/12/08				
	Solde	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres Mouvements	Solde
Provisions pour risques et charges d'exploitation	150	103	(39)	(40)	(6)	168
Provisions à caractère bancaire						
Provision pour perte sur swap de taux et caps	4	5	-	(2)	-	7
Provision pour litiges	11	7	-	(4)	-	14
Prov. pour pertes et charges sur engagement	6	13	(8)	(6)	-	5
Prov. pour pertes et charges/prêts à taux révisable	13	-	-	(13)	-	-
Provision épargne logement	6	-	(2)	-	(4)	-
Provision autres opérations bancaires diverses	15	7	(5)	(5)	-	12
Provisions à caractère non bancaire						
Provision pour litiges d'exploitation	3	13	-	(1)	-	15
Provision pour éventualités diverses	2	-	(1)	-	-	1
Provision autres charges (dont ch.de restructuration)	-	2	-	-	-	2
Prov. aménagt du temps de travail en fin de carrière ⁽¹⁾	25	4	-	(5)	-	24
Provision retraite	31	-	(7)	(5)	(1)	18
Provision pour médailles du travail	3	-	-	-	-	3
Prov. charges de retraite personnel en activité	8	2	-	-	(1)	9
Provision pour déménagement	-	29	-	-	-	29
Provision pour restructuration informatique	13	10	(6)	-	-	17
Prov. pour coûts engagés sur la révision des prêts à taux révisable	10	11	(10)	-	-	11
Prov. pour risques et charges services extérieurs	-	1	-	-	-	1
Provisions inscrites en coût du risque	163	125	(7)	(20)		261
Provisions à caractère bancaire						
Provision pour risques pays	2	-	-	-	-	2
Provision pour pertes et charges sur engagements	21	3	(7)	(7)	-	10
Provision pour pertes latentes de change	1	-	-	-	-	1
Provision pour risques immobiliers divers	19	-	-	-	-	19
Provision pour risques divers filiales	3	1	-	(3)	-	1
Provision pour risques divers	-	-	-	-	-	-
Prov. pour risques potentiels sur les encours sains	117	121	-	(10)	-	228
Provisions à caractère non bancaire						
Provision pour risques divers	-	-	-	-	-	-
Autres provisions	46	1	(2)	(14)		31
Provisions à caractère non bancaire						
Provision pour GIE fiscaux ⁽²⁾	37	-	-	(11)	-	26
Provision pour litiges fiscaux et autres éventualités	9	1	(2)	(3)	-	5
Provision pour restructuration	-	-	-	-	-	-
TOTAL	359	229	(48)	(74)	(6)	460

(1) Cette provision est destinée à couvrir les engagements pris par le Crédit Foncier, dont la convention collective prévoit une réduction du temps de travail l'année précédant le départ à la retraite.

(2) Échéance prévisionnelle de 2009 à 2017.

3.12.1 - Engagements sociaux

I. Régimes de retraites

Les salariés ayant intégré le groupe Crédit Foncier avant le 01 mars 2000 relèvent du régime de retraite supplémentaire à prestations définies, géré dans le cadre de la "Caisse de Retraite du Crédit Foncier"(CRCFF), Institution de Retraite Supplémentaire (IRS) juridiquement autonome et destinée à compléter, si nécessaire, les régimes obligatoires dans une optique de régime différentiel.

La CRCFF procède aux évaluations des engagements futurs, validés chaque année par des actuaires indépendants, sur la base d'un taux technique de 1 % et de l'application des tables de mortalité par génération. Les engagements de retraite sont couverts par les actifs du fonds associatif.

Conformément à l'article 116 de la loi du 21.08.2003 et à la loi du 17.12.2008 de financement de la sécurité sociale pour 2009, cette Institution devra, au plus tard le 31.12.2009, se transformer en Institution de Gestion de Retraite Supplémentaire (IGRS), choix arrêté par les parte-

naires sociaux de l'entreprise. A cette fin des accords collectifs conclus en 2008 ont modifié le régime en vigueur pour le rendre assurable (suppression du régime différentiel) et la compagnie AXA a été retenue comme apériteur du nouveau régime. L'agrément autorisant la transformation de la CRCFF en IGRS a été obtenu le 11 mars 2009. Le transfert des provisions et réserves de la CRCFF à AXA et aux deux co-assureurs a été effectué le 31 mars 2009, entraînant l'externalisation complète du risque afférant aux retraités et la couverture par un fonds logé chez AXA de celui afférent aux futurs retraités.

Les salariés embauchés après le 01 mars 2000 relèvent du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies, en vigueur dans le Groupe des Caisses d'Épargne.

En matière d'indemnités de fin de carrière (IFC), les salariés bénéficient, à l'occasion de leur départ en retraite, d'une allocation proportionnelle à leur ancienneté. Afin de couvrir cette charge ainsi que les contributions patronales s'y rapportant, le Crédit Foncier a souscrit, pour ses salariés, une assurance.

II. Analyse des actifs et passifs inscrits au bilan

	2008			2007		
	I.F.C.	Autres engagements	Total	I.F.C.	Autres engagements	Total
(en millions d'euros)						
Valeur actualisée des engagements financés	48	27	76	48	28	76
Juste valeur des actifs du régime						
Juste valeur des droits à remboursement	(51)	-	(51)	(47)	-	(47)
Valeur actualisée des engagements non financés	-	-	-	-	-	-
Eléments non encore reconnus (écarts actuariels et coûts des services passés)	11	-	11	8	-	8
SOLDE NET AU BILAN	9	27	36	8	28	36
Engagements sociaux-passifs	9	27	36	8	28	36
Engagements sociaux-actifs	-	-	-	-	-	-

7 États financiers

Comptes individuels

III. Variations des montants comptabilisés au bilan

(en millions d'euros)	2008			2007		
	I.F.C.	Autres engagements	Total	I.F.C.	Autres engagements	Total
Dette actuarielle en début de période	48	28	76	54	30	84
Coût des services rendus	2	1	3	2	1	4
Coût financier	2	1	3	2	1	3
Prestations versées	(5)	(4)	(9)	(4)	(4)	(8)
Écarts actuariels et coûts des services passés de l'exercice	2	1	4	1	-	1
Autres (écarts de conversion, variations de périmètre, autres)	(1)	-	(1)	(7)	-	(7)
Dette actuarielle en fin de période	48	27	76	48	28	76
Juste valeur des actifs en début de période	-	-	-	-	-	-
Rendement attendu des actifs	-	-	-	-	-	-
Cotisations reçues	-	-	-	-	-	-
Prestations versées	-	-	-	-	-	-
Écarts actuariels de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Autres (écarts de conversion, variations de périmètre, autres)	-	-	-	-	-	-
Juste valeur des actifs en fin de période	-	-	-	-	-	-
Juste valeur des droits à remboursement en début de période	(47)	-	(47)	(45)	-	(45)
Rendement attendu des droits à remboursement	(2)	-	(2)	(2)	-	(2)
Cotisations reçues	-	-	-	-	-	-
Prestations versées	5	-	5	4	-	4
Écarts actuariels de l'exercice	(6)	-	(6)	-	-	-
Autres (écarts de conversion, variations de périmètre, autres)	-	-	-	(5)	-	(5)
Juste valeur des droits à remboursement en fin de période	(50)	-	(50)	(47)	-	(47)
SOLDE NET DES ENGAGEMENTS	(2)	27	25	-	28	28
Écarts actuariels et coûts des services passés non constatés en fin de période	11	-	11	8	-	8
SOLDE NET AU BILAN	9	27	36	8	28	36

IV. Décomposition de la charge des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	2008			2007		
	I.F.C.	Autres engagements	Total	I.F.C.	Autres engagements	Total
Coût des services rendus	2	1	3	2	1	4
Coût financier	2	1	3	2	1	3
Rendement attendu des actifs de couverture	-	-	-	-	-	-
Rendement attendu des droits à remboursement	(2)	-	(2)	(2)	-	(2)
Écarts actuariels et coûts des services passés (amortissement de l'exercice)	-	1	1	-	-	-
Évènements exceptionnels	-	-	-	(5)	-	(5)
TOTAL CHARGES DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES	2	4	6	(2)	2	-

V. Principales hypothèses actuarielles

	2008		2007	
	I.F.C.	Autres engagements	I.F.C.	Autres engagements
Taux d'actualisation (en pourcentage)	4,00 %	4,00 %	4,59 %	4,59 %
Rendement attendu des actifs des régimes (en pourcentage)	-	-	-	-
Rendement attendu des droits à remboursement (en pourcentage)	4,00 %	-	4,00 %	-

3.13 - Dettes subordonnées

I. Données comptables

(en millions d'euros)

Libellés	31/12/2008	31/12/2007
Emprunts subordonnés	586	613
Titres subordonnés	72	72
Titres super subordonnés à durée indéterminée	280	280
Dettes rattachées	18	18
Total des dettes subordonnées	955	982

7 États financiers

Comptes individuels

II. Détail des emprunts subordonnés

a) Caractéristiques financières

Libellés	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	Modalités de remboursement	Montant au 31/12/08
Emprunt subordonné émis en Francs	29/04/92	29/04/12	TIOP (3 mois) - 0,1 %	annuel	136
Emprunt subordonné émis auprès de la CNCE	4/02/04	19/07/14	5,20%	in fine	170
Emprunt subordonné émis auprès de la CNCE	20/12/04	17/12/16	4,20%	in fine	130
Emprunt subordonné émis auprès de la CNCE	19/12/06	04/07/15	Euribor (3 mois) + 0,42 %	trimestriel	150

b) Caractéristiques de l'emprunt émis en Francs

Possibilités et conditions d'un éventuel remboursement anticipé

Le Crédit Foncier a la faculté de rembourser par anticipation tout ou partie d'une avance sans pénalité. Le montant des avances remboursées pourra être réemprunté par le Crédit Foncier à l'occasion de nouvelles avances.

Conditions de la subordination

En cas de liquidation conventionnelle ou judiciaire de la Société et dans le cas d'une cession totale de l'entreprise, le remboursement du principal des avances et des intérêts courus sur ce principal sera subordonné au paiement ou au remboursement de tous les autres créanciers du Crédit Foncier, à l'exclusion des créanciers subordonnés et des porteurs de titres ou prêts participatifs du Crédit Foncier.

Cette dette ne peut être convertie ni en capital, ni en une autre forme de passif.

c) Caractéristiques des emprunts émis auprès de la CNCE

Possibilités et conditions d'un éventuel remboursement anticipé

Tout remboursement anticipé est soumis à accord préalable de la Commission Bancaire

Conditions de la subordination

En cas de liquidation de l'emprunteur, le remboursement du prêt interviendra après désintéressement complet de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'emprunteur et des titres participatifs émis par lui.

III. Titres super subordonnés à durée indéterminée

a) Caractéristiques financières

Libellés	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	Modalités de remboursement	Montant au 31/12/08
Obligations de 280 millions d'euros	04/02/04	-	5,480%	-	280

b) Possibilités et conditions d'un éventuel remboursement anticipé

Un remboursement anticipé total pourra avoir lieu le 30/7/2014 à l'initiative de l'émetteur. L'émetteur pourra également procéder à un remboursement anticipé dans le cas de certains changements de la réglementation fiscale ou de dispositions réglementaires. Dans ce dernier cas, le remboursement anticipé sera soumis à l'accord préalable de la Commission Bancaire.

c) Conditions de la subordination

En cas de liquidation de l'emprunteur, le remboursement du prêt interviendra après désintéressement complet de tous les créanciers privilégiés, chirographaires, subordonnés "ordinaires" et après le remboursement des prêts participatifs accordés à l'emprunteur et des titres participatifs.

IV. Détail des principaux titres subordonnés

Caractéristiques financières

Libellés	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	Modalités de remboursement	Montant au 31/12/08
Obligations subordonnées émises auprès d'IXIS CIB	28/12/01	6/01/10	6,600 %	in fine	42
Obligations subordonnées hors-groupe	27/06/02	27/06/12	Euribor 3M	in fine	5
Obligations subordonnées hors-groupe	28/06/02	28/06/12	6,250 %	in fine	11
Obligations subordonnées hors-groupe	3/07/02	28/06/12	6,250 %	in fine	4
Obligations subordonnées hors-groupe	3/07/02	28/06/12	6,250 %	in fine	1
Obligations subordonnées hors-groupe	6/03/03	6/03/23	CMS 20	in fine	10

3.14 - Capitaux propres

3.14.1 - Evolution des capitaux propres hors F.R.B.G.

(en millions d'euros)	(1) Capital	Primes d'émission	Réserves	(2) Provisions réglementées	Report à nouveau	Résultat	Total capitaux propres hors F.R.B.G.
AU 31 DÉCEMBRE 2006	527	277	53	229	-	275	1 361
Mouvements de l'exercice	111	17	11	(31)	10	(43)	75
AU 31 DÉCEMBRE 2007	638	294	64	198	10	232	1 436
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Affectation réserves	-	-	-	-	-	-	-
Distribution	44	106	-	-	32	(232)	(50)
Changement de méthode	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	(34)	-	-	(34)
Résultat au 31 décembre 2008	-	-	-	-	-	79	79
Acompte sur dividende	-	-	-	-	-	-	-
AU 31 DÉCEMBRE 2008	682	400	64	164	42	79	1 431

(1) Le capital est composé de 104 936 600 actions ordinaires d'une valeur nominale de 6,50 euros, qui confèrent toutes à leurs détenteurs les mêmes droits. Au cours du premier semestre de l'exercice, 6 712 150 actions nouvelles d'une valeur nominale de 6,50 euros ont été émises. Aucune réévaluation libre n'a été pratiquée au Crédit Foncier à ce jour.

(2) Dont au 31/12/2008, 13 650 K€ d'amortissements dérogatoires, 3 955 K€ de provision pour investissement et 127 401 K€ de neutralisation des plus values de cession des prêts cédés à la Compagnie de Financement Foncier.

7 États financiers

Comptes individuels

3.14.2 - Proposition d'affectation du résultat

(en millions d'euros) 31/12/2008

ORIGINES	
Report à Nouveau	42
Résultat de l'exercice	79
Prélèvement sur les réserves	-
Prélèvement sur la prime d'émission	103
AFFECTATIONS	
Affectation aux réserves	
- Réserve légale	4
- Réserve spéciale des plus values à long terme	-
- Autres réserves	-
- Réserve ordinaire	-
Dividendes	220
Autres répartitions	-
Report à nouveau	-
TOTAUX	224

Note 4 - Notes relatives au hors-bilan

4.1 - Engagements de financement donnés

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Engagements hors groupe	8 341	8 019
Etablissements de crédit	-	-
Clientèle	8 341	8 019
Engagements groupe	1 310	1 151
TOTAL	9 651	9 170

4.2 - Engagements de garantie donnés

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Engagements hors groupe	749	2 379
Etablissements de crédit	141	1 399
Clientèle	604	971
Engagements douteux ⁽¹⁾	4	9
Engagements groupe ⁽²⁾	4 258	17 785
TOTAL	5 008	20 164

(1) Ce poste enregistre les engagements douteux sur des filiales spécialisées. Il s'agit d'engagements compromis.

(2) Le Crédit Foncier garantit sa filiale la Compagnie de Financement Foncier à hauteur de 3 529 M€ au titre d'achats de protection sur risques de crédit contractés auprès d'un établissement public européen noté AAA.

7 États financiers

Comptes individuels

4.2.1 - Actifs donnés en garantie

Dans un contexte où la liquidité constitue un enjeu majeur, les établissements de crédit français bénéficient désormais de plusieurs dispositifs de refinancement reposant sur la mise en garantie d'actifs financiers.

Au 31 décembre 2008, les créances données en garantie par le Crédit Foncier dans le cadre de ces dispositifs incluent (en millions d'euros):

- les créances mobilisées auprès de la Banque de France (processus TRICP)	5 224
- les crédits immobiliers cautionnés auprès de GCE Covered Bonds	104
- les créances apportées en garantie des financements obtenus auprès de la B.E.I.	969
TOTAL	6 297

4.3 - Engagements sur titres

(en millions d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
Titres à livrer	1 243	1 606
Engagements groupe ⁽¹⁾	8	1
Autres engagements ⁽²⁾	1 235	1 604
TOTAL ⁽¹⁾	1 243	1 606

(1) complément de prix / titres Arthur Communication pour 1 M€ et sur titres Banco Primus pour 7 M€.

(2) correspond à l'engagement de rétrocéder au cédant des parts de FCC, actuellement portées au bilan en Titres d'Investissement.

4.4 - Engagements reçus

(en millions d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
Engagements de financement	2 198	2 638
Engagements hors groupe	2 198	1 621
Etablissements de crédit	2 198	1 621
Clientèle	-	-
Engagements groupe	-	1 017
Etablissements de crédit	-	1 000
Clientèle	-	17
Engagements de garantie	28 656	25 108
Engagements hors groupe	26 381	22 987
Etablissements de crédit ⁽¹⁾	6 176	10 643
Clientèle ⁽²⁾	20 205	12 345
Engagements groupe	2 275	2 121
Etablissements de crédit	1 750	2 121
Clientèle	525	-
Engagements sur titres	28	22
Titres à recevoir	28	22
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	30 882	27 768

(1) Les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit comprennent notamment des opérations de transfert de risque de crédit, avec un établissement public européen noté AAA pour 3 431 M€. Ils incluent également une garantie reçue de la CNCE au titre des prêts SPT repris d'IXIS CIB pour 795 M€ au 31 décembre 2008.

(2) Le Crédit Foncier a procédé à la comptabilisation des garanties reçues de la SGFGAS sur les prêts éligibles au FGAS pour un montant de 2 172 M€ au 31 décembre 2008 contre 1 208 M€ au 31 décembre 2007.

Le Crédit Foncier enregistre les garanties hypothécaires attachées aux biens financés. Ces garanties s'élèvent à 14 806 M€ au 31/12/2008 contre 8 527 M€ au 31/12/2007.

7 États financiers

Comptes individuels

4.5 - Opérations en devises

Le Crédit Foncier ne traite aucune opération à terme en devises sur les marchés organisés.

(en millions d'euros)	31/12/08		31/12/07	
	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer
Opérations à terme	1 962	1 612	1 769	1 760
Marchés de gré à gré	-	-	-	-
Opérations de couverture	1 962	1 612	1 769	1 760
Swaps financiers				
- Opérations de micro couverture	1 807	1 459	1 687	1 680
- Opérations de macro couverture	-	-	-	-
Swaps cambistes				
- Opérations de micro couverture	155	153	82	80
- Opérations de macro couverture	-	-	-	-
Opérations conditionnelles				
- Opérations de macro couverture	-	-	-	-
Autres opérations à terme	-	-	-	-
Swaps financiers	-	-	-	-
Opérations au comptant	9	9	-	-
Total des opérations en devises	1 971	1 621	1 769	1 760
TOTAL	3 592		3 529	
Juste valeur des opérations à terme	352		2	

4.6 - Instruments financiers à terme

Le Crédit Foncier ne traite aucune opération à terme sur instruments financiers sur les marchés organisés.

Il n'y a pas d'engagement douteux compromis.

(en millions d'euros)	31/12/08		31/12/07	
	Euros ⁽¹⁾	Devises ⁽²⁾	Euros ⁽¹⁾	Devises ⁽²⁾
Marchés de gré à gré				
Opérations conditionnelles	7 015	-	12 304	-
Opérations de micro couverture				
Achats	47	-	125	-
Ventes	37	-	970	-
Opérations de macro couverture				
Achats	6 627	-	10 859	-
Ventes	37	-	66	-
Autres opérations conditionnelles				
Achats	114	-	134	-
Ventes	153	-	150	-
Opérations fermes	92 923	4	107 301	6
Opérations de micro couverture	28 646	4	22 785	6
Instruments de taux d'intérêt	28 646	4	22 785	6
Instruments de cours de change	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-
Opérations de macro couverture	62 280		72 491	
Instruments de taux d'intérêt	62 280	-	72 491	-
Instruments de cours de change	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-
Autres opérations	1 997		12 025	
Instruments de taux d'intérêt	52	-	23	-
Instruments de cours de change	-	-	-	-
Autres instruments ⁽³⁾	1 945	-	12 003	-
Opérations fermes et conditionnelles	99 938	4	119 605	6
TOTAL	99 943		119 611	
Juste valeur des instruments financiers à terme	(913)		(61)	
Opérations conditionnelles	163		70	
Opérations fermes	(1076)		(131)	

(1) Contre-valeur Euro des devises IN

(2) Contre-valeur Euro des devises OUT

(3) Au 31/12/2007, montant correspondant à une opération de transfert de risque de crédit, avec un établissement bancaire européen bénéficiant du 1^{er} échelon de notation. Au 31/12/2008, le chiffre de 1 945 M€ représente le dérivé de crédit concernant la protection accordée sur un encours de créances titrisées portées par la filiale Compagnie de Financement Foncier.

Aucune opération de transfert de portefeuille n' a été réalisée au cours de l'exercice 2008.

7 États financiers

Comptes individuels

4.7 - Risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme

Le risque de contrepartie se mesure par la perte probable que le Crédit Foncier subirait si sa contrepartie ne pouvait faire face à ses engagements. L'exposition du Crédit Foncier au risque de contrepartie sur les instruments financiers à terme (fermes et optionnels) de taux d'intérêt ou de change peut être déterminée en calculant un équivalent risque de crédit au sens de l'instruction n° 96-06 de la Commission bancaire, ce qui conduit à additionner :

- le coût de remplacement positif de ces instruments, calculé à la valeur de marché, net des accords de compensation répondant aux conditions de l'article 4 du règlement CRBF n° 91-05,

- le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (« add ons »), définis par l'instruction précitée, calculés sur le nominal des contrats en fonction de la nature et de la durée résiduelle de ces derniers.

Ce risque de contrepartie est atténué au niveau du Crédit Foncier par la signature de contrats de collatéraux qui se traduisent par la mise en place d'une garantie consentie sous forme d'espèces ou de titres.

(en millions d'euros)	Gouvernement et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	Etablissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	Autres contreparties	31/12/2008
Equivalent risque de crédit non pondéré avant accord de compensation et de collatéralisation	-	1 116	-	1 116
Effets des accords de compensation par liquidation	-	-	-	0
Effet de collatéralisation	-	497	-	497
Equivalent risque de crédit non pondéré après accord de compensation et de collatéralisation ⁽¹⁾	-	619	-	619
Equivalent risque de crédit pondéré après accord de compensation et de collatéralisation ⁽¹⁾	-	124	-	124
<i>(1) dont coût de remplacement net positif</i>	-	317	-	317

Ne sont reprises dans ce tableau que les opérations visées par l'instruction Commission Bancaire n° 96-06 à savoir les opérations réalisées sur des marchés de gré à gré et sur les marchés assimilés à des marchés organisés.

Note 5 - Notes relatives au compte de résultat

5.1 - Intérêts, produits et charges assimilés

(en millions d'euros)	PRODUITS		CHARGES	
	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007
- Sur opérations avec les établissements de crédit	450	342	(764)	(345)
- Sur opérations avec la clientèle	1 631	1 315	(88)	(192)
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe	426	176	(1357)	(1024)
- Relatives aux titres et dettes subordonnées	////	////	(51)	(54)
- Autres	33	15	(13)	-
TOTAL	2 540	1 848	(2273)	(1 615)

5.2 - Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
- Titres de participation	8	5
- Parts dans les entreprises liées	36	185
TOTAL	44	190

5.3 - Commissions nettes

(en millions d'euros)	31/12/08			31/12/07		
	PRODUITS	CHARGES	NET	PRODUITS	CHARGES	NET
- Sur opérations avec les établissements de crédit	7	(25)	(18)	4	(8)	(4)
- Sur opérations avec la clientèle	98	(2)	96	88	(1)	87
- Relatives aux opérations sur titres	9	-	9	10	(1)	10
- Sur ventes de produits d'assurance	86	(1)	85	65	(1)	63
- Autres commissions	17	(2)	15	20	(1)	19
TOTAL	217	(30)	187	187	(12)	175

7 États financiers

Comptes individuels

5.4 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Opérations de change et d'arbitrage	-	(1)
Opérations sur instruments financiers à terme	169	(2)
TOTAL	169	(2)

5.5 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
- Plus et moins-values de cession	3	1
- Variation nette des dépréciation ⁽¹⁾	(89)	4
SOLDE NET	(86)	5

(1) dont variation nette des dépréciations des parts de FCC

- 5

5.6 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(en millions d'euros)	31/12/08			31/12/07		
	PRODUITS	CHARGES	NET	PRODUITS	CHARGES	NET
Total des produits et charges sur immeubles de placement	57	(1)	56	5	(2)	3
Résultat de cession d'immeubles de placement	55	-	55	1	-	1
Dotations et reprises d'amortissements et de provisions sur immeubles de placement	-	-	-	-	(1)	(1)
Revenus et charges sur immeubles de placement	2	(1)	1	5	(1)	4
Total des autres produits et charges d'exploitation bancaire	138	(115)	23	131	(49)	82
Quote part réalisée sur opérations faites en commun						
Charges refacturées, produits rétrocédés	69	-	69	69	-	69
Produits des activités annexes et accessoires ⁽¹⁾	17	-	17	19	-	19
Subvention versée à la Financière Desvieux	-	(29)	(29)	-	(28)	(28)
Autres produits et charges divers d'exploitation bancaire	37	(68)	(31)	32	(9)	22
Variations nettes des provisions aux autres produits et charges d'exploitation	15	(18)	(3)	11	(12)	(1)
TOTAL	195	(116)	79	136	(51)	85

(1) dont refacturation de services aux sociétés de crédit-bail et SCPI

14 - 14 18 - 18

5.7 - Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
Charges de Personnel		
- Salaires et traitements	(191)	(205)
- Charges de retraite	(36)	(40)
- Autres charges sociales	(67)	(71)
- Impôts et taxes sur rémunérations	(30)	(32)
- Intéressement des salariés	(5)	(12)
- Participation des salariés	(3)	(5)
- Dotations/reprises provisions pour litiges d'exploitation	-	-
- Dotations/reprises provisions pour risques et charges liées au personnel	8	(23)
- Charges refacturées à l'euro l'euro	28	23
Impôts et taxes		
- Impôts et taxes	(14)	(22)
- Reprise provision pour risques divers	-	3
- Dégrevements de taxes nets	-	-
Services extérieurs et autres frais administratifs		
- Services extérieurs	(270)	(264)
- Dotations/Reprises nettes autres provisions	(42)	(8)
- Charges refacturées à l'euro l'euro	36	30
TOTAL	(587)	(625)

5.7.1 - Rémunérations des dirigeants

Les principaux dirigeants sont les mandataires sociaux et les membres du Conseil d'administration du Crédit Foncier. Les rémunérations versées au titre de l'exercice 2008, d'un montant de 1 M€, correspondent essentiellement à des avantages à court terme qui sont détaillés en page 95 et suivantes du rapport de gestion.

N.B : Dans le cadre d'opérations bancaires courantes, le Crédit Foncier consent des prêts à la C.N.C.E, administrateur personne morale. Au 31/12/2008, ces créances s'élevaient à 321 M€.

7 États financiers

Comptes individuels

5.8 - Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dotations aux dépréciations et provisions	(273)	(106)
Opérations interbancaires		
Opérations avec la clientèle	(143)	(47)
Autres actifs financiers	(6)	(1)
Engagement par signature	(3)	(11)
Encours sains	(121)	(47)
Reprises de dépréciations et provisions	156	131
Opérations interbancaires		
Opérations avec la clientèle	128	100
Autres actifs financiers	2	15
Engagement par signature	16	8
Encours sains	10	7
Variations nettes des dépréciations et provisions	(117)	25
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	(14)	(43)
Pertes sur créances interbancaires irrécouvrables		
Pertes sur créances irrécouvrables avec la clientèle	(14)	(43)
Pertes sur autres actifs financiers	-	-
Pertes sur engagements par signature	-	-
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(10)	(1)
Pertes sur créances interbancaires irrécouvrables		
Pertes sur créances irrécouvrables avec la clientèle	(10)	(1)
Pertes sur autres actifs financiers	-	-
Pertes sur engagements par signature	-	-
Récupérations sur créances amorties	47	10
Récupérations sur créances interbancaires amorties		
Récupérations sur créances amorties avec la clientèle	10	10
Récupérations sur autres actifs financiers	37	-
Récupérations sur engagements par signature	-	-
TOTAL	(94)	(9)

5.9 - Gains ou pertes sur actif immobilisé

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations incorporelles et corporelles	(1)	2
- Plus-values de cession sur immobilisations d'exploitation	1	4
- Moins-values de cession sur immobilisations d'exploitation	(2)	(3)
Immobilisations financières	35	129
- Reprises de provisions sur parts dans les entreprises liées	3	3
- Reprises de provisions sur titres de participation	2	1
- Dotations aux provisions sur titres des entreprises liées	(80)	(6)
- Dotations aux provisions sur titres de participation	(1)	(1)
- Plus-values de cession sur immobilisations financières ⁽¹⁾	112	132
- Moins-values de cession sur immobilisations financières	(2)	(1)
SOLDE NET	34	131

(1) En 2008 : 2 M€ de boni de confusion suite à la TUP de Socrelog, 97 M€ de plus-value d'apport de l'activité bancaire à la Banque Palatine et 8 M€ de plus-value d'apport des titres Picardie Bail à Cicobail (Rappel 2007 : 72 M€ de boni de confusion suite à la TUP de l'ACFF, 12 M€ de boni de confusion suite à la TUP de CFAC et 45 M€ de plus-value de cession des titres Foncier Vignobles).

5.10 - Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Produits exceptionnels	-	2
- Reprise provision pour restructuration	-	2
Charges exceptionnelles	-	-
- Dotation provision pour restructuration	-	-
- Charges de restructuration couvertes par des provisions	-	-
SOLDE NET	-	2

7 États financiers

Comptes individuels

5.11 - Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
- Charges et produits d'impôt à taux courant	(27)	(2)
- Charges et produits d'impôt à taux réduit	-	(7)
- Intégration fiscale	42	-
- Impôt constaté d'avance/crédit d'impôt prêt à taux 0 %	32	22
- Dotations/reprises provision pour litiges fiscaux	4	31
- Dotations/reprises provision pour G.I.E. fiscaux	11	(4)
TOTAL	62	40

5.12 - Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
- Reprise aux provisions réglementées ⁽¹⁾	39	40
- Dotations aux provisions réglementées	(5)	(9)
TOTAL	34	31

(1) dont étalement des plus-values de cession de créances réalisées antérieurement à 2006, à la Compagnie de Financement Foncier, sur la durée de vie des prêts

29

33

Note 6 - Informations diverses

6.1 - Opérations avec les entreprises liées et autres participations au 31/12/2008 ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	Etablissement de crédit	Clientèle	Total
Créances			
- à vue	661	-	661
- à terme	6 868	5 007	11 875
Dettes			
- à vue	837	62	899
- à terme	11 261	237	11 498
Engagements donnés			
- de financement	1 310	-	1 310
- de garantie	3 554	705	4 258
- titres à livrer	7	1	8
Engagements reçus			
- de financement	-	1 310	1 310
- de garantie	1 750	-	1 750
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 120	1 097	3 218
Titres d'investissement	-	2 880	2 880
Dettes représentées par un titre	11 501	8 137	19 637
Dettes subordonnées	787	138	925

(1) La notion d'entreprises liées fait référence au Groupe Caisses d'Épargne auquel appartient le Crédit Foncier.

7 États financiers

Comptes individuels

6.2 - Etat des positions de change

Au 31/12/2008 - Recommandation C.O.B. 89.01

(en millions d'euros)

Rubriques	\$ Canadien	\$ US	Livres	Francs suisses	Yens	Autres Devises OUT	Total
BILAN							
- Actifs financiers	-	183	1 185	182	-	-	1 549
- Passifs financiers	-	142	8	19	-	-	169
Différentiel bilan	-	40	1 177	162	-	-	1 380
HORS-BILAN							
- Engagements reçus	-	178	1 235	49	-	-	1 462
- Engagements donnés	-	218	2 412	212	-	-	2 842
Différentiel hors-bilan	-	(40)	(1 177)	(162)	-	-	(1 379)
Différentiel global	-	-	1	-	-	-	1

Les actifs financiers sont constitués des créances sur les établissements de crédit, des créances sur la clientèle, des obligations et autres titres à revenu fixe, des prêts subordonnés à terme. Les passifs financiers comprennent des dettes envers les établissements de crédit, les comptes créditeurs de la clientèle.

6.3 - Etat des positions : risque de liquidité

Au 31/12/2008 - Recommandation C.O.B. 89.01

(en millions d'euros)

Rubriques	Durée résiduelle					Total ⁽²⁾
	< 3 mois	3M<D<6M	6M<D<1A	1A<D<5A	>5ans	
BILAN						
Actifs financiers ⁽¹⁾	3 434	540	1 141	6 343	36 598	48 055
Créances sur les établissements de crédit	1 004	117	265	531	2 958	4 875
Créances sur la clientèle	1 493	419	835	5 692	24 026	32 466
Obligations et autres titres à revenu fixe	922	-	36	104	8 264	9 325
Prêts subordonnés à terme	15	4	3	16	1 350	1 389
Passifs financiers	18 503	8 410	749	15 755	6 442	49 860
Dettes envers les établissements de crédit	8 878	4 435	186	2 998	3 885	20 382
Comptes créditeurs de la clientèle	13	4	1	26	283	326
Dettes représentées par un titre :	9 612	3 971	562	12 534	1 814	28 494
- Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
- Titres du marché interbancaire	-	2 290	-	9 044	-	11 334
- Titres des créances négociables	9 612	1 651	562	3 385	746	15 957
- Obligations	-	30	-	105	1 068	1 203
- Autres dettes constituées par des titres	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à terme	-	-	-	198	460	658
Différentiel bilan (I)	(15 069)	(7 870)	392	(9 413)	30 156	(1 805)
HORS-BILAN						
Engagements reçus	255	-	322	1 621	-	2 198
Engagements donnés	299	-	8 171	1 094	87	9 651
Différentiel hors-bilan (II)	(44)	-	(7 848)	527	(87)	(7 453)
Différentiel Global (I) + (II)	(15 113)	(7 870)	(7 457)	(8 886)	30 069	(9 258)
Positions conditionnelles	335	40	46	1 309	5 285	7 015

(1) L'ensemble des actifs financiers portant soit sur les établissements de crédit, soit sur la clientèle, sont en totalité non éligibles au refinancement de la Banque de France ou des banques centrales étrangères.

(2) La différence avec les montants figurant au bilan s'explique essentiellement par les créances impayées, les créances douteuses et les créances rattachées.

7 États financiers

Comptes individuels

6.4 - Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(en euros)

NATURE DES INDICATIONS	2004	2005	2006	2007	2008
I) SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	401 101 909	441 493 175	527 344 032	638 458 925	682 087 900
b) Nombre d'actions émises	61 707 986	67 922 027	81 129 851	98 224 450	104 936 600
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
II) RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	918 473 000	1 907 275 250	1 969 574 529	2 365 964 612	3 079 890 112
b) Résultat avant impôt, incidence de la participation et de l'intéressement au titre de l'exercice et dotations nettes aux amortissements et provisions	(69 493 727)	232 649 613	29 034 094	191 516 235	153 618 110
c) Impôt sur les bénéfices	(27 392 915)	19 101 773	8 341 942	(39 637 237)	(61 641 201)
d) Incidence de la participation et de l'intéressement au titre de l'exercice	15 220 173	15 609 425	15 900 000	16 891 394	8 239 882
e) Résultat après impôt, incidence de la participation au titre de l'exercice et dotations nettes aux amortissements et provisions	34 559 464	186 884 011	274 941 312	231 490 643	78 900 173
f) Montant des bénéfices distribués	150 567 486	230 255 672	349 669 658	199 395 634	220 366 860
III) RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
a) Résultat après impôt, incidence de la participation et de l'intéressement au titre de l'exercice mais avant dotations nettes aux amortissements et provisions	(1)	2,91	0,06	2,18	1,97
b) Résultat après impôt, incidence de la participation et de l'intéressement au titre de l'exercice et dotations nettes aux amortissements et provisions	0,56	2,75	3,39	2,36	0,75
c) Dividende versé à chaque action	2,44	3,39	4,31	2,03	2,10
IV) PERSONNEL					
a) Nombre de salariés (ETP)	2 365	3 711	3 875	3 779	3 514
- catégorie Cadres	666	1 483	1 867	1 913	1 813
- catégorie Employés et Maîtrise	1 699	2 228	2 008	1 865	1 701
b) Montant de la masse salariale	113 412 815	188 794 540	198 210 672	197 397 476	187 287 438
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	69 959 461	106 739 067	111 122 494	110 480 070	103 603 056

6.5 - Renseignements concernant les filiales et participations (1/2)

Sociétés	Adresses	Capital K€	Capitaux propres autres que capital K€	capital détenu %	Valeur d'inventaire brute K€	nette K€	Prêts & avances consentis par la Sté K€	Cautions & avals fournis par la Sté K€	CA du dernier exercice clos K€	Résultat dernier exercice clos K€	Dividendes encaissés par la Sté K€
A) Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital (soit 6 820 879 €)											
1 - Filiales (50% au moins du capital détenu par CFF)											
Etablissements de crédit											
CFCR	19, rue des Capucines 75001 PARIS	26 209	25 730	99,99 %	47 140	47 140	280 604	-	30 041	1 430	-
SOCFIM	5, rue Masseran 75008 PARIS	39 958	3 078	99,99 %	49 612	49 612	303 429	-	33 424	1 056	-
CICOBAIL	19, rue des Capucines 75001 PARIS	74 306	101 738	65,84 %	178 408	156 708	1 159 211	-	399 996	22 261	16 084
LOCINDUS	19, rue des Capucines 75001 PARIS	46 837	155 082	67,79 %	204 234	154 634	96 688	-	135 440	13 757	1 160
CFCAL BANQUE	1, rue Dome 67000 STRASBOURG	5 314	61 909	67,01 %	92 566	92 566	-	-	23 851	8 528	4 940
COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER	19, rue des Capucines 75001 PARIS	924 000	468 009	99,99 %	1 189 655	1 189 655	2 414 118	3 553 816	4 439 856	69 182	-
BANCO PRIMUS (ex SECUNDIS FINANCE)	Quinta da Fonte. Edifício D. João I - 1a 2770-192 Paço d'Arcos Portugal	30 000	(6 474)	85,00 %	44 853	44 853	276 380	-	18 674	8 089	-
Autres sociétés détenues											
COFIMAB	19, rue des Capucines 75001 PARIS	182	66 769	99,99 %	79 649	71 128	-	-	1 885	2 211	9 583
FINANCIERE DESVIEUX	19, rue des Capucines 75001 PARIS	18 140	1	99,99 %	18 144	18 141	23 603	534 993	6 842	-	-
FONCIER PARTICIPATIONS	19, rue des Capucines 75001 PARIS	15 000	7 045	99,99 %	15 855	15 855	-	-	905	1 583	-
SIPARI	19, rue des Capucines 75001 PARIS	1 686	16 807	99,99 %	8 380	8 380	16 424	-	-	- 65	-
VMG	16, rue Volney 75002 PARIS	19 311	28 408	99,98 %	19 310	19 310	4 983 207	-	533 879	9 310	-
VENDÔME INVESTISSEMENTS	4, quai de bercy 94224 CHARENTON	19 462	52 750	99,99 %	84 366	84 366	12 117	-	-	- 63	-
2 - Participations (10 à 50%)											
FONCIER ASSURANCE	16, rue Volney 75002 PARIS	20 400	32 518	40,00 %	16 899	16 899	-	-	138 688	4 471	510
GCE FONCIER COINVEST	19, rue des Capucines 75001 PARIS	91 005	(2)	49,00 %	44 592	44 592	-	-	1 077	1 047	-

B) Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

1 - Filiales non reprise au paragraphe A

- a) Filiales françaises (ensemble)
b) Filiales étrangères (ensemble)

2 - Participations non reprises au paragraphe A

a) Participations françaises											
- CREDIT LOGEMENT	50, bid de Sébastopol 75002 PARIS	-	-	6,99 %	87 649	87 649	-	40 082	-	-	5 306
- Autres entités		-	-	-	130 633	105 357	4 732	-	-	-	1 743
b) Participations étrangères (ensemble)		-	-	-	97	97	-	-	-	-	-

7 États financiers

Comptes individuels

6.5 - Renseignements concernant les filiales et participations (2/2)

C) Renseignements concernant les sociétés dont l'établissement est l'associé indéfiniment responsable (non citées au paragraphe A) selon les dispositions retenues à l'annexe V du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire.

Sociétés en nom collectif

SNC Centre Divert Assoc.	Immeubles administratifs RN 34 - 77700 CHESSY
SNC Cheyenne Hôtel Assoc.	Immeubles administratifs RN 34 - 77700 CHESSY
SNC Hôtel Nexyork Assoc.	Immeubles administratifs RN 34 - 77700 CHESSY
SNC Hôtel Santa Fé Assoc.	Immeubles administratifs RN 34 - 77700 CHESSY
SNC Newport Bayclub Assoc.	Immeubles administratifs RN 34 - 77700 CHESSY
SNC Sequoia Lodge Assoc.	Immeubles administratifs RN 34 - 77700 CHESSY
SNC Sofipar Logement	19 rue des Capucines - 75001 PARIS
SNC Sofoneg	19 rue des Capucines - 75001 PARIS

Sociétés en commandite par action

SCA ECUFONCIER	19 rue des Capucines - 75001 PARIS
----------------	------------------------------------

Sociétés civiles

BALCONS DES ARENES (Sci les)	369-371 promenade des Anglais - 06200 NICE
CAD (Sci du)	6 place Abel Gance - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
COLOMIA 31 (SCI)	19 rue des Capucines - 75001 PARIS
COMELIA (SCI)	19 rue des Capucines - 75001 PARIS
FRANCILIA (SCI)	19 rue des Capucines - 75001 PARIS
GPT DES PROPRIETES DE LA CDC ET CNP	5 rue Bellini - 92800 PUTEAUX
RESIDENCE DU VAL BOSQUET (SCI)	
MANTELIA (SCI) (ex les collegiens)	19 rue des Capucines - 75001 PARIS
NOYELLES (SCI de) (440 154 953)	11 rue du fort de Noyelles - 59113 SECLIN
VALENCE (SCI)	31 rue de Mogador - 75009 PARIS

6.6 - Bilans sociaux résumés pour les cinq derniers exercices

(en millions d'euros)

	31/12/08	31/12/07	31/12/06	31/12/05	31/12/04 (proforma)	31/12/04 (publié)
ACTIF						
Caisse, banques centrales, CCP	1	1	2	2	22	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	8 002	8 243	5 810	5 205	4 316	4 134
Opérations avec la clientèle	33 133	30 789	25 341	23 556	21 603	8 310
Portefeuille-Titres	11 653	9 534	3 475	3 197	3 530	4 842
Crédit-bail et location avec option d'achat	3	9	11	16	18	-
Location simple	-	-	-	2	1	-
Immobilisations	177	220	227	230	209	152
Autres actifs	3 186	755	617	946	667	272
Comptes de régularisation	2 894	1 957	1 346	1 090	1 132	732
Total de l'actif	59 049	51 509	36 830	34 243	31 499	18 442
PASSIF						
Banques centrales, CCP	-	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	21 900	15 327	7 456	7 465	5 946	5 966
Opérations avec la clientèle	680	3 051	2 865	2 696	2 203	160
Dettes représentées par un titre	28 770	26 371	20 792	19 333	18 411	8 391
Autres passifs	948	308	353	398	461	157
Comptes de régularisation	3 468	3 237	2 181	1 477	1 537	1 261
Provisions	460	360	316	310	289	216
Dettes subordonnées	955	982	1 069	964	1 068	824
Fonds pour risques bancaires généraux	437	437	437	437	437	437
Provisions réglementées et subv. d'invest.	164	198	229	260	238	215
Capital, réserves et report à nouveau	1 188	1 006	857	718	781	781
Résultat de l'exercice	79	231	275	187	129	35
Total du passif	59 049	51 509	36 830	34 243	31 499	18 442
HORS-BILAN						
Engagements donnés						
- de financement	9 651	9 170	6 693	7 176	5 812	4 267
- de garantie	5 008	20 164	3 595	3 777	3 862	3 624
- sur titres	1 243	1 606	1	-	-	-
Total engagements donnés	15 902	30 940	10 289	10 953	9 674	7 891
Engagements reçus	30 882	27 768	9 661	8 398	3 599	2 760
Engagements réciproques						
- achats et ventes de devises	3 592	3 529	179	319	796	796
- Opérations de prêts ou d'emprunts de devises	-	-	-	-	-	-
- Instruments financiers à terme non dénoués	99 943	119 611	75 154	65 221	64 688	38 178
Total engagements réciproques	103 535	123 140	75 333	65 540	65 484	38 974

7 États financiers

Comptes individuels

6.7 - Informations relatives aux honoraires des Commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	PricewaterhouseCoopers				K.P.M.G.			
	2008		2007		2008		2007	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AUDIT								
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés	827	98,22 %	831	95,19 %	821	97,51 %	837	97,55 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes	15	1,78 %	42	4,81 %	21	2,49 %	21	2,45 %
TOTAL	842	100%	873	100%	842	100%	858	100%

Les montants indiqués représentent les charges comptables de l'exercice, tenant compte de la TVA non déductible.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Crédit Foncier de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

La crise financière et économique, qui s'est notamment traduite par la hausse exceptionnelle de la volatilité, la forte contraction de la liquidité sur certains marchés, ainsi qu'une difficulté à apprécier les perspectives économiques et financières, a de multiples impacts sur les établissements de crédit, notamment sur leurs activités, leurs résultats,

leurs risques et leur refinancement, tel qu'exposé dans la note 1.3.11 de l'annexe. Cette situation crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

- Comme indiqué dans la note 1.3.5 de l'annexe pour ce qui concerne les prêts à taux révisable et les notes 1.3.12 et 2.1.2 de l'annexe, votre Société constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions sur base individuelle et de portefeuilles.
- Votre Société détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 2.1.3 et 2.1.12 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et aux instruments financiers. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions et nous nous sommes assurés du caractère approprié de l'information donnée à ce titre dans l'annexe.
- Votre Société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés. Nous avons examiné le rapport des actuaires externes et nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes 2.1.10 et 3.12.1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

7 États financiers

Comptes individuels

III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;

- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 mars 2009

Les Commissaires aux comptes

KPMG

Département de KPMG S.A.

Rémy Tabuteau

PricewaterhouseCoopers Audit

Anik Chaumartin

Jean-Baptiste Deschryver

Rapport des Commissaires aux comptes établi dans le cadre du paiement du dividende en actions

Assemblée générale du 10 avril 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Crédit Foncier de France S.A. et en application de l'article L. 232-19 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport relatif à l'offre de paiement aux actionnaires du dividende en actions, que l'Assemblée générale a la faculté de proposer.

Le prix d'émission des actions à émettre dans le cadre du paiement du dividende en actions a été déterminé par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de nous prononcer sur l'application des règles relatives à la détermination du prix d'émission.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux

comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier que le prix d'émission des actions est déterminé conformément aux règles prévues par la loi.

Les éléments retenus pour déterminer le prix d'émission sont les suivants : le prix d'émission des actions nouvelles sera égal au montant des capitaux propres, tel qu'il ressort des états financiers au 31 décembre 2008 soumis à votre approbation dans la première résolution, divisé par le nombre d'actions existantes. Il s'établit à 11,53 euros par action.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'application des règles de détermination du prix d'émission des actions.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 mars 2009

Les Commissaires aux comptes

KPMG

Département de KPMG S.A.

Rémy Tabuteau
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

Anik Chaumartin
Associé

Jean-Baptiste Deschryver
Associé

7 États financiers

Comptes individuels

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I - Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Convention conclue avec Banque Palatine

• Accord industriel

Personnes concernées : MM. François Blancard, Nicolas Mérindol et Michel Gonnet

Dans sa séance du 24 avril 2008, le Conseil d'administration de votre société a autorisé la signature d'un accord industriel avec Banque Palatine visant à encadrer les relations futures entre les deux établissements.

Cet accord, signé le 4 juillet 2008, s'inscrit dans le cadre de l'apport par votre société de l'activité bancaire à la Banque Palatine, opération réalisée juridiquement le 22 novembre 2008. Il prévoit un accompagnement dans le processus de transfert de l'activité bancaire et définit les modalités de

coopération entre les deux établissements dans le développement de leurs activités futures.

Cette convention n'a donné lieu à aucun flux financier au cours de l'exercice 2008.

1.2 Conventions conclues avec la Compagnie de Financement Foncier

• Protection accordée sur une partie du portefeuille de RMBS

Personnes concernées : M. Thierry Dufour, le Crédit Foncier de France

Dans sa séance du 29 juillet 2008, votre Conseil d'administration a autorisé la signature d'une convention relative à la protection accordée par votre société à la Compagnie de Financement Foncier sur une partie de son portefeuille de RMBS représentant au 31 décembre 2008 un montant de 1 944 804 585 euros.

Cette convention a été signée en date du 26 août 2008. Elle définit notamment les modalités de l'engagement pris par votre société à compenser la baisse de pondération des titres RMBS en cas de dégradation de notation.

Au 31 décembre 2008, les commissions comptabilisées par votre société, déterminées sur la base de 0,01 % de l'encours moyen du portefeuille couvert, s'élèvent à 93 723 euros.

• Avenant sur contrat de garantie

Personnes concernées : M. Thierry Dufour, le Crédit Foncier de France

Dans sa séance du 16 octobre 2008, votre Conseil d'administration a autorisé la signature d'un avenant à la convention d'immunisation relative aux prêts à taux révisable.

A la date de signature de notre rapport, l'avenant n'a pas encore été signé.

• Contrat de cession de créances sur Lehman Brothers

Personnes concernées : M. Thierry Dufour, le Crédit Foncier de France

Dans sa séance du 16 octobre 2008, votre Conseil d'administration a autorisé le rachat de la créance détenue par la Compagnie de Financement Foncier sur Lehman Brothers

International. Cette convention a été signée le 13 novembre 2008, avec prise d'effet au 30 septembre 2008.

Votre société a racheté en date du 30 septembre 2008 une créance correspondant au solde de résiliation des opérations de marché à terme d'un montant de 36 742 603 euros pour un montant de 9 185 651 euros.

- **Convention d'intégration fiscale**

Personnes concernées : M. Thierry Dufour, le Crédit Foncier de France

Dans sa séance du 19 décembre 2008, le Conseil d'administration de votre société a autorisé la conclusion d'une convention d'intégration fiscale avec la Compagnie de Financement Foncier. Cette convention a été signée le 19 décembre 2008, à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008.

La contribution d'impôt à recevoir et comptabilisée à ce titre s'établit à 22 326 939 euros pour l'exercice 2008.

1.3 Convention conclue avec GCE Covered Bonds

- **Convention de garantie financière**

Personnes concernées : MM. Nicolas Mérimol, Julien Carmona, Guy Cotret, Jean-Marc Carcèles, la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne

Votre Conseil d'administration a autorisé, dans sa séance du 27 février 2008, la signature d'une convention de garantie financière donnée par votre établissement à GCE Covered Bonds dans le cadre de l'opération de refinancement du Groupe Caisse d'Épargne par émission d'obligations sécurisées.

Cette convention, signée le 17 avril 2008, définit les actifs éligibles à l'apport en garantie et précise les modalités de gestion de ces garanties entre GCE Covered Bonds et les apporteurs de garantie, la CNCE, votre société et les caisses régionales.

Au 31 décembre 2008, le montant des actifs garantis apportés par votre établissement s'élève à 103 875 225 euros.

1.4 Convention conclue avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne

- **Promesses de vente et d'achat de titres Banque Palatine**

Personnes concernées : MM. Alain Lemaire, Julien Carmona, Guy Cotret, Jean-Marc Carcèles, la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne

Dans sa séance du 19 décembre 2008, votre Conseil d'administration a autorisé la signature d'une promesse de vente et d'une promesse d'achat des titres de Banque Palatine conclues avec la CNCE. Ces promesses, signées le 19 décembre 2008, font suite à l'acquisition des titres Banque Palatine par votre société dans le cadre de la cession de son activité bancaire.

Votre société promet de céder 8,33 % de Banque Palatine à la CNCE entre le 23 novembre 2011 et le 22 juin 2012 à un prix compris entre 85 500 000 euros et 104 500 000 euros et la CNCE promet d'acquiescer 8,33 % de Banque Palatine entre le 23 juin 2012 et le 22 décembre 2012 à un prix compris entre 85 500 000 euros et 104 500 000 euros.

II - Conventions et engagements n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation préalable

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L.823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

2.1 Convention conclue avec Vauban Mobilisations Garanties (VMG)

- **Prorogation des conventions-cadre**

Personnes concernées : MM. Thierry Dufour et Gérard Barbot

7 États financiers

Comptes individuels

Les prorogations des conventions-cadre suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration :

- Convention-cadre de prêts participatifs qui permet à VMG de prêter à tout moment le produit de ses émissions à votre établissement. La prorogation a été signée en date du 24 juillet 2008 pour une durée de 364 jours. Les produits d'intérêts relatifs se sont élevés à 241 345 633 euros pour l'exercice 2008.
- Convention-cadre d'avances en comptes courants d'associés subordonnées qui permet le financement par votre société de tous les frais de VMG non exposés au titre de la gestion courante. La prorogation a été signée en date du 24 juillet 2008 pour une durée de 364 jours. Cette convention n'a pas eu d'application au cours de l'exercice.

2.2 Conventions conclues avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne

Personnes concernées : MM. Alain Lemaire, Julien Carmona, Guy Cotret, Jean-Marc Carcèles, la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne

Les avenants des conventions-partenariat suivantes qui n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration ont été autorisés au Conseil d'administration du 19 février 2009 :

• Avenant à la convention d'apporteur d'affaires pour la clientèle Collectivités et Institutionnels Locaux

Dans le cadre de la convention d'apporteur d'affaires pour la clientèle Collectivités et Institutionnels Locaux signée entre la CNCE et le Crédit Foncier, et compte tenu du contexte financier et bancaire se traduisant par l'absence généralisée, à compter du mois de septembre 2008, de référence de marché d'émissions obligataires sur des durées moyen/long-terme, les parties sont convenues que la situation exceptionnelle subie pendant l'année 2008 a modifié l'équilibre initial de la Convention.

En conséquence, afin de rétablir un équilibre économique entre les parties, elles se sont accordées, dans leur intérêt respectif, sur les montants et la répartition :

- d'un commissionnement primaire d'apporteur d'affaires sur flux nouveaux des Caisses d'Épargne (9 420 037 € au global),
- d'un commissionnement en cas de renégociation des prêts en faveur des Caisses d'Épargne (419 681 € au global),

- d'un commissionnement d'arrangeur à percevoir par le Crédit Foncier (27 073 € au global).

Ces commissions représentent une charge nette de 9 812 645 euros comptabilisée par votre société au titre de l'année 2008.

• Avenant à la convention de partenariat "package PLS" - "Package PLI"

Dans le cadre de la convention de partenariat "package PLS" - "Package PLI" entre la CNCE et le Crédit Foncier, les parties sont convenues de déroger aux règles de commissionnement primaire d'apporteur d'affaires sur flux nouveaux à verser aux Caisses d'Épargne. Cette dérogation à caractère exceptionnel, eu égard au contexte financier, ne serait applicable que pour le commissionnement 2008, aux seules fins de rétablir un équilibre économique entre les parties.

Le montant global de ce commissionnement comptabilisé en charge par le Crédit Foncier au titre de cette convention s'établit à 868 419 euros au titre de l'année 2008 pour l'ensemble des Caisses d'Épargne concernées.

III - Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

3.1 Conventions de refacturation conclues avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE)

Cette convention régit les modalités de refacturation dans le cadre des prestations de contrôle et de tutelle fournies par la CNCE à votre société dans le cadre de son affiliation.

Sur l'exercice 2008, votre société a comptabilisé une charge hors taxes de 2 116 000 euros au titre de cette convention.

3.2 Acquisition de droit d'utilisation de logiciel et de prestations de services avec Ixis Corporate & Investment Bank (Ixis CIB)

Votre société a conclu des conventions avec Ixis CIB par lesquelles Ixis CIB concède à votre société le droit d'utilisation incessible, non exclusif et personnel du logiciel AMeRisC. Par ailleurs, Ixis CIB fournit quotidiennement les données de marchés et économétriques dont il dispose pour le fonctionnement du logiciel AMeRisC.

Cette convention n'a donné lieu à aucun flux financier au cours de l'exercice 2008.

3.3 Conventions conclues avec la Compagnie de Financement Foncier

• Convention de garantie sur prêts à taux révisables

Dans le contexte des mesures exceptionnelles proposées à la clientèle des prêts à taux révisable pour sécuriser leurs mensualités, votre société a décidé de garantir la Compagnie de Financement Foncier du coût engendré et de supporter les incidences de ces mesures sur les créances inscrites à son bilan par la mise en place d'une garantie en sa faveur.

Au titre de l'exercice 2008, votre société a indemnisé sa filiale pour un montant total de 16 800 000 euros.

• Convention dite de banque de règlement

Cette convention dite de banque de règlement est relative au traitement par votre société des flux financiers inhérents à la gestion des prêts inscrits au bilan de la Compagnie de Financement Foncier.

Cette convention n'a pas donné lieu à rémunération au cours de l'exercice 2008.

• Conventions de gestion

En application des articles L.515-13 et suivants du Code Monétaire et Financier, la Compagnie de Financement Foncier a confié à votre société la gestion et le recouvrement des prêts et autres actifs, des obligations foncières et autres ressources, privilégiées ou non, qu'elle détient, et, plus largement, l'ensemble des prestations nécessaires à sa gestion opérationnelle, financière, administrative, comptable, ainsi que les prestations d'audit et de contrôle nécessaires.

En rémunération des prestations effectuées au titre de ces conventions, votre société a facturé à la Compagnie de Financement Foncier un montant total de 87,8 millions d'euros, pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

En application de la convention de gestion et de recouvrement des prêts, votre société avance à la Compagnie de Financement Foncier la quote-part du montant des échéances impayées pour les prêts du secteur concurrentiel et réglementé partiellement financés par celle-ci. En cas d'impayé sur un prêt du secteur aidé, votre société fait l'avance à la Compagnie de Financement Foncier du montant des échéances ou de la fraction des échéances afférentes à sa part dans le financement. A ce titre, votre société a con-

senti à sa fille des avances de trésorerie pour un montant total de 21,1 millions d'euros à fin 2008.

En rémunération de ces avances de trésorerie, votre société conserve les intérêts de retard facturés aux clients, soit un montant de 5,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2008.

Le risque de crédit est à la charge de l'établissement au bilan duquel figure la créance cédée. La fraction d'un prêt non cédé à la Compagnie de Financement Foncier et conservée par votre société est subordonnée en risque à la fraction cédée.

• Prêt participant

Votre société a consenti à la Compagnie de Financement Foncier un prêt participant subordonné de 1 350 millions d'euros, à échéance 21 octobre 2040. Ce prêt participant est indexé sur TAM + 2,50 % payable annuellement sous condition que le résultat net de la Compagnie de Financement Foncier au titre de l'exercice au cours duquel l'intérêt est calculé atteigne au moins 10 millions d'euros, après paiement de cet intérêt.

Cette convention a donné lieu à la comptabilisation, par votre société, d'un produit d'intérêts de 87,6 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

• Titres subordonnés remboursables (TSR)

Votre société a souscrit successivement à des TSR émis par la Compagnie de Financement Foncier en dates du 30 décembre 2003 et du 28 décembre 2007. Ces émissions de TSR à échéance 30 décembre 2043, dont le nominal s'élève à 2 100 millions d'euros au 31 décembre 2008, sont rémunérées à Euribor 3 mois + 0,50 %. Ces titres ont fait l'objet d'un remboursement en date du 20 juin 2008 à hauteur d'un montant en nominal de 800 millions d'euros.

Ces contrats de souscription ont donné lieu à la comptabilisation, par votre société, de produits d'intérêts de 135 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

• Convention de garantie et d'indemnisation

Dans le cadre de la convention de transfert des éléments de son actif et de son passif à la Compagnie de Financement Foncier, votre société :

- s'engage à immuniser la Compagnie de Financement Foncier de l'impact sur son résultat des variations des taux de marché sur les impasses éventuelles de financement à taux fixe du secteur concurrentiel ;

7 États financiers

Comptes individuels

- garantit une rentabilité minimale des encours transférés ;
- s'engage à l'indemniser en cas de modification des modalités de traitement de l'ensemble des coûts des emprunts affectés au financement du secteur aidé.

Cette convention n'a généré aucun flux financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

• Convention d'agent payeur

Votre société a conclu des conventions d'agent payeur avec la Compagnie de Financement Foncier, aux termes desquelles elle s'est engagée à assurer la centralisation financière des emprunts correspondant à la première et à la seconde émission d'obligations foncières.

La rémunération due à votre société au titre de ce service financier est incluse dans la rémunération des prestations financières.

• Convention relative à la gestion et au recouvrement des prêts aidés par l'Etat

Avenant à la convention entre l'Etat, la Compagnie de Financement Foncier et votre société relatif à la gestion et au recouvrement des prêts aidés par l'Etat.

La rémunération due à votre société au titre de ce service financier est incluse dans la rémunération des prestations financières.

3.3 Conventions conclues avec VMG

• Convention de garantie sur prêts à taux révisibles

Dans le contexte des mesures exceptionnelles proposées à la clientèle des prêts à taux révisable pour sécuriser leurs mensualités, votre société a décidé de garantir VMG du coût engendré et de supporter les charges induites par ces mesures sur les créances inscrites à l'actif des fonds communs de créances dont VMG est l'unique porteur des parts AAA, par la mise en place d'une garantie en sa faveur.

Cette convention n'a pas eu d'incidence financière pour votre société au titre de l'exercice 2008.

• Convention-cadre générale

Le contrat cadre général permet de déclarer connexes les différentes conventions entre la société VMG et votre société. En effet, celles-ci constituent les éléments d'un ensemble contractuel unique servant de cadre général à ces relations et en conséquence les créances et les dettes nées de chacune de ces conventions sont liées entre elles par un lien de connexité.

Cette convention-cadre n'a généré aucun flux financier pour votre société au titre de l'exercice 2008.

• Convention-cadre de gage espèces

La mise en place de gage-espèces permet de garantir à la société VMG le remboursement par votre société de toute indemnité qui serait payée par la société VMG aux investisseurs ou aux banques et aux contreparties dans le cas de dénouement anticipé d'opérations.

Au 31 décembre 2008, le gage-espèces constitué par votre société s'élève à 236 571 762 euros. Votre société a constaté un produit d'intérêts d'un montant de 6 968 590 euros au titre de l'exercice écoulé et aucun cas de dénouement anticipé n'a conduit à mettre en jeu cette convention en 2008.

• Contrat-cadre de souscription de titres de créances négociables

Le contrat cadre de souscription de titres de créances négociables permet à la société VMG de souscrire aux émissions réalisées par votre société.

Au 31 décembre 2008, le montant des émissions auxquelles la société VMG a souscrit, y compris les intérêts courus non échus, s'élève à 6 965 842 622 euros et la charge d'intérêt correspondante s'établit pour l'exercice à 362 689 214 euros.

• Convention-cadre de prêts

Le contrat cadre de prêts permet à la société VMG de prêter à votre société le produit des émissions qu'elle a réalisées.

Aucune opération d'émission n'a été réalisée par VMG au cours de l'exercice 2008.

• Convention de sous-traitance

La convention de sous-traitance confie à votre société le traitement de la comptabilité, du back office, du middle office et du secrétariat juridique de la société VMG.

Au 31 décembre 2008, la rémunération hors taxes perçue par votre société à ce titre s'élève à 254 931 euros.

• Convention de gestion de trésorerie

Une convention de gestion de trésorerie permet à la société VMG de placer les sommes momentanément disponibles et en instance d'affectation figurant au crédit de ses comptes.

En rémunération de sa mission, votre société perçoit une commission de gestion représentant un produit hors taxes de 304 375 euros au titre de l'exercice 2008.

3.4 Conventions conclues avec Locindus

• Convention de gestion

Cette convention regroupe les prestations de services fournies par votre société à Locindus dans les domaines suivants :

- assistance juridique et technique dans le cadre de la recherche et de la mise en place d'opérations de financement par crédit-bail, location longue durée ou prêt,
- la recherche d'opérations d'investissements destinés à la location simple ;
- gestion financière, comptable, administrative et informatique ;
- contrôle interne ;
- marketing et communication.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, votre société a facturé pour l'ensemble des prestations un produit de 1 418 009 euros hors taxes.

• Conventions de détachement de personnel

Ces conventions prévoient le détachement partiel de Jean-Michel Brunet et Etienne Procureur auprès de Locindus S.A. pour leurs fonctions de mandataires sociaux.

Les conventions prévoient la refacturation à l'euro l'euro à Locindus S.A. de 40 % des rémunérations brutes versées à Jean-Michel Brunet et Etienne Procureur par votre société augmentées des charges sociales et patronales.

Sur l'exercice 2008, votre société a refacturé un montant de 141 411 euros au titre de ces conventions.

3.5 Abandon de créances accordé à la Compagnie Foncière de Construction

Votre société a consenti, en 1998, un abandon de créance de 41,2 millions d'euros au profit de la Compagnie Foncière de Construction avec clause de retour à meilleure fortune.

L'application de cette clause a entraîné la comptabilisation d'un produit de 1 979 014 euros dans les comptes de l'exercice 2008 de votre société.

3.6 Garantie de passif accordée à la Société des Immeubles de France

Les garanties accordées dans le cadre de la fusion-absorption de la Société des Immeubles de France par la société Immobilière Foncier Madeleine (I.F.M.) sont arrivées à leur terme.

Les provisions constituées précédemment par le Crédit Foncier au titre de cette convention ont été reprises pour un montant de 5 143 390 euros. Un solde de provision de 300 000 euros a été maintenu afin de couvrir un engagement hors-bilan.

3.7 Accord de substitution avec Nexity

Votre société a signé un accord de substitution avec Nexity concernant l'engagement de rachat de la participation de 15 % détenue par LCL dans le capital du Crédit Financier Lillois.

L'achat de la participation de 15 % du Crédit Financier Lillois a été effectué le 4 janvier 2008 pour un montant de 1 483 500 euros.

3.8 Conventions conclues avec Messieurs François Blancard et Thierry Dufour

Votre Conseil d'administration, dans sa séance du 27 février 2008, a autorisé la mise en place d'un dispositif d'indemnisation en faveur de Messieurs François Blancard et Thierry Dufour, en tant que mandataires sociaux, selon les modalités suivantes :

- En cas de non renouvellement de leur mandat à l'échéance, de révocation ou de retrait d'agrément, non lié à une faute grave et entraînant une sortie définitive du Groupe Caisse d'Epargne,
- Et dès lors que votre société dégagera un résultat net comptable bénéficiaire sur le dernier exercice précédant la cessation de leur mandat social,

Messieurs François Blancard et Thierry Dufour percevront, en cas d'obtention d'au moins 50 % de leur part variable en moyenne pendant la durée de leur mandat en cours effectuée, une indemnité brute égale au plus grand des deux

7 États financiers

Comptes individuels

montants suivants : soit 36 mois de leur rémunération mensuelle brute fixe, soit la moyenne des trois dernières années de la rémunération brute fixe et variable au sein de l'entreprise. En cas d'obtention d'au moins 40 % de leur part variable, ils percevront 75 % du montant de l'indemnité indiqué ci-dessus. En cas d'obtention d'au moins 30 % de leur part variable, ils percevront 50 % du montant de cette indem-

né. En cas de rupture, à l'initiative de votre société, du contrat de travail de M. Thierry Dufour, les indemnités de licenciement s'imputeront sur ce montant indemnitaire.

Ces conventions n'ont pas eu d'effet sur l'exercice 2008.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 mars 2009

Les Commissaires aux comptes

KPMG

Département de KPMG S.A.

Rémy Tabuteau
Associé

PricewaterhouseCoopers Audit

Anik Chaumartin
Associé

Jean-Baptiste Deschryver
Associé

8 Informations complémentaires

8.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES	390
8.2 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 AVRIL 2009	392
8.3 RESPONSABLES DU DOCUMENT ET DU CONTRÔLE DES COMPTES	395
8.4 TABLES DE CONCORDANCE	397

8 Informations complémentaires

8.1 Informations générales

Identité de la Société

Raison sociale : Crédit Foncier de France

Nom commercial : Crédit Foncier

Le Crédit Foncier de France est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français. Etablissement de crédit agréé en qualité de banque, le Crédit Foncier de France est soumis aux dispositions du Code Monétaire et Financier applicables aux établissements de crédit. Il est doté d'un Commissaire du Gouvernement désigné par arrêté du Ministre en charge de l'Economie, et dont les missions sont définies par les articles D615-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Constitution : Le Crédit Foncier a été constitué en mars 1852 sous la dénomination Banque foncière de Paris. Il a adopté la dénomination Crédit Foncier de France le 3 mars 1853.

Immatriculation : n° d'identification 542 029 848 RCS PARIS – Code APE 6419Z

Siège social : 19, rue des Capucines 75001 Paris

Principal établissement : 4, quai de Bercy 94224 Charenton cedex – Tél 01 57 44 80 00

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Durée : les statuts prévoient que la durée de la société est de 99 ans, à compter du 31 décembre 1965.

Objet social (article 2 des statuts)

Art. 2 – I - La Société a pour objet de réaliser, en France et en tous pays

- à titre de profession habituelle, toutes opérations de banque et toutes prestations de services d'investissement telles que définies par le Code monétaire et financier, ainsi que toutes opérations connexes à ces activités avec toute personne physique ou morale, de droit public ou privé, française ou étrangère, dans les conditions définies par la législation et la réglementation applicables,

- à titre accessoire, et dans le cadre de la réglementation en vigueur, toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, et notamment toutes activités de courtage d'assurance.

II - Plus particulièrement, et sans que cela soit limitatif, la société est habilitée à réaliser toutes opérations de crédit

- dans tous les domaines de l'immobilier, selon toutes modalités,
- pour le financement d'opérations de toute nature, dès lors que les crédits consentis sont garantis par une hypothèque ou tout autre droit réel immobilier conférant une garantie au moins équivalente, ou encore par un droit réel sur les parts sociales ou titres de capital de sociétés immobilières,
- pour le financement de tous investissements ou opérations d'aménagement ou d'équipement réalisés par des Etats, Collectivités Territoriales ou groupements de Collectivités Territoriales, Etablissements Publics, Institutions, Organisations ou autres personnes morales de droit public ou du Secteur Public, ou réalisés à leur initiative ou pour leur compte.

La Société peut, en particulier, réaliser tous prêts susceptibles d'être consentis ou acquis par une société de crédit foncier.

Elle est également habilitée à remplir toute mission d'intérêt public qui pourrait lui être confiée par l'Etat, ou, plus généralement, par une autorité locale, nationale ou internationale.

III - Pour le financement de ses opérations, la Société peut se procurer toutes ressources adaptées, dans les limites de la législation régissant son activité, et notamment :

- émettre toutes valeurs mobilières, tous titres de créances négociables ou autres instruments financiers ;
- céder les prêts consentis par elle à une société de crédit foncier ; à cette fin, elle détient le contrôle d'une société de crédit foncier agréée conformément aux dispositions des articles L. 515-13 et suivants du code monétaire et financier ;

- céder des créances à tout fonds commun de créances ou à tout organisme équivalent ;
- plus généralement, recourir à tout dispositif de mobilisation de créances, avec ou sans transfert de propriété.

IV - Elle peut acquérir et détenir des participations dans toute société ou tout groupement contribuant à la réalisation de ses activités, céder ces participations.

Plus généralement, elle peut effectuer toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant à son objet social ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Répartition statutaire des bénéfices (article 40 des statuts)

Art. 40 - Les bénéfices nets sont constitués par les produits nets de l'exercice, sous déduction des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions.

Sur les bénéfices nets, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait d'abord un prélèvement de 5 % au moins, affecté au fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que du prélèvement prévu à l'alinéa précédent et augmenté des reports bénéficiaires.

Sur ce bénéfice, et dans l'ordre suivant :

- il est prélevé toutes sommes que l'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, peut décider, soit d'affecter à un ou plusieurs fonds de réserve extraordinaires, soit de reporter à nouveau sur l'exercice suivant,
- le solde est réparti, par parts égales, entre les actionnaires.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice, ou le Conseil d'administration, selon qu'il s'agit du dividende ou d'un acompte sur dividende pourra, pour tout ou partie des sommes à distribuer, proposer à chaque actionnaire un paiement en numéraire ou en nature et notamment en actions du Crédit Foncier de France.

Le paiement des dividendes se fait annuellement, aux époques fixées par l'Assemblée générale, ou à défaut, par le Conseil d'administration. Toutefois, la mise en paiement doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice.

Assemblées d'Actionnaires (article 26 à 36 des statuts)

Les Assemblées générales d'actionnaires sont convoquées selon les modalités déterminées par la législation française.

Préalablement à la convocation de l'Assemblée générale, la société procède à la publication au BALO d'un avis de réunion, 35 jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Les actionnaires, dont les titres sont tous nominatifs, sont convoqués individuellement aux Assemblées générales par lettre.

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées générales dans les conditions définies par la loi.

Il n'existe aucune disposition attribuant des droits de vote multiples.

Documents accessibles au public

Les communiqués financiers, rapports annuels / documents de référence, pour l'exercice en cours et les deux exercices précédents, sont accessibles sur le site internet de la société **www.creditfoncier.fr**.

Les documents juridiques peuvent être consultés au lieu de la direction de la Société, 4, quai de Bercy, 94224 Charenton Cedex.

8 Informations complémentaires

8.2 Assemblée générale ordinaire du 10 avril 2009

8.2.1 Rapport du Conseil d'administration

Chers actionnaires,

L'Assemblée générale est appelée, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, à se prononcer sur les projets de résolutions présentés par le Conseil.

Votre Assemblée est appelée à se prononcer sur les sujets suivants :

Les première et deuxième résolutions ont pour objet l'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

La troisième résolution est relative à l'affectation du résultat.

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 78 900 173,48 euros.

Après intégration du report à nouveau (42 258 293,33 euros) et dotation à la réserve légale (à hauteur de 4 362 897,50 euros), le bénéfice distribuable ressort à 116 795 569,20 euros.

Après prélèvement d'une somme de 103 602 430,80 euros sur le poste primes d'émission, il est proposé aux actionnaires la mise en distribution d'un

montant total de 220 366 860 euros, soit un dividende de 2,10 euros par action.

La quatrième résolution offre aux actionnaires la possibilité d'opter pour le paiement du dividende en actions. Le prix d'émission des actions nouvelles sera égal au montant des capitaux propres, tel qu'il ressort du bilan au 31 décembre 2008, divisé par le nombre d'actions existantes. Il s'établit à 11,53 euros par action.

La cinquième résolution est relative à l'approbation des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2008. Il est également soumis à votre approbation la convention relative à la prorogation des conventions cadres de prêt participatif et d'avances en compte courant d'associé subordonnées avec VMG, en date du 19 février 2009 ; cette convention prend effet à compter du 11 septembre 2008.

Les sixième, septième et huitième résolutions sont relatives à la ratification de la cooptation d'Administrateurs.

Tel est l'objet des diverses résolutions soumises à l'Assemblée générale.

8.2.2 Projet de résolutions

Première résolution Approbation des comptes individuels

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la société, du rapport du Président du Conseil et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes individuels du Crédit Foncier de France de l'exercice clos au 31 décembre 2008, approuve les comptes individuels se soldant par un bénéfice net de 78 900 173,48 euros.

Deuxième résolution Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du Crédit Foncier de France de l'exercice clos au 31 décembre 2008, approuve les comptes consolidés se soldant par un bénéfice net de 220 398 000 euros.

Troisième résolution Affectation du résultat

L'assemblée générale, constate que le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2008 s'élève à 78 900 173,48 euros et constate l'existence d'un report à nouveau de 42 258 293,22 euros.

Après dotation à la réserve légale de 4 362 897,50 euros, le bénéfice distribuable ressort à 116 795 569,20 euros.

Après prélèvement d'une somme de 103 602 430,80 euros sur le poste primes d'émission, l'assemblée générale approuve l'affectation de ces sommes telle qu'elle est proposée par le Conseil d'administration :

- Dividende de 220 366 860 euros aux 104 936 600 actions composant le capital social.
- Dotation au report à nouveau de 31 140 euros.

Le montant du dividende versé aux actionnaires s'élève à un montant de 220 366 860 euros, soit 2,10 euros par action.

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Rémunération unitaire globale en euros	Dividende distribué * en euros
2005	67 922 027	3,39	3,39
2006	81 129 851	4,31	4,31
2007	98 224 450	2,03	2,03

* Eligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3 du CGI

Quatrième résolution Paiement du dividende en actions

Conformément à l'article 40 des statuts, et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes, l'Assemblée générale décide d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions. Les actions nouvelles auront les mêmes caractéristiques et elles jouiront des mêmes droits que les actions ayant donné droit au dividende. Leur date de jouissance sera fixée au 1^{er} janvier 2009.

Le prix d'émission des actions nouvelles sera égal au montant des capitaux propres, tel qu'il ressort du bilan au 31 décembre 2008 approuvé par l'Assemblée générale dans sa première résolution ci-dessus, divisé par le nombre d'actions existantes. Il s'établit à 11,53 € par action.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées aux actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions sera fixé en fonction du prix ainsi déterminé.

Si les dividendes déterminés au titre de cette première fraction ne donnent pas droit à un nombre entier d'actions, l'actionnaire qui aura opté pour le paiement en

8 Informations complémentaires

actions pourra souscrire le nombre entier immédiatement inférieur, la soulte due lui étant versée en espèces, ou le nombre entier immédiatement supérieur, en versant la différence en numéraire.

La période d'option débutera le 11 avril 2009 et se terminera le 11 mai 2009.

Tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option le 11 mai 2009 au plus tard recevra ses dividendes en numéraire dès la mise en paiement.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour constater le nombre d'actions émises et l'augmentation de capital en résultant et pour modifier en conséquence le texte de l'article 4 des statuts.

Cinquième résolution **Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, approuve, successivement, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

- Elle approuve la convention relative à la prorogation des conventions cadres de prêt participatif et d'avances en compte courant d'associé subordonnées avec VMG en date du 19 février 2009 qui lui est présentée en application de l'article L. 225-42 du Code de Commerce.
- Elle approuve l'avenant à la convention d'apporteur d'affaires pour la clientèle Collectivités et Institutionnels Locaux avec la CNCE en date du 19 février 2009 qui lui est présentée en application de l'article L. 225-42 du Code de Commerce.
- Elle approuve l'avenant à la convention de partenariat « package PLS » — « Package PLI » avec la CNCE en date du 19 février 2009 qui lui est présentée en application de l'article L. 225-42 du Code de Commerce.

Sixième résolution **Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil d'administration**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation, par le Conseil d'administration

du 29 juillet 2008, de Monsieur Jean MERELLE en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Christophe ESTIVIN, Administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Septième résolution **Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil d'administration**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation, par le Conseil d'administration du 29 juillet 2008, de Monsieur Pierre QUERCY en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Paul-Louis MARTY, Administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Huitième résolution **Ratification de la cooptation d'un membre du Conseil d'administration**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation, par le Conseil d'administration du 19 décembre 2008, de Monsieur Alain LEMAIRE en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Nicolas MERINDOL, Administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Neuvième résolution **Pouvoirs**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités légales de publicité.

8.3 Responsables du document et du contrôle des comptes

Responsable du document

M. François Blancard, Directeur général du Crédit Foncier de France

Attestation du responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du rapport de gestion présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. »

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 présentés dans ce document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 319 et 320, qui contient une observation.

Fait à Paris, le 30 avril 2009

**Le Directeur général,
François Blancard**

8 Informations complémentaires

Responsable de l'information financière

M. Philippe Druart, Directeur Stratégie, Communication et Relations Institutionnelles

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

KPMG Audit

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

1, Cours Valmy – La Défense 92923

Représenté par Rémy Tabuteau et Philippe Saint-Pierre

Date de début du premier mandat : 26 mai 2004

Durée du mandat : 6 ans

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009

PricewaterhouseCoopers Audit

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

Représenté par Anik Chaumartin et Jean-Baptiste Deschryver

Durée du mandat : 6 ans

Date de renouvellement du mandat : 16 mai 2006

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011

Commissaires aux comptes suppléants

Marie-Christine FERRON-JOLYS

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

1, Cours Valmy – La Défense 92923

Date de début du premier mandat : 26 mai 2004

Durée du mandat : 6 ans

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009

Pierre COLL

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine

Durée du mandat : 6 ans

Date de renouvellement du mandat : 16 mai 2006

Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011

8.4 Tables de concordance

Schéma relatif aux émissions de titres d'emprunts et instruments dérivés d'une valeur nominale unitaire d'au moins 50 000 euros - Annexe IX

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n° 809/2004 pris en application de la Directive dite « Prospectus » d'une part, et au document de référence 2007 du Crédit Foncier pour l'historique d'autre part.

	Pages
1. Personnes responsables	
1.1. Personnes responsables des informations	395
1.2. Déclaration des personnes responsables	395
2. Contrôleurs légaux des comptes	
2.1. Identification des contrôleurs légaux	396
2.2. Contrôleurs légaux durant la période couverte par les informations financières historiques	396
3. Facteurs de risques	
3.1. Mise en évidence des facteurs de risque	131 - 244
4. Informations concernant l'émetteur	
4.1. Histoire et évolution de la société	
4.1.1. Raison sociale et nom commercial de la Société	390
4.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	390
4.1.3. Date de constitution et durée de vie de la Société	390
4.1.4. Siège social et forme juridique de la Société	390
4.1.5. Evènement récent propre à la Société et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	n.a.
5. Aperçu des activités	
5.1. Principales activités	29 - 51
5.1.1. Description des principales activités de la Société	
5.1.2. Position concurrentielle de la Société	33
6. Organigramme	
6.1. Description du groupe d'appartenance et place de la Société	9
6.2. Lien de dépendance avec d'autres sociétés du groupe	15/51/317
7. Informations sur les tendances	
7.1. Déclaration d'absence de détérioration significative affectant les perspectives depuis la date des derniers états financiers	24
8. Prévisions ou estimations du bénéfice	n.a.

8 Informations complémentaires

	Pages
9. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
9.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	60
9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	94
Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	
<i>Application de l'article L. 225-68 du Code de Commerce tel que modifié par la Loi n° 2003-706 du 1er août 2003 – LSF</i>	
Rapport du Président du Conseil d'administrations sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur le contrôle interne	103 - 117
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	118 - 119
10. Principaux actionnaires	
10.1. Détention, contrôle	12 - 13
10.2. Accord connu pouvant entraîner un changement de contrôle	10
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
11.1. Informations financières historiques * 2007 : Document de référence n° D.08-0343 - pages 172 à 230	246 - 318
11.2. Etats financiers	246 - 318
11.3. Vérifications des informations financières historiques annuelles *	
11.3.1. Attestation de vérification des informations financières historiques par les contrôleurs légaux 2007 : Document de référence n° D.08-0343 - pages 231 à 232	319 - 320
11.3.2. Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	381
11.3.3. Informations financières non tirées d'états financiers vérifiés	n.a.
11.4. Date des dernières informations financières ou commerciales	
11.4.1. Dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées	319 - 320
11.5. Procédures judiciaires et d'arbitrage	242
11.6. Changement significatif de la situation financière	24
12. Contrats importants	243
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
13.1. Rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	n.a.
13.2. Attestation	n.a.
14. Documents accessibles au public	391

n.a. = non applicable

* En application des articles 28 du Règlement CE n° 809-2004 et 212-11 du Règlement général de l'AMF, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007 présentés respectivement aux pages 172 à 230 et 231 à 232 du document de référence n° D.08-0343 déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2008, sont incorporés par référence.

TABLES DE CONCORDANCE ENTRE LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Information requise par le rapport financier annuel	Pages dans le présent document
Attestation du responsable du document	395
Rapport de gestion	
- Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation du capital de la société mère et de l'ensemble consolidé (art. L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce)	17 - 244
- Informations requises par l'article L.225-100-3 du Code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	n.a.
- Informations relatives aux rachats d'actions (art. L.225-211, al.2, du Code de commerce)	n.a.
Etats financiers	
- Comptes annuels	322 - 378
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	379 - 380
- Comptes consolidés	246 - 318
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	319 - 320



CRÉDIT FONCIER

GRUPE CAISSE D'EPARGNE

Crédit Foncier de France : S.A. au capital 682 087 900 euros – 542 029 848 RCS Paris
Bureaux et correspondance : 4, quai de Bercy 94224 – Charenton Cedex – Tel. : 01 57 44 80 00
Siège social : 19, rue des Capucines - 75001 Paris

www.creditfoncier.fr